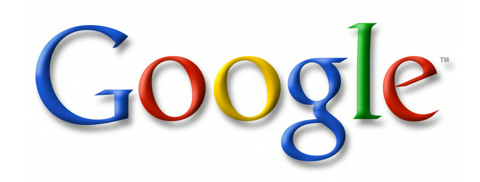
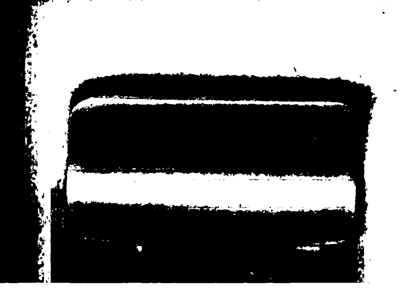








HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE

(1789 1799)

AUTRES OUVRAGES DE M. BARRAU

PUBLIÉS PAR LA MÊME LIBRAIRIE.

De l'éducation morale de la jeunesse à l'aide des Écoles normales. Ouvrage qui a remporté le prix proposé sur cette question par l'Académie des Sciences morales et politiques. 1 vol. in-8. *Épuisé.*

De l'éducation dans la famille et au collége. 1 vol. in-8. Prix. 5 fr.

Conseils aux ouvriers, ou Explications sur leurs devoirs, sur leurs droits, sur les moyens qu'ils ont de prospérer, sur l'hygiène qui leur convient et sur la législation qui les régit, suivies de quelques principes d'économie politique à leur usage. Ouvrage couronné par l'Académie française ; 2e édition. 1 vol. in-12. Prix. 1 fr. 80 c.

Législation de l'instruction publique. Nouvelle édition mise au courant. 1 vol. in-8. Prix. 7 fr. 50 c.

Ch. Lahure, imprimeur du Sénat et de la Cour de Cassation
rue de Vaugirard, 9, près de l'Odéon.

HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE

(1789-1799)

PAR

THÉOD. H. BARRAU

PARIS

LIBRAIRIE DE L. HACHETTE ET Cie

RUE PIERRE-SARRAZIN, N° 14

(Près de l'École de médecine)

1857

AVERTISSEMENT.

Je présente dans cet ouvrage une exposition succincte, et cependant complète, de l'événement le plus considérable et du drame le plus émouvant dont le monde ait jamais été le théâtre.

J'en ai reproduit les principales scènes avec étendue et de manière à les graver dans le souvenir des lecteurs. J'ai résumé et groupé les faits d'une importance secondaire.

Je me suis abstenu de réflexions.

Puisse ce livre, dans lequel les faits portent naturellement leur leçon, contribuer à fortifier dans l'âme des lecteurs, et surtout des jeunes gens, que je n'ai jamais cessé d'avoir en vue en l'écrivant, l'amour d'une liberté sage, et l'horreur pour le crime, sous quelques noms spécieux qu'il se déguise!



ERRATA.

Page	9,	ligne 15,	d'une seconde,	*lisez*	de la seconde.
—	81,	— 23,	reconnaissait,	—	connaissait.
—	138,	— 33,	Aix,	—	Arles.
—	199,	— 5,	Dupont,	—	Duport.
—	241,	titre,	10 août 1791,	—	1792.
—	295,	ligne ,	de lettres,	—	des lettres.
—	335,	— 32,	ils virent,	—	elles virent.
—	340,	— 24,	ce monde,	—	le monde.
—	379,	— 16,	11 juillet,	—	14 juillet.

HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE.

1789-1799.

ASSEMBLÉE CONSTITUANTE.

I

CONVOCATION DES ÉTATS GÉNÉRAUX. — ÉLECTIONS.

Les idées philosophiques qui fermentaient en France depuis le commencement du XVIIIe siècle, les abus de la vieille monarchie absolue, l'embarras toujours croissant des finances, tout se réunissait pour amener vers la fin de ce siècle une crise politique et sociale. Voltaire l'avait prévue, Jean-Jacques Rousseau l'avait prédite ; la convocation des états généraux au mois de mai 1789 la fit éclater.

Pour faire comprendre la révolution qui eut lieu alors, je dois expliquer brièvement en quoi la France de l'ancien régime différait de la France de nos jours.

La France avait alors à peu près ses limites actuelles ; seulement Avignon et le pays environnant appartenaient encore au saint-siége. Le territoire français était divisé en trente-deux grands gouvernements et quelques petits ; il l'était aussi en généralités administrées par des intendants, dont les attributions avaient quelques rapports avec celles

des préfets actuels. Les diverses provinces, bien loin de former un tout homogène, différaient par leurs institutions et par leurs priviléges. Les unes, comme le Languedoc, le Dauphiné, la Bretagne, avaient des états, c'est-à-dire des conseils généraux qui s'assemblaient régulièrement. La Normandie, l'Ile-de-France, la Champagne, et plusieurs autres, n'en avaient pas. La législation différait dans ces diverses provinces, dont les unes obéissaient au droit romain, et les autres à des lois particulières qu'on appelait *coutumes*; les poids, les mesures différaient plus encore que les lois : quelques provinces étaient même séparées des provinces voisines par une barrière de douanes. Mais, malgré toutes ces différences, il y avait partout, sauf de rares exceptions, tendance à l'unité et aspiration vers la fusion des intérêts moraux et matériels; le travail d'assimilation que les rois de la troisième race avaient entrepris et poursuivi avec persévérance tendait à s'achever, et la France, si elle n'était pas encore une par l'administration, l'était déjà par le sentiment national.

Paris avait exactement l'étendue qu'il a aujourd'hui et se trouvait renfermé dans les murs d'octroi que l'on voit encore. La ville contenait à peu près huit cent mille âmes. A la vérité, de nombreux couvents occupaient de vastes espaces; mais beaucoup de quartiers, dont les rues étaient très-étroites et les maisons très-hautes, contenaient plus d'habitants qu'aujourd'hui.

La nation française était partagée en trois classes ou trois ordres : le clergé, la noblesse, et tout le reste de la population, qu'on appelait le *tiers état*, c'est-à-dire le troisième ordre.

La noblesse avait d'immenses priviléges, dont le plus abusif était l'exemption de tout impôt pour ses propriétés, qui étaient immenses. Ce qui subsistait encore du régime féodal ne pouvait plus être oppressif, grâce au progrès des lumières, mais était encore gênant et humiliant pour

les habitants des campagnes. La politesse et l'excellente éducation des nobles avaient fait disparaître dans les relations sociales la plupart des marques d'inégalité entre eux et la bourgeoisie bien élevée; mais dans les relations officielles ces inégalités subsistaient. La plus blessante ne datait cependant que de quelques années : un édit avait statué que nul, à moins d'être gentilhomme, ne pouvait servir dans l'armée en qualité d'officier.

Le pays était couvert de monastères des deux sexes, et tous les champs devaient au clergé la dîme de leurs moissons. Outre ces dîmes, le clergé possédait des biens-fonds extrêmement considérables, exempts de tout impôt. Mais les curés et les autres prêtres occupés des fonctions ecclésiastiques ne recevaient en général que des traitements médiocres; la plus grande partie des revenus ecclésiastiques était dévolue à des bénéficiaires « qui n'avaient du sacerdoce, » dit l'abbé Barruel, historien du clergé, « que le nom et la moitié de son habit. »

Les protestants ne jouissaient pas des mêmes droits civils que les catholiques; les israélites n'étaient pas considérés comme citoyens.

Toutes les places de conseillers et de juges, soit dans les parlements, soit dans les tribunaux inférieurs, et beaucoup de places administratives s'achetaient, comme aujourd'hui les offices de notaire et d'agent de change.

A cette époque, les vices et les hontes du long règne de Louis XV avaient déconsidéré et dépopularisé le pouvoir. La conduite irréprochable de Louis XVI n'avait pu relever la royauté dans l'esprit des peuples; de même que son économie personnelle, sa piété, ses vertus de famille, restaient sans influence contre les prodigalités insensées de la cour, les mœurs légères ou dissolues des hautes classes de la société, et l'esprit irréligieux qui faisait chaque jour de nouveaux progrès.

La bourgeoisie, à laquelle le joug des deux ordres pri-

vilégiés ne paraissait plus supportable, était éclairée et riche ; les sciences, les lettres, les arts, le commerce, l'industrie, faisaient de la France un État hors ligne sur le continent européen ; et la richesse du pays formait un étrange contraste avec la détresse toujours croissante du gouvernement.

Ce gouvernement, absolu en droit, était en fait, sous Louis XVI, plein de mansuétude, d'équité, de modération ; mais la nation, nourrie de la lecture de Montesquieu, de Voltaire, de J. J. Rousseau, ne pouvait s'accommoder plus longtemps de l'arbitraire; et la Bastille, ce château fort qui s'élevait alors au milieu de Paris, et où les ministres enfermaient ou du moins pouvaient enfermer qui il leur plaisait, sans jugement et sur une simple lettre de cachet, offusquait les yeux, comme une prolongation de l'asservissement du moyen âge au milieu des lumières du XVIII[e] siècle. L'estime qu'inspirait la personne de Louis XVI rendait plus odieux encore ce gouvernement absolu, dont ses vertus ne pouvaient corriger le vice.

En effet, tous les efforts qu'il avait tentés pour le bien de ses peuples depuis son avénement avaient été impuissants contre le mauvais vouloir des gens à qui les abus étaient profitables.

Après avoir choisi pour ministres le sage Malesherbes, le vertueux Turgot, puis l'habile et intègre Necker, il n'avait pu les garder, et il s'était vu obligé de les remplacer par des hommes dont la frivolité et l'impéritie n'avaient cessé d'aggraver l'embarras des finances et le mécontentement de la nation. Or, la question financière se liait alors intimement aux questions gouvernementales, puisque c'étaient la mauvaise administration, les dilapidations et les prodigalités de la cour qui avaient amené la pénurie du trésor et accru démesurément la dette publique. Ces maux et tous les autres maux dont on souffrait, et tous ceux que l'on prévoyait, on les attribuait donc au régime de la mo-

narchie absolue, et l'on voulait à tout prix s'en délivrer. Les hommes éclairés (et le nombre alors en était très-considérable) ne cessaient d'étudier les diverses formes de gouvernement. On admirait les anciennes républiques, et, sans croire leur système applicable à la France, on pensait qu'il était possible de s'en rapprocher. La constitution anglaise excitait aussi quelques sympathies; la fédération démocratique des États-Unis avait ses partisans, encore peu nombreux. Mais, quel que dût être le changement, on en voulait un, on le voulait radical, on voulait extirper et les abus et ce qu'on regardait comme des abus.

Les deux ordres privilégiés s'inquiétaient de ce mouvement de l'opinion, et voyaient avec mécontentement que quelques-uns de leurs membres, et des plus illustres, embrassaient avec chaleur les idées nouvelles.

Ce qui contribuait encore à augmenter l'effervescence générale, c'était la lutte des parlements contre l'autorité.

Les parlements, et surtout celui de Paris, jouissaient d'un très-grand pouvoir, parce que la promulgation des édits et des ordonnances avait lieu par leur enregistrement au greffe de ces cours. Dans l'origine, le parlement de Paris enregistrait purement et simplement; puis, avant d'enregistrer, il avait pris l'habitude d'adresser des remontrances au roi, lorsque les édits lui semblaient en opposition avec les lois ou avec l'intérêt public; et ces remontrances, faites primitivement dans un esprit d'équité, avaient souvent éclairé la conscience du roi et obtenu la révocation de mesures imprudentes ou illégales. Mais le parlement de Paris avait fini par s'arroger le droit d'accorder ou de refuser l'enregistrement à son gré. Muet et obéissant quand le gouvernement était fort, il devenait intraitable sous un gouvernement trop doux. Sous Louis XVI, il sembla se complaire à donner l'exemple du mépris pour l'autorité, exemple que la multitude reçoit si volontiers et imite si ardemment. Le parlement devint

ainsi très-populaire; les rigueurs qui furent exercées, à l'occasion de sa résistance, envers quelques-uns de ses membres, entre autres d'Épremesnil, ajoutèrent à la fois et à sa popularité et à son audace.

Il s'opposait à ce qu'on établît de nouveaux impôts, et le gouvernement ne trouvait plus à emprunter. La guerre d'Amérique, qui avait fondé la république des États-Unis, qui avait valu au marquis de Lafayette et à d'autres officiers français un nom illustre, et qui avait contribué à répandre en France, et particulièrement dans la jeune noblesse, des idées démocratiques, avait accru de près d'un milliard le fardeau de la dette publique, léguée par Louis XV. Le gouffre du déficit se creusait d'année en année d'une manière effrayante. On tremblait que la banqueroute ne fût au bout.

Réduit ainsi à l'extrémité, le ministère allait d'expédients en expédients. Enfin, il eut l'idée de s'adresser aux deux ordres privilégiés pour obtenir d'eux quelques sacrifices. Mais, dès qu'il s'agit de toucher à ses pensions, qui étaient énormes, et à ses immunités, la noblesse de cour manifesta de l'irritation; et quant au clergé, le roi l'ayant réuni pour lui demander des subsides, n'obtint, au lieu d'argent, que des doléances. Une assemblée des notables, convoquée à Versailles, se sépara sans résultats.

Dans ces circonstances, le parlement de Paris déclara que le droit de consentir de nouveaux impôts, comme de réformer les anciennes lois, n'appartenait qu'aux *états généraux*, assemblée représentative de la nation, qui n'avait pas été réunie depuis la régence qui suivit la mort d'Henri IV. Ce n'est pas que le parlement désirât les états généraux; il les redoutait au contraire: il ne voulait qu'effrayer le gouvernement et flatter l'opinion.

Mais, à cette époque d'effervescence, le nom des états généraux n'avait pu être prononcé en vain: Necker, Génevois habitant Paris, que le roi venait de replacer à la

tête des finances, s'empara de la déclaration du parlement, et fit de la convocation des états généraux son affaire personnelle; il fit comprendre à Louis XVI qu'un appel à la nation pouvait seul sauver le royaume.

Le roi promit les états généraux, et telle était l'exaltation des esprits, qu'il n'aurait pu ensuite, sans le plus grave danger, ou éluder ou retarder l'exécution de sa promesse.

La reine, Marie-Antoinette de Lorraine-Autriche, qui avait beaucoup d'ascendant sur l'esprit de son époux, était opposée à cette mesure qui lui semblait, comme elle l'était en effet, grosse de tempêtes. Dès lors, l'opinion publique attribua à la reine et à son entourage, qu'on appelait le *comité Polignac* (du nom de la duchesse de Polignac, sa confidente intime), l'opposition que le mouvement national rencontra dès son début. A ce comité appartenaient le second frère du roi, Charles-Philippe, comte d'Artois, qui a régné plus tard sous le nom de Charles X, et la grande majorité des personnes de la cour.

L'aîné des frères du roi, Louis-Stanislas, *Monsieur*, qui fut roi plus tard sous le nom de Louis XVIII, voyait sans s'effrayer arriver les états généraux; il pensait que des réformes pourraient s'opérer pacifiquement, et il ne répugnait pas à voir quelques formes du gouvernement anglais introduites dans celui de la France. Une partie de la haute noblesse pensait comme lui et se complaisait dans l'espérance d'une chambre des pairs.

Quant au premier prince du sang, Philippe-Joseph, duc d'Orléans, depuis longtemps il faisait cause commune avec les parlements séditieux; et la révolution pouvait compter sur lui, si loin qu'elle voulût aller.

Plusieurs esprits sages s'inquiétaient, ne sachant pas si le mouvement qui se préparait serait habilement dirigé. Mais la masse de la nation était comme ivre de joie; on espérait que, par la suppression des abus et par l'établisse-

ment d'une constitution fondée sur les idées philosophiques d'alors, la France allait entrer dans une ère de liberté et de félicité dont l'attente faisait battre tous les cœurs.

De ces abus qu'il s'agissait de supprimer, le plus grave était celui qui exemptait de tout impôt les biens des nobles et des ecclésiastiques, possesseurs alors des trois quarts au moins du territoire français. On ne pouvait évidemment sortir de la crise financière qu'en soumettant tout le monde aux charges publiques. A cela le clergé objectait qu'il donnait à l'État ses prières, et la noblesse que, sur les champs de bataille, elle donnait son sang. Au clergé, l'on répondait qu'il pouvait prier pour la patrie et contribuer pour elle ; et à la noblesse, on demandait si le sang du peuple, qui avait aussi coulé dans les batailles, n'était que de l'eau.

Une question préliminaire et très-importante, surtout pour la répression de cet abus, devait être d'abord résolue.

Les états généraux de tout temps avaient été composés de trois chambres séparées, élues par le clergé, par la noblesse, par le tiers état. Comment procéder à ces élections? Tous les précédents étaient obscurs et contradictoires.

Le roi consulta à ce sujet une seconde assemblée des notables, et fit appel à tous les publicistes. La presse, alors sévèrement contenue, obtint sur ce point toute liberté, et la France fut en un instant inondée d'écrits. Le plus célèbre fut celui de l'abbé Siéyès, ainsi intitulé : *Qu'est-ce que le tiers état? Tout. Qu'a-t-il été jusqu'ici? Rien. Que veut-il être? Quelque chose.* Clair et logique cette fois (car ordinairement Siéyès enveloppait ses idées d'une métaphysique nuageuse), l'auteur montrait qu'il y avait en France tout au plus quatre-vingt mille ecclésiastiques, et cent mille nobles; voilà, disait-il, cent quatre-vingt mille privilégiés; comparez ce nombre à celui de vingt-six millions d'hommes, et décidez la question. Cet écrit eut un succès

prodigieux. Siéyès et beaucoup d'autres publicistes réclamaient en conséquence le doublement du tiers, c'est-à-dire ils voulaient que le tiers état eût à lui seul autant de représentants que les deux autres ordres ensemble. Cette question se débattait dans tout le royaume au milieu de la plus vive effervescence. Les membres des ordres privilégiés s'opposaient de toutes leurs forces au doublement du tiers, qui augmenterait son importance politique et assurerait sa prépondérance dans le cas où l'on en viendrait à réunir pour voter les trois ordres ensemble, au lieu d'en former trois chambres séparées. Mais Necker pensait que le vote en commun deviendrait peut-être nécessaire pour briser la résistance que les deux premiers ordres pourraient mettre à l'abolition de leurs priviléges, et, nonobstant l'avis contraire d'une seconde assemblée des notables, il obtint du roi le doublement du tiers.

Le parlement de Paris, dont les membres avaient la prétention d'appartenir à la noblesse, ayant voulu s'opposer au doublement, perdit en un instant la popularité de mauvais aloi que son opposition au gouvernement lui avait acquise; en se rétractant, il ne la recouvra pas.

Dans plusieurs provinces, le clergé et surtout la noblesse tâchèrent d'empêcher la double représentation du tiers, mais ils finirent par se résigner; en Bretagne seulement, la noblesse aima mieux ne point nommer de députés que de céder, et l'ordre de la noblesse aux états généraux se trouva ainsi privé de 23 représentants.

L'époque fixée pour la réunion des états généraux fut le 4 mai : le lieu fut Versailles, où la cour résidait depuis Louis XIV.

Le nombre des députés fut fixé à environ 1200 (il avait été de 800 en 1536). Les colonies furent admises à la représentation, et Saint-Domingue, pour sa part, eut 12 députés.

L'élection se fit à deux degrés par le suffrage universel. Chacun des trois ordres eut une assemblée électorale, au

chef-lieu de chaque *bailliage* (on appelait ainsi les subdivisions territoriales sous le rapport judiciaire ; les bailliages prenaient le nom de *sénéchaussées* dans les pays de droit écrit). Dans chaque paroisse, quiconque payait une contribution quelle qu'elle fût, et était âgé de vingt-cinq ans, concourut au choix des électeurs du tiers état.

Chaque réunion électorale forma son bureau, délibéra sur les instructions qu'elle devait donner à ses mandataires, et, outre le nombre de députés qui lui avait été assigné en raison de la population du bailliage, nomma un ou deux suppléants pour les remplacer en cas de besoin.

Le clergé eut 291 représentants; cinquante étaient évêques. La plupart de ces prélats se recommandaient par leurs vertus et leurs talents à l'estime publique, entre autres Dulau, archevêque d'Arles; Boisgelin, archevêque d'Aix; La Luzerne, évêque de Langres; Beauvais, évêque de Senez; Juigné, archevêque de Paris. Il y avait aussi parmi eux le cardinal de Rohan, tristement célèbre par l'affaire du collier de la reine; il y avait deux Talleyrand, l'un archevêque de Reims, l'autre évêque d'Autun, et Gobel, évêque de Lydda *in partibus*. Parmi les autres députés du clergé, il faut citer avant tout Maury; l'abbé de Montesquiou, depuis ministre; Latil, qui devint cardinal et confesseur du roi Charles X; l'abbé de Pradt. Les curés étaient fort nombreux, et la plupart, appartenant au tiers état par leur naissance, votèrent avec lui; Grégoire est le plus connu. Un moine, dom Gerle, prieur d'un couvent en Auvergne, siégea en costume de chartreux.

Les représentants de la noblesse se trouvaient réduits à 270 par l'abstention de la noblesse bretonne. Le duc d'Orléans figurait au nombre de ces députés. Parmi eux ont été célèbres à divers titres : Lafayette, Cazalès, les deux frères Alexandre et Charles de Lameth, Lally-Tollendal; Beauharnais, grand-père de l'empereur Napo-

léon III; Custine, Biron, Montesquiou, Latour-Maubourg, Menou, qui plus tard commandèrent les armées de la république; Puisaye, qui organisa la chouannerie; Clermont-Tonnerre; le prince Victor de Broglie, fils du maréchal; le duc de La Rochefoucauld, protecteur éclairé des sciences; le duc de La Rochefoucauld-Liancourt, philanthrope illustre; Matthieu de Montmorency, qui représenta la France trente ans plus tard au congrès de Vérone; Sillery-Genlis, chef du parti d'Orléans; d'Éprémesnil, Duport, Dandré, Fréteau, Lepelletier-Saint-Fargeau, membres des parlements; Vaudreuil, une des gloires de la marine française; d'Avaray, à qui Louis XVIII dut son salut; des hommes qui se firent un nom dans les lettres, Lévis, Boufflers, Marnésia, Destutt-Tracy; Montlosier, si connu par son opposition aux jésuites sous Charles X.

Sur la liste des représentants du clergé ne se trouve point l'abbé Siéyès, ni sur celle de la noblesse le comte de Mirabeau. C'est le tiers état qui, à Paris, nomma Siéyès; Siéyès, qui eut cette étrange destinée de commencer la révolution et de la finir, trait d'union entre deux dynasties, donnant une main, sans le vouloir, à Louis XVI pour le faire descendre du trône, et l'autre main, sans le savoir, à Napoléon pour l'aider à y monter.

C'est le tiers état de Provence qui nomma Mirabeau. Cette élection a eu tant d'importance qu'il convient d'en parler avec quelque détail.

Honoré-Gabriel Riquetti, comte de Mirabeau, avait alors quarante ans. Le nom qu'il portait avait été rendu célèbre par son grand-père, officier général sous Louis XIV, et brave entre les plus braves dans ces temps de gloire militaire, et par son père, grand économiste, grand philanthrope, surnommé l'*Ami des hommes*, et en même temps (ce qui n'est nullement incompatible avec les titres qui précèdent) tyran et bourreau de sa famille. Sous sa

cruelle discipline, les passions du jeune Mirabeau prirent une mauvaise direction; sa jeunesse fut orageuse et souillée; un amour coupable pour une femme mariée, amour dont la publication des *Lettres à Sophie* a conservé à la postérité les brûlants souvenirs, expliqua, sans les justifier, les sévices de son père, qui, par des lettres de cachet obtenues du gouvernement, le fit longtemps traîner de prison en prison.

De là, dans Mirabeau, l'horreur de l'arbitraire et une ardente passion pour la liberté; passion qui, aux approches de la révolution, s'exalta encore par un amour effréné de la gloire.

Ses premiers essais comme orateur avaient eu lieu récemment devant le parlement de Provence, dans une cause qui lui était personnelle; et là s'était révélée une éloquence supérieure à tout ce que, depuis Bossuet, la France avait entendu. Aix et toute la Provence furent éblouis d'admiration, et à l'audience l'on vit son antagoniste, le célèbre Portalis (depuis ministre des cultes), ronger, en versant des pleurs de dépit, le crayon qu'il tenait à la main pour prendre des notes. Au moment de l'élection, Mirabeau s'était déclaré pour le doublement du tiers, et la noblesse provençale, irritée, décida, afin de l'exclure, que ses choix ne porteraient que sur des nobles actuellement possesseurs d'un fief. Indigné, Mirabeau sortit de l'assemblée électorale, en lui laissant pour adieux ces paroles : « Dans tous les pays, dans tous les âges, les grands ont implacablement poursuivi les amis du peuple; et si, je ne sais par quelle combinaison de la fortune, il s'en est élevé quelqu'un dans leur sein, c'est celui-là surtout qu'ils ont frappé, avides qu'ils étaient d'inspirer la terreur par le choix de la victime. Ainsi périt le dernier des Gracques de la main des patriciens; mais, atteint du coup mortel, il lança de la poussière vers le ciel, et de cette poussière naquit Marius, Marius moins grand pour avoir exterminé

les Cimbres que pour avoir abattu dans Rome le pouvoir dominateur des nobles. » Le tiers état provençal accueillit avec transport ce candidat repoussé par la noblesse : Aix et Marseille s'illuminèrent en l'honneur de Mirabeau; partout le peuple dételait et traînait sa voiture; les émeutes qui agitaient alors la Provence, comme beaucoup d'autres parties du royaume, s'apaisaient comme par enchantement à sa voix.

Dès lors, on put prévoir quelle domination il allait exercer.

Parmi les 584 députés du tiers, Mirabeau sans doute, comme orateur et même comme homme politique, était hors ligne. Mais après lui une foule d'autres étaient remarquables par le savoir et par des talents supérieurs. On va voir en scène Bailly, membre des trois Académies; Mounier, Malouet, Bergasse, Barnave, Chapelier, Desmeuniers, Target, Thouret, Treilhard, Tronchet, Chasset, Camus, Chabroud, Robespierre, Péthion, Buzot. Parmi ceux qui, ne brillant pas au premier rang dans l'assemblée, ont été ensuite célèbres à divers titres, je citerai seulement Boissy d'Anglas, Lanjuinais, Laréveillère-Lépaux, Regnaud (de Saint-Jean-d'Angély), Rewbel, Merlin (de Douai), Barrère, les deux Garat; deux grands financiers, Lebrun, traducteur du Tasse, et Mollien; Volney, Frochot, le jurisconsulte Grenier, Lapparent, le docteur Guillotin, Brillat-Savarin; je pourrais en citer encore un grand nombre.

Ajoutons que, chez la plupart des députés des trois ordres, la noblesse du caractère répondait à la supériorité du talent.

A l'époque des élections, il y eut sur divers points quelques désordres. A Paris, sous le faux prétexte qu'un fabricant de papiers nommé Réveillon avait dit qu'un ouvrier peut vivre avec quinze sous par jour, le faubourg Saint-Antoine s'était ameuté, et la maison de Réveillon

avait été saccagée. On put juger dès ce jour combien les esprits de la population parisienne étaient inflammables. Cette émeute était d'un exemple dangereux; ce qui était plus dangereux encore, c'est qu'elle resta impunie.

Chaque collége électoral avait donné un mandat impératif aux députés qu'il avait choisis. Ces mandats sont ce qu'on appela les *cahiers* des états généraux.

Tous ou presque tous ces cahiers, en recommandant la fidélité au roi, demandent une foule d'innovations plus ou moins praticables, plus ou moins utiles.

La noblesse, dans ses cahiers, paraît s'inquiéter médiocrement des intérêts du clergé; mais elle se montre ardente pour le maintien de ses propres priviléges. Cependant elle autorise ses mandataires à renoncer en son nom à l'exemption d'impôts, et même aux droits féodaux moyennant indemnité.

Le clergé, dans presque tous ses cahiers, demande la conservation de ses prérogatives; il émet le vœu que, pour mettre un terme au relâchement de la discipline ecclésiastique, les conciles et les synodes soient rétablis, qu'on décrète l'abolition de la pluralité des bénéfices, l'obligation de la résidence pour les prélats, l'augmentation des revenus des curés.

Les cahiers les plus importants sont ceux du tiers état. Presque unanimement les corps électoraux exigent que leurs mandataires votent pour que les délibérations des états généraux aient lieu par tête et non par ordre. Liberté civile et politique, liberté de la presse et liberté de conscience, égalité de tous les citoyens devant la loi, réunion périodique des députés de la nation chargés de voter les impôts, suppression de la vénalité des places de juges et autres, réforme des abus, création d'institutions utiles, tels étaient alors les vœux de la France entière, exprimés dans ces cahiers; et ces vœux, on ne doit point l'oublier, étaient conformes aux désirs du roi. Son titre

de fils aîné de l'Église et sa position de chef de la noblesse l'obligeaient, il est vrai, à de grands ménagements envers les deux ordres privilégiés, mais ne lui faisaient point oublier ce qu'il devait au peuple, pour qui il avait la plus sincère affection.

II

OUVERTURE DES ÉTATS GÉNÉRAUX. — ASSEMBLÉE NATIONALE.

Enfin, le jour si impatiemment attendu était arrivé, et, après cent soixante-quinze ans d'interruption, les états généraux de la France étaient réunis.

La veille du jour fixé pour l'ouverture, eut lieu une procession solennelle, et une messe fut célébrée dans l'église de Saint-Louis, à Versailles, en présence du roi et des trois ordres. Un public immense, venu de Paris en grande partie, saluait les députés à leur passage ; l'attendrissement, le respect, la joie, brillaient dans tous les yeux. Quant aux députés eux-mêmes, ce passage des Mémoires de l'un d'entre eux[1] fait connaître combien, en abordant leur mission, ils étaient profondément émus :

« Pendant la cérémonie religieuse, des pensées sublimes, mais mélancoliques, vinrent s'offrir à moi. Cette France, ma patrie, je la voyais, appuyée sur la religion, nous dire : « Étouffez vos querelles ; voici l'instant décisif qui va me « donner une nouvelle vie ou m'anéantir à jamais.... » Amour de la patrie ! tu parlas à mon cœur.... Des larmes de joie coulaient de mes yeux ; mon Dieu, ma patrie, mes concitoyens, étaient devant moi. »

Le lendemain, 5 mai 1789, eut lieu la séance d'ouverture. Dès midi, la salle présentait le coup d'œil le plus im-

1. Le marquis de Ferrières.

posant. A la droite du trône, le clergé, en soutane et en grands manteaux, et à sa tête les cardinaux et les évêques avec leurs robes rouges et violettes et leurs rochets. A gauche, la noblesse magnifiquement vêtue, avec veste et parements de drap d'or, cravate de dentelle, le chapeau à plumes à la Henri IV, de riches épées au côté. En face du trône, le tiers état, dont l'extérieur simple contrastait avec toute cette magnificence : habit noir, petit manteau noir, cravate de batiste; Mirabeau vêtu comme ses collègues du tiers.

Vers une heure on annonce l'arrivée du roi, tous les députés se lèvent.

Le roi paraît; les applaudissements les plus vifs se font entendre, accompagnés des cris de *Vive le roi!* Louis monte sur son trône. On remarque que ses regards se promènent avec un air de satisfaction sur la réunion des députés. La reine se place à côté de lui, hors du dais, sur un fauteuil inférieur au trône. La famille royale entoure le roi; les princes du sang, les ministres, les ducs et pairs de France sont placés un peu plus bas; et le surplus du cortége couvre les degrés de l'estrade. Toute cette cour étincelait d'or et de diamants.

Le grand maître des cérémonies annonce du geste que le roi va parler. Aux acclamations succède le plus profond silence. Le roi prononce ces paroles, sincère expression de ses sentiments :

« Messieurs, ce jour que mon cœur attendait depuis longtemps est enfin arrivé, et je me vois entouré des représentants de la nation à laquelle je me fais gloire de commander.

« Un long intervalle s'était écoulé depuis la dernière tenue des états généraux; et, quoique la convocation de ces assemblées parût être tombée en désuétude, je n'ai pas balancé à rétablir un usage dont le royaume peut tirer une force nouvelle, et qui peut ouvrir à la nation une nouvelle source de bonheur.

« La dette de l'État, déjà immense à mon avénement au trône, s'est encore accrue sous mon règne : une guerre dispendieuse, mais honorable, en a été la cause ; l'augmentation des impôts en a été la suite nécessaire, et a rendu plus sensible leur inégale répartition.

« Une inquiétude générale, un désir exagéré d'innovations, se sont emparés des esprits, et finiraient par égarer totalement les opinions, si on ne se hâtait de les fixer par une réunion d'avis sages et modérés.

« C'est dans cette confiance, messieurs, que je vous ai rassemblés, et je vois avec sensibilité qu'elle a déjà été justifiée par les dispositions que les deux premiers ordres ont montrées à renoncer à leurs priviléges pécuniaires. L'espérance que j'ai conçue de voir tous les ordres, réunis de sentiments, concourir avec moi au bien général de l'État, ne sera point trompée.

« Les esprits sont dans l'agitation ; mais une assemblée des représentants de la nation n'écoutera sans doute que les conseils de la sagesse et de la prudence. Vous aurez jugé vous-mêmes, messieurs, qu'on s'en est écarté dans plusieurs occasions récentes ; mais l'esprit dominant de vos délibérations répondra aux véritables sentiments d'une nation généreuse, et dont l'amour pour ses rois a toujours fait le caractère distinctif : j'éloignerai tout autre souvenir. »

Ceci était une allusion à la conduite du parlement de Paris. Le roi continua :

« Je connais l'autorité et la puissance d'un roi juste au milieu d'un peuple fidèle et attaché aux principes de la monarchie ; ils ont fait l'éclat et la gloire de la France ; je dois en être le soutien, et je le serai constamment.

« Mais tout ce qu'on peut attendre du plus tendre intérêt au bonheur public, tout ce qu'on peut demander à un souverain, le premier ami de ses peuples, vous pouvez, vous devez l'espérer de mes sentiments.

« Puisse, messieurs, un heureux accord régner dans cette assemblée, et cette époque devenir à jamais mémorable pour le bonheur et la prospérité du royaume! C'est le souhait de mon cœur, c'est le plus ardent de mes vœux, c'est enfin le prix que j'attends de la droiture de mes intentions et de mon amour pour mes peuples. »

Le discours du roi fut suivi de longs applaudissements. Alors le roi, s'étant assis sur son trône, se couvrit. Tous les gentilshommes suivirent son exemple. Quelques membres du tiers, commençant dès cet instant leur guerre à l'inégalité, voulaient se couvrir; d'autres s'y opposèrent. De là une rumeur au milieu de laquelle on n'entendait que ces mots : *Couvrez-vous! Découvrez-vous!* Le roi, pour y mettre fin, se découvrit, et tout le monde l'imita.

La parole est donnée au garde des sceaux Barentin. Il insiste sur les intentions généreuses du roi, et rappelle les titres de Louis XVI à la confiance de la nation.

Puis vint le rapport de Necker. Dans ce rapport perce l'inquiétude dont ce ministre, alors si populaire, était agité sur les résultats de la grande mesure qu'il avait provoquée; car il s'attendait à une lutte immédiate entre le tiers état et les deux autres ordres, et se sentait impuissant à la prévenir.

A ce rapport de Necker était annexé l'état général des revenus et des dépenses fixes. On y remarque avec épouvante que, sur la recette nette de 476 millions, l'État est obligé de payer annuellement 237 millions d'intérêts et de rentes, et qu'en outre le déficit annuel de la dépense sur la recette dépasse 56 millions.

Lorsque Necker eut terminé sa lecture, le roi leva la séance et se retira avec son cortége, tandis que l'assemblée faisait entendre mille cris répétés de *Vive le roi!* Il se retira, dis-je, le cœur plein d'espérance, et les députés se séparèrent avec l'intention de procéder dès le lendemain à la vérification des pouvoirs.

Impatient d'appeler à son aide l'influence si puissante de la publicité périodique, Mirabeau publia le soir même, et sans se conformer aux lois qui régissaient alors la presse, le compte rendu de cette séance, sous forme de premier numéro d'une publication ayant pour titre *Journal des états généraux*. Un arrêt du conseil, provoqué par Necker, supprima dès le lendemain cette feuille, comme non autorisée. (Ces sortes d'arrêts étaient rendus au nom du roi, le plus souvent sans qu'il en sût rien.) A l'instant même Mirabeau publie une lettre à ses commettants, répandue avec profusion dans le public : « Il est donc vrai que, loin d'affranchir la nation, on ne songe qu'à river ses fers; c'est en face de la nation assemblée que l'on ose produire ces décrets auliques, où l'on attente à ses droits les plus sacrés!... Personne n'ignore aujourd'hui que les arrêts du conseil sont des faux éternels, où les ministres se permettent d'apposer le sceau du roi. On ne prend pas même la peine de déguiser cette étrange malversation!... Vingt-cinq millions de voix demandent la liberté de la presse. La nation et le roi demandent unanimement le concours de toutes les lumières. Eh bien! c'est alors qu'un ministre soi-disant populaire ose effrontément mettre le scellé sur nos pensées, et traiter comme objet de contrebande l'indispensable exportation de la vérité. »

Voilà l'attitude que prit Mirabeau dès le premier jour. L'opinion, à Paris, se prononça avec une telle énergie en sa faveur, que l'interdit jeté sur sa feuille dut être immédiatement levé. Par une conséquence nécessaire, la presse fut déclarée tout à fait libre, et une foule de publications périodiques surgirent, toutes plus ardentes les unes que les autres; dès ce premier moment, la liberté de la presse dégénéra en une licence effrénée, dont l'influence sur les événements qui vont suivre fut incalculable.

Dès le lendemain de la séance d'ouverture, le tiers état s'était réuni dans la salle très-vaste où cette séance avait

eu lieu ; là, il attendait ou feignait d'attendre que les deux autres ordres vinssent se réunir à lui pour la vérification des pouvoirs ; dès ce moment, il rejeta l'appellation de *tiers état*, comme n'étant qu'un signe ordinal relatif à la préséance des deux autres ordres, et adopta celle de *députés des communes ;* l'assemblée des communes, se déclarant incomplète jusqu'à ce que les deux autres ordres se fussent réunis à elle, ne voulut faire aucun acte pour se constituer, et se mit sous la présidence de son doyen d'âge.

Mais le clergé et surtout la noblesse n'étaient nullement disposés à consentir à cette vérification en commun, qui amènerait forcément la fusion des trois ordres en une assemblée unique et le vote par tête. La noblesse, malgré l'opposition de 47 de ses membres, entre autres Lafayette, La Rochefoucauld-Liancourt, Fréteau, décida à la majorité de 188 voix que les pouvoirs seraient vérifiés dans chaque ordre séparément. Malgré l'opposition déjà assez vive d'un très-grand nombre de curés, le clergé rendit la même décision.

Les députés des communes, aux yeux de qui ces décisions étaient nulles et non avenues, comme émanant de réunions auxquelles ils ne reconnaissaient point un caractère légal, persistaient à rester inactifs, au grand déplaisir de la cour, qui avait pensé que la décision des deux autres ordres entraînerait forcément la leur. Au nom des communes, Chapelier disait : « Nous nous réunissons chaque jour dans la *salle des états ;* nous apprenons avec surprise que les députés de l'Église et de la noblesse *se retirent* chaque jour dans des *appartements particuliers ;* on dit qu'ils nomment des commissaires et prennent des délibérations, oubliant que, sans le concours du corps national, ils ne peuvent rien faire de légal. Nous ne reconnaîtrons comme représentants légaux que ceux dont les pouvoirs auront été examinés par des commissions nommées dans l'assemblée générale, parce qu'il importe au *corps de la*

nation comme aux *corps privilégiés* de connaître et de juger la validité des pouvoirs de chacun des députés qui se présentent. Nous ne souffrirons pas qu'on porte atteinte à ce grand principe : qu'après l'ouverture des états généraux un député n'est plus le député d'un ordre ou d'une province, mais qu'ils sont tous les représentants de la nation; principe qui doit être accueilli avec enthousiasme par les députés des classes privilégiées, puisqu'il agrandit leurs fonctions. »

Quelques jours s'écoulent encore. Le clergé ne se serait peut-être pas refusé à un rapprochement; mais la noblesse persistait opiniâtrément dans sa décision. Parmi ceux qui repoussaient les demandes des communes, d'Épremesnil était le plus fougueux. Inutilement, Lafayette, Clermont-Tonnerre, La Rochefoucauld-Liancourt, Montmorency, Lally-Tolendal, engageaient leurs collègues à une condescendance qui eût tout sauvé, puisqu'elle aurait ôté à l'émeute populaire le prétexte d'intervenir dans les discussions. Pour encourager la résistance de la noblesse, le comte d'Artois aurait voulu se rendre dans son sein. Le roi ne voulut pas. Le prince écrivit à la chambre : « Du moins je donne à la chambre la ferme et certaine assurance que le sang d'Henri IV a été transmis à mon cœur dans toute sa pureté, et que, tant qu'il m'en restera une goutte dans les veines, je saurai prouver à l'univers entier que je suis digne d'être né gentilhomme français. »

Cette démarche, ce langage, ne désarmèrent pas en faveur du prince l'opinion publique, déjà mécontente de sa conduite légère et de ses prodigalités effrénées, tandis que cette même opinion, à Paris surtout, s'exaltait de plus en plus en faveur de la résistance des communes. Tout le monde comprenait que la vérification en commun amènerait le vote par tête, et que le vote par tête enlèverait la majorité aux deux ordres privilégiés et la donnerait aux communes; aussi personne ne voulait céder. Necker dé-

sirait vivement que les députés des communes fissent des concessions, et on tâchait de les effrayer. On les menaçait du roi; on leur faisait entrevoir une dissolution des états généraux ; on les rendait responsables des alarmes que le retard de leurs opérations faisait naître dans tout le royaume. Mirabeau fit passer son intrépidité dans ces âmes déjà si courageuses par elles-mêmes : « C'est en vain qu'on s'efforce de former un parti pour diviser les états généraux en trois chambres, pour les faire opiner et délibérer par ordre. On nous dit qu'il vaut mieux opiner par ordre que de s'exposer à une scission; que le ministre *désire*, que le roi *veut*, que le royaume *craint*. Si le ministre est faible, soutenez-le contre lui-même, prêtez-lui de vos forces. Un aussi bon roi que le nôtre ne *veut* pas ce qu'il n'a pas le droit de vouloir. Le royaume *craindrait* s'il pouvait vous croire vacillants. Qu'il vous sache fermes et unis; vous serez investis de toute sa sécurité. »

Douze jours s'étaient déjà écoulés. Le clergé venait de demander que des commissaires fussent nommés par les trois ordres pour conférer sur ce qui les divisait; et en son nom Gobel, évêque de Lydda, était venu présenter cette demande aux communes. Les communes consentent « à nommer *des personnes* pour conférer avec celles qui ont été ou seront choisies par Messieurs du clergé et de la noblesse, sur les moyens proposés *pour réunir tous les députés* afin de *vérifier les pouvoirs en commun.* »

Les conférences s'établirent : la noblesse ne voulut rien accorder, et les conférences furent rompues.

La noblesse alors, nonobstant l'opposition du duc d'Orléans et de ceux de ses membres qui s'associaient au mouvement national, prend la résolution suivante :

« La chambre de la noblesse, considérant que, dans le moment actuel, il est de son devoir de se rallier à la Constitution et de donner l'exemple de la fermeté comme elle a donné la preuve de son désintéressement, déclare que la

délibération par ordre et la faculté d'empêcher que les ordres ont tous divisément, sont constitutifs de la monarchie, et qu'elle persévérera constamment dans ces principes conservateurs du trône et de la liberté. »

De son côté, Mirabeau dit aux communes que puisque le clergé, ayant proposé une conciliation, n'a pu l'obtenir, c'est à ce même clergé à se réunir dès à présent aux communes et à donner cet exemple à la noblesse. Il propose donc « qu'il soit envoyé au clergé une députation très-solennelle et très-nombreuse, qui adjurera les ministres du Dieu de paix de se ranger du côté de la raison, de la justice et de la vérité, et de se réunir à leurs codéputés dans la salle commune. »

La proposition de Mirabeau est adoptée par acclamation et sur-le-champ exécutée. Lorsque Target, à la tête de la députation, prononça deux fois ces paroles : « Nous vous adjurons *au nom du Dieu de paix*, » tout le clergé éprouva une émotion profonde ; un membre, d'une voix émue, demanda même qu'on déférât sur-le-champ au vœu des communes. Néanmoins la délibération fut remise au lendemain.

Mais le lendemain, la délibération fut tout à coup suspendue par un message du roi. Le roi écrivait aux trois chambres pour les engager à reprendre les conférences en présence du garde des sceaux et de quelques conseillers de la couronne. Des prélats influents, entre autres Juigné, archevêque de Paris, et le cardinal de La Rochefoucauld, craignant que la majorité de leur ordre ne se réunît aux communes, avaient supplié la reine d'obtenir du roi cette démarche et avaient aisément réussi. Le clergé et la noblesse obéirent à l'instant même à l'invitation du roi.

Les communes hésitèrent pendant deux jours. « Ceci, » dit Mirabeau qui devina la ruse et l'intervention des évêques, « est un piége en tout sens, un piége ourdi de la main des druides ; piége, si l'on défère au désir du roi ; piége, si

l'on s'y refuse. Accepterons-nous les conférences? tout cela finira par un ordre du conseil; nous serons chambrés et despotisés. Si nous n'acceptons pas, le trône sera assiégé de prédictions sinistres; on dira, pour tuer l'opinion par tête, que les communes tumultueuses, indisciplinées, sans système, sans principes, détruiront l'autorité royale. » Après avoir cherché une route entre ces écueils, il fit adopter la double proposition de déférer à l'invitation du roi, et en même temps de lui exposer dans une adresse les sentiments et les principes des communes.

Les conférences furent donc reprises, mais les communes étaient pleines de défiance; et leur doyen ayant été soupçonné d'avoir eu avec Necker, que cependant elles estimaient et aimaient beaucoup, un entretien secret, elles le remplacèrent immédiatement par Bailly.

Pendant tous ces délais, l'effervescence des esprits, à Paris, à Versailles et dans toute la France, ne cessait de croître. Le ministère prévoyait des troubles, et faisait continuellement masser des troupes autour des deux villes. Ces mesures augmentaient l'irritation en même temps que les alarmes. Le pain renchérissait de jour en jour. A Paris, on ne s'entretenait que de la lutte entre les communes et la noblesse; la ville entière était en proie à une agitation incessante, dont le foyer était au Palais-Royal. Dans le jardin et sous les galeries de ce palais, que son propriétaire, le duc d'Orléans, avait ouvert au public, se tenaient jour et nuit des comices où tout le monde était admis, mais où ne se présentaient guère que des hommes d'une éducation et d'une tenue soignées, qui allaient ensuite, dans leurs quartiers respectifs, donner le mot d'ordre. Entre Versailles et le Palais-Royal les relations étaient incessantes; des gens qui avaient assisté aux séances des communes venaient à toute heure en rendre compte au Palais-Royal. Le duc d'Orléans ne pouvait se présenter à ses fenêtres sans être salué d'acclamations frénétiques. Les

noms de Necker et de Mirabeau n'étaient prononcés qu'avec enthousiasme. Parmi les orateurs qui parlaient avec le plus de succès dans les groupes, on distinguait un avocat, jeune encore, Camille Desmoulins, un autre avocat, Danton, et aussi quelques autres dont l'ardeur patriotique, non moins véhémente, est restée pure d'excès.

Mais à Versailles, les conférences n'aboutissaient pas, personne ne voulant céder; les communes perdent patience; sur la demande de Siéyès elles adressent aux membres des deux autres ordres une dernière invitation de venir dans la salle des états, pour concourir à la vérification commune des pouvoirs, et les avertissent que l'appel général de tous les bailliages convoqués se fera dès le lendemain. En même temps, elles adoptent une adresse au roi, rédigée par Barnave, et respirant le dévouement le plus sincère.

Dès cet instant, les événements, si longtemps suspendus, vont marcher vite.

Le lendemain, comme il avait été annoncé, la vérification des pouvoirs commence dans la grande salle des états. On fait l'appel des députés nommés, bailliage par bailliage. On appelait d'abord: Messieurs du clergé.... personne ne se présentait; puis : Messieurs de la noblesse.... personne ne se présentait non plus ; puis : Messieurs des communes, et chacun, répondant à l'appel, exhibait ses pièces. En même temps on apprenait chaque jour que quelque nouveau bataillon, quelque nouvel escadron venait grossir l'armée qui se massait autour de Paris. L'on se hâtait, mais avec une dignité calme, dans l'attente des événements.

« La vérification des pouvoirs étant faite, » dit Siéyès, « il est constant que l'assemblée est composée de représentants envoyés directement par les quatre-vingt-seize centièmes au moins de la nation ; les absents ne peuvent empêcher les présents d'exercer leurs droits ; entre l'assemblée et le trône, il ne peut exister aucun pouvoir négatif, aucun

veto ; l'assemblée doit commencer des travaux, mais sous quel nom ? »

Plusieurs appellations furent proposées, et par Siéyès lui-même et par d'autres ; on les rejeta. Mirabeau voulait celle de *Représentants du peuple ;* mais on craignit que le mot de *peuple* ne parût exclure la noblesse, et l'on s'arrêta à l'appellation d'*Assemblée nationale*, que ni le clergé, ni la noblesse ne pouvaient raisonnablement repousser, et on déclara que l'on s'empresserait de recevoir les députés de ces deux ordres dès qu'ils se présenteraient pour faire vérifier leurs pouvoirs ; puis, au milieu des cris de *Vive le roi !* on vota une adresse à Sa Majesté pour lui apprendre que l'*Assemblée nationale* était constituée. Son doyen, Bailly, devint son président. Tous les membres prêtèrent serment de « remplir leurs fonctions avec zèle et fidélité. »

S'emparant aussitôt de la toute-puissance nationale, l'Assemblée émet ce décret mémorable, œuvre de Target et de Chapelier :

« L'Assemblée nationale, considérant que le premier usage qu'elle doit faire des pouvoirs dont la nation recouvre l'exercice, sous les auspices d'un monarque qui, jugeant la véritable gloire des rois, a mis la sienne à reconnaître les droits de son peuple, est d'assurer, pendant la durée de la présente session, la force de l'administration publique ;

« Voulant prévenir les difficultés qui pourraient traverser la perception et l'acquit des contributions ; difficultés d'autant plus dignes d'une attention sérieuse, qu'elles auraient pour base un principe constitutionnel et à jamais sacré, authentiquement reconnu par le roi et solennellement proclamé par toutes les assemblées de la nation, principe qui s'oppose à toute levée de deniers et de contributions dans le royaume, sans le consentement formel des représentants de la nation ;

« Considérant qu'en effet les contributions, telles qu'elles

se perçoivent actuellement dans le royaume, n'ayant point été consenties par la nation, sont toutes illégales, et, par conséquent, nulles dans leur création, extension ou prorogation;

« Déclare, à l'unanimité des suffrages, consentir provisoirement, pour la nation, que les impôts et contributions, quoique illégalement établis et perçus, continuent d'être levés de la même manière qu'ils l'ont été précédemment, et ce, jusqu'au jour seulement de la première séparation de cette assemblée, de quelque cause qu'elle puisse provenir;

« Passé lequel jour, l'Assemblée nationale entend et décrète que toute levée d'impôts et contributions de toute nature qui n'aurait pas été nommément, formellement et librement accordée par l'Assemblée, cessera entièrement dans toutes les provinces du royaume, quelle que soit la forme de leur administration.

« L'Assemblée s'empresse de déclarer qu'aussitôt qu'elle aura, de concert avec Sa Majesté, fixé les principes de la régénération nationale, elle s'occupera de l'examen et de la consolidation de la dette publique; mettant dès à présent les créanciers de l'État sous la garde de l'honneur et de la loyauté de la nation française.

« Enfin l'Assemblée, devenue active, reconnaît aussi qu'elle doit ses premiers moments à l'examen des causes qui produisent dans les provinces du royaume la disette qui les afflige, et à la recherche des moyens qui peuvent y remédier de la manière la plus efficace et la plus prompte. En conséquence, elle a arrêté de nommer un comité pour s'occuper de cet important objet, et que Sa Majesté sera suppliée de faire remettre à ce comité tous les renseignements dont il pourrait avoir besoin.

« La présente délibération sera imprimée et envoyée dans toutes les provinces. »

Ainsi la résistance de la noblesse avait eu pour résul-

tat de donner au mouvement national qui devait irrésistiblement s'accomplir un caractère semi-insurrectionnel.

L'Assemblée ne se faisait pas illusion sur les périls qui la menaçaient; elle les voyait venir, mais elle ne les craignait pas.

III

SÉANCE DU JEU DE PAUME. — SÉANCE ROYALE. — RENVOI DE NECKER.

Le coup si hardi que venaient de frapper les députés des communes devait plaire à un peuple que séduit toujours le courage, et dès ce moment l'immense majorité des Français leur fut complétement dévouée.

Le lendemain, tandis que la nouvelle Assemblée nationale s'occupait d'organiser ses comités et ses bureaux, la noblesse et le clergé délibéraient au milieu de l'agitation la plus vive.

Mais la noblesse éprouvait encore plus de joie que de colère; elle jugeait que le tiers état venait de se perdre lui-même. « Si le procureur général faisait son devoir, » dit d'Épremesnil, « il décréterait d'arrestation les députés du tiers. » Il proposa une adresse au roi d'une violence extrême. La chambre en adopta une beaucoup plus modérée.

Dans la chambre du clergé, la discussion eut une aigreur et une violence que la dignité de cet ordre ne semblait pas comporter. La majorité des curés, qui dès le principe s'était montrée favorable au tiers, voulait au moment du danger se rallier à lui sur-le-champ; quelques prélats partageaient cet avis, que Juigné, archevêque de Paris, et l'abbé Maury combattaient vainement de toutes leurs forces. Il était alors six heures du soir. Le cardinal de La Rochefoucauld et l'archevêque de Paris quittent la salle, et

courent à Marly rendre compte au roi de la scission qui s'opère dans le clergé; il venait de recevoir l'adresse de la noblesse et le décret des communes.

Louis XVI et Marie-Antoinette avaient quitté depuis quelques jours le palais de Versailles pour la solitude de Marly, afin de se livrer en paix à un deuil de famille: leur fils aîné venait de mourir; Louis-Charles, duc de Normandie, âgé d'un peu moins de cinq ans, était devenu dauphin. Cet enfant et sa sœur, âgée de onze ans, Marie-Thérèse de France, qu'on appelait *Madame royale*, commençaient dès cette première douleur à être la consolation de leurs parents.

Les deux prélats supplient le roi d'intervenir. Il fallait agir, et agir promptement. Louis XVI fait annoncer le lendemain matin samedi qu'il tiendra le lundi suivant une séance royale, et que jusque-là les séances des états généraux resteront suspendues.

En effet, le samedi matin, 20 juin, jour devenu si célèbre dans notre histoire, quand les députés des communes voulurent entrer dans leur salle, ils trouvèrent les portes fermées pour eux, et ouvertes seulement aux ouvriers chargés des apprêts de la séance solennelle; le reste de l'hôtel des états était occupé par des troupes.

Il était neuf heures du matin; Bailly arrive, et, en sa qualité de président de l'Assemblée, il somme l'autorité militaire de lui faire ouvrir les portes. « J'ai ordre, » répond l'officier de service, « de veiller à ce que personne, excepté les ouvriers, n'entre dans la salle.

— L'Assemblée, » répond Bailly, « a arrêté hier que sa séance aurait lieu aujourd'hui à neuf heures; je proteste contre l'empêchement qu'on veut mettre à cette séance, et je la déclare tenante.

— Je suis autorisé, » dit l'officier, « à vous laisser prendre les papiers que vous avez laissés dans la salle. »

Bailly entre, afin de prendre ses papiers, et sort sur-le-

champ, afin de chercher dans Versailles un local assez vaste pour y réunir ses collègues.

Cependant les députés, réunis en groupes sur la grande avenue, se livraient à des conversations animées. L'irritation était extrême, la défiance et les soupçons n'avaient point de bornes : « Veut-on dissoudre les états? Veut-on livrer la France à la guerre civile? » Quelques-uns proposaient de se rendre en masse à Marly, et d'aller tenir séance au pied du château. « Sait-on à qui l'on a affaire? Pense-t-on que les députés de la nation, qui sont la nation même, se laisseront effrayer, avilir, dominer? »

Tout à coup un cri se fait entendre : « Au jeu de paume! » C'est Bailly qui envoyait avertir ses collègues de se rendre dans ce local, où par ses soins la représentation nationale allait trouver provisoirement un abri.

Tous s'y rendent à la hâte, escortés d'une immense population qui regardait leur cause comme la sienne.

On se place comme l'on peut; un profond silence s'établit, et Bailly rend compte des faits.

Le matin il avait reçu du marquis de Dreux-Brézé, grand maître des cérémonies, cette lettre : « Le roi m'ayant ordonné de faire publier par des hérauts l'intention dans laquelle Sa Majesté est de tenir, lundi 22 de ce mois, une séance royale, et en même temps la suspension des assemblées que les préparatifs à faire dans les salles des trois ordres nécessitent, j'ai l'honneur de vous en prévenir. » Aussitôt Bailly avait répondu : « Je n'ai reçu aucun ordre du roi pour la séance royale ni pour la suspension des assemblées, et mon devoir est de me rendre à celle qui est indiquée pour ce matin. » Une seconde lettre du grand maître au président déclare que la première avait été écrite par l'ordre positif du roi. Bailly, après avoir donné à l'Assemblée lecture de ces trois lettres, ajoute : « Je n'ai pas besoin de faire sentir la position affligeante où se trouve l'Assemblée; je propose de mettre en délibération

le parti qu'il faut prendre dans des circonstances si orageuses. »

Un même sentiment animait tous les cœurs. Mounier s'en fait l'interprète; appuyé par Barnave, par Target et par Chapelier, il demande : « qu'en présence des dangers dont l'Assemblée nationale semble menacée, et des intrigues par lesquelles on cherche à pousser le roi à quelque mesure désastreuse, les représentants de la nation se vouent au salut public et aux intérêts de la patrie par un serment solennel. »

A cette proposition, des applaudissements unanimes éclatent, et un décret est rendu en ces termes :

« L'Assemblée nationale, considérant qu'appelée à fixer la constitution du royaume, à opérer la régénération de l'ordre public et à maintenir les vrais principes de la monarchie, rien ne peut empêcher qu'elle ne continue ses délibérations dans quelque lieu qu'elle soit forcée de s'établir, et qu'enfin partout où ses membres sont réunis, là est l'Assemblée nationale;

« Arrête que tous les membres de cette assemblée prêteront, à l'instant, le serment solennel de ne jamais se séparer, et de se rassembler partout où les circonstances l'exigeront, jusqu'à ce que la constitution du royaume soit établie et affermie sur des fondements solides; et que, ledit serment étant prêté, tous les membres, et chacun d'eux en particulier, confirmeront par leur signature cette résolution inébranlable. »

A peine le vote a-t-il eu lieu par acclamation, que Bailly réclame, en sa qualité de président, l'honneur de donner l'exemple. D'une voix émue, mais ferme, il prononce les paroles du serment :

« Nous jurons de ne jamais nous séparer de l'Assemblée nationale et de nous réunir partout où les circonstances l'exigeront, jusqu'à ce que la constitution du royaume soit établie et affermie sur des fondements solides. »

Tous les députés s'écrient : « Nous le jurons! » L'appel nominal commence, et chacun d'eux va apposer sa signature à la déclaration.

L'Assemblée s'ajourne au surlendemain lundi, heure ordinaire, et elle arrête en outre que, si la séance royale a lieu dans la salle nationale, ses membres y demeureront après la séance levée, pour continuer leurs travaux.

Tel est le fameux serment du Jeu de paume. Paris, qui en reçut la nouvelle dès le samedi soir, fit éclater son admiration et son enthousiasme, et attendit avec une impatience pleine d'anxiété les événements du lundi.

Le lundi la séance royale n'eut pas lieu; elle était remise au lendemain, et la salle des états resta fermée. Bailly avait prévu cet événement, et par ses soins l'Assemblée se réunit dans l'église de Saint-Louis.

Alors, fidèles à la décision qu'ils avaient prise l'avant-veille, les curés et les quelques prélats formant la majorité du clergé, au nombre de 149, viennent se réunir à l'Assemblée. Les transports, l'attendrissement, le bonheur qui se manifestèrent alors sont impossibles à peindre.

Lefranc de Pompignan, archevêque de Vienne, prononça au nom du clergé quelques paroles simples sur l'union constante qu'ils désiraient avoir *avec* tous les ordres, et *surtout avec messieurs les députés des communes.* Dans sa réponse, Bailly, tout en regrettant *que des frères d'un autre ordre manquassent encore à cette auguste famille,* se laissa tellement emporter par la joie dont son cœur débordait, qu'il parla de lui-même et dit que ce jour était le plus beau de sa vie.

Ainsi tout marchait avec rapidité vers un dénoûment conforme au vœu national. Mais Louis XVI, dans la séance royale, donnerait-il aux faits accomplis une adhésion qui semblait commandée par la force des choses?

Telle avait été, cela est certain, l'idée de Necker, lorsqu'il lui avait conseillé de terminer toutes les difficultés

par un coup d'autorité dans une séance royale. Il avait rédigé pour le roi un discours et deux déclarations qui étaient de nature à contenter les communes, en n'exigeant d'elles (et cela avec les formes les plus bienveillantes) que des concessions qui n'avaient rien de blessant. Mais pendant toute la journée du samedi et celle du dimanche, l'entourage de Louis XVI ne cessa de l'obséder. On lui représenta que c'était fait de la monarchie, s'il ne cassait point avec éclat tout ce qu'avaient fait les communes. Barentin et Breteuil, ses ministres, allèrent jusqu'à lui proposer de dissoudre les états généraux; d'accord avec ces deux ministres, d'Épremesnil, qui n'osait point aller à la cour, y fit envoyer secrètement par le parlement une députation qui, en cas de dissolution, promettait pour l'avenir d'enregistrer tout ce qu'on voudrait et ne plus faire d'opposition à rien. Louis XVI rejeta ce conseil, non par crainte de la guerre civile qui s'en serait immédiatement suivie (car il était loin alors de se douter de l'imminence du péril, et ne voyant et n'entendant que des gens en habit brodé, il ignorait complétement le reste de la nation), mais par un sentiment d'humanité et de justice. Cependant il accepta un nouveau discours rédigé selon les idées de la reine et du comte d'Artois, et, dans les deux déclarations rédigées par Necker, il admit divers changements, d'après lesquels toutes les réformes n'étaient plus des droits restitués à la nation, mais des bienfaits octroyés par le roi. La cour, enivrée des dogmes de l'autorité absolue, croyait fermement que, pour être obéi, le roi n'avait qu'à dire *je veux*. Elle poussa donc Louis à l'une des plus grandes fautes que puisse commettre un roi, celle d'ordonner sans être sûr d'être obéi, et elle lui fit prendre ainsi, dès le début, une attitude hostile envers ce peuple qu'il aimait si sincèrement, quoiqu'il le connût si peu. Necker, aussi mécontent qu'inquiet, résolut de ne point paraître à la séance royale; et quand ses collègues du ministère lui envoyèrent

dire qu'il vînt se joindre à eux, il fit répondre qu'il était malade.

Le mardi 23, à l'heure indiquée pour cette fatale séance, les rues de Versailles étaient déjà remplies d'une foule nombreuse accourue de Paris. L'anxiété était peinte sur les visages. Un grand appareil militaire était déployé. Autour de la salle, de nombreux détachements en armes dispersaient tous les groupes qui voulaient se former. Les députés arrivent. Ceux du clergé et de la noblesse sont admis sur-le-champ : on ferme la porte à ceux des communes. « L'étiquette, » dit le maître des cérémonies, « ne permet pas que le tiers état soit introduit avant que les deux autres ordres soient placés. » Il tombait alors une forte averse. Les députés des communes sont obligés de se réfugier sous un immense hangar. Leur mécontentement éclatait par des signes non équivoques. Mirabeau dit à Bailly : « Monsieur le président, conduisez la nation au-devant du roi. » Bailly déclara au maître des cérémonies qu'il allait se retirer avec ses collègues, si on ne leur ouvrait pas les portes; on les ouvre enfin.

Ensuite vint le roi avec son cortége; sur son passage la foule l'accueillit par un silence auquel il n'était pas encore accoutumé.

Dans son discours, Louis se plaint sans amertume des dissensions entre les trois ordres, dissensions qui arrêtent tout le bien qu'on attendait de leur convocation; il veut y mettre un terme.

A cet effet, il fait lire, par un de ses ministres, une déclaration portant règlement pour la tenue des états généraux. Par ce règlement, il maintient la distinction des trois ordres, qui pourront néanmoins, sur les affaires générales, délibérer en commun; il casse, comme illégales et inconstitutionnelles, les décisions prises par le tiers état dans la journée du 17; il lui défend de s'appeler Assemblée nationale; il interdit la publicité des séances; il déclare

valides tous les pouvoirs vérifiés dans les chambres séparées; il annule ce que les divers mandats peuvent avoir d'impératif, déclarant que ce sont de simples instructions confiées à la conscience et à la libre opinion des députés dont on a fait choix.

Reprenant la parole, le roi annonce qu'il va faire lire une seconde déclaration, celle des bienfaits qu'il accorde à ses peuples. « Je puis dire que jamais roi n'en a autant fait pour aucune nation. Mais quelle autre peut l'avoir mieux mérité que la nation française? »

On lit ensuite cette déclaration. Je ne l'analyse pas. A quoi bon copier ces feuillets sitôt dispersés par l'orage? Qu'il me suffise de dire que presque tout ce qu'on appelle les principes de 89, presque tout ce que la nation demandait, est accordé et consacré dans cette déclaration, dont le rédacteur n'avait fait qu'interpréter les sentiments personnels de Louis XVI.

Il ajouta ensuite quelques mots : « Toute défiance de votre part serait une grande injustice. C'est moi qui, jusqu'à présent, ai fait tout le bonheur de mes peuples; et il est rare peut-être que l'unique ambition d'un souverain soit d'obtenir de ses sujets qu'ils s'entendent enfin pour accepter ses bienfaits. » Et il termina ainsi : « Je vous ordonne, messieurs, de vous séparer tout de suite, et de vous rendre demain matin chacun dans les chambres affectées à votre ordre, pour y reprendre vos séances. »

Il part avec son escorte, laissant le grand maître des cérémonies, Dreux-Brézé, dans la salle; toute la noblesse, tous les prélats le suivent. Les membres des communes, et presque tous les curés qui avaient opéré leur réunion la veille, restent cloués sur leurs bancs, silencieux et profondément émus. Toutes les réformes désirées venaient d'être promises. Qu'obtiendrait-on de mieux en se lançant dans les hasards d'une guerre ouverte contre l'autorité

royale? Quelques volontés semblaient irrésolues. Mirabeau les entraîne.

« Messieurs, » s'écrie-t-il, « j'avoue que ce que vous venez d'entendre pourrait être le salut de la patrie, si les présents du despotisme n'étaient toujours dangereux. C'est de nous, messieurs, de nous seuls que vingt-cinq millions d'âmes attendent un bonheur certain, parce qu'il doit être consenti, donné et reçu par tous. Je demande qu'en vous couvrant de votre dignité, de votre puissance législative, vous vous renfermiez dans la religion de votre serment; il ne nous permet de nous séparer qu'après avoir fait la Constitution. »

Un assentiment unanime accueille ces paroles. Dreux-Brézé attendait avec impatience que les députés partissent. Les voyant fermes à leur poste, il s'avance vers eux: « Messieurs, » dit-il, « vous avez entendu les ordres du roi. »

C'est Mirabeau qui se charge de lui répondre : « Oui, monsieur, nous avons entendu les intentions qu'on a suggérées au roi; et vous, qui ne sauriez être son organe auprès des états généraux, vous qui n'avez ici ni place ni droit de parler, vous n'êtes pas fait pour nous rappeler son discours. Cependant, pour éviter toute équivoque et tout délai, je déclare que, si l'on vous a chargé de nous faire sortir d'ici, vous devez demander des ordres pour employer la force. Nous sommes ici par la volonté du peuple; nous n'en sortirons que par la puissance des baïonnettes. »

Une acclamation générale se fait entendre : « Oui, oui! »

« Monsieur, » dit Bailly à Brézé d'une voix calme, « l'Assemblée a arrêté hier qu'elle resterait séance tenante après la séance royale. Je ne puis séparer l'Assemblée avant qu'elle en ait délibéré elle-même. — Puis-je porter cette réponse au roi? — Oui, monsieur. »

Brézé se retire. Barnave propose de décider que l'Assemblée persiste dans ses précédents arrêtés et continue de s'appeler *Assemblée nationale*.

« Oui, messieurs, » dit Siéyès, « nous l'avons juré, et notre serment ne sera pas vain; nous avons juré de rétablir le peuple français dans ses droits. L'autorité qui vous a institués pour cette grande entreprise, de laquelle seule nous dépendons et qui saura bien nous défendre, est, certes, loin encore de nous crier : « C'est assez, arrêtez-« vous. » Au contraire, elle nous presse et nous demande une constitution; et qui peut la faire sans nous? qui peut la faire, si ce n'est nous? Messieurs, » ajoute Siéyès en descendant de la tribune, « vous êtes aujourd'hui ce que vous étiez hier! »

Ce discours est couvert d'applaudissements. On prend les voix, et l'Assemblée nationale déclare unanimement qu'elle persiste dans ses précédents décrets.

Mirabeau, transporté de joie : « C'est aujourd'hui que je bénis la liberté de ce qu'elle mûrit de si beaux fruits dans l'Assemblée. Assurons notre ouvrage, en déclarant inviolable la personne des députés aux états généraux. Ce n'est pas manifester une crainte, c'est agir avec prudence; c'est un frein contre les conseils violents qui assiégent le trône. »

Après un court débat, cette motion est adoptée, et l'Assemblée se sépare après avoir formulé le décret suivant :

« L'Assemblée nationale déclare que la personne de chaque député est inviolable; que tous particuliers, toutes corporations, tribunal, cour ou commission, qui oseraient, pendant ou après la présente session, poursuivre, rechercher ou faire arrêter, détenir ou faire détenir un député, pour raisons d'aucunes propositions, avis, opinions, ou discours par lui faits aux états généraux; de même que toutes personnes qui prêteraient leur ministère à aucun desdits attentats, de quelque part qu'ils fussent ordonnés, sont infâmes et traîtres envers la nation, et coupables de crimes capitaux. L'Assemblée nationale arrête que, dans les cas susdits, elle prendra

toutes les mesures nécessaires pour rechercher, poursuivre et punir ceux qui en seront les auteurs, instigateurs ou exécuteurs. »

Cette fière déclaration, cette réponse hardie aux ordres que le roi venait de donner imprudemment de sa propre bouche, étaient l'expression de la volonté générale de la France ; c'était l'émancipation du tiers état ; et cette émancipation, c'était un membre de la noblesse, Mirabeau, un membre du clergé, Siéyès, qui venaient de la prononcer.

Paris s'était associé à ce mouvement de l'Assemblée avec une sorte de frénésie : « On ne peut peindre, » dit une publication de cette époque, « le frissonnement qu'avait éprouvé la capitale à ce seul mot : *Le roi a tout cassé.* Je sentais du feu qui couvait sous mes pieds; il ne fallait qu'un signe, et la guerre civile éclatait. »

Louis XVI ne voulut pas employer la force contre l'Assemblée : il répugnait à toute mesure violente; et quand, après la séance royale, Dreux-Brézé vint lui rendre compte de ce qui se passait, il répondit seulement : « Eh bien! puisque ces messieurs ne veulent pas sortir de leur salle, qu'on les y laisse. »

La résistance de l'Assemblée aux ordres formels du roi avait étonné la cour et l'avait atterrée. L'attitude du peuple, à Versailles, lui donnait aussi beaucoup à penser. Une population énorme ne cessait d'assiéger l'hôtel des États, provisoirement interdit au public, ébranlait les portes de la grande salle, et ne se dissipait que sur les prières de quelques députés. L'archevêque de Paris, traversant cette foule, est reconnu; on l'attaque, on le poursuit jusque chez lui à coups de pierres, on veut l'arracher de sa demeure; on ne le laisse tranquille que lorsqu'il a promis de se réunir à l'Assemblée nationale; ce qu'il fit en effet dès le lendemain, avec Talleyrand, évêque d'Autun; quarante-sept membres de la noblesse, ayant à leur tête le duc

d'Orléans, Lafayette, Montmorency, Clermont-Tonnerre, Montesquiou, Lally-Tolendal, Latour-Maubourg, La Rochefoucauld, s'étaient aussi réunis à l'Assemblée nationale dès la veille, à la suite d'une discussion très-orageuse dans leur chambre, discussion dans laquelle le sang avait failli couler.

Louis XVI ne vit qu'un moyen de terminer la crise, momentanément du moins: ce fut de consentir à la réunion des trois ordres. Il y avait deux conseils au château : le conseil apparent, formé de Necker et des autres ministres; un conseil occulte, que dirigeait Breteuil, et dont la reine et le comte d'Artois étaient l'âme. Necker, que son absence pendant la séance royale avait rendu plus populaire que jamais, avait conseillé au roi de consentir à la réunion des ordres. Il paraît que le conseil occulte adhéra à cette mesure. En conséquence, dès le 26, c'est-à-dire trois jours après la séance royale, le roi envoya chercher le duc de Montmorency-Luxembourg, président de l'ordre de la noblesse, et lui manifesta son désir. « Sire, » lui dit Luxembourg, « si les états généraux se réunissent en une assemblée unique, l'autorité royale est anéantie. Votre fidèle noblesse, en se refusant à cette réunion, périra sans doute; mais elle sauvera l'indépendance de la couronne. — Mes réflexions sont faites, » répondit Louis XVI; « je suis déterminé à tous les sacrifices; je ne veux pas qu'il périsse un seul homme pour ma querelle. Dites à l'ordre de la noblesse que je le prie de se réunir aux deux autres. Si ce n'est pas assez, je le lui ordonne comme son roi, je le veux. » Il fit aussi connaître sa volonté à la minorité ecclésiastique qui, dès le lendemain de la séance royale, s'était constituée en chambre du clergé.

Le clergé se décida sur-le-champ à obéir. Dans la chambre de la noblesse, il y eut un grand tumulte. Cazalès dit que, la seule garantie de la monarchie étant dans la séparation des ordres, il fallait faire passer le salut de

la monarchie avant la volonté du roi. Le vicomte de Mirabeau, frère du tribun, et aussi fougueux que lui dans un autre sens, brisa son épée en s'écriant : « Puisque le roi ne veut plus être roi, un gentilhomme n'a plus besoin d'épée pour le défendre. » Luxembourg mit fin à tout ce tumulte en disant : « Messieurs, la personne même du roi est en danger. Qui de nous oserait hésiter encore? » A ces mots tous consentirent, et il ne fut plus question que de s'entendre avec le clergé pour se rendre ensemble dans la salle des états généraux. L'Assemblée nationale était instruite de ce qui se passait et avait suspendu toute délibération ; d'ailleurs l'agitation de l'attente était si vive qu'aucun orateur, pas même Mirabeau, n'aurait pu dans un tel moment se faire écouter. On causait, par groupes, de la réception qu'on allait faire aux nouveaux arrivants. Pour n'avoir pas l'air de jouir de leur défaite, on résolut de suspendre la séance, de manière qu'au moment de leur entrée il n'y eût dans la salle qu'un très-petit nombre de députés. En se présentant à la tête du clergé et de la noblesse, le cardinal de La Rochefoucauld et le duc de Luxembourg prononcèrent chacun une seule phrase, où l'humeur se mêlait à la dignité ; Bailly leur répondit avec effusion.

Versailles, au comble de la joie, passa trois jours dans les fêtes. Paris, plus froid, ne vit là qu'une concession arrachée à la cour par l'héroïque fermeté de l'Assemblée nationale, et en même temps un piége pour endormir les *patriotes* (on se servait déjà de ce mot par opposition à celui d'*aristocrate*), en attendant qu'on fût assez fort pour les écraser. L'agitation dans la grande ville ne discontinua donc pas.

On y accusait hautement la reine, le comte d'Artois et leur entourage, de méditer quelque grand coup contre Necker et contre l'Assemblée. La reine, en effet, ne cachait ni son mécontentement de ce qui se passait, ni son

irritation contre Lafayette et contre les autres membres de la noblesse qui s'étaient associés au mouvement national, et qu'elle considérait comme des transfuges.

Dans l'Assemblée, les députés des communes donnèrent à ceux de la noblesse et du clergé toutes les marques de déférence compatibles avec leurs opinions. La présidence étant devenue vacante (elle ne durait que quinze jours, Bailly avait été quinze jours doyen et quinze jours président), et ayant été refusée par le duc d'Orléans, fut donnée à l'archevêque de Vienne, Lefranc de Pompignan. Chacun des trente bureaux entre lesquels les membres furent répartis choisit pour son président un membre du clergé ou de la noblesse.

Mais les délibérations furent entravées par une difficulté que la noblesse éleva; elle ne pouvait voter, disait-elle, sans avoir reçu de ses électeurs un nouveau mandat, l'ancien mandat accepté et juré étant obligatoire pour la conscience. Il fallut discuter sur ce point, ce qui fit perdre un temps précieux.

Pendant ce temps-là, l'agitation continuait à Paris et servait de prétexte au gouvernement pour augmenter la masse des troupes autour des deux villes. Le conseil occulte avait très-certainement l'intention d'en réunir un assez grand nombre pour qu'une révolte n'eût aucune chance de succès. Portait-il plus loin ses vues? c'est ce qu'il est permis de croire. L'armée qui investissait l'Assemblée nationale était déjà de trente-cinq mille hommes, et allait être portée à cinquante-cinq. Il y avait un camp au champ de Mars, un autre à Saint-Denis. Le maréchal de Broglie commandait en chef cette armée; il était à Versailles, entouré d'un nombreux état-major. Les cantonnements étaient sans cesse parcourus par de jeunes officiers, porteurs d'ordres de leurs généraux, et qui, dans leurs courses, se répandaient en propos inconsidérés contre l'Assemblée. Des chefs de corps, non moins étourdis,

exprimaient publiquement leur dédain pour les députés et le plaisir qu'ils auraient à les disperser.

Necker, qui travaillait nuit et jour à l'œuvre très-difficile de faire arriver quelque argent au trésor, était tenu à l'écart, et ne savait sur les mouvements des troupes que ce qu'en savait tout le monde. Louis XVI, à ce qu'on croit, ignorait les projets de son conseil occulte : on lui disait que ce déploiement de forces était indispensable pour empêcher des troubles ; et la violence des motionnaires du Palais-Royal ne laissait pas manquer d'arguments les conseillers de la couronne. Le conseil occulte était, dit-on, résolu à employer la force contre l'Assemblée, et comptait obtenir le consentement du roi quand il serait temps.

L'Assemblée voyait arriver le danger, la population aussi, et elles ne s'attachaient que plus étroitement l'une à l'autre. Contre la force militaire, l'Assemblée comptait sur la force du peuple ; mais la cour ne croyait pas une révolte possible, surtout en présence de forces si imposantes ; et, quant à la fidélité des troupes, qui, dans le palais, eût osé la mettre en question ?

Mais ces troupes étaient composées d'enfants du peuple, et on pouvait sans beaucoup de peine leur faire croire que la cause du peuple était la leur : c'est à quoi l'on travaillait activement. Il y avait à Paris un superbe régiment d'élite, composé de trois mille hommes, qu'on appelait les *gardes françaises*. Des séductions de toute nature furent employées pour les attacher à la cause des patriotes, et l'on y réussit : de là beaucoup de désordre et d'indiscipline parmi eux.

Tout à coup un soir, au Palais-Royal, on apprend, par une lettre anonyme jetée on ne sait par quelle main dans un café, que onze gardes françaises viennent, pour motif politique, d'être emprisonnés à l'Abbaye (dépendance de l'abbaye de Saint-Germain des Prés, transformée en prison militaire. Il en sera souvent question). Un

cri s'élève dans tout le Palais-Royal : « Délivrons-les. » On s'élance ; on arrive à l'Abbaye, on enfonce le premier guichet, on brise la porte intérieure à coup de maillets, de haches et de barres de fer : les prisonniers sont délivrés. En cet instant la rue se remplit de dragons et de hussards, qui accourent le sabre nu. Le peuple prend les rênes de leurs chevaux et leur demande s'ils veulent tuer leurs frères ; les cavaliers remettent leurs sabres dans le fourreau, et on leur apporte du vin, qu'ils boivent à la santé *du roi et de la nation.* Quant aux prisonniers, ils furent emmenés triomphalement au Palais-Royal, où on les combla de présents, et l'on écrivit à l'Assemblée nationale en leur faveur. C'était cinq jours après la réunion des trois ordres. L'Assemblée intervint. Le roi, pour contenter l'Assemblée, tout en donnant satisfaction à la discipline, les fit rentrer en prison, et leur fit grâce le lendemain.

Au milieu de ce désordre, le commerce s'effrayait, le pain devenait rare et ne valait rien, et on s'étouffait à la porte des boulangers pour en obtenir. Un homme né en Suisse, s'intitulant l'*ami du peuple*, Marat, publiait des brochures homicides, et, chose affreuse, le peuple, trompé par lui et par d'autres, attribuait la disette aux manœuvres de la cour, et surtout de la reine, qui, disait-on, pour réduire Paris, voulait l'affamer ; et on ajoutait que, quand ses habitants exténués seraient hors d'état de se défendre, elle les ferait mitrailler. Cette idée s'enracina dans les masses ignorantes. On reconnaissait à Louis XVI de bonnes intentions, on respectait le comte de Provence ; mais le comte d'Artois, les princes de Condé et de Conti, les Polignac, Breteuil, étaient l'objet d'une haine furieuse ; et pour ceux qui portaient un nom désigné aux colères du peuple, les rues de Paris n'auraient pas été sûres.

Dans ces circonstances orageuses naquit dans Paris un pouvoir nouveau, que la population accueillit et reconnut avec d'autant plus d'empressement qu'il émanait d'elle.

Cette ville avait été partagée pour les élections en soixante districts. Les électeurs qui, choisis par les districts, avaient nommé les députés deux mois auparavant, se constituèrent à l'hôtel de ville, avec l'agrément de l'autorité, sous le nom de représentants de la commune.

L'Assemblée nationale, qui, au milieu des périls dont elle était évidemment menacée, continuait ses travaux avec un calme inébranlable, se lassa de perdre un temps précieux à discuter sur les prétentions de la noblesse, qui, comme je l'ai dit, voulait se faire donner de nouveaux mandats. Elle mit fin au débat en déclarant, à une majorité de sept cents voix, qu'il n'y avait lieu à délibérer.

A peine fut-elle délivrée de cet embarras que Mirabeau, par un discours plein de véhémence, appela ses délibérations sur la gravité des circonstances, sur les dangers de Paris et de l'Assemblée, et sur la concentration des troupes.

Après avoir exprimé son indignation sur cet appareil militaire déployé autour de la représentation nationale, et peut-être contre elle, il attribue à cette cause l'excessive fermentation des esprits :

« Quelle est l'époque de la fermentation? Le mouvement des soldats, l'appareil militaire de la séance royale. Avant, tout était tranquille; l'agitation a commencé dans cette triste et mémorable journée. Faut-il s'étonner si le peuple a conçu des alarmes lorsqu'il a vu les instruments de la violence dirigés, non-seulement contre lui, mais contre une assemblée qui doit être libre pour s'occuper avec liberté de toutes les causes de ses gémissements? Comment le peuple ne s'agiterait-il pas lorsqu'on lui inspire des craintes contre le seul espoir qui lui reste? Ne sait-il pas que, si nous ne brisons pas ses fers, nous les aurons rendus plus pesants, nous aurons livré sans défense nos citoyens à la verge impitoyable de leurs ennemis, nous

aurons ajouté à l'insolence du triomphe de ceux qui les dépouillent et qui les insultent? »

Ici l'orateur jette sur l'avenir une lueur prophétique :

« Ont-ils prévu, les conseillers de ces mesures, ont-ils prévu les suites qu'elles entraînent pour la sécurité même du trône? Ont-ils étudié dans l'histoire de tous les peuples comment les révolutions ont commencé, comment elles se sont opérées? Ont-ils observé par quel enchaînement funeste de circonstances les esprits les plus sages sont jetés hors de toutes les limites de la modération, et par quelle impulsion terrible un peuple enivré se précipite vers des excès dont la première idée l'eût fait frémir? Ont-ils lu dans le cœur de notre bon roi? Connaissent-ils avec quelle horreur il regarderait ceux qui auraient allumé les flammes d'une sédition, d'une révolte, peut-être (je le dis en frémissant, mais je dois le dire) ceux qui l'exposeraient à verser le sang de son peuple, ceux qui seraient la cause première des rigueurs, des violences, des supplices dont une foule de malheureux seraient la victime? »

L'orateur conclut ainsi :

« Mais, messieurs, le temps presse; je me reproche chaque moment que mon discours pourrait ravir à vos sages délibérations. Je propose qu'il soit fait au roi une très-humble adresse pour lui demander le renvoi des troupes. »

Lafayette, Siéyès, Chapelier, Target, Grégoire, parlent dans le même sens.

La motion de Mirabeau est votée, et dès le lendemain Mirabeau présente et l'Assemblée adopte par acclamation une adresse au roi pour le renvoi des troupes, adresse admirable de logique et d'éloquence, brûlante de patriotisme, et respirant le plus tendre dévouement pour Louis XVI.

Mais le conseil occulte avait triomphé. Les événements allaient se précipiter d'une manière fatale. Quand, au nom de l'Assemblée, Clermont-Tonnerre présenta au roi

l'adresse, il répondit froidement que la concentration des troupes n'avait d'autre objet que de protéger l'ordre public menacé; que si l'Assemblée voulait s'éloigner des troupes, il la transporterait, sur sa demande, à Soissons ou à Noyon, et se transporterait lui-même à Compiègne.

Necker n'était plus ministre. Ce jour-là même, à trois heures, il avait reçu un billet du roi qui, acceptant sa démission offerte le lendemain de la séance royale et refusée alors, lui enjoignait de quitter sur-le-champ le royaume, et lui demandait que son départ fût prompt et secret. Breteuil avait proposé de le faire arrêter, craignant qu'il ne se jetât dans Paris et n'excitât une sédition; mais Louis XVI avait répondu : « Je suis sûr de M. Necker. » Quand le billet lui fut remis, il allait se mettre à table, et ses nombreux convives ne purent lire sur son visage rien de ce qui se passait. Il eut l'idée de demander à Louis XVI un dernier entretien, pour l'éclairer sur l'abîme où des conseils insensés l'entraînaient; il s'abstint, craignant que sa démarche ne fût attribuée à l'intérêt personnel, et, après dîner, il partit sur-le-champ, sous un nom supposé, sans même avertir sa fille, Mme de Staël, qui lui était si chère.

En même temps furent renvoyés les autres ministres, Saint-Priest, Montmorin, La Luzerne. Il ne resta que le garde des sceaux Barentin. Breteuil fut mis à la tête du nouveau ministère; le maréchal de Broglie fut ministre de la guerre; le successeur de Necker aux finances fut Foulon.

Quels étaient les projets de ce ministère et du conseil occulte qui l'avait fait nommer? C'est ce qu'on n'a pu exactement savoir. Mais ce qui est certain, c'est qu'ils n'auraient jamais obtenu que Louis XVI donnât l'ordre de verser le sang ou rétractât ses promesses. Il espérait qu'un très-grand déploiement de forces, ôtant à une émeute toute chance de succès, la rendrait impossible.

IV

PRISE DE LA BASTILLE.

Le lendemain, dimanche 12 juillet, à Paris, dans la matinée, on ignorait encore le renvoi de Necker; mais de sourdes rumeurs sur les projets de la cour circulaient; partout régnait une inquiétude vague. D'énormes affiches, apposées par ordre de l'autorité sur tous les murs, engageaient les Parisiens à être tranquilles, et, comme il arrive presque toujours en pareil cas, redoublaient les alarmes. Le Palais-Royal était plein d'une foule énorme qui s'entretenait avec animation.

Tout à coup arrive au milieu de cette foule la nouvelle du renvoi de Necker et de son remplacement par Foulon. L'effet fut celui d'une mèche enflammée tombant sur des barils de poudre. « Aux armes! » s'écrient plusieurs voix, « ou nous allons être tous égorgés. » On répond à ce cri par des acclamations et par des hurlements. Camille Desmoulins monte sur une table, et d'une main montrant un pistolet, de l'autre arrache une feuille d'arbre, et la met à son chapeau comme une cocarde. Tout le monde l'imite; en un instant tous les arbres sont dépouillés de leurs feuilles, et chacun, en arborant cette cocarde improvisée, se déclare en quelque sorte soldat. On décide qu'en signe de deuil il n'y aura ce jour-là ni spectacles, ni danses, ni réjouissances d'aucune sorte. Des jeunes gens vont en toute hâte porter dans les divers quartiers de Paris, avec cette consigne, qui fut partout obéie, le signal de l'insurrection; ils répandent en même temps les bruits affreux qui circulaient dans le Palais-Royal : que de Broglie, Breteuil et Foulon, obéissant aux inspirations de la reine et du comte d'Artois, allaient en finir avec les

embarras financiers, en décrétant la banqueroute; avec les résistances de l'Assemblée, en la chassant; avec l'agitation des Parisiens, en les mitraillant. Un groupe, sorti du Palais-Royal, va prendre dans un salon de figures de cire les bustes du duc d'Orléans et de Necker, les couvre d'un crêpe de deuil, et les promène dans les rues en poussant des cris de vengeance. Ce rassemblement s'éleva bientôt à près de cinq mille personnes.

Le commandement militaire de Paris avait été confié par le maréchal de Broglie au baron de Bezenval. Bezenval avait ordre, en cas d'émeute (car c'est tout ce qu'on craignait, et personne à Versailles n'avait prévu cette conflagration effrayante), de ménager la population. Il réunit ses troupes sur la place Louis XV, qu'on appelle aujourd'hui place de la Concorde; de là un détachement de dragons, se précipitant sur la place Vendôme, où le rassemblement venait d'arriver, le dispersa, et le buste de Necker fut brisé. Comme Bezenval, n'ayant pas assez de monde pour garder toutes les barrières, en avait retiré ses soldats, elles furent aussitôt assaillies par des bandes de malfaiteurs, qui se mirent à les brûler et à les démolir. Outre ceux que recèle toujours une grande capitale, il en était accouru des provinces un grand nombre, attiré par l'espoir du désordre; c'est ce qui explique une partie des faits qui vont suivre.

Cependant, sur la place Louis XV, les troupes, entourées d'une foule qui ne cessait de leur lancer des pierres et des injures, restaient immobiles, par l'ordre de leurs chefs. Le régiment de Royal-Allemand, rangé en bataille, faisait face à la grille des Tuileries[1], et, de derrière cette grille et de dessus le pont tournant, on lançait avec sécurité des pierres qui atteignaient les soldats. Leur colonel, le prince de Lambesc (qui depuis porta le titre de duc d'Elbeuf),

1. Le jardin des Tuileries était alors séparé de la place par de très-larges fossés; le pont tournant servait de communication entre la place et le jardin.

perd patience, et Bezenval aussi; et par ordre de Bezenval, Lambesc, à la tête d'un détachement de ses dragons, entre dans le jardin des Tuileries pour repousser les agresseurs. La population refoulée pousse un cri d'épouvante. Lambesc, à la tête de son peloton, retourne bride et repasse le pont d'autant plus vite que l'on se précipitait pour fermer les grilles derrière lui et pour lui couper la retraite. En ce moment il y eut un encombrement, et un vieillard, qui fuyait près du pont tournant, fut frappé d'un coup de sabre par un dragon, et non, comme on l'a tant dit, par Lambesc lui-même.

Aussitôt dans tout le jardin, et de là dans toutes les rues voisines et dans la ville entière, retentissent ces cris: « *Aux armes! on sabre le peuple!* » La révolte se déclare, elle est complète. Les boutiques des armuriers sont enfoncées et pillées; des gardes françaises, qu'on avait par précaution consignés dans leurs casernes, s'en échappent; ils viennent au Palais-Royal, avec leurs armes, se mettre à la disposition de l'émeute, et de là, suivis d'une foule nombreuse, ils courent vers la place Louis XV en poussant des cris de mort contre Royal-Allemand et contre son colonel.

Mais la place Louis XV était déserte; Bezenval avait fait retirer les troupes, les unes à Saint-Denis, les autres au champ de Mars, et la ville restait abandonnée à elle-même. La nuit approchait.

La population, qui se soulevait dans tous les quartiers, regardant les électeurs comme ses représentants et ses chefs immédiats, demandait à grands cris leur réunion.

Les électeurs, qui étaient à peu près tous dans le sens du grand mouvement national, mais qui n'auraient pas voulu le voir s'accomplir ainsi, arrivent de tous côtés à l'hôtel de ville, également inquiets et des événements qui allaient surgir et de la responsabilité qui allait peser

sur eux-mêmes. Malgré les cris et les menaces de la multitude qui remplissait la place, et qui inondait les escaliers et les salles de l'hôtel de ville, ils refusèrent constamment de délibérer tant qu'ils ne furent pas en nombre; ils finirent cependant par permettre qu'on ouvrît les portes des magasins d'armes qui existaient dans le palais municipal, de peur qu'elles ne fussent enfoncées. Enfin, à onze heures de la nuit, ils se trouvèrent en nombre; il y avait autour d'eux moins de foule, moins de clameurs, et ils purent délibérer.

Avant tout, ils prescrivent d'urgence la formation d'une milice bourgeoise de trente mille hommes, et rédigent une demande à l'Assemblée nationale pour obtenir son adhésion.

Ils ordonnent que les soixante districts se reforment dans les mêmes locaux où avaient eu lieu les élections, et que les citoyens s'y réunissent pour former les cadres de la milice bourgeoise et pour veiller au maintien de l'ordre.

Ils décident qu'ils se disperseront eux-mêmes pour aller dans tous les postes armés qui venaient de s'improviser dans la ville, afin de *prier les citoyens de supersêder, au nom de la patrie*, à toute espèce d'attroupement et de voies de fait.

Ils déclarent maintenir les pouvoirs des magistrats municipaux en exercice, et notamment de Flesselles, prévôt des marchands (tel est le titre que l'on donnait alors au premier magistrat municipal de Paris).

Enfin, ils créent dans leur sein un comité permanent, chargé de les représenter, investi de tous leurs pouvoirs, et dont le service ne devait cesser ni jour ni nuit.

Pendant toute la nuit, une grande partie de la population fut sur pied; les patrouilles formées par les citoyens ne cessaient de se croiser dans les rues; toutes les fenêtres étaient éclairées; de temps en temps on entendait des coups de fusil, des cris d'alarme; aux barrières, les mal-

faiteurs achevaient leur œuvre de démolition et d'incendie.

Ainsi se passa à Paris la journée du dimanche. Sur le soir de ce même jour, il y eut à Versailles beaucoup d'agitation; on apprit le désordre qui avait éclaté à Paris, et, quoiqu'on fût bien loin d'en soupçonner la gravité, on crut devoir rompre toutes les communications entre les deux villes. Les ponts de Sèvres et de Saint-Cloud furent occupés par de l'artillerie et des troupes, et la circulation fut empêchée; en sorte que, sur le déclin du jour, toute communication, toute correspondance entre Paris et Versailles, étaient, par une suite naturelle de tous ces faits, impossibles.

Le lendemain lundi, les relations entre l'Assemblée nationale et la cour s'enveniment encore. L'Assemblée redouble d'énergie. Elle déclare solennellement « que Necker et les autres ministres qui viennent d'être éloignés emportent son estime et ses regrets; que les nouveaux ministres et les personnes qui conseillent le roi, de quelque rang et de quelque état qu'ils puissent être (elle voulait désigner la reine et le comte d'Artois), sont personnellement responsables des malheurs présents et de ceux qui peuvent suivre; que la dette publique a été mise sous la garde de l'honneur et de la loyauté française, et que nul pouvoir n'a le droit de prononcer l'*infâme mot de banqueroute;* enfin qu'elle persiste dans ses précédents décrets. » Et, par un choix significatif, elle nomme pour son vice-président (elle n'en avait pas eu jusqu'alors) Lafayette, si célèbre par sa coopération au succès de l'insurrection américaine.

Pendant qu'à Versailles l'Assemblée prenait cette attitude, Paris s'armait. Le gouvernement avait cru peut-être que l'inaction des troupes réunies à Saint-Denis et au champ de Mars, en témoignant de ses intentions pacifiques, apaiserait la fureur populaire : il n'en fut rien. Les arrêtés

de la nuit s'exécutaient. Les soixante districts étaient réunis et s'organisaient militairement; les anciens bureaux électifs s'y étaient installés et dirigeaient tout. A Saint-Étienne du Mont, le curé eut la présidence, et devint, pour un moment, le chef de la force armée. Un même esprit semblait animer cette population immense. Partout on cherchait des armes; par ordre du comité permanent, tous les ouvriers en fer étaient occupés, depuis l'aube du jour, à forger des piques grossières : mais c'étaient des armes à feu qu'il fallait. Pour en avoir, les citoyens des divers districts allaient à l'hôtel de ville s'adresser à Flesselles. Flesselles, importuné et ne se doutant pas de la gravité des circonstances, se débarrassait des demandeurs en les envoyant au hasard dans le premier endroit qui lui venait à la pensée; mais les chercheurs n'ayant rien trouvé, et ne se décourageant pas, revenaient s'adresser à lui. Nouvelle indication de sa part, aussi hasardée que la première. De là irritation, soupçons de duplicité et de trahison, et, dans ces moments terribles, malheur à qui est soupçonné!

Dans l'après-midi, les gardes françaises, à qui Bezenval avait donné ordre d'abandonner leurs casernes et de se replier sur Saint-Denis, n'eurent pas plutôt fait quelques pas hors de la ville, qu'ils se déclarèrent en révolte ouverte, et, abandonnant leurs officiers, ils amenèrent leurs canons à l'hôtel de ville; puis, se dispersant dans Paris, ils aidèrent la population à former des barricades et à établir partout des postes, des corps de garde. A chaque instant des soldats s'échappaient du champ de Mars ou de Saint-Denis, et venaient avec armes et bagages se réunir à la population.

Dans la soirée, on découvrit sur la Seine, près du Louvre, un bateau chargé de cinq milliers de poudre. La poudre fut transportée à l'hôtel de ville, déposée dans une salle basse, et confiée à un ecclésiastique, membre

du comité permanent, qui passa la nuit à en faire la distribution. Cette découverte devint un nouveau sujet de colère contre Flesselles, qui devait connaître l'existence de ces munitions et l'avait tenue cachée.

Dès ce moment on commença à tirer à intervalle des coups de canon, afin de tenir la population en éveil.

« La nuit du 13 au 14, » dit le *Moniteur*, « se passa sans événement, mais non sans inquiétude. La sombre illumination des rues, la marche rapide des cohortes nombreuses qui parcouraient la ville en silence, les accents lugubres qui avertissaient par intervalles de retirer ou de remettre les lampions, les pavés et les meubles amoncelés sur beaucoup de fenêtres, tout présentait l'idée d'un danger d'autant plus terrible, qu'on ne pouvait en mesurer l'étendue. »

Pendant toute cette nuit, le Palais-Royal ne désemplit pas; on y faisait les motions les plus violentes : on mettait à prix, par un jeu cruel, les têtes du comte d'Artois, du prince de Condé, de Breteuil, de Broglie, de Foulon, de son gendre, Berthier, intendant de Paris, de Bezenval; on décidait qu'il fallait dès le lendemain matin aller chercher des armes à l'arsenal des Invalides et attaquer la Bastille.

Dès l'aurore du mardi 14 juillet, jour devenu si célèbre, le comité permanent de l'hôtel de ville ne pouvait suffire aux demandes de toute nature que lui adressait une multitude immense, réunie sur la place. « Aux Invalides! » s'écriaient mille voix. Le comité consent. Une foule d'hommes armés et non armés se mettent en marche. L'entreprise était périlleuse; les troupes réunies au champ de Mars pouvaient non-seulement empêcher ce coup de main, mais faire payer cher aux assaillants leur audace.

A la tête de l'attroupement marchait un magistrat municipal; avec lui étaient quelques compagnies des gardes françaises; la foule grossit énormément pendant le trajet,

et néanmoins marchait avec beaucoup d'ordre; on y remarquait le curé de Saint-Étienne du Mont, conduisant ses paroissiens.

On arrive devant l'hôtel des Invalides : point de préparatifs hostiles; rien que les sentinelles ordinaires. Tandis qu'à travers la grille fermée le magistrat municipal parlemente avec le gouverneur, Sombreuil, le peuple escalade les fossés et, étant entré dans la cour, ouvre les grilles; on s'empare de l'arsenal et on emporte en triomphe vingt-huit mille fusils et vingt pièces de canon. Les troupes du champ de Mars, qui entendaient tout ce tumulte, ne bougeaient point; tel était l'ordre : tant étaient grandes l'humanité et la bonté de Louis XVI! mais personne n'y prenait garde alors, ni plus tard ne lui en sut gré.

A peu près au même instant, une foule immense, sur la place de l'Hôtel-de-Ville, demandait au comité permanent l'ordre d'attaquer la Bastille; le comité hésitait, regardant cette forteresse comme imprenable, et craignant que son feu n'écrasât les assaillants et ne renversât le faubourg Saint-Antoine. La multitude n'entendait rien à ces raisons. Les cris *A la Bastille! à la Bastille!* éclataient avec fureur sur la place; et déjà tous les alentours de la forteresse étaient, mais à une distance respectueuse, entourés d'une multitude frémissante. De toutes les balles que cette multitude ne cessait de lancer, une seule atteignit un des défenseurs du fort; alors un groupe s'étant approché très-près du pont-levis, un coup de canon partit des remparts; la fureur populaire s'en accrut.

Avant de donner l'ordre qu'on lui demandait, le comité envoie des parlementaires pour sommer le marquis de Launey, gouverneur, de prévenir l'effusion du sang en remettant le fort au pouvoir de la municipalité parisienne. Sur la plate-forme, les soldats, qui voient venir la députation avec un drapeau blanc et un tambour, font des signes de paix en agitant leurs chapeaux, en renversant leurs

armes. La foule alors se rapproche; mais, par l'ordre de Launey, sur la plate-forme les signes pacifiques cessent. La fusillade recommence, plusieurs hommes du peuple tombent, et la députation retourne à l'hôtel de ville, gémissant de son impuissance.

Le comité n'était plus maître. La foule amassée sur la place, et qui menaçait d'incendier l'hôtel de ville et d'égorger les électeurs, s'ils n'ordonnaient point l'attaque, surprend un billet que Bezenval envoyait à Launey pour lui ordonner de tenir jusqu'à la dernière extrémité; alors, redoublant de colère, et ne demandant plus l'ordre qu'on ne donnait pas, elle s'écrie : *Marchons, et laissons là ces traîtres*, et elle se précipite vers la Bastille, laissant la place de l'Hôtel-de-Ville déserte.

Mais tout à coup cette foule écarte ses rangs en poussant mille cris de joie ; elle voit arriver à son aide deux troupes marchant ensemble et en ordre : l'une, de trois cents gardes françaises, ayant à leur tête Élie, ancien officier; l'autre, de trois cents ouvriers, commandés par Hullin, homme d'une taille et d'une force athlétiques, qui fut depuis, sous l'Empire, commandant de la division militaire de Paris; ces six cents hommes, bien armés, avaient cinq pièces de canon enlevées aux Invalides. La foule s'ouvre devant eux et les suit.

Alors que se passa-t-il?... Que de récits différents d'un fait si promptement accompli! Comment savoir la vérité? Tous les détails varient et se contredisent. Mais qu'importent ces détails?... Voici qui paraît certain.

Devant Élie, Hullin et leurs hommes, le premier pont-levis tombe tout à coup, soit par l'ingénieuse audace d'un garde française, soit par la trahison d'un des soldats du fort, soit enfin, à ce que l'on a cru plus généralement, par l'effet d'un coup de canon heureusement dirigé. Les assaillants se précipitent dans la première cour, y traînent des canons, et continuent l'attaque sous une vive fusillade.

Launey n'avait avec lui que deux cents hommes, troublés et obéissant mal. En voyant les progrès des assaillants, désespéré, il veut mettre le feu aux poudres et faire sauter le fort. Un de ses officiers emploie la violence pour l'en empêcher : la garnison veut qu'il capitule. Enfin il y consent ; il demande à sortir avec les honneurs de la guerre; on refuse. Il demande la vie sauve pour lui et pour ses hommes; Élie accepte la capitulation, *foi d'officier*.

Dans cette circonstance et dans bien d'autres qui suivirent, les penchants féroces de quelques-uns, s'associant à la patriotique exaltation de tous, crurent pouvoir se délecter impunément dans le crime.

Toute résistance avait cessé ; aussitôt une multitude irritée inonde la Bastille; des cris s'élèvent demandant la mort des vaincus. Élie et Hullin, prenant Launey sous le bras, veulent le conduire à l'hôtel de ville. Vains efforts! On le leur arrache; Hullin est terrassé ; et en se relevant, que voit-il?

Au milieu d'un tumulte effroyable, Launey venait d'être massacré. On lui tranche la tête; on met cette tête au bout d'une pique, et on la porte en triomphe au Palais-Royal.

L'ivresse de la victoire, la vue du sang, exaltent la fureur populaire jusqu'à la démence. On pousse mille cris contre Flesselles, qui se trouvait alors dans la grande salle de l'hôtel de ville, auprès du comité permanent. Ces cris ébranlaient les fenêtres de la salle. Le comité lui-même se laissa gagner par le vertige. Un membre.... j'allais dire son nom, je le tais, car il était hors de lui, dit à Flesselles : « Vous êtes un traître; sortez. » Ainsi chassé de la salle, Flesselles est à peine descendu sur la place, que la foule se rue sur lui. Au coin du quai Pelletier, un jeune homme lui dit : « Traître! tu n'iras pas plus loin! » il lui casse la tête d'un coup de pistolet. Cette tête, on la tranche, on la met au bout d'une pique, on la promène en triomphe.

Au même moment, sur la place, le major de la Bastille éprouve le même sort que son commandant.

Deux canonniers du fort, accusés d'avoir tiré sur le peuple, sont traînés sur la place de l'Hôtel-de-Ville, au coin de la rue de la Vannerie, où était une lanterne ou réverbère; on les pend tous deux à la branche de fer qui soutenait cette lanterne. Et depuis, ce genre de supplice fut adopté par ceux qui usurpaient le nom de patriotes; et en dansant des rondes on chantait ce refrain :

Ah! ça ira, ça ira, ça ira,
Les aristocrat' à la lanterne;
Ah! ça ira, ça ira, ça ira,
Les aristocrat' on les pendra.

Cette ivresse sanguinaire s'empara même de quelques hommes jusque-là honnêtes, entre autres Camille Desmoulins : la fureur du sang lui monta à la tête; il prit le titre de *procureur général de la lanterne;* il devint émule de Marat, et publia d'atroces facéties intitulées *Discours de la lanterne aux Parisiens.*

Élie ne fut pas témoin des trois derniers meurtres; il avait été porté en triomphe dans la grande salle, où on lui mit sur la tête une couronne de laurier. Dans cette même salle, on avait amené devant le comité permanent les soldats de la Bastille, et l'on poussait contre eux mille cris de mort. La foule était si considérable dans cette salle, que toutes les banquettes étaient brisées et que les boiseries craquaient; des membres du comité faillirent être écrasés par le bureau poussé contre leurs siéges. Les cris de mort devenaient de plus en plus menaçants. Mais Élie parvint à se faire écouter : « Grâce, » dit-il, « et que les prisonniers jurent d'être fidèles à la nation et à la ville de Paris. » Le serment fut prêté; les gardes françaises placèrent les prisonniers ainsi délivrés au milieu d'eux, et les emmenèrent en sûreté dans leurs casernes.

Cependant les têtes de Launey, de Flesselles, du major et de trois autres victimes, avaient été portées successivement au Palais-Royal; là on imagina de faire dans Paris une promenade triomphale : les cinq têtes étaient portées en l'air sur des piques, et à côté une main coupée.

Un autre cortége traversait triomphalement la ville; sur celui-ci les yeux se reposent. On emmenait dans des voitures les prisonniers d'État enlevés de la Bastille, au nombre de sept; on traînait les canons enlevés des tours; des forts de la halle portaient en chantant des gardes françaises sur leurs épaules. « Les sensations les plus opposées, » dit un auteur, « se succédaient dans l'âme des spectateurs. L'horreur qu'inspirait la vue des têtes sanglantes semblait se dissiper lorsqu'elles s'éloignaient. Les cris de joie dans la rue, les applaudissements aux croisées saluaient les vainqueurs, et les femmes leur jetaient des fleurs et des rubans. »

Les vainqueurs de la Bastille, comme je l'ai dit, étaient au nombre d'environ 600, dont 98 furent tués et 75 furent blessés et estropiés. Quand il s'agit, quelques jours après, de décerner des récompenses, on grossit la liste de quelques noms qui n'avaient pas droit d'y figurer; et, comme dit Hullin dans un mémoire présenté à la commune de Paris au nom de ses camarades : « Plusieurs reçurent comme le prix de la gloire la récompense de l'homicide. »

La Bastille fut démolie quelques jours après; on achetait assez cher les pierres qui en provenaient. Plusieurs personnes, Mme de Genlis, entre autres, femme du chef du parti d'Orléans et institutrice des enfants du prince, portait au doigt un fragment d'une de ces pierres, enchâssé dans des diamants. La grosse clef du fort fut donnée à Lafayette, qui l'envoya en Amérique à son ami Washington.

A la nouvelle de la prise de la Bastille, Bezenval donna

aux troupes réunies au champ de Mars l'ordre de se retirer. La nuit vint, et les Parisiens, fiers de leur victoire, mais très-inquiets des suites qu'elle pouvait avoir, se retirèrent dans leurs demeures.

A Paris, la nuit fut tranquille.

A Versailles, la nouvelle de cet événement, arrivée avant la nuit, frappa la cour comme d'un coup de foudre. Les nouveaux ministres n'osaient pas en informer Louis XVI, et à onze heures du soir il l'ignorait encore. Le duc de La Rochefoucauld-Liancourt, ne pouvant les décider à l'en instruire, entre dans la chambre du roi, le réveille, et lui apprend les événements. « Eh! mais, » dit Louis XVI, qui jusque-là n'avait pu se douter de la gravité des circonstances, « c'est donc une révolte! — Non, sire, » dit Liancourt, « c'est une révolution! »

Le roi se lève à la hâte; ses deux frères arrivent, ainsi que la reine. On tient conseil. Vouloir réduire la ville de Paris par la force, c'était s'exposer aux plus grands périls, sans avoir la probabilité de réussir; d'ailleurs l'idée du sang qu'il faudrait verser faisait horreur à Louis XVI. Il aurait pu quitter Versailles avec les troupes qui lui restaient fidèles, et tel était l'avis de la reine; mais ce parti, c'était la guerre civile, c'était peut-être la royauté du duc d'Orléans. Il se décide donc à accorder à l'Assemblée et à la population tout ce qu'elles demandaient. Il crut que sa bonté calmerait les passions, et que la France reconnaissante lui tiendrait compte des maux qu'il allait prévenir. Ses deux frères partagèrent, pour le moment du moins, son avis, et la reine finit par s'y ranger. Il passa le reste de la nuit à minuter le discours qu'il voulait adresser le lendemain à l'Assemblée nationale, et à l'apprendre par cœur.

Dès le matin, l'Assemblée savait la victoire du peuple de Paris, et s'attendait, de la part de la cour, aux mesures les plus violentes. Mais, s'inquiétant peu d'accroître ses pro-

pres dangers, elle se résolut à envoyer sur-le-champ une députation au roi pour lui demander de nouveau le renvoi des troupes, la liberté des communications pour le transport des grains et des farines à Paris, enfin une réponse satisfaisante qui permît à l'Assemblée de se rendre à Paris pour rétablir la paix et dissiper les alarmes.

La députation chargée de ce message était sur le point de partir, lorsque Dreux-Brézé entre dans la salle et annonce que le roi va paraître, qu'il vient sans escorte.

L'Assemblée allait faire éclater sa joie et son enthousiasme. Mirabeau comprime cet élan : « Qu'un morne silence soit le premier accueil fait au monarque. Dans un moment de douleur, le silence des peuples est la leçon des rois. »

Le roi paraît, accompagné de ses deux frères; l'Assemblée l'accueille debout et en silence. Il fait quelques pas dans la salle, et il prononce d'une voix ferme et assurée le discours suivant :

« Messieurs, je vous ai assemblés pour vous consulter sur les affaires les plus importantes de l'État. Il n'en est pas de plus instante, et qui affecte plus sensiblement mon cœur, que les désordres affreux qui règnent dans la capitale. Le chef de la nation vient avec confiance au milieu de ses représentants leur témoigner sa peine, et les inviter à trouver les moyens de ramener l'ordre et le calme. Je sais qu'on a donné d'injustes préventions; je sais qu'on a osé publier que vos personnes n'étaient pas en sûreté. Serait-il donc nécessaire de rassurer sur des bruits aussi coupables, démentis d'avance par mon caractère connu? Eh bien! c'est moi, qui ne suis qu'un avec ma nation, c'est moi qui me fie à vous! Aidez-moi, dans cette circonstance, à assurer le salut de l'État; je l'attends de l'Assemblée nationale : le zèle des représentants de mon peuple, réunis pour le salut commun, m'en est un sûr garant; et j'ai donné ordre aux troupes de s'éloigner de Paris et de Ver-

sailles. Je vous autorise et je vous invite même à faire connaître mes dispositions à la capitale. »

Ce discours, qui mettait fin à de si cruelles anxiétés, fut écouté avec des transports de joie et interrompu, à diverses reprises, par les applaudissements les plus vifs.

Après avoir fait une réponse bienveillante au président, qui demandait, au nom de l'Assemblée, l'autorisation d'envoyer immédiatement une députation à Paris, le roi se retire avec ses frères et retourne à pied au château. L'Assemblée entière sort de la salle et se précipite à sa suite. Les députés qui étaient près de lui (le duc d'Orléans était du nombre) forment une chaîne qui le préserve d'une trop grande affluence d'un peuple avide de lui témoigner sa reconnaissance.

La députation qui fut envoyée à Paris par l'Assemblée était de quatre-vingt-huit membres : entre autres Lafayette, Lally-Tolendal, Liancourt, Bailly, Juigné, Talleyrand. Elle apporte aux Parisiens la réconciliation, la paix ; et, au milieu d'une foule enthousiaste, elle se rend à l'hôtel de ville, où elle échange avec l'assemblée des électeurs les plus chaudes félicitations. Lafayette donne lecture du discours du roi ; Lally-Tolendal parle des espérances de la patrie et des vertus de Louis XVI avec tant d'éloquence, qu'on lui posa sur la tête, malgré lui, une couronne de fleurs, et qu'on l'obligea de paraître à un balcon, pour que la foule, qui remplissait la place et qui n'avait pu l'entendre, pût au moins le voir. Liancourt annonce que le roi autorise la milice bourgeoise. On s'écrie unanimement : « Que M. de Lafayette en soit le général ! » Puis : « Que M. Bailly soit prévôt des marchands ! — Non, » dit une voix, « maire de Paris. — Oui, » acclame tout le monde, « maire de Paris ! » Tous deux acceptent, et, après un *Te Deum*, chanté immédiatement à Notre-Dame par Juigné, prêtent serment en leur nouvelle qualité. Laissant Paris sous les ordres de ses deux

nouveaux chefs, le reste de la députation retourne à Versailles.

A peine ont-ils rendu compte de leur mission, que, sur une motion véhémente de Mirabeau, malgré l'opposition de Mounier, de Malouet et de quelques autres, qui voyaient là une atteinte à l'autorité royale, l'Assemblée vota une adresse au roi pour lui demander le renvoi des nouveaux ministres et le rappel de Necker.

Cette fois encore le vœu de l'Assemblée avait été prévenu par la résolution spontanée du roi : il venait d'envoyer à Necker l'avis de revenir; il lui avait donné pour collègues des hommes agréables à l'Assemblée, Montmorin, La Tour du Pin, Saint-Priest, La Luzerne et l'archevêque de Bordeaux, Cicé; et, pour montrer aux Parisiens que, de sa part du moins, la réconciliation et la confiance étaient complètes, il allait se rendre à Paris seul et sans gardes.

Le comte d'Artois, soit qu'il improuvât cette résolution, soit qu'il ne se crût pas en sûreté en France, soit qu'il songeât dès lors à chercher à l'étranger des secours contre la révolution, partit dans la nuit pour ce long exil, qui devait ne finir qu'en 1814 et 1815, et recommencer en 1830; il emmenait la princesse sa femme et ses deux jeunes enfants, le duc d'Angoulême et le duc de Berry. En même temps que lui partirent le prince de Condé, avec son fils le duc de Bourbon, et son petit-fils le duc d'Enghien, le prince de Conti, les membres de la famille Polignac et quelques autres personnes de la cour. Ce fut le commencement de l'émigration.

Après avoir reçu les adieux de son frère, Louis XVI passa plusieurs heures de la nuit à brûler les papiers qui auraient pu compromettre les personnes qui l'avaient conseillé pendant ces derniers jours; il remit à *Monsieur* un écrit par lequel il lui conférait la régence, dans le cas où l'on attenterait à sa vie ou à sa liberté; puis il partit pour Paris, laissant dans la plus vive inquiétude la reine et

Madame Élisabeth de France, ange de vertu et de bonté, qui s'était entièrement dévouée à son frère.

Il avait pour unique escorte une députation de cent membres de l'Assemblée; il ne manifesta ni étonnement ni appréhension lorsqu'il se trouva, en arrivant à Sèvres, au milieu d'une haie de cent mille hommes, qui se repliaient successivement sur Paris. Autour de lui retentissait le cri de *Vive la nation!* auquel ne se mêlait que bien rarement celui de *Vive le roi!* A son entrée, Bailly, en sa qualité de maire, lui dit:

« Sire, j'apporte à Votre Majesté les clefs de sa bonne ville de Paris; ce sont les mêmes qui ont été présentées à Henri IV. Il avait reconquis son peuple : ici c'est le peuple qui a reconquis son roi. »

Le roi confirma la nomination de Bailly et de Lafayette, approuva la dénomination de *garde nationale*, heureusement substituée à celle de garde bourgeoise, accepta et mit à son chapeau la cocarde tricolore que Lafayette avait fait adopter par cette milice (bleu et rouge, couleurs de la ville de Paris; blanc, couleur de la France depuis un temps immémorial), et il se montra avec cette cocarde sur un balcon à la foule qui couvrait la place et même, au péril de la vie, les toits de toutes les maisons. A cette vue, l'enthousiasme éclata avec une vivacité toujours croissante. Dès ce moment, on ne cria plus que *Vive le roi!* les cent mille hommes qui, au retour, formèrent encore la double haie jusqu'à Sèvres, tinrent, en signe de paix, leurs armes renversées ; et à dix heures du soir Louis rentrait dans son palais, où la reine, tout en larmes, courut à sa rencontre avec ses enfants et sa sœur.

Dès ce moment, l'Assemblée nationale régna en France et y régna seule; tous les parlements, tous les corps judiciaires et administratifs, les provinces, les villes, lui adressèrent l'hommage d'un dévouement et d'un respect sans bornes. Pendant les deux ans qu'elle siégea, elle reçut plus

d'encens que les rois n'en avaient reçu depuis deux siècles.

Mais la bonté magnanime de Louis XVI n'avait pas désarmé les Parisiens en faveur des auteurs du complot, vrai ou présumé, qu'avait ourdi la cour; et la cherté du pain, qui continuait et que l'on regardait comme un effet de leurs manœuvres, entretenait la fureur populaire contre Foulon surtout, le successeur de Necker, et contre Berthier, intendant de Paris, gendre de Foulon.

Foulon était âgé de soixante-quinze ans. Effrayé, il avait fait répandre le bruit de sa mort; il avait fait enterrer sous son nom, avec magnificence, un de ses domestiques qui venait de mourir, et s'était caché dans les environs de Fontainebleau. Découvert, saisi par le peuple, il est amené à Paris, devant le comité des électeurs, à l'hôtel de ville. C'était cinq jours après la visite du roi. Le comité décide que Foulon sera provisoirement renfermé à l'Abbaye. Une foule nombreuse s'était réunie sur la place et demandait à voir Foulon. Il était midi. Bailly descend; la foule l'écoute, mais persiste. Enfin, lasse d'attendre, elle envahit la grande salle en criant : « Foulon! Foulon! qu'on nous le montre. On veut le dérober à la justice. Nous ne le permettrons pas. » On le leur présente; puis on l'enferme dans une salle voisine. Alors commença cet incroyable dialogue entre le comité permanent et les plus hardis de la foule :

« Messieurs, » dit le président du comité, « tout coupable doit être jugé. — Oui, que Foulon soit jugé tout de suite et pendu. — Messieurs, pour juger, il faut des juges; renvoyons M. Foulon aux tribunaux. — Non, non; jugez tout de suite. — Puisque vous ne voulez pas des juges ordinaires, il est indispensable d'en nommer d'autres. — Eh bien! jugez vous-mêmes. — Nous n'avons le droit ni de juger ni de créer des juges; nommez-les donc. — Eh bien! M. le curé de Saint-Étienne du Mont, M. le curé de Saint-

André des Arcs. — Deux juges ne suffisent pas pour condamner un homme; il en faut sept. »

Alors la foule proclame juges cinq autres membres du comité. « Voilà bien sept juges; il faut maintenant un greffier. — Que ce soit vous-même. — Un procureur du roi. — Que ce soit M. Duveyrier. »

Alors Duveyrier : « De quel crime accuse-t-on M. Foulon? — Il a voulu vexer le peuple.... Il a dit qu'il lui ferait manger de l'herbe.... Il était dans le complot.... Il a voulu faire la banqueroute.... Il a accaparé des blés. »

Les deux curés se lèvent et déclarent qu'ils se récusent, attendu que les lois de l'Église leur défendent de verser du sang. « Ils ont raison, » disaient les uns. — « Ils nous amusent, » disaient les autres, « et le prisonnier s'échappe. » A ces mots, un tumulte effroyable s'élève dans la salle. « Messieurs, » dit un membre du comité, « nommez quatre d'entre vous pour le garder. » Quatre des assistants entrent dans la salle où était Foulon. « Mais jugez donc! » criait la foule.

Les électeurs se déterminent à procéder au jugement. On fait revenir Foulon. Des hommes du peuple entrelacèrent leurs bras, et formèrent une chaîne épaisse de plusieurs rangs, au milieu de laquelle il fut reçu.

En ce moment, Lafayette entre dans la salle, va se placer au bureau. « Comment, messieurs, » dit-il à la foule, « vous voulez faire périr cet homme sans un jugement régulier! c'est une injustice qui vous déshonorerait, qui me flétrirait moi-même. Sans doute, M. Foulon est coupable; mais il faut qu'avant tout on ait de sa bouche la révélation de ses complices. Je vais le faire conduire à l'Abbaye. »

A ces mots, un homme bien mis[1] s'avance vers le bureau. « Vous vous moquez, » dit-il; « qu'est-il besoin de jugement pour un homme jugé depuis trente ans? » Aussitôt

1. Textuel, extrait du procès-verbal.

Foulon est saisi par le peuple, porté jusque sur la place, et enfin attaché au réverbère qui pendait au coin de la rue de la Vannerie ; on coupe ensuite la corde, et la tête est mise au haut d'une pique.

A peine ce crime était-il accompli, qu'un autre commence : le gendre de Foulon, Berthier, avait été arrêté par le peuple à Compiègne, et on l'amenait à Paris. Son voyage de Compiègne à Paris avait déjà été un affreux supplice : les populations s'empressaient autour de la voiture pour le voir et le maudire. On jetait dans la voiture des morceaux d'un pain noir et dur, et on lui criait : « Tiens, malheureux, le voilà ce pain que tu nous faisais manger ! »

Dès son entrée dans Paris, il trouva un horrible cortége qui l'attendait et ne cessa de le précéder. C'étaient des hommes portant de grandes perches, à chacune desquelles était un écriteau contenant ces mots : *Il a volé la France. — Il a dévoré la substance du peuple. — Il a été l'esclave des riches et le tyran des pauvres. — Il a bu le sang de la veuve et de l'orphelin.* A côté de ces écriteaux, était portée sur une pique la tête de son beau-père. Ainsi accompagné, Berthier arrive à l'hôtel de ville. Là, il subit un interrogatoire insignifiant, et l'ordre fut donné de le conduire à l'Abbaye. Mais à peine fut-il arrivé sur la place, qu'il fut arraché à son escorte, et traîné vers le réverbère de la rue de la Vannerie. Sa résistance fut désespérée : il fut tué d'un coup de sabre. On ajoute à ce récit bien d'autres horreurs. Je ne les répète pas. Je ne les crois pas.

Dès le soir, Bailly et Lafayette donnèrent leur démission, puis, vaincus par les supplications, la retirèrent. Necker, qui revenait triomphalement de son exil, frémit et pleura en entrant à Paris, et obtint du comité permanent un arrêté improbateur des assassinats politiques, arrêté qui, dès le lendemain, sur les réclamations menaçantes des districts, fut annulé.

Seule, l'Assemblée nationale avait assez d'ascendant sur

la multitude pour arrêter le mal. Elle mit cet objet en délibération. C'est alors que parut pour la première fois à la tribune Robespierre, député d'Arras. Cet homme, dévoré d'ambition, méchant, jaloux, mais probe, austère et opiniâtre au travail, entra dès lors dans son système, qui consistait à protéger et à glorifier tous les crimes dont la révolution pouvait profiter. A une proposition de Lally, tendant à réprimer les crimes, il répond : « La proposition de M. de Lally est dirigée contre ceux qui ont défendu la liberté; adoptée, elle détruirait la confiance des bons citoyens qui remplissent un devoir. Qu'y a-t-il de plus légitime que de se soulever contre une conjuration horrible formée pour perdre la nation? »

Mirabeau indique comme remède la création d'une municipalité forte à Paris : « Les pouvoirs du comité permanent sont contestables et contestés; de là l'anarchie. »

Barnave, comme la plupart de ses collègues, se montre moins préoccupé des excès populaires que des dangers que la liberté a courus et peut courir encore : « Avant tout, » dit-il, « songeons à la Constitution; décrétons-la, soutenons-la par une bonne organisation des municipalités et des gardes bourgeoises. Puis assurons pour les crimes d'État une répression légale; le peuple satisfait s'apaisera; tout rentrera dans l'ordre. » Telle est la substance du discours de Barnave; mais dans la chaleur de l'improvisation, s'irritant contre ceux qui lui reprochaient d'être indifférent au sang qui venait de couler, il eut le malheur de s'écrier : « Eh quoi! ce sang était-il donc si pur?... » Le *Moniteur* n'a point enregistré ces paroles; mais l'histoire les a recueillies comme une des preuves de l'effervescence inouïe de cette époque, où les âmes les plus honnêtes étaient violemment emportées hors d'elles-mêmes.

Ces crimes restèrent donc impunis, quoique étant en horreur à l'immense majorité des amis de la révolution; mais

quelques-uns se flattaient au fond de l'âme que ses ennemis auraient peur et se résigneraient plus facilement à ne pas l'entraver. Calcul coupable et malheureux. Dès lors commença à se former dans Paris une démagogie féroce, disposée à s'appuyer sur le crime : faible à son origine et dominée par les honnêtes gens, on verra ses progrès.

Pour le moment, l'Assemblée nationale mit fin à ces excès par une proclamation qui, sans parler du passé, déclare que la poursuite des crimes de lèse-nation appartient aux représentants de la nation, qui promet d'établir un tribunal pour en connaître, et qui invite tous les Français à la paix, au maintien de l'ordre et de la tranquillité publique, à la confiance qu'ils doivent à leur roi et à leurs représentants, et à ce respect pour les lois sans lequel il n'est pas de véritable liberté.

Cette proclamation produisit immédiatement son effet; Bezenval, arrêté dans sa fuite et amené à Paris, put être enfermé à l'Abbaye; l'Assemblée se hâta de lui donner pour juge le Châtelet, qui plus tard le renvoya absous. Plus tard aussi, le maréchal de Broglie, qui avait failli être massacré par le peuple à Verdun, et qui n'avait pu sauver sa vie qu'en se réfugiant dans la citadelle, fut aussi déclaré innocent.

En même temps, la municipalité de Paris, conformément à la proposition de Mirabeau, reçut une organisation régulière. Le comité des électeurs renonça à ses pouvoirs. Les citoyens, réunis dans leurs soixante districts, formèrent un nouveau corps municipal de cent vingt membres, qui furent ensuite portés à trois cents, et réélurent unanimement Bailly et Lafayette. Cette municipalité, dite des trois cents, fut sévère envers la démagogie et la licence. Lafayette composa la garde nationale de vingt-quatre mille *citoyens soldats*, élite de la population, et de six mille *soldats citoyens*, ou gardes nationaux soldés, parmi lesquels furent admis presque tous les anciens gardes françaises. Lafayette, aussi franc

et aussi généreux que brave, devint l'idole non-seulement de la garde nationale, mais de la population presque entière.

Les soixante districts continuèrent d'être des lieux de réunion pour les bataillons de la garde nationale, et aussi pour les citoyens qui s'y formaient en club, y discutaient sur les affaires publiques, et se tenaient en communication continuelle avec l'hôtel de ville. Le district des Cordeliers[1] acquit de la célébrité et de l'influence par la violence et aussi par le talent de ses orateurs, Joseph Chénier, Fabre d'Églantine et principalement Danton; la sonnette de son président, disait-on, ne se reposait pas plus que celle de l'Assemblée nationale.

V

NUIT DU 4 AOUT. — DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME. — DISCUSSION SUR LE VETO.

Cependant la journée du 14 juillet avait eu un contre-coup terrible jusqu'aux extrémités les plus reculées du royaume. Partout des désordres, des séditions et des actes de violence. Dans plusieurs provinces, il y eut des assassinats. Dans les campagnes, des châteaux furent pillés, des couvents détruits, des fermes incendiées. Sur plusieurs points, des bandes de brigands se formèrent; la peur en exagéra le nombre et les forces. Aussi la période de trois ou quatre semaines qui s'écoula depuis le milieu de juillet jusqu'au milieu d'août a été surnommée l'*époque de la peur*. Dans toutes les villes, agitées de terreurs soudaines, la bourgeoisie, à l'instar des Parisiens, prenait les armes, et partout se formèrent des gardes nationales. Les gardes nationales, dans cette circonstance, furent le salut du pays :

1. Ainsi nommé du local où il se réunissait, en face de l'École de médecine, à l'endroit où est maintenant la clinique de cette école.

elles furent en même temps l'appui de la révolution, qui se trouva ainsi protégée par les baïonnettes et par les piques de deux millions d'hommes. Aussi on a cru que les chefs du mouvement révolutionnaire, le duc d'Orléans, Mirabeau, Siéyès, Barnave, avaient donné un mot d'ordre, et que c'est par leurs soins que des lettres anonymes, arrivant dans toutes les villes à peu près au même instant, et annonçant à chacune que des bandes de brigands marchaient sur elle, provoquaient une peur soudaine et une prise d'armes.

La plupart du temps ces alarmes étaient fausses ; mais ce qui était trop vrai, c'est que les campagnes étaient presque partout en insurrection contre les droits féodaux.

L'Assemblée se préoccupait vivement de ces nouvelles, qui lui arrivaient à chaque instant. Sans doute la proclamation récemment votée contribuerait à arrêter le mal; mais suffirait-elle? L'Assemblée résolut de recommander, par une seconde proclamation, le payement régulier des impôts et le respect des propriétés aussi bien que des personnes.

C'était le 4 août ; la nuit était déjà arrivée, et la délibération qui durait depuis le matin, interrompue seulement pendant deux heures, se continuait aux flambeaux ; l'Assemblée était fort agitée. Le vicomte Alexis de Noailles se présente à la tribune :

« Messieurs, » dit-il, « nos électeurs nous ont expressément recommandé la suppression des impôts vexatoires et celle des droits seigneuriaux. Depuis trois mois que nous sommes réunis, nous n'avons pu nous en occuper. Les campagnes ont conclu de là que leur vœu et notre mandat ont rencontré une opposition qui les irrite. Pour ramener le calme, je propose de décider dès à présent :

« Que l'impôt sera payé par tous les individus du royaume dans la proportion de leurs revenus ;

« Que toutes les charges publiques seront à l'avenir également supportées par tous ;

« Que les droits féodaux seront échangés ou rachetés, moyennant indemnité ;

« Que les corvées seigneuriales, les mainmortes et autres servitudes personnelles seront supprimées sans rachat ni indemnité. »

Ce discours d'un des hommes qui devaient le plus perdre au nouvel ordre de choses fut écouté, dit le *Moniteur*, dans un religieux silence.

Un autre grand seigneur, le duc d'Aiguillon, ne marche pas vers la tribune, il s'y élance. Il soutient, il développe la motion du vicomte de Noailles : « A cette époque fortunée où, réunis pour le bonheur public et dégagés de tout intérêt personnel, nous allons travailler à la régénération de l'État, il faut, avant d'établir cette constitution si désirée que la nation attend, il faut, dis-je, prouver à tous les citoyens que notre intention est d'aller au-devant de leurs désirs, et d'établir le plus promptement possible cette égalité des droits qui doit exister entre tous les hommes, et qui peut seule assurer leur liberté. »

Ce second discours est accueilli, comme le premier, avec une joie inexprimable.

L'enthousiasme s'empare de toutes les âmes. Des motions importantes, toutes relatives à la suppression des abus et à l'établissement de l'égalité entre les citoyens, sont proposées, soutenues, applaudies.

C'est un membre des communes, Cottin, qui demande l'abolition des justices seigneuriales, dont les agents inférieurs vexaient et rançonnaient le peuple ; mais c'est un membre de la noblesse, Richer, qui, appuyant cette proposition, veut que la justice soit rendue désormais gratuitement à tous les degrés.

C'est le marquis de Foucaud qui demande la suppression des pensions militaires, accordées avec profusion à des hommes de cour, déjà riches par eux-mêmes.

C'est l'évêque de Nancy, Lafare, qui, au nom de la reli-

gion, de la justice et de l'humanité, demande que les droits féodaux des seigneurs ecclésiastiques soient rachetés, et que ce rachat ne tourne point au profit du seigneur ecclésiastique, mais qu'il en soit fait des placements utiles à l'indigence.

C'est l'évêque de Chartres, Lubersac, qui, déclarant que le droit exclusif de chasse est un fléau pour les campagnes, provoque l'abolition de ce droit, et déclare, pour ce qui le concerne, qu'il y renonce ; et sur les bancs de la noblesse et du clergé tout le monde se lève, applaudit et acclame.

C'est Lepelletier de Saint-Fargeau qui veut que la renonciation aux priviléges et aux immunités du clergé et de la noblesse ait un effet rétroactif, et remonte au premier jour de l'année courante.

Ce sont des curés qui s'écrient qu'ils renoncent à leur casuel, et qui proposent le rachat ou même l'abolition pure et simple de la dîme.

Ce sont des membres de la noblesse qui, ne pouvant plus sacrifier que leur droit exclusif de colombier, déclarent en faire l'abandon.

C'est enfin l'archevêque d'Aix, Boisgelin, qui, dépeignant avec énergie les maux de la féodalité, démontre la nécessité d'annuler d'avance toute convention ou clause capable de les faire revivre, et proscrit en même temps à tout jamais les gabelles et les aides.

Tous les membres étaient tellement émus, tant de sacrifices faits à la patrie avaient tellement échauffé tous les cœurs, que tout à coup surgissent de nouvelles propositions d'un ordre différent.

Les députés des provinces, des villes, des sénéchaussées, des bailliages, s'avancent par groupes au milieu de la salle ; ils déclarent que si leurs provinces, leurs villes, leurs sénéchaussées, leurs bailliages, jouissent de quelques priviléges ou immunités particulières, ils en font le sacrifice pour que, dans la constitution promise à la France,

tous les droits soient uniformes et les intérêts confondus; pays de droit coutumier, pays de droit écrit, pays d'état, villes de parlement, provinces réunies à la couronne par mariages, par cession, par conquêtes, par capitulation, tous renoncent à ce qui met quelque différence entre eux et les autres Français.

Dans cette immolation de tous les abus, la vénalité et l'hérédité des charges de judicature et autres furent attaquées et proscrites; les jurandes, les maîtrises et les règlements restrictifs de la liberté de l'industrie succombèrent sous un vote presque unanime. Chacun des membres venait à son tour, au nom de ses commettants, offrir un sacrifice ou proscrire un abus. Plusieurs ecclésiastiques, jouissant de plusieurs bénéfices à la fois, déclarent qu'ils sont prêts à se contenter d'un seul.

La nuit était déjà très-avancée. Au milieu de cette assemblée toute en feu, l'archevêque de Paris demande qu'un *Te Deum* en actions de grâces pour les événements de cette nuit mémorable soit chanté en présence de l'Assemblée et en présence du roi, dans la chapelle même de Sa Majesté.

A ce nom, qui lui est si cher, Lally-Tolendal s'écrie : « Au milieu de tous ces élans, au milieu de tous ces transports qui confondent tous nos sentiments, tous nos vœux, toutes nos âmes, ne devons-nous pas nous souvenir du roi; du roi qui nous a invités le premier à cette réunion fortunée, du roi qui nous a abandonné de lui-même tous les droits que sa justice a reconnu ne pas devoir conserver? C'est au milieu des états généraux que Louis XII a été proclamé le père du peuple; je propose qu'au milieu de cette Assemblée nationale Louis XVI soit proclamé le *restaurateur de la liberté française!* »

A l'instant même l'Assemblée décerne à Louis XVI ce titre par une acclamation unanime. Tous les assistants (car, malgré l'heure avancée, les tribunes réservées au public étaient combles) s'associent à ce mouvement, et,

pendant plus d'un quart d'heure, la salle retentit de ces cris : *Vive le roi! vive Louis XVI!*

Après que tous les actes de cette séance ont été arrêtés, lus et décrétés, sauf rédaction ultérieure, l'Assemblée se sépare à deux heures après minuit.

Cette rédaction occupa les séances suivantes. Avant tout fut voté un décret pour le rétablissement de la tranquillité publique; décret qui arme toutes les municipalités, tant des campagnes que des villes, du droit de faire arrêter les perturbateurs de la paix publique, de faire marcher les milices nationales, ainsi que la maréchaussée (on nommait alors ainsi la gendarmerie), et qui enjoint à tous les officiers, tant des gardes nationales que de l'armée, de prêter serment *à la nation, au roi et à la loi*. De ce jour date la grande puissance des municipalités, qui furent pendant assez longtemps, en France, au-dessous de l'Assemblée nationale, presque le seul pouvoir reconnu et obéi.

Lorsque, en discutant la rédaction des actes de la nuit du 4 août, on en vint à l'article si important des dîmes, deux opinions se formulèrent : l'une voulait le rachat de toutes les dîmes, l'autre leur abolition sans indemnité. Mirabeau soutint la seconde opinion.

L'abbé Siéyès parut après lui à la tribune. On crut que c'était pour appuyer Mirabeau. Nullement, c'était pour le combattre; Siéyès voulait bien renverser tout le reste, mais non les dîmes : il y tenait, car c'était le plus clair de son revenu. Voyant que ses raisons n'étaient que très-médiocrement goûtées et que l'avis de Mirabeau était adopté, il prononça avec dépit ces paroles : « Ils veulent être libres, et ils ne savent pas être justes! »

Le décret régulateur des principes votés dans la nuit du 4 août fut adopté le 11, et l'Assemblée tout entière se rendit auprès du roi pour le lui présenter; mais, avant de l'approuver, il voulut en faire une étude sérieuse.

Ainsi la tranquillité se trouvait rétablie dans Paris et dans les provinces, et elle semblait être assurée par les sacrifices que les privilégiés venaient de faire à la nation. Ce n'était pas tout : il fallait aussi, et au plus tôt, ramener l'abondance dans le trésor, afin de pourvoir aux services publics, et aussi afin de rassurer les créanciers de l'État, qui craignaient que l'Assemblée toute-puissante ne décrétât la réduction de leurs créances, c'est-à-dire une banqueroute.

Dans cette crise financière, le patriotisme se signala par l'abondance de ses dons. Chaque jour les offrandes patriotiques affluaient à l'Assemblée. Les femmes donnaient leurs bijoux, les hommes leur argenterie; le roi et la reine envoyèrent à la monnaie toute leur vaisselle d'argent et d'or; les églises, moitié de gré, moitié de force, donnèrent les objets d'or et d'argent qui ne leur étaient pas nécessaires.

Mais cela ne pouvait suffire. Il fallait à ce mal si grave un remède plus efficace. Necker vint le proposer : un impôt du quart du revenu de chaque citoyen; c'est ce qu'on appela la *contribution du quart*.

Cette proposition souleva une opposition très-vive dans l'Assemblée, qui paraissait résolue à la rejeter. Mirabeau haïssait Necker, dont la vertu austère s'était refusée à une alliance politique avec lui ; mais jugeant que son projet était utile, nécessaire, même indispensable, il le soutint avec énergie, et prononça à ce sujet un discours qui a été reproduit partout, et qui est resté comme un des plus beaux monuments de l'éloquence française.

Je ne citerai que la péroraison, qui offre un intérêt historique. Peu de jours avant cette discussion, un député, Goupil de Préfeln, croyant que Mirabeau conspirait avec le Palais-Royal contre le trône, avait dit, à l'occasion d'une motion incendiaire de ce même Palais-Royal : « Quoi! Catilina est aux portes de Rome, et l'on délibère! » Et en

prononçant ce nom de Catilina, il regardait fixement Mirabeau, qui ne s'en émut point, et qui, dans son discours sur la contribution du quart, après avoir gourmandé l'Assemblée sur sa lenteur à rassurer les créanciers de l'État, termina ainsi :

« Eh! messieurs, à propos d'une ridicule motion du Palais-Royal, d'une risible insurrection qui n'eut jamais d'importance que dans les imaginations faibles ou dans les desseins pervers de quelques hommes de mauvaise foi, vous avez entendu naguère ces mots forcenés : *Catilina est aux portes de Rome, et l'on délibère !* Et certes, il n'y avait autour de nous ni Catilina, ni Rome, ni périls. Aujourd'hui, la hideuse banqueroute est là ; elle menace de consumer vous, vos propriétés, votre honneur, et vous délibérez ! »

L'Assemblée fut entraînée. Necker dut ainsi à Mirabeau un vote de confiance. Ce fut le dernier beau jour de sa vie politique.

Tout en s'occupant ainsi à ramener l'abondance dans le trésor et à rétablir l'ordre dans les provinces, l'Assemblée travaillait activement à préparer la nouvelle constitution de la France. L'acte violent du 14 juillet et la spontanéité généreuse du 4 août avaient amoncelé les débris, et ce qui n'était point tombé encore craquait et menaçait ruine. Sur ces débris, il fallait construire.

Avant de faire la constitution, l'Assemblée nationale voulut en inaugurer les principes en émettant une déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

Plusieurs membres repoussaient cette manifestation comme dangereuse. Malouet, entre autres, soutint qu'il était urgent de donner au peuple les institutions propres à le rendre heureux et sage, avant d'appeler son attention sur ses droits, qu'il comprendrait mal peut-être, et au nom desquels les agitateurs pourraient facilement l'égarer. L'abbé Grégoire demandait qu'à la déclaration

des droits fût annexée une déclaration des devoirs. Une majorité assez faible repoussa la demande de Grégoire.

La discussion sur les droits de l'homme et du citoyen fut longue, confuse et offrit peu d'intérêt; car on était en général d'accord sur le fond des choses, et il ne s'élevait guère de difficultés que sur la rédaction.

Après la déclaration des droits, ce qui pressait le plus; c'était l'organisation du pouvoir.

Cette organisation se fût mieux faite dans un temps plus calme : car l'ardeur révolutionnaire des Parisiens avait été contagieuse; elle échauffait aussi les membres de l'Assemblée, et influait peut-être sur eux à leur insu. Les agitateurs de cette immense capitale ne voulaient point entendre parler d'une liberté limitée. Il leur semblait qu'en prenant la Bastille, ils avaient tout pris, que le roi ne devait conserver aucun de ses droits, et qu'il ne régnait plus que par leur grâce.

On décida avant tout qu'il y aurait une assemblée législative permanente. Mais cette assemblée sera-t-elle unique, ou sera-t-elle partagée en deux chambres? Une assemblée unique était extrêmement dangereuse pour le trône. Lally-Tolendal, Mounier, Malouet, Cazalès, le voyaient bien, et firent tous leurs efforts pour obtenir deux chambres. Lally démontra que les lois devaient être faites concurremment par trois pouvoirs : un roi, un sénat, un corps législatif. Quelques-unes des paroles qu'il dit à ce sujet, sur les dangers d'une assemblée unique, sont une véritable prophétie.

L'opinion à Paris se prononçait fortement contre les deux chambres; mais cette considération fut sans influence sur l'Assemblée, sur qui la violence des agitateurs et les menaces de l'émeute furent toujours impuissantes. Ce qui la détermina surtout en faveur d'une assemblée unique, c'est qu'elle voyait dans une chambre des pairs établie à côté d'une chambre des députés une sorte de ré-

surrection des trois ordres, ou la création d'une nouvelle aristocratie. Il fut donc décidé que dans la constitution nouvelle il y aurait, en face du roi chargé du pouvoir exécutif, une seule assemblée revêtue de la plénitude du pouvoir législatif. Cette première décision jeta de sombres pressentiments dans l'âme de beaucoup de députés, et leur fit craindre que la révolution, privée d'un frein nécessaire, ne prît une direction funeste.

C'est alors qu'il se forma dans l'Assemblée un côté droit et un côté gauche. Comme une foule de questions se décidaient par assis et levé, ceux qui soutenaient l'ancien régime se groupèrent à la droite du président; ceux qui l'attaquaient, à gauche : ceux-ci étaient de beaucoup les plus nombreux; le centre votait tantôt avec ceux-ci, tantôt avec ceux-là, selon sa conscience; le centre, dans l'Assemblée nationale, fut éminemment indépendant, courageux et sage.

La question des chambres résolue, restait une question non moins capitale. Cette assemblée unique pourrait-elle faire, sans le concours du roi, des lois que le roi serait obligé d'exécuter? ou, en d'autres termes, le roi aurait-il le droit de *veto?*

La seule annonce de cette discussion irrita à Paris le parti du mouvement; il ne pouvait souffrir la pensée que l'autorité royale pût ou annuler ou suspendre l'effet d'une décision prise par les représentants de la nation. « Nous avons passé rapidement de l'esclavage à la liberté », disaient les meneurs; « nous marchons encore plus rapidement de la liberté à l'esclavage. » Il fut facile à ce parti d'agiter le peuple.

La disette des grains, qui causait alors les plus vives alarmes, le disposait à accueillir les bruits les plus absurdes. Les meneurs lui disaient qu'à l'aide du *veto*, le roi pourrait, à son gré, empêcher le blé d'arriver à Paris, et faire mourir la ville de faim. « Le *veto*, » ajoutaient-ils,

« est le droit donné au roi et aux ministres d'enlever aux citoyens leur liberté et leurs moyens d'existence. » Les agitateurs Desmoulins, Danton, Marat, Fréron, Carra, réunis dans le jardin du Palais-Royal, sous les galeries et dans les cafés, commentaient avec fureur les premières délibérations de l'Assemblée sur cet objet. « Il faut agir, » disaient-ils, « ou dans trois jours la France est esclave, et l'Europe avec elle. »

Pendant une nuit, ils essayèrent, au nombre de quinze cents, de marcher sur Versailles; repoussés par les soins de Bailly et de Lafayette, qui avaient barré les rues par des détachements de la garde nationale et par des canons; exclus du jardin du Palais-Royal, dont on avait fermé les grilles; refoulés dans les galeries et dans les cafés, ils y couvrirent de signatures une proclamation par laquelle ils annonçaient que malgré tout ils marcheraient sur Versailles.

Alors la municipalité se décida à sévir contre le Palais-Royal, y interdit les rassemblements et fit arrêter les perturbateurs.

Desmoulins, dans un de ses *Discours de la lanterne aux Parisiens*, s'indigne de ces mesures, qui mirent fin à la puissance du Palais-Royal. Son langage fait connaître des détails curieux : « Le *veto!* peut-on rien imaginer de plus liberticide? Le Palais-Royal avait-il si grand tort de s'y opposer? Je sais que la promenade du Palais-Royal est étrangement mêlée, que des filous usent fréquemment de la *liberté de la presse*, et que maint zélé patriote a perdu plus d'un mouchoir dans la chaleur des motions.... Néanmoins ce jardin est le foyer du patriotisme. Combien de citoyens ne se soucient pas d'aller dans leurs districts! il est plus court d'aller au Palais-Royal. On propose une motion; si elle trouve des partisans, on fait monter l'orateur sur une chaise; s'il est applaudi, il la rédige; s'il est sifflé, il s'en va. Ainsi faisaient les Romains dans le Forum. »

La municipalité resta inflexible ; obligés de quitter leur centre d'action, les agitateurs se répandirent dans les districts, qui étaient déjà fort échauffés et où leur présence attisa le feu. Dans presque tous les districts, au grand déplaisir de la municipalité, il s'établit des discussions sur le *veto*. Dans la rue, dans les tabagies, dans les cabarets, on ne discutait pas, on vociférait, on menaçait. On se répandait en invectives contre le roi et contre la reine, qui voulaient le *veto* pour empêcher le bonheur du peuple. On les appelait M. et Mme Veto ; on chantait contre la reine des chansons infernales :

Madam' Veto avait promis
De faire égorger tout Paris, etc.

Plus les débats de l'Assemblée sur le *veto* se prolongeaient, plus la situation de Paris devenait inquiétante ; l'Assemblée résolut d'en finir et hâta ses délibérations.

Si jamais Mirabeau fut digne d'admiration, c'est dans cette circonstance. Au risque de perdre sa popularité, il se déclara avec force pour le *veto*, non suspensif, mais absolu. Il dit à ce sujet des choses admirables.

Mirabeau voulait que la royauté fût forte et puissante; il avait dit dès les premières séances de l'Assemblée nationale qu'il aimerait mieux vivre à Constantinople que dans un pays où le roi ne concourrait pas librement et nécessairement à la confection des lois. Et ce qui est vraiment inouï, c'est qu'en plaidant avec son éloquence accoutumée contre le vœu des démagogues, il resta plus populaire que jamais, et les journalistes anarchiques, tremblant de se compromettre avec lui, firent semblant de croire qu'il avait parlé, au fond, non pour le *veto*, mais contre. Il ne put obtenir cependant de la majorité de ses collègues le *veto* absolu et complet. Siéyès, dans son implacable métaphysique, ne voulait en aucune sorte du veto, même suspensif, qu'il appelait *une lettre de cachet lancée contre la volonté*

générale. « Il est impossible, » disait-il, « que le pouvoir législatif cherche jamais à empiéter sur l'autorité royale ; cela sera interdit par la Constitution. » Siéyès oubliait alors, et l'Assemblée nationale l'a oublié aussi trop souvent, que l'empire des passions sur les hommes est plus fort que celui de la raison.

Après une discussion longue et désordonnée, on alla aux voix : le *veto* fut admis à la presque unanimité.

673 voix contre 325 déclarèrent que ce veto serait non absolu, mais suspensif ; qu'il serait suspensif pendant deux législatures seulement.

On décréta que la législature serait de deux années, et que le renouvellement serait intégral.

Puis l'Assemblée reconnut par acclamations et à l'unanimité des voix :

Que la personne du roi est inviolable et sacrée ;

Que le trône est indivisible ;

Que la couronne est héréditaire de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, à l'exclusion absolue des femmes et de leur descendance.

Ensuite on décida que les ministres ne pourraient être choisis parmi les membres de l'Assemblée (petite malice à l'adresse de Mirabeau, à qui l'on reconnaissait l'ambition de gouverner la révolution après l'avoir faite). Mirabeau n'en parut nullement ému, et lorsqu'on vota que toute contribution serait supportée *également* par tous les citoyens et par tous les biens, il fit très-sagement substituer au mot *également* le mot *proportionnellement*.

Enfin il fallut décréter une formule pour les promulgations des lois ; et Robespierre divertit beaucoup l'Assemblée et le public en proposant la sienne : « Louis, par la grâce de Dieu et par la volonté de la nation, roi des Français, à tous les citoyens de l'empire français : peuple, voici la loi que vos représentants ont faite et à laquelle j'ai apposé mon sceau royal. »

On adopta celle-ci :

« Louis, par la grâce de Dieu et par la loi constitutionnelle de l'État, roi des Français, à tous ceux qui ces présentes verront salut ; l'Assemblée nationale a décrété, et nous voulons et ordonnons ce qui suit. »

Ces principes votés furent ce qu'on appela dès lors *la Constitution*, en attendant que la Constitution fût complète et formât un tout régulier. Ces principes, rédigés en dix-neuf articles et précédés de la déclaration des droits, furent présentés à Louis XVI.

Cependant, à Paris, l'agitation qu'avait soulevée la discussion sur le *veto* et qu'entretenait la crainte de la famine devenait de plus en plus effrayante. L'Assemblée l'attribuait au retard que le roi mettait à adopter les décrets de la nuit du 4 août, retard qu'on attribuait à l'influence de la cour, et qui, disait-on, cachait de nouveaux piéges, de nouveaux complots.

Lally réclama en vain contre les dangers de la précipitation, contre une sorte de violence faite à l'autorité royale. Maury, Malouet, parlèrent dans le même sens que lui ; mais Barnave demanda et obtint que le roi fût prié de promulguer immédiatement les décrets, et la demande de Barnave fut accueillie par la majorité.

Le roi adressa à l'Assemblée une lettre par laquelle, en exprimant son adhésion à la plupart des articles, il expliquait sur plusieurs autres les scrupules de sa conscience et demandait une révision. L'Assemblée s'y refusa et insista.

A Paris, on s'occupait moins de ce conflit que de la disette, qui excitait de mortelles alarmes, et l'on disait hautement que la reine et la cour empêchaient les subsistances d'arriver. On peut voir dans le *Moniteur* à l'aide de quels sophismes on parvint à enraciner cette croyance dans l'esprit des masses.....

De toutes parts on ne rêvait que complots. Le peuple

croyait à un complot de la cour pour déterminer le roi à quitter Versailles, laissant Paris se débattre avec la famine, afin de revenir à la tête d'une armée, sûr de réduire aisément une population exténuée.

Et de leur côté, la cour et les royalistes croyaient à un complot du duc d'Orléans pour forcer Louis XVI à fuir, et se faire nommer ou lieutenant général du royaume ou régent ou même roi.

Il est certain que ce prince était entouré d'intrigants qui l'exploitaient. Mais y a-t-il eu de sa part plus que des projets vagues, un véritable complot? Cela est douteux. Ce qui ne l'était pas, c'est que la population de Paris était surexcitée, et qu'elle allait avoir un second accès de fièvre révolutionnaire, plus homicide que le premier.

VI

JOURNÉES DES 5 ET 6 OCTOBRE.

Au milieu de cette agitation, Versailles s'attendait chaque jour à une invasion parisienne, et, sur la demande de sa municipalité, on fit venir un régiment, celui de Flandre; nouveau sujet de défiance pour les amis de la révolution. Les gardes du corps, selon l'usage, convièrent à un banquet les officiers du régiment nouvellement arrivé; ce banquet fut remarquable par une grande exaltation royaliste; les plus chaudes protestations de fidélité au roi furent échangées. Désireuse d'encourager des hommes qu'elle regardait comme des défenseurs dans les périls dont elle croyait que sa famille était menacée (la suite fit voir si elle se trompait), la reine vint, avec ses deux enfants, visiter les convives, dont l'enthousiasme, se contenant avec peine en sa présence, éclata après son départ. On chanta en chœur le fameux air de Grétry : *O Richard! ô mon roi!*

l'univers t'abandonne! On ne se sépara que bien avant dans la nuit.

La nouvelle de ce fait, exagérée, dénaturée, envenimée, produisit un effet terrible.

C'était, disait-on, une orgie furieuse, c'était une conspiration, c'était un complot, plus affreux que celui dont s'était autorisé le 14 juillet. Sérieusement irrité, Mirabeau crut qu'avec Louis XVI, dominé par la reine, la révolution ne pouvait réussir, qu'il fallait à la France ou un régent, ou un lieutenant général du royaume, ou même un autre roi; et le duc d'Orléans, entouré de flatteurs, d'intrigants, put croire que ce rôle lui était réservé. La faction orléaniste n'atteignit jamais aux proportions d'un grand parti; mais son alliance avec les autres a contribué à leurs succès.

L'excessive inquiétude que causait à Paris la cherté du pain parut une occasion favorable qu'il ne fallait pas laisser échapper. « C'est la cour qui nous affame ; il n'est qu'un moyen d'avoir du pain, c'est d'aller chercher le roi à Versailles, c'est de l'amener à Paris. » Voilà ce qui s'était dit d'abord dans quelques districts, et se répétait maintenant dans tous les faubourgs. Le bruit du complot royaliste, vrai ou prétendu, et l'irritation contre les gardes du corps, augmentent encore l'effervescence générale; et cette fois, ce sont les femmes qu'on mettra en avant : on espère paralyser ainsi toute résistance. On pense bien que la garde nationale ne tirera pas sur des femmes qui demandent du pain. Tout se préparait pour que le mouvement eût lieu le 5 octobre.

A Versailles, on se doutait de ce qui allait arriver. L'Assemblée nationale, inquiète sur les dispositions du roi, avait déclaré qu'elle suspendrait ses délibérations sur tout autre objet jusqu'à ce qu'il eût accepté purement et simplement la déclaration des droits de l'homme, les décrets du 4 août et les articles de la constitution déjà votés;

elle espéra profiter de la circonstance pour l'y contraindre. Tout délai, toute résistance de la part de la royauté, lui étaient suspects. Le roi lui écrivit, dans la matinée du même jour, que, sur quelques-uns des articles votés, il désirait réfléchir encore ; et il ajoutait : « La déclaration des droits de l'homme contient de très-bonnes maximes, mais elle renferme des principes susceptibles d'explications, et même d'interprétations différentes, qui ne peuvent être justement appréciés qu'au moment où leur véritable sens sera fixé par les lois auxquelles la déclaration servira de base. »

Dans ces scrupules d'un roi consciencieux et sage, ni la reine ni les conspirations de palais n'étaient évidemment pour rien. Et cependant telle était l'excitation des esprits, que l'Assemblée se montra irritée. « C'est là, » dit un membre, « une réponse ambiguë et insidieuse. — La réponse du roi, » dit Robespierre, « est destructive, non-seulement de toute constitution, mais encore du droit national à avoir une constitution. Est-ce au pouvoir exécutif à critiquer le pouvoir constituant, de qui il émane ? »

Péthion et Mirabeau dénoncent à cette occasion ce qu'ils appellent l'orgie des gardes du corps ; ils parlent de conspiration contre l'Assemblée, contre la nation. « Expliquez-vous, » s'écrie-t-on du côté droit ; « dites quels sont les crimes qui menacent l'Assemblée ; nommez les coupables. — Je les nommerai, » répond Mirabeau, « si l'Assemblée déclare que la personne du roi est seule inviolable, et que toute autre personne, quelle qu'elle soit, est responsable devant la loi. »

C'était désigner la reine, et c'est la reine aussi que menaçait l'émeute parisienne, dont on pouvait déjà entendre les clameurs lointaines. Mirabeau fait une proposition, qui est sur-le-champ adoptée. L'Assemblée ordonne à son président d'aller à l'instant même *supplier* le roi de

donner aux articles de la constitution et à la déclaration son adhésion pure et simple. Le roi refusa.

L'émeute parisienne s'approchait et allait lui présenter cette *supplication* à sa manière.

Voici comme tout avait été préparé.

Pendant toute la journée précédente, Danton, Desmoulins, Marat, avaient personnellement, et par leurs émissaires, travaillé la population des faubourgs. Marat était allé à Versailles, en était revenu à la hâte, et avait raconté aux autres meneurs ce qu'il avait, disait-il, vu de ses yeux, « la joie insolente des conspirateurs, l'imminence de l'explosion contre-révolutionnaire, les gardes du corps avides de se baigner dans le sang du peuple. On allait commencer par affamer Paris. » La nuit du 4 au 5 fut bien employée par lui et par les autres.

Le lundi 5, dès la pointe du jour, une troupe de femmes, sortie des faubourgs, se répand dans la ville comme un torrent, en criant : « Du pain ! du pain ! » Elles fondent sur l'hôtel de ville ; un bataillon de la garde nationale, qui veut leur en interdire l'entrée, est accablé par elles d'une grêle de pierres, et, ne voulant pas faire usage de ses armes, se replie et leur ouvre passage.

Elles se précipitent dans les salles ; elles essayent d'enfoncer le magasin d'armes ; vain effort ! mais tout était prévu : à leur aide accourent en foule des hommes munis de haches, de piques, de marteaux, de barres de fer ; les portes sont enfoncées, les armes sont pillées, deux canons sont enlevés.

Les femmes s'emparent des armes ; et ayant à leur tête un homme qui avait eu une grande part à la journée du 14 juillet, escortées d'autres hommes dont plusieurs étaient des brigands qui comptaient exploiter l'émeute, elles abandonnent l'hôtel de ville et prennent la route de Versailles. Elles étaient au nombre de sept à huit mille, armées de fusils, de pistolets, de lances, de bâtons

ferrés, parées de rubans de diverses couleurs, et forçaient de les accompagner les femmes qu'elles trouvaient sur leur passage. De nombreux tambours, en avant des divers détachements, battaient la marche. Cette marche fut très-lente, et retardée par divers obstacles.

Cependant à tous les clochers de Paris le tocsin sonnait, la générale battait, la garde nationale prenait les armes; les membres de la municipalité se rendent en toute hâte dans leur hôtel dévasté, et délibèrent. Une foule immense inonde la place et les rues adjacentes. Les bataillons de la garde nationale arrivent de tous côtés et se forment en brigades et en divisions sous les fenêtres de l'hôtel. Dans la garde nationale comme dans la foule, l'impatience de voir la municipalité prendre une décision était extrême; et ceux qui voulaient empêcher les crimes, et ceux qui, au fond de l'âme, souhaitaient qu'on les laissât s'accomplir, désiraient également que la garde nationale partît pour Versailles et profitât de l'émeute, ou pour forcer le roi de s'enfuir, ou pour l'amener à Paris : tel était le cri universel.

Les municipaux délibéraient au milieu d'une confusion inexprimable, et ne décidaient rien. Lafayette, à cheval et entouré de son état-major, à la tête de l'armée parisienne, attendait des ordres. Il était évidemment accablé de soucis. Les gardes nationaux poussaient tous le cri : « A Versailles ! à Versailles ! » Le général descend de cheval, parcourt les rangs, tâche de calmer ses soldats et leur rappelle leur serment. Sa voix, jusque-là si bien écoutée, si bien obéie, se perd au milieu des cris : « A Versailles ! à Versailles ! » qui redoublent sans cesse.

Cependant le corps municipal délibérait toujours, sans pouvoir rien décider. L'effervescence augmentait avec une rapidité effrayante. Des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau accouraient des bandes armées de piques, de broches, de haches; et aux cris qu'on avait entendus

jusque-là commençaient à se mêler des cris sinistres qui se prolongeaient avec un horrible murmure. On ne savait ce qui allait arriver si une détermination n'était pas prise promptement. La garde nationale, aussi inquiète qu'irritée, veut que son chef, sans attendre plus longtemps, donne l'ordre du départ. Lafayette, plusieurs fois menacé, et même couché en joue, refuse de donner l'ordre tant qu'il ne l'aura pas reçu.

Enfin, la municipalité s'est décidée : elle enjoint à Lafayette de partir pour Versailles avec l'armée parisienne. Un *vivat* universel accueille cette décision. Il était alors cinq heures du soir. Lafayette part avec vingt mille hommes et vingt pièces de canon, et la ville redevient silencieuse. Toute la nuit elle resta illuminée, et veilla, attendant avec une impatience pleine d'anxiété le retour de cette élite de ses citoyens.

C'est avec des sentiments généralement hostiles à la reine, à la cour, et même à Louis XVI, que les gardes nationaux étaient partis. Le forcer d'abdiquer ou de fuir, avoir, même au prix de la guerre civile, un régent ou un roi dévoué à la révolution, telle était la pensée générale. Mais pendant les haltes que nécessita cette marche, Lafayette s'entretint continuellement avec ses soldats, usa en faveur du roi de toute son influence sur eux, et parvint à calmer entièrement leurs esprits.

Cependant les femmes et les hommes suspects qui les escortaient, partis longtemps auparavant, étaient déjà bien près de Versailles.

Le roi, averti, réunit son conseil; c'était un moment décisif et suprême pour Louis, pour sa famille, pour la France, et, on peut le dire, pour les destinées de l'Europe entière. On ne mit pas en question s'il fallait employer la force contre une émeute dont l'avant-garde était composée de femmes. La question posée fut celle-ci : « Le roi doit-il partir? » Une seule voix dit « oui. » Quelques conseillers

firent une réponse ambigüe. Necker s'opposa vivement au départ. Le roi, en proie à l'irrésolution, se promenait à grands pas dans son appartement. « Si je quitte Versailles, » disait-il, « ils couronneront le duc d'Orléans. » Il voulait faire partir la reine : « Non, » dit-elle, « je ne vous quitterai jamais! — Eh bien! envoyons au moins loin de Versailles les deux enfants. — Prenez-y garde, » s'écria Necker, « cela amènerait la guerre civile! — La guerre civile! » dit Louis XVI; « par-dessus tout je veux l'éviter. » On l'entendit répéter plusieurs fois : « Je ne veux pas qu'un seul homme périsse pour ma cause. »

Tandis que le roi était en proie à ces incertitudes, l'émeute arrivait à Versailles, en poussant mille cris, celui-ci surtout : « Mort à l'Autrichienne! c'est elle qui nous fait mourir de faim! Nous apporterons sa tête à Paris! »

Déjà le bruit de la prochaine arrivée des bandes commençait à circuler dans l'Assemblée. Mirabeau s'approche de Mounier, qui présidait, et lui dit à l'oreille : « Paris marche sur nous. Trouvez-vous mal, sortez. Puis courez au château dire au roi d'accepter purement et simplement. — Paris marche, » répond Mounier, « tant mieux. Qu'on nous tue tous, mais *tous*, entendez-vous? La France y gagnera. — Le mot est joli, » dit Mirabeau en regagnant sa place. »

Les bandes arrivent, elles remplissent les salles de l'Assemblée, qu'ébranlent leurs clameurs; et sur leurs instances, l'Assemblée envoie une députation au roi, Mounier en tête. La députation se fraye un passage à travers les flots de l'émeute, qui ne cessait de crier : « Du pain! du pain! — Rentrez donc dans l'ordre, » leur dit intrépidement Mounier; « c'est le seul moyen d'avoir du pain! »

Toutes les grilles du château avaient été fermées. On les ouvre à la députation, et plusieurs femmes entrent avec elle. Le roi reçoit la députation, promet l'abondance

du pain, promet des ordres pour faciliter l'approvisionnement de Paris. Cette promesse remplit les femmes qui étaient là de joie. L'une d'elles, jolie, jeune et de l'extérieur le plus modeste, prend la main du roi pour la baiser; le roi embrasse cette jolie personne, et toutes les autres, ravies, crient : *Vive le roi! vive la reine!* Elles sortent du château, et franchissent les grilles avec la députation, qui retourne à l'Assemblée.

Quand les bandes qui occupaient la place et les avenues voisines voient revenir ces femmes et entendent leurs acclamations d'allégresse, un cri de réprobation s'élève : « Elles ont trahi! elles ont reçu de l'argent pour nous tromper! » On les entraîne auprès d'un réverbère pour les pendre.

Pour empêcher ce crime, il fallut que le roi se présentât au balcon et donnât sa parole que ces femmes n'avaient point reçu d'argent. Il fallut qu'il renouvelât sa promesse en donnant aux bandes un écrit signé de sa main.

Ces faits s'accomplissaient au milieu d'une confusion affreuse. Tout le palais était en proie aux alarmes les plus vives. Louis XVI avait défendu aux gardes du corps de faire usage de leurs armes, et tandis qu'on poussait autour d'eux mille cris de mort, ils se voyaient dans l'impossibilité de défendre le roi, de se défendre eux-mêmes. La nuit était survenue et accroissait le péril. Et Lafayette, si impatiemment attendu, n'arrivait pas.

De son côté, l'Assemblée ne se calmait point. Elle attribuait au refus de sanction tout ce désordre; elle envoie de nouveau Mounier au château. Mounier supplie le roi, au nom de l'Assemblée, au sien, de donner purement et simplement sa sanction aux décrets de la nuit du 4 août et à la déclaration des droits, ainsi qu'aux articles de la constitution déjà votés.

C'est alors, c'est au moment où son palais était assiégé,

au moment où il entendait les imprécations et les menaces d'une multitude effrénée, que Louis XVI céda. « Il le fallait, » lui dit Mounier, « pour rétablir le calme. » A sept heures du soir, l'Assemblée, réunie de nouveau, sur sa demande, reçoit son acceptation. Un tumulte affreux régnait toujours et autour du palais, et autour de la salle, et dans son enceinte même.

Il est onze heures. Enfin Lafayette arrive avec la garde nationale de Paris, toute animée, grâce à lui, des meilleurs sentiments, mais précédée d'une avant-garde d'hommes forcenés, se disant les *vainqueurs de la Bastille*, qui, proférant contre les gardes du corps les plus affreuses menaces, vont piller leur hôtel, dont ils s'emparent, courent enfoncer les portes de l'église Saint-Louis, et sonnent le tocsin.

Lafayette se présente d'abord à l'Assemblée, dont la satisfaction était mêlée d'une cruelle inquiétude. Il la rassure, il lui annonce que les gardes nationaux viennent de lui renouveler, dans une halte à Viroflay, leur serment à la nation, au roi et à la loi, et il répond du maintien de l'ordre.

De là il court au château, où les membres de l'Assemblée le suivent tous en masse pour protester de leur dévouement. Ces protestations étaient sincères. Lafayette avait avec lui deux membres de la municipalité parisienne, et en se présentant avec eux devant le roi, il lui dit : « Sire, j'ai préféré venir à vos pieds avec vingt mille hommes bien armés, plutôt que de mourir en place de Grève. Je vous présente deux députés de la commune ; ils viennent vous témoigner l'amour des Parisiens pour votre personne sacrée, et vous assurer qu'ils verseront jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour vous défendre. Je supplie Votre Majesté de se reposer entièrement sur mes soins ; je réponds de tout. »

En quittant Sa Majesté, Lafayette prend possession du

château, y installe quelques compagnies qu'il charge de la garde extérieure, et pose partout des sentinelles. L'intérieur reste confié aux gardes du corps. Le reste des gardes nationaux se retire pour passer la nuit, les uns chez les habitants de Versailles, empressés de les recevoir; les autres dans les cafés, dans les granges, dans les églises. Quant aux femmes venues de Paris, elles se retirent où elles peuvent, et bivaquent jusque dans la salle de l'Assemblée; car à trois heures après minuit, l'Assemblée, complétement rassurée par une nouvelle visite de Lafayette, s'était séparée; et Lafayette lui-même, brisé de fatigue, était allé chez son parent, le prince de Poix, assez loin du palais, prendre un peu de repos.

Ce sommeil lui a été reproché : car le crime veillait. Tout autour du palais rôdaient des troupes immondes et féroces. Sur la place d'Armes et tout le long de l'avenue de Paris, on avait allumé des feux innombrables. Toute la nuit autour des grilles circulaient des brigands qui insultaient à haute voix les gardes du corps, et, passant leurs baïonnettes à travers les barreaux, leur annonçaient leur extermination pour le jour qui allait suivre. Leurs invectives contre la reine ne discontinuaient pas. On vint, de la part du roi, dans cette horrible nuit, réitérer aux gardes du corps la défense de repousser la force par la force. « Assurez Sa Majesté, » répondit leur commandant, « que chacun de nous exécutera scrupuleusement ses ordres; mais nous allons être assassinés! »

Vers cinq heures et demie, aux lueurs de l'aube, les bandes s'aperçoivent que les portes de la grille de la cour des Princes venaient d'être ouvertes; elles se ruent vers cette entrée, culbutent les gardes nationaux parisiens qui la défendaient, et remplissent la cour.

Au bas du grand escalier se tenaient deux gardes du corps, qui en défendent intrépidement l'accès. L'un d'eux,

Des Huttes, tombe percé de mille coups; toujours et jusqu'au dernier instant, il avait obéi à l'ordre qui lui interdisait de faire usage de ses armes. D'autres gardes du corps accourent et défendent l'accès du grand escalier. Plusieurs sont massacrés. Tout à coup, aux portes de la grille et au milieu des hordes, le duc d'Orléans paraît.

Il portait à son chapeau une large cocarde tricolore; il agitait, en souriant, la badine qu'il tenait à la main, et il traverse lentement la foule amassée dans la cour, qui s'ouvre devant lui en poussant mille cris de : *Vive le duc d'Orléans!*

Que venait-il faire?

On aimerait à croire qu'il venait couvrir le roi de sa popularité et de son corps. Il venait, dit-on, d'accord avec Mirabeau et avec quelques autres, pour déclarer à Louis XVI que le nommer lieutenant général du royaume était le seul moyen de faire cesser les troubles, et, pour arracher sa nomination, il monta le grand escalier, suivi d'une partie des bandes, et se dirigea vers l'appartement du roi. Il alla jusqu'à l'antichambre, n'osa point entrer, et revint sur ses pas.

Cependant les brigands, qui étaient montés avec lui, s'étaient dirigés vers l'appartement de la reine; parvenus dans le vestibule, ils enfoncent la porte de la salle des gardes à coups de haches en poussant mille cris : « Où est l'Autrichienne? que nous lui coupions la tête; que nous lui arrachions le cœur! » Derrière un grand coffre qui servait à mettre du bois, les gardes du corps se retranchent; mais là les piques les atteignent. Tous ces faits se passaient bien plus vite qu'on ne peut les raconter. L'un des gardes du corps, Varicourt, frappé de vingt coups de poignard, tombe en proférant ce dernier cri : « Sauvez la reine! » Les autres gardes sont enveloppés et refoulés sur le grand escalier. Seul, Miomandre se débattait encore dans la salle. Une femme

éperdue, attirée par le tumulte, paraît à l'extrémité d'un passage : « Madame, » crie Miomandre en luttant contre les assassins, « c'est à la reine qu'on en veut; courez l'avertir. » Et il tombe percé de coups.

Cette femme vole avertir la reine. La reine sort de son lit à la hâte; et, à demi nue, par des issues secrètes et par des portes qu'elle verrouille avec soin derrière elle, elle se réfugie dans les appartements du roi. Les brigands entrent dans sa chambre, et, furieux, ils percent à coups de poignards et de baïonnettes le lit qu'elle vient d'abandonner.

Mais Lafayette vient d'être averti, Lafayette court rapidement à travers les rues de Versailles et fait réunir la milice parisienne. En arrivant sur l'avenue de Sceaux, que voit-il? Dix-sept gardes du corps qui, se débattant au milieu des bandes, vont succomber; déjà les réverbères sont descendus. Les grenadiers parisiens étaient là et regardaient faire. Lafayette leur fait honte, et met les brigands en fuite. Accompagné d'une foule de gardes nationaux en armes, il arrive au château, navré de douleur; il fait rejeter dans les cours les bandes dont les appartements étaient inondés, et il arrive dans le cabinet du roi, qu'elles n'avaient pas encore eu le temps d'envahir.

Le roi le conjura d'employer toute son influence pour sauver les malheureux débris de ses gardes du corps. Aussitôt les grenadiers parisiens et les gardes du corps échangèrent leurs cocardes et s'embrassèrent, puis allèrent bras dessus bras dessous dans les cours, où la foule les applaudit.

Quand Lafayette entra dans le cabinet du roi, Louis XVI avait auprès de lui la reine, toujours intrépide, Madame Élisabeth, non moins courageuse, les deux enfants. Les ministres venaient d'arriver. Au fond du cabinet, Necker, qui n'avait pas cru de tels crimes possibles, couvrait son visage de ses mains. Marie-Antoinette, inquiète

pour ses fidèles gardes, regardait souvent par la fenêtre dans la cour, où s'agitait une multitude immense. Tout à coup une balle, partie de la cour, frappe à quelque distance de la fenêtre. La Luzerne, ministre de la marine, accourt pour se placer entre la reine et la fenêtre. « Je ne veux pas que vous restiez là, » lui dit-elle avec bonté; « le roi a besoin de conserver un serviteur tel que vous. » Elle se retira dans une embrasure. A la droite de la reine se tenait Madame Élisabeth; à sa gauche était Madame Royale : elle était en âge de comprendre ce qui se passait, et elle pleurait; le dauphin, monté sur une chaise, jouait avec les cheveux de sa sœur et répétait souvent : « Maman, j'ai faim. — Il faut, » lui disait sa mère, « attendre la fin du tumulte. »

Que faisait l'Assemblée? A la nouvelle de l'invasion du château, elle s'était réunie, et plusieurs membres demandaient qu'elle allât tout entière au secours du roi. Mirabeau ne le voulut pas (j'ai dit quels desseins on lui attribuait), et, selon l'usage, la voix de Mirabeau fut obéie. On envoya seulement une députation de trente-six membres à laquelle une foule d'autres se joignirent, et parmi ceux-ci le duc d'Orléans.

Le duc d'Orléans reçut des personnes qui entouraient le roi un accueil glacial. Il n'en parut pas déconcerté, et la reine s'étant avancée, il lui offrit son bras, qu'elle refusa par un regard fier et indigné. En ce moment, on portait en triomphe dans la cour les têtes sanglantes des gardes du corps, et l'on dit que Philippe-Joseph, tant il tenait à sa popularité, ne détourna pas les yeux!

L'agitation croissait sans cesse; il était neuf heures, et, dans la cour, la multitude, les gardes nationaux, tout le monde, les honnêtes gens comme les brigands, les uns dans une intention suspecte, les autres pour mettre fin à tant d'horreurs, voulaient que le roi vînt à Paris. D'abord on demanda à le voir. « Vous allez le voir, » dit Lafayette,

qui venait de descendre ; et, jetant sur le duc d'Orléans, qui se trouvait alors près de lui, un regard sévère : « Des gens malintentionnés ont un grand intérêt à soulever le peuple ; je les connais bien ; je les dévoilerai quand il sera temps. »

Le roi paraît au balcon : « A Paris ! » s'écrient toutes les voix ; « le roi à Paris ! » Au milieu de ce tumulte, impossible de faire entendre un oui, un non. Le roi, avec son inaltérable bonté, fait de la tête un signe de consentement. Alors éclate une explosion de joie ; et quand les cris de *Vive le roi!* se sont calmés, on demande que la reine vienne au balcon.

Marie-Antoinette se présente, tenant ses deux enfants par la main. La foule s'écrie : « *La reine! point d'enfants!* » Ces mots étaient effrayants ; mais la reine était intrépide. Elle se retire avec les enfants ; puis elle reparaît seule sur le balcon, avec un air si majestueux et si calme, que la multitude fut frappée de respect, et que ceux-là même peut-être qui, deux heures auparavant, demandaient sa tête, s'écrièrent : « *Vive la reine!* » Lafayette, s'approchant d'elle : « Que va faire Votre Majesté ? — Accompagner le roi. » Lafayette se place auprès d'elle sur le balcon, et, pour faire voir au peuple que la réconciliation est entière, il s'incline devant la reine, et lui baise respectueusement la main. Les applaudissements éclatent. Enfin le silence se rétablit. Le roi, reparaissant sur le balcon, renouvelle au peuple sa promesse : « J'irai à Paris, » dit-il ; « j'irai avec ma femme et mes enfants. »

Il fallut se presser. On ne laissa pas à la famille royale le temps de faire de longs préparatifs. Louis XVI dut s'arracher à la hâte et pour toujours à ce palais sans égal dans le monde, à ces jardins si riants et si splendides, à ces bois immenses où il faisait de longues chasses, son seul plaisir. A midi, une salve d'artillerie annonça ce malheureux départ. Mirabeau, à qui l'on prête d'étranges

propos sur la pusillanimité du duc d'Orléans, qui avait fait échouer les projets qu'on leur attribue à tous deux, vit dans ce départ le triomphe assuré de la révolution, non plus sans Louis XVI, mais avec Louis XVI. Il proposa, et l'Assemblée décréta que l'Assemblée nationale était inséparable de la personne du roi, et qu'en conséquence elle le suivrait incessamment. Elle nomma cent de ses membres pour escorter le roi jusqu'à Paris.

Mais ni la présence de ces cent membres, ni l'autorité de Lafayette ne purent empêcher les hordes de célébrer à leur manière ce qu'elles regardaient comme leur victoire. Ces hordes précédaient le cortége : elles portaient au bout des piques les têtes des gardes du corps, autour desquelles se formaient de temps en temps des danses affreuses, au chant du *Ça ira*. Puis (ceci du moins n'est que grotesque), venaient les troupes de femmes, quelques-unes à cheval sur des canons ou assises sur l'avant-train des bagages de la cour ; et se croyant sûres désormais d'avoir de bon pain, et à bon marché, elles disaient, en parlant du roi, de la reine et du dauphin : « Nous amenons le boulanger, la boulangère et le petit mitron. » Les hommes mêlés à ces femmes portaient de hautes branches de peuplier ; on eût dit une forêt qui se mouvait, entremêlée de fusils et de piques. Le peuplier, à cause de la ressemblance de son nom avec celui de peuple, était alors l'arbre favori ; on plantait solennellement dans chaque commune au moins un de ces arbres, qu'on appelait l'*arbre de la liberté*.

Le cortége, composé de la milice parisienne et de quelques gardes du corps sans armes, paraissait triste. Lafayette, pâle, s'avançait sombre et pensif. La population entière de Paris formait une double haie depuis Passy jusqu'à l'hôtel de ville. Le cri de *Vive la nation!* était à peu près le seul qui se fît entendre. La voiture royale s'avançait lentement ; le roi paraissait ferme et tranquille ; la reine avait l'air aussi majestueux que si elle eût été en-

tourée comme autrefois d'une garde dévouée et d'un peuple fidèle. Madame Élisabeth avait, comme toujours, l'air d'un ange descendu des cieux.

Sur la terrasse de Passy, Louis-Philippe d'Orléans, âgé ce jour-là même de quinze ans accomplis, regardait passer le cortége.

Le roi et sa famille s'installèrent aux Tuileries, où la garde nationale parisienne fut leur seule garde, c'est-à-dire que Lafayette fut à Paris plus roi que le roi. Il n'abusa jamais de sa position; mais, comme le véritable roi, ce roi de circonstance fit rarement le bien qu'il voulut.

En entrant aux Tuileries, Louis XVI et Marie-Antoinette étaient tristes, mais non découragés; ils espéraient des jours plus heureux. Madame Élisabeth, résignée et ferme, ne s'abusait pas sur les périls qu'elle avait voulu braver. Elle écrivit à une amie : « On nous a ramenés aux Tuileries; nous y sommes prisonniers; mon frère ne le croit pas, mais le emps le lui apprendra; nous sommes perdus. »

La reine avait bien recommandé au dauphin de parler obligeamment aux gardes nationaux qui se trouveraient rapprochés de lui. L'aimable enfant n'y manquait pas; et, quand il avait adressé à l'un d'eux quelques paroles gracieuses, il venait dire à l'oreille de sa mère : « Ai-je bien dit? » Lorsque des officiers de la garde nationale le conduisaient à son petit jardin sur la terrasse du bord de l'eau, il saluait tout le monde avec grâce. On l'habillait en garde national, et la population paraissait beaucoup l'aimer.

Louis-Stanislas, *Monsieur*, occupa le palais du Luxembourg, et, dans ce premier moment d'ivresse, on l'appelait *le prince citoyen*. Louis-Stanislas, dans ces terribles épreuves, se ménageait habilement, savait à propos se montrer et s'effacer, et appelait à son aide toutes les ressources du rare esprit dont il était doué.

Versailles, par le départ du roi et de la cour, avait reçu un coup dont il ne s'est jamais relevé; et son palais, le plus magnifique de l'univers, serait maintenant en ruines, si, quarante ans plus tard, Louis-Philippe ne l'avait restauré pour en faire un musée à la gloire de la France.

Quant aux forfaits qui avaient souillé la matinée du 6 octobre, la justice en fit l'objet d'une procédure longue et laborieuse; mais le nom de Mirabeau, obscurément mêlé à un complot que l'on croyait avoir coïncidé avec ces crimes, fut un empêchement à ce qu'on voulût aller plus loin. Le Châtelet ayant demandé à l'Assemblée l'autorisation de comprendre dans ses poursuites Mirabeau et le duc d'Orléans, Mirabeau parla à la tribune pour sa propre défense, avec son éloquence accoutumée, et assez médiocrement pour celle de Philippe-Joseph. L'Assemblée, en refusant l'autorisation, les innocenta tous deux. La procédure n'eut pas d'autre suite.

VII

TRANSLATION DE L'ASSEMBLÉE A PARIS. — SERMENT CIVIQUE.

Dès le lendemain du 6 octobre, Mounier ne voulut plus présider l'Assemblée; il ne voulut plus même en faire partie, et retourna en Dauphiné. Indignés de voir la royauté avilie et violentée, Lally-Tolendal et Bergasse s'éloignèrent également.

L'Assemblée s'étant déclarée inséparable de la personne du roi, on préparait à la hâte son installation à Paris; et en attendant, le président recevait chaque jour, de la part des membres, de nombreuses demandes de passe-ports. Beaucoup de députés, surtout parmi les ecclésiastiques, s'épouvantaient de l'idée d'aller à Paris. L'abbé Grégoire voulait, et beaucoup de députés voulaient, comme lui,

qu'on assurât, par une pénalité spéciale et rigoureuse, l'inviolabilité de la personne des députés.

Mirabeau ne voulut pas : « L'inviolabilité du député, » dit-il, « ne doit s'entendre que des poursuites judiciaires ou ministérielles. Pour tout le reste, il n'y a point de différence entre un citoyen quelconque et nous. Vous voulez interdire les injures. Allons donc! je mourrais de peur, si l'on devait être puni pour m'avoir appelé un sot! » Et venant à une question non moins importante, celle de savoir si l'Assemblée devait accorder ou refuser à ses membres des passe-ports, c'est-à-dire la permission de partir, il dit : « Des hommes qui ont fait serment de ne pas se séparer ne doivent pas délibérer longtemps sur cette question. » L'Assemblée décida donc, sur sa proposition, qu'aucun passe-port ne serait accordé, à moins d'une demande motivée. Il y eut encore plusieurs demandes, toutes motivées sur des raisons de santé. « Il est plaisant de considérer, » dit un membre, « combien de nos collègues notre prochaine résidence à Paris a rendus malades. » C'est alors que l'archevêque de Paris, Juigné, quitta la France. Il ne revint pas.

Un passe-port fut demandé pour une cause toute différente. Le duc d'Orléans annonçait qu'il était obligé de se rendre en Angleterre, *chargé par le roi d'une mission diplomatique*. Sa conduite ou coupable ou du moins très-équivoque pendant les journées des 5 et 6 octobre l'avait rendu odieux à Lafayette, qui le pressa de quitter Paris. Mirabeau l'excitait fortement à rester, et lui représentait qu'en partant il fortifiait les imputations répandues contre lui; mais Philippe-Joseph céda aux injonctions menaçantes de Lafayette, et le roi eut la bonté de couvrir d'un semblant de mission diplomatique cette fuite ou cet exil, qui dura dix mois. Dès lors, entre Mirabeau et le duc d'Orléans, tout fut rompu.

La translation de l'Assemblée à Paris eut lieu le 19.

Après la cérémonie de l'installation, pendant laquelle les deux idoles du jour, Bailly et Lafayette, reçurent et donnèrent beaucoup d'encens, l'Assemblée se transporta en masse au palais des Tuileries, pour complimenter le roi et la reine, et saluer le dauphin. La reine prit son fils par la main, et parcourut avec lui les groupes des députés dispersés dans l'immense salon. Il y avait encore confiance d'un côté, dévouement de l'autre. On espérait des jours heureux. On comptait sans la démagogie anarchique, que les journées des 5 et 6 octobre avaient armée d'une force terrible, et à qui les résistances obstinées de ceux qu'on appelait les aristocrates donnaient de jour en jour de nouveaux prétextes pour soulever les passions.

Cependant l'abondance, qui était rentrée dans Paris avec la famille royale, avait promptement disparu. La population, redoutant la famine et ne pouvant plus accuser la cour impuissante et captive, s'en prenait aux boulangers, qui, disait-on, étaient payés par les aristocrates pour affamer le peuple. De continuels désordres avaient lieu devant leurs boutiques et dans leurs boutiques. Enfin, le surlendemain de l'installation de l'Assemblée à Paris, la terreur de la disette provoqua un assassinat tellement affreux, qu'il surpasse peut-être en horreur tout ce que nous avons raconté. Aussi amena-t-il enfin des mesures de répression. Voici ce fait :

Tout près du lieu où siégeait l'Assemblée (elle était installée provisoirement dans la chapelle de l'archevêché, palais qui en 1831 a été saccagé et détruit, et dont l'emplacement, à l'est de l'église métropolitaine, a été converti en une promenade plantée d'arbres), était l'établissement d'un boulanger nommé François, jeune homme actif, marié depuis six mois, plein de zèle pour l'exercice de sa profession, qui, dans les circonstances si critiques où l'on se trouvait alors, devenait en quelque sorte l'accomplissement d'un devoir civique. Neuf heures du matin

n'avaient pas sonné encore, et déjà il avait délivré six fournées de pain. Une femme arrive et lui en demande; il répond qu'il n'en a plus, et qu'il va commencer la septième fournée. « Vous cachez votre pain, » s'écrie-t-elle avec fureur, « pour ne pas en donner au peuple. — Visitez toute la maison, » répond-il en continuant son ouvrage. Elle entre, elle trouve trois pains rassis, que les garçons avaient mis en réserve pour leur dîner, et six douzaines de petits pains frais, réservés par commande pour des membres de l'Assemblée. Cette femme saisit un de ces pains, sort de la boutique, et, furieuse, le montre, comme une preuve du crime de ce boulanger, aux passants, qui s'attroupent et qui s'inspirent de sa rage. On se précipite dans la boutique, on saisit François, en proférant le cri *A la lanterne!* François, en se débattant, en protestant de son innocence, demande à être conduit devant son district. On le traîne devant le comité de police, tout près de là, à l'hôtel de ville. Tous les voisins de François le suivent, pour déposer en sa faveur.

Trois membres seulement du comité, à cette heure matinale, étaient déjà à leur poste. Ils entendent les accusateurs, l'accusé, les voisins. Ceux-ci attestent que, dans ces temps difficiles, François n'a cessé de donner des preuves de zèle, qu'il fait habituellement dix fournées par jour; qu'il cède souvent de la farine aux autres boulangers, qui, moins actifs que lui, se trouvent au dépourvu; qu'afin de servir plus rapidement le public, il loue le four d'un pâtissier pour faire sécher son bois. « Il méritait, dit un journal révolutionnaire de cette époque, une couronne civique.... le peuple demande sa tête! »

En effet, les cris *A la lanterne!* retentissaient sur la place avec une fureur toujours croissante. Les trois membres du comité descendent sur la place, et, pour calmer la foule, annoncent que François va être conduit au Châtelet. « Vous voulez le faire échapper, » leur crie-t-on; « ah!

vous faites esquiver nos ennemis! » On culbute le poste de la garde nationale, on monte dans la grande salle, on s'empare de François, on l'entraîne au dehors, on le pend à la lanterne, on coupe sa tête, on la met au bout d'une pique.

En ce moment sa jeune femme, enceinte de trois mois, arrivait éperdue, et demandait son mari avec des cris déchirants. « Ton mari! le voilà! » dit un homme de la foule; et il penche vers elle, au bout de la pique, la tête sanglante. La malheureuse femme tombe sur le pavé, privée de sentiment. On l'emporte mourante.

L'affreux cortége va promener son trophée chez les boulangers de Paris.

La municipalité se réunit indignée. Elle envoie supplier l'Assemblée nationale de décréter instantanément une loi contre les émeutes; et, provisoirement, elle ordonne à Lafayette de dissiper tout attroupement par la force, et au prévôt de Paris de faire sur-le-champ arrêter et juger les auteurs de ce nouveau crime.

En même temps elle crée dans son sein un *comité des recherches*, avec mission de recevoir toutes les dénonciations qui seraient faites sur les trames, complots et conspirations, de faire arrêter toute personne suspecte, et d'instruire. Une récompense de trois cents à douze cents francs était promise aux dénonciateurs, et leur grâce, s'ils étaient complices, leur était accordée au nom du roi, qui, en effet, la promit. Ainsi, de l'indignation causée par ce meurtre horrible, naquit ce fameux comité des recherches, qui, ce premier moment passé, ne s'occupa que de poursuivre les ennemis de la révolution; et plus tard, l'Assemblée nationale aussi eut, dans le même but, son comité des recherches.

Cependant l'Assemblée, conformément à la demande de la municipalité, délibère d'urgence sur la nécessité d'une loi martiale contre les attroupements séditieux.

Barnave reconnaît la nécessité de cette loi ; mais il pense que l'infortuné qui vient de périr est victime des manœuvres des ennemis de la révolution, qui ont amené la disette : « Il faut, tout en décrétant la loi martiale, créer un tribunal chargé de punir ces manœuvres : ainsi le peuple sera rassuré. — Sans cela, » ajoute Buzot, « la loi martiale pourrait amener une sédition. »

La demande d'un tribunal extraordinaire chargé de sévir contre les aristocrates, et expéditif dans ses jugements, plaît beaucoup à Robespierre ; mais l'idée seule d'une loi martiale l'irrite : « La municipalité de Paris vous demande des soldats : pourquoi ? pour repousser le peuple dans ce moment où les passions, les menées de tout genre, cherchent à faire avorter la révolution actuelle. Quand le peuple a faim, il s'attroupe. Il faut donc remonter à la cause des émeutes pour les prévenir. » Du reste, dans tout son discours, pas un mot de commisération pour le sang innocent qui venait de couler.

Mirabeau approuve et la loi martiale et le tribunal : « Ces deux choses sont nécessaires ; mais sont-ce là les premières déterminations à prendre ? Le pouvoir exécutif se prévaut de sa propre annihilation ; demandons-lui qu'il dise, de la manière la plus déterminée, quels moyens, quelles ressources il lui faut pour assurer la subsistance de la capitale ; donnons-lui ces moyens, et qu'à l'instant même il soit responsable. »

Adrien Duport, s'associant à cette proposition, demande en outre qu'au lieu de créer un tribunal nouveau, ce qui ferait perdre du temps, on investisse de pouvoirs extraordinaires le Châtelet de Paris.

Personne alors ne songea au parlement, entièrement déconsidéré, et également suspect à la liberté, qu'il avait voulu repousser, et à la royauté, qu'il avait outragée.

Les trois propositions, telles à peu près que Mirabeau les a formulées avec Duport et Alexandre de Lameth, sont

adoptées : les ministres sont mis en demeure de demander à l'Assemblée les moyens d'assurer la subsistance de Paris. Le Châtelet est chargé de juger en dernier ressort, et sans recours, les prévenus et accusés du crime de lèse-nation. La loi martiale est décrétée.

Dès le soir même cette loi fut sanctionnée par le roi. En voici le texte :

« Dans le cas où la tranquillité publique sera en péril, les officiers municipaux seront tenus de déclarer que la force militaire doit être déployée à l'instant, pour rétablir l'ordre public, à peine d'en répondre personnellement. — Cette déclaration se fera en exposant à la principale fenêtre de la maison de ville, et dans toutes les rues, un drapeau rouge, et en même temps les officiers municipaux requerront les chefs des gardes nationales, des troupes réglées et des maréchaussées, de prêter main-forte. — Au signal seul d'un drapeau rouge, tous attroupements, avec ou sans armes, deviennent criminels, et doivent être dissipés par la force.

« Les gardes nationales, troupes réglées et maréchaussées, seront tenues de marcher sur-le-champ, commandées par leurs officiers, précédées d'un drapeau rouge et accompagnées d'un officier municipal au moins.

« Il sera demandé, par un des officiers municipaux, auxdites personnes attroupées, quelle est la cause de leur réunion, et le grief dont elles demandent le redressement; elles seront autorisées à nommer six d'entre elles pour exposer leurs réclamations et présenter leur pétition, et tenues de se séparer sur-le-champ et de se retirer paisiblement.

« Faute par les personnes attroupées de se retirer en ce moment, il leur sera fait à haute voix, par les officiers municipaux, trois sommations de se retirer tranquillement dans leurs domiciles. La première sommation sera exprimée en ces termes : *Avis est donné que la loi martiale*

est proclamée, que tous attroupements sont criminels. On va faire feu; que les bons citoyens se retirent. A la seconde et à la troisième sommation il suffira de répéter ces mots : *On va faire feu; que les bons citoyens se retirent.* L'officier municipal annoncera à chaque sommation que c'est la première, la seconde, ou la dernière.

« Dans le cas où, soit avant, soit pendant le prononcé des sommations, l'attroupement commettrait quelques violences, et pareillement dans le cas où, après les sommations faites, les personnes attroupées ne se retireraient pas paisiblement, la force des armes sera à l'instant déployée contre les séditieux, sans que personne soit responsable des événements qui pourront en résulter. »

Suivent des dispositions pénales contre les transgresseurs de la loi martiale et les provocateurs d'émeutes.

Dès le lendemain cette loi fut promulguée dans Paris et proclamée dans toutes les places et dans les principales rues par des hérauts d'armes à cheval, précédés de tambours et de clairons.

Le même jour, l'homme qui avait pendu François au réverbère fut jugé, condamné à mort et immédiatement exécuté, ainsi qu'un autre qui avait cherché à soulever le peuple en faveur de l'assassin. Quant à l'homme qui avait coupé la tête et l'avait mise au bout d'une pique, il fut banni pour neuf ans.

Par suite de ces événements, la lanterne perdit de son influence, et Desmoulins n'osa plus prendre le titre dont il s'était lui-même jugé digne. Le chant du *Ça ira* s'entendit moins souvent. Les rassemblements tumultueux furent encore très-fréquents dans Paris, mais furent en général sans danger, et le sang ne coula plus. Néanmoins, dans les districts, les anarchistes ne cessèrent de déclamer contre la loi martiale, afin d'échauffer les esprits contre l'Assemblée nationale et contre la municipalité parisienne.

La municipalité envoya une députation à la veuve de

François, pour lui porter des consolations et lui annoncer qu'elle lui accordait une pension de 600 francs, et une autre de même somme pour l'enfant qu'elle portait dans son sein. Déjà le roi et la reine lui avaient envoyé, avec l'expression de leur intérêt douloureux, une somme de 6000 francs. Il y eut dans les divers districts des souscriptions en sa faveur, et, dans celui du Luxembourg, *Monsieur* se chargea de recueillir les offrandes.

Cependant les trois mesures adoptées avaient porté leurs fruits ; le commerce des grains, n'ayant plus à redouter l'émeute et le pillage, avait repris confiance ; le pain devint plus abondant, et, tant que siégea l'Assemblée nationale, la crainte de la disette ne reparut pas.

Faut-il croire que ce retour du calme et cette réaction en faveur de l'ordre enhardirent le parti contre-révolutionnaire ? Ce qui est certain, c'est qu'il tenta alors d'agir sur l'opinion par une foule de publications dont Paris et les provinces furent inondés ; ce qui fit renaître tous les bruits de conspirations royalistes et amena, comme nous allons voir, la première condamnation capitale pour motif politique. Ainsi, quand les assassinats cessèrent, l'échafaud s'éleva.

Moins hardis que les démagogues (et pour cause), les auteurs de ces publications et leurs imprimeurs gardaient l'anonyme. Celle qui produisit le plus d'effet avait pour titre *Adresse aux provinces :* « Aviez-vous ordonné à vos mandataires de violer la propriété ? Aviez-vous donné l'idée du jeu de la lanterne ? Aviez-vous ordonné qu'on fît de votre roi un roi de théâtre ; qu'on le tînt dans les fers ; qu'on lui retranchât ses amusements les plus innocents ; qu'on ne lui donnât d'autres gardes que ses bourreaux et d'autre occupation que celle des crimes qu'il a à redouter ? » Puis venaient contre chacun des membres de la majorité les personnalités les plus violentes ; et ensuite : « Vous les verrez à la tête des furieux tant que les

fureurs mèneront à la fortune; vous les retrouverez dans les antichambres, si elles sont encore la source des grâces. »

L'*Adresse aux provinces* causa dans Paris une fermentation extrême, et faillit amener contre la presse des mesures de rigueur auxquelles on n'avait pas songé lors des publications en faveur de la lanterne. La municipalité profita de l'occasion pour faire un règlement sur les crieurs et les afficheurs. Elle en profita aussi pour faire relâcher Marat, qui, décrété d'arrestation par suite de ses publications sanguinaires, venait d'être découvert dans un souterrain où Danton l'avait caché et d'être conduit devant elle. Elle voyait en lui un instrument utile pour irriter le peuple contre les meneurs royalistes.

Ce fut là toujours (ou par passion ou par calcul) le grand tort du parti constitutionnel; il tolérait les excès de la démagogie pour effrayer les contre-révolutionnaires, et ne voyait pas combien ce jeu était périlleux. Il ne faut pas croire que l'Assemblée ait jamais subi la pression des démagogues, comme on l'a dit; mais elle n'était pas fâchée de se faire d'eux un instrument, quoiqu'elle eût rougi de l'avouer.

Dans cette occasion, les publications royalistes firent croire à l'existence d'un ou de plusieurs complots contre-révolutionnaires. Paris était en proie à d'incessantes alarmes.

On disait que la ville était minée; qu'à un jour déjà fixé, elle sauterait. On demandait que la garde nationale se tînt jour et nuit sous les armes. Un soir, le district des Cordeliers fit irruption dans le couvent des Grands-Augustins, pour s'assurer que les conspirateurs n'y étaient pas réunis. Le lendemain, il alla visiter les catacombes, qui s'étendent sous une grande partie de la ville, pour s'assurer qu'elles n'avaient pas été remplies de poudre.

Le même jour, arriva la nouvelle qu'à Briançon le peu-

ple s'était emparé de la citadelle et des forts, parce que, disait-on, le commandant devait livrer la ville au comte d'Artois, qui était alors à Turin.

Cette nouvelle donna encore plus d'activité aux rumeurs. Les conjurés, disait-on, devaient égorger Lafayette, Bailly et Necker, et enlever le roi du château des Tuileries; 3000 royalistes devaient l'attendre à Saint-Denis, pour le conduire à Lille; des chasseurs préposés à la garde des barrières avaient été gagnés, et plus de 30 000 hommes étaient enrôlés pour jeter dans la capitale un effrayant désordre au milieu duquel le projet devait s'accomplir.

Il paraît qu'en effet un projet de ce genre avait été dénoncé à Lafayette et au comité des recherches. Dans la nuit du 24 au 25 décembre, les patrouilles furent doublées, et l'on arrêta le marquis de Favras, qui venait d'être dénoncé comme l'auteur du complot.

Mais s'il fallait en croire un billet signé d'un faux nom, qui circula le lendemain dans tout Paris, le véritable chef de la conspiration, c'était *Monsieur*.

Informé du péril qui le menace, Louis-Stanislas fait dire à la municipalité qu'il se rendra le soir même dans son sein, pour s'expliquer. La municipalité le reçoit avec les plus grands honneurs. « Messieurs, » dit le prince, « le désir de repousser la calomnie m'amène auprès de vous. » Il explique que, privé de ses revenus, il avait été obligé de recourir à un emprunt de deux millions; que son trésorier avait chargé Favras de cette négociation, qui avait réussi; que personnellement il n'avait jamais eu de relations avec Favras, ni de vive voix ni par écrit. Il ajouta :

« Quant à mes opinions personnelles, j'en parlerai avec confiance à mes concitoyens. J'ai toujours pensé qu'une grande révolution était prête; que le roi, par ses intentions, ses vertus et son rang suprême, devait en être le chef; enfin que l'autorité royale devait être le rempart de la liberté nationale, et la liberté nationale la base de l'au-

torité royale. Le bonheur du roi et celui du peuple n'ont jamais cessé d'être l'unique objet de mes pensées et de mes vœux; je n'ai jamais changé de sentiment et de principe, et n'en changerai jamais. »

Les applaudissements furent unanimes; le prince s'en retourna triomphant à son palais du Luxembourg. Qui sait ce qu'il fût devenu sans cette démarche ?

Quant à Favras, le Châtelet, chargé d'instruire et de juger son affaire, était cruellement embarrassé. A la vérité, Favras était au nombre des plus ardents ennemis de la révolution, et ne s'en cachait pas. Il disait hautement que le roi était captif, et qu'on ferait bien de le délivrer. Mais de là à tramer le complot que je viens d'indiquer, il y a loin. Qui l'accusait de tous ces crimes ? un dénonciateur inconnu. Les juges refusèrent opiniâtrément de le confronter avec lui, de lui dire même qui il était.

Cette iniquité monstrueuse est une preuve de la terreur qui les dominait. Une confrontation aurait nécessairement amené un acquittement; et un acquittement aurait peut-être été le signal d'un massacre dans lequel l'accusé et les juges auraient péri. Les environs du tribunal étaient sans cesse assiégés par une foule immense et impatiente. Le procureur du roi se hâte de donner, d'une voix tremblante, ses conclusions pour la peine de mort. Sur trente-huit juges, trente-deux prononcèrent dans ce sens : Favras fut condamné à être pendu sur-le-champ, après avoir fait amende honorable.

Lorsqu'il sortit de l'enceinte du tribunal pour subir son arrêt, la foule l'accueillit avec d'affreux battements de mains, qu'elle renouvela avec plus de force lorsqu'il fit amende honorable sur la place du palais de justice. De là, on le conduisit à l'hôtel de ville, où, en présence du conseiller rapporteur, il dicta au greffier, avec autant de fermeté que de calme, une longue déclaration, dans laquelle il démontrait son innocence et exprimait ses dernières vo-

lontés. Cependant la foule rassemblée sur la place de l'hôtel de ville (c'est sur cette place que se faisaient à cette époque les exécutions capitales) s'ennuyait d'attendre, et ne cessait de crier : *Favras! Favras!* La nuit était venue; on mit une énorme quantité de lampions sur la place; il y en eut jusque sur la potence.

Quand, dans la salle, Favras eut achevé sa déclaration, dans laquelle il disait pardonner à ses juges *à cause des circonstances*, il annonça qu'il était prêt. En prononçant ces mots, il était calme. Le conseiller rapporteur, Quatremère, bien plus agité que lui, dit : « Votre vie est un sacrifice nécessaire à la tranquillité publique. — Ah! je suis innocent; vous le savez bien, et je n'en veux pour preuve que le trouble où je vous vois. »

Lorsqu'il monta sur l'échafaud, telle était la sérénité de son visage, que la fureur des spectateurs resta un instant enchaînée, et que le profond silence qui s'établit tout à coup permit à tout le monde d'entendre distinctement ses dernières paroles : « Citoyens, je meurs sans être coupable : priez pour moi le Dieu de bonté. »

J'ai horreur d'ajouter qu'après le supplice les battements de mains recommencèrent, et que plusieurs voix crièrent *Bis!*

Ce fut là le premier meurtre juridique commis au nom de la révolution.

Les révolutionnaires exaltés, auxquels le Châtelet avait sacrifié cette victime, ne lui en surent aucun gré. Ils ne cessèrent, dans leurs journaux, d'attaquer ce tribunal. Avec eux, il a toujours tort. Si les assassins de François sont punis, c'est une injustice; si Bezenval est acquitté, c'est une trahison. On arrête Danton, pour lui demander compte d'une motion incendiaire; c'est un attentat à la liberté. On élargit un homme, accusé à tort d'avoir voulu enlever le roi; c'est une forfaiture. On juge des affaires civiles; c'est pour perdre exprès le temps qui devrait être

employé à rechercher et à punir les coupables de lèse-nation. Voilà ce que Desmoulins répétait sans cesse, et bien d'autres aussi avec lui, usant de la presse périodique avec une licence effrénée. Vers ce temps Hébert commença, sous le nom du *Père Duchesne*, une publication cynique et atroce, destinée à aviver la fureur politique jusque dans les plus ignobles bouges.

L'Assemblée ne voulait voir dans ces hommes que des amis trop ardents de la liberté, qui se calmeraient avec le temps, et dont, en attendant, l'exaltation pouvait la servir.

Elle avait quitté la salle de l'archevêché, et s'était définitivement installée au Manége.

Le Manége était situé sur une partie de l'emplacement qu'occupe aujourd'hui la rue de Rivoli, et communiquait avec le jardin des Tuileries par la terrasse des Feuillants.

Nous allons voir l'Assemblée hâter la destruction complète de l'ancien régime, tandis que la minorité, organe d'un parti encore très-nombreux, ne cesse de résister, et que la population, irritée et inquiète de cette résistance, se laisse de plus en plus dominer par les passions démagogiques.

L'exemple donné par Paris, les 5 et 6 octobre, avait produit sur les provinces le même effet que l'exemple du 14 juillet.

Les anciennes autorités ayant perdu toute leur force, les nouvelles municipalités n'étant pas encore définitivement établies, tout étant dans le provisoire et dans l'attente d'une nouvelle constitution, il se produisit bien des désordres. Le pouvoir communal, récemment créé, étant, au-dessous de l'Assemblée, le seul pouvoir reconnu et influent, les divers partis cherchaient sans cesse à se l'arracher. Ici c'étaient les royalistes et les constitutionnels qui luttaient; là c'étaient les partisans d'une révolution modérée et les révolutionnaires exagérés. Dans plusieurs villes il y eut des émeutes; dans quelques-unes le sang coula.

Dans les campagnes, les désordres étaient plus graves encore : c'est là surtout que les journées des 5 et 6 octobre portaient leurs fruits. Des violences étaient exercées ; des châteaux étaient pillés ou brûlés. La maxime de je ne sais plus quel révolutionnaire furieux : *guerre aux châteaux, paix aux chaumières*, devenait d'une application générale, et les chaumières mêmes n'étaient pas toujours respectées quand on soupçonnait leurs habitants d'être aristocrates.

Quelquefois aussi les campagnes et les villes avaient à se défier les unes des autres. Des attroupements nombreux, formés dans les campagnes, menaçaient les villes. De leur côté, les villes, soit pour repousser le désordre, soit pour comprimer des mouvements contre-révolutionnaires, s'associaient entre elles ; leurs gardes nationales formaient des *fédérations*, c'est-à-dire des alliances, qui embrassaient des provinces entières : les fédérés devaient se porter secours les uns aux autres à la première réquisition.

Au milieu de ces mouvements désordonnés, la justice légale, incertaine, mal renseignée, mal obéie, tantôt outrepassait ses attributions, tantôt n'osait les exercer.

Informé de tous ces désordres, Louis XVI en gémissait. Il pensa qu'un parfait et sincère accord entre l'Assemblée omnipotente et la royauté dévouée pouvait seul les calmer. Il résolut donc d'accepter hautement, franchement, complétement, la révolution accomplie, et de donner à la France une preuve éclatante de son adhésion.

Plein de cette pensée, il sort de son palais à pied et presque seul, traverse le jardin des Tuileries et va surprendre l'Assemblée par une visite imprévue.

C'est alors qu'il prononça un de ces discours comme il nous en est resté beaucoup de lui, dans lesquels s'épanchent les sentiments de l'âme la plus généreuse.

Dans ce discours, il retrace les maux que souffre la patrie ; il rappelle l'Assemblée aux grands principes d'ordre, de modération, de respect pour la religion et pour

la morale, qui doivent toujours la guider ; il engage ceux à qui la révolution a fait éprouver des pertes à se consoler par la perspective des avantages que la nation tout entière a droit d'espérer. Il ajoute (et ces paroles nous apprennent à juger l'homme que ses contemporains ont si mal connu) :

« J'aurais bien aussi des pertes à compter, si, au milieu des plus grands intérêts de l'État, je m'arrêtais à des calculs personnels ; mais je trouve une compensation qui me suffit, une compensation pleine et entière dans l'accroissement du bonheur de la nation, et c'est du fond de mon cœur que j'exprime ici ce sentiment.

« Je défendrai donc, je maintiendrai la liberté constitutionnelle, dont le vœu général, d'accord avec le mien, a consacré les principes. Je ferai davantage, et, de concert avec la reine, qui partage tous mes sentiments, je préparerai de bonne heure l'esprit et le cœur de mon fils au nouvel ordre de choses que les circonstances ont amené. Je l'habituerai dès ses premiers ans à être heureux du bonheur des Français, et à reconnaître toujours, malgré le langage des flatteurs, qu'une sage constitution le préservera des dangers de l'inexpérience, et qu'une juste liberté ajoute un nouveau prix aux sentiments d'amour et de fidélité dont la nation, depuis tant de siècles, donne à ses rois des preuves si touchantes.

« Puisse cette journée, où votre monarque vient s'unir à vous de la manière la plus franche et la plus intime, être une époque mémorable dans l'histoire de cet empire ! Elle le sera, je l'espère, si mes vœux ardents, si mes instantes exhortations peuvent être un signal de paix et de rapprochement entre vous. Que ceux qui s'éloigneraient encore d'un esprit de concorde devenu si nécessaire me fassent le sacrifice de tous les souvenirs qui les affligent ; je les payerai par ma reconnaissance et mon affection. Ne professons tous, je vous en donne l'exemple, qu'une seule opinion, qu'un seul intérêt, qu'une seule

volonté, l'attachement à la constitution nouvelle, et le désir ardent de la paix, du bonheur et de la prospérité de la France. »

Les applaudissements les plus vifs éclatèrent. L'Assemblée, dans son enthousiasme, voulut prêter sur-le-champ le serment civique, par lequel elle s'engageait à son tour envers le roi, qui venait de s'engager envers elle. Le président le prêta le premier en ces termes : « Je jure d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi, et de maintenir de tout mon pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi. » Chacun des membres monta successivement à la tribune, et dit : « Je le jure. »

Le soir, en sortant de l'Assemblée, Bailly arrive à l'hôtel de ville, où la municipalité était réunie, et raconte ce qui venait de se passer. Ses paroles électrisent tous ses auditeurs. Tous les membres descendent sur la place, qui s'illumine spontanément ; ils se placent sur le perron, en présence d'une foule immense. Bailly lit la formule du serment, et tous, Danton aussi bien que les autres (car il faisait alors partie du corps municipal), répètent successivement : « Je le jure. » Tous les citoyens applaudissent, et, aux cris de *Vive la nation, la loi et le roi!* courent porter à leurs districts la grande nouvelle.

Le soir, la ville tout entière était splendidement illuminée, et ensuite les divers quartiers le furent successivement, à mesure que les divers districts prêtèrent le serment, car cette fête dura ainsi dix jours. C'était sur les places publiques que les citoyens prêtaient le serment ; et ceux des habitants qui, ne payant point de contribution directe, ne faisaient point partie des assemblées de district, y répondaient par leurs acclamations.

Pleine d'espoir, l'Assemblée s'occupa sur-le-champ de chercher, pour le mal dont les provinces étaient travail-

lées, un remède énergique. Il n'y avait pas de temps à perdre; dans presque toutes les provinces, le désordre s'accroissait d'une manière effrayante.

Trois moyens furent proposés : recourir au pouvoir exécutif, adresser une circulaire aux municipalités, charger les curés d'éclairer les populations.

« Moyens impuissants, ou même dangereux ! » dit l'abbé Maury. « Le recours au pouvoir exécutif dans l'état ordinaire pourrait suffire ; mais dans l'état actuel, ce serait le compromettre inutilement que d'invoquer son appui ; car quelle autorité lui reste-t-il ?

« Écrire aux municipalités pour les engager au maintien de l'ordre, au respect des propriétés.... Mais est-ce à des invitations que nous devons nous arrêter, quand on incendie les châteaux, quand on massacre les citoyens, quand le prétexte hypocrite de la constitution tend à la renverser ?

« L'influence des curés est le troisième moyen proposé. Je loue ce système de charité sacerdotale ; mais ce remède serait insuffisant : ce n'est pas à des hommes soumis à la religion que vous avez affaire. »

Le seul moyen qui paraissait efficace à Maury ainsi qu'à Malouet, c'était de rendre au roi son autorité pleine et entière. L'occasion semblait favorable, et Cazalès en fit la proposition formelle. Après avoir cité l'exemple de l'Angleterre, il demanda que le roi fût investi, pour trois mois, de la plénitude de la puissance exécutive. « Les vertus personnelles du roi, » dit-il, « ôtent d'avance toute crainte sur l'usage qu'il fera de son pouvoir. »

Plus cette proposition irritait Mirabeau, plus il affecta d'être calme. Il sentait qu'il suffisait pour la renverser de prononcer un mot, et il le prononça.

« M. de Cazalès, » dit-il, « est hors de la question. En effet, il propose d'établir la *dictature*.

— M. de Cazalès, » répond Maury, « a le droit de présenter ses vues sur l'objet qui nous occupe.

— Je n'ai pas prétendu, » dit Mirabeau, « que le préopinant fût hors de son droit : j'ai dit seulement qu'il était hors de la question. Je répète qu'il a proposé d'établir la dictature en France, et je l'invite à en faire une motion spéciale. »

Présentée sous cet aspect, la proposition de Cazalès devenait inacceptable. On continua néanmoins de la discuter, et Robespierre trouva une occasion de manifester ses sympathies en faveur du désordre : « Ce serait un crime d'employer la force militaire, à moins d'une absolue nécessité, contre *le peuple* qui brûle les châteaux.... » On l'interrompt. « Ce n'est pas le peuple, ce sont des brigands. — Si vous voulez, je dirai les *citoyens* qui.... — Dites donc les brigands. — Je ne me servirai que du mot d'*hommes*. » Il dit aussi : « Qu'on ne vienne pas calomnier le peuple. Devons-nous déshonorer le patriotisme en l'appelant esprit séditieux et turbulent, et honorer l'esclavage par le nom d'amour de l'ordre et de la paix ? »

Lafayette parla aussi, et prononça une parole que le *Moniteur* ne rapporte pas, mais que l'histoire a recueillie : « Pour faire la révolution, il a fallu des désordres : l'ordre ancien n'était que servitude, et, dans ce cas, *l'insurrection est le plus saint des devoirs*. Mais pour établir la constitution, il faut que l'ordre nouveau s'affermisse, que les personnes soient en sûreté, que la puissance publique prenne de la force et de l'énergie. »

Maury, Malouet, d'Éprémesnil, firent, en faveur de la proposition de Cazalès, des efforts éloquents et inutiles. Mirabeau, dans un discours véhément, propose, comme remède efficace, de déclarer les communes solidaires et responsables des désastres. L'Assemblée, sur son avis, décida que les municipalités seraient tenues de se prêter un secours mutuel pour la protection des propriétés et des personnes, sous peine de répondre des suites de leur refus, et que, lorsqu'un attroupement aurait commis quel-

que dommage, la commune en répondrait, sauf son recours contre les auteurs de l'émeute. Cette loi, qui est encore en vigueur, mit fin à tous les désordres; mais il resta toujours, dans les provinces comme à Paris, le bouillonnement orageux qui suit les tempêtes et qui en présage de nouvelles.

C'est ici le cas d'exposer quel était, dans ces circonstances capitales, l'état de l'Assemblée et de Paris.

La royauté étant annihilée, c'est l'Assemblée qui, outre ses fonctions constituantes et législatives, exerçait dans sa plénitude le pouvoir exécutif : car, lorsqu'elle voulait qu'une mesure fût prise, elle chargeait son président de *se retirer* immédiatement *vers le roi*, pour le *supplier* d'ordonner cette mesure. Plus tard, à ce mot *supplier* fut substitué celui de *prier*, et même celui de *demander*. Ces termes, plus ou moins respectueux, signifiaient tous également *exiger*, et à cette exigence les ministres étaient obligés de se conformer sans délai; aussi bien Necker que ses collègues; Necker, dis-je, dont la popularité décroissait rapidement, car il ne se laissait emporter que de mauvaise grâce par ce mouvement impétueux qu'il avait provoqué et qu'il avait espéré d'abord diriger.

L'Assemblée était donc devenue le centre de tout, ou plutôt elle était devenue tout. Les corps, les individus ne connaissaient qu'elle, ne s'adressaient qu'à elle. A chaque instant elle était appelée à statuer sur les questions les plus étrangères à ses devoirs. Toutes les fois que sur un point quelconque de la France une difficulté se présentait, les ministres eux-mêmes se voyaient obligés de recourir au seul pouvoir qui fût reconnu comme légitime par les citoyens, et qui pût se faire obéir.

Et quant aux individus, ils s'adressaient sans cesse à l'Assemblée avec une intempérance dont on ne saurait aujourd'hui se faire une idée. Je n'en cite qu'un exemple.

Talma, déjà célèbre, réclame auprès d'elle, parce que, selon l'usage d'alors, le curé de Saint-Sulpice ne voulait le marier que sans désignation de sa profession, et Talma tenait à être marié à l'église sous son titre de comédien.

Que de propositions furent soumises à l'Assemblée, les unes utiles et opportunes, les autres plus ou moins dépourvues d'utilité, et même de raison! Je n'en parle pas. Mais je dois mentionner les paroles d'un de ses membres, le docteur Guillotin, à qui sa proposition et sa machine ont acquis une célébrité peu digne d'envie : « Messieurs, avec ma machine, je *vous* fais sauter la tête en un clin d'œil, et *vous* ne souffrez pas. » L'Assemblée ne put contenir son hilarité. Elle ne se doutait pas que, pour un grand nombre de ses membres, une prédiction sinistre se trouvait renfermée dans cette phrase ridicule.

Au reste, c'était un grand avantage que l'Assemblée s'occupât de tout, parce qu'elle était obéie en tout. Les plus fougueux démagogues, tout en insultant ses membres, tout en attaquant ses décrets, s'y soumettaient toujours promptement, et sinon sans murmure, du moins sans résistance.

La nécessité de tant d'affaires de toute nature ne permettait guère à l'Assemblée de suivre la marche régulière qui semblait indiquée, et commandée même, par la nature de ses travaux. A défaut de l'ordre logique, elle avait cherché à y mettre un ordre matériel. Ainsi, il y avait d'abord des séances du matin, qu'on devait employer particulièrement aux débats relatifs à la constitution ; puis on établit celles du soir, pour la discussion des faits accidentels ; enfin, comme il survenait des propositions inattendues, on établit dans la séance du matin ce que l'on appelait l'*ordre de deux heures*, destiné à rappeler toutes les motions hors de série ; enfin, deux jours par semaine étaient destinés à traiter les questions financières.

Et il y avait, en outre, le travail des commissions, qui fonctionnaient presque tous les jours, et souvent la nuit.

Si les travaux de l'Assemblée étaient multipliés et immenses, l'activité de ses membres était infatigable; jamais on ne vit plus de zèle au service de plus de talents.

Plus l'Assemblée grandissait, plus la royauté s'amoindrissait, et les démagogues ne cessaient de la battre en brèche; mais l'Assemblée, quoique préoccupée, à l'excès peut-être, du soin d'établir en France la liberté, était bien loin d'être hostile à la majesté royale; ses membres respectaient en Louis XVI la royauté, et surtout la personne, que rendaient auguste la vertu et la bonté.

Une particularité bien significative, c'est qu'à l'occasion du renouvellement de l'année, en 1790 et en 1791, le roi reçut les hommages de l'Assemblée nationale et de la municipalité de Paris; mais ceux-là seulement, ou peu s'en faut. C'est auprès de l'Assemblée que les députations affluèrent; c'est à elle que d'innombrables adresses présentèrent les hommages des populations reconnaissantes, et exprimèrent la résolution de soutenir ses décrets jusqu'au dernier soupir.

Mais l'Assemblée, mue par un noble sentiment, cherchait à convaincre Louis XVI de son respect et à ranimer sa confiance. Elle le pria de vouloir bien fixer lui-même le chiffre de sa liste civile; et son président, Montesquiou, exprima la pensée de ses collègues, lorsqu'il le supplia de faire violence à son amour de la simplicité et de l'économie, dans l'intérêt même du peuple, aux yeux de qui la splendeur du trône ajoute à la majesté des lois.

Outre la liste civile, qui fut fixée à vingt-cinq millions, l'Assemblée, grande et généreuse pour tout ce qui tenait à la dignité extérieure du pouvoir, accorda une dotation annuelle de deux millions à chacun des princes, frères de Louis XVI; un traitement de cent quatre-vingt

mille francs au ministre des affaires étrangères, de cent mille francs aux autres ministres, et de quatre-vingt mille à toutes les personnes que le roi jugerait convenable d'appeler à son conseil; et cela, dans le même temps qu'elle introduisait dans les dépenses publiques la plus sévère économie, et qu'elle faisait éclater son indignation à la suite de la découverte d'un fameux *livre rouge*, où étaient inscrites les pensions exorbitantes accordées à l'avidité des courtisans par la prodigalité de Louis XV, ou par la bonté quelquefois trop facile de Louis XVI.

Au-dessous de l'Assemblée nationale, quelquefois même concurremment avec elle, régnait la municipalité de Paris, représentée par Bailly, et surtout par Lafayette. Elle était composée, en général, de gens éclairés et honnêtes, passionnés pour la liberté, sincèrement constitutionnels, ennemis du crime : aussi son comité des recherches s'associait-il aux efforts du Châtelet pour découvrir les auteurs des forfaits des 5 et 6 octobre; ce qui irritait violemment les démagogues. « Pourquoi, » disaient-ils, « mettre en cause une portion quelconque de ce grand acte, dont Paris et la révolution avaient tant profité, et qui avait prévenu tant de conspirations? »

Aussi les démagogues, alors peu nombreux, qui tendaient à un bouleversement général, attaquaient sans relâche ces deux grands pouvoirs, l'Assemblée nationale et la municipalité de Paris. Desmoulins, Danton, Marat, Fréron, Carra, Hébert, par leurs publications, tendaient sans cesse à surexciter les passions de la portion inférieure du peuple, à développer en elle tous les instincts jaloux et cruels, et à lui donner de la confiance dans ses forces, afin de la lancer plus tard à l'assaut du gouvernement constitutionnel qui allait se fonder. Ce mouvement démagogique s'effectuait en plein soleil, et chaque jour on pouvait en constater les progrès. Lafayette, qui ne pou-

vait paraître dans les rues sur son cheval blanc sans être accueilli par les acclamations frénétiques de la foule, dont les démonstrations allaient jusqu'à baiser ses bottes, est appelé par les démagogues l'*éléphant blanc*, *idole de l'Inde*. Quant à Bailly, il ne peut rien faire, à les entendre, qui soit innocent, pas même nommer dans la garde nationale les officiers d'état-major, pas même avoir des domestiques à la livrée de la ville, pas même toucher le traitement de cent mille francs que la ville lui avait voté.

Ce qui venait en aide aux démagogues et entretenait dans Paris une effervescence nuisible à l'ordre, c'était l'existence des districts, où les citoyens ne cessaient de se réunir et de discuter : aussi l'Assemblée nationale songea-t-elle sérieusement à supprimer les districts, lorsqu'elle résolut de constituer définitivement la Commune de Paris par une loi expresse. Les plus violents de ces districts, celui des Cordeliers surtout, où régnait Danton, s'irritèrent; ils réclamèrent la permanence de leurs assemblées et leur convocation perpétuelle. Tel n'était pas l'avis d'un membre de la municipalité, Brissot, déjà célèbre, et qui cachait peu ses tendances républicaines. Dans son journal, il fit ressortir combien il serait dangereux de partager la capitale de la France en soixante oligarchies délibérantes et armées, toujours en fermentation : « Ce bouillonnement perpétuel du centre de l'empire serait du plus dangereux exemple pour le reste du pays. La capitale appartient à l'État plus encore qu'à elle-même. » Les journaux de la démagogie répondirent à Brissot qu'il était un *scélérat*.

La population, vivement agitée, s'associait aux réclamations des districts. « Empêcher les citoyens de se réunir et de délibérer quand il leur plaît !... c'est détruire la liberté dès sa naissance. » Tel était le cri général. Aussi Maury, dans l'Assemblée nationale, dit : « Les districts continueront de s'assembler malgré vous. » Mais Mirabeau ne voulait plus de désordre ; il répondit vive-

ment à Maury ; et, par un décret de l'Assemblée, les districts de Paris furent supprimés. Le mot de l'abbé Maury fut même relevé, comme une insulte, par les districts les plus exaltés, qui envoyèrent à l'Assemblée protester de leur soumission à ses décrets, quels qu'ils fussent ; et l'un de ces districts eut la singulière idée d'aller en procession enterrer la sonnette de son président, et de chanter un *De profundis* sur la fosse.

La Commune de Paris fut partagée en quarante-huit sections, qui sont exactement les quarante-huit quartiers actuels. Robespierre voulait que ces sections eussent le droit de délibérer sur les matières politiques, Mirabeau s'y opposa. Les sections ne furent autre chose que des divisions électorales et administratives ; les citoyens devaient se réunir dans le chef-lieu assigné à chacune pour y procéder aux élections ; là aussi était l'état-major du bataillon. Chaque section choisissait son commissaire de police.

La municipalité de Paris fut ainsi composée : un maire, un procureur de la commune, deux substituts, et cent quarante-quatre membres, dont seize administrateurs, trente-deux conseillers municipaux, et quatre-vingt-seize notables.

La nouvelle municipalité, qui fut alors nommée, n'hérita pas de la sagesse de l'ancienne : l'effervescence des districts y passa en partie ; elle se tint néanmoins sur une prudente réserve, tant que la présence de l'Assemblée constituante lui imposa. Plus tard, nous verrons ses actes ; nous verrons aussi les sections parisiennes devenir ce qu'avaient été les districts parisiens.

Les membres de l'ancien district des Cordeliers, pour se dédommager, se formèrent en un club qui porta le même nom. Dès lors, l'appellation de *district* fut réservée pour les subdivisions des départements que l'on substitua aux provinces, comme nous allons voir.

VIII

DESTRUCTION DE L'ANCIEN ORDRE JUDICIAIRE, ADMINISTRATIF ET ECCLÉSIASTIQUE. — TRIBUNAUX : DÉPARTEMENTS. — CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ.

Tout en travaillant sans relâche à la constitution politique de la France, l'Assemblée, pour mieux assurer le règne de cette constitution et pour abolir tout vestige de l'ancien régime, résolut de briser le plus tôt possible toute l'organisation administrative et judiciaire. Les parlements surtout lui déplaisaient. Celui de Paris subissait alors, dans une muette épouvante, le châtiment de la conduite à la fois illibérale et séditieuse qu'il avait tenue sous Louis XVI; les autres laissaient percer un esprit hostile à la révolution.

Sur la proposition de Thouret et d'Alexandre de Lameth, fortement appuyée par Target, tous les parlements furent déclarés en vacances, avec défense de s'assembler; seule, la chambre des vacations, dans chacune de ces cours, devait pourvoir aux appels les plus urgents et à l'enregistrement des actes de l'autorité publique, enregistrement considéré alors comme indispensable, ainsi que je l'ai dit plus haut, et qui a été plus tard remplacé par l'insertion au *Bulletin des lois*. Celles de ces chambres de vacations qui mirent dans leurs opérations de la mauvaise grâce et de la lenteur, furent mandées à la barre de l'Assemblée et réprimandées sévèrement, et leurs membres furent privés provisoirement de l'exercice des droits civiques.

En renouvelant l'ordre judiciaire, la principale préoccupation de l'Assemblée fut d'abolir à tout jamais le droit d'immixtion dans les affaires politiques et dans l'administration, droit que les cours supérieures avaient insensiblement usurpé.

Parlements, présidiaux, bailliages, sénéchaussées, justices royales, justices seigneuriales, tout fut aboli. A la place surgit, sauf quelques modifications ultérieurement reconnues nécessaires, l'ordre judiciaire que nous possédons, et que le reste de l'Europe ou nous a emprunté ou nous envie.

Thouret, Adrien Duport, Tronchet, eurent la plus grande part à cette œuvre immense.

La plus importante des innovations fut l'institution du jury. Dans son ardeur d'accorder aux citoyens la plus grande dose possible, non-seulement de liberté, mais encore de pouvoir, Adrien Duport voulait un jury pour décider sur la question de fait, non-seulement pour les affaires criminelles et correctionnelles, mais aussi pour les affaires civiles.

Lanjuinais, en combattant cette proposition, s'autorisait de l'opinion de l'abbé Sieyès, qu'il appelait un penseur profond, un *homme sublime*.

Il dut être bien étonné quand l'*homme sublime*, enchérissant sur Duport, vint présenter un projet par lequel tous les juges étaient supprimés, et qui confiait au jury la décision souveraine de toutes les affaires contentieuses, tant civiles que criminelles, non-seulement en fait, mais encore en droit.

L'Assemblée ne voulut point se laisser entraîner dans une voie si périlleuse et écarta promptement la proposition de Sieyès. Celle de Duport avait beaucoup de chances d'être admise en son entier, tant la passion de la liberté était en ce moment défiante et ombrageuse. Duport, et avec lui Barnave, Alexandre de Lameth, Buzot, soutenaient que des tribunaux, juges du fait, asserviraient leurs concitoyens. Cette opinion ne put tenir devant la logique éloquente de Thouret et de Tronchet. Thouret prouva que la crainte de voir les tribunaux empiéter sur la liberté était chimérique, et que dans le cas où il y aurait en effet un péril de ce genre, l'institution du jury,

en matière civile ne l'écarterait pas. Tronchet versa sur la controverse des flots de lumière; il démontra avec tant d'exactitude, de fermeté, de lucidité, l'impossibilité d'appliquer un tel système à la législation de la France et l'indivisibilité, dans presque toutes les affaires civiles, de la question de droit et de la question de fait, qu'aucun doute ne put rester dans les esprits.

Sur la proposition de Desmeuniers, la question fut ainsi divisée :

« Y aura-t-il des jurés en matière criminelle? — Y aura-t-il des jurés en matière civile? »

Sur le premier de ces deux points, l'Assemblée, à une très-grande majorité, vota *oui*.

Sur le second, elle vota *non*.

Depuis ce jour, le jury, en matière criminelle, a été acquis à la France, et, comme l'avait demandé Duport, le président des assises est changé pour chaque session.

Mais Duport ne put obtenir cette même mutabilité pour les juges civils; malgré ses efforts et ceux de Chabroud, il fut décidé que les tribunaux de première instance seraient sédentaires.

Quels seraient les juges d'appel, ou, en d'autres termes, comment remplacerait-on les parlements?

Péthion, lui, tranchait d'un coup la difficulté. A son avis, il ne devait y avoir ni appel, ni par conséquent juges d'appel; quiconque avait perdu son procès devait se tenir tranquille : « Les appels multiplieront les frais, favoriseront l'homme riche, écraseront le pauvre. »

Nonobstant, et après avoir entendu les sages observations de Thouret, l'Assemblée décida qu'il y aurait deux degrés de juridiction.

Mais voici qui va bien surprendre le lecteur. Comme l'Assemblée répugnait à créer des cours qui auraient eu quelque ombre de ressemblance avec les parlements, Chabroud lui indiqua un moyen de s'en passer; c'était de ne

pas avoir des tribunaux spéciaux d'appel : « Rien de plus facile, si l'on organise bien les tribunaux de district. Que l'appel soit porté d'un tribunal de district à un autre tribunal de district, choisi par les appelants, qui jugera en second et dernier ressort. On évitera ainsi de créer ces cours supérieures, dangereuses pour la liberté. On peut objecter la diversité qui s'introduira dans la jurisprudence; mais chez une nation qui a des lois bien faites, ce n'est pas la jurisprudence qui doit régner, c'est la loi. »

Lanjuinais et Chapelier eurent beau dire. Il fut décidé qu'après un jugement du tribunal de district, l'appelant pourrait porter l'affaire devant le tribunal d'un des sept districts voisins, dont trois pourraient être récusés par son adversaire. Et pendant dix ans tel a été en France l'ordre de la justice civile. Il fut décidé en outre (et ceci subsiste et subsistera toujours) que tout jugement, soit en première instance, soit en appel, contiendrait l'énonciation des questions de fait et de droit, et les motifs de la décision.

Mais ces juges, qui les nommera?... L'Assemblée, dans sa haine pour le despotisme, débilitait sans cesse le pouvoir, et ne voyait pas que par là même elle préparait la ruine de la liberté. Elle décida donc, sans discussion et à l'unanimité, que les juges seraient élus par le peuple.

Ce n'est pas tout : on les déclara, par le même motif, amovibles et temporaires. Contre l'inamovibilité des juges on avait allégué les infirmités, la vieillesse, la nécessité de les stimuler, et, avant tout, les dangers auxquels leur inamovibilité exposerait la liberté publique. Un membre de l'Assemblée, qui était aussi membre d'un parlement, Dandré, avait dit : « Un magistrat assuré de conserver son état toute sa vie, devient routinier, et n'étudie plus. » Il avait même ajouté, sans prendre garde au ridicule qu'il se donnait : « Vous pouvez sur ce point en croire mon expérience. »

Mais enfin, ces juges nommés par le peuple, et qui rendront la justice au nom du roi, le roi les instituera-t-il? Barnave s'y opposait : Cazalès conjura éloquemment l'Assemblée de ne pas enlever au pouvoir royal ce dernier débris de sa bienfaisante influence. Il obtint que le roi instituerait les juges ; mais on décida que l'institution ne pourrait être refusée.

Quant aux membres du ministère public, leur nomination appartenait si évidemment au roi, que personne ne la lui contesta : mais, par suite du même esprit de défiance, ils furent déclarés inamovibles ; et on leur refusa le droit d'accusation devant le tribunal, droit qui fut réservé à un magistrat spécial portant le titre d'accusateur public, et élu par le peuple.

C'est ainsi que l'Assemblée se laissait aveugler par sa passion pour la liberté.

Mais la sagesse de l'Assemblée se retrouve à la base et au couronnement de cet ordre judiciaire : elle créa les justices de paix et le tribunal de cassation, tels que nous les possédons encore, sauf le mode de nomination, qui, comme on le pense bien, ne pouvait être alors autre que l'élection.

En même temps que l'organisation judiciaire, l'organisation administrative fut entièrement brisée et renouvelée.

Dans la pensée de l'Assemblée nationale, la France ne devait pas être un tout formé par l'agrégation de diverses parties, plus ou moins hétérogènes ; la France devait être une, homogène, indivisible, et n'avoir de délimitations intérieures que pour ses nécessités administratives. Bretons, Normands, Picards, Bourguignons, Provençaux et autres, devaient perdre leur appellation, afin de se mieux confondre dans la grande nationalité française.

Pour obtenir ce résultat immense, il fallait refaire la carte du pays. L'Assemblée n'hésita pas. Provinces, gouvernements, généralités, intendances, sénéchaussées, bailliages, subdélégations, tout fut brisé, et de ces débris on

forma les départements, divisés eux-mêmes en districts, qui furent subdivisés en cantons. Quant à la commune, elle subsista, non comme une subdivision du canton, ou du district, ou du département, mais comme l'élément dont ceux-ci étaient formés, ce qui est bien différent, et elle conserva l'importance que depuis les événements de la révolution on lui avait accordée. Chaque ville, chaque paroisse rurale fut une commune. Il y eut un canton pour quatre ou cinq lieues carrées, et il y eut dans chaque département de trois à neuf districts; depuis, le nombre des cantons et celui des districts, que l'on a appelés arrondissements, a été réduit. A cela près, l'œuvre de l'Assemblée subsiste encore.

La création des départements fut une œuvre aussi résolûment exécutée que fortement conçue. C'était un spectacle curieux que de voir les membres de la commission, dans leurs bureaux, armés de compas, mesurant les distances, tâchant d'égaliser les surfaces, créant ainsi les divisions territoriales, cherchant à ces nouvelles divisions des dénominations nouvelles, et leur choisissant des chefs-lieux; ce qui n'était pas toujours facile, au milieu des prétentions que les localités rivales faisaient valoir. Les réclamations pleuvaient de toutes parts. Ici, c'était une province qui voulait ne former qu'un seul département; là une ville qui demandait que l'on créât un département de plus, afin d'en être le chef-lieu; les Basques ne voulaient pas être réunis avec le Béarn; la Navarre se refusait à perdre son nom. L'Assemblée n'écouta aucune de ces réclamations. Elle forma 83 départements, auxquels on ajouta plus tard ceux de la Loire et de Tarn-et-Garonne, et celui de Vaucluse; total 86. La ville de Paris forma à elle seule un département avec sa banlieue, que l'on délimita en traçant au compas un cercle de trois lieues de rayon, en prenant pour centre le seuil de la grande entrée de l'église de Notre-Dame.

Cette complète rénovation de la France, venant après tant d'autres mesures qui froissaient les intérêts et les amours-propres, irritait, indignait une foule de personnes ; mais un bien plus grand nombre, amoureux de nouveautés, accueillait ces changements avec transport ; et cette grande idée, d'une nation véritablement une, dont tous les membres n'auraient plus qu'un seul nom générique, celui de Français, saisissait vivement les imaginations.

En même temps, grâce à cette organisation nouvelle, la passion qui s'était emparée de tout le monde pour s'assembler, pour voter, pour parler, pour agir, pour prendre part à la direction des affaires, allait trouver amplement à se satisfaire. Chaque département dût avoir, pour l'administrer, un directoire permanent de 8 membres, et un conseil général de 24 ; chaque district, un directoire de 4, et un conseil de 8 ; chaque commune, un conseil municipal, un maire, un procureur-syndic ; et toutes ces places allaient être données à l'élection, ainsi que celles de juges aux tribunaux de districts, d'accusateurs publics et de juges de paix.

Qui concourrait à l'élection ? D'abord, des assemblées primaires, formées de tous les citoyens actifs chargés de nommer les électeurs. Pour être citoyen actif, il fallait être Français, avoir vingt-cinq ans d'âge, et payer une imposition directe égale à la valeur de trois journées de travail. L'assemblée primaire d'élection se réunissait au chef-lieu de chaque canton. Ces assemblées primaires nommaient les électeurs, qui se réunissaient, selon la nature du vote à émettre, soit au chef-lieu du district, soit au chef-lieu du département.

Le collége électoral départemental nommait tous les membres des directoires et des conseils, tant de département que de district, et aussi les députés à l'Assemblée nationale législative.

Pour être éligible à l'Assemblée nationale législative, il fallait payer une imposition directe d'un marc d'argent au moins, c'est-à-dire de cinquante francs. Ce *marc d'argent* souleva, à Paris surtout, les plus violentes colères : « Ainsi, » s'écriaient les journaux, « Jean-Jacques Rousseau, s'il vivait, ne pourrait siéger parmi les législateurs de la France! » L'agitation causée par le marc d'argent dura assez longtemps, et devint même quelques instants menaçante ; mais l'Assemblée voulait opposer cette barrière à l'envahissement des fonctions législatives par l'ochlocratie, et elle tint bon.

Il fut décidé que les chrétiens non catholiques pourraient être électeurs et éligibles ; plus tard le même droit fut accordé, non sans grand scandale, aux artistes dramatiques et aux israélites. Pour repousser ces derniers, on alléguait qu'ils se refuseraient à profiter de cette faveur : « S'ils étaient assez avilis, » dit Mirabeau, « pour refuser de rentrer dans le droit inaliénable et imprescriptible de la nature humaine, il faudrait le leur accorder pour les tirer d'une telle dégradation. »

Ainsi, toute la France allait se mettre en mouvement pour les élections. C'était un moment de crise. Les contre-révolutionnaires espérèrent en profiter pour briser l'Assemblée nationale. Ils excitèrent de toutes leurs forces les électeurs à profiter de leur réunion pour se faire représenter par de nouveaux députés, et plusieurs démagogues les appuyaient par leurs clameurs. Dans l'Assemblée même, quelques membres de la droite, Maury entre autres, déclarèrent hautement que leurs pouvoirs étaient expirés, et, par des motions formelles, sommèrent l'Assemblée de se dissoudre, pour faire place à une représentation nouvelle. L'Assemblée était fort agitée, et le public encore plus. En répondant à une de ces motions, Chapelier fit voir nettement la différence entre l'Assemblée *constituante*, qui existait alors par la volonté de la France, et les as-

semblées *législatives* qui lui succéderaient quand la constitution nouvelle serait en vigueur. Mirabeau improvisa à cette occasion un de ses plus beaux discours ; et l'Assemblée, sûre d'être obéie, fit inhibition formelle aux corps électoraux qui allaient se réunir, de s'occuper de l'élection de nouveaux députés à l'Assemblée nationale.

Cet immense mouvement eut lieu sans secousse. Départements, districts, communes, tribunaux, justices de paix, tout fut organisé avec autant d'ordre que de promptitude; presque partout les choix se portèrent sur des hommes éclairés, capables et désintéressés. En France, alors, ces hommes étaient en grand nombre.

Nous avons vu comment la magistrature et l'administration avaient péri. Non-seulement l'organisation ecclésiastique était menacée d'un sort semblable ; mais la confiscation des immenses domaines du clergé avait paru, dès les premiers moments de la révolution, le seul moyen de sauver les finances de l'État.

En attendant que la discussion s'engageât sur cet objet, on défendit aux couvents de recevoir de nouveaux religieux, et l'on interdit pour l'avenir les vœux monastiques, comme contraires à la liberté de l'homme.

Tout compris, on évaluait les revenus des domaines du clergé (y compris ceux des colléges) à plus de cent vingt millions, et la valeur vénale de ces mêmes domaines à près de quatre milliards. S'en emparer et les vendre, c'était un moyen assuré de parvenir à payer la dette nationale. Cette idée fermentait depuis longtemps dans les esprits. Celui qui la mit le premier en avant dans l'Assemblée, ce fut un évêque, et un évêque grand seigneur, Maurice de Talleyrand-Périgord, déjà célèbre, et qui était destiné à le devenir davantage. Mais c'est Mirabeau qui fit la proposition formelle de déclarer que les biens du clergé étaient la *propriété* de la nation.

Alors eut lieu dans l'Assemblée une de ces joutes

célèbres où, des deux côtés, brillaient l'éloquence et le savoir. L'antagoniste de Mirabeau était l'abbé Maury.

Maury était plein de résolution et de courage. Tandis que l'ancien régime s'écroulait de toutes parts, lui, se tenant sur la brèche, ne cessait de combattre vaillamment. Il était l'objet de menaces incessantes, et il les bravait. Un jour, poursuivi par des forcenés qui criaient : *C'est Maury! A la lanterne!* il se retourna et leur dit avec calme : « Eh bien! en verrez-vous plus clair? »

A l'Assemblée il avait des saillies inattendues, des reparties foudroyantes. Un jour, interrompu dans un de ses discours par les cris de quelques gens déguenillés, placés dans une tribune, il dit : « Monsieur le président, faites taire ces *sans culottes.* » Le mot excita une hilarité générale, et il resta dans la langue pour désigner ce que le parti révolutionnaire avait de plus fougueux et de plus cynique; puis vint un temps où les révolutionnaires, loin de repousser cette appellation, s'en décorèrent.

Dans cette grande question de la propriété des biens ecclésiastiques, Maury soutint avec succès la lutte contre Thouret, contre Barnave, contre Mirabeau lui-même.

Mirabeau, pour obtenir plus de voix, cessa d'employer le mot de *propriété*, et proposa cette rédaction, qui fut adoptée :

« L'Assemblée nationale décrète que tous les biens ecclésiastiques sont à la *disposition* de la nation, à la charge de pourvoir, d'une manière convenable, aux frais du culte, à l'entretien de ses ministres et au soulagement des pauvres; qu'il ne pourra être assuré à la dotation de chaque cure moins de 1200 livres par année, non compris le logement et les jardins en dépendant. »

Ce décret était un acte immense; il mettait à la disposition de l'Assemblée des domaines d'une valeur suffisante pour acquitter toutes les dettes de l'État; en même temps il ruinait un très-grand nombre de bénéficiaires et

de personnes qui dépendaient d'eux; il éveillait la cupidité d'une foule de gens qui se flattaient de devenir propriétaires à bon marché, et il augmentait sur tous les points de la France le nombre des partisans intéressés de la révolution. Alors fut créé un papier-monnaie représentatif de la valeur des biens ecclésiastiques et autres domaines nationaux. C'est ce qu'on appela les *assignats*. L'Assemblée nationale en émit successivement une assez grande quantité.

Bientôt après, l'on s'occupa de la destruction des ordres monastiques.

Il y avait encore en France dans les couvents dix-huit mille religieux et trente mille religieuses.

La discussion ne fut pas très-animée : le clergé mit peu de chaleur à défendre une cause évidemment perdue. Les ordres et congrégations des deux sexes furent supprimés. Un traitement fut accordé aux religieux : pour les ordres mendiants, 700 fr., ou 800 fr., ou 1000 fr., selon l'âge; pour tous les autres, y compris les ex-jésuites, 900 fr., 1000 fr. et 1200 fr. Quant aux ordres et congrégations chargés de l'éducation de la jeunesse ou du soin des malades, ils furent provisoirement maintenus.

Ce décret, porté dans les couvents, causa au plus grand nombre des religieux une consternation profonde, à un petit nombre une joie frénétique. Ce fut un singulier spectacle que celui de ces moines, si différents les uns des autres par la règle et par le costume, sortant tous à la fois de leurs solitudes. Les uns, fidèles à leurs vœux, se firent dans le monde une solitude spirituelle, et continuèrent d'observer leur règle autant qu'il leur fut loisible; les autres entrèrent tout à fait dans la vie mondaine, se livrèrent à divers travaux, se marièrent même, et, devenus pères de famille, tâchèrent d'acquérir les vertus convenables à leur position nouvelle. Mais chez quelques-uns, cette entière indépendance remplaçant tout à coup une

dépendance complète, et l'agitation de la vie révolutionnaire d'alors succédant au calme du cloître, produisirent une sorte de vertige qui les amena à des désordres de toute nature. De ceux-là on parla beaucoup, selon l'usage, et on ne dit rien de leurs confrères, infiniment plus nombreux, dont la vie fut ou édifiante selon la religion ou estimable selon le monde. Un grand nombre, dont la foi était sincère, mais dont la volonté, émoussée par les habitudes claustrales, était sans force, se trouvèrent tout prêts pour entrer dans les rangs du nouveau clergé que l'Assemblée nationale allait former.

Car, dans l'ordre religieux comme dans l'ordre civil, elle voulait tout abattre; on aurait pu croire, à voir toutes ces mesures, qu'elle voulait, sinon l'anéantissement, du moins l'affaiblissement du culte catholique. Il n'en était rien cependant : mais imbue en général des doctrines philosophiques du XVIIIe siècle, il lui semblait que la religion pouvait et devait se plier à toutes les prescriptions de la loi civile.

Ces dispositions jetaient la plus vive inquiétude parmi les ecclésiastiques membres de l'Assemblée. Au milieu d'une discussion ardente sur la remise aux directoires départementaux des domaines ecclésiastiques, discussion dans laquelle l'abbé de Montesquiou parla contre les derniers décrets avec beaucoup de talent et d'énergie, on vit paraître à la tribune un député appartenant à une opinion révolutionnaire avancée : c'était un chartreux, revêtu de l'habit de son ordre, nommé dom Gerle. Les vives attaques de Montesquiou contre les décrets avaient inquiété sa conscience; il dit :

« Pour fermer la bouche à ceux qui calomnient l'Assemblée, en disant qu'elle ne veut pas de religion, et pour tranquilliser ceux qui craignent qu'elle n'admette toutes les religions en France, je propose de décréter que la religion catholique, apostolique et romaine, est et demeurera toujours la religion nationale. »

Cette motion, venant du côté gauche, est couverte d'applaudissements par le côté droit. La gauche murmure et s'agite. Charles de Lameth réclame l'ordre du jour, et néanmoins parle avec violence contre la proposition, qu'il accuse d'appeler le fanatisme à la défense des abus. On demande, au milieu du trouble, que la discussion soit remise au lendemain; enfin on se sépare au milieu d'une confusion inexprimable.

L'agitation de l'Assemblée se répandit le soir dans Paris, qui présenta bientôt quelque chose de cet aspect menaçant qu'il avait à la veille de ses grandes émeutes. On croyait ou l'on feignait de croire que, par cette motion inattendue, la révolution était menacée. Pendant une grande partie de la nuit, la gauche resta réunie dans l'église des Jacobins; et dom Gerle, vivement tancé, déclara qu'il retirerait sa motion. En même temps la droite s'était réunie dans l'église des Franciscains, pour se concerter sur le vote à intervenir. Cette seconde réunion fut, selon l'usage, immédiatement dénoncée dans les feuilles révolutionnaires, et dès le jour naissant on entendait crier dans les rues : « Nouveau complot découvert. » Par l'ordre de Bailly et de Lafayette, tous les postes avaient été doublés, et la garde nationale occupa tous les lieux voisins de la salle des séances. Tout l'espace qu'elle laissait vacant était rempli d'une foule innombrable, dont l'impatience était extrême et les dispositions menaçantes. Quelques voix timides dans la foule parlaient du danger que courait la religion : « Non, » répondait-on; « c'est un complot ourdi par le clergé et par la noblesse. Ces prêtres fanatiques, ces nobles insolents n'ont aucun droit de siéger à l'Assemblée nationale; ils ont été nommés par leurs ordres, et leurs ordres n'existent plus. Si la personne des députés est inviolable, la leur ne l'est pas. » C'est ce que Desmoulins répétait chaque jour dans ses feuilles. Il était dans cette foule avec tous ses amis, avec Carra, avec

Fréron, avec Danton, avec Hébert, et ils ne s'épargnèrent pas pour attiser le feu. .

Entourée de cet appareil militaire et de cette foule passionnée, l'Assemblée délibérait. Après une discussion violente et confuse, l'appel nominal décide, par 495 voix contre 400, que Cazalès et les autres orateurs inscrits ne seront pas entendus, et qu'un ordre du jour, motivé par La Rochefoucauld, sera seul mis aux voix. Cet ordre du jour disait que, « le respect de l'Assemblée nationale pour la religion catholique ne pouvant être mis en doute, il n'y avait lieu à délibérer. »

L'ordre du jour, tel que La Rochefoucauld l'avait formulé, fut adopté, au grand déplaisir de la droite et de tous les amis de la religion. Au sortir de la séance, les membres de la minorité furent hués, sifflés, menacés; la garde nationale dut s'interposer entre eux et une multitude effrénée. En même temps on applaudissait à outrance les membres de la majorité, surtout Lafayette; écoutons Desmoulins, témoin et acteur : « Pour moi, au moment où le général passait sous les fenêtres du Pouvoir exécutif et de la femme du roi, je criai si fort : *Vive notre général!* je l'applaudis avec tant de zèle, qu'en ce moment où j'écris, j'en ai encore la gorge et les mains enflées. Pendant ce temps-là je perdais le plaisir de siffler J. F. Maury. Le peuple lui serrait les côtes de fort près, ainsi qu'à Foucauld, à Cazalès, à d'Éprémesnil, et on criait à leurs oreilles : *A la lanterne!* Mais le peuple, qui ne voulait que leur donner une leçon, les a laissé envelopper et reconduire par la garde nationale. »

Ces sentiments et ce langage n'appartenaient déjà plus seulement à Desmoulins, à Marat, à Danton et à leurs partisans; ils se propageaient dans la population parisienne; et le moment n'était pas loin où Desmoulins et ses amis, au lieu de *vive notre général!* crieraient *à bas Lafayette!*

Par une contradiction flagrante avec son ordre du jour.

qui refusait à la religion catholique les droits d'une religion nationale, l'Assemblée voulut réglementer l'exercice de cette religion, et donner au clergé ce qu'elle appela une *constitution civile;* et tel était l'échauffement des esprits en faveur de la révolution, que cette entreprise, qui empiétait sur les consciences et qui devait nécessairement amener un schisme, s'accomplit presque sans obstacle.

Cette constitution était, dans la pensée de son auteur, Camus, un retour à l'esprit de l'Évangile.

Camus joignait à une grande sévérité de mœurs, à une piété austère jusqu'à l'excès, un enthousiasme violent pour la liberté. A la fois janséniste opiniâtre et révolutionnaire fougueux, chaque jour il restait longtemps prosterné soir et matin devant un grand crucifix de bois placé dans son cabinet; et dans l'Assemblée, il ne cessait de tonner contre la cour de Rome et de provoquer la confiscation des domaines ecclésiastiques et la réunion d'Avignon à la France. Chargé par la commission dont il était membre de rédiger la *constitution civile*, il y avait inséré un article défendant expressément à tout ecclésiastique de reconnaître une autorité étrangère; mais, sur la motion de l'abbé Grégoire et de quelques autres, ces mots furent ajoutés : « Sans préjudice de l'unité de foi et de communion qui sera entretenue avec le chef visible de l'Église universelle. »

Mirabeau n'aimait guère cette constitution civile, dont il comprenait tous les dangers; il disait à Camus : « Votre maudite constitution nous fera manquer la nôtre. » Cependant il crut devoir la soutenir dans l'intérêt de la révolution.

Le projet de Camus obtint un entier succès. La discussion fut peu animée et dura peu. Comment se fait-il que, devant les périls de l'Église, Maury soit resté muet? C'est que, dès le premier jour, Dulau, archevêque d'Aix, et d'autres évêques protestèrent contre cette prétention du pouvoir civil à régler seul des objets de discipline ecclésiasti-

que qui touchaient au dogme : « Nous vous proposons de consulter l'Église gallicane. Nous supplions, avec les instances les plus respectueuses, le roi et l'Assemblée de permettre la convocation d'un concile national. Dans le cas où cette proposition ne serait pas adoptée, nous déclarons ne pas pouvoir participer à la délibération. » Cette demande ne fut pas admise; et les ecclésiastiques opposés au projet de loi, c'est-à-dire le plus grand nombre, s'abstinrent; au nombre de ceux qui l'acceptaient étaient Gobel, évêque de Lydda, et, comme on pense bien, Talleyrand, évêque d'Autun.

Voici les principales dispositions de cette constitution civile du clergé, qui fut la cause de tant de troubles, et qui, de même que la constitution politique élaborée à la même époque, dura peu et disparut dans la tempête :

Il y avait un diocèse par département. Les chapitres des églises cathédrales et tous les autres chapitres, abbayes, prieurés, chapelles et bénéfices, étaient supprimés. Il était statué qu'après son élection, un évêque ne pourrait s'adresser au pape pour obtenir l'institution canonique; qu'il lui écrirait seulement comme au chef visible de l'Église, en témoignage de la communion qu'il était résolu d'entretenir avec lui; et quant à l'institution canonique, il la demanderait au plus ancien évêque de la province. Quant au choix des évêques et des curés, il était dévolu aux mêmes corps électoraux chargés de nommer les administrations civiles. L'église cathédrale devenait une église paroissiale dont l'évêque était le pasteur immédiat; les vicaires de cette paroisse devaient la desservir avec lui et former son conseil. On donnait aux curés le droit de choisir leurs vicaires parmi les prêtres ordonnés ou admis dans le diocèse, sans qu'ils eussent besoin de l'approbation de l'évêque. Tous les archevêques et évêques en exercice étaient supprimés, et il devait être immédiatement procédé à l'élection d'un évêque dans chaque département.

Après l'adoption de cette loi, la question des traitements fut agitée. Les curés devaient avoir à Paris 6000 fr.; dans les autres villes, selon leur importance, 4000, 3000, 2400 fr.; dans les paroisses rurales, 1200 fr. Quant aux évêques, Cazalès demanda pour eux un traitement élevé, afin que la charité ne faillît pas entre leurs mains. Robespierre s'y opposa et dit que la charité s'exercerait plus sûrement d'une autre manière. Malgré lui, on accorda à Paris 50 000 fr.; dans les villes les plus importantes, 20 000 fr.; dans les autres, 12 000 fr. Cette fixation a paru raisonnable, et a été maintenue ou à peu près.

La constitution civile du clergé fut votée le 12 juillet 1790, et immédiatement soumise à l'acceptation du roi. Mais la conscience de Louis XVI était alarmée. Toujours prêt à se départir de ses droits pour le bien de la paix, il ne croyait pas pouvoir disposer des droits de l'Église. Pendant cinq mois entiers il lutta, et cette résistance, qui accroissait chaque jour son impopularité d'une manière inquiétante, ne put changer les dispositions de l'Assemblée.

On verra un peu plus loin comment elle arracha son adhésion.

IX

FÉDÉRATION.

Nous avons expliqué qu'à la suite des 5 et 6 octobre, et dans l'incertitude des événements, au milieu des troubles auxquels les provinces étaient en proie, diverses fédérations particulières s'étaient formées.

L'approche du 14 juillet, anniversaire de la prise de la Bastille, suggéra aux Parisiens l'idée d'une fédération générale entre toutes les communes et toutes les gardes nationales du royaume, fédération qui serait solennellement jurée dans une grande fête, afin d'achever et de consacrer

ainsi la fusion de tous les Français en une nation véritablement une.

L'adresse des citoyens de Paris, faisant appel aux Français des départements, était brûlante de patriotisme, et, comme tous les actes émanant de Bailly et de ses amis politiques, elle respirait le plus pur dévouement au roi.

C'est vers cette époque qu'eut lieu la célèbre discussion sur le droit de paix et de guerre. Tandis que Cazalès et ses amis luttaient en vain pour conserver à la royauté quelques débris de son pouvoir à l'intérieur, Mirabeau vint inopinément à leur secours, pour conserver au roi, dans les relations extérieures, sa majesté et sa puissance.

Le roi devait-il être dépouillé de tout droit relatif à la guerre et à la paix? Devait-il n'être sur ce point capital que l'exécuteur des volontés d'une Assemblée législative? Cette question fut suscitée incidemment par Alexandre de Lameth à l'occasion de quelques menaces adressées par l'Angleterre à l'Espagne, notre alliée.

La discussion a laissé de profondes traces dans les souvenirs. On vit alors Mirabeau tout entier. Cet ardent apôtre de la liberté voulait, par amour même de la liberté, que la royauté restât forte. Il mit un art infini dans le développement de sa proposition, qui, en apparence, attribue concurremment aux deux pouvoirs, législatif et exécutif, le droit de guerre, mais qui en réalité fait la part du roi beaucoup plus grande : aussi la gauche était mécontente et étonnée, autant que la droite était satisfaite. Son discours, fréquemment interrompu par les applaudissements de ses adversaires habituels et par les marques d'improbation de ses amis, produisit dans tout Paris une sensation profonde. Les anarchistes, furieux, cherchèrent à ameuter la population contre Mirabeau, et l'accusèrent hautement de corruption et de perfidie. Les deux Lameth et quelques autres députés, jaloux de sa popularité et de sa gloire, propagèrent ardemment ces calomnies. Dès le

soir mille pamphlets étaient criés sous ce titre : *La grande trahison du comte de Mirabeau*, dans ces mêmes rues qui retentissaient ordinairement de ce cri : *Le grand discours, le beau discours, la patriotique discours du comte de Mirabeau !*

Ce fut Barnave qui le lendemain parla pour l'opinion qui laissait à la législature le droit de décider de la paix ou de la guerre, et au roi seulement le soin d'exécuter ses décrets. Par la logique serrée de l'argumentation, par la lucidité de la démonstration, par la chaleur du style, il approcha de son rival; et même, favorisé par les applaudissements enthousiastes du côté gauche, il eut l'air de l'avoir vaincu. La majorité voulait fermer la discussion et aller sur-le-champ aux voix.

Mirabeau dit alors : « Le grand nombre des membres de cette assemblée qui paraissent séduits, persuadés, convaincus par le discours de M. Barnave, croient que ce discours triomphera de toutes les répliques, ou ils ne le croient pas. S'ils le croient, il me semble qu'on peut attendre de la générosité de leur admiration qu'ils ne craindront pas une réplique, et qu'ils laisseront la liberté de répondre : s'ils ne le croient pas, leur devoir est de s'instruire. »

La discussion resta donc ouverte, et le lendemain, Mibeau répondit :

« C'est, » dit-il, « une étrange manie, c'est un déplorable aveuglement que celui qui anime ainsi les uns contre les autres des hommes qu'un même but, un sentiment unique, devraient, au milieu des débats les plus acharnés, toujours rapprocher, toujours réunir ; des hommes qui substituent ainsi l'irascibilité de l'amour-propre au culte de la patrie, et se livrent les uns les autres aux préventions populaires. Et moi aussi on voulait, il y a peu de jours, me porter en triomphe, et maintenant l'on crie dans les rues : *La grande trahison du comte de Mirabeau*.... Je n'avais pas besoin de

cette leçon pour savoir qu'il est peu de distance entre le Capitole et la roche Tarpéienne; mais l'homme qui combat pour la raison, pour la patrie, ne se tient pas si aisément pour vaincu. Ces coups de bas en haut ne m'arrêteront pas dans ma carrière. Je leur dirai : Répondez si vous pouvez, calomniez ensuite tant que vous voudrez. »

Après avoir ainsi foudroyé ses détracteurs, il déclare qu'il rentre dans la lice, armé de ses seuls principes et de la fermeté de sa conscience, et qu'il va poser à son tour le véritable point de la difficulté, avec toute la netteté dont il est capable.

C'est ce qu'il fit, et la nécessité de grandir le pouvoir royal dans l'intérêt même de la liberté publique fut soutenue et développée ce jour-là comme elle ne l'avait pas été encore.

Lafayette lui vint en aide : Lafayette, qui comprenait la gravité de la circonstance, déclara, au moment où on allait voter, qu'il se rangeait à la proposition de Mirabeau, légèrement amendée par Fréteau, en ces termes :

« Le droit de la paix et de la guerre appartient à la nation. La guerre ne pourra être décidée que par un décret de l'Assemblée nationale, qui sera rendu sur la proposition formelle et nécessaire du roi, et qui sera consenti par lui. »

« J'adhère de tout mon cœur à cet amendement, » dit Mirabeau; « c'est pour cela que je combats depuis cinq jours. Je demande que le mot *sanctionné* soit mis à la place de *consenti*. »

Le mot *sanctionné* fut donc substitué à l'autre; l'article fut adopté, ainsi que le reste de la loi, à la presque unanimité; et la séance fut levée aux applaudissements de l'Assemblée et aux cris d'allégresse des spectateurs. Mirabeau fut plus populaire que jamais.

Peu de jours après on s'occupa de la fédération. L'As-

semblée nationale vota avec empressement toutes les dispositions relatives à cette grande fête.

Ce vote avait lieu le soir du 19 juin 1790.

A cette époque, la statue de Louis XIV sur la place des Victoires avait à ses pieds les images enchaînées de quatre provinces qu'il avait conquises et réunies à la France. « Quand nos frères, les fédérés des provinces, arriveront, » dit Alexandre de Lameth, « est-ce là un spectacle à leur offrir ? Je demande que ces emblèmes, qui dégradent la dignité de l'homme, et qui blessent des concitoyens que nous chérissons, soient enlevés. »

On applaudit ; les esprits s'échauffent ; la discussion prend une direction nouvelle et inattendue. Un député du Rouergue veut que tout ce qui favorise la vanité, tout ce qui blesse l'égalité, disparaisse aussi : « Je demande que la noblesse soit abolie, qu'il soit défendu de prendre les titres de duc, comte, marquis et autres. »

Le comte Charles de Lameth appuie avec force la proposition, et le marquis de Lafayette déclare qu'il y adhère de toute son âme.

Comme je l'ai dit, c'était à une séance du soir que se traitait incidemment cette question si grave. Un membre de la droite, Faucigny, demande qu'elle soit, selon l'usage, réservée pour une séance du matin : « Vous voulez détruire les distinctions : n'y aura-t-il pas toujours celle de l'argent, celle des usuriers, qui ont deux cent mille écus de rente ? »

Mais la noblesse devait périr ce soir-là, et périr par ses propres mains. C'est un Noailles qui vient dire : « Anéantissons ces vains titres, enfants frivoles de l'orgueil et de la vanité. Dit-on *le marquis Franklin*, *le comte Washington ?* Ne connaissons de distinction que celle des vertus. » Il demande aussi que la livrée, avilissante pour une classe de citoyens, soit abolie.

C'est Le Pelletier Saint-Fargeau, d'une célèbre famille

parlementaire, qui demande qu'aucun citoyen ne puisse plus porter d'autre nom que son nom patronymique, et non celui d'une terre : « Et je signe dès à présent ma motion : *Louis-Michel Lepelletier.* »

Et lorsque le plébéien Maury, dans un discours aussi adroit qu'éloquent, a combattu toutes ces propositions et a réclamé au moins un ajournement, qui est-ce qui vient réfuter Maury? C'est un homme qui porte un plus beau nom que beaucoup de princes souverains; c'est Mathieu de Montmorency.

L'exaltation n'avait plus de bornes. Alexandre de Lameth revient à la charge : il demande que sur tous les monuments les emblèmes de la *servitude* soient détruits.

« Prenez garde au moins, » dit Foucault, « qu'avec les emblèmes on ne détruise aussi les monuments. »

Toutes ces propositions furent immédiatement converties en loi dans cette fameuse journée du 19 juin 1790; les titres d'altesse, d'excellence et autres, furent également interdits. Seulement le titre de prince royal fut accordé au fils aîné du roi, et celui de princes français aux autres membres de la famille régnante. Il fut défendu d'appeler qui que ce fût monseigneur.

Dès le lendemain matin ces décrets reçurent leur exécution dans l'Assemblée. On alla déterrer, pour se divertir, des noms patronymiques hors d'usage depuis des siècles; Mirabeau fut appelé Riquetti, et le duc d'Aiguillon, Vignerot; le comte de Saint-Priest, ministre de la guerre, ne fut plus nommé que M. Guignard. Quant à Lafayette, les jacobins s'obstinèrent à l'appeler *Motié*, imitant en cela les cercles aristocratiques, qui, depuis le commencement de la révolution, ne le désignaient que par ces mots : *le petit Motié.* A cette exception près, tout le monde en France continua de l'appeler Lafayette; et la plupart des noms consacrés par un long usage, celui de Mirabeau, par exemple, subsistèrent.

La particule *de*, toute plébéienne qu'elle est dans un très-grand nombre de noms propres, fut enveloppée dans la proscription générale, comme ayant une sorte d'affinité avec la noblesse.

Quant à la famille royale, comme il était impossible de lui trouver un nom patronymique, puisqu'elle régnait dès l'an 888, à une époque où les noms patronymiques n'étaeint pas encore usités en France, les démagogues imaginèrent de faire accroire au vulgaire que *Capet*, surnom d'un des premiers rois de la troisième race, était un nom de famille. Pour désigner le roi et *Monsieur*, Camille Desmoulins et Marat disaient volontiers dans leurs feuilles : M. *Capet* aîné, M. *Capet* jeune. Cette horrible bouffonnerie eut plus tard un entier succès, comme nous verrons.

Ces innovations redoublèrent l'irritation des anciens ordres privilégiés contre ceux de leurs membres qui siégeaient au côté gauche, et aussi contre la révolution, dont ils espéraient bien que le triomphe serait court.

L'Assemblée, dans son enthousiasme, ne se contenta pas d'inaugurer la fête de la fédération en détruisant toute inégalité entre les citoyens, elle voulut aussi consacrer la fraternité des peuples ; elle accueillit avec la plus grande faveur un Prussien, nommé le baron de Clootz, qui avait changé son nom en celui d'Anacharsis, et qui, se disant l'orateur du genre humain, demanda que les étrangers présents à Paris fussent admis à la fête.

Cependant les fédérés qui devaient représenter à Paris les départements, les communes et les gardes nationales, arrivaient en foule. On mit à leur disposition tous les couvents, toutes les casernes. Mais cela était loin de suffire. Sur l'appel de la municipalité, ce fut à qui courrait s'inscrire pour avoir un fédéré à sa table ou sous son toit. Jamais Paris n'avait présenté un tel aspect d'animation et de bonheur. Comme ces fédérés appartenaient presque tous à cette classe de citoyens qui a de l'éducation et des

lumières, la démagogie les vit arriver avec défiance ; mais cette fraction si bruyante devenait presque imperceptible dans cette foule immense, animée tout entière de sentiments fraternels. Les fédérés en général paraissaient aussi dévoués à l'autorité constitutionnelle du roi qu'à la liberté. Les relations des fédérés avec le roi et avec la reine furent excellentes. Louis XVI put encore se croire roi dans ces jours si beaux, où la France presque entière semblait ne former qu'une seule famille.

Le grand jour approchait, et le champ de Mars n'était pas encore prêt pour la fête. On avait décidé que ce vaste emplacement serait entouré de tertres solides en terre, qui le convertiraient en un cirque immense, tel que nous le voyons aujourd'hui. Mais quel que fût le nombre des ouvriers, il était douteux que l'œuvre fût achevée à temps. Un soudain enthousiasme s'empara de la population parisienne, qui résolut d'y travailler de ses mains. Écoutons à ce sujet Alexandre de Lameth, dans son *Histoire de l'Assemblée constituante :*

« Les habitants de la capitale, de tout sexe, de tout âge, de tout rang, accoururent au champ de Mars. On vit arriver successivement les gardes nationales des quarante-huit sections, les diverses corporations précédées de tambours et de drapeaux, les élèves des colléges, les habitants des campagnes, ayant à leur tête le curé en soutane et le maire décoré de son écharpe. Les femmes les plus distinguées de la société se livraient à ce travail avec une grâce qui redoublait l'enthousiasme. On évaluait le nombre des travailleurs à plus de deux cent cinquante mille ; et cependant parmi tant d'individus, de classes, de mœurs, d'habitudes si différentes, il ne s'éleva ni le moindre trouble, ni même l'apparence d'une querelle. Il serait aussi impossible à ceux qui n'ont pas vu ces jours sans exemple de s'en faire une idée, qu'à ceux qui en ont été les témoins d'en retracer le tableau. C'était un ensemble qui

n'avait jamais existé sur la terre avant cette grande époque de régénération politique, avant ces jours d'enthousiasme et de sublime espérance où trente millions d'hommes croyaient préluder par leur propre bonheur au bonheur du monde. Louis XVI vint voir les travaux, et se montra profondément touché de ce spectacle. »

C'était, en effet, un curieux et charmant spectacle. Les femmes les plus délicates, les hommes les plus graves, piochaient la terre, menaient les brouettes, ou, faute de chevaux, s'attelaient ensemble aux tombereaux.

L'intérieur du champ de Mars fut réservé aux fédérés. Sur les tertres qui l'entourent, 150 000 personnes pouvaient être assises, et derrière elles 150 000 autres pouvaient se tenir debout.

Près de l'École militaire, on avait construit une immense galerie couverte, ornée de draperies bleu et or, avec un pavillon au milieu ; au-dessous était placé le trône, ainsi que le fauteuil du président de l'Assemblée, et la tribune de la famille royale. Au centre de l'amphithéâtre s'élevait l'*autel de la patrie*, posé sur un stylobate carré de vingt-cinq pieds, et sur lequel on montait par quatre escaliers. Autour de l'autel, des parfums brûlaient dans des cassolettes. On lisait sur la façade méridionale de l'autel ces inscriptions :

Les mortels sont égaux ; ce n'est point la naissance,
C'est la seule vertu qui fait leur différence.

La loi, dans tout État, doit être universelle ;
Les mortels, quels qu'ils soient, sont égaux devant elle.

Du côté du nord, des anges sonnaient de la trompette et adressaient ces paroles au peuple : « Songez aux trois mots sacrés : la nation, la loi, le roi ; la nation, c'est vous ; la loi, c'est encore vous ; le roi, c'est le gardien de la loi. » Ici se trouvait une figure de la *Liberté*, répandant

l'abondance sur le sol français et protégeant l'agriculture; là, le Génie de la constitution s'élevait vers le ciel; plus loin était tracé en grosses lettres le serment de la fédération.

Le roi avait été déclaré chef de la fédération. Pour ce jour-là seulement, il commandait en personne toutes les gardes nationales du royaume. Le 14, dès la pointe du jour, les rues avoisinant le champ de Mars étaient inondées de monde. Le défilé dura très-longtemps. A trois heures un quart seulement, les diverses bannières se trouvèrent rassemblées autour de l'autel de la patrie. Il pleuvait presque sans interruption ; mais les chants et les farandoles, et les rires joyeux de cent mille fédérés et de deux cent mille spectateurs, faisaient oublier le mauvais temps. Dès que le roi fut arrivé, l'évêque d'Autun (c'était le fameux Talleyrand-Périgord) célébra la messe, assisté des aumôniers de la garde nationale, revêtus d'aubes blanches et portant la ceinture tricolore. L'office achevé, l'évêque éleva les mains et appela la bénédiction du ciel sur l'oriflamme de la France, confiée au courage des armées de terre. Soudainement le soleil brilla. Lafayette profita de l'instant propice pour monter sur l'autel de la patrie, l'épée nue en main, la pointe en bas, et prononça le serment fédératif, tel qu'il avait été prescrit par l'Assemblée nationale : « Nous jurons d'être à jamais fidèles à la nation, à la loi et au roi; de maintenir de tout notre pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi; de protéger, conformément aux lois, la sûreté des personnes et des propriétés, la libre circulation des grains et des subsistances dans l'intérieur du royaume, et la perception des contributions publiques sous quelque forme qu'elles existent, et de demeurer unis à tous les Français par les liens indissolubles de la fraternité. »

Après lui tout le monde dit : « Je le jure. » Les troupes accompagnèrent ce serment de fanfares, de chants militaires et de décharges d'artillerie, à tel point que le canon,

la musique, les applaudissements, firent, dit un contemporain enthousiaste, trembler le ciel et la terre. Ensuite les membres de l'Assemblée nationale prêtèrent le serment. Enfin le roi se découvrit, leva la main, et dit: « Moi, roi des Français, je jure à la nation d'employer tout le pouvoir qui m'est délégué par la loi constitutionnelle de l'État, à maintenir la Constitution et à faire exécuter les lois. » L'oriflamme de la France s'inclina pour recevoir le serment du roi. Les bravos, les cris recommencèrent et furent suivis d'un *Te Deum*. Puis, les fédérés se retirèrent en ordre.

On prêta ce même serment le même jour, à la même heure, dans les quarante-quatre mille municipalités de France.

Paris, le soir, fut brillamment illuminé; un bal s'ouvrit sur la place de la Bastille. Sur les ruines de la vieille forteresse, s'élevaient des arcades de feuillage : il était impossible de rien voir de plus animé; on dansait à la clarté des verres de couleur, blanc, bleu, rouge.

Après la fête, les fédérés des départements restèrent encore quelques jours dans Paris et y reçurent toutes sortes d'honneurs et de fêtes; les différentes sections se les arrachaient pour leur offrir des banquets patriotiques. A la Muette, on dressa une table de vingt-deux mille couverts.

Qui n'aurait pensé qu'à la suite de cette fête, la concorde allait régner, au moins pendant quelque temps? Mais les esprits étaient alors si agités et si mobiles, que les événements donnaient presque toujours le démenti aux prévisions les mieux fondées. C'est de la fédération au contraire que date un accroissement de haine et d'irritation entre les partis, qui devait finir par tout perdre. Cette union entre toutes les gardes nationales, ennemies du désordre, et les hommages rendus au roi et à la reine par les fédérés, avaient relevé les espérances du parti royaliste, qui, à l'Assemblée et au dehors, devint plus hautain

et plus hardi, en sorte que les amis de la révolution, irrités et alarmés, inclinèrent de plus en plus vers les mesures de violence; et la démagogie fit des progrès rapides.

Avant de retracer la lutte qui s'ensuivit, je dois parler des inquiétudes que donnait alors l'armée.

On n'a pas oublié que, dès le commencement de la révolution, les soldats en général avaient pris parti pour elle, et que le régiment des gardes françaises en avait donné l'exemple, et en avait été récompensé. Cet exemple avait produit nécessairement une grande agitation dans l'armée. Presque tous les soldats et les sous-officiers étaient enfants du peuple, tandis que tous les officiers étaient nobles. Le parti du privilége et le parti de l'égalité se trouvaient en quelque sorte en présence sous les mêmes drapeaux. Les journaux patriotes voyaient dans les soldats des soutiens de la révolution, et dans leur insubordination même, une garantie contre les projets réactionnaires que leurs officiers pouvaient concevoir.

Presque partout les soldats, ainsi surexcités par les journaux et par les clubs, se livraient à de graves désordres.

Un décret de l'Assemblée, qui prescrivait aux soldats une fidélité inviolable à la discipline, apaisa sur tous les points les émeutes militaires. Seule, la garnison de Nancy ne rentra point dans le devoir.

Cette garnison était composée de trois corps : le régiment du roi infanterie, le Mestre de camp cavalerie et le régiment suisse de Châteauvieux. Sur le faux bruit que les officiers voulaient emporter les drapeaux et les caisses, et s'enfuir à l'étranger, les soldats des trois régiments se saisissent des caisses, se mettent en pleine révolte et s'emparent de la ville. Nancy était dans l'épouvante ; plus de trois cents familles s'enfuirent à la hâte ; une populace immonde, accourue des faubourgs et des villages voisins, se joignit aux rebelles et mérita ainsi d'être appelée

par Marat la *seule partie saine de la société*. Les autorités départementales et municipales invoquèrent en toute hâte la protection de l'Assemblée. Les rebelles vivaient à discrétion aux dépens des habitants, et on tremblait à la pensée des excès auxquels ils pouvaient se porter.

L'Assemblée s'inquiète des dangers qui menacent Nancy, et en même temps la violation de son récent décret l'irrite. Elle déclare infâmes et indignes de porter les armes les soldats désobéissants et séditieux ; elle ordonne que les auteurs de la révolte soient poursuivis comme criminels de lèse-nation, et qu'un officier général soit armé de pouvoirs extraordinaires pour assurer leur châtiment.

Immédiatement le roi chargea Bouillé de cette mission.

Le marquis de Bouillé, avec le titre de général en chef de l'armée de Meuse, Saar et Moselle, avait son quartier général à Metz.

Dès qu'il a reçu les ordres du roi, il part pour Nancy avec des troupes de ligne et des détachements de la garde nationale de Metz, empressée de montrer à l'Assemblée nationale son zèle à lui obéir ; il envoie en avant un parlementaire pour signifier aux rebelles le décret de l'Assemblée et leur intimer l'ordre de rentrer dans le devoir. Puis avec 3000 hommes d'infanterie, 1400 de cavalerie et 4 pièces d'artillerie, il arrive auprès de la porte Stainville, qu'il trouve garnie de troupes et défendue par deux canons. Les rebelles déclarent qu'ils veulent une capitulation, et que, si elle est refusée, ils emploieront contre lui la force. Il les somme de lui livrer passage. Ils apprêtent leurs canons pour faire feu sur lui.

C'est alors qu'eut lieu l'action du jeune Desille, officier du régiment du roi. Tandis que, tenant en main la mèche allumée, les rebelles vont mettre le feu aux canons chargés à mitraille, ce jeune homme s'élance vers eux et les supplie de rentrer dans le devoir, ou du moins de ne pas tirer. Ses instances sont vaines, mais son courage s'ac-

croît en même temps que leur fureur ; il arrache de leurs mains les mèches enflammées, et, se plaçant sur un des canons qu'il couvre de son corps : « Non, » dit-il, « le régiment ne trahira pas la patrie. » Cependant il s'aperçoit que les rebelles vont mettre le feu à l'autre pièce ; il se jette alors devant la bouche de ce second canon, en s'écriant : « Non! ou vous ne tirerez pas, ou vous me tuerez. » Ils hésitent, et il retourne devant l'autre pièce. Alors les rebelles, furieux, s'efforcent de l'en arracher. Le jeune homme ne cessa d'embrasser l'embouchure du canon qu'après avoir reçu quatre coups de fusil, tous mortels. On l'emporta dans une maison voisine, où il expira au bout de quelques minutes. Ses derniers mots furent : « Du moins, je ne survivrai pas au déshonneur de mon régiment. »

Ainsi ce fut par un coup de canon chargé à mitraille et par une décharge de mousqueterie que l'on répondit à la sommation de Bouillé. Ses soldats ripostent par un feu très-vif ; ils enfoncent la porte ; ils s'emparent des canons ; ils renversent tout ce qui se présente à eux. Le combat dans les rues dura avec acharnement pendant trois heures. Enfin, à sept heures, les Suisses de Châteauvieux étant presque tous ou tués ou blessés ou pris, le régiment Mestre de camp ayant pris la fuite, le régiment du roi, rentré dans sa caserne, fait dire qu'il veut se rendre. Bouillé va à leur caserne, seul. Il les trouve honteux et repentants ; ils veulent rendre leurs armes, il les leur laisse, et leur ordonne de partir sur-le-champ pour la destination qu'il leur assigne. Les troupes victorieuses avaient perdu 400 hommes, dont 30 appartenant à la garde nationale de Metz.

La nouvelle de ces événements arrive promptement à l'Assemblée. Un décret approuvant la conduite de Bouillé, honorant l'héroïque dévouement de Desille, accordant des pensions aux familles des gardes nationaux tués en combattant sous le drapeau de la loi, fut proposé par Mi-

rabeau et adopté unanimement, malgré Robespierre, que l'Assemblée refusa d'entendre, quoiqu'il se cramponnât obstinément à la tribune.

Le roi voulut nommer Bouillé maréchal de France ; il refusa, ne voulant pas devoir à la guerre civile cet honneur suprême. C'était un homme d'un grand caractère ; déjà, après l'expédition d'Amérique, où il s'était couvert de gloire, le roi ayant voulu acquitter les dettes qu'il avait contractées pendant la guerre, il avait refusé, afin de ne pas ajouter aux charges de l'État.

Une cérémonie funèbre eut lieu au champ de Mars en l'honneur des soldats morts à Nancy pour la défense des lois ; toutes les tribunes étaient tapissées de draperies noires semées de larmes ; partout se lisait le nom de Desille, entouré de lauriers et de cyprès.

Les soldats de Mestre de camp et du régiment du roi obtinrent leur pardon ; ceux de Châteauvieux furent jugés par un conseil de guerre de leur nation, qui condamna quarante d'entre eux aux galères.

Desmoulins, Carra, Fréron, Hébert, Marat et les autres rédacteurs des journaux démagogiques, célébrèrent ces quarante hommes comme des martyrs de la liberté, chargèrent Bouillé de malédictions, et encadrèrent leurs feuilles de noir en l'honneur des rebelles qui avaient péri.

X

DEPUIS LA FÉDÉRATION JUSQU'AU CHANGEMENT DE MINISTÈRE.

J'ai dit qu'après la fête de la fédération, la lutte des partis prit un caractère de violence qui dépassa ce qu'on avait vu jusqu'alors. Le parti de la contre-révolution avait vu que, dans les provinces, la majorité était dévouée au roi et à l'ordre, et il se figurait que tous les amis du roi

et de l'ordre étaient favorables à l'aristocratie. Il y eut à Jalès, dans les Cévennes, une sorte de fédération, opposée à l'autre, par laquelle les chefs de diverses gardes nationales du midi, comptant sur les émigrés et sur les puissances étrangères, s'engageaient à travailler au rétablissement de l'ancien régime; le camp de Jalès se dispersa, se reforma ensuite, et un foyer contre-révolutionnaire subsista assez longtemps dans ces contrées.

Non-seulement les deux côtés opposés de l'Assemblée se firent dès lors une guerre violente; mais dans le sein même de la majorité existait une scission sourde, entretenue par les jalousies et par les prétentions rivales des deux clubs où se préparaient ses décisions. Ces deux clubs étaient celui des *Jacobins* et celui des *Feuillants*.

Un club, dit des *Amis de la Constitution*, avait été formé, dans l'origine, par quelques députés du côté gauche, qui s'installèrent dans le couvent des Jacobins, rue Saint-Honoré, et dans le langage habituel on les désigna par le nom de ce local. Ce club admit ensuite des membres de la commune, et enfin toutes les personnes qui se présentèrent, et l'on n'exigea d'autre titre d'admission qu'un entier dévouement aux principes révolutionnaires. Sur tous les points de la France, des clubs se formèrent et s'affilièrent à celui des Jacobins; il devint très-nombreux, très-influent, très-bruyant; ses séances étaient publiques.

Les deux Lameth et Barnave dirigèrent d'abord ce club. Robespierre et Péthion, le premier surtout, y exerçaient une grande influence, ainsi que Brissot.

Le club de 89, qu'on appela depuis *club des Feuillants*, était composé de députés qui voulaient une constitution monarchique mixte, telle à peu près que celle qui fut votée. Tandis que les Jacobins voulaient toujours pousser la révolution en avant, les Feuillants ne voulaient que la consolider. Ils espéraient que Louis XVI, content des avantages que lui réservait le nouveau gouvernement, se

réunirait à eux et adopterait de bonne foi la Constitution. Ils n'attribuaient point à ce prince les obstacles qu'ils éprouvaient, et ils avaient raison. Lafayette, Bailly, Rœderer, Chapelier, La Rochefoucauld, Sieyès, fondateurs et chefs du club de 89, étaient originairement membres du club des Jacobins. Fatigués du tumulte des séances et de la violence des orateurs, ils avaient cessé peu à peu d'assister aux séances des Jacobins, et ils avaient fondé le nouveau club, qui s'établit dans le couvent des Feuillants, tout près de la terrasse qui porte encore ce nom.

Quant à Mirabeau, craint et recherché des chefs des deux clubs, il faisait pencher la balance pour l'un ou pour l'autre, selon qu'il adhérait aux Jacobins ou aux Feuillants. Ainsi que plusieurs autres députés, il était membre des deux clubs.

Les membres de la droite formèrent aussi leur club, qu'on appela *club monarchique ;* mais il ne dura pas et fut dispersé par une émeute.

Les Jacobins et les Feuillants, quoique ennemis, se réunissaient toujours lorsqu'il s'agissait d'attaquer la noblesse et le clergé, ou lorsqu'il fallait obtenir quelque décret populaire. Ferrières, à qui ces détails sont empruntés, ajoute :

« Il n'y avait à l'Assemblée nationale qu'à peu près trois cents membres véritablement hommes probes, exempts d'esprit de parti, étrangers à l'un ou à l'autre club, voulant le bien, le voulant pour lui-même, indépendamment d'intérêts d'ordre, de corps, toujours prêts à embrasser la proposition la plus juste et la plus utile, n'importe de qui elle vînt et par qui elle fût appuyée.

« Adoptant toujours ce qui était bon, éloignant toujours ce qui était mauvais, ils ont souvent donné la majorité à des délibérations qui, sans eux, eussent été rejetées par un esprit de faction.

« Je ne saurais m'empêcher à ce sujet, ajoute-t-il, de remarquer la conduite impolitique des nobles et des évêques. Comme ils ne tendaient qu'à dissoudre l'Assemblée, qu'à jeter la défaveur sur ses opérations, loin de s'opposer aux mauvais décrets, ils étaient d'une indifférence à cet égard que l'on ne saurait concevoir. Lorsque le président posait la question, ils sortaient de la salle, invitant les députés de leur parti à les suivre ; ou bien, s'ils demeuraient, ils leur criaient de ne point voter. Les clubistes, par cet abandon, devenus la majorité de l'Assemblée, décrétaient tout ce qu'ils voulaient.

« Le haut clergé et la noblesse, croyant fermement que ce nouvel ordre de choses ne subsisterait pas, hâtaient la ruine de la monarchie et leur propre ruine. A cette conduite insensée, ils joignaient une insouciance insultante et pour l'Assemblée et pour le public qui assistait aux séances. Ils n'écoutaient point, riaient, parlaient haut, confirmant ainsi le peuple dans l'opinion peu favorable qu'il avait conçue d'eux, et, au lieu de travailler à regagner sa confiance, ils ne travaillaient qu'à acquérir sa haine et son mépris. Toutes ces sottises venaient de ce qu'ils ne pouvaient se persuader que la révolution était faite depuis longtemps dans l'opinion et dans le cœur de tous les Français. Ils s'imaginaient, à l'aide de ces faibles digues, contenir un torrent qui grossissait chaque jour. Ils forçaient, par cette obstination maladroite, les révolutionnaires à étendre leur système de révolution au delà même du but qu'ils s'étaient proposé. »

Ces paroles, d'un des membres les plus sages du côté droit de l'Assemblée constituante, expliquent les événements qui vont suivre.

La discussion sur la constitution et sur les lois organiques continua donc dans l'Assemblée au milieu d'un perpétuel orage, et fut troublée par des incidents de toute nature, même par des duels.

Ainsi, à l'occasion d'une enquête sur les événements des 5 et 6 octobre, Cazalès prononça le mot de *brigands*. Barnave, sur qui par hasard en ce moment Cazalès avait les yeux, l'interrompit : « Est-ce à moi que vous vous adressez ? Voulez-vous m'insulter personnellement ? Prenez garde ; je ne le souffrirai pas. — Entendez comme il vous plaira ce que j'ai dit, » répond Cazalès.

Le lendemain, les deux députés eurent une rencontre au bois de Boulogne : ils échangèrent deux coups de pistolet. Barnave, favorisé par le sort, tira ses deux coups le premier, et du second frappa Cazalès au front. La blessure heureusement était peu dangereuse.

Depuis ce duel, les deux illustres orateurs, sans cesser de se combattre à la tribune, devinrent amis.

Le duel de Lameth et de Castries dénote encore plus d'exaspération.

Provoqué par un jeune homme à se battre sous un frivole prétexte, Charles de Lameth, d'après le conseil de ses amis, avait refusé. Le lendemain, quand il se présente à l'Assemblée, mille brocards injurieux, partant de la droite, pleuvent sur lui. « Mais, » dit Lameth, « je n'ai pas tellement renoncé à demander raison des outrages, que je ne sois prêt à me mesurer avec qui que ce soit d'entre vous. » En parlant ainsi, il regardait, soit par hasard, soit par intention, le duc de Castries. « Pour moi, » dit Castries, « je brûle depuis longtemps de me couper la gorge avec quelqu'un d'entre vous. — Si la partie vous plaît, je suis votre homme. — A l'instant même. »

Tous deux sortent de la salle avec leurs témoins. Le jour tombait ; à peine pouvait-on distinguer les objets. Les lames des deux adversaires se croisent : Lameth est blessé assez grièvement à la main.

Dès le lendemain matin, la nouvelle de ce combat se répand dans Paris, et le peuple, ameuté contre Castries par les démagogues, se porte en foule à son hôtel, rue de Va-

renne, pour le démolir. Heureusement un voisin eut la présence d'esprit de dire : « La maison n'est pas à lui ; il n'est que locataire. » A ces mots, les émeutiers changent de dessein : ils pénètrent dans l'hôtel, dévastent et cassent tout. Meubles, glaces, lits, argenterie, or et bijoux, tout est ou dispersé ou brisé et jeté par les fenêtres. « Nous sommes honnêtes gens, » disaient les chefs; « nous protégeons nos amis; le premier qui volera un clou sera pendu. » Tous en sortant avaient la veste déboutonnée, le col ouvert et les poches renversées. Lafayette vint avec la garde nationale; Bailly vint avec une escorte; tout était fini : il ne restait rien à briser. Desmoulins, dans sa joie, appela cela un jugement du tribunal de *cassation*.

Si au dehors de l'Assemblée on échangeait des coups d'épée et de pistolet, au dedans c'était un perpétuel assaut de paroles violentes; trop fidèle image de l'animosité qui augmentait sans cesse dans toute la France, entre les divers partis.

La contenance hautaine du côté droit donnait à penser à ses ennemis qu'il se sentait armé d'une puissance égale à sa fierté; et, comme on ne voyait pas ses forces, on croyait que sa confiance lui venait du succès de quelques pratiques secrètes. De là, dans une grande partie du public, une méfiance que le temps ne calmait point et qui s'étendait sur la cour, sur le ministère, sur les chefs militaires et sur les constitutionnels eux-mêmes.

Sans soupçonner précisément Bailly et Lafayette, on surveillait toutes leurs démarches, on épiait leurs relations de toute nature, on notait toutes leurs visites au roi, tandis que Mirabeau continuait d'être l'objet d'une admiration et d'une confiance entière, de la part même des démagogues les plus fougueux ; et déjà cependant Mirabeau s'était mis en rapport avec la cour et ne prenait guère la peine de s'en cacher.

C'est dans ces circonstances si critiques que l'on discuta des mesures à l'aide desquelles la discipline, fortement ébranlée dans l'armée navale, fut rétablie comme elle venait de l'être dans l'armée de terre. L'Assemblée, à cette occasion, résolut de donner le pavillon tricolore à la marine, qui avait jusqu'alors conservé le pavillon blanc. Foucault soutint que, pour ménager les susceptibilités de l'armée navale, et par respect pour des préjugés honorables, il fallait laisser à la marine le pavillon blanc; il termina par ces paroles : « Laissez à des enfants ce hochet des trois couleurs. »

Mirabeau, indigné, s'élance à la tribune : « Aux premiers mots proférés dans cet étrange débat, » dit-il, « j'ai ressenti, je l'avoue, comme la plus grande partie de cette assemblée, les bouillons de la furie du patriotisme jusqu'au plus violent emportement. » La gauche applaudit; a droite se met à rire. « Donnez-moi quelques moments d'attention, » poursuivit l'orateur en s'adressant à la droite; « je vous jure qu'avant que j'aie cessé de parler, vous ne rirez plus. » Il eut alors une de ses plus belles improvisations, et comme on lui avait jeté le nom de factieux, il termina en ces termes :

« Les véritables factieux sont ceux qui parlent des préjugés qu'il faut ménager, en rappelant nos antiques erreurs et les malheurs de notre honteux esclavage. Non, messieurs, non; leur folle présomption sera déçue, leurs sinistres présages, leurs hurlements blasphémateurs seront vains : elles vogueront sur les mers, les couleurs nationales; elles obtiendront le respect de toutes les contrées, non comme le signe des combats, mais comme celui de la sainte confraternité des amis de la liberté sur toute la terre, et comme la terreur des conspirateurs et des tyrans. Je demande que la mesure proposée soit adoptée; je demande que les matelots, à bord des vaisseaux, le matin et le soir, et dans toutes les occasions importantes, au

lieu du cri accoutumé et trois fois répété de *Vive le roi!* disent : *Vivent la nation, la loi et le roi!* »

La salle retentit pendant près d'un quart d'heure de bravos et d'applaudissements. Les adversaires de Mirabeau, comme il le leur avait prédit, ne riaient plus ; ils frémissaient. L'un d'eux, l'ayant appelé *scélérat et assassin*, fut envoyé à l'Abbaye pour trois jours.

Ainsi s'accroissait de jour en jour la popularité de Mirabeau, popularité dont il comptait faire usage, quand le moment serait venu, pour rétablir l'ordre et rendre à la royauté sa force. Du reste, il méprisait toutes les injures, et quant aux duels il avait déclaré qu'il n'en accepterait aucun.

Au milieu d'une agitation si violente, le ministère ne pouvait tenir. On voulait des hommes plus fortement prononcés en faveur du mouvement révolutionnaire. Necker dut partir le premier.

Ce ministre, dont le renvoi avait provoqué l'insurrection parisienne et la prise de la Bastille, avait cessé d'être populaire. Son orgueil, ou peut-être sa vertu, l'avait toujours tenu éloigné de Mirabeau, qui seul, par son génie, pouvait, en fondant la liberté, sauver la royauté, rôle dont Necker s'était cru à tort capable. Aussi, tandis qu'au milieu des orages Mirabeau grandissait, Necker ne cessait de s'amoindrir. Dans les questions de finances, il accabla l'Assemblée de propositions tout à fait au-dessous des circonstances, et également repoussées des deux partis. Le dépit s'empara de lui. Choqué des observations dont Camus et quelques autres avaient accompagné la publication du *Livre rouge*, il osa les appeler des hommes novices en affaires et encore à l'apprentissage des vertus publiques. La gauche lui devint hostile, et la droite, qui ne lui pardonnait point le passé, le repoussa sans ménagement lorsqu'il voulut se joindre à elle. Dédaigné de cette assemblée qu'il avait cru dominer, suspect à ce peuple qui, un an auparavant avait placé sur la porte de son hô-

tel cette inscription : *Au ministre adoré*, il écrivit à l'Assemblée qu'il repartait pour la Suisse. L'Assemblée fit fort peu d'attention à sa lettre, mais profita de son départ pour supprimer, non pas précisément de nom, mais de fait, le ministère des finances, en s'emparant du Trésor public, qu'elle fit administrer par une de ses commissions. A la nouvelle du départ de Necker, le peuple de Paris fit éclater la joie la plus vive. Poursuivi par les injures et par l'animadversion de tous les partis, il fut arrêté à Arcis-sur-Aube, et ne put continuer sa route qu'à la faveur d'un décret de l'Assemblée; à Vesoul, le même peuple qui, dix-huit mois auparavant, avait traîné sa voiture, l'insulta et maltraita les gens de sa suite. Necker laissait au Trésor, comme garantie de sa gestion, une somme de deux millions, dont la restitution lui fut opiniâtrément refusée par les divers gouvernements qui se succédèrent en France; sa fille, Mme de Staël, l'obtint de la justice de Louis-Stanislas, devenu roi.

Les autres ministres se retirèrent successivement devant les manifestations menaçantes de l'opinion, à l'exception de Montmorin, qui garda le portefeuille des affaires étrangères. Louis XVI se vit obligé de les remplacer par un ministère *constitutionnel*, c'est-à-dire appartenant au parti qui avait alors la majorité, et beaucoup plus dévoué à l'Assemblée qu'au roi. Duport-Dutertre eut les sceaux ; Duportail, la guerre ; Delessart, l'intérieur ; Fleurieu, la marine. Leur origine plébéienne et la médiocrité de leur fortune leur firent trouver grâce auprès des démagogues. C'étaient d'honnêtes gens, et ils ne manquaient pas de capacité. Mais ni le roi, ni les ministres ne gouvernaient plus la France ; l'Assemblée était tout, et, entraînée par la passion, elle ne se gouvernait plus guère elle-même.

XI

DEPUIS LE CHANGEMENT DE MINISTÈRE JUSQU'A LA MORT DE MIRABEAU.

Ce qui avait le plus contribué à irriter l'Assemblée et la commune de Paris contre les ministres, c'est que la constitution civile du clergé était encore comme un fait non avenu. Le roi ne l'avait pas sanctionnée; sa conscience s'en alarmait; et, depuis cinq mois, il résistait à tous les efforts qu'on faisait pour arracher son adhésion.

Enfin, l'Assemblée, impatiente, frappa un grand coup. Elle ordonna à tous les évêques, curés et autres ecclésiastiques, de prêter serment *de se conformer aux décrets relatifs à la constitution civile du clergé.* « Tous ceux qui ne prêteront point ce serment seront considérés comme démissionnaires et immédiatement remplacés, et s'ils se permettaient encore d'exercer leurs anciennes fonctions, ils seraient traités comme perturbateurs du repos public. »

Et comme les ecclésiastiques alléguaient que la constitution civile du clergé n'avait pas encore été sanctionnée par le roi, les persécutions contre Louis XVI recommencèrent avec plus d'acharnement que jamais. Le soir du jour de Noël, un rassemblement nombreux se forma sous les fenêtres de la famille royale et demanda la sanction par des cris forcenés. De son côté, l'Assemblée insistait d'une manière presque menaçante. La reine alors était fort malade. Le roi comprit qu'un plus long refus amènerait des maux incalculables et rendrait inutiles tous les sacrifices qu'il avait faits jusqu'alors au bien de la France. Il signa.

Aussitôt l'Assemblée ordonne que dans la huitaine le serment soit prêté, en commençant par ceux de ses membres qui appartenaient au clergé.

Qu'allaient faire ces membres de l'Assemblée? Plusieurs d'entre eux croyaient, en conscience, pouvoir prêter ce serment. Mais parmi eux, qui oserait donner l'exemple? Celui qui le donna fut Grégoire; après lui, quelques autres prêtres et un seul évêque, Gobel; quant à Talleyrand, il s'était déjà démis de son évêché d'Autun pour être un des directeurs du département de Paris.

Le nombre de ceux qui s'étaient présentés étant fort restreint, l'Assemblée, sur la demande de Barnave, décide qu'il va être fait un appel nominal de tous ceux de ses membres à qui le serment ecclésiastique est imposé.

Le premier qui se présente à l'appel de son nom est l'évêque d'Agen, Bonnac. Au moment où il prend la parole, on entend, en dehors de la salle, des clameurs forcenées; c'était une foule énorme qui voulait empêcher la résistance du clergé par l'intimidation. « Monsieur le maire, » dit Cazalès à Bailly, « vous entendez ces cris. » Bailly sort pour rétablir l'ordre, et les clameurs, sans cesser tout à fait, deviennent moins menaçantes. Bonnac, prenant la parole : « C'est le cœur navré de douleur.... — Point de paroles, » s'écrie-t-on du côté gauche. « Prêtez-vous le serment, oui ou non? — Non; je ne donne aucun regret à ma place; j'en donnerais à votre estime, je veux la conserver. »

Il s'assied. Un curé de son diocèse, Fournet, est appelé : « Je me fais gloire et honneur de suivre mon évêque, comme Laurent suivit son pasteur, jusqu'au supplice. »

L'évêque de Poitiers, Saint-Aulaire : « J'ai soixante-dix ans, j'en ai passé trente-cinq dans l'épiscopat, où j'ai fait tout le bien que je pouvais faire. Accablé d'années et d'études, je ne veux pas déshonorer ma vieillesse. Je prendrai mon sort en esprit de pénitence. »

Tandis que cette scène imposante se passait dans l'Assemblée, le bruit redoublait au dehors, malgré les efforts de Bailly, et les menaces contre les ecclésiastiques réfrac-

taires se faisaient entendre avec une violence toujours croissante. Par ordre de l'Assemblée, l'appel nominal cesse et le président interpelle collectivement tous les ecclésiastiques, pour qu'après qu'il aura prononcé la formule chacun d'eux vienne à la tribune dire purement et simplement : *Je le jure.*

Interpellation inutile. Tous restent à leur place et gardent le silence.

Plusieurs minutes s'écoulent.

L'Assemblée décide que tous sont déclarés démissionnaires de leurs fonctions ecclésiastiques.

Il fut décidé que le serment serait prononcé à Paris et dans les départements, le dimanche suivant, à l'issue de la messe paroissiale.

Le clergé, comme on s'y attendait, se divisa. A Paris, le curé de Saint-Sulpice refusa le serment, au milieu d'un affreux tumulte et des cris *à la lanterne*, proférés par le club des Cordeliers, qui s'étaient rendus en masse dans cette église. A Saint-Eustache, le curé le prêta et quarante-huit prêtres avec lui. Mirabeau avait passé la nuit entière chez ce curé, qui était le confesseur du roi et de la reine, pour le décider. Il conserva sa cure ; mais ses augustes pénitents le quittèrent. On a calculé qu'à Paris, sur huit cents prêtres, il y eut deux cents prestations de serment et six cents refus.

Dans les départements, la proportion fut à peu près la même.

Cette résistance de la grande majorité du clergé amena des scènes de violence. Arracher de l'autel des curés et les évêques, chasser les uns de leurs presbytères, les autres de leurs palais, élire de nouveaux titulaires, les installer par force dans les églises et dans le domicile de leurs prédécesseurs, c'est ce qui se fit partout, et ces actes violents ne pouvaient s'exécuter sans beaucoup de difficultés, de résistances, de délais. De là une infinité de troubles.

L'Assemblée, irritée, accueillit un nouveau décret rédigé par Chassé pour accélérer le remplacement des ecclésiastiques qui n'avaient pas prêté serment.

Cazalès parla avec éloquence contre toutes ces mesures. On l'interrompait sans cesse.

« C'est une tyrannie affreuse du côté gauche, » dit Montlosier.

— Laissez rendre ce décret, » cria Maury à Cazalès. « Nous en avons besoin. Encore deux ou trois comme cela, et tout sera fini. Descendez de la tribune.

— Oui, descendez, » dit Regnault (de Saint-Jean-d'Angély) ; votre langage produit parmi le public des tribunes une agitation dangereuse. » Et cela était vrai : ce public trépignait de colère.

« Si l'Assemblée, » dit Cazalès, « ne veut pas qu'on l'éclaire, parce que le public nous entend, certes, c'est une bien mauvaise institution que d'avoir admis le public à notre audience. »

Nouveaux murmures. « Quand l'Assemblée nationale, » dit le président (c'était Grégoire, qu'on avait récompensé de sa conduite en l'élevant à la présidence) « a admis le public à ses séances, elle a cru devoir rendre le peuple présent à la discussion de ses grands intérêts ; mais cette mesure n'a jamais influé sur ses déterminations. »

On applaudit. « M. le président, » dit Cazalès, « a parfaitement répondu à ce que je n'ai point dit. Je voudrais que cette enceinte pût s'agrandir et contenir la nation tout entière ; elle m'entendrait et me jugerait. »

Enfin, libre de parler, Cazalès prononça ces prophétiques paroles, qui depuis ont été si souvent citées :

« Je dis qu'une scission se prépare ; je dis que la presque universalité des évêques, et les curés en grande partie, croient que la religion leur défend d'obéir à vos décrets ; que ces principes sont d'un ordre supérieur à vos lois ; que quand vous chasserez les évêques de leurs siéges

et les curés de leurs presbytères pour vaincre cette résistance, vous ne l'aurez pas vaincue : vous serez seulement au premier pas de la carrière qui s'ouvre devant vous. Doutez-vous que les évêques, chassés de leurs siéges, n'excommunient ceux qui auront été mis à leur place? Doutez-vous qu'une partie des fidèles ne demeure attachée à ses anciens pasteurs? Alors le schisme est introduit, les querelles de religion commencent. Alors les peuples douteront de la validité des sacrements; ils craindront de voir fuir devant eux cette religion sublime, qui, saisissant l'homme dès le berceau, et le suivant jusqu'à la mort, lui offre des consolations touchantes dans toutes les circonstances de la vie. Vous verrez les catholiques, errants sur la surface de l'empire, suivre dans les cavernes, dans les déserts, leurs ministres persécutés, afin de recevoir d'eux des sacrements valides; alors dans tout le royaume les catholiques seront réduits à cet état de misère et de persécutions, de terreur, dans lequel les protestants avaient été plongés par la révocation de l'édit de Nantes, par cet acte dont votre justice a été indignée et dont votre humanité a gémi.... Quand il serait démontré que l'Église de France se trompe, oseriez-vous balancer à retirer un décret que l'Église réprouve, et dont l'exécution doit amener tant de maux? Craignez, prévenez des convulsions qui ensanglanteraient la France. »

Mirabeau répondit à Cazalès, et après quelques paroles sur le fond de la question, il ajouta : « Un membre a dit tout à l'heure : *Laissez rendre le décret; nous en avons besoin*. Ce mot est profond; peut-être aussi est-il indiscret. Quelques membres nous présentent des pronostics sinistres, et peut-être prennent-ils leurs vœux pour des espérances. »

Au milieu des applaudissements qui accueillent ces paroles, la voix de Cazalès se fait entendre :

« Mes vœux, » dit-il, « sont très-purs. — Il n'y a rien

dans ma phrase, » reprit Mirabeau, « qui soit personnel à M. Cazalès ; et, s'il était question ici de caution individuelle, je cautionnerais sa loyauté. »

Le décret fut rendu et exécuté sans pitié. Les anciens évêques déclarèrent tous, par des lettres pastorales, que leurs propres pouvoirs et ceux de tous les anciens titulaires ecclésiastiques subsistaient, et que les successeurs qu'on leur donnerait par élection seraient des intrus qui, par le seul fait de leur serment et de leur intrusion, se trouveraient canoniquement interdits.

Inutiles efforts. En moins de quinze jours, presque tout le personnel ecclésiastique fut renouvelé.

Siéyès aurait bien voulu, quoi qu'il en dît, être nommé évêque de Paris ; les Parisiens lui préférèrent Gobel. Grégoire fut nommé évêque à Blois ; Lamourette, à Lyon. Le caractère épiscopal fut conféré par Gobel et par Talleyrand à quelques évêques constitutionnels, qui le conférèrent ensuite à leurs collègues.

Les ecclésiastiques insermentés, ou autrement appelés *réfractaires*, conservèrent la confiance du plus grand nombre des fidèles. La famille royale ne voulut jamais en admettre d'autres. Les démagogues ne cessaient de s'acharner contre ces prêtres et contre leurs adhérents ; et cependant peu devait leur importer qu'un prêtre fût assermenté ou non, puisque l'abolition du culte catholique était dans leur pensée, comme on le vit deux ans plus tard.

Cependant l'Europe observait avec une attention inquiète tout ce qui se passait en France ; les nouvelles de Paris allaient jusqu'aux extrémités du monde soulever les craintes et la colère des uns, animer les secrètes espérances des autres. Les puissances continentales redoutaient la contagion des idées révolutionnaires, et en même temps elles s'alarmaient au sujet de Louis XVI, surtout l'empereur d'Allemagne, frère de Marie-Antoinette. Mais l'Angle-

terre, voyant dans nos discordes civiles une cause d'affaiblissement pour notre puissance, se plaisait à les fomenter. Quand l'Assemblée nationale, croyant sincèrement poser les bases d'une éternelle alliance entre tous les peuples, mettait en tête de sa constitution que la France renonçait pour jamais à toute conquête; surtout quand sa philanthropie imprudente prodiguait trop tôt et trop vite aux hommes de couleur, dans nos colonies, des droits politiques qu'il eût fallu n'accorder que progressivement, et quand, adoptant cette fatale maxime : *Périssent les colonies plutôt qu'un principe*, elle excitait sans le vouloir à Saint-Domingue des désordres affreux, qui firent couler des torrents de sang, ruinèrent tous nos colons, et finirent par enlever à la France cette île, alors si opulente; l'Angleterre se réjouissait. Son premier ministre Pitt, qui haïssait mortellement la France, se fit donner, vers cette époque, par le parlement, vingt-cinq millions dont l'emploi dut rester secret. Pendant toute la suite de la révolution, son influence malfaisante, secondée par toutes les ressources d'un génie supérieur, ne cessa d'agir pour envenimer les plaies de la France. Mais dans les trois premières années, sous un faux-semblant d'amitié, il lui fit déjà beaucoup de mal. Mirabeau avait deviné le machiavélisme de cet homme, et plus tard le sentiment populaire ne s'y trompa point.

Le parti aristocratique en France comptait peu sur l'Angleterre, mais beaucoup sur les puissances du continent. Il se préparait évidemment à la guerre, et en attendant qu'on prît les armes, la discorde était partout, dans les rues, dans les églises, dans les maisons. On ne cessait de s'assaillir : les jeux de mots, les caricatures, les insultes, les provocations, les menaces, pleuvaient de toutes parts; l'audace des journaux et des libelles était extrême, et déjà ceux de la contre-révolution rivalisaient d'acrimonie avec leurs rivaux.

Les constitutionnels se rapprochaient de plus en plus des démagogues, qui leur semblaient, pour un moment de crise, des auxiliaires bons à ménager. Évidemment, le ciel était noir de tempêtes.

Les nobles, les royalistes, quittaient la France et se dirigeaient sur l'Allemagne; ils partaient la menace à la bouche, l'espoir dans le cœur. L'émigration était devenue une mode, un point d'honneur, comme autrefois la croisade. Lorsqu'un noble ne se décidait pas assez vite, on lui envoyait une quenouille, en guise de reproche et d'insulte. Ils affluaient surtout à Coblentz, où Calonne, sous les yeux du comte d'Artois et des trois princes de Condé, avait organisé une sorte de gouvernement. Coblentz appartenait à un prince de Saxe, électeur de Cologne, qui avait mis cette ville à la disposition du comte d'Artois, son neveu.

La plupart des émigrés ne considéraient leur excursion que comme une promenade. En quittant leur demeure, ils réglaient tout pour quelques mois, pensant que leur absence ne durerait pas davantage, et que, l'étranger aidant, ils allaient rentrer en vainqueurs et en maîtres.

D'autres, plus prévoyants, se ménageaient des ressources. Avant de partir, ils accordaient à leurs fermiers des baux d'une longue durée à des prix très-modérés, en se faisant payer comptant des pots-de-vin énormes.

Le prince de Condé préparait les cadres de son armée, pour laquelle à l'extérieur et à l'intérieur on recrutait presque ouvertement. Aussi, à Paris, les alarmes étaient fort vives; on ne rêvait que complots. Un jour, le bruit s'étant répandu que *Monsieur* était parti, une multitude immense accourut au palais du Luxembourg; le prince fut obligé de se montrer, et répéta qu'il ne se séparerait jamais du roi. Alors les émeutiers se portèrent sur le château de Vincennes, qu'ils tentèrent de démolir. Lafayette les dispersa par la force. Au milieu de ce désordre, les membres d'un

club royaliste, soit pour défendre la vie du roi, soit, en cas de besoin, pour protéger sa fuite, se rendirent aux Tuileries vers dix heures du soir; ils étaient au nombre de quatre cents, tous armés. Le roi les renvoya. Qu'eussent-ils pu faire d'ailleurs contre la garde nationale, qui remplissait le palais et les cours? La garde nationale leur prit leurs armes. Le lendemain, on ne parlait dans tout Paris que du *grand complot* des aristocrates qui s'étaient armés pour *égorger* pendant la nuit les patriotes parisiens; on les appela les *chevaliers du poignard*, et Louis XVI eut une preuve de plus que la garde nationale de Paris veillait sur lui, non comme sur son roi, mais comme sur son captif.

Quelles que fussent sa résignation et sa bonté, il sentait l'amertume de sa position; et ce qui redoublait cette amertume, c'est qu'en rédigeant le texte de la constitution, œuvre qui approchait alors de sa fin, les commissions de l'Assemblée le désignaient par ce titre *premier fonctionnaire public*, et appelaient le prince royal le *premier suppléant*.

Ainsi, par des appellations vulgaires, on enlevait à la royauté cette majesté, cette splendeur idéale qui impose aux peuples et commande leur respect; et l'on justifiait en quelque sorte Desmoulins, Fréron et d'autres, qui chaque jour, en parlant du roi, disaient : *Notre premier commis* ou même : *Mon premier commis.*

Le côté droit s'indignait de voir employer de telles expressions. Cazalès parla sur ce sujet avec tant d'éloquence que le centre et la gauche même furent émus. La qualification de *premier fonctionnaire public* fut écartée; on y substitua celles de *chef du pouvoir exécutif* et de *représentant héréditaire de la nation.*

Ce qui contribuait le plus à égarer ces législateurs si éclairés et en général si profondément honnêtes, c'est leur estime pour les hommes et le respect qu'ils leur sup-

posaient pour la loi. En lisant les débats de cette assemblée, on est frappé de voir les orateurs annoncer théoriquement quel sera le jeu des institutions nouvelles. « Si une municipalité se laisse dominer par les factions, ses actes seront cassés. — Si le roi improuve, il refusera sa sanction. — Si le roi s'est trompé, une nouvelle discussion l'éclairera. » Il leur semble que tous ces actes de la volonté humaine s'accompliront au milieu d'une tranquillité profonde; ils ne supposent possibles ni la violence matérielle, ni la violence morale, ni le choc des passions exaltées par les intérêts, ni les ambitions effrénées, ni les fureurs de l'esprit de parti, aux yeux de qui tout ce qui s'opposera à ses volontés, légal ou non, sera criminel.

Ils ne songeaient qu'à leurs deux grands principes : la liberté des citoyens et la souveraineté de la nation. Mais ces principes mêmes, ils les exagéraient, en plaçant l'élection partout, et en n'établissant entre toutes ces autorités électives d'autre lien que le devoir moral d'obéir, devoir que dans les temps de trouble on méconnaît aisément et que l'on se fait souvent un devoir d'enfreindre.

Fortifier le pouvoir royal, c'eût été le seul moyen d'assurer à la France les bienfaits d'une révolution sage. Mirabeau l'avait compris, et il s'était secrètement rallié à la cour, dans l'intérêt de la France, et aussi dans son propre intérêt, qui se trouvait d'accord avec ses convictions.

En effet, ce génie si puissant et si ferme lisait clairement dans l'avenir. Il voyait d'un côté que le triomphe de la contre-révolution était impossible, et de l'autre que la révolution tendait à se transformer, et il devinait l'anarchie et la Terreur, dont il aurait été une des premières victimes. Écoutons-le lui-même : « Oui, » disait-il à Laporte, intendant de la liste civile, « j'ai à réparer des erreurs de jeunesse; je ne puis y parvenir que par de grands services. Il fallait une révolution : elle est faite; il faut répa-

rer le mal qui en a été la suite; il faut rétablir l'ordre. La gloire sera grande. »

La gloire! c'était l'idole de Mirabeau. Ce serait être bien injuste que de dire, avec ses ennemis, qu'il s'est vendu à la royauté; il s'est allié avec elle.

Il méditait, dit-on, de frapper un grand coup : mettre la famille royale en sûreté, se faire nommer premier ministre, et, soit avec le concours de l'Assemblée alors existante, soit, s'il l'eût fallu, à l'aide d'une assemblée nouvelle, établir une constitution forte, dans laquelle toutes les conquêtes de la révolution auraient été garanties, et qui en même temps eût donné au roi toute la puissance nécessaire pour faire le bien.

Quoi qu'il en soit de la réalité de ce projet, les députés qui partageaient avec Mirabeau la direction du mouvement révolutionnaire, surtout Barnave, les deux Lameth et Adrien Duport, avaient reconnu, dès la fameuse discussion sur le droit de paix et de guerre, qu'il inclinait vers la royauté; ils le surveillaient avec jalousie, et espéraient détruire sa popularité à leur profit.

Une occasion favorable de la mettre en péril s'offrit à eux.

J'ai dit plus haut quels progrès immenses faisait l'émigration. L'Assemblée, inquiète et mécontente, chargea son comité de constitution de préparer contre les émigrés un projet de loi.

Chapelier, au nom du comité, déclara qu'une loi contre les émigrants n'était point compatible avec les principes de la Constitution. « Le comité pense aussi, » dit Chapelier, « que si néanmoins vous voulez faire une loi contre l'émigration, il faut que cette loi soit efficace. En conséquence, voici le projet qu'il vous présente :

« Il sera nommé par l'Assemblée nationale un conseil de trois personnes, qui exerceront sur le droit de sortir du royaume et sur l'obligation d'y rentrer un pouvoir dictatorial.

« Ce conseil désignera les absents qui seront tenus de rentrer dans le royaume; les personnes désignées seront tenues d'obéir, sous peine, pour les réfractaires, d'être déchus des droits de citoyens français, et de la confiscation de leurs revenus et biens.

« Telle est la loi qui seule nous semble efficace. Mais avant tout, nous prions l'Assemblée de décider si elle veut une loi sur les émigrations. »

Elle la voulait évidemment; mais Mirabeau n'en voulait pas, on le savait, et ses rivaux, groupés entre eux et avec Robespierre et les autres membres de l'extrême gauche, au nombre d'une trentaine environ, suivaient avec une jalousie attentive tous ses mouvements.

« Je vais démontrer, » dit-il, « que la barbarie de la loi proposée est la plus haute preuve de l'impraticabilité d'une loi sur l'émigration. »

Le côté droit, ravi de voir sa cause plaidée par son plus redoutable adversaire, éclate en applaudissements; le centre et une partie de la gauche y mêlent les leurs. Les Lameth et leurs amis font entendre de bruyants murmures.

« Je demande qu'on m'entende, » dit Mirabeau; et il poursuit ses raisonnements contre toute loi qui, restreignant le droit de locomotion, violerait le grand principe de la liberté humaine. Il soutient qu'une pareille loi ne serait jamais exécutée, parce qu'elle est inexécutable. Et quant à celle qui vient d'être présentée, de même qu'il s'était opposé à ce qu'on en fît la lecture, il s'oppose à ce qu'elle soit mise en délibération. « Je déclare que je me croirais délié de tout serment de fidélité envers ceux qui auraient l'infamie de nommer une commission dictatoriale.... La popularité dont j'ai eu l'honneur de jouir comme un autre, n'est pas un faible roseau; c'est dans la terre que je veux enfoncer ses racines sur l'imperturbable base de la raison et de la liberté.... Si vous faites une loi contre les émigrants, je jure de n'y obéir jamais. »

Entraînée, subjuguée, l'Assemblée reconnaît que le projet de loi doit être repoussé. Mais comment? par l'ordre du jour ou par l'ajournement? L'ordre du jour rassure ceux qui, en émigrant, ont usé d'un droit incontesté jusqu'alors; l'ajournement tient l'épée suspendue sur leurs têtes, et c'est ce que voulait la majorité. Le président pense que l'ajournement doit être d'abord mis aux voix; plusieurs voix réclament la priorité en faveur de l'ordre du jour, que préférait Mirabeau. Mirabeau demande la parole avec insistance, et s'empare de la tribune. « Quel est donc, » s'écrie Goupil, très-honnête homme, mais versatile et souvent fougueux, « quel est donc le titre de la dictature qu'exerce M. Mirabeau dans cette assemblée? »

Cette vive sortie d'un membre généralement ami de l'ordre encourage les ennemis de Mirabeau, les Lameth et le groupe de l'extrême gauche. Tous ensemble ils interrompent l'orateur. Mirabeau d'un air calme : « Je prie messieurs les interrupteurs de se rappeler que j'ai toujours combattu la tyrannie, et d'être persuadés que je la combattrai partout et toujours. Je prie aussi M. Goupil de se souvenir qu'il s'est mépris autrefois sur un Catilina dont il repousse aujourd'hui la dictature. Je supplie maintenant l'Assemblée de considérer que la question d'ajournement, simple en apparence, en renferme d'autres, celle-ci, par exemple, qu'elle suppose qu'une loi est à faire... »

A ces mots et du même côté, nouvelle explosion de cris et de murmures; au milieu du bruit on distinguait ces mots : « C'est un traître! » Mirabeau, se tournant vers les interrupteurs, et les foudroyant d'un regard :

« SILENCE AUX TRENTE VOIX! »

Les trente voix se taisent, et, au milieu d'un profond silence, l'orateur poursuit : « Si vous voulez à toute force l'ajournement, j'y consens, mais à condition que vous décréterez aussi que tant que l'ajournement durera et jusqu'à ce que la question soit décidée, il n'y aura pas d'émeutes. »

Après plusieurs épreuves douteuses, l'ajournement est adopté.

Battus dans l'Assemblée, les ennemis de Mirabeau l'attendaient aux Jacobins, où le soir même, dans une séance qui est restée fameuse, tout le monde s'entretenait des tendances nouvelles que Mirabeau semblait avoir manifestées. Fatigué, haletant encore de la lutte, il parut dans la salle, et eut à soutenir une lutte nouvelle. Alexandre de Lameth, encore furieux de sa défaite : « Nous ne sommes pas trente, monsieur de Mirabeau, comme vous le disiez ce matin, nous sommes cent cinquante députés, que vous ne parviendrez ni à corrompre ni à ministérialiser. » Et il poursuivit longtemps sur ce ton avec une violence extrême. Mirabeau suait à grosses gouttes; il prit la parole après Lameth, et montra dans sa réplique autant d'esprit, autant d'art que le matin il avait montré d'éloquence. Encouragé par les applaudissements, il dit en finissant : « Je resterai avec vous jusqu'à l'OSTRACISME. »

Ce mot si fier fut accueilli par de nouveaux applaudissements, et il sortit de la salle plus triomphant que jamais.

Loin de diminuer, sa popularité s'accrut; il traitait hautement de factieux les Lameth et leurs amis. Par suite, ce parti, qui poussait la révolution aux excès, et que l'on appelait déjà le jacobinisme, perdait beaucoup de son crédit, lorsqu'un événement vint changer la face des choses.

Mirabeau fut tout à coup frappé d'une maladie mortelle, qui ne dura que trois jours : c'était une attaque aiguë de goutte rhumatismale.

Dès qu'il se sentit frappé, il fit venir Cabanis, son médecin et son ami; il ne s'abusa point sur son état, et vit avec intrépidité venir sa dernière heure.

Un concours immense de citoyens assiégeait sa porte; la rue de la Chaussée-d'Antin, où il demeurait, était toujours pleine. Malgré toutes les précautions, les oreilles du

malade perçurent quelque bruit. Il s'informa. « C'est le peuple, » lui dit-on, « qui vient sans cesse demander de vos nouvelles. — Il m'a été doux, » dit-il, « de vivre pour le peuple; il me sera glorieux de mourir au milieu de lui. »

La société des Jacobins envoya une députation s'informer de ses nouvelles. Il fut touché de cette marque d'intérêt; et lorsqu'on lui dit que les deux Lameth avaient refusé d'être de la députation, il répondit avec un sourire : « Je ne les croyais pas si bêtes. »

La France occupait continuellement sa pensée. Il déplorait le sort de sa patrie, livrée aux factions et aux intrigues : « J'emporte avec moi le deuil de la monarchie; les factieux s'en partageront les lambeaux. »

De son lit de mort il régnait encore à l'Assemblée, où un très-beau discours qu'il avait composé contre le droit d'aînesse, alors en vigueur, et pour le partage égal des successions entre les garçons et les filles, fut lu par Talleyrand, et obtint un entier succès.

Pendant sa dernière nuit, causant avec Cabanis, il s'occupait principalement des secrètes intrigues de Pitt. « Si j'eusse vécu, » disait-il, « je crois que je lui aurais donné du chagrin. »

Aussitôt que le jour parut, il fit ouvrir ses fenêtres, et dit à Cabanis d'une voix ferme et d'un ton calme : « Mon ami, je mourrai aujourd'hui; quand on en est là, il ne reste plus qu'une chose à faire : c'est de se parfumer, de se couronner de fleurs, et de s'environner de musique afin d'entrer agréablement dans le sommeil dont on ne se réveille plus. »

Mais il éprouva bientôt des douleurs atroces, et, ne pouvant parler, il supplia par écrit son médecin de lui donner une dose d'opium qui terminât ses souffrances.

Cabanis gardait le silence. Mirabeau, ressaisissant le papier, y écrivit ce seul mot : *Dormir !*

Tout à coup la parole lui revint. Il décrivit ses souf-

frances, et parla pendant dix minutes avec une éloquence si vive et si touchante, que tous les yeux étaient pleins de larmes : « J'ai encore pour un siècle de courage, » dit-il, « je n'ai pas pour un instant de forces. » Une convulsion interrompit son discours ; elle fut suivie d'un cri douloureux, et il expira.

C'était le 2 avril 1791 ; il avait quarante-deux ans.

Ce fut pour Paris et pour la France entière un coup accablant. Tous les partis pleurèrent Mirabeau. Les amis de la liberté voyaient en lui l'homme qui, après l'avoir fondée, était seul capable de la discipliner; ceux de la royauté et ceux de l'ordre comprenaient qu'ils venaient de faire une perte irréparable. Tandis que Desmoulins et Robespierre lui-même s'associaient au deuil public, seul Marat fit entendre ce hurlement de joie : « Peuple ! réjouis-toi ; ton plus grand ennemi n'est plus. »

L'Assemblée nationale voulut lui rendre des honneurs extraordinaires comme son génie. Sur la demande d'un de ses membres, La Rochefoucauld, parlant au nom du département de Paris, elle décrète :

Que le nouvel édifice de Sainte-Geneviève sera destiné à recevoir les cendres des grands hommes et portera cette inscription : *Aux grands hommes la patrie reconnaissante ;*

Que Mirabeau est déclaré digne de cet honneur ; et qu'en attendant que la nouvelle église soit prête, son corps sera déposé dans le caveau de l'ancienne église, à côté de celui de Descartes ;

Et qu'elle assistera tout entière, en corps, aux funérailles.

Cette cérémonie s'accomplit avec une grande magnificence, au milieu d'une affluence inouïe et des marques universelles de la plus vive douleur. Le corps, porté par les gardes nationaux, fut présenté à Saint-Eustache à huit heures du soir, et amené, à la lueur des torches, à Sainte-Geneviève, qui reçut le nom de Panthéon.

XII

DEPUIS LA MORT DE MIRABEAU JUSQU'A LA FUITE DU ROI.

La mort de Mirabeau laissait la famille royale sans appui ; il était évident que le mouvement révolutionnaire, n'étant plus dirigé par cette main puissante, allait devenir plus violent.

Les deux Lameth, Barnave, Adrien Duport espérèrent le maîtriser à leur tour ; ils aspiraient évidemment à l'héritage de Mirabeau. Ils firent de nouveau cause commune avec les constitutionnels, cessèrent d'être systématiquement hostiles à la cour, et s'associèrent franchement à quelques mesures contre les excès démagogiques.

Car l'Assemblée, qui voyait, dans l'énergie, même extralégale, des amis de la révolution, le plus puissant moyen d'imposer à ses ennemis, réprimait rigoureusement cette effervescence lorsqu'elle allait jusqu'au crime. Ainsi, à Douai, dans une émeute qui fut horriblement signalée par l'assassinat d'un officier de la garde nationale, pendu à la lanterne, la municipalité s'étant refusée à proclamer la loi martiale, l'Assemblée, indignée, ordonna l'arrestation de la municipalité tout entière, et, malgré les efforts de Robespierre, la fit transférer à Orléans, où elle venait d'établir une haute Cour de justice, chargée de juger les crimes d'État. La haine des démagogues parisiens contre l'Assemblée s'en accrut.

Mais c'est en vain qu'ils défendirent de toutes leurs forces la liberté illimitée de pétitionnement, et la liberté également illimitée d'affichage, qui couvrait les murs de Paris de provocations incendiaires. Ces deux abus, énergiquement attaqués par Chapelier, vivement soutenus par Robespierre, furent supprimés. Il fut interdit aux communes de se réunir sans autorisation, pour pétitionner, et les pétitions

durent être signées de tous les pétitionnaires; le droit d'affichage fut sévèrement réglementé. C'est depuis ce jour que, pour éviter la confusion, le papier blanc est réservé pour les actes de l'autorité, et que les particuliers doivent employer du papier de couleur.

C'était là de sages mesures. Mais il en eût fallu bien d'autres, dictées par le même esprit, pour calmer les maux auxquels la tourmente révolutionnaire exposait alors la France.

La constitution, que l'on supposait devoir remédier à tous ces maux, était à peu près achevée; et peut-être les dangers qu'elle recélait eussent-ils été bien amoindris, si les hommes éclairés et fermes qui l'avaient faite, eussent été chargés de sa mise à exécution. Mais par un désintéressement et une magnanimité qui devinrent funestes à la France, les membres de l'Assemblée constituante se déclarèrent inéligibles à la législature qui devait les suivre. Robespierre, dans un discours qui reçut des applaudissements auxquels il n'était guère habitué, insista sur le danger que feraient courir à la liberté publique des hommes qui, en se perpétuant dans les fonctions législatives, assureraient leur domination personnelle. « Donnez à vos concitoyens ce grand exemple d'amour pour l'égalité; donnez-le à vos successeurs. Que les Français comparent le commencement de votre carrière avec la manière dont vous l'aurez terminée, et qu'ils doutent quelle est celle de ces deux époques où vous vous êtes montrés plus purs, plus grands, plus dignes de leur confiance. »

La question fut décidée, ou plutôt emportée par un vote presque unanime.

En même temps que la constitution, l'Assemblée achevait les divers codes et les lois organiques. Dans la discussion sur le code pénal, un orateur demanda avec véhémence l'abolition, à tout jamais, et dans tous les cas, de la peine de mort: « Aux yeux de la vérité et de la justice, ces

supplices ne sont autre chose que de lâches assassinats, que des crimes solennels, commis, non par des individus, mais par des nations entières avec des formes légales.... L'horreur pour le crime diminue, dès que la loi ne le punit plus que par un autre crime. »

Quel était cet orateur?... C'était Robespierre.

Cependant l'agitation des esprits était telle que l'Assemblée chargea cinq comités de se réunir pour lui présenter leurs vues sur les moyens de rétablir le calme.

Les cinq comités réunis attribuèrent le désordre à deux causes, savoir : à l'extérieur, l'attitude de l'émigration, qui, sous les ordres du prince de Condé, commençait à prendre les armes; à l'intérieur, le mauvais vouloir des officiers de l'armée.

Robespierre proposa de licencier, c'est-à-dire de destituer tous les officiers sans exception; il soutint que les officiers étaient des tyrans et les soldats des victimes; et que ce qu'on appelait des marques d'insubordination de la part du soldat n'étaient que des symptômes de vie, provoqués par un sentiment louable et généreux.

Cazalès soutint les droits de la discipline, et obtint que la demande du licenciement fût repoussée. Mais on imposa aux officiers un serment qui se terminait ainsi : « Si je manque à cet engagement, je consens à être regardé comme un homme infâme, indigne de porter les armes et d'être compté au nombre des citoyens français. »

La plupart des officiers refusèrent ce serment, dont les termes en effet n'étaient guère acceptables, et se démirent. Ce fut pour ceux qui prêtèrent le serment, ainsi que pour les sous-officiers et soldats, l'occasion d'un avancement inouï. On vit de simples lieutenants devenir, en dix-huit mois, généraux de division, et des soldats arriver non moins rapidement au grade de capitaine. Les officiers démissionnaires allèrent en grande partie grossir les rangs de l'émigration.

Quant aux dangers venant de l'extérieur, un décret, présenté, au nom des cinq comités, par Fréteau, et adopté, enjoignit au prince de Condé de rentrer en France, dans le délai de quinze jours, ou de s'éloigner des frontières, et déclara que s'il se présentait en armes sur le territoire, tout citoyen aurait droit de lui courir sus ainsi qu'à ses complices.

En ce moment, l'approche des élections pour la prochaine Assemblée législative qui devait remplacer l'Assemblée constituante, vint encore surexiter les esprits déjà si échauffés par les discussions relatives aux prêtres et aux émigrés. Aux Jacobins, et dans les sociétés patriotiques dont la France était couverte, et qui correspondaient avec eux, on s'occupait activement de toutes les questions relatives à la composition de la future assemblée. Brissot les traitait avec talent dans ses publications, dont la tendance était évidemment républicaine. L'influence de Brissot grandissait chaque jour dans le parti exalté; aussi Robespierre était mortellement jaloux de lui.

Les élections, comme je l'ai dit, étaient à deux degrés. Les assemblées primaires, composées de tous les citoyens actifs, nommaient les électeurs. Aussi, afin d'avoir des électeurs choisis dans les classes inférieures, Robespierre voulait qu'ils reçussent une indemnité; ce qu'il n'obtint pas. Desmoulins, dans son journal, tâchait d'ameuter les citoyens non compris sur les listes primaires, en leur disant que cette exclusion équivalait pour eux à la dégradation civique, peine récemment votée par l'Assemblée pour les actions infâmes. Il demandait de quelle action infâme avaient été convaincus les 200 000 citoyens de Paris non compris sur les listes. Cette question agitait beaucoup le peuple, et les pétitions à ce sujet pleuvaient à l'Assemblée, qui ne s'en occupait pas.

Les membres des assemblées primaires de Paris *intra muros* étaient au nombre de 78 000; ils devaient nom-

mer 779 électeurs, qui, réunis à ceux de la banlieue, éliraient les 24 députés de Paris. De toutes parts se publiaient des listes de citoyens présentés au choix des sections pour être nommés électeurs; les titres de tous ces candidats étaient chaudement discutés. De son côté, Marat publiait chaque jour d'interminables listes intitulées : Scélérats et coquins, comprenant les noms de ceux qui, selon lui, ne devaient pas être choisis comme électeurs.

Au milieu de cette agitation électorale, Louis XVI n'avait plus qu'une pensée, celle de mettre sa famille et sa personne en sûreté; car, à Paris, tout était à craindre pour elles, comme on ne le vit que trop un peu plus tard. Déjà, deux mois auparavant, il avait voulu s'assurer s'il était libre ou captif, et il avait acquis la preuve que son palais était pour lui une prison : comme il venait d'être malade, il avait annoncé qu'il irait à Saint-Cloud passer les premiers jours de sa convalescence; mais au moment où il voulut partir, la population tout entière de Paris et toute la garde nationale, malgré les efforts de Bailly et de Lafayette, couvrant la place Louis XV, empêchèrent les chevaux de faire un pas. Le roi rentra au château. Il en savait assez sur sa position.

Quant à Lafayette, il avait senti avec amertume l'outrage que la garde nationale lui avait fait par sa désobéissance; il donna sa démission sur-le-champ. Alors tous les bataillons, après avoir renouvelé individuellement et signé le serment d'obéir dans toutes les circonstances à Lafayette, se réunissent à l'hôtel de ville; la municipalité se met à leur tête; et comme la nuit était venue, cet immense cortége, à la lueur de flambeaux, se rend à la demeure de Lafayette. Lafayette se laisse fléchir; il consent à être réélu, et reprend à l'instant même le commandement.

Le roi, à qui personne n'obéissait, à qui l'on ne témoignait nul regret de la violence qu'il venait de subir;

le roi que, peu après, l'on força, par la crainte d'une nouvelle émeute, d'aller ainsi que la reine, le jour de Pâques, entendre, à Saint-Germain-l'Auxerrois, la messe d'un curé constitutionnel, le roi résolut de faire tous ses efforts pour sortir de captivité.

En attendant, comme les dispositions des puissances étrangères envers la France devenaient de plus en plus hostiles, il se vit obligé de leur adresser une déclaration par laquelle il se disait libre.

XIII

FUITE ET RETOUR DU ROI.

Décidé à fuir, Louis XVI s'entendit avec son frère, qui, avec la princesse sa femme, fit secrètement ses préparatifs pour quitter Paris le même jour que le roi, mais par un autre chemin.

Bouillé, qui commandait sur la frontière belge, se dévoua au salut de la famille royale. Il convint de l'attendre à Montmédy, où elle se rendrait par Châlons et Varenne. A Montmédy, le roi, se trouvant libre au milieu d'une armée fidèle, aurait mis en sûreté sa famille et aurait pris conseil des circonstances.

Le roi voulut que toute sa famille partît avec lui dans la même voiture, sans oublier la gouvernante de Madame Royale; grave imprudence.

Il fallait un passe-port. L'ambassadeur de Russie le donna en ces termes : « Laissez passer la baronne de Korf (c'était la reine) avec deux enfants, une femme de chambre (c'était Mme Élisabeth), un valet de chambre (c'était le roi), et trois domestiques (c'étaient trois gardes du corps). Le secret le plus profond fut gardé, aussi bien au Luxembourg, pour l'évasion de Louis-Stanislas, qu'aux Tuile-

ries, pour celle du roi. Aux Tuileries, on avait bien des précautions à prendre. Il fallait surtout échapper à la surveillance de la garde nationale, et particulièrement de Lafayette, qui faisait des rondes continuelles et qui ne dormait plus.

Tous les obstacles furent surmontés. Le 20 juin 1791 (second anniversaire du serment du jeu de paume), vers minuit, tandis que Louis-Stanislas et Madame s'échappaient du palais de Luxembourg, et suivaient rapidement la route de Valenciennes, le roi et sa famille se réunissaient dans l'appartement du gouverneur des Tuileries, Villequier, qui avait une issue sur le Carrousel; là on se déguise, et l'on sort du château par groupes séparés. La reine, à qui un garde du corps donnait le bras, rencontre la voiture de Lafayette, qui venait observer le château; ses gens marchaient avec des torches allumées. La reine se dérobe à leurs regards en entrant sous un guichet. On traverse le pont Royal; on se trouve réuni sur le quai de la rive gauche : deux voitures bourgeoises reçoivent les fugitifs; ils se dirigent vers la porte Saint-Martin et suivent le faubourg. La barrière est franchie sans obstacle; on arrive à Bondy, où attendaient deux voitures de voyage. On y monte; on part.

En quittant les Tuileries, le roi avait laissé un écrit dans lequel il déclarait qu'il s'éloignait parce qu'il n'était pas libre. Au bas de la déclaration rédigée en termes modérés étaient écrits ces mots :

« Le roi défend à ses ministres de signer aucun acte en son nom jusqu'à ce qu'ils aient reçu ses ordres ultérieurs; il enjoint au garde du sceau de l'État de le lui renvoyer dès qu'il en sera requis de sa part. »

Vers huit heures du matin, la nouvelle du départ du roi se répand dans Paris. On tire le canon d'alarme, on sonne le tocsin, on ferme toutes les barrières. Les boutiques se ferment; les rues se remplissent d'une multitude

inquiète et irritée; une foule en fureur ayant rencontré Cazalès qui se rendait à l'Assemblée, ses jours furent quelque temps en danger. Les agitateurs veulent profiter de l'occasion : ils brisent partout les emblèmes de la royauté, essayent de soulever la population, parlent hautement de proclamer la république. Marat ne restait point inactif. Dans toutes les rues il faisait afficher et lire à haute voix un manifeste commençant en ces termes : « Voici le moment de faire tomber la tête des ministres et de leurs subalternes, de Motié, de tous les scélérats de l'état-major, de Bailly, de tous les municipaux contre-révolutionnaires, de tous les traîtres de l'Assemblée nationale; emparez-vous sur-le-champ de leurs personnes. »

Toutes ces provocations furent sans effet. Bailly et Lafayette, qui comprenaient la gravité des circonstances, redoublèrent d'activité et d'énergie. Par leurs soins, les bataillons de la garde nationale se réunissent sous leurs drapeaux et prêtent serment de fidélité à l'Assemblée nationale; à leur instigation, une foule d'ouvriers honnêtes, tous les charbonniers, tous les forts de la halle, imitent cet exemple et jurent d'être fidèles à la Constitution et obéissants aux ordres de l'Assemblée. Ainsi le projet des agitateurs échoue.

Ce qui contribua surtout à maintenir l'ordre, ce fut la contenance de l'Assemblée. Au milieu de l'effervescence et de l'alarme générale, elle reste calme, fière, énergique; elle ne se plaint pas du roi; elle fulmine contre les ennemis de la patrie, qui, dit-elle, l'ont enlevé. Elle s'empare du pouvoir exécutif, ordonne aux ministres de continuer à exercer leurs fonctions, et se déclare en permanence.

L'Assemblée avait pour président Alexandre de Beauharnais, qui certes ne se doutait guère que la suite de tous ces événements finirait par placer son petit-fils sur le trône de Louis XVI. Beauharnais, dans cette circonstance critique, se montra à la hauteur de sa mission, par l'ordre

qu'il sut maintenir dans les délibérations, par sa dignité, sa fermeté, et sa présence d'esprit.

Avec l'approbation de Beauharnais et de Bailly, et avant même la réunion de l'Assemblée, Lafayette avait envoyé ses aides de camp sur toutes les routes, avec ordre aux municipalités de mettre obstacle aux projets des ennemis de la patrie qui *ont emmené le roi.*

Au milieu de tout ce mouvement, Robespierre avait dit-on, grand'peur; il craignait que les événements n'amenassent plus tard une réaction royaliste, dont il serait victime. A l'Assemblée, il ne dit rien ou presque rien. Le soir aux Jacobins il se dédommagea, et, tentant d'ameuter contre elle un auditoire de plus de deux mille personnes: « Oui, » dit-il, « la presque universalité de l'Assemblée nationale est contre-révolutionnaire, les uns par ignorance, les autres par terreur, d'autres par ressentiment, par un orgueil blessé, d'autres par une confiance aveugle, beaucoup parce qu'ils sont corrompus. Je sais qu'en parlant ainsi, j'aiguise contre moi mille poignards; je sais le sort qu'on me réserve; je recevrai comme un bienfait la mort qui m'empêchera d'être témoin des maux que je prévois. » Ce discours eut un résultat tout autre que celui auquel l'orateur s'attendait sans doute : tous les assistants, au lieu de s'engager à attaquer l'Assemblée, s'engagèrent à défendre la vie de Robespierre, *exposée par les vérités hardies* qu'il venait d'énoncer à la tribune; et tous, individuellement, prêtèrent ce serment ridicule. En ce moment, Danton, voyant entrer Lafayette, fit contre lui la sortie la plus violente, et demanda formellement sa tête. Danton n'eut pas plus de succès que Robespierre. Lafayette s'en alla après lui avoir répondu dédaigneusement quelques paroles insignifiantes. La réunion se sépara très-tranquillement, sans avoir adopté aucune motion violente: ce qui assura le maintien du calme dans Paris. Alexandre de Lameth et ses amis contribuèrent beaucoup à obtenir ce résultat.

Cependant Louis-Stanislas et la princesse sa femme, partis séparément, étaient arrivés tous deux heureusement à Mons.

La famille royale avait continué sa route sans obstacle jusqu'à Sainte-Menehould. Là, pendant que la voiture était arrêtée pour changer de chevaux, le roi, impatient, mettait fréquemment la tête à la portière. Le fils du maître de poste, Drouet[1] crut le reconnaître. Ce jeune homme, l'année précédente, à la fête de la fédération, avait vu Louis XVI. Pour mieux s'assurer qu'il ne se trompait pas, il prend un assignat sur lequel était empreinte l'effigie royale, il compare, il porte ses yeux du papier à la voiture, si fréquemment et avec tant d'attention, que la reine en conçut quelque inquiétude. Puis Drouet s'élance sur le meilleur cheval de son père, prend un chemin de traverse beaucoup plus court que la route, et, bien avant la voiture du roi, il arrive à Varenne-en-Argonne. Là il avertit Sausse, procureur de la commune, qui convoque sans bruit la garde nationale. Tandis qu'elle se réunit, Drouet court chercher un de ses amis, professeur révoqué du collége de Juilly, Billaud, qui en l'honneur de cette journée s'appela depuis Billaud-Varenne; aidés de deux ou trois autres personnes, ils renversent sur le pont de Varenne, où passe la route, d'énormes voitures, les unes vides, les autres chargées, et comme, avant d'arriver à ce pont, la voiture du roi devait s'engager sous une assez longue voûte, Drouet, Billaud et leurs camarades bien armés se placent sous cette voûte en embuscade.

Il était onze heures et demie du soir : la nuit était sombre. On entend de loin le roulement des deux voitures royales. Elles arrivent. Drouet s'élance à la tête des chevaux et les arrête. « Vos passe-ports, » crie-t-il; et il menace, ainsi que ses camarades, de tirer si les voitures avancent.

1. Ne pas confondre avec le général Drouet.

Les gardes du corps sautent à bas de leur siége, pour débarrasser le pont et pour frayer le passage aux voitures; ils sont armés; ils veulent repousser les assaillants.

Le moment était décisif et suprême.

Le roi défend aux gardes du corps de faire usage de leurs armes, il leur enjoint de céder. Ils obéissent en frémissant.

Le passe-port, à la lueur des lanternes, est présenté à Drouet et à Billaud, qui, sans y jeter les yeux, répondent: « C'est au procureur de la commune à vérifier ce passeport et à reconnaître les voyageurs. » En ce moment, Sausse arrive: il faut, dit-il, qu'il examine le passe-port à loisir; il supplie *madame la baronne* d'accepter son bras, et de venir dans sa maison, tout près de là, avec sa suite, afin d'y prendre du repos pendant l'examen de ses papiers.

La famille royale se laisse emmener. Les trois gardes du corps la suivent avec douleur et désespoir. Être si près de Montmédy, où, à la tête d'une armée dévouée, Bouillé les attend! et reculer!... Mais de tous les rois qu'avait eus la France, Louis XVI était le seul qui ne fût pas soldat; son éducation, au sein d'une cour paisible et amollie, l'avait laissé ignorant des choses de la vie et désarmé de ressources personnelles. Ajoutons que le sang français lui était précieux, et en outre il craignait qu'une seule goutte de ce sang, versée par ses ordres, ne perdît sa femme, déjà si impopulaire, et son fils, que les démagogues n'appelaient que le *louveteau*. Ainsi s'explique sa conduite à Varenne, en ce moment suprême, où il s'agissait pour lui et pour les siens, comme on le vit dix-huit mois plus tard, non-seulement de la couronne, mais de la vie.

Peut-être au reste, en consentant à se rendre chez Sausse, espérait-il que la municipalité de Varenne ne s'opposerait point à son passage; car quel droit avait-elle sur lui? ou que Bouillé arriverait pour le sauver. Sausse ne

cherchait qu'à gagner du temps, comprenant bien que pour les fugitifs tout délai était mortel. « Au point du jour, » disait-il, « la municipalité se rassemblera et permettra sans doute aux voyageurs de continuer leur route. » Cependant la salle où il les avait reçus se remplissait de monde; au dehors la garde nationale de Varenne était sous les armes, le tocsin sonnait, et appelait les gardes nationales du voisinage, tout Varenne s'illuminait, et l'on barricadait les rues.

Chez Sausse, on questionnait avec opiniâtreté les voyageurs. « Il n'est plus temps de feindre, » dit Sausse brusquement; « convenez que vous êtes le roi. » La fierté de Marie-Antoinette s'indigna : « Si vous croyez parler au roi, » dit-elle, « parlez avec plus de respect. — Je suis le roi, » dit Louis XVI; « j'ai voulu juger par moi-même de l'état des provinces, et j'ai quitté Paris, où j'étais captif, afin de concourir librement à l'accomplissement des vœux de la nation. Je vais à Montmédy, où votre garde nationale peut m'accompagner. »

Sausse triomphait. Il approuve en apparence les paroles du roi, mais « il ne peut, dit-il, le laisser partir sans exposer sa propre tête. » On décide que la famille royale couchera chez Sausse.

Cependant il y avait des troupes à Varenne : quarante hussards. Le bruit, l'illumination, le tocsin, les ont réveillés. Conduits par deux officiers, ils sortent en armes de leur caserne, traversent la foule et se rangent en bataille devant la maison de Sausse. Les deux officiers entrent dans la maison et proposent au roi de se faire jour par la force. « Je le ferais, » dit-il, « si j'étais seul : mais ma femme, mes enfants, ma sœur ! » Et aussi il espérait que Bouillé, averti, arriverait à la tête de Royal-Allemand. Pendant ces pourparlers, Sausse, Drouet et Billaud causaient vivement devant la maison avec les hussards, qui se laissent persuader, et qui, aux cris de *Vive la nation*, se réunissent

aux gardes nationaux, et arrêtent leurs propres officiers, au moment où ils sortaient de la chambre.

Il est sept heures du matin, et Bouillé, qui, à la tête de Royal-Allemand, a passé la nuit sous les murs de Stenay, attendant inutilement le roi, Bouillé, instruit enfin de son arrestation, marche rapidement sur Varenne, espérant le délivrer. Mais avant lui, de grand matin, est arrivé à Varenne un des aides de camp de Lafayette; il communique aux chefs des municipalités et des gardes nationales les ordres qu'il a reçus et les décrets de l'Assemblée, et entrant dans la chambre du roi, il lui présente ces papiers. « Il n'y a plus de roi, » dit Louis XVI. « M. de Lafayette peut établir sa république. »

La famille royale est contrainte de repartir sur-le-champ, escortée d'une foule immense de gardes nationaux, qui de tous les environs avaient afflué à Varenne, armés pour la plupart de faux et de piques, et exaspérés jusqu'au délire. Une heure après, Bouillé arrive à Varenne, à la tête de Royal-Allemand. Sa consternation est égale à sa fureur. Courra-t-il après la voiture du roi? L'irritation que sa présence excite dans Varenne lui prouve que cette tentative serait inutile; il tourne bride, ramène Royal-Allemand à Stenay; et, accablé de douleur, gagne avec quelques-uns de ses officiers, les plus compromis dans cette affaire, le territoire étranger. De là il adressa à l'Assemblée une lettre dans laquelle il se déclarait seul auteur du complot, lettre pleine de paroles menaçantes, qu'elle écouta avec dédain.

Instruite des événements de Varenne, l'Assemblée nationale nomme immédiatement trois de ses membres pour aller recevoir le roi des mains de ceux qui l'avaient arrêté et le reconduire à Paris. Ces trois membres étaient Barnave, Péthion et Latour-Maubourg. Ils se rendent en toute hâte à Châlons, où ils s'emparent de la famille royale. Latour-Maubourg se plaça dans la seconde voiture. Les coins

de la première étaient occupés, au fond par le roi et par la reine, sur le devant par Madame Élisabeth et par Madame Royale; Barnave s'assit au milieu dans le fond et Péthion sur le devant; le jeune dauphin fut placé alternativement sur les genoux des uns et des autres. Ainsi roulait la voiture royale, portant sept personnes, dont six étaient vouées prochainement à une mort cruelle.

Le voyage de Châlons à Paris dura trois jours par une chaleur dévorante, rendue plus insupportable encore par la poussière que soulevait l'immense multitude qui se pressait autour des voitures. A la sortie de Varenne, un homme connu comme royaliste s'en étant approché, avait été assassiné à coups de piques; et à la sortie de Châlons, un curé de campagne, ayant manifesté le même empressement, aurait éprouvé le même sort, si Barnave, ouvrant la portière et se jetant presque hors de la voiture, n'eût arrêté les assassins en leur criant : « Tigres! avez-vous cessé d'être Français? » En ce moment, touchée de cet élan, Madame Élisabeth, craignant que Barnave ne tombât de la voiture, le retint par son habit. En rentrant à sa place, il s'excusa, et reçut dans un regard de celle que tous ceux qui approchaient d'elle avaient surnommée *une divine princesse* la récompense de son action.

Marie-Antoinette aussi fut pleine d'aménité envers Barnave. Ce jeune homme avait une haute intelligence et un grand cœur. Il ne put rester insensible au spectacle d'une si grande infortune, si dignement supportée. La bonté du roi, le noble caractère de la reine, firent sur lui l'impression la plus vive; dans les hôtelleries où l'on descendait elle mit tout en œuvre pour l'attacher à sa cause, et il se laissa volontiers entraîner à cette touchante séduction. Il n'en fut pas de même de Péthion. Dur et gourmé, il déplut à la reine, qui, le voyant jouer un peu rudement avec les beaux cheveux blonds de l'enfant, le lui enleva des mains en disant : « Rendez-moi mon fils, monsieur, il est accou-

tumé à plus d'égards. » Péthion, pour se venger de cette leçon de savoir-vivre, faisait l'éloge du gouvernement républicain, et disait que si on ne l'établissait pas dès à présent, c'est parce que la France n'en était pas encore digne. Le roi, dans les hôtelleries, fit aux trois membres de l'Assemblée l'honneur de les admettre à sa table. Il paraissait plus tranquille et plus inaccessible à la peur que jamais ; sa position, du moins, était nettement dessinée : on ne lui niait plus qu'il fût captif.

L'entrée de la famille royale à Paris eut lieu à sept heures du soir, au milieu d'une foule qu'on évalue à plus de cinq cent mille âmes. Le cortége suivit les boulevards extérieurs et entra dans la ville par l'avenue des Champs-Élysées. Dès la matinée, on lisait dans toutes les rues ces mots affichés : « Quiconque saluera le roi sera bâtonné ; quiconque insultera le roi sera pendu. » Quand il arriva, la garde nationale ne présenta point les armes, les tambours ne battirent pas aux champs : le plus morne silence avait été prescrit et fut observé. La voiture royale était chargée de gardes nationaux. Suivait une autre voiture, triomphalement ornée de branches vertes, dans laquelle se prélassaient les hommes qui avec Drouet avaient menacé de faire feu sur le roi auprès du pont de Varenne. Les voitures, entourées d'une forêt de baïonnettes, avançaient très-lentement, au milieu d'une poussière enflammée. La reine mit la tête à la portière : « Écartez-vous, » dit-elle avec douceur et fermeté ; « mes enfants manquent d'air. » On s'écarta.

Enfin on arrive au château. Les personnes royales descendent de voiture en jetant autour d'elles des regards tranquilles et rentrent dans le palais.

Par un décret de l'Assemblée, la garde du roi, celle de la reine, celle du dauphin, fut confiée de nouveau à Lafayette ; les consignes les plus sévères furent données ; les commissaires du département de Paris couchèrent au château pour rendre la surveillance plus active. C'est à

peine si le roi put se promener dans le jardin, qui resta fermé au public.

En même temps l'Assemblée décréta Bouillé d'accusation, licencia les gardes du corps et suspendit Louis XVI de l'exercice des fonctions royales : « On informera sur l'enlèvement du roi; une commission de trois membres recevra sa déclaration et celle de la reine. »

Dès que ces décrets eurent été rendus, c'est-à-dire dès le lendemain matin, Lafayette se présenta devant le roi, dont l'air majestueux et calme le frappa. « Sire, » dit Lafayette, « Votre Majesté connaît mon attachement pour Elle; mais je ne lui ai point laissé ignorer que si Elle séparait sa cause de celle du peuple, je resterais du côté du peuple. — C'est vrai. Je dois vous dire franchement que jusqu'à ces derniers temps j'avais cru être dans un tourbillon de gens de votre opinion, dont vous m'entouriez; j'ai reconnu dans ce voyage que je m'étais trompé, et que cette opinion est l'opinion générale. — Votre Majesté a-t-elle quelque ordre à me donner? — Il me semble, » reprit le roi en souriant, « que je suis plus à vos ordres que vous n'êtes aux miens. »

La déclaration du roi écrite de sa main porte que les motifs de son départ sont les outrages et les menaces qui avaient été faits à sa famille et à lui-même, et qu'il n'avait pas eu l'intention de sortir du royaume.

« J'ai reconnu dans mon voyage, » dit-il en finissant, « que l'opinion publique était décidée en faveur de la révolution; j'oublierai volontiers tous les désagréments que je puis avoir essuyés, pour assurer la paix et la tranquillité de la nation. »

Dans la déclaration de la reine, sa magnanimité respire; elle ne songe qu'à justifier (si ce mot peut convenir ici, car quelle loi divine ou humaine défendait à Louis XVI et à sa famille d'user d'une liberté commune à tous?) les personnes qui pouvaient se trouver compromises.

Cette fuite de la famille royale, qui, si elle eût réussi, aurait permis à Louis XVI, devenu libre, de montrer toute sa bonté, toute sa résignation aux sacrifices que la révolution avait rendus nécessaires, ayant ainsi échoué, le perdit dans l'opinion, qui lui attribua les desseins les plus violents.

Les hommes qui avaient contribué à son arrestation furent magnifiquement récompensés. L'Assemblée partagea entre eux une somme de deux cent mille francs. Drouet eut trente mille francs pour sa part, Billaud dix mille.

XIV

CONSTITUTION DE 1791. — FIN DE L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE.

Tandis que le roi était captif, que l'Assemblée nationale exerçait, outre ses propres attributions, celles de la royauté, et que, par suite, le public s'accoutumait davantage, non-seulement de jour en jour, mais d'heure en heure, à l'idée que la France pouvait se passer d'un chef suprême, sept comités furent chargés simultanément par l'Assemblée d'examiner quatre questions.

« Le roi est-il coupable pour avoir fui ?

« L'est-il pour avoir, en fuyant, laissé un manifeste?

« Cette fuite et le manifeste prouvent-ils qu'il était complice de Bouillé ?

« Ou bien est-il inviolable? et son inviolabilité, qu'il soit innocent ou non, doit-elle couvrir tout ce qu'il a fait ? »

Cette discussion passionnait au plus haut degré le public, qui, naturellement, s'en occupait autant et même plus que l'Assemblée. Tout se trouvait remis en question, et l'on parlait sérieusement de juger le roi, de le déposer, et d'établir la république. C'est alors que Danton et les Cordeliers, qui se prononcèrent nettement et violemment

pour ce parti, commencèrent à prendre beaucoup d'ascendant sur le peuple. En même temps, le parti orléaniste, auquel on a attribué une influence exagérée sur les premiers faits de la révolution, se dessina fortement, et poussa à la déchéance du roi, dans l'espoir que Philippe-Joseph obtiendrait ou la royauté ou du moins la régence. Ce fut peine inutile. Ce parti resta faible, quoi qu'on ait dit; mais en s'alliant aux démagogues, il ajouta à leur force.

Il n'y avait donc réellement que deux opinions en présence : l'une voulait la constitution et le roi, l'autre voulait détrôner le roi et établir la république. La première était infiniment plus nombreuse; mais la seconde faisait chaque jour de nouveaux progrès et prenait une attitude menaçante ; et il était à craindre, si l'on ne sortait pas promptement du provisoire, que la lutte des opinions ne dégénérât en guerre civile.

La crise était d'autant plus dangereuse, qu'à la nouvelle de la fuite du roi, les royalistes, dans les départements, croyant la contre-révolution faite, s'étaient abandonnés à une joie insensée ; et, par un contre-coup inévitable, dans les départements l'esprit révolutionnaire s'était exalté outre mesure.

La crainte des excès et des crimes qu'au milieu de cette effervescence pouvait occasionner un changement radical du gouvernement, contribua puissamment à ramener dans le parti constitutionnel un grand nombre de députés qui avaient paru incliner vers les Jacobins.

Les Jacobins eux-mêmes se divisaient; parmi eux l'opinion constitutionnelle eut un moment le dessus. Danton et les Cordeliers, impatients, ayant adressé une pétition à l'Assemblée, pour obtenir l'abolition de la royauté, à la tribune des Jacobins un membre traita cette pétition d'*acte de scéléralesse* et fut applaudi; mais les Jacobins revinrent bientôt aux idées démagogiques. Le Palais-Royal, qu'on avait rouvert, toujours rempli d'une foule

énorme, retentissait de motions incendiaires. Les cris de la province se joignaient à ceux de la capitale ; Marseille déclara qu'au premier signal ses bataillons de volontaires iraient à Paris placer de force la Vérité sur le fauteuil national, entre Robespierre et Danton.

En ce moment, le côté droit de l'Assemblée frappa un grand coup. L'acte qui suspendait le roi de ses fonctions était à leurs yeux un attentat horrible. Une protestation fut rédigée par eux ; et Foucault se présenta à la tribune pour la lire. Mais la majorité lui refusa la parole, et les signataires de la protestation durent se contenter de la faire imprimer. Dans cette pièce, après avoir protesté avec véhémence contre l'usurpation par l'Assemblée des fonctions royales, et contre les atteintes portées à l'inviolabilité de la personne du roi par la suspension et par la captivité, les signataires déclarent qu'ils ne peuvent continuer de prendre part à des délibérations entachées d'un crime qu'ils ne veulent point partager ; que cependant un devoir sacré leur défend d'abandonner les intérêts du roi et de la famille royale ; que par ce seul motif ils continueront de siéger à l'Assemblée, mais qu'ils ne prendront plus part aux délibérations qui ne concernent pas les seuls intérêts qui leur restent à défendre. Suivent les noms de deux cent quatre-vingt-dix membres.

Cette déclaration exaspéra les constitutionnels, qui, craignant l'exaltation des républicains, seraient volontiers entrés en arrangement avec le côté droit et lui auraient accordé, dans le texte de la constitution, des modifications importantes. Aussi Thouret, irrité, montrant la protestation aux nobles de son parti qui n'étaient pas sans inquiétude sur l'avenir de la France et sur le leur propre, et qui le sollicitaient de faire quelques concessions, leur dit : « Tenez, lisez ; plus d'arrangement : ces gens-là nous forcent, pour échapper à leur haine, de nous appuyer sur le peuple. »

Parmi les deux cent quatre-vingt-dix noms, ne figure point celui de Cazalès. L'Assemblée ne devait plus entendre cette voix si éloquente et si pure. Ne voulant pas être témoin des maux qu'il prévoyait, et ne pouvant plus rien pour la cause à laquelle il s'était voué, il donna sa démission et se rendit auprès des princes. Par haine du sage libéralisme qui respirait dans ses discours, les émigrés l'accueillirent fort mal, se souciant peu, au reste, des services que la logique et l'éloquence pouvaient leur rendre, et ne comptant que sur la force des armes, par laquelle ils se croyaient sûrs d'écraser la révolution en peu de jours. Cazalès erra trois ans en Allemagne, en Angleterre, en Italie, et revint en France après la terreur.

La protestation des deux cent quatre-vingt-dix fut un signal pour la plupart des royalistes qui se trouvaient encore à l'intérieur : l'émigration prit des proportions colossales; ce fut une mode, et aussi une sorte de nécessité. On a beaucoup blâmé les émigrés, qui, s'ils fussent restés en France, auraient, dit-on, empêché beaucoup de mal. Cela est douteux : il est facile de faire, après les événements, ces sortes de suppositions.

Ainsi la noblesse française se trouvait divisée en deux camps ennemis. Les uns en petit nombre, comme Talleyrand, Lafayette, s'étaient dévoués à la cause nationale; les autres étaient décidés à rendre au roi sa puissance; et de la cause royale, il faut le dire, ils ne séparaient point celle de leurs priviléges. Les uns et les autres obéissaient sans doute à leur conscience. Ce qui a nui aux émigrés, ce qui a excité contre eux une irritation durable et profonde, c'est leur alliance avec l'étranger; mais cette alliance était le malheur de leur position et non de leur choix; et l'étranger la leur fit payer cher.

Quand arriva le jour où l'Assemblée devait statuer sur le sort de Louis XVI et du pays en même temps, la discussion fut à la fois solennelle et passionnée. Il était, disait-

on, facile de conserver la constitution, tout en établissant la république; il suffisait de substituer à la royauté un conseil exécutif. Robespierre, Péthion, Grégoire, Buzot, demandaient la mise en jugement du roi et sa déchéance. Les deux Lameth, Dupont, Dandré, La Rochefoucauld-Liancourt, soutinrent l'inviolabilité de la personne royale et la nécessité de la royauté constitutionnelle.

L'Assemblée avait hâte de terminer la crise. Elle resta inébranlable dans les principes qu'elle avait professés jusqu'alors, et adhéra aux paroles de Barnave, qui, lisant dans l'avenir, prédit qu'une république amènerait fatalement la dictature d'un général victorieux. « Il est temps, » dit-il en finissant, « que la révolution s'arrête. »

L'Assemblée rendit trois décrets :

Par le premier, la personne du roi est reconnue inviolable;

Par le second, Bouillé, responsable de l'enlèvement du roi, est traduit devant la haute cour d'Orléans;

Le troisième, concernant les éventualités de l'avenir et destiné à devenir un article de la constitution, est ainsi conçu :

« Si le roi rétracte son serment à la constitution, s'il se met à la tête d'une armée pour en diriger les forces contre la nation, ou qu'il ne s'oppose pas, par un acte formel, à toute entreprise de cette espèce commencée en son nom, il sera censé avoir abdiqué, redeviendra simple citoyen, et sera accusable suivant les formes ordinaires, pour tous les délits postérieurs à son abdication. »

Les démagogues étaient furieux de la défaite qu'ils venaient d'essuyer. Au sortir de la séance, ils se ruèrent avec fureur sur les députés, que la garde nationale protégea efficacement. Barnave surtout, naguère si populaire, fut couvert par eux d'exécrations. L'agitation dans Paris devint extrême, grâce aux discours provocateurs prononcés à la tribune des Jacobins, qui se déclarèrent ouver-

tement pour Robespierre ; aussi beaucoup de membres constitutionnels, indignés, quittèrent alors avec éclat les Jacobins pour se réunir aux Feuillants, entre autres les Lameth. Les rues étaient parcourues par des groupes proclamant à haute voix qu'ils ne reconnaissaient plus ni le roi ni la royauté. Chaque place publique, chaque salle de spectacle, chaque café, chaque cabaret, était devenu une espèce de forum où les motions les plus violentes étaient applaudies. On prévoyait pour le lendemain dimanche, 17 juillet, de graves désordres. Bailly et Lafayette se tinrent prêts.

Le dimanche, dès sept heures du matin, la municipalité de Paris se déclare en permanence, la garde nationale prend les armes. Des officiers municipaux, accompagnés de forts détachements, parcourent les rues et les places, répétant partout à haute voix les décrets de la veille et proclamant la loi martiale. Un bataillon de la garde nationale s'établit sur la place de la Bastille, rendez-vous ordinaire des agitateurs, et empêche les rassemblements de se former ; dans le même temps, de nombreux détachements armés se croisaient en tout sens dans la ville, et rendaient partout une émeute impossible.

Les agitateurs, ne pouvant rien faire dans la ville, indiquent comme point de réunion le champ de Mars, où s'amasse bientôt une foule nombreuse, pour signer, avant tout, sur l'autel de la Patrie, une pétition à l'Assemblée. Par cette pétition, on lui demandait de casser ses décrets de la veille, de recevoir l'abdication que Louis XVI, en fuyant, était censé avoir donnée, de se dissoudre elle-même, et de convoquer une convention nationale qui procéderait au jugement du coupable et à l'organisation d'un nouveau pouvoir exécutif.

Debout, près de l'autel de la Patrie, et au milieu de la foule de plus en plus compacte, Danton, qui avait une taille d'athlète et une voix de stentor, lit tout haut la pé-

tition. Cette lecture est suivie d'applaudissements auxquels se mêle bientôt un effroyable tumulte. On venait de découvrir sous la charpente de l'autel deux hommes cachés : c'étaient deux invalides, qui probablement avaient voulu tout entendre, sans s'exposer à être pressés dans la foule. On les saisit ; on s'écrie qu'ils ont voulu sans doute faire sauter les patriotes par l'explosion d'un baril de poudre ; quoiqu'il n'y eût là ni baril ni poudre, on les déclare coupables, on les pend à un réverbère, on met au bout d'une pique leurs têtes, que l'on promène en triomphe.

La nouvelle de ce rassemblement tumultueux, de ce double meurtre, arrive à l'hôtel de ville. Il était à peu près six heures. A l'instant, Bailly et les conseillers municipaux se mettent en marche vers le champ de Mars ; devant eux flotte le drapeau rouge ; derrière eux marche un bataillon de grenadiers. Lafayette les joint en route avec d'autres bataillons, de la cavalerie et des canons.

Lorsque la tête de la colonne parut à l'entrée du champ de Mars, la foule l'accueillit par des cris forcenés : « A bas les baïonnettes ! A bas le drapeau rouge ! » Bientôt à ces cris, à ces huées, succède une grêle de pierres. La garde nationale fait halte. Lafayette ordonne de tirer quelques coups de fusil en l'air, espérant que la peur et le bruit engageront les factieux à se retirer. En effet, plusieurs d'entre eux prirent d'abord la fuite : mais les chefs, revenus de leur première frayeur, et voyant que personne n'était blessé, rallient les fuyards et les rassemblent sur l'autel de la Patrie. Là les cris « A bas le drapeau rouge ! » éclatent avec plus de violence ; les pierres recommencent à voler, et quelques coups de pistolet sont tirés de très-près sur les gardes nationaux.

Lafayette ne fait point de sommations : la loi l'en dispensait dans les périls pressants. Il ordonne une décharge, réelle cette fois. L'effet en fut terrible. Plus de cent personnes furent tuées ou grièvement blessées. La foule

épouvantée se précipite vers toutes les issues; la garde nationale fond sur ceux qui tenaient ferme; et la cavalerie, s'ébranlant en même temps, achève la déroute de l'émeute.

La soirée était très-belle, et une foule considérable se promenait alors dans les Champs-Élysées, séparés du champ de Mars par le fleuve. En entendant les cris des fugitifs et le bruit de la fusillade, une terreur subite s'empare de tous les promeneurs. En un instant les Champs-Élysées, la place Louis XV, et les rues avoisinantes, sont déserts; chacun court se renfermer chez soi : circonstance qui contribua beaucoup à empêcher d'autres désordres. En vain des groupes d'émeutiers parcouraient les rues, criant qu'on égorgeait les patriotes. Personne ne sortait de sa maison pour se joindre à eux. Le plus nombreux de ces groupes, portant sur une civière le corps d'une des victimes, voulut entrer dans le Palais-Royal pour y organiser l'insurrection; on avait fermé toutes les grilles, leur projet avorta.

La nuit fut tranquille. Le lendemain, les citoyens de Paris reprirent paisiblement leurs travaux.

Les chefs du mouvement avaient la rage dans le cœur, et en même temps ils étaient glacés d'épouvante. Marat, Danton, Desmoulins, se cachèrent pendant quelques jours; quand ils virent que les constitutionnels, loin d'abuser de leur victoire, respectaient la liberté de tout le monde, ils sortirent de leurs cachettes, plus exaltés que jamais, et gardant en traits de feu dans leur mémoire la date du 17 juillet. Les Jacobins aussi, qui, par des discours incendiaires, avaient provoqué la signature de la pétition, furent d'abord atterrés; ils ne comptaient plus dans leurs rangs que six députés, Robespierre, Péthion, Buzot, Rœderer et deux autres; le reste les avait quittés pour les Feuillants : mais après quelques jours les Jacobins aussi reprirent toute leur audace.

L'Assemblée décréta que l'acte constitutionnel, tel qu'elle l'avait modifié, serait présenté à l'acceptation du roi.

Pour que le refus ou l'acceptation soit un libre effet de sa volonté, on déclare que sa captivité est terminée ; on lui rend la faculté de donner tous les ordres qu'il jugera convenables pour la sûreté et la dignité de sa personne. Le premier ordre qu'il donna fut de rouvrir le jardin des Tuileries au public.

Tandis que Louis XVI, s'enfermant dans son cabinet, se livrait sur l'acte constitutionnel aux méditations les plus profondes et les plus consciencieuses, éclata tout à coup la fameuse déclaration de Pilnitz. L'empereur Léopold et le roi de Prusse, ayant entendu les désirs et les représentations de Monsieur et du comte d'Artois, déclarent conjointement « qu'ils regardent la situation où se trouve actuellement le roi de France comme un objet d'un intérêt commun à tous les souverains de l'Europe; qu'ils comptent sur le concours de toutes les puissances pour mettre le roi de France en état d'agir avec liberté; que dès à présent ils sont résolus d'agir promptement, avec les forces nécessaires, et vont donner à leurs troupes des ordres convenables pour qu'elles soient à portée de se mettre en activité. »

En envoyant cette déclaration à leur frère, Louis-Stanislas et Charles-Philippe le conjuraient, par une lettre collective, de ne point accepter l'acte constitutionnel : « Les autres puissances du continent se joindront à la Prusse et à l'Autriche ; du fond du Nord accourront à votre aide le magnanime Gustave et l'immortelle Catherine. Un grand forfait n'est point à craindre, parce que tout Paris sait qu'à l'instant même des armées puissantes viendraient fondre sur la ville impie. »

Après la réception de cette lettre et de la déclaration, Louis XVI n'interrompit pas ses méditations, et l'Assemblée n'interrompit pas non plus ses travaux.

Sur la demande d'Avignon et du comtat Venaissin, et en vertu des anciens droits de la France, elle déclare que ces deux États font partie de l'empire français.

Elle accorde au roi une garde constitutionnelle de douze cents fantassins et six cents cavaliers. Elle maintient provisoirement la garde suisse.

Elle rend sur l'état des colonies des décrets qui, venant trop tard et mal exécutés, ne purent empêcher que l'opulente colonie de Saint-Domingue fût à jamais perdue pour nous.

Déjà elle avait fait transporter au Panthéon, en grande pompe, les restes de Voltaire. Elle déclare que Jean-Jacques Rousseau est digne des mêmes honneurs, mais que, par respect pour ses dernières volontés, ses cendres continueront de reposer à Ermenonville.

Elle statue sur une infinité d'objets de législation, de codification ou d'administration générale.

De ces dispositions, la plus importante est le décret qui déclare que le mariage, considéré jusque-là en France comme un lien essentiellement religieux, n'est, aux yeux de la loi, qu'un simple contrat civil; décret dont une des conséquences fut que la tenue des registres de l'état civil, qui avait jusqu'alors appartenu au clergé, devint une attribution municipale.

Enfin, après douze jours d'étude et de méditation, Louis XVI déclare qu'il accepte l'acte constitutionnel.

Il acceptait sincèrement, ne doutant point que l'exercice de la portion de pouvoir qui lui était attribuée ne lui permît, sinon de faire beaucoup de bien, du moins d'empêcher beaucoup de mal.

A cette acceptation il ne mit qu'une condition, c'est qu'une amnistie générale serait accordée à toutes les personnes accusées ou condamnées pour des faits relatifs à la révolution; et l'Assemblée, avec autant d'empressement que de bonne grâce, y ajouta l'annulation d'une loi par

laquelle elle avait frappé d'une contribution extraordinaire les biens des émigrés.

La nouvelle de l'acceptation fut accueillie par l'immense majorité de la population parisienne avec des transports de joie. Elle couvrit, par des acclamations presque unanimes, les cris de défiance et de haine que la démagogie ne manqua pas d'exhaler. La reine et le roi eurent encore quelques beaux jours et purent se croire aimés. Quand le roi alla solennellement à l'Assemblée prêter serment à la Constitution, les démagogues se cachèrent ou se turent; et cette population si impressionnable et si mobile mêla avec enthousiasme aux cris de *Vive la nation!* celui de *Vive le roi!* La ville, le palais, les Champs-Élysées, furent brillamment illuminés. Paris eut une de ces belles fêtes dont il aime tant à jouir, et qu'il oublie si vite.

J'ai déjà fait connaître en peu de mots ce que cette Constitution offrait de plus important : j'ai dit tout ce qui est nécessaire à l'intelligence de ce qui va suivre. J'ai expliqué comment, par l'organisation judiciaire et administrative, le roi et ses ministres, privés d'initiative, étaient réduits à un droit de surveillance générale. Dans toutes les communes, à Paris comme ailleurs, le maire seul pouvait donner des ordres à la force armée; et ni l'autorité départementale ne pouvait prescrire au maire, ni les ministres ne pouvaient prescrire à l'autorité départementale de donner ces ordres; du moins c'est ainsi que la Constitution fut entendue et exécutée à Paris.

C'est le 1er octobre 1791 que, laissant la France entre les mains du roi constitutionnel et de l'Assemblée législative, les membres de l'Assemblée constituante sortirent de leur salle, pour rentrer de cet exercice de la toute-puissance dans la vie privée; car non-seulement ils s'étaient interdit à eux-mêmes le droit de faire partie de la législature et du ministère; mais ceux qui, comme Bailly et Lafayette,

occupaient des postes éminents, crurent, par délicatesse, devoir s'en démettre. Tandis qu'ils défilaient au sortir de leur salle et se dispersaient, la multitude les contemplait dans un profond silence. Seuls, Robespierre et Péthion reçurent une sorte d'ovation, que les Jacobins leur avaient préparée, et l'on entendit retentir ces cris : « Vive le vertueux Péthion! vive l'incorruptible Robespierre! »

Telles sont les acclamations de sinistre augure qui signalèrent la transition du régime provisoire au régime nouveau.

Les Jacobins, les Cordeliers et les autres agitateurs voyaient avec joie cette Assemblée toute-puissante, qui en les tolérant les dédaignait et les contenait, remplacée par une autre, qu'ils espéraient entraîner et dominer.

Les membres qui avaient appartenu à la droite émigrèrent en grande partie; Maury alla à Coblentz, où il reçut le meilleur accueil, et de là à Rome, où il fut fait cardinal.

L'Assemblée nationale constituante avait siégé vingt-neuf mois;

Ses membres avaient reçu une indemnité de dix-huit francs par jour;

Elle avait rendu environ 2500 lois ou décrets.

J'ajoute ici aux faits déjà mentionnés :

Qu'elle établit dans l'administration des finances un ordre inconnu avant elle;

Qu'elle rendit aux descendants de tous les Français qui s'étaient expatriés lors de la révocation de l'édit de Nantes, non-seulement leur nationalité, mais leurs biens; ces biens, par ordre de Louis XIV, avaient été non confisqués, mais séquestrés;

Que, sur la demande de l'Académie des sciences et sur le rapport de Talleyrand, elle décida que l'on établirait des poids et des mesures uniformes, et que, pour obtenir une unité de mesure universelle et invariable, qui pourrait être

adoptée par toutes les nations étrangères, on adopterait pour base de ce nouveau système la longueur du quart du méridien terrestre, dont un arc serait mesuré entre Barcelone et Dunkerque.

Ainsi finit cette assemblée, dont la gloire, malgré de graves fautes, sera immortelle, par les lumières de ses membres, par leur courage, par leur désintéressement, par leur patriotisme également ardent et sincère sur tous les bancs sans exception, par le talent incomparable de ses orateurs; assemblée qui, tout en détruisant ce que l'ancien régime avait de mauvais, a fait voir ce qu'avait d'excellent cette France même de l'ancien régime, qui avait pu produire, en telle quantité, de tels hommes.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

XV

MINISTÈRE CONSTITUTIONNEL.

Pour apprécier les faits qui vont suivre, il faut bien se rappeler que la liberté n'avait pas été établie en France par un mouvement progressif, mais par une irruption violente, et que, comme toutes les puissances peu sûres d'elles-mêmes, elle était à l'excès inquiète et soupçonneuse, ne rêvant que complots, tyrannie, trahisons; et toutes les prérogatives laissées au roi lui semblaient autant de bastilles où le pouvoir absolu pouvait se retrancher contre elle.

La société n'était pas, comme celle de nos jours, instruite par une longue série de fautes et de malheurs, et formée presque en entier d'hommes dont la position est nettement prononcée ; mais elle était dans une perpétuelle ébullition, composée d'hommes également inquiets, les uns parce qu'ils craignaient de perdre ce qu'ils venaient de conquérir, les autres parce qu'ils désiraient de reprendre ce qu'ils avaient perdu; les uns et les autres inhabiles encore à manier les institutions nouvelles; la guerre étrangère étant aux portes, et menaçant de se compliquer d'une guerre civile; et la religion, qui calme tant d'autres maux, ne pouvant qu'aviver ceux-là, obligée qu'elle était de se débattre à la fois et contre la philosophie qui l'opprimait, et contre le schisme qui la déchirait.

Mais, par un rare bonheur, la France avait à la tête du

pouvoir exécutif le seul homme peut-être qui, né roi absolu, pût non-seulement se résigner, mais même se plaire à être roi constitutionnel.

Le salut de l'État était donc possible si le pouvoir législatif eût été entre les mains d'une assemblée ferme et sage.

Nous allons voir, au contraire, une assemblée à la fois faible et violente ; faible envers la démagogie, violente envers la royauté, et tellement oppressive qu'elle fut sur le point de faire un décret pour empêcher Louis XVI de confier la direction de sa conscience à un ecclésiastique de son choix.

Les membres étaient au nombre de 747 ; tous appartenaient aux classes éclairées, un grand nombre ne possédait qu'un très-minime patrimoine, la grande majorité était au-dessous de trente ans.

Après la vérification des pouvoirs, l'Assemblée se déclare constituée. Un membre inaugure la session, en faisant le tableau des bienfaits assurés à la France par l'œuvre de la Constituante. « Trois années, dit-il, ont détruit quatorze siècles d'abus et ont préparé cinquante siècles de bonheur. » Puis les membres les plus âgés sortent de la salle et rentrent solennellement précédant l'archiviste Camus, qui portait l'acte constitutionnel en l'appuyant religieusement contre sa poitrine. Tous les députés se lèvent avec les marques de la plus profonde vénération : les plus jeunes reçoivent le livre des mains de l'archiviste, et le déposent respectueusement sur la tribune. Le président de l'Assemblée, Pastoret, la main sur le livre, jure d'être fidèle à la Constitution et de répandre, s'il le fallait, tout son sang pour elle. Tous les membres disent aussi : « Je le jure, » et le livre, rendu à l'archiviste, est remporté avec le même cérémonial.

Avant tout il fallait régler les rapports de l'Assemblée avec le roi. Un trône était préparé pour lui lors de ses

visites ; et en lui parlant, on se servait des mots *sire*, *majesté*. Un député demande que ces deux mots soient abolis. Couthon appuie cette motion, et demande en outre qu'au lieu du trône on donne au roi un fauteuil entièrement semblable à celui du président. Guadet, d'accord avec Couthon : « On ne doit employer le mot de *majesté* que pour parler de Dieu et du peuple. »

Les deux décrets proposés furent rendus ; mais la joie de Guadet et de Couthon ne dura guère, car, dès le lendemain matin, l'Assemblée, sans discussion, et à la presque unanimité, annula ces deux décrets, versatilité dont elle donna de continuels exemples.

Les rapports du pouvoir législatif avec le pouvoir exécutif furent donc d'abord convenables et amiables. Le roi choisit ses ministres dans l'opinion que représentait la droite de l'Assemblée.

Car dès les premiers jours il se forma dans l'Assemblée législative, comme dans la Constituante, une droite, une gauche, un centre, et, comme dans la Constituante, la gauche fut de beaucoup la plus forte.

Mais la droite nouvelle ne renfermait aucun des éléments de l'ancienne ; le parti monarchique et catholique avait entièrement disparu. Elle représentait assez fidèlement l'ancienne gauche de la Constituante ; elle était composée de *Constitutionnels* ou *Feuillants*, c'est-à-dire d'hommes qui voulaient que le texte et l'esprit de la Constitution fussent également observés, quoiqu'on les accusât de vouloir l'altérer dans un sens monarchique en établissant deux chambres. C'étaient Pastoret, Vaublanc, Quatremère de Quincy, Lacépède (depuis grand chancelier de la Légion d'honneur) ; Lacuée de Cessac (depuis ministre de l'administration de la guerre) ; et, avec une nuance royaliste plus prononcée, Becquey, Bigot de Préameneu (depuis ministre des cultes), le général Mathieu Dumas, Stanislas de Girardin.

La gauche, plus nombreuse, tout en respectant le texte de la Constitution, se souciait peu d'en conserver l'esprit. Elle tendait, sans peut-être s'en être bien rendu compte elle-même, à s'appuyer sur la démagogie et à provoquer une révolution nouvelle pour établir une république. Cette république, ils la désiraient, pour la plupart, modérée et pure. Leurs chefs les plus influents par l'habileté politique étaient Brissot et Gensonné; par l'éloquence, Vergniaud et Guadet; par les talents littéraires, Condorcet. On s'accoutuma plus tard à les nommer tous Girondins, parce que Gensonné, Vergniaud, Guadet, appartenaient au département de la Gironde. L'historien, pour être clair, est obligé d'adopter ce mot pour désigner ce grand parti auquel appartenaient encore, dans l'Assemblée, Lasource, Isnard; hors de l'Assemblée, Roland, Péthion, Camus, Buzot. A l'extrême gauche siégeaient Héraut de Séchelles, Bazire, Carnot, Chabot, Cambon, Merlin, Couthon, qui représentaient à l'Assemblée le parti des Jacobins et des Cordeliers. Au reste, les Girondins, quoique d'une opinion moins exaltée que les Jacobins, fraternisaient alors avec eux, et étaient affiliés à leur club.

Le centre de la Législative ne ressemblait nullement à celui de la Constituante, qui, impartial et ferme, avait constamment modéré l'ardeur des partis extrêmes, et avait prêté sa force à tout ce qui lui semblait bien : celui-ci, vacillant, incertain, ne pouvant s'appuyer sur aucun grand parti dans la nation, finit par se ranger du côté du plus fort, c'est-à-dire par se réunir à la gauche et se confondre avec elle.

Quant aux Orléanistes, ils étaient, comme je l'ai dit, peu nombreux : ils votaient avec l'extrême gauche et ils comptaient voir arriver bientôt le moment où les amis de la liberté, regardant la royauté de Louis XVI comme incompatible avec elle, et la France comme peu mûre

encore pour la république, ne verraient le salut de l'État que dans une royauté nouvelle.

En dehors de l'Assemblée, en dehors du gouvernement, s'était organisée, comme je l'ai dit, une puissance redoutable à l'une et à l'autre, celle des Jacobins de Paris, auxquels s'étaient affiliées dans les départements une foule de sociétés populaires, qui recevaient l'impulsion de la société mère et entretenaient avec elle une correspondance animée. Dans les séances publiques des Jacobins, reproduites par leurs journaux, se débattaient toutes les questions politiques; là Robespierre, continuant en quelque sorte son rôle législatif, exerçait une sorte de dictature. Le but ostensible des Jacobins était d'éclairer l'opinion, de combattre les tendances contre-révolutionnaires, de surveiller les ennemis de la chose publique, de les dénoncer (rôle qui devint extrêmement à la mode et dont ils s'acquittaient à merveille). Le but réel de la plupart de leurs chefs était d'arriver à la domination en surexcitant les masses au nom de l'égalité. Parmi les autres, un certain nombre étaient de bonne foi et croyaient sincèrement travailler pour la dignité et pour la félicité humaines; la plupart étaient entraînés par le mouvement et couraient toujours en avant, sans savoir où ils allaient.

En dehors des Jacobins, mais alliés à eux, et encore plus redoutables, étaient les Cordeliers, que Danton dirigeait.

Au-dessous et dans le même sens s'agitait une ochlocratie infâme, menée par Marat et par Hébert.

Ces divers partis, fraternisant ensemble, en attendant de se déchirer, s'appelaient *patriotes*, ils appelaient *aristocrate* quiconque n'était pas de leur bord, et ce dernier nom devint un titre de proscription.

Dans de telles circonstances, il était bien difficile de gouverner.

Le roi avait choisi pour ministres des hommes dont l'opinion était celle de la droite de l'Assemblée, c'est-à-dire

des constitutionnels, ou, comme on le disait aussi, des Feuillants; fraction qui avait la majorité dans le pays et qui l'aurait eue dans l'Assemblée, si le centre, comme on l'espérait alors, l'avait appuyée. Louis XVI avait appris la Constitution par cœur, et s'appliquait à y conformer exactement sa conduite; ne voulant rien reprendre de ce qu'elle lui avait ôté, et entendant user librement de la portion de pouvoir qu'elle lui avait laissée.

Au reste, quels que fussent les ministres, ils influaient peu sur la direction des affaires intérieures : tout le pouvoir appartenait aux municipalités, et, à Paris, le maire était plus roi que le roi.

C'est Péthion qui fut élu maire après la démission de Bailly. Le procureur-syndic de la commune fut Manuel, qui, pour signaler son avénement, écrivit au roi une lettre très-longue commençant par ces mots : « Sire, je n'aime pas les rois; » et une autre, non moins longue, aux ministres, dont voici le début : « Ministres du roi, écoutez Mardochée; je n'ai pas peur d'Aman. » Le substitut du procureur-syndic fut Danton. Robespierre n'avait recherché aucune de ces places; il aimait mieux régner aux Jacobins.

L'Assemblée législative, pour plaire aux démagogues, laissa tous leurs excès impunis.

Elle ne réprima point les horreurs commises à Saint-Domingue par les mulâtres soulevés; et elle amena ainsi les désastres qui enlevèrent à la France et à la civilisation cette magnifique colonie.

Elle toléra de même les crimes commis à Avignon. Avignon et le comtat Venaissin, qu'une loi récente venait d'annexer à la France, n'étant pas encore protégés par une organisation régulière, avaient vu se renouveler les excès qui les désolaient avant cette annexion. Des bandits accourus des côtes d'Italie et des îles de la Méditerranée, d'autres bandits, écume de la Provence, s'étaient répandus dans le

comtat, sous prétexte de poursuivre les aristocrates. Un scélérat, dont il est inutile de dire ici le nom, et qui déjà, dit-on, au 6 octobre, avait mérité le surnom de Coupe-tête, toujours ivre, et ne se couchant jamais sans avoir un quartaut de vin auprès de son lit, est choisi par eux pour général et les mène à Avignon; réunis aux anarchistes de la ville, ils se saisissent d'une foule d'honnêtes gens des deux sexes et de tout âge, les égorgent de sang-froid, entassent les cadavres dans une tour du château appelée la Glacière, et les précipitent dans le Rhône.

L'Assemblée laissa sans châtiment, et même sans blâme, tous ces actes, ainsi que l'assassinat du maire d'Étampes, tué en plein marché par la populace qu'il voulait empêcher de taxer le blé à sa fantaisie.

Elle ne rappela pas non plus à son devoir la municipalité de Paris, qui avait laissé la population des faubourgs, mécontente du haut prix des denrées coloniales, piller toutes les boutiques d'épicerie de la ville. Péthion ne voulut pas risquer sa popularité en s'opposant au désordre : aussi la dévastation s'opéra-t-elle fort tranquillement et avec une parfaite régularité. Dans chaque boutique, les émeutiers taxaient les marchandises ; chaque assistant, passant au comptoir à son tour, prenait ce qu'il désirait, payait en assignats, ou ne payait point, et s'en allait. Le lendemain, quand il ne resta plus rien dans aucune boutique d'épicerie, la municipalité fit afficher une proclamation, pour rappeler aux citoyens qu'ils devaient respecter les propriétés et observer les lois.

L'Assemblée, de peur de mécontenter la démagogie, ne dit rien.

Pour plaire à cette même démagogie, elle donna une sorte d'encouragement à l'insurrection militaire en décernant ou en laissant décerner des honneurs publics aux suisses du régiment de Châteauvieux, qu'à la suite des événements de Nancy, un conseil de guerre de leur nation

avait condamnés aux galères. Non-seulement l'Assemblée amnistia ces condamnés, au nombre de quarante, mais elle voulut qu'en sortant de Brest ils fussent dirigés sur Paris et que leur arrivée dans la capitale fût célébrée par une fête civique.

Au nom de la société des Jacobins, Collot d'Herbois, ancien comédien, l'un des coryphées de ce club, alla chercher les amnistiés à Brest. Il rentra avec eux dans Paris sur un immense char de triomphe, traîné par douze chevaux superbes, et surmonté de la statue de la Liberté, devant laquelle on brûlait de l'encens. Pour produire plus d'impression sur les spectateurs, les quarante héros de cette fête avaient conservé leur costume de galérien et leur bonnet rouge; afin de leur faire honneur, les Jacobins qui les conduisaient s'étaient affublés de ce même bonnet rouge, qui dès ce moment devint un emblème des opinions révolutionnaires les plus avancées; on l'adopta, comme on avait adopté le surnom de sans-culottes. Descendus de leur char, les amnistiés obtinrent à l'Assemblée les honneurs de la séance; puis ils furent conduits en grande pompe au champ de Mars.

Le programme de la fête, œuvre du célèbre peintre David, portait : « L'autel de la Patrie sera entouré de citoyens et de citoyennes, déplorant le dernier événement qui a souillé le Champ de la Liberté. Le drapeau national, entièrement couvert d'un crêpe noir, flottera au-dessus. On placera sur l'autel quatre pierres provenant des cachots de la Bastille; puis des parfums seront brûlés en abondance dans des vases déposés autour de l'autel, et répandront une fumée épaisse destinée à purifier le Champ de la Fédération. »

Le programme fut exécuté, malgré les protestations de la garde nationale; l'Assemblée souffrit cette offense adressée à l'Assemblée constituante et à tous les hommes d'ordre.

Mais de la part de ceux qui contrariaient directement ou indirectement le mouvement révolutionnaire, elle ne souf-

frait rien; elle soumit à une surveillance rigoureuse les prêtres insermentés, et vota contre les émigrés le projet de loi suivant :

« Les Français rassemblés au delà des frontières du royaume sont, dès ce moment, déclarés suspects de conspiration contre la patrie; si, au 1er janvier prochain ils sont encore en état de rassemblement, ils seront déclarés coupables, poursuivis comme tels, et punis de mort. — L'absence des princes français et de tous fonctionnaires publics les constituera coupables du même crime, et ils seront punis de la même peine. Les revenus des condamnés par contumace seront, pendant leur vie, perçus au profit de la nation. Dès à présent tous les revenus des princes français absens seront séquestrés. Il sera pris des mesures à l'égard des puissances limitrophes qui protégeraient les rassemblements des émigrés. »

Un second projet de loi ordonnait à Louis-Stanislas de rentrer sur-le-champ en France, sous peine d'être privé de ses droits éventuels à la régence et à la couronne.

Quand ces deux projets furent soumis à l'acceptation de Louis XVI, il refusa le décret sur les émigrés, comme contraire aux principes de la Constitution et à la déclaration des droits de l'homme; il sanctionna le décret qui prescrivait à son frère de rentrer en France. Et espérant obtenir, par des moyens plus doux, le résultat désiré, il adressa une proclamation aux émigrés pour les engager à rentrer en France, et il écrivit à ses deux frères pour leur enjoindre de revenir à Paris. Personne n'obéit; à Coblentz on ne gardait pas plus de mesure qu'à Paris; de même qu'à Paris quiconque s'opposait à la démagogie était un aristocrate, à Coblentz tout royaliste modéré était un Jacobin. Il est probable que si les émigrés avaient eu la victoire, Louis XVI aurait eu bien de la peine à les contenir. Il était évident que dans cette collision des partis extrêmes les constitutionnels périraient s'ils ne parve-

naient à donner à la nation, qui ne demandait qu'à se rallier à eux, de la confiance dans leur force. Mais loin de là, leur énergie et leur crédit s'affaiblissaient de jour en jour. Lafayette seul, que protégeait sa gloire militaire, conservait, du fond de sa retraite, une popularité que jusque-là les Jacobins n'avaient pu entamer : mais ni le roi, ni surtout la reine, ne se fiaient à Lafayette.

L'Assemblée, voyant que les invitations adressées par le roi aux princes et aux émigrés restaient sans résultat, décrète d'accusation les frères du roi, le prince de Condé, Calonne, comme prévenus d'hostilités contre la France, et les cite devant la haute Cour d'Orléans. Elle rend contre les émigrés un décret, qui met leurs biens sous le séquestre et ordonne la perception de leurs revenus au profit de l'État; le roi consent à sanctionner ce second décret.

La guerre, de jour en jour, devenait imminente. La croisade qui se formait contre la France n'était plus un objet de doute; Gustave III, roi de Suède, qui se préparait à venir délivrer Louis XVI à la tête d'une armée de Suédois et d'Allemands, venait d'être assassiné dans un bal; mais autour de Coblentz 14 000 émigrés étaient en armes. Une convention avait été signée à Vienne entre la Prusse et l'Autriche pour envahir la France avec 240 000 soldats.

Ces nouvelles redoublaient en France les agitations populaires, l'irritation contre la reine, les soupçons contre Louis XVI. Dans ces circonstances mourut le prudent et sage Léopold, qui, comprenant les périls de sa sœur et de son beau-frère, avait employé des ménagements et des tempéraments auxquels renonça son fils François II, plein d'intentions belliqueuses.

Alors, Girondins, Jacobins, députés du centre, s'unirent pour imprimer à la révolution une marche plus rapide, en écrasant, avant tout, le parti constitutionnel.

Le club des Feuillants les importunait. C'était, disaient-

ils dans le langage d'alors, un repaire de traîtres. Un soir, aux Jacobins, Merlin et le boucher Legendre, démagogue puissant dans le faubourg Saint-Antoine, proposent tout à coup de suspendre la séance pour aller chasser les *conspirateurs* rassemblés aux Feuillants, presque en face de l'enceinte *sacrée du patriotisme*. La motion est adoptée par acclamation. Sur le champ les Jacobins font irruption chez les Feuillants, et les expulsent violemment, au milieu des huées et des cris de joie d'une foule énorme accourue tout exprès pour jouir de ce spectacle, et pour prêter main-forte en cas de besoin. Péthion, en sa qualité de maire de Paris, était venu sur le théâtre du désordre; et comme les Feuillants réclamaient son intervention, il leur fit cette réponse : « La loi est pour vous; mais le peuple contre vous; c'est la voix du peuple que je dois écouter. »

Ainsi finit le club des Constitutionnels; la défaite de leur club était le présage de leur prochaine chute du pouvoir.

En effet, les ministres, assaillis de toutes parts, ne savaient plus par quel moyens se défendre. On les accusait violemment de tolérer aux Tuileries un prétendu comité autrichien qui, sous la présidence de la reine, conspirait contre la France. Leurs plaintes continuelles contre les Jacobins contribuaient encore à les rendre impopulaires. Pour comble de malheur, la désunion se mit entre eux. Le ministre de la guerre, Louis de Narbonne, ayant été sacrifié à ses collègues, un orage effroyable éclata à ce sujet dans l'Assemblée législative. Ce n'est pas qu'elle se souciât de Narbonne; mais elle crut l'occasion favorable pour s'emparer du pouvoir exécutif en faisant donner le ministère à des hommes de son choix.

En conséquence, Brissot demande la mise en accusation du ministre des affaires étrangères, Delessart, à qui on imputait d'avoir faussement attribué des intentions pacifiques à Léopold, et d'avoir falsifié des documents diplomatiques. Le ministre, ainsi attaqué inopinément, de-

mande à être entendu. Malgré les efforts de Vaublanc et de Mathieu-Dumas, cette demande si juste est rejetée. Brissot, secondé par Guadet et par Vergniaud, obtient, séance tenante, un décret d'accusation contre Delessart, à qui ses amis conseillèrent inutilement la fuite, et qui, se fiant à son innocence, se laissa le soir même conduire à Orléans. Deux autres membres du cabinet, menacés du même sort, donnèrent leur démission.

Le ministère feuillant ou constitutionnel se trouve ainsi désorganisé et dissous. Les chefs de la Gironde, Brissot, Condorcet, Gensonné, font promettre au roi qu'ils calmeront leur parti, s'il veut choisir parmi eux ses nouveaux ministres; et le roi se voit obligé d'accepter les hommes que la Gironde lui impose. Ces hommes, d'après la Constitution, ne pouvaient être pris dans l'Assemblée.

Roland eut l'intérieur, Clavière les finances, Dumouriez les affaires étrangères, et quelques jours plus tard, Servan la guerre. Brissot, Gensonné et leurs amis, qui menaient déjà l'Assemblée, menèrent aussi le ministère; la droite fit de l'opposition avec plus d'énergie que d'espoir; elle ne cessa d'etre accusée de vouloir renverser la Constitution pour avoir deux Chambres, par ceux qui voulaient renverser cette même Constitution pour avoir la république.

La Gironde était donc devenue maîtresse des affaires; nous allons la voir à l'œuvre.

XVI

MINISTÈRE GIRONDIN.

Deux hommes dans le ministère avaient une valeur réelle, Roland et Dumouriez.

Roland, ancien inspecteur des manufactures, ne manquait ni de lumières ni de talents; son caractère était

ferme, sa probité était austère; passionné pour les vertus républicaines, il en offrait en lui l'image; sa femme, mieux encore. Mme Roland était l'âme et la gloire du parti de la Gironde, dont les chefs, depuis quelques mois, se réunissaient dans ses salons. Belle, énergique, lacédémonienne par le caractère, athénienne par le goût et par l'esprit, elle imprimait l'impulsion au parti, composait les circulaires de Roland et était plus ministre que lui.

Dumouriez était un ancien officier général, remarquable par un caractère entreprenant, par une activité infatigable, par une perspicacité rare.

Dumouriez et ses collègues voulurent que la France jetât un défi à ceux qui la menaçaient et déclarât sur-le-champ la guerre à François II. Louis XVI dut se résoudre à cette démarche. Son inclination personnelle l'en éloignait; mais il pensa que son devoir de roi constitutionnel l'y obligeait.

Le roi vint donc à l'Assemblée, accompagné de ses ministres. Là il exposa les griefs de la France contre l'Autriche, « qui ne cessait de donner des encouragements aux émigrés et de leur fournir des armes, qui couvrait notre frontière de soldats, et qui excitait le reste de l'Europe contre nous. Il était donc urgent de répondre à ces provocations par une déclaration de guerre. » En prononçant ces paroles, la contenance du roi était ferme, mais triste, et l'altération de sa voix trahissait l'inquiétude mortelle de son âme. Il retourna à son palais, après avoir ainsi donné à contre-cœur le signal de cette guerre, qui devait hâter sa perte et celle de tous les siens, et embraser le monde pendant un quart de siècle.

L'Assemblée entra en délibération sans désemparer, et très-avant dans la nuit, à la presque unanimité, la guerre fut déclarée à François, roi de Hongrie et de Bohême, et de plus empereur d'Allemagne.

Cette nouvelle, qui se propagea rapidement en France, y

fut partout accueillie avec des transports de joie. Robespierre et les Jacobins, craignant que la guerre ne rendît à Lafayette son influence, se montrèrent d'abord mécontents; puis, de peur de perdre leur popularité, les Jacobins se montrèrent aussi belliqueux que les autres, tout en redoublant d'efforts pour anéantir la discipline dans l'armée. « Le premier devoir des soldats en ce moment, » écrivait Marat dans son journal, « c'est de massacrer leurs chefs. » Un mandat d'arrestation fut lancé contre lui, et en même temps contre un écrivain monarchiste, Royou, qui faisait aux principes de la Révolution une guerre acharnée. Royou se cacha, Marat ne fit que rire du mandat lancé contre lui, qui ne fut point exécuté, et, la municipalité ayant fait enlever ses presses, les frères et amis (c'est ainsi que les Jacobins se nommaient entre eux) lui en fournirent sur-le-champ de nouvelles.

L'armée du centre, forte de 52 000 hommes, et couvrant la frontière, depuis Weissenbourg jusqu'à Philippeville, fut confiée à Lafayette, qui sortit en toute hâte de sa retraite. Lorsqu'il avait quitté Paris, la garde nationale lui avait fait présent d'une épée forgée avec un verrou de la Bastille; lorsqu'il y repassa pour se rendre à l'armée, cette même garde nationale fit la haie jusqu'au delà des barrières, aux acclamations de tout le peuple, et l'Assemblée, à laquelle il se présenta, lui dit, par l'organe de son président : « Nous sommes tranquilles, nous opposons à l'ennemi la Constitution et Lafayette. » Il adressa à son armée un très-bel ordre du jour; elle était enthousiaste de lui, on ne l'appelait que le héros des Deux Mondes, et il espérait en ce moment, avec de grandes chances de succès, la double gloire de repousser l'ennemi du dehors et d'écraser l'ennemi du dedans, le jacobinisme.

Rochambeau, avec l'armée du nord, forte de 48 000 hommes, couvrait la frontière depuis Philippeville jusqu'à Dunkerque; et Luckner, avec l'armée du Rhin, un peu

moins forte, depuis Weissenbourg jusqu'à Bâle. La frontière des Alpes et des Pyrénées, que l'étranger ne menaçait pas encore, était gardée par des troupes assez peu nombreuses, sous le commandement de Montesquiou.

Et cependant, le début de ces grandes guerres, qui devaient être si glorieuses, fut horrible. Dumouriez avait voulu que l'on prît sur-le-champ l'offensive, et qu'on se jetât inopinément sur la Belgique, où la présence des troupes pouvait rallumer le feu d'une insurrection contre l'Autriche qui avait éclaté en 1790, et que la prudence de Léopold avait promptement étouffée. Deux lieutenants de Rochambeau, Théobald Dillon et Biron, reçoivent l'ordre de se porter, le premier, de Lille sur Tournay, avec 4000 hommes; le second, de Valenciennes sur Mons, avec 10 000. Mais à peine Dillon a-t-il franchi la frontière à Quiévrain et aperçu l'ennemi, qu'une terreur panique s'empare de ses troupes; on s'écrie : « Nous sommes trahis! Sauve qui peut! » Le corps d'armée de Biron éprouva, de son côté, la même déroute, avec des circonstances exactement semblables. Dans leur fuite, les soldats de Dillon, accusant leur chef de les avoir trahis, le massacrèrent. Lafayette accourt à la hâte, rétablit l'ordre, et ayant battu les Autrichiens dans trois affaires d'avant-poste, retrempe le moral des troupes. Rochambeau, qu'on empêcha de sévir contre les assassins de son lieutenant, donna sa démission et ne fut pas remplacé; ses troupes furent partagées entre Lafayette et Luckner. On résolut de se tenir, jusqu'à nouvel ordre, sur la défensive, et les ennemis, n'étant pas encore prêts, n'attaquèrent pas.

Ces événements, redoublèrent l'irritation contre les aristocrates, qu'on accusa d'avoir envoyé des émissaires dans les deux camps pour crier le fatal *sauve qui peut!* Non-seulement Dillon ne fut point vengé; mais les Jacobins, à leur tribune, firent l'éloge de ses assassins. Il y eut, à cette occasion, dans leurs journaux, de cruelles allusions contre

le prétendu comité autrichien, contre Marie-Antoinette et contre Louis XVI, à qui la nomination du ministère girondin n'avait pas rendu la faveur populaire, parce qu'il avait fait, disait-on, cette nomination à contre-cœur, et contraint par la nécessité. Ainsi tout lui était imputé à crime. Ce qu'il faisait dans le sens de la Révolution était attribué à la peur; et ce qu'il faisait dans un autre sens, à la trahison. Jusque dans son palais, parvenaient à ses oreilles mille cris menaçants contre la reine et contre lui. L'effervescence martiale des Parisiens croissait de jour en jour; la municipalité avait fait donner des piques à tous ceux qui voulaient se fédérer pour la défense du pays; et, à l'instigation de Santerre, brasseur de bière, démagogue très-influent dans le faubourg Saint-Antoine, les fédérés des faubourgs vinrent, armés de ces piques, défiler militairement devant l'Assemblée, après avoir lancé sur le château, en passant, des regards farouches.

« Recevez l'hommage de nos piques, » dit l'orateur de ces bandes; « nous vous prions de surveiller le château des Tuileries. Nous sommes prêts à purger la terre des amis du roi, et à le contraindre lui-même à ne plus nous tromper. Le réveil du lion n'est pas loin. »

Roland, tout honnête homme qu'il était, fermait les yeux sur ces excès et sur tous les autres de même nature. Et cependant ses circulaires, adressées aux autorités départementales, prêchent la modération et la sagesse, et annoncent qu'il soutiendra la Constitution jusqu'à la mort. Il pensait sans doute alors ce qu'il disait.

Mais le directoire départemental de Paris, ayant au-dessus de lui Roland, et au-dessous Péthion, et impuissant à empêcher le mal, sous la pression de ces deux hommes, répondit résolûment aux circulaires, par l'organe de La Rochefoucauld, en feignant d'apprendre à Roland ce que Roland savait aussi bien que lui, « l'existence à Paris d'une chaire publique de diffamation, où les

citoyens de tout âge et de tout sexe, admis indistinctement à assister à des prédications criminelles, peuvent s'abreuver journellement de ce que la calomnie a de plus impur, la licence de plus contagieux : où l'on dit tout haut que le veto n'est pas plus difficile à renverser que la Bastille, où le récit d'un meurtre atroce, accompagné des plus cruelles circonstances, a été couvert d'horribles applaudissements. »

De son camp Lafayette écrivait à l'Assemblée contre les Jacobins une lettre non moins véhémente. Mais, en vain Lafayette à l'armée, et La Rochefoucauld à Paris, donnaient à l'Assemblée, au Gouvernement, à tous les amis d'une sage liberté, le signal d'une sorte d'insurrection contre cette puissance illégale et si fortement organisée; enivrés de leur popularité, les chefs des Girondins n'écoutèrent point les voix qui les auraient sauvés.

C'est alors que Roland, Clavière et les autres ministres, voulurent contraindre Louis XVI d'adhérer à des mesures inouïes, que l'Assemblée, d'accord avec eux, venait de résoudre contre les ecclésiastiques insermentés. Le projet de loi voté par l'Assemblée armait toutes les autorités locales du droit de déporter tout prêtre que vingt pétitionnaires dénonceraient comme troublant l'ordre public; le prêtre qui ne se serait pas conformé à l'arrêté de déportation serait condamné pour ce seul fait, par les tribunaux, à dix ans de détention. »

Comment espérer que le juste et pieux Louis XVI sanctionnerait un tel décret? Roland, Clavière et les autres, ni par prières, ni par menaces, ne purent l'obtenir.

Tandis qu'on se déchaînait ainsi contre les ecclésiastiques qui avaient refusé le serment, quelques-uns de ceux qui l'avaient prêté ne semblaient guère s'honorer de leur profession. Dans l'Assemblée, un des évêques constitutionnels (ils y étaient assez nombreux) demande que le costume ecclésiastique, hors de l'exercice des fonctions sacerdotales, soit supprimé. A l'instant même, un évêque

se dépouille de sa croix d'or; Fauchet, évêque du Calvados, ôte sa calotte de sa tête et la met dans sa poche, au milieu des applaudissements et des éclats de rire.

Le veto opposé par le roi au projet de loi révolutionnaire qui frappait les prêtres avait violemment irrité l'Assemblée; mais la volonté du roi, sur ce point, était inflexible, et il était décidé à résister, s'il le fallait, jusqu'à la déchéance et à la mort.

Pour se venger du refus du roi, l'Assemblée, peu de jours après, supprima sa garde constitutionnelle comme soupçonnée d'*incivisme*.

Le roi, qui venait de rejeter un décret qui blessait sa conscience, accepta celui-ci, qui ne mettait en danger que sa vie.

Sa garde fut donc sur-le-champ licenciée; et pour veiller à la sûreté de sa personne, il ne lui resta que la garde nationale de Paris et quelques compagnies suisses.

Les événements se pressent.

Les ministres, qui n'avaient pu arracher au roi la loi contre les prêtres, n'espérant point obtenir son adhésion à une autre mesure révolutionnaire qu'ils avaient projetée, osèrent la présenter à l'Assemblée de leur chef, et sinon malgré lui, du moins sans avoir reçu son autorisation. Voici le texte de cette proposition :

« A l'occasion de l'anniversaire du 14 juillet, chaque canton choisira 5 hommes armés dont la réunion formera un camp de 20 000 hommes sous Paris. »

Le but évident de ce projet était d'opposer à la garde nationale parisienne, encore redoutée des agitateurs, une armée révolutionnaire; car les choix, faits dans un tel moment et sous l'influence des Jacobins, ne pouvaient porter que sur des hommes d'une exaltation excessive. Aussi, dès que cette proposition, immédiatement adoptée par l'Assemblée, fut connue dans Paris, elle y causa les plus vives alarmes; et une pétition, par laquelle le roi était

supplié d'y apposer son veto, fut couverte en un instant de 8000 signatures.

Pour refuser sa sanction, le roi n'avait pas attendu cette pétition.

Roland alors lui adressa une lettre fameuse, qui fut répandue à profusion, et qui peut se résumer ainsi : « La fermentation est excessive et universelle; vous ne la calmerez point par des paroles, mais par des actes. Il faut vouloir tout ce que veut le peuple. Or le peuple veut la proscription des prêtres insermentés; il veut le camp sous Paris. L'Assemblée lui a accordé ces deux choses; si vous persistez à les lui refuser, il les prendra. »

Le roi vit qu'il fallait nécessairement ou céder ou périr. De ces deux maux il préféra le moindre.

Il destitua Roland, Servan et Clavière.

Dumouriez, qui, tout en partageant leur opinion, avait blâmé leur conduite inconstitutionnelle, et qui s'imposa alors au roi comme ministre de la guerre, crut l'occasion favorable pour arriver au faîte du pouvoir et de la gloire ; il renouvela à Louis XVI l'assurance du plus entier dévouement, et lui répondit de sauver la royauté et la constitution s'il consentait à sanctionner les deux décrets. Louis lui signifia son refus d'un ton que Dumouriez ne lui avait jamais vu prendre ; et après deux jours, Dumouriez, obligé de remettre son portefeuille, fut placé à la tête d'une armée, ce qu'il ambitionnait depuis longtemps.

Le nouveau ministère fut composé d'hommes insignifiants, dont il est inutile de recueillir les noms.

En rompant ainsi avec la Gironde, Louis XVI avait compris que pour lui le moment suprême n'était pas loin. Il se refusa à plusieurs projets de fuite qui lui furent proposés alors, et qui ne lui inspiraient aucune confiance; d'ailleurs à tous ces projets le nom de Lafayette était mêlé, et le nom de Lafayette était odieux à la reine.

Après avoir pris cette résolution décisive, le roi tomba quelque temps dans une affreuse mélancolie. Il fut dix jours de suite sans articuler un mot, même au sein de sa famille. « La reine (dit Mme Campan dans ses *Mémoires*) le tira de cette position en se jetant à ses pieds, en employant tantôt des images faites pour l'effrayer, tantôt les expressions de sa tendresse pour lui. Elle réclamait aussi celle qu'il devait à sa famille, et alla jusqu'à lui dire que, s'il fallait périr, ce devait être avec honneur, et sans attendre qu'on vînt les étouffer l'un et l'autre sur le parquet de leur appartement. »

Louis reprit son empire sur lui-même. Il relut l'histoire de Charles Ier. Il relut surtout l'*Imitation de Jésus-Christ*, livre tout plein d'encouragements et de consolations, et qui disait plus encore à lui qu'aux autres lecteurs, puisque, destiné à imiter jusqu'à la fin son divin modèle, il allait, lui aussi, avoir son calvaire.

XVII

JOURNÉE DU 20 JUIN 1792.

En apprenant le renvoi du ministère girondin, la presse révolutionnaire avait poussé des cris de fureur; Lafayette fit éclater la satisfaction la plus vive. Il écrivit à l'Assemblée et la supplia de profiter de cette occasion pour fermer les clubs.

Loin de là, elle déclare, par un décret, que Roland, Servan et Clavière, *ont bien mérité de la patrie.*

Dès ce moment, les Girondins s'unissent plus étroitement que jamais aux Jacobins, qu'ils n'aiment ni n'estiment, mais qu'ils espèrent diriger d'abord et renverser ensuite. Ils ont voué à Louis XVI une haine personnelle, à la royauté une guerre à mort. Leurs tendances républicaines sont devenues une révolte non encore

déclarée, mais implacable, contre la Constitution. Ils rêvent pour la France une république ou athénienne, ou spartiate, ou romaine, ou américaine; cette république, ils la veulent honnête et la parent déjà en idée de toutes les vertus, de toutes les gloires; mais chaque fraction de parti entend l'arranger à sa fantaisie.

Ce que les Jacobins prêchaient plus que jamais, c'était l'égalité : ce mot exaltait les classes inférieures, qui, enivrées par les flatteries des Jacobins, s'attribuaient alors exclusivement ce nom de peuple, nom qui, détourné ainsi de sa vraie signification, contribua beaucoup à donner une apparence de légitimité à tous les excès. Mille personnes ameutées sur un point de la ville, cent personnes vociférant dans les tribunes de l'Assemblée, vingt personnes dans une rue, quatre personnes dans un cabaret, sont le peuple.

Ce peuple-là, furieux du renvoi des ministres *patriotes*, voulut essayer de contraindre Louis XVI par la peur à rappeler ces ministres et surtout à sanctionner les deux projets de loi. L'effervescence qui régnait dans les faubourgs faisait comprendre qu'une grande manifestation allait avoir lieu. L'air était chargé de tempêtes, comme à la veille des journées d'octobre. La manifestation fut fixée par Santerre et par les autres Jacobins directeurs d'émeutes au 20 juin, troisième anniversaire du fameux serment du jeu de paume.

Sous prétexte de solenniser ce jour, et d'aller défiler en armes devant l'Assemblée, dès le matin, plusieurs bandes de fédérés armés de piques se mettent en marche, des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marcel, recrutent sur leur route une foule de gens armés; et, arrivées sur la place du Carrousel, se trouvent réunies au nombre de plus de 20 000 hommes, tous animés d'une fureur sombre, et proférant des clameurs menaçantes.

La cour et le jardin du palais étaient presque sans dé-

fense; car le roi, pressentant ce mouvement, avait renvoyé la garde suisse, pour éviter une collision et pour ne point paraître se défier du peuple (et cela était aussi sage que courageux), et il n'avait auprès de lui qu'un bataillon de la garde nationale, dont le dévouement était douteux.

A l'approche de l'émeute, on se hâte de fermer la porte royale; mais la foule, en poussant mille cris horribles, menace de l'enfoncer; et en même temps un de ses chefs fait charger un canon, et le traîne contre la porte, en criant : « Nous voulons entrer; et, de gré ou de force, nous entrerons. » Tous répètent ce cri; et au même instant, par les ordres d'un officier municipal qui se trouvait là, la porte est ouverte. La garde nationale ne s'oppose à rien; en moins de cinq minútes, la cour, les escaliers, les salles du château, sont envahis par les factieux. Un des douze canons dont ils disposent est traîné par eux jusqu'à la salle des Cent-Suisses.

Dans la chambre où se tenait le roi avec sa famille on avait vu par les fenêtres arriver l'armée de l'émeute, on l'avait vue envahir le château, et on entendait son avant-garde s'approcher rapidement, avec le bruit d'une tempête, à travers les vestibules, les salons, les galeries, tandis que la queue de cette armée inondait encore le Carrousel, le quai, le jardin, le pont, et les rues voisines. Il n'était point de catastrophe que l'on ne pût redouter. L'orage ébranlait déjà les portes de la chambre. Quelques gardes nationaux, entre autres le chef de bataillon Acloque, avaient obtenu l'honneur d'entourer, en ce danger, la famille royale. La reine, éperdue, s'adressant à eux, s'écrie : « Sauvez votre roi. » Ils tirent leurs épées.

« Éloignez-vous, » dit Louis XVI; « cinq ou dix épées ne les empêcheront pas de nous massacrer, s'ils le veulent. Je me présenterai seul pour leur déclarer que je ne sanctionnerai ni le décret contre les prêtres, ni celui de la formation d'un camp sous Paris. »

Il fait retirer la reine, qui va se réfugier dans la chambre de son fils, et en même temps, comme on frappait violemment à la porte, il ordonne d'ouvrir.

La porte s'ouvre à deux larges battants. La foule hésite un instant à entrer, et reste immobile sur le seuil, en contemplant le roi, frappée de son air de dignité et de bonté. Puis elle se précipite dans l'appartement.

Alors mille cris éclatent, quelques-uns contradictoires. « Qu'il s'explique; écoutons-le. — Emmenons-le à l'Assemblée. — A bas le *veto!* — Mort à l'Autrichienne! — La sanction! La sanction! »

Enfin, c'est ce dernier cri qui domine. Par-dessus les têtes des groupes qui entourent le roi, les piques se dirigent vers lui, et ces cris ébranlent la salle : « La sanction! La sanction! — Non! » répond le roi.

La foule ne cessait d'affluer; et le roi, retiré dans l'embrasure d'une fenêtre avec le petit groupe de ses défenseurs, voyait sans pâlir défiler ces bandes qui le menaçaient de leurs piques et inclinaient vers lui leurs bannières chargées d'emblèmes sanglants et d'inscriptions outrageantes. Elles roulaient dans le château, de chambre en chambre, comme un torrent. Madame Élisabeth, bravant tout, se fraye un passage jusqu'auprès de son frère : « Voilà l'Autrichienne, » dit un des assaillants; « saisissons-la. — Non», s'écrie un garde national, « c'est Madame Élisabeth. — Ah! » dit la princesse, « pourquoi les détromper? Leur erreur pouvait sauver la reine. »

La chaleur était affreuse; le roi était en nage. Au milieu des cris, une voix se fait entendre : « Buvez à la santé de la nation. » Et de main en main on se transmet un verre de vin qu'on lui présente. » Le roi tend la main pour prendre le verre. « Q'allez-vous faire, sire? » s'écrie une voix; « qui sait si ce vin n'est pas empoisonné? — Non, sire, » dit un garde national, « on n'en veut point à votre vie, on n'a voulu que vous faire peur. — Touchez là, » lui dit le

roi en lui prenant la main et en la plaçant sur son cœur, « et jugez si j'ai peur. »

Il boit en entier le verre de vin. Cette marque de condescendance et de confiance apaise la foule et l'exalte en même temps. On lui crie : « Mettez sur votre tête le bonnet de la liberté. » Il y consent; et quelques applaudissements se mêlent aux cris : *La sanction! A bas le veto!* qui commencent à devenir plus rares : peu à peu la foule afflue moins rapidement, s'écoule plus vite; elle disparaît enfin; et l'on n'entend plus que d'un peu loin le bruit des pas et le murmure des voix, décroissant peu à peu.

La reine, retirée dans la chambre de son fils avec la princesse de Lamballe et quelques autres dames, avait peine à se contenir; elle tremblait pour les jours de son époux et voulait aller partager son sort. On l'avait retenue, on lui avait prouvé que, si elle paraissait au milieu de cette foule acharnée contre elle, elle ajouterait aux périls du roi. Mais une des dérivations de ce torrent impétueux qui circulait dans le château arrive à la porte de cet asile; la porte résiste; les émeutiers l'enfoncent à coups de hache.

La reine s'enfuit par une autre porte et se réfugie dans la salle du conseil, voisine de celle où était le roi. Là des gardes nationaux l'entourèrent et la protégèrent; ils l'avaient fait asseoir contre une table; elle tenait d'une main sa fille, de l'autre son fils; au-dessus de sa tête ils avaient étendu, comme sauvegarde, le drapeau de leur bataillon ; sur la tête de l'enfant ils placèrent un bonnet rouge. La foule qui entra dans cette salle ne commit aucun nouvel excès.

Il était six heures du soir. Le maire de Paris, Péthion, parut enfin. Quant à Manuel, procureur de la commune, il n'avait cessé, pendant tout le temps, de se promener tranquillement sous les fenêtres du palais.

On assure que Péthion, tandis que la foule s'écoulait, dit au roi : « Le peuple s'est présenté avec dignité; le peu-

ple sortira de même : que Votre Majesté soit tranquille. » On assure qu'il ajouta, en s'adressant aux émeutiers qui s'en allaient : « Vous venez de prouver que vous êtes un peuple libre et sage; maintenant, retirez-vous, je vais vous en donner l'exemple; » et qu'après ces mots il se retira en effet.

Le palais ne fut entièrement délivré qu'à huit heures du soir. Alors le roi rentra dans sa chambre, où la reine avec ses enfants l'attendait. Dès qu'elle le vit, elle se jeta dans ses bras, et il la tint quelques instants pressée contre sa poitrine. Une députation de l'Assemblée, qui venait d'arriver, était présente, et les cœurs, même les plus insensibles, étaient vivement émus. L'Assemblée avait déjà envoyé une première députation auprès du roi; elle en envoya ensuite une troisième.

Avant la fin de la crise, Louis XVI avait dit à un des députés qui se trouvaient au près de lui : « Il se pourrait bien qu'aujourd'hui le représentant héréditaire de la nation et quelques-uns de ses représentants temporaires ne vissent pas la fin de la journée... Après tout, on en parlerait beaucoup demain, et ensuite l'on n'y penserait peut-être plus. »

Le lendemain, il y eut encore quelques mouvements autour du château. L'enfant royal se réfugia plein d'effroi dans les bras de sa mère, en s'écriant : « Ah! maman! est-ce qu'hier n'est pas fini ? »

Louis XVI adressa au peuple français une proclamation, cri suprême de la royauté en détresse, résolue à périr plutôt que de s'avilir. « Si les hommes, » dit-il, « qui veulent la ruine de la monarchie, ont besoin d'un crime de plus, ils peuvent le commettre; jamais on n'arrachera au roi rien contre ce qu'il regarde comme l'intérêt public et contre son devoir. »

XVIII

DEPUIS LE 20 JUIN JUSQU'AU 10 AOUT.

La journée du 20 juin avait prouvé deux choses : l'une que le roi ne céderait pas, et qu'on n'obtiendrait de lui, contrairement à sa conscience, ni le rappel des ministres girondins, ni le décret contre les ecclésiastiques, ni la formation d'un camp révolutionnaire sous Paris ; l'autre, que contre lui l'on pouvait tout oser, et que ni l'Assemblée, ni la municipalité, seules puissances alors reconnues, ne tenteraient de le défendre.

A la nouvelle de cet événement, Lafayette avait été saisi d'horreur. Il accourut à Paris, lut à l'Assemblée une lettre dans laquelle il la suppliait de supprimer les clubs et de soutenir la Constitution menacée. Ses supplications véhémentes n'obtinrent rien. A la vérité, une protestation contre les événements du 20 juin fut couverte sur-le-champ à Paris de 20 000 signatures. Mais les amis de l'ordre ne faisaient que signer, et leurs adversaires agissaient. Lafayette repartit pour son armée, le cœur plein des plus tristes pressentiments.

Dès qu'il eut quitté Paris, la municipalité brisa son buste, qu'elle avait placé dans la salle de ses séances, et son effigie fut brûlée dans le Palais-Royal, sous les yeux de Philippe d'Orléans. Au nom des Jacobins, Collot-d'Herbois dénonça Lafayette à l'Assemblée comme *un soldat factieux*, *organe des tyrans conjurés*. Les débats sur cette dénonciation eurent lieu au milieu d'une agitation excessive en dedans de l'Assemblée et au dehors. Les Girondins aussi s'acharnaient à la perte de Lafayette ; mais le centre, pour cette fois, se réunit aux Constitutionnels. L'Assemblée déclara qu'il n'y avait lieu à suivre. Cette décision fut accueillie par la multitude avec des cris

de fureur; les députés qui avaient voté pour Lafayette furent assaillis dans les rues, couverts de huées et de boue, et, sans l'intervention de la garde nationale, quelques-uns auraient été fort maltraités.

Tout se précipitait donc vers une révolution nouvelle. Louis XVI était plus cruellement attaqué dans l'Assemblée par les orateurs de la Gironde qu'il ne venait de l'être dans son palais par l'émeute. Ces traits qu'on lui lançait froidement à l'abri de l'inviolabilité tribunitienne retombaient ensuite comme des flèches enflammées sur les passions incandescentes de la multitude. Peu de jours après le 20 juin, Vergniaud et Brissot prononcèrent contre Louis XVI des discours d'une violence extrême. « O homme, » disait Vergniaud, « que la générosité des Français n'a pu rendre sensible, que le seul amour du despotisme a pu toucher.... vous n'êtes plus rien pour cette Constitution que vous avez si indignement violée, pour le peuple que vous avez si indignement trahi. »

« Législateurs, » s'écria Brissot, « on vous dit de craindre les rois de Hongrie et de Prusse..., et moi je vous dis que la force principale de ces rois est à la cour des Tuileries, et que c'est là qu'il faut les vaincre d'abord. »

Les Jacobins, mettant à profit ces fureurs, vraies ou simulées, de la Gironde, l'attiraient de plus en plus à eux avec l'intention bien arrêtée de se débarrasser d'elle ensuite, et Robespierre, tout en s'alliant momentanément à Brissot et à Condorcet, ne diminuait en rien la haine qu'il leur avait vouée.

Et néanmoins en ce moment même il se passa un fait qui montre quelle était l'excessive mobilité des esprits, et qui permet de croire que les Girondins et beaucoup d'autres membres de l'Assemblée, tout en favorisant le mouvement révolutionnaire, ne s'y abandonnaient néanmoins qu'avec une crainte secrète. Au milieu d'une discussion animée sur les dangers de la France, tout à coup un

membre de l'Assemblée, Lamourette, évêque constitutionnel de Lyon, s'écrie : « Ce qui cause véritablement le danger de la patrie, législateurs! c'est votre désunion. O celui qui réussirait à établir l'union et la concorde entre vous, celui-là serait le vainqueur de l'Autriche et de Coblentz. Que reprochent l'une à l'autre les deux parties de l'Assemblée? l'une de vouloir établir, à l'aide de l'étranger, une Constitution nouvelle avec deux chambres; l'autre, de vouloir renverser la royauté pour établir la république. Eh bien! foudroyez d'un même anathème la république et les deux chambres; jurons de n'avoir tous qu'un même sentiment. Que l'ennemi sache que ce que nous voulons, nous le voulons tous; et la patrie est sauvée. »

L'effet de ces paroles fut magique. Tous s'écrient : « Point de république! point de chambres! vive la Constitution! » Ce n'est pas tout : on se précipite des bancs opposés au milieu de la salle pour s'embrasser les uns les autres et se jurer une fraternité inviolable. Condorcet se jette dans les bras de Pastoret, et ainsi des autres, puis on remonte sur les bancs où l'on se place pêle-mêle; plus de droite, plus de gauche : tous les membres fraternisent. On décide que les départements vont être informés de cet heureux événement; on envoie au château une députation conduite par Lamourette; le roi, plein d'une joie qui devait durer bien peu, se rend au sein de l'Assemblée, et la félicite. L'enthousiasme est à son comble : et à en croire les apparences, la patrie, le roi, la Constitution, tout est sauvé.

Rien ne l'était cependant. Dès le lendemain, chaque député reprend sur les bancs son ancienne place : les inimitiés éclatent avec un redoublement de violence; le *baiser Lamourette* (ce nom est resté historique), loin d'anéantir les haines, n'avait fait que les envenimer.

La déchéance du roi, tel était le but auquel tendait évi-

demment la majorité; tel était aussi le cri unanime de la démagogie; et tandis qu'au nom de la municipalité de Paris, Péthion allait officiellement demander cette déchéance à l'Assemblée, la démagogie se chargea de l'effectuer.

En conséquence, une conspiration s'organisa pour préparer un mouvement populaire qui achèverait ce que le 20 juin avait commencé; les Girondins de l'Assemblée, sans prendre part au complot, désiraient ce mouvement. Dans ce complot entrèrent les hommes de la lanterne, et ceux des 5 et 6 octobre, et ceux que Bailly et Lafayette avaient mis en fuite, le 17 juillet, au champ de Mars; la plus grande part d'action leur était naturellement dévolue. Danton, Desmoulins, Marat, Collot-d'Herbois, Billaud-Varennes, Santerre, se chargèrent de les diriger; Robespierre, sûr de recueillir les fruits du complot, prit peu de part à l'exécution.

En ce moment, l'Assemblée, instruite que, conformément aux menaces de Pilnitz, l'Autriche et la Prusse coalisées allaient, ainsi que les émigrés, prendre l'offensive, déclara d'une manière solennelle que la *patrie était en danger*, et fit arborer au-dessus de la salle de ses séances, et dans les quatre-vingt trois départements, l'*étendard du danger*. Tous les conseils de département et de district, et les municipalités, furent déclarés en permanence. Tous les jeunes gens furent invités à prendre les armes.

C'est le dimanche 22 juillet 1791 qu'eurent lieu à Paris la proclamation du danger de la patrie et l'appel des volontaires; le canon d'alarme fut tiré d'heure en heure : on avait dressé, dans les principales places publiques, de vastes amphithéâtres terminés par des tentes ornées de banderoles tricolores et de guirlandes en feuilles de chêne. Aux deux entrées de ces tentes, était une pique surmontée d'un bonnet rouge; sur le devant de l'amphithéâtre, une table posée sur deux caisses de tambour servait de bureau

pour inscrire les noms des citoyens qui se présentaient en foule pour marcher aux frontières; et les jeunes gens d'une éducation distinguée étaient les plus ardents à donner leurs noms. Les enrôlements continuèrent pendant une semaine. On voyait chaque jour l'officier municipal, épuisé de chaleur et de fatigue, descendre de l'amphithéâtre son registre sous le bras, et se rendre à l'hôtel de ville, accompagné des jeunes gens, dont la phalange se mettait en marche dès le lendemain pour la frontière ou pour le camp de réserve que l'on formait à Soissons.

Ce fut un admirable spectacle que le départ des volontaires : l'histoire des anciennes républiques n'offre rien de plus beau.

La France entière courait aux armes avec une ardeur héroïque. Partout les apprêts du départ, les élans du patriotisme, l'enthousiasme de la jeunesse, la séparation, la douleur, les adieux. Les âmes, déchirées par tous ces drames de famille, tout entières aux périls que couraient la patrie et la liberté, se laissaient trop facilement séduire par les mille voix qui criaient avec Brissot et Vergniaud : « Votre plus dangereux ennemi n'est pas à la frontière : il est ici; c'est le plus traître des traîtres, c'est le roi. »

Voilà ce que la presse périodique ne cessait de répéter. Quelques journaux royalistes, à la vérité, osaient élever la voix au milieu de ce tumulte des passions déchaînées; mais leurs auteurs, Durosoy et Suleau, exposaient leurs personnes sans rendre aucun service à leur cause.

La catastrophe était donc imminente ; ceux même qui n'étaient point initiés au complot la voyaient arriver; ni Louis XVI, ni Marie-Antoinette, ni Madame Élisabeth ne se faisaient illusion, mais un reste de confiance dans le caractère français les empêchait de croire que la catastrophe dût être ce que nous allons voir qu'elle fut.

Il ne faut pas croire cependant que toute ressource eût été perdue, si les amis d'une liberté honnête avaient voulu

alors s'entendre, et si Louis XVI avait pu se résigner à la guerre civile. Plusieurs départements se déclarèrent prêts à voler à la défense du roi; celui de la Somme, entre autres, avait mis en permanence ses 200 bataillons de garde nationale pour marcher sur Paris au premier signal. A Paris même, non-seulement, comme je l'ai dit, une pétition de 20 000 citoyens avait demandé le châtiment de Péthion, de Manuel et des chefs de la garde nationale qui, au 20 juin, l'avaient laissée inactive ; mais le directoire du département de la Seine, usant de son droit constitutionnel, avait suspendu de leurs fonctions Péthion et Manuel. Suspension illusoire, à la vérité; car l'Assemblée cassa cet arrêté et réintégra triomphalement ces deux hommes : alors le directoire du département en masse donna sa démission; et Paris resta sous l'entière domination de Péthion, Manuel, Danton et Santerre.

Le complot n'éclatait cependant pas encore, parce qu'on voulait en assurer le succès en faisant venir à Paris les hommes de la Glacière d'Avignon, et les volontaires de Marseille, gens capables de tout. Mais déjà la population parisienne était agitée de ce trouble précurseur des grandes catastrophes. Des rassemblements tumultueux se formaient tout à coup, puis se dissipaient. Des terreurs soudaines agitaient la population. Tantôt c'est le faubourg Saint-Marcel qui au milieu de la nuit s'éveille plein d'épouvante, et qui, jusqu'au moment où reparaît le jour, ne cesse de sonner le tocsin; tantôt c'est la place de la Bastille qui se trouve inopinément couverte d'une multitude effarée; tantôt c'est une quasi-émeute au Palais-Royal, à la vue de d'Epremesnil; et d'Épremesnil, injurié, maltraité, couvert de boue, dut la vie à Péthion, qui l'arracha presque mourant à ses assassins. « Ah! » lui dit d'Épremesnil, « moi aussi, j'ai été l'idole de ce peuple, et vous voyez comme il me traite! » Un autre jour, le tocsin sonne tout à coup à Saint-Roch. 20 000 fédérés accourent

en criant qu'on égorge les patriotes, et investissent le château et l'Assemblée, puis se dispersent à la voix de Péthion.

Deux députés, le Girondin Grangeneuve et le Jacobin Chabot, ex-capucin, imaginèrent de hâter, par une ruse atroce, l'explosion de la fureur populaire. « Il faudrait, » dit Chabot, en présence de quelques collègues, « que deux députés patriotes consentissent à se tuer l'un l'autre, dans les environs des Tuileries, la nuit; le lendemain, quand on trouverait leurs corps, le peuple, à qui l'on persuaderait aisément qu'ils ont été assassinés par les aristocrates, se soulèverait, et, dans sa fureur, anéantirait le roi, la royauté et la Constitution. Mais qui seront ces deux héros de la liberté? — Je serai l'un, » dit Grangeneuve. » — « Et moi l'autre, » dit Chabot. On convint de l'heure et du lieu où ils devaient fondre l'un sur l'autre et se tuer à coups de poignard. Grangeneuve fut exact au rendez-vous, mais il attendit vainement jusqu'au jour; Chabot avait fait ses réflexions et ne vint pas.

Ce qui, mieux que ne l'eût fait cette abominable ruse, contribua à enflammer les passions populaires, ce fut la nouvelle qu'au camp de Jalès s'était reformée une fédération royaliste, et que le duc de Brunswick, généralissime des armées coalisées, venait d'arriver à Coblentz; mais le château de Jalès fut réduit en cendres et la tentative avorta. Le manifeste que lança Brunswick aggrava d'une manière bien plus terrible les dangers de la famille royale. C'est ce même Brunswick qui, quatorze ans plus tard, commandait en chef à Iéna et y fut tué. Entre autres choses, dans ce manifeste, il disait :

« Les gardes nationaux qui auront combattu contre les troupes des deux cours coalisées et qui seront pris les armes à la main, seront punis comme rebelles. Tous les magistrats sont responsables sur leur tête. Les habitants qui oseraient se défendre seront punis sur-le-champ selon

la rigueur du droit de la guerre.... La ville de Paris sera tenue de se soumettre sans délai au roi.... Déclarant, en outre, Leurs Majestés Impériale et Royale, sur leur foi et parole d'empereur et roi, que si le château des Tuileries est forcé ou insulté, que s'il est fait la moindre violence, le moindre outrage à LL. MM. le roi, la reine et à la famille royale, s'il n'est pas pourvu immédiatement à leur sûreté, à leur conservation et à leur liberté, elles en retireront une vengeance exemplaire et à jamais mémorable, en livrant la ville de Paris à une exécution militaire, et à une subversion totale, et les révoltés au supplice. »

Une bombe incendiaire éclatant au milieu de matières inflammables ne produit pas plus d'effet que l'explosion de ce manifeste n'en produisit en France, où il se répandit de toutes parts avec la rapidité de l'éclair, éveillant jusque dans les moindres hameaux les susceptibilités de l'honneur national.

L'exaltation amène facilement le vertige politique, qui prend des fantômes pour des réalités, qui voit partout des traîtres, et qui rend à la fois défiant et féroce. Ce vertige s'empara de la nation. Voyant dans Brunswick l'interprète et le ministre de Louis XVI et de la reine, qui conspiraient avec lui pour noyer Paris dans le sang des Parisiens, la garde nationale parisienne ne mit aucun obstacle aux projets des révolutionnaires.

Comme le roi, pour montrer de la confiance dans ces périls extrêmes, avait fait rouvrir les grilles du jardin des Tuileries, fermées depuis les dernières émeutes, le public affecta de ne pas mettre le pied dans le jardin et de se porter en foule, par la rue Saint-Honoré, sur la terrasse des Feuillants, que l'Assemblée, par un décret, venait de confisquer et de réunir à son enceinte; on tendit même un long ruban entre la terrasse et le jardin ; du côté du jardin on écrivit sur des poteaux : *Coblentz*, et on

plaça de l'autre côté cette inscription : *Ne passez pas sur le territoire ennemi.* Un jeune homme ayant passé par mégarde de la terrasse dans une allée voisine, il s'éleva contre lui une huée menaçante; il remonte rapidement sur la terrasse, et là, après avoir ôté ses souliers, il en ratisse la semelle, et rejette les raclures dans l'allée, aux applaudissements frénétiques de toute la foule.

Alors arrivèrent 3000 volontaires de Marseille; ils se rendaient à l'armée, et passèrent par Paris sur l'ordre de l'Assemblée, qui pendant leur séjour dans cette ville leur accorda 30 sous par jour : c'étaient des hommes d'une énergie terrible, qui fraternisèrent sur-le-champ avec les fédérés parisiens.

Il est facile aujourd'hui de juger froidement et les événements et les hommes; mais alors la nation presque entière était en proie à une fièvre ardente, dont les fréquents accès se reproduisirent, comme on va le voir, pendant près de deux années, et qui explique les faits sans les excuser.

XIX

JOURNÉE DU 10 AOUT 1791.

Le dernier conciliabule des chefs du complot, Danton, Marat et les autres, eut lieu à Charenton pendant la nuit.

On choisit le 10 août pour renverser la Constitution, en lançant sur les Tuileries 50 000 hommes en armes. Le maire, Péthion, et le commandant général de la garde nationale, Mandat, pouvaient être embarrassants; le maire, parce que très-probablement il s'opposerait aux assassinats; le commandant, parce que très-certainement il ne faillirait pas à son devoir. Que faire donc de

Péthion ? Le retenir prisonnier, sous prétexte de l'empêcher de se compromettre. Que faire de Mandat ? L'assassiner. Telles furent les résolutions adoptées. Quant au roi et à sa famille, on était bien décidé à les tuer s'ils se défendaient ; mais on aimait mieux, s'il était possible, les prendre vivants.

La nuit du 9 au 10 août fut pour Paris pleine d'agitation ; et pour le château, pleine d'angoisses.

Toute cette nuit l'Assemblée resta en séance. Les ministres vinrent la supplier d'envoyer au château une députation nombreuse pour protéger les personnes royales. La demande fut repoussée.

Ni le roi, ni la reine, ni Madame Élisabeth ne dormirent cette nuit-là.

Le roi se renferma quelque temps dans son cabinet. Après s'être recueilli dans la prière, il en sortit, préparé à paraître devant Dieu.

Le roi, la reine et sa sœur se rendirent dans un salon, où 300 royalistes dévoués s'étaient réunis pour les couvrir de leurs corps.

On entendait de tous les clochers le son du tocsin.

De quart d'heure en quart d'heure se succédaient au château des avis qui venaient ou augmenter les transes ou donner quelque faible espoir.

Jamais nuit ne fut plus pleine d'horreur.

A cinq heures on éveilla les enfants, et la reine les fit venir auprès d'elle.

Tandis qu'on veillait ainsi aux Tuileries, on veillait aussi dans les quarante-huit chefs-lieux des sections de Paris, et il s'y passa un fait inouï.

Les conspirateurs craignaient que quelques honnêtes gens qui se trouvaient dans la municipalité de Paris ne fussent un embarras.

Les sections, où les Jacobins les plus exaltés dominaient depuis quelques jours en maîtres absolus, déclarent

la municipalité déchue de ses pouvoirs, et improvisent pour la remplacer une municipalité nouvelle. Chaque section nomme un membre de la nouvelle commune; et avant l'aurore ces membres, dont quelques-uns appartenaient déjà à la municipalité légale, partent chacun de sa section, entourés de bataillons armés de piques, et vont s'installer à l'hôtel de ville : c'étaient Danton, Billaud-Varennes, Santerre, Tallien, Collot-d'Herbois et d'autres, leurs émules. La nouvelle municipalité s'organise rapidement, proclame la destitution des membres constitutionnels de la vraie municipalité, s'adjoint ceux des anciens membres qui étaient Cordeliers ou Jacobins, confirme les pouvoirs de Péthion et de Manuel, mais confine provisoirement Péthion chez lui, en lui donnant des gardes. Tout cela se fait avec une rapidité extrême. La municipalité nouvelle inscrit en tête de ses arrêtés : *Au nom de la nation;* elle les date de l'an IV de la liberté, et Ier de l'égalité.

Péthion, qui dans la nuit avait paru aux Tuileries, et qui là, dit-on, avait été presque contraint par Mandat de lui remettre un ordre signé pour repousser la force par la force, ayant été arrêté, se trouvait donc, pour le moment, réduit à l'impuissance. Restait Mandat, dont il fallait à tout prix se débarrasser. Il était déjà grand jour. La municipalité envoie chercher Mandat aux Tuileries, où il achevait ses dispositions pour la défense du château, et où, par ses ordres, les bataillons de la garde nationale se rendaient de toutes parts. Mandat croit être appelé par la municipalité légale, ignorant l'existence de l'autre. Il arrive à la hâte. Sans défiance (et pourquoi se serait-il défié?), il entre dans la salle de l'hôtel de ville; là il se voit en présence de gens inconnus, ou plutôt trop connus, dont le président, après lui avoir adressé une ou deux questions, dit tout à coup : « Qu'on l'entraîne! » On se jette sur lui; et à peine l'a-t-on entraîné hors

du vestibule, qu'on le tue, sur les marches, d'un coup de pistolet.

Santerre est nommé commandant général à sa place.

Il était alors à peu près six heures du matin.

Déjà, sur plusieurs points, les fédérés formaient leurs colonnes pour marcher contre le château.

Quelle était sa défense? Quelques compagnies suisses et les 300 volontaires.

A la vérité, les bataillons de la garde nationale arrivaient de toutes parts et remplissaient la cour, le jardin et les terrasses, et l'artillerie était là avec ses canons.

Mais pouvait-on compter sur la garde nationale? c'est ce dont le roi voulut s'assurer.

« Pour cette fois, » dit-il, » je consens que mes amis me défendent. Ma cause est celle de tous les bons citoyens; je ne me séparerai pas d'eux. »

Il s'apprête donc à aller passer en revue ses défenseurs; la reine, étouffant avec bien de la peine ses sanglots, reste dans les salons, et il descend dans la cour.

Le tambour bat aux champs, et quelques cris de *Vive le roi!* se font entendre, dominés et étouffés par le cri de *Vive la nation!* Si dans la cour le bataillon des Filles-Saint-Thomas fait éclater son zèle pour la défense du roi, les autres bataillons, en général, restent muets et froids. Dans le jardin, d'un côté au cri de *Vive la nation!* se mêle celui de *Vive Péthion!* de l'autre le roi est accueilli par un morne silence. Sur la terrasse du bord de l'eau, les artilleurs crient avec fureur : *A bas le veto! à bas le traître!* et même, dans le jardin, un homme le menaça de son poignard.

Le roi voit qu'il ne peut compter sur la garde nationale, et peut-être alors au fond du cœur donna-t-il un regret à Lafayette. Il rentre, accablé de douleur et d'inquiétude, dans le palais, où les 300 volontaires royalistes et un grand nombre de gardes nationaux des Filles-Saint-

Thomas l'attendaient, prêts à périr pour lui. Alors, des fenêtres, on vit les artilleurs de la garde nationale retourner leurs canons contre le château, en criant : *A bas le tyran !*

En cet instant la nouvelle de l'assassinat de Mandat arrive au château.

Cette nouvelle était pour la famille royale un arrêt de mort.

Dans l'attente de l'émeute qui allait arriver en armes, le désordre aux alentours du palais ne cessait de croître ; le cri de *Vive le roi !* ne s'entendait plus dans la cour et dans le jardin ; mais seulement celui de *Vive la nation!* et d'autres encore plus significatifs.

Il est huit heures.

Dans le salon paraît enfin, comme représentant l'autorité départementale de Paris, le procureur général syndic du département, Rœderer, revêtu de son écharpe.

S'adressant au roi, il lui peint, sous les couleurs les plus effrayantes, la fureur du peuple; il déclare que le danger est au-dessus de toute expression; que la garde nationale fidèle est peu nombreuse; que le reste appartient à l'émeute et tirera sur le château; que toute la famille royale et tous ceux qui étaient auprès d'elle seront infailliblement égorgés, si le roi ne prend sur-le-champ un parti décisif. Quel parti ? se réfugier au sein de l'Assemblée.

« Quoi ! » s'écrie la reine, « le roi demanderait un refuge à des hommes qui peut-être, à l'heure même, prononcent sa déchéance ! Si nous ne pouvons sauver notre vie, sauvons du moins notre honneur.

— Eh quoi ! madame, » dit Rœderer, « vous voulez donc la mort du roi, de vos deux enfants, de Madame Élisabeth, la vôtre, celle de toutes les personnes qui sont ici pour vous défendre ?

— Ah ! que ne puis-je, » répliqua la reine, » appeler tous les dangers sur ma tête ! »

Le roi, jusque-là plongé dans un silence morne, dit Rœderer :

« N'est-il pas évident que les plus ardents fauteurs de l'insurrection siégent dans cette Assemblée, à laquelle vous voulez que je confie tout ce que j'ai de plus cher? — Sire, l'Assemblée vous saura gré d'avoir évité une sanglante catastrophe. »

Le roi était ébranlé; il prononça ces paroles : « Puissent-ils se souvenir qu'aucun sacrifice ne m'a coûté pour prévenir l'effusion du sang! — Sommes-nous donc abandonnés? » s'écria la reine; « n'y a-t-il plus aucun moyen de défense? — Aucun, » reprit Rœderer. — « Que le sang ne soit pas versé! » dit le roi. Sa résolution était prise. Les volontaires étaient au désespoir; un des commandants des Filles-Saint-Thomas, Boscari, veut tenter un dernier effort, et conjure Louis XVI de prévenir l'attaque des insurgés, qui ne seraient prêts que dans deux heures; de former avec les Suisses un bataillon carré, de se faire jour les armes à la main, et de rejoindre la route de Rouen, ville bien disposée où commandait La Rochefoucauld-Liancourt. « Ce parti serait excellent, si j'étais seul, » répondit le roi; « mais ma famille!... »

L'avis de Rœderer l'emporte. Le roi, après un court silence, dit à la reine : *Partons*; et, comme toutes les personnes présentes faisaient éclater la douleur la plus vive, Marie-Antoinette, pour les consoler, leur dit, quoique trop sûre du contraire : « Nous reviendrons bientôt. » Le roi et sa famille, pour se rendre à l'Assemblée, sortent de leur palais, et, entre deux haies de gardes nationaux, arrivent jusqu'à l'escalier de la terrasse des Feuillants. Là une multitude immense s'oppose un instant à leur passage, et il fallut, pour qu'on leur laissât le chemin libre, l'intervention de Rœderer.

Le roi conduisait sa sœur, Rœderer avait l'honneur de donner le bras à la reine; puis venait Madame Royale avec

sa gouvernante; un garde national portait le prince royal dans ses bras.

C'est ainsi qu'on arriva dans la salle de l'Assemblée.

En entrant, le roi dit : « Je suis venu ici pour éviter un grand crime qui allait se commettre; je pense que je ne saurais être plus en sûreté qu'auprès de vous, messieurs. »

La présence du roi avait plongé dans une stupeur passagère l'Assemblée satisfaite et inquiète à la fois de ce triomphe, qui dépassait son espoir; aussi, malgré tout son esprit, le président, Vergniaud, ne put faire que cette réponse absurde: « que l'Assemblée ferait son devoir, qui était de mourir pour la défense des autorités constituées. » Et déjà l'immense clameur des bandes qui envahissaient le palais arrivait dans la salle. La Gironde voyait avec joie que l'occasion était arrivée de prononcer la suspension ou la déchéance; elle ignorait encore l'assassinat du commandant général, et l'intrusion d'une municipalité jacobine, et elle croyait que l'insurrection allait s'arrêter, satisfaite de sa victoire.

Sous prétexte que la Constitution ne lui permettait pas de délibérer en présence du roi, elle le fit placer, avec sa famille, dans la loge vide du journal *le Logographe*, derrière le fauteuil du président; c'était une cage de 12 pieds en carré et de 6 pieds de haut, dont les murs blancs réfléchissaient les rayons du soleil et en redoublaient l'ardeur.

A peine la famille royale avait-elle abandonné le château, que les gardes nationaux et la plupart des volontaires accourus à sa défense l'avaient quitté. Les Suisses aussi se disposaient à l'abandonner. Les bandes insurgées arrivent de toutes parts en poussant des cris sauvages. Un groupe de Marseillais s'approche des Suisses sous prétexte de fraterniser, en attire cinq dans ses rangs et les égorge [1]. A l'instant même les Suisses répondent

1. M. de Conny, *Histoire de la Révolution*.

à cette attaque par une décharge de mousqueterie qui met cette multitude en fuite. Vainqueurs pour quelques moments, les Suisses s'emparent des canons des Marseillais : le Carrousel est évacué. Au même instant, le commandant des Suisses, Salis, à la tête d'un détachement, s'avance, sous une grêle de coups de fusil, jusqu'à la porte de l'Assemblée, et là s'empare de trois pièces de canon qu'il fait rouler sur la terrasse du château. Il était alors dix heures du matin ; les Marseillais et la foule ameutée fuyaient dans toutes les directions, et le remous de cet immense reflux se faisait sentir jusqu'à la place de la Bastille.

L'Assemblée, qui voit les avenues de son palais au pouvoir des gardes du roi, est en proie à l'agitation la plus vive ; plusieurs membres veulent fuir, et sont forcés de reprendre leurs places. Les décharges du canon faisaient trembler les vitres. Chaque décharge portait la mort dans l'âme si sensible de Louis. Les députés, se pressant devant sa loge, lui demandent avec anxiété s'il a donné l'ordre à ses gardes d'exterminer le peuple. « Hélas ! » répond-il, « je n'ai donné aucun ordre. » On le supplie de faire cesser le feu. Il envoie d'Hervilly au château pour ordonner aux Suisses de cesser le feu ; et il signe un ordre qui retient dans le lieu de leur résidence ou arrête dans leur marche les compagnies suisses casernées à Rueil et à Courbevoie.

Tel fut le dernier acte de Louis XVI comme roi.

L'émeute cependant avait repris courage et accourait de nouveau à la charge ; les Marseillais arrivent sur le Carrousel avec de nouveaux canons que dans leur fureur inexpérimentée ils tirent contre les fenêtres du château sans pouvoir briser que les toits. Les Suisses, qui ont reçu l'ordre porté par d'Hervilly, font vainement signe qu'ils renoncent à combattre. On se précipite sur eux, dans la cour et dans le jardin, qu'envahissent les bandes armées. Alors commence un carnage horrible et sans pitié : ils se

barricadent dans le palais; on amène contre eux des canons; on brise les portes; on les poursuit de chambre en chambre; on les arrache de tous les endroits où ils se sont cachés, on les massacre avec fureur. Le Carrousel, le jardin, le palais, sont devenus un théâtre d'horreur. On déchire les victimes, on traîne partout leurs membres palpitants, on met leurs têtes au bout des piques, et on les promène en triomphe au chant de : *Ça ira.*

De la salle de l'Assemblée on entendait tout. Les sifflements des balles qui passaient à dix pas de là, les gémissements des blessés, les hurlements des vainqueurs, les vociférations menaçantes de la multitude qui défilait incessamment dans la salle en déposant des pétitions sur le bureau, les cris de rage qui partaient des tribunes, tout dut faire croire à la famille royale que c'était fait d'elle.

Le feu, qui avait commencé vers neuf heures, cessa vers midi; mais le carnage ne cessa guère qu'à deux heures. Il y eut aussi des massacres dans les rues. Puis-je passer sous silence celui du jeune Suleau, écrivain royaliste aussi distingué par son caractère que par son talent? Il courait à la défense des Tuileries, lorsqu'il fut arrêté; mais on allait le relâcher, lorsqu'une femme trop célèbre alors, le reconnut et cria : « Tuez-le, c'est Suleau. » Je me hâte de dire que quelques jours après, dans le jardin des Tuileries, cette même femme fut saisie comme orléaniste par un groupe de Jacobins, et cruellement fouettée par eux, et qu'elle mourut folle.

Au moment où le carnage cessait, la nouvelle municipalité parisienne vint à la barre de l'Assemblée faire reconnaître ses pouvoirs. Elle était précédée de trois bannières sur lesquelles étaient inscrits ces mots : *Patrie*, *Liberté*, *Égalité*. Santerre, qui était à la tête, parla ainsi : « Représentants! le peuple m'envoie vers vous pour vous dire qu'il vous croit toujours dignes de sa confiance; mais

il m'a chargé en même temps de vous déclarer qu'il ne peut reconnaître d'autre juge des mesures qu'il est forcé de prendre, que le peuple français, votre souverain et le nôtre. »

L'Assemblée se le tint pour dit. Elle connaissait d'ailleurs ces paroles que la veille Danton avait proférées : « Si l'Assemblée bouge, *malheur à elle*[1] ! »

Sous la pression de ces faits, l'Assemblée, contrairement à la constitution pour laquelle, peu de mois auparavant, elle avait juré de mourir, prononce la suspension du roi par un décret dont l'histoire doit conserver les termes :

« L'Assemblée législative, considérant que les dangers de la patrie sont parvenus à leur comble ;

« Que c'est pour le Corps législatif le plus saint des devoirs d'employer tous les moyens de la sauver ;

« Qu'il est impossible d'en trouver d'efficaces, tant qu'on ne s'occupera pas de tarir la source de ses maux ;

« Considérant que ces maux dérivent principalement des défiances qu'a inspirées la conduite du chef du pouvoir exécutif, dans une guerre entreprise en son nom contre la constitution et l'indépendance nationale ;

« Que ces défiances ont provoqué de diverses parties de l'empire un vœu tendant à la révocation de l'autorité déléguée à Louis XVI ;

« Considérant néanmoins que le Corps législatif ne doit ni ne veut agrandir la sienne par aucune usurpation ;

« Que dans les circonstances extraordinaires où l'ont placé des événements imprévus par toutes les lois, il ne peut concilier ce qu'il doit à sa fidélité inébranlable à la Constitution, avec sa ferme résolution de s'ensevelir sous les ruines du temple de la liberté, plutôt que de la laisser périr, qu'en recourant à la souveraineté du peuple et prenant en même temps les précautions indispensables pour

1. J'ai changé l'expression.

que ce recours ne soit pas rendu illusoire par des trahisons ; décrète ce qui suit :

« Le peuple français est invité à former une *Convention nationale;* la commission extraordinaire présentera demain un projet pour indiquer le mode et l'époque de cette convention ;

« Le chef du pouvoir exécutif est provisoirement suspendu de ses fonctions jusqu'à ce que la Convention nationale ait prononcé sur les mesures qu'elle croira devoir adopter pour assurer la souveraineté du peuple et le règne de la liberté et de l'égalité ;

« Le roi et sa famille demeureront dans l'enceinte du Corps législatif jusqu'à ce que le calme soit rétabli dans Paris. »

Ce n'était point assez d'avoir détrôné Louis XVI ; il fallait réintégrer les fameux ministres patriotes, dont le renvoi avait servi de prétexte à la révolution nouvelle. L'Assemblée, par un décret, s'attribue à elle-même le pouvoir exécutif, c'est-à-dire la portion de pouvoir exécutif que la commune de Paris voudra bien lui laisser ; et, usant immédiatement de ses nouveaux droits, elle rend à Roland le ministère de l'intérieur, à Servan celui de la guerre, à Clavière celui des finances ; et elle nomme ministre de la justice, le chef et le vainqueur de la journée du 10 août, Danton.

Tandis que l'Assemblée discutait sur ces diverses mesures et les adoptait successivement, le roi, appuyé sur le bord de la loge, regardait tout, écoutait tout avec sang-froid et dignité ; tant d'insultes n'altérèrent pas un seul instant la sérénité de son visage. Il passa ainsi seize heures sans prendre autre chose que quelques fruits ; et cela même lui était reproché, et dans le compte rendu de la séance les journaux mirent en gros caractère et avec des points d'exclamation : IL MANGE DES PÊCHES ! ! La reine, Madame Élisabeth, Madame Royale, résistèrent à la

fatigue. Le jeune prince, accablé par une chaleur étouffante, dormait profondément dans les bras de sa mère.

A une heure du matin, la famille royale put sortir de la loge, et passa le reste de la nuit dans quatre cellules des Feuillants qui avaient été préparées pour elle. Dans une de ces cellules veillèrent quelques fidèles amis qui n'avaient pas voulu la quitter ; de ce nombre était le jeune duc de Rohan-Chabot, qui, pour ce fait, fut envoyé à l'échafaud quelques jours plus tard.

A dix heures du matin, il fallut, au milieu des imprécations et des menaces de la multitude, retourner dans la loge. A l'Assemblée se succédaient les motions les plus violentes. Les bandes armées se présentèrent à la barre, réclamant, pour les égorger, quelques Suisses qui étaient prisonniers dans le corps de garde des Feuillants. Elles paraissaient disposées à se saisir de leurs victimes par la violence; et en même temps elles lançaient sur le roi et sur la reine des regards affreux. Elles se décidèrent enfin à sortir quand Péthion et Danton furent venus dans la salle leur jurer qu'on ferait bonne justice des captifs.

Quand, le soir, le roi fut rentré dans les cellules des Feuillants avec sa famille, on vint lui signifier de la part de l'Assemblée, que le peuple allait venir arracher d'auprès de sa personne tous ceux qui lui étaient suspects. Louis XVI répondit : « Je suis donc en prison !... Charles Ier fut plus heureux que moi ; on lui laissa ses amis jusqu'à l'échafaud. » Il fallut donc qu'il se séparât d'eux. Adieu cruel. La reine leur dit d'embrasser les deux enfants et les congédia avec ces paroles : « Ce n'est que de cet instant que nous sentons l'horreur de notre position ; votre dévouement l'avait adoucie. »

Elle était affreuse, cette position, au delà de tout ce qu'on avait pu prévoir. La commune de Paris, ne voulant point laisser ses victimes entre les mains de l'Assemblée, fit rendre un décret qui confiait à *la commune de Paris* la

garde des personnes royales. L'Assemblée avait voté pour elles une captivité splendide et honorable, dans le palais du Luxembourg, qu'entourent les plus beaux jardins du monde, et leur réservait probablement dans sa pensée la liberté après la paix et des dédommagements dignes de la France. La Commune ne l'entendait pas ainsi et imposa sa volonté à l'Assemblée. Dans la rue du Temple s'élevait alors le couvent des anciens Templiers, avec une tour très-forte; c'est dans cette tour que, par ordre de la municipalité, Péthion et Manuel conduisirent leurs captifs. Ils se placèrent, le chapeau sur la tête, dans la voiture royale, qu'ils eurent soin de faire arrêter sur la place Vendôme: là une multitude ameutée brisait la statue de Louis XIV, et, ayant allumé des feux, y jetait pêle-mêle les titres et les papiers pillés dans les archives de l'ordre du Saint-Esprit, et dansait autour des flammes, en criant *Vive la nation!* et en poussant contre le roi et contre la reine des cris de mort. Puis la voiture continua de rouler, elle entra sous les voûtes du Temple, et les portes de la tour se refermèrent sur les captifs.

Avec eux s'enferma le valet de chambre du roi, Cléry, que son dévouement a rendu justement célèbre.

C'est ainsi que l'Assemblée législative livra à leurs mortels ennemis ceux qui avaient demandé un asile à sa loyauté et à son honneur.

Ainsi fut détrônée en 1792, par les Parisiens, cette famille qu'en 888 les Parisiens avaient élevée sur le trône. Le premier roi de cette race, Eudes, comte de Paris, avait sauvé Paris de l'invasion étrangère; ses successeurs, par une longue suite d'efforts, avaient fait surgir du chaos féodal l'ordre, la légalité, l'unité, et enfin, en 1789, la liberté.

XX

DEPUIS LE 10 AOUT JUSQU'AU 2 SEPTEMBRE.

La nouvelle des événements du 10 août éclata en Europe comme un coup de foudre. Les réformes de 1789, que jusqu'à ce jour les peuples avaient admirées et enviées, leur devinrent ou odieuses ou suspectes. Tous les ambassadeurs étrangers quittèrent Paris, et l'ordre fut donné aux armées autrichienne et prussienne d'entrer en France.

Lafayette était à Sedan. Là il apprend à la fois et la catastrophe du 10 août et l'arrivée de trois membres que l'Assemblée législative venait d'envoyer pour se saisir de lui. Il les prévient, les fait saisir eux-mêmes et les jette dans la tour de Sedan. Puis il essaye de soulever son armée et de la décider à marcher sur Paris; mais en présence de l'ennemi, cela était-il possible? Désolé à la fois et de son impuissance et de la chute de la Constitution et du sort de la famille royale, il se voit forcé, lui aussi, de quitter cette France, dont pendant trois ans il avait été l'idole. Il voulait se réfugier en Hollande, et de là aux États-Unis. Il quitte donc son armée avec Alexandre de Lameth, deux autres anciens constituants, et quelques officiers : mais à peine a-t-il franchi la frontière, il est arrêté par les Autrichiens, qui le déclarent, lui et ses compagnons, prisonniers de guerre. Lafayette fut enfermé au château d'Olmütz, où il fut tenu pendant cinq ans au secret le plus rigoureux; sa captivité ne cessa qu'au moment où la France victorieuse fit de son élargissement une des conditions de la paix. Il eût obtenu plus tôt cet élargissement, s'il avait voulu consentir à rétracter sa foi politique; mais il s'y refusa avec constance.

Ainsi disparut de l'horizon politique l'étoile de Lafayette, qui devait trente-huit ans plus tard y briller de nouveau, mais d'un éclat affaibli.

Son armée passa sous le commandement de Dumouriez, qui avait sous ses ordres le jeune Louis-Philippe d'Orléans, en qualité de lieutenant général.

En même temps, la France entière, exaltée à la fois et terrifiée, passa sans résistance, nominalement sous le gouvernement de l'Assemblée législative, effectivement sous celui de la Commune de Paris. Le canon tonnait sur toute la frontière allemande et belge; et de tous les points du territoire les volontaires couraient à la frontière ou aux camps d'instruction.

A Paris tous les emblèmes de la royauté disparaissent sous le marteau, sous la hache, dans les eaux, dans les flammes; les statues sont brisées; et sans l'intervention de l'Assemblée législative, la Commune, qui avait déjà fait attaquer les deux arcs de triomphe si célèbres sous le nom de porte Saint-Denis et de porte Saint-Martin, n'y aurait pas laissé pierre sur pierre. Dès lors on commença à effacer les noms des rues ou des édifices, qui avaient un rapport, même éloigné, avec la royauté ou avec la religion, et à les remplacer par des appellations révolutionnaires et républicaines. Il n'y eut pas jusqu'à l'inoffensive appellation de *rue du Pot-de-Fer-Saint-Sulpice* qui ne dût disparaître, à cause du *saint;* elle devint la rue de *Mucius Scévola.* On commença à dire (ce qui dura jusqu'au consulat) rue Honoré, rue Denis, faubourg Antoine. Une foule de personnes renoncèrent à leurs prénoms et y substituèrent les noms des républicains célèbres de l'antiquité : Gracchus, Brutus, Miltiade et autres. Cela divertit; ceci épouvante :

L'Assemblée législative présente un spectacle inouï de violence et de faiblesse. Elle délibère au milieu du tumulte et souffre que tout membre qui ose parler dans le sens de la

modération soit accablé d'insultes et de menaces par le public des tribunes. Bientôt même ceux de ses membres qui appartiennent à l'opinion constitutionnelle ne peuvent plus se mêler aux discussions et n'assistent aux séances que parce que la salle est un asile qui les soustrait aux violences personnelles; les Girondins, pour ne pas compromettre leur popularité, luttent d'exaltation avec les Jacobins.

Sous cette pression, l'Assemblée institue un tribunal spécial extraordinaire chargé de poursuivre et de punir immédiatement les auteurs *des crimes du* 10 *août*, c'est-à-dire les personnes soupçonnées d'avoir voulu défendre le roi et la Constitution; ce tribunal prit pour premières victimes Rohan-Chabot, l'intendant général de la liste civile Laporte, et le journaliste Durozoy.

En même temps, l'Assemblée décide que la ville de Longwy, qui vient de se rendre aux Autrichiens après un bombardement de vingt-quatre heures, sera rasée; que ses habitants seront infâmes et déchus pendant dix ans des droits de citoyens français;

Elle autorise tout commandant d'une place assiégée à faire démolir sur-le-champ les maisons de tous ceux qui parleraient de se rendre;

Elle écoute de sang-froid la motion d'un de ses membres, Jean Debry, qui propose de créer une légion de douze cents *tyrannicides*, pour attaquer corps à corps, individuellement ou collectivement, et par tous les moyens possibles, les rois et les généraux qui font la guerre à la France;

Elle supprime la garde nationale de Paris et la remplace par les quarante-huit sections armées, nommant chacune ses officiers, et toutes ensemble un commandant général, rééligible tous les trois mois;

Elle envoie à la Monnaie tous les objets d'or et d'argent appartenant aux églises.

La volonté révolutionnaire qui domine l'Assemblée est

devenue un torrent qui entraîne tout. Elle n'a plus, cette Assemblée, que quelques jours à vivre, et elle se hâte de voter les lois les plus subversives :

Elle décide que les habitants de toutes les communes partageront entre eux les biens communaux; ce qui n'eut pas lieu, mais seulement à cause des difficultés d'exécution.

Elle supprime la distinction entre les citoyens actifs et les citoyens non actifs, et elle appelle à voter dans les assemblées primaires et dans les assemblées communales tous les hommes âgés de vingt-cinq ans, sans exception;

Elle déclare que le mariage, n'étant qu'un contrat civil, ne subsiste que par la volonté des parties contractantes; et en conséquence elle autorise le divorce;

Elle amoindrit la puissance paternelle, en fixant la majorité des jeunes gens à vingt et un ans, et en statuant que, passé cet âge, on n'aura plus besoin du consentement des parents pour se marier;

Elle prescrit, sur la demande, ou plutôt sur l'ordre de Danton, ministre de la justice, des visites domiciliaires dans toutes les maisons en France, visites que les autorités municipales feront ou ordonneront quand il leur plaira; elle prescrit spécialement dans Paris des visites domiciliaires nocturnes; et elle décerne contre quiconque entraverait l'exécution de ces mesures, la peine de mort.

Enfin, elle donne un libre cours à sa haine contre les prêtres, dont le veto royal avait arrêté jusque-là l'explosion. Elle bannit du territoire français, sous quinze jours, tous les ecclésiastiques qui, étant assujettis au serment par leurs fonctions, ne l'ont point prêté; et elle leur accorde pour se rendre jusqu'à la frontière la plus proche six sous par lieue; déclarant que qui n'obéira pas, dans le délai prescrit, sera déporté à la Guyane. Quant aux ecclésiastiques qui, ayant renoncé à leurs fonctions, ne

sont pas assujettis au serment, elle donne à l'autorité civile le droit de les bannir ou de les déporter sur la demande de six personnes.

Déjà les biens des émigrés avaient été frappés de séquestre. L'Assemblée confisque ces mêmes biens, et en ordonne la vente immédiate au profit de la nation. Elle fixe les formalités de l'adjudication et de l'aliénation; pour allécher les acquéreurs, elle leur assure les plus grandes facilités. Les districts départementaux furent chargés de cette opération immense, qui dura plus de deux ans, tenant toujours la cupidité en éveil, en même temps qu'elle la satisfaisait. Ces biens, c'est-à-dire près de la moitié du sol français, furent estimés bien au-dessous de leur valeur, et cette valeur dut être soldée en assignats, qui dès lors perdaient cinquante pour cent, et qui tombèrent ensuite rapidement, en sorte que des domaines, valant en réalité un demi-million, furent payés en apparence deux ou trois cent mille francs, et effectivement quinze ou vingt mille. Cette loi, venant après la vente des biens de l'Église, associa aux intérêts moraux et politiques de la révolution des intérêts matériels tellement puissants, que son énergie en fut doublée.

Tandis que l'Assemblée entasse ainsi décrets sur décrets, la Commune de Paris, de son côté, ne reste pas oisive.

Elle ordonne de briser les presses de tous les imprimeurs non patriotes;

Elle chasse des sections tous les citoyens qui n'ont pas des Jacobins ou des Cordeliers pour répondants;

Elle enjoint de tenir toute la nuit les maisons éclairées, interdit la circulation des voitures après dix heures du soir, enrôle et solde les hommes valides et nécessiteux pour les divers services révolutionnaires, et fait exécuter hors des murs des patrouilles continuelles pour saisir quiconque tenterait de s'évader;

Elle multiplie les arrestations de jour et de nuit, elle jette dans les prisons (et presque tous les couvents ont reçu cette destination nouvelle) quiconque est soupçonné d'être partisan de la royauté ou de la Constitution ou de Lafayette; elle remplit tellement ces prisons, toutes nombreuses et toutes spacieuses qu'elles sont, qu'elles regorgent;

Elle destitue les juges de paix et les remplace par des hommes de son choix;

Sur la demande de Robespierre, qui exerçait dans son sein aussi bien que dans la société des Jacobins une autorité sans limites, elle supprime le directoire du département, que la loi plaçait au-dessus d'elle;

Enfin elle va si loin dans l'usurpation de tous les pouvoirs, que, sous prétexte que la nomination de ses membres n'avait pas encore été régularisée, l'Assemblée législative jalouse rend un décret qui ordonne aux sections de former une nouvelle municipalité sous vingt-quatre heures. Sur-le-champ, Péthion, Manuel, Tallien arrivent à l'Assemblée avec une escorte menaçante, et réclament. L'Assemblée annule son décret, reconnaît comme formant légalement la municipalité de Paris les membres actuels, et attribue aux sections le droit de révoquer et de remplacer à leur gré leurs mandataires.

Voilà comment agissait la démagogie devenue enfin maîtresse grâce à l'appui que l'Assemblée législative lui avait donné.

Les nouvelles de la frontière redoublent l'anxiété et l'exaspération générales. On apprend que, tandis que les Autrichiens bombardaient et prenaient Longwy, les Prussiens, sous les ordres de leur roi et de Brunswick, s'étaient présentés devant Verdun et l'avaient sommé de se rendre; que le commandant de la place, Beaurepaire, n'ayant pu déterminer la garnison à se défendre, et ne voulant pas survivre à ce déshonneur, s'était, en plein conseil de guerre,

tué lui-même d'un coup de pistolet; que Verdun avait ouvert ses portes, et que les jeunes filles de cette ville (fatale démarche qui devait leur coûter la vie) étaient allées présenter au roi de Prusse des dragées et des fleurs; que les Prussiens venaient d'entrer en Champagne et marchaient sur Paris.

Immédiatement se réunit le comité de défense générale, composé des ministres et d'un certain nombre de députés. On propose de faire replier l'armée, pour qu'elle livre bataille auprès de Paris ; d'autres veulent que le gouvernement et l'Assemblée se retirent à Saumur : « Non, » dit Danton, « la France est dans Paris; si vous abandonnez Paris à l'étranger, vous vous livrez et vous lui livrez la France. C'est dans Paris qu'il faut se maintenir par tous les moyens, mais il ne faut pas songer à combattre sous les murs de la capitale : le 10 août a divisé la France en deux partis, dont l'un est attaché à la royauté, et l'autre veut la république. Celui-ci est le seul sur lequel vous puissiez compter pour combattre. L'autre se refusera à marcher; il agitera Paris en faveur de l'étranger, tandis que vos défenseurs, placés entre deux feux, se feront tuer pour le repousser. Mon avis est que, pour déconcerter ses mesures et arrêter l'ennemi, il faut *faire peur* aux royalistes. Oui, vous dis-je, leur faire peur!!! »

Le comité ne répondit rien, quoiqu'il se doutât peut-être de ce que Danton allait faire, et l'on se sépara dans l'attente de quelque terrible événement. Danton courut à la Commune.

C'était le 1er septembre au soir.

La Commune fait avertir l'Assemblée que, vu l'approche de l'ennemi, on va sonner le tocsin, tirer le canon d'alarme et fermer tout à fait les barrières. L'Assemblée applaudit.

Il est à croire que, dans ce moment, Vergniaud, Brissot, Gensonné et leurs amis étaient indignés et frappés de stupeur; ils ne purent s'opposer à rien.

XXI

JOURNÉES DE SEPTEMBRE 1792.

A la Commune, que dit, que fit Danton ?... Ici un voile s'étend sur ses actes et sur ceux des principaux chefs de la démagogie. Quelle est la part qui revient à chacun dans les faits qui s'accomplirent ? à Danton, surtout, qui avait dit : « Que faut-il pour réussir en révolution ? de l'audace, de l'audace, et toujours de l'audace ! »

On ne peut le dire avec certitude.

Quoi qu'il en soit, le lendemain, 2 septembre, et les jours suivants, les personnes que la Commune de Paris avait fait arrêter et avait entassées dans les prisons, y furent égorgées.

Les assassins, en petit nombre, enfonçaient les portes des prisons, ou même on les leur ouvrait ; ils se faisaient amener les prisonniers, et les tuaient, à coups de piques, ou autrement. Une foule fort nombreuse regardait.

Ces faits eurent lieu simultanément ou successivement à l'Abbaye, à la Force, à la Conciergerie, à Sainte-Pélagie, au Châtelet, et dans tous les couvents et hôpitaux que l'on avait convertis en prisons, les Carmes, Saint-Firmin, la Salpêtrière, Bicêtre. Pendant ces exécutions, le tocsin ne cessait de sonner ; de quart d'heure en quart d'heure tonnait le canon d'alarme ; les barrières de Paris restaient fermées.

Ceux qui se trouvaient détenus pour des causes non politiques furent soigneusement exceptés du carnage. Dès le 2 au matin, la municipalité envoya dans les prisons quelques-uns de ses membres, sous prétexte d'en faire sortir les personnes détenues pour dettes, lesquelles (dit l'arrêté) étant victimes de l'inégalité des fortunes, devaient être immédiatement rendues à la liberté. Ces membres,

délégués ou pour cet objet ou pour un autre, se rendirent dans toutes les prisons, portant l'écharpe municipale. L'un d'eux, Billaud-Varennes, demeura assez longtemps devant la porte de l'Abbaye. On le voyait, un pied dans le sang, l'autre appuyé sur un cadavre, encourager les meurtriers en leur annonçant des récompenses. « Braves citoyens, » disait-il, « quiconque aura *travaillé* dans les prisons recevra, au nom de la Commune, un bon d'un louis d'or. »

Ces bons, en effet, ont été délivrés et payés par la caisse municipale. On a fait ensuite tous les efforts imaginables pour effacer toutes les traces de ces payements. Mais il s'est retrouvé et il se conserve des bons de vingt-quatre francs pour chaque jour de *travail*, délivrés aux septembriseurs et signés *Tallien* et *Méhée*.

Néanmoins, non-seulement la Commune feignait de n'avoir donné aucun ordre, aucune autorisation; mais dès le 2 au soir, elle fait avertir l'Assemblée, pour qu'elle tâche de calmer le *peuple, qui voulait* forcer les prisons. L'Assemblée envoie cinq de ses membres à l'Abbaye; ils essayent de parler; on les hue; ils s'en retournent à l'Assemblée et terminent le rapport qu'ils lui adressent par ces mots : « Les ténèbres ne nous ont pas permis de voir ce qui se passait. » Il est certain néanmoins que l'ancien ministre des affaires étrangères, Montmorin, avait été tué entre les jambes de l'un d'entre eux.

Non-seulement la Commune fait semblant de n'avoir pas ordonné ces massacres, mais elle n'entend pas garder pour elle seule la responsabilité de les avoir soufferts. Par son ordre, Santerre, qu'elle a nommé commandant en chef de la garde nationale, c'est-à-dire des quarante-huit sections armées, se tient constamment auprès de la salle des séances de l'Assemblée législative, feignant d'attendre ses ordres. Matin et soir, des commissaires de la Commune viennent à la barre faire un rapport sur les événements : l'Assemblée écoute, puis reprend son ordre du jour.

A deux heures de la nuit, Tallien, l'un de ces commissaires, vient dire : « On n'a pu arrêter la vengeance du peuple.... Ce qui a le plus excité sa vengeance, c'est qu'il n'y avait là que des scélérats. »

Un des collègues de Tallien ajoute : « On ne doit pas oublier un fait important pour l'honneur du peuple : le peuple avait organisé dans les prisons un tribunal composé de douze personnes. D'après les registres d'écrous, d'après diverses questions faites aux prisonniers, les juges apposaient leurs mains sur la tête du prisonnier et se disaient : « Croyez-vous que, dans notre conscience, « nous puissions élargir monsieur ? » Ce mot *élargir* était sa condamnation. Quand on disait oui, l'accusé était relâché en apparence, et il était aussitôt précipité sur les piques. S'il était jugé innocent, les cris de *Vive la nation !* se faisaient entendre, et l'on rendait à l'accusé sa liberté. »

Voilà ce qui fut dit à l'Assemblée législative, où les Girondins étaient en majorité, et ce qu'ils écoutèrent en silence ; mais intérieurement ils frémissaient et ils comptaient bien, grâce à la toute-puissance de la prochaine Convention, dont ils devaient tous faire partie, se venger de tant d'humiliations.

Dans toutes les prisons, les assassinats eurent lieu avec les mêmes formalités, et partout *élargir* signifia *tuer ;* concordance bien propre à réfuter ceux qui, pour atténuer l'horreur des forfaits de septembre, soutiennent que ces forfaits ont été l'œuvre d'une fureur soudaine, et n'avaient été ni commandés ni prémédités.

Que faisait cependant le ministre de la justice ? Installé dans le splendide hôtel de la place Vendôme, il y donnait, le 2 septembre au soir, un grand dîner à Camille Desmoulins et à d'autres ; il y avait des dames ; outre Mme Danton, pleine de bonté et de vertus, et qui mourut, dit-on, de chagrin trois mois après ; Mme Camille Desmoulins,

spirituelle et charmante, et adorant son mari ; et d'autres encore. Les dames ne savaient rien : le dîner fut fort gai.

Que faisait le maire de Paris, Péthion ?... Il restait maire de Paris.

Que faisait le ministre de l'intérieur, Roland ?... Pâle et abattu, la tête appuyée contre un arbre dans le jardin du ministère, il se désolait.... et il restait ministre de l'intérieur.

Il sortit néanmoins de son accablement pour écrire à l'Assemblée, le lendemain du 2 :

« Hier fut un jour sur les événements duquel il faut peut-être laisser un voile. »

Enfin, lorsque le carnage eut duré cent heures consécutives, parut une proclamation signée *Péthion* et *Tallien*, qui, après avoir rendu hommage à la *juste vengeance* du peuple, l'invitait à laisser aux tribunaux le soin de punir le reste des conspirateurs. Le maire alla dire à l'Assemblée :

« Législateurs ! permettez-moi de jeter un voile sur le passé ; espérons que ces *scènes affligeantes* ne se reproduiront plus. »

En même temps, la municipalité parisienne envoya à la plupart des municipalités importantes une adresse dans laquelle elle ne dissimulait point ce qu'elle avait fait :

« Prévenue que des hordes barbares s'avancent contre elle, la Commune de Paris se hâte d'informer ses frères de tous les départements qu'une partie des conspirateurs féroces, détenus dans les prisons, a été mise à mort par le peuple : actes de justice qui lui ont paru indispensables pour retenir, par la terreur, les légions des traîtres entrés dans ses murs au moment où on allait marcher à l'ennemi ; et sans doute la nation entière s'empressera d'adopter ce moyen si nécessaire de salut public ; et tous les Français s'écrieront comme les Parisiens : « Nous marchons à l'en« nemi, mais nous ne laissons pas derrière nous des bri« gands pour égorger nos femmes et nos enfants. »

L'attente des auteurs de la proclamation ne fut pas remplie : trois ou quatre municipalités seulement imitèrent cet exemple, ou même le surpassèrent : ainsi, à Reims, des *conspirateurs* furent jetés dans un brasier ardent et brûlés tout vifs.

Quant aux détails de ce qui s'était passé à Paris, je les épargne au lecteur. Qu'il me suffise de dire que, dans le seul couvent des Carmes, l'archevêque d'Arles, Dulau, et avec lui 173 autres prêtres, furent massacrés ; leur sang coula à torrents ; on en voit encore les traces rougeâtres sur les dalles de la chapelle.

Quelques rares victimes échappèrent. C'est ainsi que deux nobles filles, qui avaient obtenu d'être renfermées avec leurs pères, parvinrent à les sauver à force de supplications et en les couvrant de leurs corps : l'une, Mlle Cazotte, vainement, car trois jours après, le tribunal extraordinaire ressaisit Cazotte pour la guillotine ; l'autre, Mlle de Sombreuil, avec un entier succès ; mais aussi (que ne peut la piété filiale !), déjà atteinte d'un coup de pique à la poitrine en se jetant au-devant des meurtriers, elle consentit à tremper ses lèvres dans un verre plein de sang qu'ils lui présentaient.

Il y eut dans ces journées une foule d'épisodes touchants et terribles, je les passe sous silence ; mais comment ne pas donner une mention à la plus intéressante de toutes ces victimes ? La princesse de Lamballe, belle-sœur de la duchesse d'Orléans, vertueuse et bonne comme elle, ravissante de beauté et de grâce, surintendante de la maison de la reine, unie à Marie-Antoinette par la plus sincère amitié, s'était enfuie de Paris en même temps qu'elle l'année précédente, et était arrivée heureusement à Londres ; mais là, ayant appris les dangers de la famille royale, elle était accourue auprès de la reine, n'avait plus voulu la quitter, et, le 10 août, avait demandé à être enfermée auprès d'elle. On l'incarcéra à la Force.

C'est là que les meurtriers, le 3 au matin, viennent la saisir. Pâle et tremblante, elle est traînée au guichet ; on lui dit : « Vous étiez de la conspiration du 10 août contre le peuple. — J'ignore cette conspiration. — Jurez haine au roi, à la reine et à la royauté. — Je ne puis faire ce serment. » A ces mots, un coup de sabre lui est porté sur la tête ; ses beaux cheveux, dénoués, tombent sur ses épaules parmi des flots de sang. On l'achève d'un coup de massue. On lui arrache le cœur. On met sa tête au bout d'une pique, puis les meurtriers promènent cette tête en triomphe dans les rues.

Ils s'arrêtent à dessein sous les fenêtres du Palais-Royal, et Philippe d'Orléans, beau-frère de la princesse, fut, dit-on, obligé de paraître au balcon. Puis ils courent au Temple en poussant mille cris affreux, et ils appellent la reine pour lui faire voir la tête de son amie. Un des deux officiers municipaux qui se trouvaient dans la chambre du roi (car il était gardé à vue jour et nuit) veut obliger le roi et la reine de se mettre à la fenêtre. L'autre (c'était un prêtre, nommé Danjou), s'y oppose, et fait passer Leurs Majestés dans une autre chambre. Mais bientôt les assassins, se pressant au pied de la tour, essayent d'en forcer l'entrée ; ils demandent la tête de la reine avec des clameurs horribles. Danjou les repousse : « Non, » dit-il, « la tête d'Antoinette ne vous appartient pas ; les départements y ont des droits. La France a confié à la ville de Paris la garde de ces grands coupables. » Ce ne fut qu'après une heure de résistance qu'il parvint à les éloigner. Le roi répondit plus tard à Tronchet, qui lui demandait le nom de celui qui l'avait pressé de se mettre à la fenêtre : « Je ne me souviens que du nom de celui qui m'en a empêché. »

Ai-je fini ce récit ? Hélas ! non ; il faut encore mentionner un crime au moins égal.

53 accusés ou prévenus pour cause politique atten-

daient, dans les prisons d'Orléans, que la haute cour les jugeât. Le ministre de la justice, Danton, ordonne qu'ils soient immédiatement transférés à Paris, et charge de l'exécution de son arrêté la Commune de Paris. Les prisonniers arrivent à Versailles : là, les hommes qui venaient de faire à Paris les journées de septembre, les attendaient, et, sur la grande place, à coups de sabres et à coups d'épées, les massacrent. Ainsi périrent l'ancien ministre des affaires étrangères Delessart; le duc de Brissac; Castellane, évêque de Mende; Larivière, juge de paix à Paris, qui avait essayé de sévir contre le désordre; et tous les autres.

En même temps, à Gisors on égorgeait le duc de La Rochefoucauld, qui, comme président du directoire de Paris, avait signé, après le 20 juin, la suspension de Péthion et de Manuel.

Le ministre de l'intérieur et l'Assemblée législative gardèrent sur ces faits le plus profond silence; et le ministre de la justice disait : « De telles exécutions nous amèneront des députés qui sauveront la France. »

La Commune de Paris continua d'exercer une puissance absolue; et quand de sa part Robespierre venait intimer quelque ordre à l'Assemblée ou au conseil exécutif, il était obéi sur-le-champ. Cette même Commune paralysa (et pour cause, dit-on) les efforts que fit Roland pour découvrir les malfaiteurs qui, au milieu de ces désordres, avaient forcé le garde-meuble et volé les diamants de la couronne.

XXII

FIN DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Le lecteur, comme l'auteur, a besoin de respirer un air plus pur. Transportons-nous à l'armée.

Elle était admirable de patriotisme ; et maintenant,

grâce à Lafayette d'abord, et ensuite à Dumouriez, la discipline y régnait. Elle était à peu près pure de jacobinisme, ou, du moins, le jacobinisme n'y était pas sanguinaire. L'inexpérience y était grande, car, comme je l'ai dit, l'avancement avait été extrêmement rapide. Ces officiers de deux jours, ces soldats improvisés étaient l'objet des dédains de l'ennemi, qui les appelait des savetiers, des boutiquiers, ou bien encore des enfants. Cette dernière dénomination ne manquait pas de justesse; car les jeunes gens à peine sortis du collége étaient là en très-grand nombre, et on les entendait aux avant-postes échanger mille plaisanteries, en latin aussi souvent qu'en français. Cette jeunesse, accoutumée aux douceurs de la vie, supportait avec gaieté les travaux et les privations de toute sorte. Mais la plupart des volontaires étaient encore en route, ou s'exerçaient dans les camps d'instruction; et Dumouriez avait peu de forces disponibles pour couvrir la Champagne contre les ennemis qui venaient de l'envahir.

Leur projet était de marcher sur Châlons, et de là sur Paris. Le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume, ayant avec lui Brunswick, commandait en personne la grande armée du centre, forte de plus de 70 000 hommes; sur sa droite et sur sa gauche manœuvraient les Autrichiens et les troupes de l'empire d'Allemagne.

Quant à nous, 30 000 hommes en trois camps couvraient la frontière belge; 15 000 hommes à Landau et 30 000 en Alsace étaient trop éloignés du principal théâtre de la guerre pour influer sur le sort de la campagne.

Restaient, pour s'opposer à la grande invasion, l'armée de Dumouriez à Sedan, forte de 23 000 hommes, et celle de Kellermann, forte de 20 000, autour de Metz. Kellermann était un vieil officier général actif et sévère, dévoué à la Révolution. Dumouriez, à qui Kellermann était subordonné, avait d'abord inspiré peu de confiance aux

soldats, qui le regardaient comme un homme de plume; mais par son habileté, par sa gaieté, par son audace, il était parvenu à prendre beaucoup d'ascendant sur eux et à les remplir d'espoir.

Du reste, Frédéric-Guillaume, Brunswick et leurs troupes, qui passaient pour les premières de l'Europe, ne croyaient pas que Dumouriez et Kellermann eussent sérieusement l'intention de résister. Ils regardaient cette expédition en France comme une promenade militaire; les émigrés, qui s'étaient enrégimentés à leur suite au nombre de 7000 ou 8000 hommes, sous le commandement du prince de Condé, enflammaient leurs espérances. Les Prussiens se faisaient la plus douce image des plaisirs qu'ils allaient goûter à Paris.

Ils avaient tracé leur marche entre Sedan et Metz. Déjà, comme je l'ai dit, Verdun s'était rendu à eux.

Dumouriez fait dire à Kellermann de venir le joindre avec ses troupes; et avant que ce mouvement ait pu s'opérer, il réunit à Sedan un conseil de guerre. L'avis du conseil est unanime : « Il faut se retirer en bon ordre devant un ennemi aussi supérieur en nombre, et se replier sur Châlons; là on se retranchera derrière la Marne. »

Seul, Dumouriez est d'un avis contraire. Au lieu de se replier en sûreté sur Châlons, il veut couper à l'ennemi la route de cette ville et lui en fermer le passage; et comme en sa qualité de général en chef il avait le droit de décider, il exécute son plan, contrairement à l'avis de tout le conseil. Et l'on peut dire que Dumouriez, dans cette occasion décisive, a sauvé son pays.

Ce plan, le voici :

De Sedan à Passavant s'étend la forêt de l'Argonne, qui couvre un espace de 13 à 15 lieues, et qui, par les inégalités du terrain, par le mélange des bois et des eaux, est impénétrable à une armée, si ce n'est par quelques passages; c'est par ces passages, alors tout à fait libres,

que les ennemis devaient déboucher dans les plaines immenses qui s'étendent jusqu'à Châlons.

Dumouriez résolut d'arriver avant eux, s'il était possible, dans l'Argonne, en effectuant une marche hardie et pleine de périls, et de défendre les passages de la forêt.

Ces passages ou défilés sont au nombre de cinq. Pour aller les occuper, deux routes s'offraient à Dumouriez : l'une, passant derrière la forêt, était sûre, mais longue; l'autre, bien plus courte, passe devant Stenay, qu'occupait alors Clairfayt avec 25 000 Autrichiens. C'est celle-ci que choisit Dumouriez, comptant sur la rapidité intelligente de ses troupes, et sur les habitudes de prudence et de lenteur des Autrichiens. Dès le 3 et le 4 septembre, grâce à cette marche hardie, les défilés de l'Argonne étaient en son pouvoir. Il écrivit à la commission exécutive de l'Assemblée ce billet laconique :

« J'attends les Prussiens. Les défilés de l'Argonne sont les Thermopyles de la France ; mais je serai plus heureux que Léonidas. »

Kellermann, sorti de Metz avec son armée, réglant sa marche sur celle des Prussiens, s'avançait lentement, pour opérer sa jonction avec Dumouriez.

Pendant dix jours les Prussiens escarmouchèrent dans l'Argonne, et furent constamment repoussés. Ces dix jours de répit furent pour Paris et le reste de la France, en ce moment de crise, un avantage inappréciable. Partout on se fortifiait, on s'armait, et toutes les terreurs qu'avait pu causer l'invasion se dissipaient.

Malheureusement il existait dans la forêt un passage secondaire que le général, accablé de soins immenses, n'avait pu explorer par lui-même. Ce passage, mal gardé par des forces insuffisantes, fut forcé par les ennemis.

Dumouriez pouvait être facilement enveloppé. Redoublant de courage dans cette situation périlleuse, il ne voulut pas, malgré les instances de ses officiers, se replier sur Châlons, ce qui l'aurait exposé dans un pays découvert et l'aurait éloigné de Kellermann. Profitant d'une nuit sombre et orageuse, il décampe à minuit, se tire de cette position difficile, et, après deux journées terribles pour lui, pendant lesquelles ni les clameurs des troupes, ni les ordres venus de Paris, ne purent ébranler sa résolution, il passe l'Aisne et va camper à Sainte-Menehould; les renforts qui lui arrivaient sans cesse avaient porté son armée à 35 000 hommes.

L'armée prussienne, retardée par les mauvais chemins et par le manque de fourrages, le suivait assez lentement; Kellermann, si impatiemment attendu, fit sa jonction avec lui sur les hauteurs de Valmy; et le lendemain Beurnonville arriva de Flandre avec 10 000 hommes. Ainsi Dumouriez, si faible par le nombre quinze jours plus tôt, pouvait opposer à l'ennemi 65 000 combattants.

Mais Kellermann, le jour même de sa jonction, fut tourné par Brunswick.

Dans cette position favorable, les Prussiens résolurent d'attaquer; ils espéraient enlever à la fois les deux généraux et les deux armées. Tandis qu'une partie de leurs troupes tenait en échec Dumouriez, tout le reste se porta avec ardeur contre Kellermann, dont les troupes, trop entassées sur les hauteurs de Valmy, ne pouvaient pas se déployer à l'aise, et que le canon de l'ennemi dominait des hauteurs voisines.

A sept heures du matin la canonnade commence. Pour la première fois nos volontaires vont voir le feu. De leur contenance va dépendre le sort de cette première campagne.

Le plateau où s'élève le moulin de Valmy était garni de 18 pièces de canon. Malheureusement, vers dix heures,

un obus tombé sur un caisson le fait sauter et met le désordre dans notre infanterie; la canonnade accroît le désordre. Kellermann, qui venait d'avoir un cheval tué sous lui, accourt, fait placer une nouvelle batterie pour attirer le feu des Prussiens, soulageant ainsi les troupes postées au moulin; et l'ordre se rétablit dans toute la ligne.

Alors Brunswick résolut de gravir la hauteur et de culbuter les troupes françaises. Tout en redoublant le feu de ses batteries, il forma sur trois points des masses d'infanterie soutenues par sa cavalerie tout entière. A onze heures, les trois colonnes se mettent en mouvement; deux se dirigent vers le plateau, la troisième se porte sur la gauche. Kellermann, ayant également fait former en colonnes les troupes du moulin, fait avancer sa réserve d'artillerie; puis, élevant son sabre, au-dessus duquel il a placé son chapeau, il s'écrie : « Enfants ! la victoire est à nous ; laissons avancer l'ennemi, et chargeons-le à la baïonnette. Vive la nation ! » Comme il proférait ce cri, un épais brouillard, qui avait régné jusqu'à midi, se dissipe : les Français voient les Prussiens s'avancer avec l'assurance de troupes vieilles et aguerries, et de leur côté les Prussiens voient la contenance fière et intrépide de nos jeunes soldats.

L'ordre de Kellermann, vaillamment exécuté, a un succès complet : les Prussiens sont repoussés.

A trois heures, ils s'avancent de nouveau en colonnes sur les mêmes points. Ils sont reçus avec la même vigueur, et forcés de reculer.

Deux attaques tentées par les Autrichiens contre un autre corps de notre armée ne furent pas plus heureuses. Dumouriez, longtemps tenu en échec, fut dégagé.

Vers sept heures du soir, le feu cessa sur toute la ligne, et les ennemis reprirent leurs premières positions. Ils avaient perdu près de 4000 hommes; les Français, 700 à 800. Le jeune Louis-Philippe d'Orléans, lieutenant gé-

néral sous Kellermann, ou, comme on disait alors, le général Égalité (nous verrons plus loin pourquoi), commandait les troupes du moulin, et se signala.

Telle fut la célèbre journée de Valmy, dans laquelle il fut tiré plus de 20 000 coups de canon. Beaucoup de batailles ont été plus sanglantes; aucune n'a été plus importante par ses résultats. Ceux du combat de Valmy furent immenses; la France entière sentit son courage redoubler, la coalition s'effraya, et l'on dit que le soir même, Frédéric-Guillaume, voyant qu'on l'avait gravement induit en erreur, fit à Calonne et aux autres chefs de l'émigration les plus vifs reproches.

Tandis que ces événements s'accomplissaient, toute la France procédait aux élections, au milieu d'une effervescence inouïe. D'abord eut lieu, dans les assemblées primaires, le choix des électeurs; puis les électeurs, réunis en collèges, nommèrent les représentants.

Paris avait 24 députés à nommer. Le collège électoral se réunit à Bourg-la-Liberté (tel est le nouveau nom qu'on venait de donner à Bourg-la-Reine). Là le duc d'Orléans leur fit servir un festin splendide. Son nom sortit le premier de l'urne. Ce nom était changé. Ce prince avait obtenu de la Commune de Paris un arrêté ainsi conçu : « Louis-Philippe-Joseph et sa postérité porteront désormais pour nom de famille *Égalité.* »

Philippe Égalité fut donc nommé représentant de Paris à la Convention. Avec lui, Paris nomma Robespierre et un frère de Robespierre; Marat, et Fréron, émule de Marat; Danton et Camille Desmoulins; Manuel; Legendre; Collot-d'Herbois, Billaud-Varennes et les principaux chefs de la Commune au 2 septembre; le peintre David; deux hommes de lettres, Dussaulx et Fabre-d'Églantine. Quant à Péthion, il fut nommé par Eure-et-Loir. Tous les membres girondins et jacobins de l'Assemblée législative devinrent membres de la Convention.

Parmi les nouveaux membres, Barras mérite une mention spéciale, à cause du grand rôle qu'il a joué plus tard; c'était le comte Paul Barras, d'une famille aussi ancienne, disait-on, que les rochers de Provence.

Outre Robespierre et Péthion, un grand nombre d'anciens membres de l'Assemblée constituante furent nommés; je citerai seulement Siéyès, Lanjuinais, Boissy-d'Anglas, Camus, Buzot (qui devint un chef des Girondins), Grégoire, Defermon, Merlin, Lareveillière-Lepaux, Lepelletier Saint-Fargeau.

Deux étrangers furent admis au nombre des représentants de la France, le Prussien Anacharsis Clootz et l'Américain Paine.

C'est le 21 septembre, lendemain de la bataille de Valmy, que l'Assemblée législative fit place à la Convention.

L'Assemblée législative avait siégé onze mois et dix jours.

Elle avait vendu des domaines nationaux pour 225 millions et émis pour 1 milliard 650 millions d'assignats.

Elle avait fait 1227 lois, dont presque aucune n'a duré.

Quant à sa valeur politique, morale et historique, je n'ai rien à en dire : le lecteur a dû la juger.

CONVENTION.

XXIII

DEPUIS LA PROCLAMATION DE LA RÉPUBLIQUE JUSQU'AU PROCÈS DE LOUIS XVI.

C'est le 21 septembre 1792 que la Convention s'installa dans la grande salle du Manége, qu'elle quitta plus tard pour occuper le palais des Tuileries.

Sur les bancs de droite se placèrent les Girondins Brissot, Gensonnné, Péthion, Vergniaud, Condorcet, Isnard, Lasource, Buzot, Guadet; et aussi Lanjuinais et d'autres qui, sans appartenir à la Gironde, voulaient, comme elle, empêcher la domination des Jacobins. A gauche, s'amoncelèrent, les uns au-dessus des autres, sur les bancs les plus élevés de la salle, Robespierre, Danton, Marat (qui siégea dès le premier jour en bonnet rouge, en veste courte dite *carmagnole* et en sabots), Saint-Just, Couthon, Collot-d'Herbois, Billaud-Varennes, le peintre David, le capucin Chabot, Tallien, Fréron, Drouet et leurs amis; on les nomma Montagnards. Philippe Égalité siégeait avec eux. Entre les Montagnards et la Gironde, s'asseyaient, au centre, des hommes à l'opinion ou mixte ou flottante, comme Grégoire, Siéyès, Cambacérès, qui en général étaient favorables à la Gironde, quoique la peur ou d'autres motifs décidassent souvent leur vote en faveur de la Montagne. La droite et le centre, le centre surtout, furent appelés la *Plaine* et aussi le *Marais*. L'histoire doit adopter

ces dénominations, sans lesquelles le récit manquerait de clarté.

Pour l'intelligence de ce qui va suivre, le lecteur ne doit pas oublier que la Montagne avait son centre d'action aux Jacobins, et qu'aux Jacobins Robespierre et quelques autres gouvernaient et disciplinaient leur parti; que le pouvoir exécutif, à Paris, était entre les mains de la Commune, c'est-à-dire des hommes qui avaient fait le 10 août et le 2 septembre; et que ces hommes, intimement liés avec la Montagne, faisaient tous partie des Jacobins ou des Cordeliers, et des plus fougueux;

Et enfin que les tribunes de la Convention furent continuellement occupées par des hommes et par des femmes entièrement dévoués à Marat, à la Commune et aux Jacobins, et dont la présence effrayait et éloignait quiconque n'était pas violent comme eux. A l'époque des massacres de septembre, on avait fait sortir de prison un grand nombre de femmes flétries par la justice; ces femmes et d'autres qui leur ressemblaient venaient écouter les débats tout en tricotant, et, sur le signal des chefs de la Montagne, poussaient des clameurs sauvages.

Dès la première séance, Péthion fut nommé président à l'unanimité.

Un autre Girondin, Manuel, parut le premier à la tribune :

« Citoyens représentants, » dit-il, (tout autre titre que celui de citoyen et de citoyenne fut proscrit et bientôt on fut obligé de tutoyer tout le monde, sous peine de passer pour aristocrate), « il faut ici que tout respire un caractère de dignité et de grandeur qui impose à l'univers. Je demande que le président de la France soit logé dans le palais national des Tuileries; qu'il soit précédé de la force publique, des signes de la loi, et que les citoyens se lèvent à son aspect. »

Cette motion fut médiocrement goûtée. « Non, » dit Cha-

bot, « ce n'est pas seulement le nom de roi que la France veut abolir, mais tout ce qui peut en rappeler la prééminence. Nous ne pouvons rechercher d'autre dignité que celle de nous mêler avec les sans-culottes qui composent la majorité de la nation. »

« Ce n'est pas sans étonnement, » dit alors Tallien, « que j'entends discuter ici sur un tel cérémonial. Votre président, hors de cette salle, est un simple citoyen ; si on veut lui parler, on ira le chercher au quatrième ou au cinquième étage ; *c'est là que loge la vertu.* » Cette phrase est couverte d'applaudissements. La proposition de Manuel est rejetée, et quelques mois plus tard, on reprocha à Manuel comme un crime d'avoir voulu attribuer les honneurs royaux à Péthion.

Il y eut aussi de la part de la Gironde quelques autres propositions ou vagues ou intempestives. Elle brûlait de proclamer l'abolition de la royauté et l'établissement de la république ; et cependant elle se laissa enlever l'initiative de ce fait immense par un Jacobin forcené, Collot-d'Herbois. C'est lui qui en fit la proposition formelle. La salle entière éclata en applaudissements. Un membre voulait que la motion fût solennellement discutée. « Eh ! » s'écria Grégoire, évêque constitutionnel de Blois, « qu'est-il besoin de discuter quand tout le monde est d'accord ? Les rois sont, dans l'ordre moral, ce que les monstres sont dans l'ordre physique ; l'histoire des rois est le martyrologe des nations. » La Gironde, la Montagne, le centre, se lèvent avec enthousiasme et acclament à l'unanimité ce premier décret :

« La Convention nationale décrète que la royauté est abolie en France ;

« Et que tous les actes publics porteront dorénavant la date de l'an 1er de la république. »

Cette date, du 21 septembre, coïncidait avec l'équinoxe d'automne ; ce qui plus tard facilita la création d'un nouveau calendrier.

Le mot *république* avait impliqué jusqu'alors et semblait devoir impliquer toujours les idées de mœurs austères et pures, de dévouement généreux, de fraternité, d'humanité, et surtout de liberté. La nation presque entière l'entendit ainsi, et s'éprit pour cette nouvelle forme de gouvernement d'une passion ardente. Il est probable que telle était aussi la pensée des Girondins ; mais pour les Jacobins, pour les Montagnards, pour les Cordeliers, pour la Commune de Paris, la république, c'était le bouleversement complet de ce qui avait existé jusqu'alors, la perpétuité du mouvement révolutionnaire et la glorification, ou du moins l'impunité, de tous les crimes qui pouvaient l'accélérer.

Aussi, dès le lendemain, un membre de la Convention ayant dit qu'après *s'être débarrassé des rois*, il fallait *se débarrasser de leurs valets et de leurs gagistes*, il fut décrété que tous les corps administratifs, municipaux et judiciaires, y compris les juges de paix, seraient immédiatement renouvelés; et en outre, Tallien ayant demandé que la loi qui exigeait pour l'éligibilité aux places de judicature la connaissance du droit fût abrogée, il fut décidé que le peuple choisirait comme membres des tribunaux qui il lui plairait. « La justice, » dit Danton, qui venait de renoncer à son portefeuille afin de pouvoir siéger à la Convention, « doit se rendre d'après les seules lumières de la raison. Les hommes de loi étaient comme les prêtres ; les uns et les autres ont éternellement trompé le peuple. » Vergniaud eut beau demander comment les propriétés et les personnes seraient en sûreté, si l'on nommait des juges ignorant les lois qui les protégent ; la proposition de Tallien et de Danton fut adoptée.

On peut juger quels hommes, dans de telles circonstances, furent nommés sur tous les points de la France.

La Gironde, justement effrayée de ce premier succès des Montagnards, vit qu'il fallait se hâter d'engager le combat contre eux.

Avant de raconter cette lutte, voyons quels événements militaires s'étaient passés depuis Valmy.

Le lendemain de cette bataille, les Prussiens avaient gardé leurs positions; les Français en prirent une plus avantageuse; mais, ce qui était extraordinaire et paraissait bien dangereux, le front de l'armée française regardait Paris, et le front de l'armée prussienne regardait la frontière allemande; en sorte que quelques partis de hulans purent s'avancer jusqu'à quinze lieues de Paris. La Convention voulait à toute force que Dumouriez repassât la Marne; ses officiers aussi ne cessaient de le lui demander avec les plus vives instances; il résista avec une fermeté inébranlable; et, grâce à la persistance avec laquelle il continua l'exécution de son plan, l'armée prussienne fut bientôt réduite à un état déplorable; elle périssait par la disette, et plus encore par la dyssenterie. Alors Frédéric-Guillaume et Brunswick ne virent plus de salut pour eux que dans la retraite; ils l'effectuèrent, en traînant avec eux les émigrés qu'ils accusaient de les avoir trompés. Bientôt cette retraite prit le caractère d'une déroute. Trop prudent pour réduire au désespoir un ennemi accablé, Dumouriez se contenta de le harceler et de l'insulter jusqu'à la frontière, et le laissa sortir de France. Les émigrés, sous le nom d'*armée de Condé*, ne cessèrent jusqu'à la paix continentale de combattre au nom du roi et sous le drapeau blanc avec un courage intrépide, et au milieu des plus dures privations.

Par suite de cette retraite ou plutôt de cette fuite des Prussiens, les Autrichiens qui assiégeaient Lille se virent aussi contraints de se retirer. Cette place, bombardée avec fureur pendant dix jours, s'était défendue avec une valeur héroïque. Il y avait alors en France un enthousiasme pour la patrie et pour la liberté, qui enflammait les femmes elles-mêmes. A Lille elles portaient des munitions dans les batteries et faisaient la chaîne aux incendies allumés par

les projectiles de l'ennemi. On en vit plusieurs courir après les obus et les bombes qui tourbillonnaient à terre avant d'éclater, en arracher la mèche, et rouler avec le pied ces foudres éteintes. 100 000 projectiles avaient été lancés sur la ville ; et les citoyens, obligés de quitter leurs domiciles, bivouaquaient sur la place publique, et chantaient le triomphe de la France en remuant avec la pointe du sabre les cendres de leurs maisons ; c'est en l'honneur de cette généreuse défense que la rue de Bourbon, à Paris, fut depuis appelée rue de Lille.

En même temps que le siége de Lille était abandonné, Longwy et Verdun étaient délivrés ; Custine envahissait la rive gauche du Rhin, et par une marche hardie allait sur la rive droite s'emparer de Francfort, que nous ne gardâmes pas longtemps. Montesquiou avait pris Chambéry et toute la Savoie, qui fut réunie à la France sous le nom de département du Mont-Blanc. Nice avait reçu nos troupes. Du nord au midi les étrangers avaient évacué la France, et le théâtre de la guerre était reporté chez eux. Pour le reste de la campagne, voici le plan que fit adopter Dumouriez : garder la défensive le long du Rhin et des Alpes, et attaquer hardiment sur notre frontière ouverte, celle de Belgique. « Là, disait Dumouriez, ce n'est qu'en gagnant des batailles qu'on peut se défendre. »

L'ardeur de nos armées, presque entièrement composées de volontaires, était dès lors excitée par un hymne admirable improvisé en une nuit (paroles et musique) par Rouget de Lisle et appelé ensuite *la Marseillaise ;* on le chantait partout, tant que dura la République ; et lorsqu'on était arrivé à cette strophe :

Amour sacré de la patrie,
Conduis, soutiens nos bras vengeurs !
Liberté, liberté chérie,
Combats avec tes défenseurs !

tout le monde fléchissait le genou.

Les émigrés avaient aussi leurs chants, expression de leurs regrets plus que de leurs espérances; et, à l'armée de Condé, Chateaubriand répondait à la brûlante *Marseillaise* par cette mélancolique cantilène de l'exilé :

Combien j'ai douce souvenance
Du beau pays de mon enfance!
Qu'ils étaient beaux ces jours
De France!
O mon pays! sois mes amours
Toujours!

Je reviens aux batailles qui allaient se livrer dans le sein de la Convention.

Ce fut dès la quatrième séance que les hostilités commencèrent.

Dans ce moment de fièvre égalitaire, la Gironde crut pouvoir tourner contre ses ennemis la popularité même dont ils jouissaient, en les accusant de vouloir se servir de cette popularité pour arriver à la dictature. Le Girondin Kersaint attaqua les hommes de septembre dans ce langage violent qui depuis quelque temps était à la mode : « Il est temps d'élever des échafauds pour les assassins; il est temps d'en élever pour ceux qui provoquent l'assassinat. » Il ajouta : « Il y a peut-être quelque courage à s'élever ici contre les assassins. »

A ces mots éclatent d'une part de vifs applaudissements, de l'autre de violents murmures. « Cette motion, » dit Tallien, « est inconvenante et inutile. » Mais Buzot s'empare de la proposition et va plus droit au but; il demande que la Convention ait à sa disposition une force armée qui sera prise dans les quatre-vingt-trois départements. « Cette force doit être tellement imposante que non-seulement nous n'ayons rien à craindre, mais que nos départements soient bien assurés qu'en effet nous n'avons rien à craindre. Eh! croit-on nous rendre *esclaves* de plusieurs députés

de Paris? Oui, *esclaves*. Je ne rétracte pas ce mot; il n'est pas trop fort. »

Malgré la résistance de la Montagne, la Plaine, qui craignait aussi pour elle-même, appuie la Gironde, et il est décidé que des commissions proposeront deux projets de loi conformes aux deux propositions de Kersaint et de Buzot.

La Montagne était furieuse; et dès ce moment son animosité contre les Girondins égala sa haine contre les Constitutionnels.

Le lendemain le Montagnard Merlin s'élança à la tribune, et nommant un Girondin: « Lasource m'a dit hier en sortant de la séance qu'ici l'on demande le triumvirat et la dictature. Je le somme de les nommer. Je veux savoir qui je dois poignarder. — Eh bien! oui, » répond Lasource, « il y a un parti qui veut réunir dans un petit nombre de mains toute la puissance nationale; je crains ces hommes qui égarent le peuple et qui disposent de lui; je crains le depotisme de Paris; je ne veux pas laisser à leur merci la Convention et la France. La France qui a foudroyé Louis XVI va foudroyer ces hommes avides de domination et de sang.

— Je ne crois point à des complots aussi insensés, » dit un Montagnard. « Il y aurait ici un parti qui veut la dictature, des triumvirs!... Une telle démence n'est pas possible.

— Elle l'est, » s'écrie Rebecqui; « oui, il existe dans cette assemblée un parti qui aspire à la dictature; et le chef de ce parti, je le nomme, c'est Robespierre. »

A ces mots éclate une rumeur affreuse. Danton, qui n'avait pas été nommé, mais qui savait bien que Robespierre, Marat et lui-même étaient les trois dictateurs dont voulait parler la Gironde, monte fort tranquillement à la tribune :

« Prononçons, » dit-il, « la peine de mort contre quiconque se déclarera en faveur de la dictature ou du triumvirat.

Mais ce n'est pas tout, » ajouta-t-il en portant ses regards sur les chefs de la Gironde, « on prétend qu'il est ici des hommes qui veulent morceler la France. Prononçons la peine de mort contre quiconque professerait ces idées absurdes, et qu'une loi proclame l'unité de la République. »

Ainsi la Montagne venait de répondre à cette première attaque des Girondins par cette accusation de fédéralisme à laquelle Brissot, leur principal chef, avait donné un prétexte en vantant outre mesure la Constitution des États-Unis. Cette accusation pouvait les perdre. Buzot le sentit et voulut parer le coup : « On propose, » dit-il, « une loi qui déclare l'unité de la République. Et qui vous dit, citoyen Danton, que quelqu'un songe à la rompre, cette unité ? Si je demande qu'une garde formée par les quatre-vingt-trois départements entoure la Convention, n'est-ce pas pour que cette unité soit maintenue ? »

Robespierre répond longuement à l'attaque de Rebecqui; les accusations, les menaces se croisent, s'entre-choquent; les noms de Brissot, de Guadet, de Roland, ceux de Robespierre et des membres de la Commune, sont jetés d'un côté de la salle à l'autre avec de violentes invectives. Et comme la Montagne niait obstinément tout projet de dictature : « Marat, » dit un Girondin, « l'a ouvertement demandée dans un placard affiché sur tous les murs de Paris. »

Ainsi interpellé Marat se présente à la tribune. Malgré les murmures et les cris d'exécration de la Gironde, malgré les cris *A bas!* de toute la Plaine, il parvient à se faire entendre. Il déclare que ni Robespierre ni Danton n'ont jamais pensé à la dictature : « C'est moi qui ai voulu un dictateur, mais un dictateur qui aurait sur-le-champ fait tomber toutes les têtes coupables et qui immédiatement après aurait abdiqué. »

Alors un autre Girondin, Boileau, vient lire à la tribune des extraits d'un journal publié par Marat. « Voici, » dit-il, « ce que ce tigre a écrit avec ses griffes de sang, dans une

feuille qui paraît aujourd'hui : *Une seule réflexion m'accable : c'est que tous mes efforts pour sauver le peuple n'aboutiront à rien sans une nouvelle insurrection. A voir la trempe des députés à la Convention, je désespère de l'esprit public. O peuple babillard ! si tu savais agir !* » Cette provocation à une insurrection, que Marat en effet obtint quelques mois plus tard et qui devait être si fatale à tant de députés, les émut ; on entendit sur les bancs de la Gironde et de la Plaine ces cris : « Marat à l'Abbaye ! Marat à la guillotine ! » — « Je demande, » dit Boileau, « que ce monstre soit décrété d'accusation. » Marat prouve que l'article incriminé, au lieu d'avoir paru le jour même, avait déjà dix jours de date, et il lit des articles plus récents dans lesquels il ne sollicitait ni insurrection ni massacres. La majorité, dans la peur qu'elle avait de lui et de ses amis, saisit avec empressement ce prétexte pour paraître satisfaite ; quelques murmures d'approbation se font même entendre. Fier de ce succès : « Quoi ! par suite d'une erreur, vous alliez me livrer au glaive de la tyrannie ! Mais non, il n'eût pas été en votre pouvoir de consommer cette iniquité. J'avais avec moi de quoi rester libre ; et si vous aviez lancé contre moi le décret d'accusation, cette arme m'aurait soustrait à la rage de mes persécuteurs. » En prononçant ces mots, il tira de sa poche un pistolet et se l'appliqua sur le front : « Oui, je me serais brûlé la cervelle à cette tribune même ! Voilà donc le fruit de trois années de cachot et de tourments pour sauver ma patrie ! Eh bien ! je resterai parmi vous pour braver vos fureurs. »

Et il resta en effet ; l'ordre du jour l'innocenta. Puis, l'Assemblée se sépara après avoir décrété que la République française était *une et indivisible*.

Depuis ce temps tous les actes publics furent faits au nom de la *République française une et indivisible ;* on ajouta au-dessous cette devise, qui fut celle de la République nouvelle : *Liberté, Égalité, Fraternité.*

Ce vote n'amena entre les deux partis aucune espèce de rapprochement. Peu de jours après une autre attaque violente fut dirigée par plusieurs Girondins contre Marat, qui avait fait crier dans toutes les rues de Paris la découverte d'un complot fédéraliste ourdi par *la faction brissotine*. Dans la discussion furieuse qui eut lieu à ce sujet et qui se termina comme la précédente par l'ordre du jour, Buzot dit : « Quand le roi existait, Marat *de concert avec lui* essayait de ternir la réputation des membres de la législature. »

L'historien est obligé de s'arrêter pour demander si, après qu'un des chefs des Girondins avait prononcé de telles paroles, un autre Girondin avait le droit de dire : « Je demande que, quand Marat aura parlé à cette tribune, elle soit à l'instant purifiée. »

Rien n'avançait. La Gironde et la Plaine, dévorées d'inquiétude, reculaient de jour en jour la discussion sur la création de la garde départementale conventionnelle, que cependant elles brûlaient de décréter; c'étaient les Montagnards qui demandaient instamment cette discussion; ils étaient prêts. La Commune de Paris, pour soulever contre ce projet les 40000 communes de France, leur avait adressé une circulaire. On dénonça ce fait à la Convention. « Les municipalités n'ont pas le droit, » dit le Girondin Barbaroux, « d'envoyer des adresses à d'autres municipalités. — Voilà, » dit un Montagnard, « une doctrine surprenante dans la bouche d'un député de Marseille; j'ai vu à Narbonne quelques jours avant le 10 août une adresse que la municipalité de Marseille envoyait à la nôtre. — C'est vrai, » dit Barbaroux; « la Commune de Marseille s'honore d'avoir violé les lois en envoyant cette adresse pour provoquer une insurrection contre Louis XVI; la Commune de Paris veut-elle donc se mettre en insurrection contre nous? »

On voit que plus la Gironde hésitait à discuter la pro-

position, plus les Montagnards montraient d'empressement et d'audace. « Il est temps, » disaient-ils, « de dire aux Parisiens si nous croyons être entourés de frères ou entourés d'assassins. » L'irritation croissait tous les jours. Le fameux chimiste Berthollet ayant, dans un rapport au nom du département de Paris, appelé cette ville du nom de *capitale*, le président (c'était un Girondin, car les Girondins, grâce à la Plaine, avaient toujours la présidence) lui déclara avec colère qu'il n'y a pas de capitale dans une république.

Enfin, les Girondins songèrent que, pour entamer cette discussion avec espoir de succès, il fallait auparavant terrasser ceux qu'ils appelaient les triumvirs. Alors eut lieu leur seconde attaque contre Robespierre, mieux concertée et plus redoutable que la précédente. Ils saisirent l'occasion que leur offrit un rapport du ministre de l'intérieur, Roland. Dans ce rapport Paris était attaqué avec toute l'ardeur d'un homme qui s'était cru le chef des républicains, et à qui les républicains depuis le 10 août avaient fait sentir son impuissance. A la fin de ce rapport très-étendu et très-nourri de faits était relatée une lettre dans laquelle, en parlant des hommes qu'on accusait d'avoir fait les journées de septembre, on disait : « Ils ne veulent entendre parler que de Robespierre. »

A la lecture de cette phrase, tous les regards de la Gironde et de la Plaine se portèrent sur le chef de la Montagne. On l'interpelle, on le presse de s'expliquer sur sa coopération à ces journées. Au lieu de répondre, Robespierre parle des droits du peuple, de la malveillance du président, des préventions de ses collègues, et il demande s'il en est un qui ose l'attaquer en face.

« Oui ! moi ! » lui répond Louvet en s'élançant à la tribune. « Oui, Robespierre, oui, c'est moi qui t'accuse ! Oui, j'ai une conjuration publique à dévoiler. » Le plus profond silence s'établit ; Robespierre demande que son accusateur

soit d'abord entendu, et s'engage à lui répondre. Louvet prend la parole.

Son discours avait été préparé avec beaucoup de soin. Après avoir signalé en termes généraux l'existence d'un complot pour établir la tyrannie : « Tâchez, » dit-il, « citoyen président, qu'on ne m'interrompe pas; car dès que je toucherai le mal, on criera.

« Dès le mois de janvier dernier, dans un lieu où se rassemblaient 1000 à 1500 hommes, jugés les meilleurs et les plus ardents patriotes de Paris; dans un lieu qu'à cause du respect qu'il lui faut porter pour d'immenses services antérieurement rendus à la patrie je vous prie de me dispenser de nommer.... — Allons donc! » interrompit une voix, « point de ménagements indignes d'un républicain. — Oui, » s'écrièrent d'autres, « oui, nommez, nommez. — Moi, » dit Danton, « je prie Louvet de toucher le mal et de mettre le doigt dans la blessure ; cela est important. — Oui, » répond Louvet, « oui, Danton, oui, je vais la toucher; mais ne criez donc pas d'avance. » A ces mots on rit, mais d'un rire ou contraint ou sinistre; et se décidant enfin à nommer les Jacobins, Louvet déroule la série des faits qu'il impute aux Jacobins et à la Commune : il parle des calomnies de Robespierre contre Brissot, contre Condorcet; il glorifie le 10 août, qui dit-il, a été fait par le peuple tout entier; il exècre les journées de septembre, auxquelles, dit-il, le peuple n'a point pris part; et comme on se récriait:

« Pendant l'horrible journée du 2 septembre, dans l'intérieur des prisons, combien les bourreaux étaient-ils? 200, 400 peut-être; et au dehors que pouvait-on compter de spectateurs attirés par une curiosité véritablement incompréhensible? Le double tout au plus! Niez-vous? Si vous avez quelques doutes sur ces faits, interrogez la vertu, interrogez Péthion; c'est lui-même qui me les a attestés. »

Remarquons en passant que trois hommes alors étaient exaltés par leurs partisans comme personnifiant en eux la vertu; ces trois hommes étaient: Roland, Péthion et Robespierre. Louvet continue:

« Mais, a-t-on dit, si le peuple n'a pas participé à ces meurtres, pourquoi ne les a-t-il pas empêchés? Pourquoi? Parce que l'autorité tutélaire de Péthion était enchaînée; parce que Roland parlait en vain; parce que le ministre de la justice ne parlait pas; parce que les officiers municipaux, couverts de leur écharpe, présidaient à ces atroces exécutions! Mais l'Assemblée législative? L'Assemblée! représentants du peuple, vous la vengerez! L'impuissance où vos prédécesseurs étaient réduits est, à travers tant de crimes, le plus grand de ceux dont il faut punir les forcenés que je vous dénonce. L'Assemblée législative! Elle était journellement tourmentée, méconnue, avilie par un insolent démagogue qui venait à sa barre lui ordonner des décrets, qui ne retournait au conseil de la Commune que pour la dénoncer, qui revenait jusque dans la commission exécutive menacer du tocsin. » A ces mots éclate un mouvement d'indignation à droite et au centre; plusieurs membres désignent du geste Robespierre, et s'écrient: « C'est vrai! » Billaud-Varennes veut interrompre l'orateur, mais il ne peut se faire entendre. Encouragé par les applaudissements, Louvet continue d'exposer les atrocités *liberticides* à l'aide desquelles Robespierre, d'accord avec Marat, s'avançait rapidement vers son but. « Ainsi, tu marchais à grands pas, Robespierre, vers ce pouvoir dictatorial dont la soif te dévore, mais où t'attendaient enfin plusieurs hommes de cœur et de résolution, et que, n'en doute pas, ils l'avaient juré par Brutus, tu n'aurais pas gardé plus d'un jour. » Il termine en disant:

« Oui, Robespierre, je t'accuse d'avoir longtemps calomnié les plus grands patriotes; je t'accuse d'avoir calomnié ces mêmes hommes dans les affreuses journées de

la première semaine de septembre, c'est-à-dire dans un temps où les calomnies étaient de véritables proscriptions. Je t'accuse d'avoir, autant qu'il était en toi, avili, persécuté les représentants de la nation; je t'accuse de t'être continuellement produit comme un objet d'idolâtrie, d'avoir souffert que, devant toi, on te désignât comme le seul homme vertueux de la France, le seul qui pût sauver la patrie, et de l'avoir fait entendre toi-même; je t'accuse d'avoir tyrannisé, par tous les moyens d'intrigue et d'effroi, l'Assemblée électorale de Paris; je t'accuse, enfin, d'avoir évidemment marché au suprême pouvoir. » Après ces paroles, Louvet demande qu'un comité soit chargé d'examiner la conduite de Robespierre, et que Marat soit mis en accusation.

Robespierre avait écouté ce long discours avec une fermeté froide et impassible; il demande à répondre; la Convention décide qu'il répondra le lundi suivant. Tandis que, renfermé chez lui pendant cinq jours, il préparait sa défense, la Gironde passait le temps des séances à discuter sans résultat sur des pétitions contre la création de la garde départementale, et sur une nouvelle proposition de Barbaroux contre la Commune de Paris, sur une dénonciation contre des gens accusés d'avoir crié : *Vive Roland! point de procès au roi!* et sur d'autres questions à la fois irritantes et oiseuses. Au jour fixé, Robespierre se présenta à la tribune.

Dans la salle et autour de la salle régnait une vive effervescence. Les Montagnards, les Jacobins, la Commune, qui se sentaient attaqués dans Robespierre, avaient profité de ces cinq jours pour soulever la population parisienne, et la fierté de leur attitude annonçait l'énergie de leur résolution.

Robespierre, dans un discours aussi étudié que celui de Louvet, n'eut pas de peine à renverser l'accusation de dictature, qui évidemment n'était qu'un prétexte, et par laquelle

l'imprudente Gironde s'était préparé une défaite. Il prouva qu'il n'avait vu Marat qu'une fois dans sa vie et en passant. Quant aux élections parisiennes qu'il avait, disait-on, violentées, il prouva que les électeurs, avant d'arrêter leurs choix, les avaient soumis à la ratification des sections de Paris. S'il a exercé parmi les Jacobins ce qu'on veut appeler un *despotisme d'opinion*, c'est que l'opinion qu'il exprimait était celle de ses auditeurs, celle de toute la France ; il n'a pas à défendre en ce moment les Jacobins contre les outrages de Louvet : le moment viendra. Dire qu'un homme a pu avilir l'Assemblée des représentants de la nation, c'est faire insulte à cette Assemblée. Quant aux journées de septembre, c'est le peuple qui les a faites, ce même peuple qui avait fait le 10 août. Il ajoute : « Je n'y ai été pour rien ; si M. Louvet a cru pouvoir dire que je les ai dirigées, je l'abandonnerais à ses remords, si les remords ne supposaient une âme. Je n'ai su ce qui se passait dans les prisons que par le bruit public ; quant aux *faits répréhensibles qui ont pu avoir lieu*, je les ignore. Je veux bien que l'on pleure quelques-unes des victimes de ces journées. Gardons cependant quelques larmes pour des calamités plus touchantes ; pleurez cent mille patriotes égorgés par la tyrannie. La sensibilité qui gémit presque exclusivement pour les ennemis de la liberté m'est suspecte : cessez d'agiter sous mes yeux la robe sanglante du tyran, ou je croirai que vous voulez remettre Rome dans les fers. » Ces mots furent violemment applaudis. « Si jamais, à l'exemple des Lacédémoniens, nous élevons un temple à la Peur, je suis d'avis que l'on choisisse les ministres de son culte parmi ceux-là mêmes qui nous entretiennent sans cesse de leur courage et de leurs dangers. » A ces mots les applaudissements redoublent ainsi que les éclats de rire. « Je renonce, » dit-il en finissant, « au facile avantage de répondre aux calomnies de mes adversaires par des dénonciations plus redoutables ; je renonce à la

juste vengeance à laquelle j'ai droit, je n'en demande pas d'autre que le retour de la paix et le triomphe de la liberté. »

Au milieu des applaudissements de la Montagne, auxquels une grande partie de la Plaine mêle les siens, Robespierre descend de la tribune; Louvet, Barbaroux s'y élancent, et demandent l'un à lui répondre, l'autre à l'accuser. Mais on invoque l'ordre du jour, ils ne peuvent se faire entendre. La confusion est à son comble. Barrère (il appartenait alors à la Plaine) paraît à la tribune, le silence se rétablit.

« Citoyens, » dit-il, « s'il existait dans la République un législateur d'un génie profond et d'une audace redoutable, ou un général victorieux qui voulût vous prescrire des lois, je prononcerais contre lui un décret d'accusation; mais que vous fassiez ce terrible honneur à des hommes d'un jour, à de petits entrepreneurs d'émeutes, voilà ce que je ne peux concevoir! Je propose l'ordre du jour motivé ainsi qu'il suit : *Considérant que la Convention nationale ne doit s'occuper que des intérêts de la République, et*.... — Je ne veux pas de votre ordre du jour, » s'écrie Robespierre, « si vous y mettez un préambule qui me soit injurieux! » La Convention adopte l'ordre du jour pur et simple à une très-grande majorité, et ordonne l'impression de la défense de Robespierre. D'après les idées alors en vogue, ordonner l'impression d'un discours c'était l'approuver.

Ainsi cette seconde attaque des Girondins n'eut d'autre résultat que de grandir énormément Robespierre dans l'opinion et de lui assurer dans son parti cette dictature qu'on lui imputait; en même temps elle augmenta les ressentiments de la Montagne aussi bien que son audace. Dès le lendemain, le Montagnard Bazire vint établir dans un long rapport que les massacres du 2 septembre avaient été préparés et exécutés par les royalistes; la majorité n'accorda pas les honneurs de l'impression à cette bouffonnerie exécrable;

mais le rejet de l'impression n'eut lieu qu'après une discussion violente, dans laquelle Buzot renouvela l'expression de sa défiance contre Paris avec une véhémence presque désespérée; et comme on lui criait de parler sur l'impression, il dit : « Personne ne m'effrayera par des clameurs, dussé-je être poignardé, sachez-le d'avance. » Et un autre Girondin, Lasource : « J'avertis Paris que, s'il se livre à des excès, il soulèvera les départements, et courra à sa perte. — Oh! la belle prédiction! » s'écria un Montagnard avec un éclat de rire, auquel les tribunes s'associèrent.

Tous ces appels faits aux départements par les Girondins corroboraient l'accusation de fédéralisme qui pesait sur eux. Ils cessèrent alors de manifester leurs alarmes, ils n'osèrent plus demander la création de la garde départementale; et, n'ayant pu abattre la Montagne, ils espérèrent lui enlever une partie de sa popularité en luttant d'acharnement avec elle contre Louis XVI.

Ainsi fut déçu l'espoir des anciens constitutionnels et de tous les hommes honnêtes et sages, qui suivaient ces débats avec la plus vive inquiétude, et qui se flattaient que les Girondins, ayant la majorité, préserveraient la France du déluge de maux que la domination des Jacobins allait faire fondre sur elle.

Avant de dire comment fut discutée la question relative au sort de Louis XVI, question qui tenait l'Europe entière dans une attente pleine d'anxiété et d'horreur, voyons ce qui s'était passé aux frontières.

Débarrassé des Prussiens, Dumouriez, à la tête de 100 000 hommes, se jette sur la Belgique, où l'armée autrichienne s'était retirée après sa tentative infructueuse sur Lille; elle était retranchée d'une manière formidable devant Bruxelles, s'appuyant à droite sur le village de Jemmapes et occupant des hauteurs que couronnaient en amphithéâtre plus de cent pièces de canon. Dumouriez, si

prudent naguère lorsqu'il défendait le territoire, se montra alors hardi jusqu'à la témérité ; et à la tête de ses troupes, aussi ardentes qu'inexpérimentées, secondé par cinq lieutenants généraux, Dampierre, Ferrand, Louis-Philippe d'Orléans, Beurnonville, Valence, il attaqua les Autrichiens. Ferrand emporte de vive force Jemmapes, qui devait donner son nom à cette immortelle journée ; Beurnonville, entraîné par son ardeur, s'étant trop avancé, Dampierre, pour le dégager, charge le flanc des Autrichiens, les culbute, s'empare de leur redoute. Dumouriez fait alors avancer le centre en criant : « L'arme blanche ! la baïonnette ! » Le corps d'armée marche en avant, mais trop vite ; quelques colonnes ont rompu leurs rangs ; la cavalerie ennemie les écrase ; la confusion va se mettre dans tout le centre de l'armée ; lorsqu'un jeune domestique de Dumouriez, Baptiste Renard, par une inspiration héroïque, s'élance au milieu du désordre, rallie les troupes, rétablit le combat. Toutes les divisions opèrent ensemble ; Louis-Philippe, à la tête de la sienne, se couvre de gloire ; les redoutes qui défendaient les hauteurs de Jemmapes sont emportées ; les Autrichiens, en désordre, s'enfuient, et les Français les poursuivent jusqu'à Mons, qui, le lendemain, leur ouvrit ses portes.

La victoire de Jemmapes coûta aux vainqueurs beaucoup de sang ; mais elle produisit en France et dans toute l'Europe une sensation immense.

La Convention vota des remercîments à Dumouriez, à ses lieutenants généraux et à Baptiste Renard. Dumouriez s'empare de Bruxelles, de Namur, de Liége, de toute la Belgique, et ensuite d'Aix-la-Chapelle ; les Autrichiens rompent tous les ponts sur la Roër, et prennent, au delà de cette rivière, leurs cantonnements d'hiver. Ainsi finit la campagne de 1792 ; les Français, attaqués par l'Autriche, la Prusse, les puissances d'Allemagne et la Sardaigne, avaient non-seulement rejeté l'ennemi au delà des

frontières, mais envahi le pays ennemi, d'un côté jusqu'aux Alpes, et de l'autre presque jusqu'au Rhin. La Convention, fière de ces succès, et voulant effrayer les souverains étrangers, déclare par un décret solennel que la France accordera fraternité et secours à tous les peuples qui voudraient se rendre libres.

Ainsi les puissances coalisées n'ayant pu réussir à sauver Louis XVI, si toutefois tel avait été leur dessein, le seul espoir de salut pour le roi était dans la justice et dans l'humanité des hommes que les circonstances avaient rendus maîtres de son sort.

Renfermé depuis trois mois dans la tour du Temple, avec sa famille, il y était traité, ainsi qu'elle, avec une rigueur excessive, et gardé à vue jour et nuit par les membres du conseil de la Commune.

Pour servir le roi, la reine, Madame Élisabeth, Madame Royale et le jeune prince, il n'était resté, dans la tour du Temple, que Cléry. Voici en quels termes il raconte comment le roi passait son temps dans la prison.

Je ne change rien à son récit, seulement j'abrége :

« Le roi se levait ordinairement à six heures du matin; dès que je l'avais habillé, il passait dans la tourelle qui lui servait de cabinet de lecture. Cette pièce étant très-petite, l'officier municipal restait dans la chambre à coucher, la porte entr'ouverte, afin d'avoir toujours les yeux sur le roi. Sa Majesté priait à genoux pendant cinq à six minutes, et lisait ensuite jusqu'à neuf heures.

« A neuf heures, la reine, ses enfants et Madame Élisabeth, montaient dans la chambre du roi pour le déjeuner.

« A dix heures, le roi descendait avec sa famille dans la chambre de la reine et y passait la journée. Il s'occupait de l'éducation de son fils, lui faisait réciter quelques passages de Corneille et de Racine, lui donnait quelques leçons de géographie, et l'exerçait à laver des cartes. L'in-

telligence prématurée du jeune prince répondait parfaitement aux tendres soins du roi. La reine, de son côté, s'occupait de l'éducation de sa fille; les princesses employaient le reste de la matinée à coudre, à tricoter ou à travailler de la tapisserie.

« A une heure, lorsque le temps était beau, on faisait descendre la famille royale dans le jardin; quatre officiers municipaux et un chef de légion de la garde nationale l'accompagnaient.

« A deux heures, on remontait dans la tour, où je servais à dîner; et tous les jours, à la même heure, Santerre venait au Temple, accompagné de deux aides de camp. Il visitait exactement les différentes pièces. Quelquefois le roi lui adressait la parole, la reine jamais.

« Après le repas, la famille royale se rendait dans la chambre de la reine.

« A la fin du jour, la famille royale se plaçait autour d'une table; le roi faisait à haute voix une lecture de livres d'histoire ou de quelques ouvrages bien choisis, propres à instruire et à amuser les enfants, mais dans lesquels des rapprochements imprévus avec sa situation se présentaient souvent et donnaient lieu à des idées bien douloureuses.

« Après le souper, le roi remontait un instant dans la chambre de la reine, lui donnait la main en signe d'adieu, ainsi qu'à sa sœur, et recevait les embrassements de ses enfants; il allait dans sa chambre, se retirait dans son cabinet, et y lisait jusqu'à minuit. La reine et les princesses se renfermaient chez elles. Un des officiers municipaux restait dans la petite pièce qui séparait leurs chambres, et y passait la nuit; l'autre suivait Sa Majesté. »

Plus tard, le nombre des officiers municipaux qui gardaient le roi à vue, jour et nuit, fut doublé.

Du reste, nulle communication avec le dehors; aucun moyen de recevoir ou d'envoyer de lettres, ou de savoir des nouvelles.

C'est ainsi que la famille royale, renfermée dans cette tour, attendait, sinon sans douleur, du moins sans ennui, quelle serait sa destinée. La reine espérait; le roi ne se faisait aucune illusion sur le sort qui l'attendait lui-même; mais il se flattait que la vie de sa famille serait épargnée; la crainte qu'il avait de la compromettre explique sa condescendance envers ses meurtriers lorsqu'ils s'érigèrent en juges.

La Gironde et la Montagne, comme je l'ai dit, suspendirent toutes leurs querelles (quoique continuant à s'adresser de temps en temps des insultes et des menaces) pour statuer sur son sort.

Roland, ministre de l'intérieur, avait découvert aux Tuileries, dans l'épaisseur d'un mur, une armoire de fer où se trouvaient plusieurs papiers, que le roi et ses serviteurs y avaient cachés; Roland s'en empara et les apporta à la Convention; ces papiers étaient insignifiants; mais une interprétation forcée pouvait en tirer des inductions nuisibles au roi dans un moment si critique. On ne manqua pas de s'en faire une arme.

Merlin (de Thionville), le premier, demanda, en termes formels, que le roi fût mis en jugement. Aussitôt on vit pleuvoir d'innombrables pétitions demandant la tête de l'*assassin du peuple*. La Convention les renvoya à une commission de vingt-quatre membres, qui se trouva de la sorte investie d'un commencement d'instruction. Le rapport fut un acte d'accusation.

« De quoi n'est-il pas coupable, le monstre? » dit le Girondin Valazé, chargé de ce rapport. « Je vous le dénonce comme un accapareur de blé, de sucre et de café. » Le reste du rapport était rédigé dans le même sens et écrit dans le même style. La lecture du rapport fut suivie d'une délibération ardente, précipitée.

Et encore, au gré de quelques-uns, c'était trop de délibérer : aux Jacobins et dans les rangs de la Montagne, on

se demandait déjà s'il fallait une discussion, un jugement, des formes enfin, *pour se délivrer d'un tyran pris les armes à la main*. Cette opinion eut pour principal organe le jeune Montagnard Saint-Just, intimement lié avec Robespierre.

« Un jour peut-être on s'étonnera, » dit-il, « qu'au XVIII[e] siècle on ait été moins avancé que du temps de César. Le tyran fut immolé en plein sénat, sans autre formalité que vingt-deux coups de poignard, sans autre loi que la liberté de Rome. Et aujourd'hui l'on fait avec respect le procès d'un homme assassin d'un peuple, pris en flagrant délit, la main dans le sang, la main dans le crime!... Juger un roi comme un citoyen! ce mot étonnera la postérité.... On ne peut régner innocemment. Tout roi est un rebelle et un usurpateur.... Hâtez-vous de juger le roi; car il n'est pas de citoyen qui n'ait sur lui le droit qu'avait Brutus sur César, le droit d'Anckarstroëm sur Gustave! »

Un autre Montagnard disait : « Les représentants du peuple doivent gémir d'être obligés de descendre de la hauteur de leurs fonctions pour être réduits à s'occuper d'un homme, qui lui seul a peut-être accumulé sur sa tête plus de forfaits que tous les rois ses prédécesseurs, et pour qui, par qui plus d'humains ont été égorgés qu'il ne compte d'heures dans sa vie. »

Le Girondin Manuel disait : « On demande si le roi peut être jugé. Cette question m'a étonné. Il fut roi, donc il est coupable. O le plus imbécile, si tu n'étais le plus méchant des hommes! C'était mériter de t'avoir que de te souffrir! ta vie est un argument contre la Providence! »

En voilà assez pour faire juger la frénésie de cette époque, frénésie réelle chez les uns, simulée chez ceux qui avaient peur, et le nombre en était grand. Robespierre, selon son usage, parlait plus froidement; il aurait volontiers, comme Saint-Just, décrété purement et simplement, sans autre forme de procès, le meurtre de Louis XVI.

« Les peuples, » dit-il, « ne jugent pas comme les cours

judiciaires; ils ne rendent point de sentences, ils lancent la foudre; ils ne condamnent point les rois, ils les replongent dans le néant. J'abhorre la peine de mort, mais Louis doit mourir, parce qu'il faut que la patrie vive. »

Avant d'aller plus loin, il est bon de faire quelques observations sur la marche que suivait la Gironde.

On doit croire que son intention était d'établir une république honnête et sensée; néanmoins, soit par entraînement révolutionnaire, soit plutôt pour se populariser, elle avait déjà souvent rivalisé de violence avec la Montagne. Par exemple, on ne peut dire qui, de la Montagne ou de la Gironde, chargeait de plus d'exécrations les ministres de la religion et la religion même; et les prêtres et les évêques assermentés qui siégeaient à l'Assemblée, Grégoire, Fauchet et autres, étaient obligés d'entendre, sans oser réclamer, d'étranges assertions. Contre les émigrés, il en était de même. C'est sur la proposition, non d'un Montagnard, mais de Buzot, que fut rendue cette loi :

« Les émigrés français sont bannis à perpétuité du territoire de la République; ceux qui au mépris de cette loi y rentreraient sont punis de mort, sans néanmoins déroger au décret précédent qui condamne à la peine de mort les émigrés français pris les armes à la main. » — « Cela est juste, » avait dit Buzot dans son discours, « et à la justice vous joignez l'utilité; car leurs biens vous restent. »

Un peu plus tard pourtant la Gironde demanda par l'organe de Lasource que la loi fût modifiée en faveur des jeunes gens et des jeunes filles au-dessous de dix-huit ans, qui n'avaient pu s'empêcher de suivre leurs parents à l'étranger : « Le peuple français est humain, » dit-il, « le supplice de deux ou trois enfants de quinze ans suffirait pour soulever l'opinion publique. — Je partage ce sentiment d'humanité, » dit Robespierre; « mais cette exception permettrait aux enfants des émigrés de rentrer en France; ce serait inoculer dans les veines de la République naissante

le poison de l'incivisme. » En conséquence, la loi fut maintenue; on accorda seulement que les jeunes filles au-dessous de quatorze ans, qui reparaîtraient en France, seraient, pour la première fois, simplement déportées, et ne seraient guillotinées que la seconde fois. Ce fut là tout l'adoucissement que permit Robespierre à la loi de Buzot. Plus tard la peine de mort fut aussi prononcée contre ceux qui correspondraient d'une manière quelconque avec un émigré.

Fidèle à cette politique, la Gironde crut devoir rivaliser avec les Montagnards d'acharnement contre Louis XVI. Il y eut entre les deux partis une sorte de trêve. Il ne fut plus question à l'Assemblée, dans toute la France, et même au dehors, que du sort qui allait être infligé à Louis XVI.

Or, la nouvelle république était acceptée presque unanimement à l'intérieur; à l'extérieur elle était victorieuse. La Convention pouvait donc sans danger se montrer, sinon généreuse, du moins juste.

Nous allons voir ce qu'elle fit.

Il n'y eut que dix députés, Lanjuinais à leur tête, qui s'opposassent, d'une manière ou directe ou détournée, à ce que la Convention fît un procès au roi.

Cette question occupa trente séances, tant du matin que du soir. Enfin, sur la proposition de Péthion, il est décrété :

1° Que Louis XVI sera jugé ;

2° Qu'il le sera par la Convention;

3° Qu'elle s'occupera du procès de Louis XVI tous les jours, de midi à six heures ; que tout congé sera refusé à ses membres jusqu'à la fin du jugement.

Une commission de vingt et un membres fut chargée de rédiger l'acte énonciatif des faits imputés à l'accusé.

Cet acte fut discuté et approuvé le 10 décembre 1792, et il fut décrété que le lendemain *Louis Capet* serait conduit à la barre de la Convention, pour entendre la lecture de cet

acte et répondre aux questions qui lui seraient adressées par le président.

La Commune de Paris fut chargée de l'exécution de cet ordre.

Ainsi le procès du roi dut commencer le 11 décembre pour finir le 20 janvier.

Je vais exposer tous les détails de ce drame.

Toute l'Europe était dans l'attente et dans l'anxiété; les armées de la Prusse, de l'Autriche et de l'Allemagne, vaincues, rejetées du territoire, obligées par l'hiver à l'inaction, ne pouvaient plus ni servir Louis XVI, ni le compromettre; la diplomatie étrangère avait rompu toute relation avec la France; l'Espagne seule essaya, auprès de la Convention, une intervention officieuse, qui fut rejetée.

XXIV

JUGEMENT ET MORT DE LOUIS XVI.

Chargé de l'ordre de la Convention, le maire de Paris arrive au Temple le 11 décembre, à onze heures, et après avoir fait prévenir le roi de sa prochaine visite, il donne l'ordre qu'on lui enlève son fils. Ce fut pour Louis XVI une amère douleur; il resta longtemps la tête appuyée sur une de ses mains, plongé dans une sombre tristesse. Enfin, à une heure, le maire entra dans sa chambre avec une suite nombreuse, et dit au roi qu'il venait le chercher pour le conduire à la Convention, en vertu du décret dont il lui donna lecture. Le roi lui dit : « *Capet* n'est pas mon nom, c'est le surnom d'un de mes ancêtres. On aurait pu, du moins, me laisser mon fils, monsieur, pendant les deux heures que j'ai passées à vous attendre. Je vais vous suivre, non pour obéir à la Convention, mais parce que mes ennemis ont la force en main. »

Il arriva, ainsi entouré, à la Convention, vers deux heures et demie. Barrère présidait. Quelques membres, à la vue du roi, se levèrent par respect, mais les tribunes crièrent : *Assis !* Louis XVI était vêtu d'une redingote blanche d'une étoffe commune ; sa contenance était calme et intrépide : il s'assit dans un fauteuil qu'on avait préparé pour lui, et écouta.

Barrère lui lut lentement et d'une voix mal assurée l'acte d'accusation, intitulé : *Acte énonciatif des crimes de Louis.* Barrère s'arrêtait après chaque alinéa et lui disait : « Qu'avez-vous à répondre ? »

Le premier alinéa est ainsi conçu :

« Louis, le peuple français vous accuse d'avoir commis une multitude de crimes pour établir votre tyrannie en détruisant sa liberté. »

Les alinéas suivants énonçaient cette multitude de crimes ; de ces crimes, le plus grave était d'avoir, le 10 août, attaqué et fait massacrer le peuple.

Sur tous les points, Louis répondit avec autant de présence d'esprit que de calme, et en très-peu de mots. Toutes ses réponses peuvent se résumer ainsi : « Cet acte de ma part était conforme aux lois ; » ou : « Cette imputation est fausse ; » ou : « Je n'ai point connaissance de ce fait. »

Puis on lui présenta diverses pièces qui servaient de base à l'accusation, et on lui demanda s'il les reconnaissait ; c'était Valazé qui énonçait les pièces et les présentait au roi.

Après l'interrogatoire, qui dura deux heures, Louis, en se retirant, dit : « Je demande à être assisté d'un conseil. »

On le ramena au Temple, au milieu d'une escorte formidable, et il entendit sur son passage plus d'un cri sinistre. A son retour au Temple, on lui refusa toute communication avec sa famille, et il ne parut pas très-affligé, pensant que cette consigne n'était que temporaire ; mais il se trompait. Il était alors six heures et demie ; il fit de-

mander son souper pour huit heures et demie, et il employa ces deux heures d'intervalle à sa lecture ordinaire, toujours entouré de quatre membres de la Commune. A minuit, il se coucha tranquillement.

On n'était pas aussi tranquille à la Convention. Cette demande d'un conseil, que ni le droit naturel ni la Constitution écrite ne permettait de refuser, paraissait juste à la Gironde et mécontentait la Montagne. Une discussion eut lieu au milieu d'un horrible tumulte; Marat, Billaud-Varennes, Tallien, se signalèrent par la violence de leurs clameurs, et le président dut plus d'une fois se couvrir pour rétablir l'ordre. « On veut, » criaient les Montagnards, « embarrasser l'affaire par des chicanes de palais. » Néanmoins la Gironde eut la majorité, et, le lendemain, quatre membres de la Convention allèrent au Temple annoncer au roi qu'on lui accordait un défenseur. Il en désigna deux, Tronchet et Target, que le jour même la Convention fit avertir.

Tronchet accepta avec empressement; Target écrivit à la Convention qu'il refusait, et signa sa lettre, *le républicain Target*. Après cette lettre, fut lue à la Convention celle que venait d'adresser spontanément à son président, l'illustre Lamoignon de Malesherbes, qui avait été, en même temps que Turgot, ministre de Louis XVI; Malesherbes avait alors soixante et douze ans. Voici sa lettre :

« Citoyen président, j'ignore si la Convention donnera à Louis XVI un conseil pour le défendre, et si elle lui en laisse le choix; dans ce cas-là, je désire que Louis XVI sache que, s'il me choisit pour cette fonction, je suis prêt à m'y dévouer. Je ne vous demande pas de faire part à la Convention de mon offre, car je suis bien éloigné de me croire un personnage assez important pour qu'elle s'occupe de moi ; mais j'ai été appelé deux fois au conseil de celui qui fut mon maître dans le temps que cette fonction était ambitionnée par tout le monde : je lui dois le même

service, lorsque c'est une fonction que bien des gens trouvent dangereuse; si je connaissais un moyen possible pour lui faire connaître mes dispositions, je ne prendrais pas la liberté de m'adresser à vous. J'ai pensé que dans la place que vous occupez, vous aurez plus de moyens que personne pour lui faire passer cet avis. »

Cette démarche de Malesherbes, bientôt annoncée au roi, fut pour lui une bien douce consolation. Dès le surlendemain, on permit au roi de voir ses conseils, et aussi d'avoir de l'encre et du papier, dont il avait été privé jusqu'alors. Quand Malesherbes entra, le roi, quittant un volume de Tacite ouvert devant lui sur une petite table, le serra dans ses bras; les yeux du roi étaient humides; ceux de Malesherbes se remplirent de larmes, et le roi dit : « Votre sacrifice est d'autant plus généreux que vous exposez votre vie et que vous ne sauverez pas la mienne. J'en suis sûr, ils me feront périr; ils en ont le pouvoir et la volonté; n'importe, occupons-nous de mon procès comme si je pouvais le gagner, et je le gagnerai en effet, puisque la mémoire que je laisserai sera sans tache. »

Onze jours seulement étaient accordés aux défenseurs pour préparer leur œuvre. Ils s'adjoignirent Desèze, alors âgé de quarante-deux ans, avocat d'une élocution facile et brillante, qui se chargea de porter la parole. Louis XVI, pendant tout ce temps, refusa de descendre au jardin : « La promenade, » dit-il, « ne m'était agréable que lorsque j'en jouissais avec ma famille. » Néanmoins il ne laissait jamais échapper ni plaintes ni murmures; il avait déjà pardonné à ses oppresseurs. Depuis plusieurs jours on lui avait retiré ses rasoirs; on se décida enfin à les lui rendre deux ou trois jours avant son jugement, mais en décidant qu'il ne pourrait s'en servir qu'en présence des délégués de la Commune. Louis XVI se préparait sérieusement à sanctifier sa dernière heure; Madame Élisabeth lui avait indiqué l'adresse d'un prêtre qui n'avait point prêté ser-

ment et à qui elle avait eu recours : c'était l'abbé Edgeworth de Firmont. Le roi chargea Malesherbes d'aller le trouver pour le disposer au pieux service qu'il aurait à lui rendre quand le moment serait venu : « Voilà, » dit le roi en souriant, « une commission bien étrange pour un philosophe comme vous ; car je sais que vous l'êtes ; mais si vous étiez à ma place, je vous souhaiterais les mêmes sentiments de religion, qui vous consoleraient mieux que la philosophie. »

Le roi passa les trois derniers jours à rédiger son testament, qu'il mit au net et transcrivit d'un bout à l'autre le jour de Noël, veille du jugement.

Voici cette pièce, si justement célèbre :

« Au nom de la Très-Sainte Trinité, du Père, du Fils et du Saint-Esprit, aujourd'hui 25 décembre 1792, moi Louis, XVI[e] du nom, roi de France, étant depuis plus de quatre mois enfermé avec ma famille dans la tour du Temple, à Paris, par ceux qui étaient mes sujets, et privé de toutes communications quelconques, même, depuis le 11 du courant, avec ma famille, de plus, impliqué dans un procès dont il est impossible de prévoir l'issue à cause des passions des hommes, et dont on ne trouve aucun prétexte ni moyen dans aucune loi existante, n'ayant que Dieu pour témoin de mes pensées, et auquel je puisse m'adresser, je déclare ici, en sa présence, mes dernières volontés et mes sentiments. »

Après un assez grand nombre de lignes consacrées à la profession de sa foi catholique et à l'expression de ses sentiments pieux :

« Je pardonne de tout mon cœur à ceux qui se sont faits mes ennemis, sans que je leur en aie donné sujet, et je prie Dieu de leur pardonner, de même qu'à ceux qui, par un faux zèle, ou un zèle mal entendu, m'ont fait beaucoup de mal.

« Je recommande à Dieu ma femme et mes enfants, ma

sœur, mes tantes, mes frères et tous ceux qui me sont attachés par les liens du sang ou par quelque autre manière.

« Je prie Dieu de jeter particulièrement des yeux de miséricorde sur ma femme, mes enfants et ma sœur, qui souffrent depuis longtemps avec moi, de les soutenir par sa grâce s'ils viennent à me perdre, et tant qu'ils resteront dans ce monde périssable.

« Je recommande mes enfants à ma femme ; je n'ai jamais douté de sa tendresse maternelle pour eux ; je lui recommande surtout d'en faire de bons chrétiens et d'honnêtes hommes, de ne leur faire regarder les grandeurs de ce monde-ci, s'ils sont condamnés à les éprouver, que comme des biens dangereux et périssables, et de tourner leurs regards vers la seule gloire solide et durable de l'éternité.

« Je prie ma sœur de vouloir bien continuer sa tendresse à mes enfants, et de leur tenir lieu de mère, s'ils avaient le malheur de perdre la leur.

« Je prie ma femme de me pardonner tous les maux qu'elle souffre pour moi, et les chagrins que je pourrais lui avoir donnés pendant le cours de notre union ; comme elle peut être sûre que je ne garde rien contre elle, si elle croyait avoir quelque chose à se reprocher.

« Je recommande bien vivement à mes enfants, après ce qu'ils doivent à Dieu, qui doit marcher avant tout, de rester toujours unis entre eux, soumis et obéissants à leur mère, et reconnaissants de tous les soins et les peines qu'elle se donne pour eux et en mémoire de moi. Je les prie de regarder ma sœur comme une seconde mère.

« Je recommande à mon fils, s'il avait le malheur de devenir roi, de songer qu'il se doit tout entier au bonheur de ses concitoyens ; qu'il doit oublier toute haine et tout ressentiment, et nommément tout ce qui a rapport aux malheurs et aux chagrins que j'éprouve ; qu'il ne peut

faire le bonheur des peuples qu'en régnant suivant les lois, mais en même temps qu'un roi ne peut se faire respecter et faire le bien qui est dans son cœur, qu'autant qu'il a l'autorité nécessaire; qu'autrement, étant lié dans ses opérations, et n'inspirant pas de respect, il est plus nuisible qu'utile.

« Je recommande à mon fils d'avoir soin de toutes les personnes qui m'étaient attachées, autant que les circonstances où il se trouvera lui en laisseront les facultés; de songer que c'est une dette sacrée que j'ai contractée envers les enfants ou les parents de ceux qui ont péri pour moi, et ensuite de ceux qui sont malheureux pour moi. Je sais qu'il y a plusieurs personnes de celles qui me sont attachées, qui ne se sont pas conduites envers moi comme elles le devaient, et qui ont même montré de l'ingratitude. Mais je leur pardonne (souvent dans les moments de trouble et d'effervescence on n'est pas maître de soi); et je prie mon fils, s'il en trouve l'occasion, de ne songer qu'à leur malheur. Je voudrais pouvoir témoigner ici ma reconnaissance à ceux qui m'ont montré un attachement véritable et désintéressé. D'un côté, si j'ai été sensiblement touché de l'ingratitude et de la déloyauté de ceux à qui je n'avais jamais témoigné que des bontés, à eux, à leurs parents ou amis; de l'autre, j'ai eu de la consolation à voir l'attachement et l'intérêt gratuit que beaucoup de personnes m'ont montrés; je les prie d'en recevoir tous mes remercîments. Dans la situation où sont encore les choses, je craindrais de les compromettre si je parlais plus explicitement; mais je recommande spécialement à mon fils de chercher les occasions de pouvoir les reconnaître. Je croirais calomnier cependant les sentiments de la nation, si je ne recommandais ouvertement à mon fils MM. de Chamilly et Hue [1], que leur véritable attachement

1. Premiers valets de chambre du roi; ils avaient obtenu la faveur

pour moi avait portés à s'enfermer avec moi dans ce triste séjour, et qui ont pensé en être les malheureuses victimes. Je lui recommande aussi Cléry, des soins duquel j'ai eu tout lieu de me louer, depuis qu'il est avec moi; comme c'est lui qui est resté avec moi jusqu'à la fin, je prie Messieurs de la Commune de lui remettre mes hardes, mes livres, ma montre, et les autres petits effets qui ont été déposés au conseil de la Commune.

« Je pardonne encore très-volontiers à ceux qui me gardaient, les mauvais traitements et les gênes dont ils ont cru devoir user envers moi. J'ai trouvé quelques âmes sensibles et compatissantes; que celles-là jouissent dans leurs cœurs de la tranquillité que doit leur donner leur façon de penser.

« Je prie MM. de Malesherbes, Tronchet et Desèze, de recevoir ici tous mes remercîments, et l'expression de ma sensibilité pour tous les soins et les peines qu'ils se sont donnés pour moi.

« Je finis en déclarant devant Dieu, et prêt à paraître devant lui, que je ne me reproche aucun des crimes qui sont avancés contre moi. « LOUIS. »

Le lendemain, mercredi 26 décembre, eut lieu la comparution de l'accusé devant ceux qui s'étaient faits ses juges. Il fut conduit à la barre, accompagné de ses trois défenseurs et escorté des chefs de la Commune. Le silence le plus profond régnait dans la salle.

Le président, Defermon, lui dit :

« Louis, la Convention a décrété que vous seriez entendu définitivement aujourd'hui. »

Le roi répondit :

« Mon conseil va lire ma défense. »

d'être enfermés au Temple avec lui; la Commune les en expulsa et ils coururent risque de la vie.

Desèze alors lut le discours qu'il avait composé, et qui a été imprimé, tel exactement qu'il l'a lu.

Cette lecture dura deux heures.

Ce discours, remarquable par une dialectique serrée et irréfutable, n'offre aucun mouvement oratoire ; le roi avait obligé son avocat de supprimer tous les passages pathétiques : « Je ne veux pas, » avait-il dit, « les attendrir. »

L'orateur établit d'abord les principes relatifs à l'inviolabilité de la personne royale prononcée par la Constitution ; la suppression de la royauté place Louis au rang des autres citoyens, mais seulement pour les faits postérieurs à cette suppression. Il termine cette première partie en disant que si Louis est considéré comme un simple citoyen, aucune puissance n'a droit de lui ravir les garanties accordées par la loi à tout citoyen :

« Je vous demanderai où sont toutes ces précautions religieuses que la loi a prises pour que le citoyen, même coupable, ne fût jamais frappé que par elle.

« Citoyens, je vous parle avec la franchise d'un homme libre ; je cherche parmi vous des juges et je n'y vois que des accusateurs.

« Vous voulez prononcer sur le sort de Louis, et c'est vous-mêmes qui l'accusez !

« Vous voulez prononcer sur le sort de Louis, et vous avez déjà émis votre vote !

« Vous voulez prononcer sur le sort de Louis, et vos opinions parcourent l'Europe !

« Louis sera donc le seul Français pour lequel il n'existera aucune loi, ni aucune forme !

« Il n'aura ni les droits du citoyen ni les prérogatives du roi !

« Il ne jouira ni de son ancienne condition ni de la nouvelle !

« Je n'insiste pas sur ces réflexions ; je les abandonne à votre conscience. »

L'orateur aborde ensuite la discussion des faits, qu'il divise en deux classes : ceux qui ont précédé l'acceptation par le roi de la Constitution de 1791, ceux qui l'ont suivie ;

Il prouve que pendant ces deux époques les intentions de Louis ont été droites et pures, et, surabondamment, que les faits de la première seraient effacés par l'acceptation de la Constitution, nouveau pacte consenti entre la nation et le roi ; que, dans la seconde époque, sa conduite a toujours été constitutionnelle ;

Et venant enfin à ce 10 août, que ceux qui l'avaient fait avaient l'audace de lui imputer :

« Qui donc ignore que dans cette journée Louis n'a pas été l'aggresseur ; que depuis longtemps on préparait cette insurrection contre lui ; qu'il a été formé des ligues, signé des traités ?

« Dans cette salle même où je parle, on s'est disputé la gloire de la journée du 10 août.

« Je ne viens point disputer cette gloire à ceux qui se la sont décernée ; je dis seulement qu'il est impossible que Louis ait été l'agresseur.

« Vous l'accusez pourtant !

« Vous lui reprochez le sang répandu !

« Vous voulez que ce sang crie vengeance contre lui !

« Contre lui qui à cette époque-là même n'était venu se confier à l'Assemblée nationale que pour empêcher qu'il n'en fût versé !

« Contre lui qui de sa vie n'a donné un ordre sanguinaire !

« Contre lui qui, le 6 octobre, empêcha à Versailles ses propres gardes de le défendre !

« Contre lui qui, à Varennes, a préféré revenir captif plutôt que de s'exposer à occasionner la mort d'un seul homme !

« Contre lui qui, le 20 juin, refusa tous les secours qui

lui étaient offerts, et voulut rester seul au milieu du peuple!

« Français, qu'est donc devenu ce caractère national, ce caractère qui distinguait vos anciennes mœurs, ce caractère de grandeur et de loyauté?

« Mettriez-vous votre puissance à combler l'infortune d'un homme qui a eu le courage de se confier aux représentants de la nation elle-même?

« N'auriez-vous donc plus de respect pour les droits sacrés de l'asile?

« Entendez d'avance l'histoire qui dira à la renommée :

« Louis était monté sur le trône à vingt ans, et à vingt ans il donna sur le trône l'exemple des mœurs; il n'y porta aucune faiblesse coupable ni aucune passion corruptrice; il y fut économe, juste, sévère; il s'y montra toujours l'ami constant du peuple.

« Le peuple désirait la destruction d'un impôt désastreux qui pesait sur lui, il le détruisit; le peuple demandait l'abolition de la servitude, il commença par l'abolir lui-même dans ses domaines; le peuple sollicitait des réformes dans la législation criminelle pour l'adoucissement du sort des accusés, il fit ces réformes; le peuple voulait que des milliers de Français, que la rigueur de nos usages avait privés jusqu'alors des droits qui appartiennent aux citoyens, acquissent ces droits ou les recouvrassent, il les en fit jouir par ses lois; *le peuple voulut la liberté, il la lui donna!* Il vint même au-devant de lui par ses sacrifices; et cependant c'est au nom de ce peuple qu'on demande aujourd'hui... Citoyens, je n'achève pas... Je m'arrête devant l'histoire : songez qu'elle jugera votre jugement, et que le sien sera celui des siècles. »

Après ce discours, le roi lut une note ainsi conçue : « Citoyens, on vient de vous exposer mes moyens de défense, je ne les renouvellerai point. En vous parlant peut-être pour la dernière fois, je vous déclare que ma

conscience ne me reproche rien, et que mes défenseurs ne vous ont dit que la vérité. Je n'ai jamais craint que ma conduite fût examinée publiquement; mais mon cœur est déchiré de trouver dans l'acte d'accusation l'imputation d'avoir voulu faire répandre le sang du peuple, et surtout que les malheurs du 10 août me sont attribués. J'avoue que les preuves multipliées que j'avais données dans tous les temps de mon amour pour le peuple, et la manière dont je m'étais toujours conduit, me paraissaient devoir prouver que je craignais peu de m'exposer pour épargner son sang et éloigner à jamais de moi une pareille imputation. »

« N'avez-vous pas autre chose à ajouter pour votre défense? » lui dit le président. — « Non. — Vous pouvez vous retirer. » Il était une heure après midi.

Le roi fut reconduit dans la Tour, où il demeura étroitement gardé, sans voir ni sa famille ni personne, attendant son arrêt, pendant vingt-deux jours; car la délibération, ouverte dès le 26 décembre 1792 après son départ, ne fut terminée que le 19 janvier 1793.

A peine Louis était-il sorti de la salle, qu'un Montagnard demande qu'il soit jugé sans désemparer. Lanjuinais s'oppose avec véhémence à toute espèce de jugement : « Quoi! » dit-il, « vous seriez les conspirateurs du 10 août, les accusateurs, le jury d'accusation, le jury de jugement, les juges!.... Vous ne pouvez rester juges de l'homme désarmé, duquel plusieurs d'entre vous ont été les ennemis directs et personnels, puisqu'ils ont tramé l'invasion de son domicile et qu'ils s'en sont vantés. Vous ne pouvez rester juges, applicateurs de la loi, jurés d'accusation, jurés de jugement, ayant tous ou presque tous ouvert vos avis; l'ayant fait, quelques-uns avec une férocité scandaleuse. »

Il conclut en demandant que Louis ne soit point jugé et qu'il soit statué sur son sort par mesure de sûreté générale.

L'adoption de cet avis pouvait sauver la victime. Mais Robespierre et toute la Montagne persistent à demander le jugement *sans désemparer et par appel nominal.* Le président, ayant voulu mettre aux voix la question d'ajournement, et en étant empêché par des clameurs furieuses, se couvre. Les Montagnards, les gens des tribunes s'insurgent contre lui : « Il faut, crient-ils, lui arracher sa sonnette et le reléguer dans un coin obscur de la salle. » Enfin, la Plaine, intimidée, se réunit à la Montagne; l'Assemblée déclare que la discussion est ouverte sur le jugement de Louis XVI et qu'elle sera continuée, toute autre affaire cessante, jusqu'à ce que l'arrêt soit rendu.

Cette première discussion dura jusqu'au 7 janvier. Les Girondins (probablement pour sauver Louis XVI) proposèrent de permettre à l'accusé, s'il était condamné, d'en appeler au peuple; Vergniaud prononça en faveur de cet appel un discours plein de sinistres prophéties; et si dans ce discours il ne défendait pas Louis XVI, du moins il faisait peur à ses collègues des suites de la mort du roi, en leur montrant d'avance la Convention déchirée et décimée par ses propres membres, les proscriptions, les supplices, la guerre civile, la Terreur. Mais la parole de Robespierre avait plus d'empire que celle de Vergniaud; Robespierre exerçait une sorte de fascination sur l'Assemblée; avant même que les questions fussent posées, il déclara qu'il demandait et le jugement de Louis et son supplice, quoiqu'il en coûtât beaucoup, dit-il, à sa *sensibilité;* car jamais le mot de *sensibilité* ne fut plus fréquemment employé qu'à cette époque. Mais celui qui combattit avec le plus de violence l'appel au peuple, ce ne fut ni Robespierre, ni Saint-Just, ni Jean-Bon-Saint-André, ce fut Lepelletier Saint-Fargeau, ancien président au Parlement de Paris.

Quant à Philippe Égalité, il était assis sur la crête de la Montagne, entre Tallien et Collot-d'Herbois, et votait constamment avec eux; les Montagnards lui donnaient des

marques continuelles de bienveillance et de confiance, et, avant de se débarrasser de lui, voulaient compléter son déshonneur ; ils y réussirent.

Le 7 janvier la Convention prononça la clôture de la discussion, et renvoya la position des questions au 14. Pendant ces huit jours, la Commune, les Jacobins, les Cordeliers, ne cessèrent d'agiter Paris de manière à frapper d'épouvante les représentants qui seraient tentés d'émettre un vote favorable à l'accusé. La Gironde était vacillante; la Plaine, intimidée, cherchait à faire passer sa frayeur pour l'effet de la conviction ; la Montagne était plus audacieuse que jamais ; le 14, on s'occupa de poser les questions. La discussion fut violente et confuse. Enfin, sur la proposition d'un Girondin, il fut décidé que les trois questions suivantes seraient successivement posées :

« Louis est-il coupable de conspiration contre la liberté de la nation et d'attentat contre la sûreté générale de l'État ? Oui ou non.

« Le jugement qui sera rendu sur Louis sera-t-il soumis à la ratification du peuple réuni dans ses assemblées primaires ? Oui ou non.

« Quelle peine Louis, ci-devant roi des Français, a-t-il encourue ? »

Sur la proposition de Buzot, il fut décidé que sur chacune des trois questions, chaque membre prononcerait son vote à la tribune; que ce vote pourrait être motivé, qu'il serait écrit et signé.

Le 15 janvier, l'appel nominal commença sur la première question.

721 membres étaient présents; 38 ou se récusèrent ou motivèrent diverses opinions ; 683 répondirent *oui*. Philippe Égalité était de ce nombre.

En conséquence, Louis est déclaré coupable.

On passe immédiatement à la seconde question, celle de l'appel au peuple.

Les Girondins disent presque tous : *oui*. Mais la Plaine, soit par crainte des résultats qu'aurait la convocation des assemblées primaires, soit par frayeur personnelle, et entraînée surtout par Barrère, ne vota point comme eux. Sur 720 membres présents, il y eut 6 abstentions; 424 voix dirent *non*. De ce nombre était celle de Philippe Égalité. Cette circonstance indigna tellement Manuel, qu'en votant *oui*, il dit : « Jamais la Convention n'a ressemblé à un tribunal; certes, si elle l'eût été, elle n'aurait pas vu le plus proche parent du coupable n'avoir pas, sinon la conscience, du moins la pudeur de se récuser. » L'appel au peuple fut donc écarté. Il était dix heures du soir. La troisième question, celle qui devait décider de la vie du roi, est ajournée au lendemain 16.

La séance du 16 s'ouvre.

Avant tout, quelques députés demandent que l'article du règlement d'après lequel une voix de majorité doit suffire pour les décisions de l'Assemblée, ne soit pas appliqué ici.

« Soyez au moins d'accord avec vous-mêmes, » dit Lanjuinais. « Vous n'avez pas voulu juger Louis XVI d'après la Constitution; elle ne vous autorisait à prononcer que sa déchéance. Vous avez préféré le code pénal; vous l'invoquez sans cesse : vous dites sans cesse : « Nous sommes « jury. » Eh bien ! c'est le code pénal que j'invoque aussi. »

Et comme on l'interrompait par des murmures :

« On paraît délibérer ici dans une convention libre; mais c'est sous le poignard et les canons des factieux. » Les murmures qui redoublent ne l'intimident pas : « Je demande, aux termes de la loi, qu'il faille, pour la condamnation, les trois quarts des suffrages. » Danton s'oppose avec véhémence à cette proposition, et l'Assemblée la repousse par un ordre du jour motivé sur ce que pour tous ses décrets la majorité d'une voix suffit.

Une seconde décision, rendue sur la proposition de

Danton, porte qu'il va être prononcé sans désemparer sur le sort de Louis. Dans cette discussion préliminaire, Robespierre fit entendre très-clairement que, si Louis XVI n'était pas condamné à la peine capitale, un mouvement populaire lui arracherait la vie.

Alors commença l'appel nominal sur la grande question qui tenait en suspens l'Europe entière.

Qu'on ne se figure pas ce silence profond, ce recueillement solennel, ce sentiment religieux qui règnent dans les séances des tribunaux criminels ! Ici, tumulte, désordre, fureur ; il n'est pas un recoin de l'enceinte qui n'offre un aspect horrible. Les hommes du 10 août et du 2 septembre sont accourus, armés de bâtons et de sabres. Ils remplissent les avenues de la salle, ils y attendent les députés, applaudissent ceux qui leur sourient, et poursuivent de gestes menaçants et de clameurs féroces ceux qui, dans les séances précédentes, avaient parlé d'humanité; ils crient : « Ou sa tête, ou la tienne ! »

Dans les tribunes, les sans-culottes des faubourgs se pressent en plus grand nombre que jamais; on y boit du vin et de l'eau-de-vie ; on y fait des paris pour et contre la mort du roi ; on pique des cartes avec des épingles pour marquer les opinions.

La clarté sépulcrale projetée d'en haut sur cet immense espace donne à tous les objets une teinte livide. L'impatience, la fureur se lisent sur tous les visages.

Si l'aspect que présentait la salle était affreux, les paroles qui s'y firent entendre l'étaient encore davantage.

C'est à huit heures du soir que commença cet appel nominal ; il dura vingt-cinq heures sans interruption jusqu'au lendemain soir 17 à neuf heures.

Ceux qui voulaient sauver Louis XVI votaient ainsi : *La détention et le bannissement à la paix* ; si quelques-uns d'entre eux motivèrent ce vote en termes hostiles pour l'accusé, on ne doit pas leur en faire un crime, vu les

circonstances ; on ne doit pas non plus faire un crime à Cambacérès et à quelques autres d'avoir dit : *La détention ; la mort en cas d'invasion :* car cette clause évidemment était sans exécution possible. La plupart des députés de la Plaine votèrent pour la détention.

Je n'ai pas besoin de dire que tel fut le vote de Lanjuinais. Ainsi votèrent aussi Boissy-d'Anglas, Defermon, Pontécoulant, Kersaint, Manuel, qui, sans doute pour expier les cruelles paroles que j'ai citées, pensait sincèrement à sauver Louis XVI ; trois littérateurs alors célèbres, Daunou, Dussaulx et Mercier ; et aussi Sillery-Genlis.

Les Montagnards et ceux des députés de la Plaine qui avaient peur d'eux votèrent *la mort ;* un très-grand nombre ajouta : *dans les vingt-quatre heures.*

Les Girondins, qui, cependant, n'avaient point peur de la Montagne, le croira-t-on ? votèrent comme elle. Ils crurent, par ce coup inattendu, s'emparer de la popularité, et réduire leurs ennemis à l'impuissance.

Vergniaud vota donc pour la mort, et Brissot, et Guadet, et Gensonné, et Buzot, et Valazé, et Isnard, et aussi Péthion, et presque tous les autres.

Chaque député, montant successivement à la tribune, appuyait son vote par une explication plus ou moins étudiée. Siéyès seul, qui appartenait à la Plaine, dit : « *La mort, sans phrases,* » ne s'apercevant pas qu'il faisait de toutes les phrases la plus cruelle.

Le vote de Robespierre fut très-longuement motivé ; entre autres choses, il dit : « Le sentiment qui m'a porté à demander à l'Assemblée constituante l'abolition de la peine de mort est le même qui me force aujourd'hui à demander qu'elle soit appliquée au tyran de ma patrie et à la royauté elle-même dans sa personne. »

Robespierre jeune dit : « C'est parce que j'abhorre les hommes sanguinaires que je veux que le plus sanguinaire de tous subisse la mort. »

Camille Desmoulins dit : « Un roi mort, ce n'est pas un homme de moins. Je vote pour la mort, mais trop tard peut-être pour l'honneur de la Convention. »

Barrère dit : « L'arbre de la liberté ne peut croître qu'arrosé du sang des rois. »

J'épargne le reste au lecteur : mais il faut entendre Philippe d'Orléans.

« Uniquement occupé de mon devoir, convaincu que tous ceux qui ont attenté ou attenteront par la suite à la souveraineté du peuple, méritent la mort, je vote pour la mort. »

Sur trente-trois prêtres catholiques et six ministres protestants qui siégeaient à la Convention, dix-neuf des premiers et trois des seconds émirent le vœu du meurtre.

Remarquons en passant que les deux députations des Basses-Pyrénées et des Hautes-Alpes, seules, ne donnèrent aucun vote pour la mort.

Il était neuf heures du soir : l'appel nominal était terminé. L'incertitude des votants était égale à leur anxiété, et le recensement n'étant pas fait encore, on croyait que les vôtes se balançaient.

En ce moment arrive dans la salle et monte à la tribune un homme ayant l'apparence d'un malade qu'on vient d'arracher de son lit et qui se traîne avec peine : c'était Duchastel, député des Deux-Sèvres ; il avait surmonté ses souffrances pour apporter son vote en faveur de Louis. Sa présence produit une vive agitation. On s'écrie qu'une seule voix peut empêcher la condamnation à mort ; on veut repousser le vote de Duchastel, mais la délibération ne pouvait être considérée comme fermée, puisque le résultat n'en avait pas été proclamé, et un décret portait que tous les membres absents seraient admis à donner leur vote après l'appel. Le vote fut accepté.

Il était près de minuit. Le président se lève pour prononcer le jugement ; c'était Vergniaud, le même qui prési-

dait l'Assemblée législative au 10 août, lorsque le roi était venu se confier à elle. Il était pâle ; on voyait trembler ses lèvres et ses mains qui tenaient le papier où était inscrit le chiffre des votes. Il parla ainsi, au milieu du plus profond silence :

« Citoyens, je vais proclamer le résultat du scrutin. Vous allez exercer un grand acte de justice ; j'espère que l'humanité vous engagera à garder le plus profond silence : quand la justice a parlé, l'humanité doit avoir son tour. »

Voici le résultat du scrutin :

« L'Assemblée était composée de 749 membres ;

« 15 membres sont absents par commission ;

« 8 par maladie ;

« 5 ne votent pas ;

« Le nombre restant est de 721 ;

« La majorité absolue était de 361 ;

« 2 ont voté pour les fers ;

« 286 pour la détention et le bannissement à la paix, ou pour le bannissement immédiat, ou pour la réclusion, et quelques-uns y ont ajouté la peine de mort conditionnelle si le territoire était envahi ;

« 46 pour la mort avec sursis, soit après l'expulsion des Bourbons, soit à la paix, soit à la ratification de la Constitution ;

« 366 pour la mort ; et 26 pour la mort en demandant une discussion sur le point de savoir s'il conviendrait ou non à l'intérêt public qu'elle fût différée, et en déclarant leur vote indépendant de cette demande.

« Je déclare donc, au nom de la Convention nationale, que la peine qu'elle a prononcée contre Louis est la peine de mort[1]. »

1. Il y eut réclamation sur la manière dont le recensement des voix avait été fait ; chaque membre vint de nouveau le lendemain à la tribune affirmer son vote. Je ne donne pas les chiffres rectifiés, peu importe au lecteur de savoir au juste de combien était cette majorité.

Alors les trois défenseurs de Louis se présentent à la barre : le trouble, la douleur leur laisse à peine l'usage de leurs sens. Desèze, reprenant ses forces, lit à l'Assemblée une déclaration du roi, ainsi conçue :

« Je dois à mon honneur, je dois à ma famille de ne point souscrire à un jugement qui m'inculpe d'un crime que je ne puis me reprocher. En conséquence, je déclare que j'interjette appel à la nation elle-même du jugement de ses représentants, et je donne par ces présentes, à mes défenseurs, ce pouvoir spécial, et je charge expressément leur fidélité de faire connaître cet appel à la Convention nationale par tous les moyens qui seront en leur pouvoir, et de demander qu'il en soit fait mention dans le procès-verbal de ses séances.

« Fait à la Tour du Temple, ce 16 janvier 1793.

« Louis. »

La Convention, d'ordinaire si tumultueuse, écoutait dans le plus profond silence. Chacun semblait préoccupé de la part qui lui revenait dans l'acte le plus terrible qui ait jamais signalé l'histoire des peuples. On écouta attentivement Desèze lorsqu'il supplia l'Assemblée de ne pas assumer sur elle seule la responsabilité d'une condamnation à mort prononcée à une si faible majorité, et de laisser Louis user du droit qu'a tout accusé, de former un recours contre l'arrêt qui le frappe; puis Tronchet, lorsqu'il fit voir que le décret qui statuait que la condamnation aurait lieu à la majorité d'une seule voix, n'était pas réellement un décret, mais une simple adoption de l'ordre du jour, sur laquelle il est toujours possible de revenir; enfin Malesherbes, qui, d'une voix étouffée par les sanglots, ne put en ce moment que prononcer quelques paroles entrecoupées et supplia qu'on voulût bien l'entendre le lendemain.

Mais Robespierre avait, pour cette circonstance, un discours tout préparé, et, *pardonnant*, dit-il, aux défenseurs

de Louis, ce que leur langage avait de contraire aux droits de l'Assemblée, il leur reprocha de donner un signal de trouble et de discorde dans la république.

La Convention, sur la proposition de Robespierre, déclare nul l'appel de l'accusé.

Restait cependant une ombre d'espoir. Quelle époque serait fixée pour l'exécution de l'arrêt ? La question, posée en ces termes : *Y aura-t-il sursis à l'exécution*, fut remise au lendemain. La séance, qui avait duré trente-six heures, finit dans la nuit du 17 au 18, au milieu des huées des tribunes, irritées de cet ajournement.

La question du sursis occupa les deux séances du 18 et du 19.

Ces deux séances furent violemment agitées et pleines d'insultes réciproques.

Buzot, qui se posa à la tribune comme une victime qui s'est dévouée aux poignards et qui les brave, soutint que tant que Philippe d'Orléans et ses fils ne seraient pas expulsés, Louis ne devait pas périr ; qu'autrement on s'exposait à remplacer un roi par un autre ; et Brissot, tout en déplorant que l'existence d'un *être exécrable* eût tant d'importance, dit qu'il croyait inutile d'attirer sur la France, par son supplice immédiat, les armées de l'Europe entière, dont elle triompherait sans doute, mais au prix du sang de ses enfants. Robespierre, secondé par Tallien, par Couthon, par Barrère, et par l'effroyable aspect que présentait alors Paris, fit comprendre à la majorité qu'elle s'était liée par son vote : « On ne rend pas un jugement pour ne pas l'exécuter ; on ne condamne pas un tyran, un ennemi, pour prononcer une formule stérile. »

Il avait de la logique, Robespierre, plus que les Girondins, comme on voit : eux, se divisèrent.

Quand le quatrième et dernier appel nominal eut lieu : « Sera-t-il sursis à l'exécution du jugement ? » il fallait répondre simplement oui ou non.

Guadet, Péthion dirent *oui*; Vergniaud, Gensonné, Isnard, Barbaroux dirent *non*. Philippe Égalité aussi dit *non*. Les votants étaient au nombre de 690 ; pour le sursis, 310 ; contre, 380.

Il était trois heures après minuit : voilà pourquoi le décret de la Convention fut daté du 20. Il est ainsi conçu :

« La Convention nationale déclare Louis Capet, dernier roi des Français, coupable de conspiration contre la liberté de la nation et d'attentat contre la sûreté générale de l'État.

« La Convention nationale déclare que Louis Capet subira la peine de mort.

« La Convention nationale déclare nul l'acte de Louis Capet, apporté à la barre par ses conseils, qualifié d'appel à la nation du jugement contre lui rendu par la Convention ; défend à qui que ce soit d'y donner aucune suite, à peine d'être poursuivi et puni comme coupable d'attenter contre la sûreté générale de la République.

« Le conseil exécutif provisoire notifiera ce présent décret dans le jour à Louis Capet, et prendra les mesures de police et de sûreté nécessaires pour en assurer l'exécution dans les vingt-quatre heures, à compter de sa notification, et rendra compte de tout à la Convention nationale, immédiatement après qu'il aura été exécuté. »

Dès le 18, après le prononcé de la sentence, Malesherbes était allé au Temple pour la communiquer à Louis. Louis, le voyant arriver, alla au-devant de lui. Le vieillard, tombant aux pieds du roi et les arrosant de ses larmes, demeura longtemps sans pouvoir parler. Louis XVI pénétra la cause de cette douleur et dit sans pâlir le mot que Malesherbes frémissait de prononcer, et qu'il cherchait par son douloureux silence à faire comprendre. Il releva le vénérable vieillard, l'embrassa, le pressa avec tendresse sur son cœur. « Depuis deux heures, » dit-il ensuite avec calme, « je suis occupé à rechercher si dans le cours de mon règne

j'ai pu mériter de mes sujets le plus léger reproche. Eh bien! monsieur de Malesherbes, je vous le jure dans toute la vérité de mon cœur, comme un homme qui va paraître devant Dieu, j'ai constamment voulu le bonheur du peuple, et jamais je n'ai formé un vœu qui lui fût contraire. »

Ainsi fut remplie la mission de Malesherbes, sans qu'il eût proféré aucune parole, et bientôt il s'éloigna, le cœur déchiré d'angoisses.

L'exécution du décret rendu dans la nuit fut prompte : le même jour, dimanche 20, vers deux heures après midi, le conseil exécutif, ayant à sa tête les deux ministres de la justice et des affaires étrangères, entra au Temple. Santerre, les devançant, dit à Cléry : « Annoncez le conseil exécutif. » Le roi, qui avait entendu beaucoup de mouvement, avait interrompu sa lecture (car il n'avait cessé d'écrire et de lire pendant toute la matinée); il se leva et fit quelques pas. Mais à la vue de ce cortége, il resta entre la porte de sa chambre et celle de l'antichambre, dans l'attitude la plus noble et la plus imposante. Le ministre de la justice, Garat, gardant son chapeau sur la tête, lui dit : « Louis, la Convention nationale a chargé le conseil exécutif provisoire de vous signifier son décret ; le secrétaire du conseil va vous en faire lecture. » Le secrétaire lut les quatre alinéas.

Pendant cette lecture, aucune altération ne parut sur le visage du roi. Ensuite, il fit un pas vers le secrétaire et prit le décret de ses mains ; puis, tirant un papier de son portefeuille : « Monsieur le ministre de la justice, je vous prie de remettre sur-le-champ cette lettre à la Convention nationale. » Le ministre paraissant hésiter, le roi ajouta : « Je vais vous en faire lecture, » et il lut d'une voix ferme ce qui suit :

« Je demande un délai de trois jours pour pouvoir me préparer à paraître devant Dieu; je demande pour cela de pouvoir voir librement la personne que j'indiquerai aux

commissaires de la Commune, et que cette personne soit à l'abri de toute crainte et de toute inquiétude pour cet acte de charité qu'elle remplira auprès de moi.

« Je demande d'être délivré de la surveillance perpétuelle que le conseil général a établie depuis quelques jours ;

« Je demande de pouvoir dans cet intervalle voir ma famille, quand je le demanderai, et sans témoins. Je désirerais bien que la Convention nationale s'occupât tout de suite du sort de ma famille, et qu'elle lui permît de se retirer librement où elle le jugerait à propos ;

« Je recommande à la bienfaisance de la nation toutes les personnes qui m'étaient attachées : il y en a beaucoup qui avaient mis toute leur fortune dans leurs charges, et qui, n'ayant plus d'appointements, doivent être dans le besoin, et même de celles qui ne vivaient que de leurs appointements. Dans les pensionnaires, il y a beaucoup de vieillards, de femmes et d'enfants qui n'avaient que cela pour vivre.

« Fait à la Tour du Temple, le 20 janvier 1792.

« LOUIS. »

Garat prit la lettre du roi et assura qu'il allait la porter à la Convention. En même temps le roi lui remit par écrit l'adresse de l'abbé Edgeworth de Firmont.

Maintenant, je laisse parler Cléry :

« Sa Majesté se promena un instant dans sa chambre ; j'étais resté contre la porte, debout, les bras croisés et comme privé de tout sentiment ; le roi s'approcha de moi : « Cléry, me dit-il, demandez mon dîner. » Quelques instants après, deux officiers municipaux m'appelèrent dans la salle à manger, ils me lurent un arrêté qui portait : « Que « *Louis* ne se servirait point de couteau ni de fourchette à « ses repas, qu'il serait confié un couteau à son valet de « chambre, pour lui couper son pain et sa viande en pré-

« sence de deux commissaires de la Commune, et qu'en-« suite le couteau lui serait retiré. » Ils me chargèrent d'en prévenir le roi : je m'y refusai.

« Le roi se mit à table. « Je n'ai pas de couteau? » me dit-il. Un des commissaires fit part alors à Sa Majesté de l'arrêté de la Commune. « Me croit-on assez lâche, » dit le roi, « pour que j'attente à ma vie? On m'impute des « crimes, mais j'en suis innocent, et je mourrai sans « crainte. Je voudrais que ma mort fît le bonheur des « Français et pût écarter les malheurs que je prévois. » Il régna un grand silence. Le roi mangea peu; il coupa du bœuf avec sa cuillère, rompit son pain. Son dîner ne dura que quelques minutes. »

Le ministre de la justice s'étant acquitté de sa commission, le décret suivant fut immédiatement rendu. Garat revint au Temple le communiquer au roi.

« La Convention nationale autorise le conseil exécutif à satisfaire aux demandes de Louis, à l'exception d'un délai;

« Autorise pareillement le conseil à répondre à Louis que la nation française, aussi grande dans sa bienfaisance que rigoureuse dans sa justice, prendra soin de sa famille et lui fera un sort convenable. »

Nous verrons plus loin quel fut le sort fait par la Convention à la veuve, à la sœur et au fils de Louis.

En apprenant que l'exécution devait être immédiate, le roi ne fit paraître aucune émotion.

Après cette lecture, les commissaires de la Commune prirent le ministre de la justice à l'écart, et lui demandèrent comment le roi verrait sa famille : « En particulier, » répondit Garat, « c'est l'intention de la Convention. » Les commissaires lui répondirent qu'un arrêté de la Commune leur enjoignait de ne perdre le roi de vue ni le *jour* ni la *nuit*. Il fut convenu que, pour concilier ces deux décisions, le roi recevrait sa famille dans la salle

à manger, de manière à être vu par le vitrage de la cloison; mais qu'on fermerait la porte, pour qu'il ne fût pas entendu.

L'abbé Edgeworth, que Garat avait amené dans sa voiture, fut alors introduit. Le roi le fit passer dans la tourelle, et s'enferma avec lui. Le ministre de la justice partit. Il ne resta dans l'appartement que les commissaires de la Commune.

A huit heures et quelques minutes, Louis demanda à voir sa famille, qu'un des commissaires se chargea d'aller chercher. Je laisse parler Cléry :

« Le roi me dit : « Vous direz à M. de Firmont qu'il « ne sorte pas de mon cabinet, je craindrais que sa vue ne « fît trop de mal à ma famille. »

« A huit heures et demie la famille royale arriva, fondant en larmes. Je fermai la porte, qui était en vitrage. Le roi s'assit, la reine à sa gauche, Madame Élisabeth à sa droite, Madame Royale presque en face, et le jeune prince resta debout entre les jambes du roi : tous étaient penchés vers lui et le tenaient souvent embrassé. Cette scène de douleurs dura sept grands quarts d'heure, pendant lesquels il fut impossible de rien entendre; on voyait seulement qu'après chaque phrase du roi, les sanglots des princesses redoublaient, duraient quelques minutes, et qu'ensuite le roi recommençait à parler; il fut aisé de juger à leurs mouvements que lui-même venait de leur apprendre sa condamnation.

« A dix heures un quart le roi se leva le premier, et tous le suivirent. J'ouvris la porte : la reine tenait le roi par le bras droit. Leurs Majestés donnaient chacune une main à Monsieur le Dauphin; Madame Royale, à la gauche, tenait le roi embrassé par le milieu du corps; Madame Élisabeth du même côté, mais un peu plus en arrière, avait saisi le bras de son auguste frère. Ils firent quelques pas vers la porte d'entrée, en poussant les gémissements les

plus douloureux : « Je vous assure, leur dit le roi, que je « vous verrai demain matin à huit heures. — Vous nous « le promettez ? répétèrent-ils tous ensemble. — Oui, je « vous le promets. — Pourquoi pas à sept heures ? dit la « reine. — Eh bien ! oui, à sept heures, répondit le roi. « Adieu.... » Il prononça cet adieu d'une manière si expressive, que les sanglots redoublèrent. Madame Royale tomba évanouie aux pieds du roi, qu'elle tenait embrassé. Je la relevai, et j'aidai Madame Élisabeth à la soutenir. Le roi, voulant mettre fin à cette scène déchirante, leur donna les plus tendres embrassements, et eut la force de s'arracher de leurs bras. « Adieu !... adieu !... » dit-il ; et il rentra dans sa chambre.

« Quoique les deux portes fussent fermées, on continua d'entendre les cris et les gémissements des princesses dans l'escalier. Le roi rejoignit son confesseur dans le cabinet de la tourelle. Ils y restèrent jusqu'à minuit et demi ; alors je déshabillai le roi ; et comme j'allais pour lui arranger les cheveux, il me dit : « Ce n'est pas la « peine. » Puis, en le couchant, comme je fermais les rideaux : « Cléry, vous m'éveillerez à cinq heures. »

« A peine fut-il couché, qu'un sommeil profond s'empara de ses sens : il dormit sans interruption.

« J'entendis sonner cinq heures, et j'allumai le feu : au bruit que je fis, le roi s'éveilla.

« J'habillai le roi et le coiffai, toujours en présence de deux municipaux. La toilette achevée, le roi me dit de prévenir M. de Firmont.

« Je plaçai une commode au milieu de la chambre, et je la préparai en forme d'autel pour dire la messe. On avait apporté à deux heures du matin tout ce qui était nécessaire. La messe commença à six heures. Pendant cette auguste cérémonie, il régna un grand silence. Le roi, toujours à genoux, entendit la messe avec le plus saint recueillement. Sa Majesté communia.

« Après la messe, le roi rentra dans son cabinet. A sept heures, il en sortit, m'appela, et, me tirant dans l'embrasure de la croisée, il me dit : « Vous remettrez ce ca-« chet à mon fils,.... cet anneau à la reine ; dites-lui bien « que je la quitte avec peine. Ce petit paquet renferme des « cheveux de toute ma famille : vous le lui remettrez « aussi.... Dites à la reine, à mes chers enfants, à ma « sœur, que je leur avais promis de les voir ce matin, « mais que j'ai voulu leur épargner la douleur d'une sé-« paration si cruelle. Combien il m'en coûte de partir « sans recevoir leurs derniers embrassements !... » Il essuya quelques larmes, puis il ajouta, avec l'accent le plus douloureux : « Je vous charge de leur faire mes « adieux !... »

« Un quart d'heure après, le roi me dit : « Demandez si « je puis avoir des ciseaux. » J'en fis la demande aux commissaires. « Savez-vous ce qu'il en veut faire ? — Je « n'en sais rien. — Il faut le savoir. » Je frappai à la porte du petit cabinet, le roi sortit. Un municipal, qui m'avait suivi, lui dit : « Vous avez désiré des ciseaux ; mais, avant « d'en faire la demande au conseil, il faut savoir ce que « vous voulez en faire. » Sa Majesté lui répondit : « C'est « pour que Cléry me coupe les cheveux. » Les municipaux se retirèrent ; après une demi-heure de délibération, ils refusèrent les ciseaux. »

Cependant la Commune, activement secondée par les Jacobins et les Cordeliers, avait fait dès la veille tous ses préparatifs pour l'exécution ; et, dans la crainte d'un mouvement en faveur de Louis, elle avait déployé l'appareil le plus propre à inspirer la terreur. Dès cinq heures du matin toutes les sections étaient en armes ; le roulement des tambours, le mouvement des chevaux, le transport des canons, qu'on plaçait sans cesse, faisaient un bruit confus qui retentissait jusque dans la tour du Temple.

Le cortége se formait ; au milieu roulaient des canons,

mèche allumée ; on avait disposé de l'artillerie sur toutes les places et sur les ponts ; on en avait mis aux barrières et sur les principales avenues, à une distance de plusieurs lieues ; aux abords de la place Louis XV, lieu qu'on avait choisi pour l'exécution, afin que le roi, en expirant, eût son palais sous les yeux, on avait placé des bouches à feu, servies par des hommes prêts à mitrailler la foule, si le cri de grâce, ou seulement un murmure équivoque, s'élevait du milieu d'elle. Il était défendu de se tenir en groupe dans les rues, et on était invité à ne pas se montrer aux fenêtres pendant le passage du cortége. Outre ces mesures, et sur la motion de Robespierre, faite la veille à la séance des Jacobins, on avait choisi des hommes qui devaient se réunir sur le lieu de l'exécution et se presser autour de l'échafaud.

A neuf heures, les portes de la tour s'ouvrent avec fracas ; Santerre, accompagné de quelques municipaux, entre à la tête de huit gendarmes, et les range sur deux lignes. Alors le roi sortit de son cabinet : « Vous venez me chercher ? » dit-il à Santerre. « Oui. — Je vous demande une minute. » Et il rentra dans son cabinet, d'où il ressortit sur-le-champ. Son confesseur le suivait. Le roi tenait à la main son testament, et s'adressant à un des commissaires de la Commune, nommé Jacques Roux, prêtre, qui se trouvait le plus en avant : « Je vous prie de remettre ce papier à la reine, à ma femme. — Cela ne me regarde pas, » répondit Roux ; « je ne suis ici que pour vous conduire à l'échafaud. » Un autre commissaire se chargea de l'écrit. Le roi alors prit la main de Cléry et la serra. « Messieurs, » dit-il, « je désirerais que Cléry restât auprès de mon fils, qui est accoutumé à ses soins : j'espère que la Commune accueillera cette demande. » Puis, regardant Santerre : « Partons. »

Le roi, ayant à côté de lui l'abbé Edgeworth, traversa la première cour à pied ; il se retourna deux fois vers la

tour, comme pour dire encore adieu à ceux qu'elle renfermait. A l'entrée de la seconde cour se trouvait une voiture ; le roi se plaça dans le fond avec Edgeworth ; deux gendarmes se placèrent dans la voiture sur le devant. On partit.

J'extrais ce qui suit d'une relation simple et touchante qu'a écrite l'abbé Edgeworth :

« La marche dura près de deux heures ; toutes les rues étaient bordées de plusieurs rangs de citoyens armés de piques et de fusils. En outre, la voiture elle-même était entourée d'un corps de troupes imposant, et formé, sans doute, de tout ce qu'il y avait de plus corrompu dans Paris. Pour comble de précaution on avait placé, en avant des chevaux, une multitude de tambours, afin d'étouffer par ce bruit les cris qui auraient pu se faire entendre en faveur du roi. Mais comment en aurait-on entendu ? Personne ne paraissait ni aux portes ni aux fenêtres, et on ne voyait dans les rues que des citoyens armés, qui tous, au moins par faiblesse, concouraient à un crime que, peut-être, ils détestaient dans leur cœur.

« La voiture parvint ainsi dans le plus grand silence jusqu'à la place Louis XV, et s'arrêta au milieu d'un grand espace vide qu'on avait laissé autour de l'échafaud ; cet espace était bordé de canons ; et au delà, tant que la vue pouvait s'étendre, on voyait une multitude en armes.

« Dès que le roi sentit que la voiture n'allait plus, il se retourna et me dit à l'oreille : « Nous voilà arrivés, si je « ne me trompe. » Mon silence lui répondit que oui. Un des bourreaux vint aussitôt lui ouvrir la portière ; mais le roi les arrêta, et, appuyant la main sur mon genou, il leur dit d'un ton de maître : « Je vous recommande « monsieur que voilà ; ayez soin qu'après ma mort il ne « lui soit fait aucune insulte ; je vous charge d'y veiller. »

« Dès que le roi fut descendu de voiture, trois bourreaux l'entourèrent et voulurent lui ôter ses habits ; mais il les

repoussa avec fierté et se déshabilla lui-même. Il défit également son col, sa chemise, et s'arrangea de ses propres mains. Les bourreaux, que la contenance fière du roi avait déconcertés un moment, semblèrent alors reprendre de l'audace; ils l'entourèrent de nouveau et voulurent lui lier les mains. Le roi s'y refusait; ils insistèrent. Se retournant vers moi, il me regarda comme pour me demander conseil.

« Sire, lui dis-je avec larmes, dans ce nouvel outrage « je ne vois qu'un nouveau trait de ressemblance entre « Votre Majesté et le Dieu qui va être sa récompense. »

« Les marches qui conduisaient à l'échafaud étaient extrêmement roides à monter. Le roi fut obligé de s'appuyer sur mon bras, et, à la peine qu'il semblait prendre, je craignis un instant que son courage ne commençât à mollir : mais quel fut mon étonnement lorsque, parvenu à la dernière marche, je le vis s'échapper pour ainsi dire de mes mains, traverser d'un pas ferme toute la largeur de l'échafaud, imposer silence, par un seul regard, à quinze ou vingt tambours qui étaient placés vis-à-vis de lui, et, d'une voix si forte qu'elle dut être entendue au Pont-Tournant, prononcer ces paroles à jamais mémorables : « Je meurs innocent de tous les crimes qu'on « m'impute. Je pardonne aux auteurs de ma mort, et je « prie Dieu que le sang que vous allez répandre ne re- « tombe jamais sur la France. »

« Il en aurait dit davantage et allait sans doute recommander à la nation sa femme et ses enfants, lorsque Santerre, furieux, ordonna un roulement de tambours qui couvrit sa voix.

« A dix heures vingt minutes, tout était accompli. »

L'abbé Edgeworth, au moment suprême, lui avait dit ces paroles : « Fils de saint Louis! montez au ciel. »

Immédiatement les restes mortels de Louis XVI furent portés au cimetière de la Madeleine et déposés dans une

large et profonde fosse, remplie et recouverte de chaux vive. Ce lieu a été converti, vingt-deux ans plus tard, en une enceinte sacrée ; là s'élève une chapelle expiatoire où a été recueilli tout ce qu'on a retrouvé de ces cendres calcinées.

La Convention plaça l'anniversaire du 21 janvier au rang des fêtes nationales, et cette fête fut célébrée avec de grandes réjouissances pendant six ans, c'est-à-dire tant que la Convention régna soit sous son propre nom, soit sous le nom de Directoire.

L'abbé Edgeworth, devenu aumônier de Louis-Stanislas sur la terre d'exil, mourut saintement quelques années après, en soignant les malades pendant une épidémie.

Cléry mourut à la même époque : après le 21 janvier, il avait été renfermé dans une étroite prison, d'où il sortit à la chute de Robespierre.

Les émigrés proclamèrent roi le jeune captif du Temple sous le nom de Louis XVII; Louis-Stanislas fut reconnu régent en son nom.

Le soir du supplice, à la Convention et aux Jacobins, on disait : « Nous venons de jeter le gant aux rois de l'Europe. » En effet, l'Angleterre et presque toutes les puissances du continent se liguèrent avec l'Autriche et la Prusse, en apparence pour venger la mort de Louis XVI, en réalité pour déchirer la France et en partager les lambeaux.

A la guerre extérieure se joignit la guerre civile, qui éclata alors en Vendée.

Le courage et la constance de la nation française triomphèrent de tout, et jetèrent un éclat immortel, dont la Convention a voulu se couronner ; mais l'histoire n'y consent pas, et ne lui attribue en propre que le 21 janvier et d'autres œuvres, que nous allons voir.

XXV

DEPUIS LA MORT DE LOUIS XVI JUSQU'A LA DÉFECTION DE DUMOURIEZ.

Deux jours avant le supplice de Louis XVI, Kersaint et Manuel envoyèrent leur démission. Kersaint disait dans sa lettre : « Si l'amour de mon pays m'a fait endurer le malheur d'être le collègue des promoteurs des assassinats du 2 septembre, je veux sauver ma mémoire du reproche d'avoir été leur complice. »

Les Montagnards, furieux, demandèrent que Kersaint fût sommé de venir à la barre prouver qu'il y avait des assassins dans l'Assemblée, et que les deux représentants démissionnaires fussent déclarés infâmes et traîtres à la patrie. Cette demande fut rejetée. Alors la Gironde, se flattant que son vote de mort l'avait rendue populaire, crut pouvoir tenter avec succès une nouvelle attaque contre les Montagnards; après une courte discussion, dans laquelle l'un de ses chefs, Brissot, ne désigna Louis XVI que par ces mots, *un être exécrable*, elle s'expliqua ainsi par l'organe de Gensonné :

« La Convention doit joindre deux mesures vraiment dignes de sa sollicitude. Avoir puni le tyran, ce n'est avoir fait que la moitié de notre devoir; le complément de la sagesse sera de poursuivre avec toute la rigueur de la loi les brigands, les cannibales qui, les 2 et 3 septembre, ont ajouté à l'histoire de la Révolution le chapitre odieux des prisons. Je demande que le ministre de la justice soit chargé de poursuivre les provocateurs, auteurs, complices et adhérents des assassinats et brigandages qui ont eu lieu les 2 et 3 septembre dernier. »

« La tête du tyran va tomber, » dit un autre membre de la Gironde ; « abattez maintenant celle des assassins. »

La Plaine se réunit à la Gironde, et, malgré les clameurs furieuses de la Montagne, un décret enjoint au ministre de la justice de faire poursuivre les *auteurs, complices et provocateurs des assassinats et brigandages commis dans les premiers jours de septembre.*

Cela se passait le 20 janvier, veille du supplice. Le soir du même jour, un des Montagnards les plus fougueux, Lepelletier-Saint-Fargeau, dînant au Palais-Royal, un ancien garde du corps, nommé Paris, s'élance vers lui en s'écriant : « Scélérat ! n'as-tu pas voté la mort du roi ? — C'est vrai, » dit Lepelletier ; « ma conscience.... » Il n'eut pas le temps d'achever, le sabre de Paris lui avait traversé le corps. Paris s'échappa, on n'a jamais su depuis ce qu'il était devenu.

Ce fait, raconté le lendemain à la Convention, donne aux Montagnards une force et une audace nouvelles. Ils exploitent le fait à leur profit contre la Gironde. « On voit, » dit l'un d'eux, « de quel côté sont les poignards. — De ce côté de l'Assemblée, » dit le Montagnard Duquesnoy en désignant la Gironde, « on m'a menacé du sabre ; je mourrai tranquille, puisque je mourrai pour la patrie. — Ils ont demandé contre nous un décret d'accusation ; voilà comme ils provoquent les poignards. — Il est temps que les amis de la liberté ne soient plus opprimés par les amis du despotisme. » Mais les Girondins aussi, depuis le meurtre de Lepelletier, semblent éprouver comme les Montagnards toutes les fureurs de la peur ; car ils ont voté comme eux. Péthion vient à la tribune *mêler ses larmes* à celles que répandent les amis de Lepelletier-Saint-Fargeau. Tallien, Thuriot lui crient : « Vous avez calomnié Lepelletier. — Vous accusez les autres d'assassinat, et c'est vous qui devriez monter le premier sur l'échafaud. » Danton profite de l'occasion pour demander que le portefeuille de l'intérieur soit retiré à Roland, qui dès le lendemain, en effet, envoya sa démission, facile-

ment acceptée. Des honneurs extraordinaires sont décernés à Lepelletier. Il sera placé au Panthéon. La Convention entière assistera à ses funérailles. Un membre demande en outre que quiconque aura donné asile au meurtrier soit puni de mort. Mais Robespierre ne veut point : « Quoi ! » dit-il, « au moment où vous allez effacer de notre code la peine de mort, vous la décréteriez pour un cas particulier ! Les principes d'éternelle justice s'y opposent. »

C'est en ce moment qu'on vint rendre compte à l'Assemblée des derniers moments du roi qui était mort avec tant de calme, tandis que ceux qui le faisaient périr se livraient à toutes les fureurs d'une haine réciproque.

Mais ni la Montagne, ni les Jacobins, ni la Commune, ne voulaient que le décret obtenu par la Gironde contre les hommes de septembre s'exécutât. Une députation des Jacobins vient demander à la barre l'annulation du décret. L'orateur de la députation ne dissimule, n'atténue, n'excuse aucun des faits incriminés ; il les glorifie hautement, et les explique ainsi : « Pendant que le traître Louis allait effectuer une seconde évasion, les scélérats détenus à dessein dans les prisons par des tribunaux contre-révolutionnaires devaient en sortir tout à coup et égorger les patriotes. Le premier mouvement de ceux qui s'armèrent pour aller à la rencontre des satellites de Brunswick fut de mettre leurs femmes et leurs enfants à l'abri de toute atteinte ; ils se portèrent aux prisons, punirent les conspirateurs et mirent en liberté les innocents ; libres après cela de toute inquiétude, ils marchèrent fièrement à l'ennemi. Si la morale réprouve ces faits, la politique les justifie. Aujourd'hui les ennemis de la liberté ont repris leur audace ; ils ont tué un de nos représentants. Nous JURONS de venger sa mort dans le sang de tous les ennemis du peuple. »

La Plaine était irrésolue et tremblante ; la Gironde inquiète. « Je comprends, » dit l'intrépide Lanjuinais, « l'extrême latitude du serment que les pétitionnaires viennent

de proférer à votre barre ; et cependant je viens m'opposer à leur demande. » Il parla énergiquement et longtemps au milieu d'un orage continuel. Salles et Grangeneuve s'associent à ses efforts. La discussion devient furieuse. Annuler le décret semblait difficile. Un membre de la Plaine proposa d'en ajourner l'exécution. Cette proposition, qui donnait satisfaction aux pétitionnaires et à la Montagne, fut mise aux voix au milieu d'un trouble affreux. Le Montagnard Ruamps criait : « Grangeneuve! tu as voulu faire égorger dans les prisons de l'Abbaye ton collègue Jonneau. — Ruamps! » hurle Grangeneuve, « tu es un scélérat.... Ne dit-on pas aussi que ces horreurs ont été méditées dans l'hôtel du ministre de la justice? Il importe à Danton que ce fait s'éclaircisse. » Néanmoins les Jacobins l'emportent, et la suspension de toute procédure sur les événements de septembre est décrétée.

Tel fut le résultat de la troisième tentative de la Gironde contre la Montagne.

Les dangers de la patrie, qui auraient dû, ce semble, ou calmer ou suspendre la fureur des deux partis, l'envenimaient au contraire jusqu'au délire; ils se renvoyaient sans cesse l'un à l'autre le reproche de les avoir causés et de les exploiter.

Ces dangers étaient extrêmes.

Autant la campagne de 1792 avait été heureuse et brillante, autant celle de 1793 paraissait devoir être désastreuse. Depuis le 10 août, la Révolution française avait perdu la sympathie des peuples. Après le 21 janvier, elle devint pour eux un objet d'épouvante. Pitt réussit facilement à ameuter l'Europe entière contre nous; l'Autriche, la Prusse et la Sardaigne, qui jusqu'alors avaient été nos seuls ennemis, redoublèrent d'acharnement quand ils virent que la coalition contre la France devenait universelle. La France alla au-devant de l'Europe coalisée. Nous n'avions alors que 250 000 hommes sous les armes.

La Convention ordonna une levée extraordinaire de 300 000 hommes, pris parmi les gardes nationaux non mariés, entre dix-huit et trente-cinq ans, en commençant par les plus jeunes, jusqu'à ce que le nombre fût complété. C'est ce qu'on appela la réquisition. La Convention émit 300 millions d'assignats, et un peu plus tard 1200 millions. La France déclara spontanément la guerre à l'Angleterre et à la Hollande; alors l'Espagne, le Portugal, les Deux-Siciles, les États secondaires de l'Italie et tous les États secondaires de l'Allemagne, s'engagèrent dans la coalition; la Russie s'y joignit d'intention; mais trop éloignée, elle n'y prit pas une part active.

Tandis que les armées de l'Europe se préparaient à envahir toutes nos frontières, la Belgique, pillée et désorganisée par les émissaires jacobins venus de Paris, se soulevait contre nous; et, pour comble de maux, la Vendée s'agitait et la guerre civile allait éclater avec une fureur sans exemple.

Expliquons d'abord ce qu'on entend par le nom de Vendée. La Vendée, petite rivière qui se jette dans la Sèvre-Niortaise, donne son nom à un département; mais le pays qui fut le théâtre de la guerre civile et qu'on appelle, à cause de cela, *Vendée militaire*, embrasse, en outre, la partie septentrionale des Deux-Sèvres, et dans la Loire-Inférieure et dans Maine-et-Loire, toute la rive gauche du fleuve.

La Haute-Vendée s'appelle Bocage ou Gâtine, la Basse-Vendée, Marais. Le Bocage offre un sol inégal et coupé de ravins; tous les champs y sont environnés de haies touffues et d'arbres serrés, au milieu desquels il est à peu près impossible de reconnaître son chemin, à moins d'avoir une connaissance parfaite des lieux.

Le Marais est un pays plat, coupé d'une infinité de canaux qui le rendent inaccessible.

Aucun des abus qui ont servi de cause ou de prétexte à la

Révolution n'existait dans ce pays : le clergé était pauvre et de mœurs irréprochables, les seigneurs étaient humains; les paysans vivaient dans l'aisance, grâce à leur travail et à la chasse, dans laquelle ils excellaient. Les uns et les autres étaient religieux, honnêtes et de mœurs pures.

Ils improuvèrent la Révolution : le 10 août les irrita; le 21 janvier les fit frémir d'horreur; et, lorsque la levée des 300 000 hommes vint les obliger de prendre les armes, ils aimèrent mieux se battre contre la Convention que pour elle.

Un voiturier, nommé Cathelineau, un garde-chasse, nommé Stofflet, donnèrent aux gentilshommes le signal et l'exemple. A la tête de quelques bandes ramassées au hasard, ils attaquèrent les postes que, dans la crainte d'un soulèvement, on avait établis dans le pays. Alors le tocsin sonna dans sept cents paroisses à la fois, et la guerre commença. Profitant des haies et des inégalités du terrain, les Vendéens dirigeaient sur les détachements républicains un feu terrible, puis s'élançaient avec leurs bâtons en poussant de grands cris, renversaient leurs rangs, les désarmaient, se jetaient sur leurs canons et s'en emparaient. Telle fut toujours leur tactique. Les troupes qu'ils attaquaient à l'improviste, rangées en ligne et à découvert, avaient beaucoup de peine à faire usage de leur artillerie au milieu de ces ravins et de ces épais fourrés, et ne pouvaient marcher à la baïonnette contre des ennemis dispersés et cachés par les arbres.

Le feu des Vendéens, exercés par l'habitude de la chasse, était si continu et si juste, que jamais les feux réguliers des meilleures troupes de ligne n'ont pu l'égaler. Ce feu jetait le désordre dans les troupes républicaines; et lorsqu'elles voyaient ensuite leurs ennemis fondre sur elles, il leur était difficile de ne pas rompre; alors elles étaient perdues : car la fuite, si facile aux gens du pays, était impraticable pour elles; ou si elles avaient soutenu l'attaque

des Vendéens avec succès, les vaincus se dispersaient en un instant, sans qu'il fût possible de les poursuivre, et reparaissaient ensuite sur un autre point. Leurs succès leur valaient des canons et des munitions. Ils ne s'en procurèrent jamais autrement. Ils prenaient les gargousses des canons ennemis pour faire des cartouches; car, pendant tout le cours de cette terrible guerre, ils ne reçurent ni des émigrés, ni des étrangers, aucun secours en hommes, en argent ni en matériel, et restèrent constamment abandonnés à leurs propres forces.

Ils marchaient, comme dans le moyen âge à une croisade, s'exaltant par des chants et recevant avec enthousiasme des drapeaux blancs et des cocardes blanches que leur distribuaient les femmes de leurs chefs. Il ne leur fallait ni longs préparatifs ni bagages. Chacun emportait le pain nécessaire à la durée de l'expédition, un bâton et un fusil. Ces expéditions étaient toujours fort courtes: ils rentraient promptement et se séparaient pour revoir leurs familles et retourner aux travaux des champs.

Les Vendéens combattaient au nom de Louis XVII et du régent; et, quand ils furent organisés, ils prirent le nom d'armée royale et catholique.

Les premières troupes que la Convention envoya contre les Vendéens furent battues. Enhardis par leurs succès, ils se réunirent en corps d'armée. Le Marais ou Basse-Vendée, qui se sépara d'assez bonne heure du reste du pays insurgé, reconnut pour chef unique Charette, ancien lieutenant de vaisseau. Parmi les chefs de la Haute-Vendée se distinguèrent, outre les deux que j'ai déjà nommés, d'Elbée, Lescure, Bonchamp, homme d'une vertu héroïque, d'Autichamp, et le jeune et brave Henri de La Rochejaquelein; c'est ce dernier qui disait à ses soldats : « Si j'avance, suivez-moi; si je meurs, vengez-moi; si je recule, tuez-moi. » Cathelineau fut nommé généralissime.

Deux armées, envoyées par la Convention, envahirent la

Vendée. Composées en général de nouvelles levées, ces troupes étaient indisciplinées et turbulentes. La plupart de leurs chefs, incapables et sans expérience, n'avaient que de la bravoure. Les représentants du peuple que la Convention députait aux armées, et les généraux, par leurs continuelles dissensions, entravaient tout ; et des agents jacobins, venus de Paris, revêtus d'une sorte de caractère officiel, ne cessaient de crier à la trahison, et répandaient partout le désordre.

Mais plus on commettait de fautes dans la Vendée, plus le gouvernement conventionnel faisait d'efforts pour les réparer : il comprenait que la Vendée était plus redoutable pour lui que les émigrés et que la coalition étrangère, et il ne cessait de diriger sur ce point des hommes et des munitions.

Tandis que la guerre civile éclatait ainsi au cœur de la France, Dumouriez, qui, maître de la Belgique, avait commencé la conquête de la Hollande, éprouvait de grands échecs et perdait la bataille de Nerwinde, par la faute de ses lieutenants, par celle du gouvernement conventionnel, qui laissait ses troupes manquer de tout, et par l'insurrection presque générale des provinces conquises. Déjà presque toute la Belgique était perdue, et Dumouriez rétrogradait rapidement vers la frontière française, sans prendre la peine de cacher son irritation contre les Jacobins, à qui il attribuait tous ses revers.

Mais à la nouvelle du danger de la patrie, le courage des Français, sur tous les points du territoire, s'exalte encore.

A l'occasion de la levée des 300 000 hommes, Paris montrait une ardeur extraordinaire, et, outre son contingent légal, paraissait disposé à fournir de nombreux volontaires. Danton monta à la tribune et lançant aux Girondins des regards farouches :

« Oui, il faut que Paris, cette cité célèbre et tant calomniée, il faut que cette cité, qu'on aurait voulu renver-

ser pour servir nos ennemis qui redoutent son brûlant civisme, contribue par son exemple à sauver la patrie. Cette ville est encore appelée à donner à la France l'impulsion qui, l'année dernière, a enfanté nos triomphes. Je demande que la Convention nomme des commissaires qui, ce soir, se rendront dans toutes les sections de Paris, convoqueront les citoyens, leur feront prendre les armes, et les engageront, au nom de la liberté et de leurs serments, à voler à la défense de la Belgique. La France entière sentira le coup de cette impulsion salutaire! »

Cet avis est exécuté sur-le-champ; dès le lendemain Danton demande que des représentants soient envoyés aussi dans les départements pour les exciter à imiter l'exemple de Paris :

« Faites donc partir vos commissaires, soutenez-les de votre énergie; qu'ils partent ce soir, cette nuit même; qu'ils disent à la classe opulente : « Le peuple n'a que du » sang, il le prodigue; allons, misérables! prodiguez vos « richesses. »

Après avoir attendu que les applaudissements excités par ces dernières paroles aient cessé : « Voyez, citoyens, les belles destinées qui vous attendent. Quoi! vous avez une nation entière pour levier, la raison pour point d'appui, et vous n'avez pas encore bouleversé ce monde! Il faut pour cela du caractère, on en a manqué. Et que m'importe ma réputation? Que la France soit libre et que mon nom soit flétri! Que m'importe d'être appelé buveur de sang? Eh bien, buvons le sang des ennemis de l'humanité, s'il le faut; combattons, conquérons la liberté! »

Toutes les propositions de Danton sont décrétées, et les Montagnards s'exaltent de plus en plus; les uns demandent qu'*un Brissot*, *un Gensonné*, et les autres Girondins journalistes soient ou chassés de la Convention ou contraints de se taire; d'autres répondent : « Laissons croasser dans la boue ces vils insectes; » la Gironde garde le silence.

Elle crut même agir habilement en faisant nommer pour cette mission beaucoup de représentants montagnards, afin de se débarrasser d'eux; mais ceux qui restaient à Paris redoublèrent d'audace, et la Plaine se rapprochait d'eux de jour en jour.

Le lendemain, les députés chargés de visiter les sections viennent dire qu'ils ont été accueillis avec enthousiasme et que Paris va fournir une nouvelle masse de combattants.

Mais les sections de Paris n'entendaient pas donner pour rien leurs services; elles viennent à la barre se plaindre de la mauvaise volonté des riches et de l'impunité dans laquelle vivent les *traîtres* et les *conspirateurs*. En conséquence, elles demandent l'établissement d'un tribunal révolutionnaire, qui sévisse contre les *ennemis du bien public*.

Il ne faut pas oublier qu'alors la modération passait facilement pour trahison, et que les Jacobins appelaient ennemis du bien public ceux qui n'étaient pas leurs amis.

A l'instant même, le Montagnard Carrier déclare qu'il convertit cette demande en motion. Voici comment elle fut rédigée :

« La Convention décrète l'établissement d'un tribunal criminel extraordinaire, sans appel et sans recours en cassation, pour le jugement de tous les traîtres, conspirateurs et contre-révolutionnaires. »

Telle fut la réponse de la Montagne aux propositions de la Gironde sur la garde départementale et sur le châtiment des Septembriseurs, et elle ne laissa pas, elle, son projet de loi dormir; mais, profitant de la terreur que causaient à la Plaine l'effervescence excessive des sections et les cris épouvantables qui retentissaient autour de la salle, elle emporta la loi séance tenante. Lanjuinais fit de vains efforts, non pour faire rejeter la loi, il ne l'espérait pas, mais pour la restreindre. « Ce décret, » dit-il, « est affreux par les circonstances qui nous environnent, affreux par la violation de tous les principes des droits de l'homme,

affreux par l'abominable irrégularité de la suppression d'appel en matière criminelle. Je demande que ce soit au seul département de Paris que s'étende cette calamité. »

L'amendement fut repoussé avec colère; et la Gironde, se figurant encore que la personne des députés était inviolable, n'empêcha point la création du tribunal qui devait l'envoyer, dans peu de temps, tout entière à l'échafaud. Il y avait dans la conduite de la Montagne une énergie, une habileté, une entente dont sa rivale était bien loin. La Gironde applaudit avec enthousiasme, dans cette occasion, à ces paroles de Barrère : « Les têtes des députés sont posées sur chaque département de la République. Qui donc oserait y toucher? Le jour de ce crime impossible, la République serait dissoute. »

Mais Buzot ne se laissait pas, comme la plupart de ses collègues, abuser par un vain espoir. Comme il parlait contre la proposition et qu'il était interrompu par de violents murmures : « On veut nous mener, » dit-il, « à un despotisme plus affreux que celui de la monarchie. Je rends grâce de chaque moment de mon existence à ceux qui veulent bien me la laisser, et je regarde ma vie comme une concession volontaire de leur part. »

Cependant la Gironde demanda et obtint que le tribunal révolutionnaire aurait des jurés; le projet primitif ne lui donnait que des juges.

La loi fut ainsi formulée :

« Le tribunal révolutionnaire connaîtra de toutes entreprises, complots et attentats contre la liberté et la souveraineté du peuple, contre l'unité, l'indivisibilité, la sûreté extérieure et intérieure de la République, de tout complot tendant à l'établissement de la royauté, enfin de tout crime relatif à la fabrication de faux assignats.

« Le tribunal sera composé de dix juges, qui seront divisés en deux sections; il suffira de trois membres par section pour connaître des faits dénoncés.

« Les juges seront élus par la Convention nationale.

« Il y aura auprès du tribunal un accusateur public et deux adjoints nommés par la Convention.

« Les jurés seront au nombre de douze, et leurs suppléants au nombre de trois ; ils seront pris dans le département de Paris et les quatre départements environnants.

« Les délits de sûreté générale, attribués ci-devant aux municipalités et aux corps administratifs, seront attribués désormais au tribunal révolutionnaire.

« Les jugements seront sans appel, et sans recours au tribunal de cassation.

« Les jugements rendus en l'absence des accusés convaincus auront le même effet que s'ils avaient été présents.

« Les accusés qui ne se représenteront pas dans un délai de trois mois seront réputés émigrés et traités comme tels, soit dans leur personne, soit dans leurs biens. »

Quoique ayant consenti à cette loi, la Gironde n'était pas devenue plus populaire ; aussi elle était assiégée de mortelles inquiétudes, et, sans oser manifester ses sympathies pour Dumouriez, avec qui l'un de ses chefs, Gensonné, était en relations très-fréquentes, elle n'avait peut-être de ressource que dans l'énergie de ce général, qui, attribuant aux Jacobins nos revers dans la Belgique, ne cessait de lancer contre eux les plus violentes invectives.

Les Jacobins craignaient de sa part quelque grand coup. Aussi, dans leur club, on fit la motion de s'emparer de Dumouriez et de l'amener à Paris pieds et poings liés ; et en même temps une section parisienne vint demander à la barre de la Convention les têtes de Gensonné, de Vergniaud et de Guadet. La Gironde profite de l'indignation causée par cet excès pour proposer à la Montagne, par l'organe d'Isnard, à l'occasion des dangers publics, une réconciliation, que l'extrême gauche paraît accueillir avec faveur. Ce fut comme le baiser Lamourette. Encouragée par ce succès, la Gironde dénonce un complot

contre elle, qui avait avorté la nuit précédente : on devait égorger une partie des représentants. C'était, dit Vergniaud, des aristocrates déguisés en haillons qui devaient faire le coup. On écoutait avec anxiété. Marat vient déclarer à la tribune que ce complot n'est qu'une fable; qu'il n'y a d'autre complot que celui de Roland, de Brissot et des Girondins ; et que la scène de réconciliation de tout à l'heure n'était qu'une *pantalonnade* préparée par Isnard pour endormir les patriotes. L'aspect de l'Assemblée change à l'instant; la défiance et la haine reparaissent sur tous les visages.

Le lendemain, Vergniaud, ainsi accusé de mensonge, vient expliquer avec plus de détails la conspiration ourdie dans les clubs des Jacobins et des Cordeliers par des hommes qu'il appelle des *royalistes déguisés*, des agents de Pitt; car il ne manquait jamais de représenter ses adversaires comme des agents de royalisme; comédie absurde dont personne n'était dupe.

La dénonciation de Vergniaud ne réussit pas.

C'est en vain que Barbaroux, pour piquer d'honneur la Montagne, prit une résolution extrême et demanda que la nation fût convoquée dans les assemblées primaires, et déclarât quels étaient les représentants qui avaient conservé sa confiance et ceux qui l'avaient perdue. Sa proposition fut rejetée.

Ainsi rien ne réussissait à la Gironde, quoiqu'elle eût incontestablement la majorité dans l'Assemblée; mais la Plaine, effrayée, lui enlevait souvent cette majorité par des revirements soudains.

Tandis que l'Assemblée était ainsi déchirée et que chaque parti ne voyait le salut de la patrie que dans l'extermination du parti contraire, les Autrichiens, victorieux, étaient déjà sur la frontière; mais à Paris on redoutait Dumouriez presque autant que les Autrichiens. Tandis que dans cette ville on désarmait tous les suspects,

que les quarante-huit comités révolutionnaires multipliaient les visites domiciliaires et les arrestations, que sur les portes de toutes les maisons étaient forcément inscrits, en gros caractères, les noms de tous ceux qui les habitaient, que dans l'Assemblée la gauche et la droite, ne cessant d'échanger des regards furieux et des gestes menaçants, se réunissaient néanmoins pour décréter que tout auteur ou imprimeur d'un écrit contre-révolutionnaire serait puni de mort, Dumouriez méditait en effet un grand coup.

Il ne voyait qu'un remède aux maux présents et aux maux à venir : c'était d'écraser les Jacobins.

Qu'aurait-il fait ensuite? Sans doute, il aurait rétabli la Constitution de 1791, mis fin à une République qui s'annonçait comme incompatible avec la liberté, et fait nommer un roi : probablement le jeune Louis-Philippe d'Orléans; ce point n'est pas bien éclairci. Il brûlait donc de marcher sur Paris avec son armée.

Mais il fallait s'entendre avec les Autrichiens, et obtenir au moins leur neutralité; Dumouriez se jeta résolûment dans cette voie pleine de périls.

Il entra en pourparlers avec le prince de Saxe-Cobourg, commandant en chef des forces autrichiennes et allemandes. Sous prétexte d'échange de prisonniers et de la remise de certaines places, les deux généraux entretinrent une correspondance très-active. Cobourg accueillit favorablement les insinuations et ensuite les propositions de Dumouriez. Ils convinrent secrètement que Dumouriez laisserait comme gage aux Autrichiens, Condé, Valenciennes et quelques autres places, tandis qu'il marcherait sur Paris; Cobourg promit de regarder les places occupées par ses troupes comme un dépôt sacré qu'il remettrait entre les mains du gouvernement français, régulièrement constitué. Par suite de cet accord secret, les hostilités se ralentirent, puis cessèrent tout à fait, au grand étonne-

ment de tout le monde. Pour exciter ses soldats, Dumouriez se disait menacé par les Jacobins, ce qui était vrai; car à Paris ils ne cessaient de fulminer contre lui; et à la Convention on le menaçait déjà tout haut. L'armée se déclara vivement en faveur de son général, et se montra disposée à le soutenir contre toute mesure qui serait décrétée contre lui à Paris.

Encouragé par ces marques de dévouement, Dumouriez crut qu'il ferait de ses troupes tout ce qu'il voudrait. Il se trompait.

Dès que l'armée soupçonna ses relations avec Cobourg, la défiance se glissa dans tous les esprits. Nos soldats ne connaissaient ni Girondins ni Montagnards; mais ils étaient dévoués à la France et avaient l'ennemi en détestation.

Assiégée d'accusations contre Dumouriez, et voulant savoir enfin à quoi s'en tenir sur son compte, la Convention lui envoya Danton et un autre de ses membres. Dumouriez, sans s'expliquer avec Danton, lui dit pour toute réponse : « N'est-il pas honteux de voir la France en proie à quatre cents brigands et à trois cents imbéciles? » Danton repartit à la hâte.

Informée de cette réponse de Dumouriez, l'Assemblée décrète aussitôt que quatre de ses membres se rendront auprès du général en chef, pour lui ordonner de venir à la barre rendre compte de sa conduite. Ces quatre conventionnels furent investis de pouvoirs illimités. Ils partirent le soir même, et le ministre de la guerre, Beurnonville, partit avec eux. Tandis que les cinq délégués se dirigeaient vers le quartier général le plus promptement qu'ils pouvaient (mais alors on ne voyageait pas aussi rapidement que de nos jours) la Gironde crut l'occasion favorable pour renouveler contre Danton les attaques qu'elle avait inutilement tentées contre Marat et contre Robespierre. Par l'organe de Lasource, elle accusa Danton d'être le

complice de Dumouriez. Lasource, sur les inductions les plus vagues, accumule contre Danton les imputations les plus improbables : « Mes collègues, » dit-il en finissant, « le peuple a vu assez longtemps le Capitole et le trône, il faut qu'il voie enfin la roche Tarpéienne et l'échafaud. Jurons tous de donner la mort à quiconque tenterait de se faire roi ou dictateur! »

Et parce que toute l'Assemblée applaudit et profère ce serment, Lasource se croit vainqueur. Danton alors se rue sur la Gironde comme un tigre blessé, et d'accusé s'érige en accusateur; ce n'est plus la défense furieuse et folle de Marat; ce n'est plus l'âpre et froide ironie de Robespierre. Il faut l'entendre :

« Oui, l'on a raison de m'accuser! oui, je suis coupable; mais c'est d'avoir laissé tranquilles ceux qui par impéritie ou par scélératesse ont voulu soustraire le tyran au glaive de la loi; et ces hommes osent prendre aujourd'hui l'attitude insolente de dénonciateurs! »

Il établit que Lasource a mal vu, que Lasource a mal compris, que Lasource a menti, qu'il y a des conspirateurs, mais qui? Ceux qui ont voulu punir Paris de son civisme et armer contre lui les départements.

Toute la Montagne s'associe au discours de Danton, elle ne cesse de l'interrompre en l'appuyant, en criant des noms propres, en l'applaudissant. Et Danton : « Voulez-vous entendre un mot qui dit tout? Eh bien! il n'est plus de trêve entre la Montagne et les traîtres qui la calomnient. » Et comme de la droite partit ce mot : *Cromwell!* « Quel est le vil scélérat qui me compare à Cromwell? » Personne ne souffla mot. Danton continue de parler en adressant son discours à la Montagne, sans jamais s'adresser à la droite que pour la désigner par un geste de mépris : « Oui, serrez-vous, confondez, écrasez tous les ennemis du dedans, tous les aristocrates, tous les modérés, tous ceux qui ont calomnié; plus de composition

avec eux! Je demande une enquête sur la conduite de tous les coupables, et on verra si je la redoute. »

Il dit en finissant :

« Je me suis retranché dans la citadelle de la raison; j'en sortirai avec le canon de la vérité, et je pulvériserai les scélérats qui ont voulu m'accuser. »

Danton descend de la tribune au milieu des plus vifs applaudissements d'une très-grande partie de l'Assemblée et des tribunes. Plusieurs membres de l'extrême gauche se précipitent sur lui pour l'embrasser. Les applaudissements se prolongent; et cette nouvelle attaque de la Gironde a pour résultat une loi qui fut sur-le-champ votée, et qui annula l'inviolabilité des députés en ces termes :

« La Convention nationale, considérant que le salut du peuple est la suprême loi, décrète que, sans avoir égard à l'inviolabilité d'un représentant de la nation française, elle décrétera d'accusation celui ou ceux de ses membres contre lesquels il y aura de fortes présomptions de complicité avec les ennemis de la liberté, de l'égalité et du gouvernement républicain. »

Cependant Dumouriez avait reconnu avec surprise et douleur que les sentiments de l'armée étaient bien autres qu'il ne se l'était imaginé. Toutes ses démarches étaient observées par ses propres soldats avec une attention soupçonneuse. Bientôt la désaffection se manifesta. Il entendit sur son passage murmurer le nom de traître. Chaque chef de corps se tenait en garde contre lui. Il voulut s'emparer de Condé, de Valenciennes et de Lille : sur ces trois points ses émissaires furent repoussés.

Cependant il espérait encore qu'au moment décisif les troupes se déclareraient pour lui; aussi apprit-il avec plus de plaisir que de crainte l'arrivée des cinq commissaires qui venaient lui intimer les ordres de l'Assemblée. Ils arrivent au camp et se rendent immédiatement dans sa tente. Leur chef était Camus, le célèbre

auteur de la constitution civile du clergé. Il signifia à Dumouriez l'ordre de venir sur-le-champ à Paris expliquer sa conduite : « Hâtez-vous, » dit Camus, « il serait dangereux pour vous d'hésiter un seul moment. »

Dumouriez en souriant répondit que si quelqu'un en ce moment courait quelque péril, ce n'était pas lui ; et comme ils eurent l'air de le menacer du tribunal révolutionnaire, il répondit qu'il n'aurait jamais rien à démêler avec ce tribunal. « Quoi ! » dit Camus, stupéfait, « vous ne reconnaissez point ce tribunal ? — Je le reconnais pour un tribunal de sang, et tant que j'aurai un pouce de fer dans la main, je ne m'y soumettrai pas. » Alors un des commissaires lui cita les exemples d'obéissance et de résignation des plus fameux personnages grecs et romains. « Monsieur, » reprit Dumouriez, « nous nous méprenons toujours dans nos citations, et nous défigurons l'histoire des Romains, en donnant pour excuse à nos crimes l'exemple de leurs vertus. Les Romains n'ont pas tué le roi qu'ils ont détrôné : les Romains avaient une république bien réglée, et de bonnes lois ; ils n'avaient ni clubs de Jacobins, ni tribunal révolutionnaire. Nous sommes dans un temps d'anarchie ; des tigres veulent ma tête, et je ne veux pas la leur donner. Puisque vous puisez vos exemples chez les Romains, je vous déclare que j'ai joué le rôle de Décius, mais que je ne serai jamais Curtius, et je ne me jetterai pas dans le gouffre. »

Camus, irrité, lui adresse vivement cette interpellation : « Général, voulez-vous, oui ou non, obéir au décret de la Convention, et vous rendre à Paris ? — Pas dans ce moment, » répond Dumouriez d'un air ironique. « Eh bien ! je vous déclare que je vous suspends de vos fonctions ; vous n'êtes plus général ; j'ordonne qu'on s'empare de vous. »

A ces mots, Dumouriez appelle des hussards ; il leur commande de saisir Beurnonville, Camus et les trois

autres. L'ordre est exécuté. Les cinq captifs furent sur-le-champ conduits à Tournai et livrés aux Autrichiens, qui les traitèrent en prisonniers de guerre, et plus durement encore que Lafayette.

Après ce coup décisif, Dumouriez crut qu'obligées d'opter entre la Convention et leur général, les troupes se déclareraient pour lui. Dès le lendemain matin il fut détrompé. Comme, à la tête de trente hommes seulement, il courait vers Condé, dont il voulait absolument s'emparer, pour le remettre aux Autrichiens avant de marcher sur Paris, il rencontra trois bataillons de volontaires, qui, instruits de sa défection, le menacèrent par leurs cris. Il se retire précipitamment avec sa petite troupe; il arrive sur un terrain marécageux, près d'un canal; son cheval refuse de le franchir; il le passe à pied. Les trois bataillons font sur lui et sur les siens un feu continuel. A travers mille dangers il arrive enfin à son camp, où les bataillons n'osèrent le poursuivre. Quelques hommes de son escorte périrent; son secrétaire fut pris et bientôt après conduit au supplice.

Dans son camp, il fut accueilli par un silence glacial. Pendant deux jours encore, il chercha vainement à regagner l'affection de ses soldats; à chaque instant, de nouveaux corps l'abandonnaient pour aller se mettre sous les ordres du général Dampierre à quelque distance. Tous ses ordres étaient mal rendus, mal exécutés. Un régiment de chasseurs disparut, emportant à Valenciennes, pour la remettre à la disposition du gouvernement, la caisse de l'armée, qui contenait deux millions. Bientôt toute l'armée se trouva réunie sous les ordres de Dampierre, qui détestant aussi les Jacobins et la Montagne, mais ne voulant pas trahir la France, chercha quelques jours après, dans un engagement avec les Autrichiens, une mort glorieuse et la trouva.

Dumouriez, resté presque seul, alla avec Louis-Philippe

d'Orléans et quelques autres trouver les Autrichiens qui, fidèles à leur promesse, leur firent un bon accueil.

Cet événement eut lieu le 1er avril, un peu plus de deux mois après la mort de Louis XVI.

Louis-Philippe, obligé de cacher un nom que son père avait rendu odieux, erra longtemps en Europe et en Amérique avant de trouver un asile en Sicile, où il épousa la fille du roi; trente-sept ans plus tard il devint roi des Français.

Quant à Dumouriez, à peine eut-il mis le pied dans le camp de Cobourg que ce général lança un manifeste, dans lequel il annonçait qu'à l'avenir l'Autriche garderait à titre d'indemnité tout ce qu'elle pourrait conquérir. « Ce ne sont pas là nos conventions, » lui dit Dumouriez avec indignation. « La position maintenant est bien changée, » répondit Cobourg; « puisque c'est nous qui allons supporter tout le fardeau de la guerre, il est juste que nous en fassions notre profit. » Dumouriez ne voulut pas rester davantage parmi les Autrichiens et se cacha longtemps en Allemagne, en butte aux persécutions des émigrés et vivant du produit de ses travaux littéraires. Dix ans plus tard l'Angleterre l'accueillit et lui fit une pension de trente mille francs. Sans avoir jamais tenté d'obtenir sa rentrée en France, il mourut en Angleterre après vingt ans de séjour; ses dernières paroles furent des vœux pour la France et pour la liberté.

XXVI

DEPUIS LA DÉFECTION DE DUMOURIEZ JUSQU'À LA CHUTE DES GIRONDINS. — JOURNÉES DES 31 MAI, 1er ET 2 JUIN 1793.

Lorsqu'on apprit à Paris l'arrestation de Beurnonville et des quatre conventionnels, et la fuite de Doumouriez et du jeune prince d'Orléans, il y eut une horrible explosion

de fureur et de menaces. Violemment interpellé à l'occasion de son fils, dans le club des Jacobins, Philippe Égalité répondit seulement en jetant les yeux sur un des bustes placés dans la salle : « Je vois la statue de Brutus. » Les Jacobins saisirent avec joie cette occasion de se délivrer de lui. La Convention décréta qu'il serait mis, chez lui, en état d'arrestation, ainsi qu'un de ses confidents, conventionnel comme lui, Sillery-Genlis. Il fut ensuite transféré à Marseille. La Convention promit cent mille écus en or à qui lui amènerait Dumouriez mort ou vif; et elle édicta la peine de mort (elle n'en connaissait plus d'autre) contre quiconque *approuverait* la conduite de ce général.

« Montrez-vous révolutionnaires, » dit Danton, « et alors la liberté n'est plus en péril; décrétez que tout homme du peuple aura une pique aux frais de la nation : les riches la payeront; décrétez que, dans les départements où la contre-révolution s'est manifestée, quiconque aura osé la provoquer sera mis hors la loi; mettez à l'instant même en activité le tribunal révolutionnaire; déclarez aux Français, à l'Europe et à l'univers, que vous êtes une Assemblée révolutionnaire. » Toutes ces propositions furent décrétées. La Gironde, éperdue, s'élançait dans ce mouvement à contre-cœur, mais ne pouvait s'en empêcher.

Pour la première fois venait d'être prononcé le terrible mot *hors la loi*. Tout homme mis hors la loi était sans jugement envoyé au supplice.

Ce n'est pas tout; alors fut institué pour activer la marche du gouvernement ce comité de salut public devenu depuis si fameux; il était composé de neuf ou de douze membres de la Convention, renouvelés tous les mois; il était revêtu d'une autorité souveraine; et, dans l'intérêt de la défense du territoire et du triomphe de la révolution, il pouvait décréter des mesures extraordinaires et extralégales, sauf à rendre compte à la Convention. Ses séances étaient secrètes. Les Girondins, qui avaient toujours la

majorité dans l'Assemblée, le composèrent alors de membres pris dans leur sein.

Le comité de salut public donnait des ordres aux ministres; plus tard il les supprima, et ils furent remplacés par des comités pris au sein de la Convention, qui concentra ainsi dans sa main tous les pouvoirs.

Au-dessous du comité de salut public fonctionna le comité de sûreté générale, composé de vingt-quatre membres; il veillait à la police de l'intérieur et à tout ce qui pouvait intéresser la sûreté de l'État. Dans les circonstances graves les deux comités se réunissaient et délibéraient ensemble.

Elles étaient si graves alors que ces deux comités se réunissaient presque toutes les nuits. La Vendée faisait des progrès alarmants; en Bretagne les Chouans (on appelait ainsi des insurgés qui se réunissaient la nuit par petites bandes) attaquaient les détachements isolés, interceptaient les convois, portaient le ravage dans toutes la province. Les Autrichiens, les Anglais et les Hollandais envahissaient notre frontière du Nord, les troupes de la Prusse et de l'empire d'Allemagne arrivaient sur le Rhin, les flottes anglaises menaçaient nos côtes, deux armées espagnoles franchissaient les Pyrénées, l'une vers Bayonne, l'autre vers Perpignan; et tandis que huit armées françaises, le nombre en fut depuis porté à quatorze, essayaient d'arrêter ce déluge d'ennemis, la lutte de la Gironde et de la Montagne, se propageant dans tous les départements, y entretenait le feu de la discorde. Paris, surexcité par tant de périls, était plus agité que jamais.

C'est alors que la Montagne, se hâtant de profiter de l'incandescence des esprits, résolut d'écraser la Gironde, en usant contre elle de la loi qui venait d'enlever l'inviolabilité aux représentants. Danton, Robespierre, Marat, allaient prendre une terrrible revanche.

La commune de Paris se chargea de leur préparer les

voies; elle envoya à la barre de l'Assemblée des pétitionnaires qui s'exprimèrent ainsi :

« Depuis assez longtemps la voix publique vous désigne les Vergniaud, les Guadet, les Gensonné, les Brissot, les Barbaroux, les Louvet, les Buzot. Qu'attendez-vous pour les frapper du décret d'accusation ? Vous mettez Dumouriez hors la loi, et vous laissez assis parmi vous ses complices ! Manquez-vous de preuves ? Les calomnies qu'ils ont vomies contre Paris déposent contre eux.

« Représentants du peuple, patriotes de la Montagne, c'est sur vous que se repose la patrie du soin de désigner les traîtres : il est temps de les dépouiller de l'inviolabilité liberticide. »

Le président invite les pétitionnaires aux honneurs de la séance. La droite réclame avec force, et demande qu'ils soient chassés. La gauche s'y oppose. On s'interpelle, on se menace ; le trouble est partout.

Alors, Robespierre paraît à la tribune pour fulminer contre les Girondins une accusation formelle.

Il les accuse d'avoir conspiré sans relâche dans l'intérêt de la royauté : « Ils se sont opposés, en juillet 1791, à la déchéance du roi. Ils ont inséré dans le décret de suspension un article portant qu'il serait nommé un gouverneur au prince royal ; pierre d'attente pour une seconde royauté. Ils ont loué Lafayette. Ils ont fait déclarer la guerre aux puissances étrangères, afin d'empêcher la force de la France de se tourner contre ses ennemis intérieurs. Ils ont gouverné seuls depuis le 10 août et ils ont laissé les armées dans le dénûment. Ils ont calomnié Paris. Ils ont corrompu l'esprit des départements. Ils ne cessent de susciter des divisions dans le sein de l'Assemblée et de dénoncer les patriotes les plus purs. Ils ont voté pour l'appel au peuple. Ils se sont intimement liés avec Dumouriez. Dans le comité de sûreté générale dont ils disposent, on n'a pris aucune mesure utile

au salut de l'État. Ce sont des meneurs, des intrigants, des Orléanistes, des modérés. Enfin, ce sont des Feuillants!... Ce dernier mot résume tout. » Telle est la substance du discours de Robespierre, et voici en propres termes comment il conclut :

« Je demande que les individus de la famille d'Orléans, dit Égalité, soient traduits devant le tribunal révolutionnaire, ainsi que Sillery, sa femme, Valence et tous les hommes spécialement attachés à cette maison; que ce tribunal soit également chargé d'instruire le procès de tous les autres complices de Dumouriez. Oserais-je nommer ici des patriotes aussi distingués que messieurs Vergniaud, Guadet, Gensonné, Brissot et autres? Je n'ose pas dire qu'un homme qui correspondait chaque jour avec Dumouriez doit être au moins soupçonné de complicité; car à coup sûr cet homme est un modèle de patriotisme et ce serait une espèce de sacrilége que de demander le décret d'accusation contre monsieur Gensonné. Aussi bien je suis convaincu de l'impuissance de mes efforts à cet égard, et je m'en rapporte pour tout ce qui concerne ces illustres membres à la sagesse de la Convention.

« Je renouvelle en ce moment la même proposition que j'ai déjà faite à l'égard de Marie-Antoinette d'Autriche. Je demande que la Convention nationale s'occupe ensuite sans relâche des moyens tant de fois annoncés de sauver la patrie et de soulager la misère du peuple. »

Robespierre descend de la tribune au milieu des frémissements de joie et des applaudissements du côté gauche; la droite, qui voit que le moment de la lutte suprême est arrivé, est dans l'attitude de l'étonnement et de la colère. C'est Vergniaud qui se charge d'improviser une réponse à cette attaque longtemps et savamment préparée; sa réponse, où un vrai talent se révèle, imite d'abord l'ironie sarcastique de son ennemi : « J'oserai répondre à monsieur Robespierre..... » A ces mots les tribunes écla-

tent en murmures. Vergniaud recommence plusieurs fois sa phrase; il est toujours interrompu : « Je demande acte à la Convention de ce que les hommes qui ont accueilli avec une si avide complaisance la calomnie, s'opposent à ce que je confonde l'imposteur qui en a distillé le poison. » Peu à peu le bruit s'apaise, le calme est rétabli; il continue :

« J'oserai répondre à monsieur Robespierre, qui, par un roman perfide, artificieusement écrit dans le silence du cabinet, et par de froides ironies, vient provoquer de nouvelles discordes dans le sein de la Convention; j'oserai lui répondre sans méditation : je n'ai pas comme lui besoin d'art. J'éclairerai la France, qu'on égare. Ma voix, qui de cette tribune a porté plus d'une fois la terreur dans ce palais d'où elle a concouru à précipiter le tyran, la portera aussi dans l'âme des scélérats qui voudraient substituer leur tyrannie à celle de la royauté. »

Vergniaud prouve, et cela lui était facile, que ni lui ni ses amis n'étaient feuillants ni royalistes : « Si ses amis ont voté l'appel au peuple, c'est qu'ils voulaient assurer par ce moyen non-seulement la mort de Louis XVI, mais l'expulsion de toute la famille royale, y compris Philippe-d'Orléans; ils rejettent à leurs adversaires les titres de meneurs et d'intrigants; ils s'honorent de celui de modérés; ils n'ont point calomnié Paris, c'est Robespierre qui le calomnie en lui attribuant les crimes de septembre; et quant au titre de complices de Dumouriez, ce titre n'est dû qu'à Robespierre et à ses amis, qui, comme Dumouriez, veulent l'anéantissement de la Convention, qui, comme Dumouriez, veulent un roi. »

Sous le rapport des liaisons de la Gironde avec Dumouriez, cette réponse était bien faible; la Gironde le sentit : aussi le surlendemain, Guadet, dans un discours très-étudié, très-détaillé, traita à fond ce grief, le rejeta directement sur la faction d'Orléans, indirectement sur la Mon-

tagne. L'agitation était tellement excessive, qu'avant le discours de Guadet, Péthion ayant prononcé quelques paroles violentes contre les Jacobins et leurs projets de meurtre, le peintre David s'élança des crêtes de la Montagne au milieu de la salle et cria aux membres de la droite : « Assassinez-moi, je demande que vous m'assassiniez; je suis un homme vertueux, moi. — Il faut, » dit Péthion, « que la tête des coupables tombe. — Prenez la mienne, » hurla David. C'est à des hommes ainsi disposés que Guadet adressait sa longue apologie de la Gironde.

Le discours de Guadet eut un résultat aussi extraordinaire qu'imprévu. Il le termina en donnant lecture d'une *adresse des amis de la liberté à leurs frères des départements*, composée et signée par Marat, et qui provoquait ouvertement une insurrection contre la Convention nationale : « C'est là, » était-il dit dans cette adresse, « c'est dans cette assemblée que de criminels députés tiennent les fils de la trame qu'ils ont ourdie de concert avec les hordes de despotes qui viennent nous égorger! C'est là qu'il faut frapper! Allons, républicains, levons-nous...! »

A cette lecture tous les yeux se tournent vers Marat. Marat, de sa place, dit tranquillement : « Oui, c'est vrai, c'est bien. »

La Gironde fait éclater son indignation et la Plaine la seconde. On réclame un décret d'accusation contre Marat, Marat réclame ce décret contre ses adversaires. Danton, au nom de la Montagne, défend l'*ami du peuple*, il s'étonne du bruit que l'on fait pour quelques excès qui lui semblent tout naturels; il reproche ironiquement aux Girondins de se montrer trop sensibles à des expressions offensantes sans doute, mais qui ne sauraient atteindre des hommes *forts et sincèrement animés* de l'amour de la liberté : « Et moi aussi on a demandé ma tête; je n'en ai pas marché d'un pas moins ferme. »

De longs et tumultueux débats s'élèvent; les deux partis

se rejettent l'un à l'autre tous les projets de contre-révolution, tous les complots. Enfin la majorité décide que Marat sera provisoirement renfermé à l'Abbaye; et le lendemain 13 avril, après une discussion assez courte, malgré les efforts de Robespierre, elle le décrète d'accusation.

Il semblait donc que l'attaque de Robespierre contre les Girondins n'eût eu d'autre résultat que d'amener contre Marat la mesure qu'ils sollicitaient depuis longtemps. Mais la Montagne comptait, et avec raison, sur la Commune.

La Commune venait de frapper un grand coup. Elle avait de sa propre autorité levé douze mille hommes pour les envoyer en Vendée; Santerre avait été nommé leur général; afin de pourvoir à cette dépense, elle avait décrété un emprunt forcé, fourni par les citoyens riches de Paris; les meneurs de la Commune, Chaumette, Hébert, Pache, pressaient l'armement et le départ des troupes parisiennes, hâtaient le recouvrement de l'emprunt, multipliaient les visites domiciliaires, remplissaient les prisons des gens qui leur semblaient suspects.

Les nouveaux soldats qui allaient partir pour la Vendée poussaient mille cris de fureur contre la Gironde; ils ne voulaient point partir, disaient-ils, avant d'avoir délivré Paris et la Convention des contre-révolutionnaires et des traîtres. En conséquence, la Commune envoie une nouvelle pétition, qui est improuvée et repoussée comme *calomnieuse*.

Elle s'attendait à ce résultat, et ne perd pas de temps. Elle se met en permanence, renouvelle le serment du 10 août, se constitue en état de révolution tant que la subsistance de Paris ne sera pas assurée (car c'était là le prétexte qu'on mettait en avant toutes les fois qu'on voulait soulever la multitude), se déclare frappée elle-même si un membre des sociétés patriotiques (c'est de Marat qu'il s'agissait) est frappé pour ses opinions, et envoie à toutes les municipalités de la France des exemplaires de la pétition *improuvée*.

Au milieu de cette agitation, l'affaire de Marat, instruite pour la forme, fut appelée sur-le-champ devant le tribunal révolutionnaire dont il était le principal créateur. Mais à peine voulut-on écouter l'acte d'accusation ; juges et jurés se levèrent ensemble et proclamèrent unanimement l'innocence de l'accusé.

Pendant que ce fait se passait, la Convention, qui s'occupait à préparer une Constitution pour la république, délibérait sur une nouvelle déclaration des droits de l'homme. Tout à coup le bruit d'une pompe triomphale interrompt la discussion. Une foule immense environne l'enceinte législative. Plusieurs hommes armés de piques paraissent à la barre; un sapeur, portant sa hache, est à leur tête, et dit :

« Citoyen président, nous amenons ici le brave Marat; Marat a toujours été l'*ami du peuple*, et le peuple sera toujours pour Marat. S'il faut que la tête de Marat tombe, la tête du sapeur tombera avant la sienne! Nous vous demandons, président, la permission de défiler dans l'Assemblée; nous espérons que vous ne refuserez pas cette faveur à ceux qui ont accompagné l'*ami du peuple*. »

Voici ce que répondit le Girondin Lasource, qui présidait : « Citoyens, vous vous réjouissez de ce que la loi n'a pas trouvé de coupable; c'est le sentiment de tout bon citoyen ; les représentants du peuple s'en réjouissent avec vous. »

Le cortége entre, se répand dans la salle et défile au milieu des chants et des cris de *vive Marat!* Enfin Marat paraît; les Montagnards l'accueillent par des acclamations, des trépignements et une joie portée jusqu'au délire. Il a sur la tête une couronne de feuilles de chêne, et pour escorte les membres de la municipalité de Paris. Après avoir reçu les embrassements des Montagnards, il se dirige vers la tribune, fait signe qu'il veut parler; tout se tait aussitôt, et il s'exprime ainsi :

« Législateurs du peuple français, les témoignages écla-

tants de civisme que vous venez de voir dans votre sein, ont rendu un de ses représentants au peuple, dont les droits avaient été violés dans sa personne. Je vous présente en ce moment un citoyen qui avait été inculpé, et qui vient d'être complétement justifié. Il vous offre un cœur pur; il continuera de défendre, avec toute l'énergie dont il est capable, les droits de l'homme, la liberté, les droits du peuple! »

Les acclamations, les cris de joie recommencent, et l'immense cortége défile devant la Convention en faisant retentir la salle des cris de *vive Marat! vive l'ami du peuple! vive la Montagne!* Les bonnets rouges volent en l'air, et l'on danse la carmagnole dans l'intérieur de la salle; puis le même cortége porte Marat aux Jacobins, où l'attendait une ovation enthousiaste.

Les acclamations qui avaient signalé le triomphe de Marat annonçaient à la Gironde sa perte prochaine. Dès lors à la barre de l'Assemblée pleuvent les pétitions menaçantes; on lui déclare qu'on ne souffrira pas que le temple de la liberté soit comme ces asiles d'Italie, où les scélérats trouvent l'impunité; il y a quelques variantes dans les noms, mais le nombre de ceux que l'on veut expulser est toujours le même, vingt-deux. Pendant trois jours consécutifs la Commune fit battre le tambour à chaque coin de rue pour inviter les citoyens à signer les pétitions.

Enfin, comme on vit que les pétitions ne pouvaient réussir, on résolut d'organiser une insurrection pour briser la majorité de l'Assemblée et pour lui arracher l'expulsion des Girondins.

Ce complot, comme celui du 10 août, se trama presque ouvertement.

S'il n'éclata point sur-le-champ, le motif du retard était le dissentiment des conjurés. La Montagne et la Commune voulaient toutes deux une insurrection de la population parisienne; mais la Montagne ne voulait que briser la ma-

jorité de la Convention, la Commune voulait briser la Convention même. La Montagne voulait, en écrasant les Girondins, établir son propre empire; la Commune voulait former une Convention nouvelle et y entrer elle-même avec tous ses membres. Ceux d'entre les Jacobins qui n'appartenaient ni à la Montagne ni à la Commune se partageaient entre ces deux avis. Ces débats, qui restaient secrets entre eux, occupèrent toute la première quinzaine de mai. Les Girondins voyant que, malgré la déclaration de guerre de Danton et la dénonciation plus dangereuse encore de Robespierre, leurs ennemis n'agissaient pas, reprirent confiance et résolurent d'employer enfin des mesures vigoureuses pour se défendre.

C'est dans la séance du 18 mai qu'ils reprirent l'offensive. Un grand tumulte régnait ce jour-là dans les tribunes. Marat y entrait, se promenait dans les couloirs et expliquait à la foule ce qu'il entendait par *hommes d'État* et *contre-révolutionnaires* (c'est ainsi qu'il nommait ses adversaires). Apercevant un Girondin dans un couloir, il lui cria : « Tu en es un, toi, mais sois bien sûr que le peuple fera bientôt justice de toi et des autres. »

Ces paroles étaient claires; elles circulent dans la salle. Isnard, qui présidait, profite de l'indignation de la majorité et lui annonce qu'un complot se trame contre elle. Il attribue, selon l'usage de la Gironde, ce complot aux émissaires de Pitt et de Cobourg, aux émigrés et aux nobles.

« Déclarons, » dit un membre de la Plaine, « que nous ne nous quitterons pas, que nous mourrons tous ensemble.

— Oui, oui, » s'écrie-t-on avec énergie.

L'Assemblée décrète par acclamation :

« Les dangers qui menacent la Convention sont déclarés communs à tous les députés; tous jurent de mourir ensemble à leur poste. »

Enflammé par l'enthousiasme général, Guadet monte à

la tribune. Il n'emploie pas les ruses de langage d'Isnard; il dénonce avec courage les propos qui se tiennent chaque jour aux Jacobins, il signale les assassins :

« Je les vois, » dit-il en regardant du côté de la Montagne, « ils sont prêts à frapper.

—Oui, » s'écrie-t-on de la Montagne, « il y a ici des assassins, des traîtres, c'est vous. »

Marat dit d'un ton dédaigneux : « Ce n'est pas moi qui vous ai déclarés contre-révolutionnaires, c'est Dumouriez. »

Guadet reprend la parole; il rappelle qu'en présence des corps municipaux de Paris, le commandant de la force armée de la section des Sans-Culottes, Henriot, a dit : « Songez, citoyens, qu'en partant pour la Vendée vous laissez ici des Rolandins, des Brissotins, des Girondins, des crapauds du Marais. »

Les spectateurs des tribunes interrompent Guadet : « Henriot a bien dit, Henriot a dit vrai. »

Ces cris de fureur ne font qu'animer Guadet. Il propose deux mesures énergiques qui, courageusement exécutées, pouvaient tout sauver :

« Casser sur-le-champ toutes les autorités de Paris;

« Convoquer à Bourges les suppléants des députés conventionnels et les autoriser à délibérer, dans le cas où la Convention à Paris serait dissoute. »

Ces deux propositions hardies excitent la plus vive sensation. Danton allait répondre à Guadet; la Montagne l'en empêche; elle ne voulait plus parler, mais agir. Mais la majorité recule devant la double proposition de Guadet; elle rejette ce seul moyen de vaincre ou du moins de périr avec honneur. Elle croit faire assez en créant, sur la proposition de Barrère, une commission de douze membres investis d'une mission spéciale :

« La Commission des Douze devra examiner tous les arrêtés pris depuis un mois par la Commune et par les sec-

tions de Paris, prendre connaissance des conspirations tramées et s'assurer de la personne des prévenus. »

On forme sur-le-champ la Commission : on la compose exclusivement de Girondins.

Dès le jour même la Commission des Douze se met à l'œuvre et fait arrêter quelques instigateurs d'émeutes; et, pour plus grande preuve d'énergie, elle fait saisir au sein même d'une réunion des autorités municipales le substitut du procureur de la Commune, Hébert, auteur d'un journal infâme publié sous le nom de *Père Duchesne*. Hébert se laisse conduire en prison en criant *vengeance*, et tous ses collègues lui jurent que sa délivrance sera prompte. La Commune se déclare en permanence jusqu'à ce qu'elle ait obtenu la liberté d'Hébert.

Elle l'eût facilement délivré par la force; elle aima mieux tenter de faire une violence morale à la Convention et de contraindre la majorité effrayée à délivrer honorablement son captif.

Au milieu de cette irritation des esprits, les sections de Paris se partageaient; quelques-unes promettaient à la Convention de la soutenir, si elle avait le courage de soutenir sa Commission. Les autres sections, en plus grand nombre et plus ardentes, étaient pour la Commune. Le maire Pache, le procureur de la Commune Chaumette, d'accord avec la Montagne, dirigent vers la Convention (elle avait quitté le Manége et siégeait au palais des Tuileries depuis un mois) un pétitionnement nombreux et menaçant. Les pétitionnaires, le maire à leur tête, viennent demander l'élargissement d'Hébert et des autres *patriotes* incarcérés, la suppression de la Commission des Douze et la mise en accusation de *l'infâme* Roland.

Isnard, qui présidait, lança aux pétitionnaires, à propos de leurs menaces, cette réponse :

« Écoutez ce que je vais vous dire : Si le fer était porté au sein de la représentation nationale, je vous le déclare

au nom de la France entière, Paris serait anéanti. Oui, la France entière tirerait vengeance de cet attentat, et l'on chercherait bientôt sur les rives de la Seine si Paris exista. »

Ces paroles, plus horribles encore que celles des pétitionnaires, sont accueillies par des acclamations furieuses. Une lutte, non plus de paroles, mais de coups, s'engage autour du président; les Montagnards s'efforcent de le précipiter du fauteuil; ses amis le protégent de leur mieux. Tout à coup entre dans la salle le ministre de l'intérieur, Garat, mandé dès la veille pour rendre compte à l'Assemblée de l'état de Paris. Le tumulte cesse, chacun reprend sa place, on écoute attentivement.

L'ancien ministre de la justice, actuellement ministre de l'intérieur, déclare que Paris est parfaitement tranquille, que nulle part il n'a vu trace d'un complot, que les Douze ont l'imagination *exaspérée*.

Garat ne mentait peut-être pas; par peur de Pache et de Chaumette, il voyait les choses comme ils voulaient qu'il les vît.

Confondus par cette déclaration d'un ministre nommé par eux, les Girondins ne savent que répondre. Il était plus de dix heures du soir. Isnard, harassé de fatigue, s'en était allé; Hérault de Séchelles, qui le remplaçait au fauteuil, fait aux pétitionnaires une réponse bienveillante et les admet aux honneurs de la séance, et par un revirement inouï de la majorité, le décret suivant est rendu :

« Les citoyens incarcérés par ordre de la Commission des Douze seront immédiatement mis en liberté;

« La Commission des Douze est cassée; le Comité de sûreté générale est chargé d'examiner la conduite des membres qui la composaient. »

On a tenté d'expliquer ce décret en alléguant qu'à la faveur des ténèbres et du désordre plusieurs pétitionnaires étaient allés s'asseoir auprès des Montagnards, et que là

leurs voix avaient été comptées comme s'ils eussent été représentants.

Quoi qu'il en soit de cette explication assez difficile à admettre, le lendemain, Lanjuinais, dont le courage croissait avec le péril, soutient qu'il n'y a pas eu de délibération, ou que la délibération n'est pas valable, et comme on l'interrompait par d'affreux murmures et qu'on lui criait de se taire : « Je vois dans le décret qui a été rendu hier une conspiration mille fois plus atroce que toutes celles qui ont été tramées jusqu'ici.... Quoi! des hommes prêchent depuis six mois l'anarchie et le meurtre, et ils resteraient impunis! et l'on empêcherait de chercher leurs complices! »

Le Montagnard Legendre, l'interrompant d'une voix tonnante : « Si Lanjuinais ne cesse point de parler, je déclare que je me porte à la tribune et que je le jette en bas.

— Et moi, » dit Barbaroux, « je demande que la déclaration de Legendre soit consignée au procès-verbal. »

Ce qui eut lieu.

« Je demande formellement, » continue Lanjuinais, « que le décret soit annulé, attendu que les pétitionnaires étaient confondus avec les représentants et ont voté avec eux. »

A la voix de Lanjuinais et de Guadet, la majorité avait recouvré quelque énergie. Tout en maintenant le premier article qui ordonnait l'élargissement d'Hébert, elle annula le second et maintint la Commission des Douze.

Mais, depuis l'arrestation d'Hébert, la Commune et la Montagne s'étaient mises d'accord; on était convenu de laisser subsister la Convention, et de briser la majorité en la décimant.

Le surlendemain, 31 mai, l'insurrection éclata, sous prétexte d'arracher à la Convention la suppression des Douze, l'expulsion des Vingt-deux, et en outre la taxation de

la livre de pain à trois sous en assignats. Cette troisième demande avait été adroitement liée aux deux autres pour entraîner la multitude.

Ainsi la Gironde, qui avait fait contre Louis XVI le 20 juin pour lui arracher deux lois anarchiques, devenue souveraine à son tour, allait, après moins d'un an, avoir une semblable journée.

A la tête du mouvement étaient ostensiblement les autorités communales de Paris, Pache, Chaumette, Hébert, et au-dessus d'elles Marat, qui pendant trois jours exerça une véritable dictature, car le mouvement dura pendant trois journées, qui à la vérité ne furent pas sanglantes, mais seulement parce que la Gironde et la Plaine n'effectuèrent pas leur serment, renouvelé tant de fois, de périr plutôt que de céder.

Dans la nuit du 30 au 31 mai, une assemblée de soixante-douze commissaires extraordinaires des sections de Paris s'installe à l'évêché, se déclare Comité révolutionnaire, s'empare de l'autorité avec l'assentiment et le concours de Pache, de Chaumette, d'Hébert, et nomme Henriot commandant général de la force armée parisienne. Par leur ordre, à trois heures du matin le tocsin sonne, la générale bat, le canon d'alarme gronde; tous les citoyens appelés à leurs sections prennent les armes; deux francs par jour leur sont promis pour toute la durée du mouvement; les plus violents imposent leur volonté aux autres. Quand la Convention se réunit et se trouva en nombre, déjà trente mille hommes entouraient les Tuileries.

Le trouble et l'inquiétude régnaient dans l'Assemblée. Vergniaud et les autres chefs de la Gironde se montrent surtout empressés de prévenir entre les citoyens une collision sanglante. Danton déclare que le seul moyen c'est de casser la Commission des Douze. Vergniaud, en la défendant assez mollement, Guadet, en la défendant avec énergie, firent éclater encore deux fois sur les bancs de la majo-

rité ces cris : « Oui, nous mourrons tous s'il le faut ; oui, nous jurons de mourir ensemble. »

Au milieu de ce désordre et des cris confus de la multitude qui entourait le palais, la Convention, convertissant en loi une décision du Comité révolutionnaire, déclare que *les citoyens dont le service a été requis dans les sections pour le maintien de l'ordre* recevront deux francs par jour ; et Vergniaud, espérant déplacer la popularité, propose, au grand étonnement de la Montagne, de décréter que les sections de Paris ont en ce jour bien mérité de la patrie pour le zèle qu'elles ont mis à maintenir l'ordre et à assurer la dignité et la liberté de l'Assemblée nationale, et qu'elles sont invitées à continuer leur surveillance.

Ce décret, rendu à l'unanimité, ne calme rien, n'arrête rien. Le tumulte ne cesse de croître au dedans et surtout au dehors. Une députation du département de Paris se présente, et exploitant les paroles insensées d'Isnard, demande que Paris soit vengé, et Paris ne peut l'être que si la Commission des Douze est brisée, et si Brissot, Roland et leurs complices, sont décrétés d'accusation. Puis invitée par Grégoire, qui présidait, aux honneurs de la séance, la députation, très-nombreuse et suivie d'une foule immense, entre dans l'enceinte : le côté gauche la reçoit, et elle se mêle avec les représentants.

La Gironde réclame contre cette confusion : « Il est, » dit-elle, « impossible de délibérer ; » les Montagnards répondent à ces plaintes par des rires insultants.

Alors Vergniaud propose que la Convention nationale opprimée aille se mettre sous la protection de la force armée qui est sur le Carrousel, c'est-à-dire de ces sections dont il venait de faire l'éloge. En même temps il sort, suivi de quelques Girondins, et le montagnard Chabot demande que l'appel nominal ait lieu sur-le-champ, pour constater l'absence de ceux qui s'enfuient.

Mais au même instant rentre Vergniaud, qui avait pu

juger par lui-même des dispositions de la multitude. Robespierre, lui lançant un regard froidement ironique : « Je n'occuperai point l'Assemblée de la fuite ou du retour de ceux qui ont déserté la séance, mais je vous dirai que ce n'est pas par des mesures insignifiantes qu'on peut sauver la patrie. » Et comme il déclamait sans fin et sans mesure, Vergniaud lui cria : « Concluez donc. »

Ce furent les dernières paroles prononcées dans l'Assemblée par ce célèbre orateur.

« Oui, » répondit Robespierre d'un air froid, « je vais conclure, et contre vous ; contre vous qui, après la révolution du 10 août, avez voulu envoyer à l'échafaud ceux qui l'ont faite ; contre vous qui n'avez cessé de provoquer la destruction de Paris. »

Il convertit en motion les deux premières demandes des pétitionnaires : la suppression de la Commission des Douze, la mise en accusation des Vingt-deux.

Cette seconde proposition ne fut pas mise aux voix : il était déjà minuit. La majorité aux abois décrète : « La Commission des Douze est cassée : tous ses actes, tous ses papiers seront examinés par le Comité de salut public ; la force armée de Paris restera en réquisition permanente jusqu'à nouvel ordre. »

Ainsi finit la journée du 31 mai. Cette journée fut dès le lendemain exaltée, glorifiée dans une proclamation adressée par la Convention aux départements, proclamation rédigée par Barrère qui, dans cette nuit, s'était fait tout à coup de Girondin Montagnard.

Mais le lendemain, 1er juin, fut encore un jour terrible. Robespierre n'avait obtenu que la moitié de ce qu'il avait demandé. La Montagne et la Commune ne voulaient pas laisser leur victoire imparfaite. L'Assemblée délibérait au milieu du désordre ; plusieurs Girondins, craignant des violences personnelles, étaient absents. Marat s'occupait à faire dresser la liste de proscription. Pour plus de solen-

nité, la liste fut apportée après neuf heures du soir par les députations réunies du département, de la Commune et de toutes les sections, tandis que dans tout Paris le tocsin et la générale se faisaient continuellement entendre, et que tous les citoyens étaient appelés à reprendre les armes.

L'Assemblée délibère sur la pétition que présentent les députations réunies : la Plaine hésitait encore à s'associer à cet attentat. En conséquence la majorité, pour gagner du temps, décrète que sous trois jours le Comité de salut public lui présentera un rapport sur la pétition qui vient d'être faite.

Les pétitionnaires se retirent en donnant des marques énergiques de mécontentement, et vont rendre compte aux sections et à la Commune.

La nuit se passa tout entière à faire des préparatifs pour le lendemain 2 juin. Les chefs du complot résolurent de lancer contre la Convention quatre-vingt mille hommes. L'insurrection ne fut prête qu'à dix heures du matin.

Pendant toute la nuit les représentants menacés avaient été dans les transes. Leurs amis les suppliaient de ne pas paraître à la séance; mais quelques-uns d'entre eux, Lanjuinais surtout, n'étaient pas hommes à suivre ce conseil.

Lanjuinais fut rendu à son poste l'un des premiers; Vergniaud, Brissot et la plupart des autres allèrent chercher un asile chez des amis. Aucun moyen de sortir de Paris. On avait fermé les barrières comme aux journées de septembre : ce n'est pas qu'on voulût pour le moment tuer les Girondins; on leur réservait le sort qu'ils avaient concouru à faire subir à Louis XVI : la suspension d'abord, puis le jugement et le supplice.

A dix heures toutes les sections armées se mettent en marche, et bientôt le palais des Tuileries est investi par quatre-vingt mille hommes. Henriot est à leur tête; il se place à l'entrée de la cour du Carrousel et y fait traî-

ner son artillerie ; il a donné pour consigne de ne laisser sortir aucun membre de la Convention, et cette consigne est rigoureusement observée.

La Convention était réunie : Lanjuinais monte à la tribune, et, malgré les réclamations furieuses de la Montagne, excite la majorité à se montrer ferme et énergique ; il s'indigne que la veille on ait honoré d'un renvoi au Comité de salut public une pétition traînée dans la boue des rues de Paris, pétition déclarée précédemment calomnieuse par la Convention même ; il demande qu'à la révolte des tyrans sanguinaires de Paris, la Convention oppose sa force. La Montagne crie : *A bas!*

Robespierre jeune, Drouet, Legendre et plusieurs autres se portent à la tribune et veulent en arracher l'orateur, qui s'y cramponne avec force ; les assistants, dans les tribunes, poussent des cris et des hurlements ; le président s'épuise en efforts pour rétablir l'ordre, et Lanjuinais parvient à faire entendre ses conclusions : il demande que les autorités révolutionnaires qui viennent de s'imposer à Paris soient cassées, que quiconque s'arrogera un pouvoir extralégal soit mis hors la loi, et qu'il soit permis à tous les citoyens de lui courir sus.

En ce moment arrive la députation de ces mêmes autorités : elle renouvelle en peu de mots, au milieu d'un silence profond, sa demande de la veille : « Nous venons pour la dernière fois vous dénoncer ces hommes : mettez-les en état d'arrestation provisoire. Le peuple est las de tant d'ajournements. Sauvez-le ou il va se sauver lui-même. »

La majorité, animée par l'exemple de Lanjuinais et de quelques autres, conservait une apparence de courage. La Montagne veut que l'on délibère sur cette pétition sans désemparer.

On décide que le Comité de salut public, au lieu de prendre trois jours pour rédiger son rapport, le fera séance tenante. En conséquence, les membres du Comité

sortent de la salle et vont se réunir dans le lieu de leurs séances, promettant de revenir le plus tôt possible.

En attendant, la Convention délibère sur la demande que lui font quelques-uns de ses membres de sauver leurs collègues dénoncés, en ordonnant leur arrestation provisoire. La majorité déclare qu'elle n'y consentira jamais. « Tous, » dit Lareveillère-Lépeaux, « nous partagerons le sort de nos collègues. »

Une demi-heure s'étant ainsi écoulée, le Comité de salut public rentre dans la salle ; c'est Barrère qui parle en son nom :

« Le Comité n'a pas eu le temps de recueillir assez de renseignements sur les vingt-deux membres pour vous proposer la mise en accusation. Il n'a pas cru non plus devoir adopter la mesure de l'arrestation. Il a pensé qu'il devait s'adresser au patriotisme et à la générosité des membres accusés et leur demander de se suspendre volontairement de leurs fonctions ; c'est la seule mesure qui puisse faire cesser les divisions et ramener la paix. »

Alors Isnard, l'un de ces vingt-deux, paraît à la tribune :

« Le Comité de salut public vous présente la suspension des membres dénoncés comme le seul remède contre les maux qui vous menacent. Eh bien ! je me suspends, moi ; et qu'on ne dise pas que ce que je fais est une action lâche ; je crois avoir fait jusqu'ici preuve de courage. »

Lanthenas et Fauchet font une déclaration semblable.

Mais non Lanjuinais ; on lui crie de la droite : « Faites ce sacrifice à la patrie.

— Un sacrifice ! Suis-je libre pour en faire ? Vous ne l'êtes pas vous-mêmes pour en accepter. N'attendez de moi ni soumission ni suspension. »

Alors Legendre, effectuant ses menaces de la veille, se jette sur lui, le frappe, veut l'arracher de la tribune, et n'y parvenant pas, l'accable d'injures.

« Dans l'antiquité, » lui dit Lanjuinais avec calme, « quand on conduisait une victime au sacrifice, on l'ornait de fleurs, on ne l'insultait pas. »

Barbaroux refuse aussi.

« Moi, » dit Marat, « j'improuve la mesure proposée par le Comité, en ce qu'elle donne à des hommes accusés de conspiration les honneurs du dévouement. Il faut être pur pour offrir des sacrifices à la patrie. Je demande un décret d'arrestation contre les Vingt-deux et contre les membres de la Commission des Douze. Mais la liste de ces vingt-deux a été mal faite; il faut la rectifier. J'y vois Dussault, vieillard radoteur et imbécile; j'y vois Lanthenas, pauvre esprit qui ne mérite pas qu'on songe à lui, et Ducos, qui n'est coupable que de s'être trompé : rayez leurs noms. Je ne vois pas sur la liste Frémont et Valazé; il faut les y mettre. »

Comme il finissait, un incident étrange se produit. Un membre de la Montagne, ignorant la consigne donnée par Henriot, avait voulu sortir du palais et s'était vu brutalement arrêté à la porte. Il rentre effaré et furieux. Il dénonce le fait. La Convention délibère en tumulte : « Il faut, » dit Grégoire, « que celui qui a donné la consigne soit décapité aujourd'hui même. » On fait venir plusieurs chefs de légion; ils ne savent, disent-ils, qui a donné la consigne. « Eh bien, » dit Barrère, « des esclaves ne peuvent faire des lois; prouvons que nous sommes libres. Je demande que la Convention se rende en corps au milieu du peuple et de la force armée qui l'entourent, pour s'assurer que ses membres n'ont rien à craindre d'eux. »

Des applaudissements unanimes accueillent cette proposition, et la Convention, ayant en tête son président, Hérault de Séchelles, se met en marche.

Elle va se présenter à la grille du Carrousel et veut passer. Là était Henriot avec son état-major barrant le passage. Le président veut le haranguer : « Tais-toi, »

répond Henriot, « le peuple ne s'est pas levé pour écouter tes phrases, mais pour se faire livrer les traîtres. » Et comme Hérault de Séchelles faisait mine de vouloir franchir la porte : « Aux armes! » crie Henriot en faisant reculer son cheval de quelques pas; « canonniers, à vos pièces! » Les officiers à cheval qui l'entourent lèvent leurs sabres, et des fusiliers couchent en joue les représentants.

Obligés de chercher une autre issue pour s'assurer qu'elle était libre, la Convention suit son président vers les différentes portes du jardin. Partout même réception. On la laissait librement circuler, entre une triple haie de baïonnettes et de piques, dans la cour et dans le jardin; mais à toutes les issues on lui barrait le passage.

Enfin, comme elle se dirigeait vers le pont tournant pour y faire une dernière tentative, Marat, ennuyé de tous ces délais, s'avance à la tête d'une centaine de sans-culottes à la mine farouche, et crie : « Mandataires du peuple, je vous somme, au nom du peuple, de retourner à votre poste. »

Docile à cet ordre, la Convention rentre dans la salle de ses séances au milieu d'une huée menaçante. Alors, un des acolytes les plus dévoués de Robespierre, Couthon, se présente à la tribune, et dit sérieusement et de sang-froid :

« Eh bien, mes collègues, vous venez de vous assurer que la Convention est parfaitement libre. Le peuple vous entoure de tout son respect, de toute son affection; il n'en veut qu'aux traîtres. Je demande que par un décret vous mettiez en arrestation les vingt-deux membres dénoncés et les membres de la Commission des Douze, ainsi que les anciens ministres, Clavière et Lebrun. »

La Convention rend ce décret.

« Il est juste, » dit Legendre, « d'excepter ceux des membres de la Commission des Douze qui étaient en dissentiment avec leurs collègues. »

La Convention prononce l'exception.

« Il convient, » dit Couthon, « d'avoir égard à la suspension offerte par Isnard et par Fauchet; sans les mettre en arrestation, on leur interdira de sortir de Paris. »

La Convention décrète qu'il en sera ainsi.

« N'oubliez pas, » dit Marat, « qu'il faut rayer de la liste Dussault, Lanthenas et Ducos, et y ajouter Frémont et Valazé. »

La Convention décrète que les trois premiers noms seront supprimés et les deux derniers ajoutés.

Il fut décidé que tous les représentants mis ainsi en état d'arrestation seraient gardés dans leur propre domicile par des gendarmes.

Ces événements se passaient le 2 juin, quatre mois après la mort de Louis XVI et deux mois après la défection de Dumouriez.

Ainsi disparut la Gironde, laissant la France en proie aux Jacobins.

Voici les noms insérés dans le décret :

D'abord les Vingt-deux (moins Isnard et Fauchet) :

Gensonné, Guadet, Brissot, Gorsas, Péthion, Vergniaud, Salles, Barbaroux, Chambon, Buzot, Birotteau, Lidon, Lasource, Lanjuinais, Grangeneuve, Lehardy, Lesage, Louvet, Frémont, Valazé.

Puis les Douze, ou plutôt les Treize, réduits à onze :

Kervelegan, Gardien, Rabaut-Saint-Étienne, Boileau, Bertrand, Laherdinière, Vigée, Mollevault, Henri Larivière, Gommaire, Bergoing; puis Clavière et Lebrun, anciens ministres.

Plus tard, Condorcet, Vérité et quelques autres. Roland fut aussi décrété d'accusation; il s'échappa.

La séance finit à dix heures du soir, au milieu des cris de joie de la population insurgée.

Soixante-treize membres indignés, s'étant secrètement réunis, rédigèrent sur-le-champ une protestation contre

les décrets du 2 juin et la déposèrent en lieu sûr; puis ils continuèrent d'assister aux séances sans jamais prendre la parole ni exprimer un avis quelconque, laissant la Montagne et la portion de la Plaine devenue son appoint délibérer et gouverner.

Dès lors la toute-puissance nationale fut concentrée entre les mains du Comité de salut public, que l'on composa exclusivement de Montagnards. Tous les mois on renommait les mêmes pour conserver au gouvernement de l'unité et de la suite, et aussi parce qu'on avait peur d'eux. Danton, que le travail ennuyait, ne voulut pas longtemps en faire partie. Son énergie semblait s'être épuisée; depuis la chute des Girondins, il parut s'endormir dans sa victoire et dans les délices d'un second mariage. Robespierre régnait; son nom seul avait un incroyable prestige. Il ne changea rien à ses habitudes et continua de vivre dans la maison d'un menuisier, dont la famille veillait à sa sûreté avec un entier dévouement. Tandis que les autres Montagnards affectaient de porter le bonnet rouge, un costume d'homme du peuple et les cheveux courts, lui conservait les cheveux longs et poudrés de l'ancien régime et s'habillait comme avant la Révolution. Jamais les mots de *mort* ou de *guillotine* ne sortaient de sa bouche; il disait seulement de ceux qu'il proscrivait : « Il faut les mettre en jugement. »

XXVII

DEPUIS LA CHUTE DES GIRONDINS JUSQU'A L'ÉTABLISSEMENT DU GOUVERNEMENT RÉVOLUTIONNAIRE.

Pendant que ces événements se passaient à Paris, la guerre de la Vendée prenait un développement immense. Cette guerre, que l'on a surnommée une guerre de géants,

et qui avait lieu en même temps sur tous les points du territoire insurgé, était fertile en incidents extraordinaires, en aventures inouïes. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que des deux côtés l'on fut inviolablement fidèle à son drapeau. L'un des plus cruels ennemis des Vendéens, le général Turreau, l'inventeur des colonnes infernales, dit dans ses Mémoires : « Il est sans exemple qu'un royaliste ait trahi son parti, même involontairement. » Il dit encore : « Nos victoires nous rapportaient peu de fruit, tandis que nos défaites nous causaient un mal horrible. Dans nos victoires, peu de monde était tué parmi les rebelles, qui nous en tuaient beaucoup dans nos défaites. Les rebelles vainqueurs gagnaient de l'artillerie, de la poudre et des fusils; maîtres du champ de bataille à notre tour, nous n'y trouvions que des sabots. »

Le premier exploit de l'armée royale et catholique de la haute Vendée fut la prise de Thouars. Elle prit ensuite Fontenay, malgré les efforts de Marceau. Cependant les Vendéens ne purent jamais se maintenir dans les villes, dont la population était aussi favorable à la cause révolutionnaire que celle des campagnes lui était hostile.

Enflammés par leurs succès, ils attaquent Saumur, ils s'en emparent; le château se rend à eux. Maîtres du cours de la Loire, ils passent le fleuve, et s'ils eussent marché sur Paris, peut-être eussent-ils obtenu de grands résultats; car aucune ville sur leur route ne pouvait résister. Ils aimèrent mieux traverser Angers et marcher sur Nantes.

Pour défendre Nantes, le général Canclaux avait cinq mille hommes de bonnes troupes de ligne, et des gardes nationales qui les égalaient en bravoure. Il résista avec autant d'habileté que de courage. Mais déjà les Vendéens s'étaient avancés dans un des faubourgs, lorsque leur général en chef, Cathelineau, fut frappé mortellement d'une balle; ses soldats consternés l'emportèrent et se dispersè-

rent. Le combat avait duré quinze heures. Ils se hâtèrent de repasser la Loire et de retourner dans leur pays.

Cependant cet échec n'abattit point leur courage. Ils prirent l'offensive contre trois armées républicaines qui avaient été envoyées contre eux; à Châtillon et à Vihiers ils furent vainqueurs.

Enhardis par tant de succès, ils eurent l'imprudence, au nombre de 40 000, d'attaquer les républicains en plaine, auprès de Luçon; écrasés par l'artillerie de leurs ennemis, ils perdirent la leur et se dispersèrent. Cet événement ranima le courage des républicains, qui envahirent leur pays. Les républicains, par ordre de la Convention, devenue complétement montagnarde et jacobine, faisaient la guerre avec une cruauté excessive, que les Vendéens imitèrent bientôt, sans cependant l'égaler.

Pour désigner les Vendéens, les républicains disaient *les brigands;* pour désigner leurs ennemis, les Vendéens disaient *les bleus.*

Cependant, à Paris, la Montagne et la Commune, satisfaites de leur victoire, n'exerçaient pas une très-grande surveillance sur les députés captifs; quelques-uns parvinrent à s'échapper, et, dans l'espoir d'opérer un soulèvement, ils s'enfuirent à Caen, ville qui avait toujours paru dévouée à la Gironde. C'étaient Buzot, Barbaroux, Péthion, Lanjuinais et quelques autres. Ils espéraient que les départements allaient tous à la fois prendre les armes en leur faveur. Ils se trompaient. Partout, à la nouvelle des événements du 2 juin, il y avait eu de l'étonnement, de l'indignation; mais tout ce qui était jeune et ardent se rendait en foule aux armées, et presque tous les autres, craignant de compromettre le sort de la France par une nouvelle guerre civile dans des circonstances si critiques, se résignèrent à la victoire de la Montagne, la secondèrent même. Il y eut cependant quelques mouvements à Bordeaux, à Marseille et dans plusieurs autres villes du Midi.

En général tout se borna à des délibérations de directoires de département et à des adresses échangées entre eux. Lyon seul était profondément irrité et se préparait à une guerre ouverte; mais dans cette grande ville le feu couvait encore sous la cendre, on avait en horreur, non-seulement les Jacobins, mais la Convention tout entière, et l'on se souciait peu de prendre les armes pour la Gironde.

Ce fut seulement dans le Calvados et dans l'Eure que le mouvement girondin eut de l'importance. Les autorités de Caen accueillirent les fugitifs et se déclarèrent en leur faveur. Le général Wimpfen, qui s'était illustré par la défense de Thionville contre les Prussiens, prit parti pour les Girondins et organisa une petite armée. Au premier bruit de ce mouvement, un chef royaliste, Puisaye, qui dirigeait la chouannerie en Bretagne, accourut à Caen et se réunit à Wimpfen.

Ce mélange de royalistes et de Girondins n'inspirait aux autres départements aucune confiance ; ils laissèrent Puisaye et Wimpfen marcher seuls sur Paris avec trois ou quatre mille hommes.

Arrivés en désordre devant Vernon, et reçus vigoureusement par la gendarmerie et l'artillerie, ils prennent la fuite, se dispersent; et bientôt toute cette troupe disparut; les chefs se sauvèrent en Angleterre.

Les députés fugitifs se dispersèrent et cherchèrent un asile dans le Midi. Avant qu'ils eussent quitté Caen, une jeune et belle personne, nommée Charlotte Corday, était sortie de cette ville pour exécuter un projet dont elle n'avait confié le secret à personne. Dans ses fréquentes conversations avec les députés fugitifs et surtout avec Barbaroux, elle entendait sans cesse nommer Marat comme l'auteur de tous les maux de la France; passionnée pour la patrie et la liberté, elle crut qu'elle sauverait la Gironde et la France en tuant Marat.

Elle partit donc pour Paris dans cette intention. Arrivée

à Paris, elle va au Palais-Royal acheter un couteau et l'emporte d'un air tranquille; puis elle se rend chez Marat, elle n'est pas reçue. Elle lui adresse le billet suivant :

« Citoyen, j'arrive de Caen; vôtre amour pour la patrie me fait présumer que vous connaîtrez avec intérêt les malheureux événements de cette partie de la République; je me présenterai chez vous; ayez la bonté de me recevoir et de m'accorder un moment d'entretien; je vous mettrai à même de rendre un grand service à la France. »

Le lendemain elle se présenta de nouveau et fut introduite; Marat était alors dans un bain. Il l'interroge. Il veut avoir les noms de tous les députés réfugiés à Caen. Elle les nomme. Il l'écoute avec joie et dit : « Ils recevront bientôt leur châtiment. — Voici le tien, » répond-elle. Elle tire son couteau et le lui plonge dans le cœur. Il jette un dernier cri : « A moi! » et expire. C'était le 11 juillet 1793, quatrième anniversaire de la prise de la Bastille. On accourt, on se saisit de Charlotte qui, fière de l'acte qu'elle vient d'accomplir, ne fait aucune résistance. On la conduit à l'Abbaye.

L'effroi et le deuil se répandent dans Paris. Les honneurs du Panthéon sont décernés à Marat; la Convention tout entière déclare qu'elle assistera à ses obsèques.

Charlotte dans sa prison était parfaitement calme. Elle écrivit deux lettres; l'une est pour son père :

« Pardonnez-moi d'avoir disposé de mon existence sans votre permission; j'ai vengé bien des innocentes victimes, j'ai prévenu bien d'autres désastres; le peuple, un jour désabusé, se réjouira d'être délivré du tyran.

« Adieu; je vous prie de m'oublier, ou plutôt de vous réjouir de mon sort; la cause en est belle. »

Devant le tribunal révolutionnaire, son calme et son courage ne se démentirent pas. Comme on lui faisait diverses questions :

« Tous ces détails sont inutiles, » dit-elle; « c'est moi qui

ai tué Marat.— Qui vous a engagée à commettre cet assassinat ? — Ses crimes. — Quels sont ceux qui vous ont portée à commettre cet assassinat ? — Personne ; c'est moi seule qui en ai conçu l'idée. — Que font à Caen les députés transfuges ? — Ils attendent que l'anarchie cesse pour reprendre leur poste. — Quelles étaient vos intentions en tuant Marat ? — De faire cesser les troubles de la France. — Y avait-il longtemps que vous aviez formé ce projet ? — Depuis l'affaire du 31 mai, jour de la proscription des députés du peuple. J'ai tué, » ajouta-t-elle en élevant extrêmement la voix, « j'ai tué un homme pour en sauver cent mille ; un scélérat pour sauver des innocents ; une bête féroce pour donner le repos à mon pays. J'étais républicaine avant la révolution, et je n'ai jamais manqué d'énergie. — Qu'entendez-vous par énergie ? — J'entends par énergie le sentiment qui anime ceux qui, mettant l'intérêt particulier de côté, savent se sacrifier pour leur patrie. »

Le soir même elle fut conduite au supplice.

Par les soins réunis de la Convention et de la Commune, Marat eut une espèce d'apothéose. Dans toutes les villes et même dans tous les villages de la France, on formait, avec quelques mottes de terre couvertes de gazon, une représentation de ce qu'on appelait la *sainte montagne*. On avait placé au-dessus l'image de Marat, et malheur aux parents qui n'envoyaient pas leurs jeunes filles et leurs jeunes garçons jeter des fleurs sur ce monument !

La mort de Marat amena parmi les Jacobins une recrudescence de fureur ; les députés girondins qui étaient gardés chez eux par des gendarmes furent jetés en prison, d'autres membres de la Plaine furent condamnés au même sort. Par suite de perquisitions opérées chez un d'eux qui avait reçu la visite de Charlotte Corday, on découvrit la protestation des soixante-treize.

Cette protestation est apportée à la Convention : séance tenante, et sans discussion, la majorité fait saisir les soixante-treize membres signataires et décrète qu'ils seront détenus chacun dans son domicile et gardés par des gendarmes. A l'instant même ils furent entraînés, et quelques jours après on les emprisonna à Port-Royal.

L'Assemblée diminuait donc de nombre chaque jour. Elle envoyait plusieurs de ses membres, en qualité de commissaires, à toutes les armées et aussi dans tous les départements, pour y presser les armements et pour y activer les mesures révolutionnaires. C'est ce qu'on appelait les *Représentants du peuple en mission*, ou les *proconsuls* investis d'une autorité dictatoriale et autorisés à prendre des mesures en dehors des lois, sauf à en rendre compte à la Convention.

Ainsi l'Assemblée se trouvait quelquefois réduite à deux cents membres et même à moins. La Montagne exerçait une autorité souveraine comme pouvoir législatif dans la Convention, et comme pouvoir exécutif dans le Comité de salut public. Robespierre était entré dans le comité souverain en juillet, n'en sortit plus et y décida de tout. Nul n'aurait osé lui résister depuis que par la mort de Marat il était devenu la première idole du peuple. Danton jouissait encore d'une très-grande influence, mais la popularité de Robespierre grandissait chaque jour aux dépens de la sienne; d'ailleurs Danton, comme je l'ai dit, se laissait aller aux douceurs du repos, et se lassa bientôt de faire partie du Comité de salut public, où siégèrent presque continuellement Saint-Just, Couthon, Collot-d'Herbois, Billaud-Varenne, Cambon, Barrère, et un homme qui ne doit pas être confondu avec ses collègues, Carnot, presque entièrement occupé de diriger les opérations militaires.

L'œuvre à laquelle la Convention travaillait avec une ardeur incessante, tout en s'occupant de repousser les ennemis intérieurs et extérieurs, et d'activer partout la

fureur révolutionnaire dont elle était animée, c'était la nouvelle Constitution. Elle l'acheva promptement.

Tandis que dans la Vendée la guerre devenait plus acharnée de jour en jour, que des manifestations girondines avaient lieu dans le Midi, que Lyon était en révolte ouverte, que sur toute l'étendue des frontières nos armées soutenaient péniblement une lutte inégale, que Valenciennes, Condé, le Quesnoy, Landrecies tombaient au pouvoir des Autrichiens, que Landau était bloqué, que Mayence, naguère conquis par nous, était cerné, que le Roussillon était envahi par les Espagnols, que de toutes parts de nouveaux réquisitionnaires et de nouveaux volontaires couraient aux armes pour renforcer nos armées, c'est alors, dis-je, que la Convention convoquait le peuple français dans ses assemblées primaires, pour lui soumettre le projet de Constitution.

C'était trois semaines après l'expulsion des Girondins. L'examen et la discussion des divers articles dans les assemblées primaires durèrent plus d'un mois. Toutes acceptèrent la Constitution : seule la ville de Tonneins refusa, et demanda la royauté et Louis XVII, et, chose inouïe, ne fut point inquiétée pour ce vote.

Cette Constitution, dite de 93 ou de l'an Ier, établit une démocratie pure.

Elle contient cent vingt-quatre articles, précédés de trente-cinq autres, formant une nouvelle déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Ces cent cinquante-neuf articles ou sentences dogmatiques sont la réalisation d'un grand plan de pure démocratie, qu'avait présenté Condorcet au mois de février :

Le Corps législatif n'a que le droit de proposition et d'exécution provisoire ; la décision définitive étant réservée, en matière de législation, à la masse du peuple réunie en assemblées primaires.

Les dispositions les plus remarquables sont les sui-

vantes : « Le peuple français est distribué, pour l'exercice de la souveraineté, en assemblées primaires de canton.

« Le Corps législatif est un, indivisible et permanent. Sa session est d'un an.

« Le Corps législatif propose des lois et rend des décrets. Les projets de loi sont envoyés à toutes les communes. Si, dans la moitié des départements plus un, le dixième des assemblées primaires de chacune n'a pas réclamé, le projet est accepté et devient loi.

« Le gouvernement est confié à un conseil exécutif composé de vingt-quatre membres nommés par le Corps législatif et renouvelé par moitié, à chaque législature.

« La république française honore la loyauté, le courage, la vieillesse, la piété filiale, le malheur. Elle remet le dépôt de la Constitution sous la garde de toutes les vertus. »

La fête solennelle de l'acceptation fut fixée au 10 août 1793, anniversaire de la chute du trône. Chaque assemblée primaire se fit représenter par des délégués qui se trouvèrent réunis à Paris l'avant-veille de la cérémonie.

Ces délégués se rendirent en masse à la Convention. On leur donna le baiser fraternel; puis ils défilèrent dans la salle en poussant les cris de : *Vive la Montagne!* et en chantant :

La Montagne nous a sauvé
En congédiant Gensonné;
Au diable les Buzot,
Les Vergniaud, les Brissot!
Dansons la Carmagnole, etc.

Et ils dansèrent en effet la carmagnole dans la salle avec les représentants.

La fête solennelle de l'acceptation, organisée par le président de la Convention, Héraut de Séchelles, ancien conseiller au parlement de Paris, et par Chaumette et les autres chefs de la Commune, eut lieu sans aucune invocation à Dieu; mais l'athéisme, que ces hommes commen-

çaient à afficher, déplaisait à Robespierre qui, comme nous verrons, ne tarda pas à les en punir.

Voici les détails de la fête, tels qu'ils sont consignés dans le procès-verbal :

« La fête eut lieu sur l'emplacement de la Bastille. Une statue colossale de la Nature s'élevait au milieu des ruines. L'aspect de cette statue, les emblèmes dont elle était entourée, le caractère antique et majestueux de sa figure, l'inscription écrite à sa base : « Nous sommes tous ses en« fants ; » tout en un mot répandait au loin l'idée sensible de la grandeur de la Nature et de sa bienfaisance. De ses mamelles, qu'elle pressait de ses mains, s'épanchaient, dans un vaste bassin, deux sources d'une eau pure et abondante, image de son inépuisable fécondité. Hérault de Séchelles, placé devant la statue et la montrant au peuple, parla en ces termes : « Souveraine des sauvages et des « nations éclairées, ô Nature ! ce peuple immense, ras« semblé aux premiers rayons du jour devant toi, il est « libre ! C'est dans ton sein, c'est dans tes sources sacrées « qu'il a recouvré ses droits, qu'il s'est régénéré après « avoir traversé tant de siècles d'erreur et de servitude. « O Nature ! reçois l'expression de l'attachement éternel « des Français pour tes lois ; et que ces eaux fécondes qui « jaillissent de tes mamelles, que cette boisson pure qui « abreuva les premiers humains, consacrent, dans cette « coupe de la fraternité et de l'égalité, les serments que te « fait la France en ce jour, le plus beau qu'ait éclairé le « soleil, depuis qu'il a été suspendu dans l'immensité de « l'espace. »

« Après ce discours, Hérault remplit une coupe, de forme antique, de l'eau qui tombait du sein de la Nature, il en fit des libations autour de la statue ; il but dans la coupe et la présenta à ceux des délégués qui, par leur âge, avaient été désignés pour porter les bannières de leurs départements ; ils montèrent successivement les de-

grés; en recevant la coupe des mains du président, le plus âgé dit : « Je touche au bord de mon tombeau; mais, « en pressant cette coupe sur mes lèvres, je crois renaître « avec le genre humain qui se régénère. » Un autre, dont le vent faisait flotter les cheveux blanchis, s'écria : « Que « de jours ont passé sur ma tête, ô Nature! je te remercie « de n'avoir pas terminé ma vie avant celui-ci! »

« Chaque fois que la coupe passait d'une main dans une autre, les mouvements électriques d'une joie solennelle se mêlaient au bruit des canons. »

Pendant que la Convention célébrait ainsi des fêtes, des nouvelles désastreuses lui arrivaient de toutes parts; et les Montagnards, qui se sentaient perdus si la révolution reculait, conçurent l'idée hardie de garder le pouvoir et de ne pas mettre à exécution, jusqu'à nouvel ordre, la Constitution, qui venait d'être si solennellement jurée. Les délégués les encouragèrent dans cette résolution, pensant que sans un pouvoir fort et uni c'en était fait de la France. Avant de quitter Paris, ils acclamèrent la continuation du règne de la Convention, et demandèrent qu'elle prît les mesures les plus rigoureuses ou, pour mieux dire, les plus terribles.

« Eh bien! » s'écria Danton, « répondons à leur vœu! Les délégués des assemblées primaires viennent d'exercer parmi nous l'initiative de la Terreur! Je demande que la Convention, qui doit être maintenant pénétrée de toute sa dignité, car elle vient d'être revêtue de toute la force nationale, je demande que, par un décret, elle investisse les commissaires des assemblées primaires du droit de dresser l'état des armes, des subsistances, des munitions, de faire un appel au peuple, d'exciter l'énergie des citoyens, et de mettre en réquisition quatre cent mille hommes. C'est à coups de canon qu'il faut signifier la Constitution à nos ennemis! C'est l'instant de faire ce grand et dernier serment, que nous nous vouons tous à la mort, ou que nous

anéantirons les tyrans! » Le serment fut aussitôt prêté par tout ce qu'il y avait de délégués et de citoyens dans la salle; l'enthousiasme était réel et le serment sincère.

Les propositions de Danton furent toutes converties en lois. Le Comité de salut public fut investi d'une autorité dictatoriale. Tous les jeunes Français furent appelés aux armes sans exception ni exemption, et furent promptement équipés, armés et exercés. L'élan de cette jeunesse était admirable. La force de la France croissait avec ses périls.

De toutes les nouvelles désastreuses qui se succédaient chaque jour, la pire peut-être était la prise de Mayence. Custine, assiégé et bloqué par des forces extrêmement supérieures, s'était vu obligé de rendre la place aux Prussiens; les dix-sept mille hommes qui formaient la garnison étaient sortis avec tous les honneurs de la guerre, en s'engageant par serment à ne pas servir d'un an contre les puissances coalisées. Les Prussiens, reprenant partout l'offensive, avaient reconquis la rive gauche du Rhin et menaçaient de forcer les lignes de Wissembourg, qui, gardées par des troupes peu nombreuses, protégeaient l'Alsace.

La Convention fit transporter sur-le-champ, en poste, dans la Vendée, les dix-sept mille hommes de Mayence, dont l'arrivée changea l'aspect de la guerre dans ce pays, et fit éprouver à l'insurrection royaliste les plus rudes échecs. Il est vrai qu'ils y périrent tous jusqu'au dernier, à l'exception de deux ou trois de leurs chefs, entre autres Kléber.

En même temps, elle livra Custine au tribunal révolutionnaire sous prétexte de trahison. Custine, quoique évidemment innocent, fut condamné au dernier supplice. Un peu plus tard, la Convention traita de même deux autres généraux, Houchard, sous prétexte que, vainqueur à Hondschotte des armées anglaise et autrichienne réunies,

il n'avait pas fait ensuite à l'ennemi tout le mal qu'il aurait pu lui faire ; et Alexandre de Beauharnais, ancien constituant, près d'un an plus tard et encore à propos de Mayence, que, prétendait-on, il aurait dû secourir.

Le Midi n'était pas pacifié. L'insurrection contre la Montagne était en plein succès à Lyon, hésitante à Bordeaux, déclarée à Marseille ; Bordeaux, quoique la patrie des principaux Girondins, se soumit bientôt à la Convention, qui envoya dans cette ville, pour y exercer ses vengeances, Tallien, armé d'une autorité dictatoriale. La ville de Lyon, qui, comme je l'ai dit, n'avait rien de commun avec la Gironde, et où dominait l'opinion royaliste constitutionnelle, après de violentes commotions, avait chassé les Jacobins et fait périr par le dernier supplice Chalier, leur chef, et se voyant alors menacée par la levée en masse des départements environnants que la Convention venait d'armer, se préparait à soutenir un siége. Dans ce pressant danger, Lyon demanda des secours à Marseille, ville dévouée à la Gironde.

Marseille envoya des troupes qui en remontant le Rhône entrèrent à Avignon. Là le général conventionnel Carteaux, à la tête de deux mille hommes, les mit en pleine déroute et les poursuivit jusqu'à Marseille. Marseille se rendit. Le montagnard Fréron, qui y fut envoyé, y exerça d'implacables vengeances. Ceux des habitants de Marseille qui se trouvaient le plus compromis ne l'avaient pas attendu ; ils s'étaient jetés dans Toulon, qui s'était aussi déclaré pour la Gironde ; ils remplirent cette ville de leur colère et de leurs terreurs. Les Toulonnais eurent alors recours à un parti désespéré. Deux flottes, l'une espagnole et l'autre anglaise, croisaient dans la Méditerranée. L'amiral anglais Hood offrit aux Toulonnais de les secourir, s'ils voulaient le mettre en possession de la ville et des forts ; ils y consentirent ; ils livrèrent aussi la magnifique flotte de cinquante vaisseaux qui était dans leur rade. Les An-

glais et les Espagnols prirent possession de Toulon au nom de Louis XVII.

Ce fait de la reddition de Toulon, bientôt connu dans toute la France, excita partout la plus vive indignation, et rallia au parti de la Convention toutes les villes qui hésitaient encore. L'armement des réquisitionnaires se fit avec encore plus de promptitude; les gardes nationales de l'Auvergne et du Dauphiné se ruèrent sur Lyon; et l'armée des Alpes tout entière, sous les ordres de Kellermann, abandonnant la frontière, vint aussi attaquer cette ville, qui se défendit avec un intrépide courage.

La reddition de Toulon aux Anglais avait porté au plus haut degré à Paris la fureur révolutionnaire. C'est alors que la Convention eut recours à quatre mesures extrêmes que je vais successivement expliquer : l'emprunt forcé; l'armée révolutionnaire; la loi des suspects; le maximum.

J'épargne au lecteur les discours qui furent prononcés au sein de la Convention en faveur de ces quatre mesures; on peut juger de ce qu'étaient ces discours par le détail des mesures mêmes.

L'emprunt forcé fut d'un milliard :

« Toutes les sortes de propriétés y sont sujettes; l'emprunt est progressif. La portion du revenu qui doit y être soumise se compose de la somme excédant mille livres pour chaque individu tenant à la famille de celui qui possède le revenu. Cette portion, passible de l'emprunt, est taxée comme suit : un dixième pour mille livres de revenu; au-dessus de mille livres, la moitié; au delà de neuf mille livres la taxe sera, outre les quatre mille cent livres dues pour ces neuf mille livres, la totalité de l'excédant. »

L'armée révolutionnaire ambulante qui fut créée à Paris, et formée de six à sept mille volontaires parisiens, ayant une solde de 2 francs par jour, parcourait les départements, traînant avec elle de l'artillerie et la guillotine.

Elle devait seconder sur les divers points du territoire l'action des comités révolutionnaires et la remplacer au besoin. Cette armée se signala surtout par la dévastation des anciens monuments; elle brisa les vitraux coloriés d'un prix inestimable dont les églises étaient enrichies, déchira et brûla les tableaux, brisa les statues, incendia beaucoup de châteaux, saccagea et dispersa les bibliothèques et les archives.

Cette armée ne fut dissoute que l'année suivante, à la fin de mars.

La loi des suspects fut rendue sur le rapport de Merlin, qui fut ensuite membre du Directoire et, sous l'Empire, procureur général à la cour de cassation. En voici le texte :

« Immédiatement après la publication du présent décret, tous les gens suspects qui se trouveraient sur le territoire de la République, et qui sont encore en liberté, seront mis en état d'arrestation. Sont réputés suspects ceux qui, soit par leur conduite, soit par leurs relations, soit par leurs propres écrits, se sont montrés les partisans de la tyrannie ou du fédéralisme, et ennemis de la liberté; ceux qui ne peuvent justifier de l'acquit de leurs devoirs civiques; ceux à qui il a été refusé des certificats de civisme; ceux des ci-devant nobles, ensemble les maris, les femmes, pères, mères, frères ou sœurs et agents d'émigrés, qui n'ont pas constamment manifesté leur attachement à la Révolution. Les tribunaux civils et criminels pourront faire retenir en état d'arrestation, comme gens suspects, et envoyer dans les maisons de détention les prévenus de délits à l'égard desquels il serait déclaré n'y avoir pas lieu d'accusation, ou qui seraient acquittés de celles portées contre eux. »

Cette loi amena sur le territoire français la détention de plus de trois cent mille individus. Les comités révolutionnaires incarcérèrent qui ils voulurent; et ces comités existaient non-seulement dans les villes, mais dans beaucoup

de villages ; Paris en avait quarante-huit. On ne pouvait éviter d'être suspect, si l'on appartenait à une classe moyenne, et si l'on n'exerçait pas un état mécanique, qu'en dénonçant des suspects. On finit par emprisonner des gens *suspects d'être suspects*. Quant au certificat de civisme ou carte de sûreté dont il est question plus haut, quand un citoyen se présentait pour l'obtenir, on lui disait assez souvent : « Qu'as-tu fait pour être pendu en cas de contre-révolution ? » Et s'il répondait : « J'ai acheté du bien d'émigrés, » ou « J'ai dévasté une église, » ou « J'ai dénoncé des aristocrates ; » ou quelque autre chose de semblable, le certificat était accordé. La loi des suspects fut en vigueur jusqu'à la chute de Robespierre, c'est-à-dire pendant environ neuf mois.

La loi du *maximum* vint compléter la loi d'accaparement précédemment votée. Celle-ci déclarait accapareurs, et en cette qualité coupables de crime capital, tous ceux qui dérobaient à la circulation les denrées de première nécessité, à savoir : les grains et farines, le pain, le vin, la viande, les autres comestibles ; le fer, les cuirs, les draps, les étoffes ; quiconque en possédait était obligé, sous peine de mort, de mettre ces objets en vente, par petits lots, à la disposition de tout venant. La loi du *maximum* prescrivit en outre aux autorités de tarifer le maximum du prix auquel ces objets devaient être vendus. Partout ce prix, établi bien au-dessous de la valeur réelle, fut payé en assignats, et, par suite, presque tous les commerçants de Paris et des départements furent ruinés.

En outre on ordonna que le tribunal révolutionnaire serait divisé en quatre chambres, afin d'opérer quatre fois plus vite. Il ne faut pas oublier que les biens des condamnés étaient confisqués au profit de la République, et immédiatement mis en vente.

Pour compléter ces mesures, on décida qu'à Paris, à l'exception des riches, tous les citoyens qui assisteraient

aux assemblées de leurs sections (il y en avait deux par semaine) recevraient pour chaque jour d'assistance une indemnité de deux francs. Le prix du pain avait été taxé à trois sous par livre en assignats. Le gouvernement payait la différence. Ainsi Paris vécut aux dépens de la France.

Pendant que la Convention prenait toutes ces mesures, la garnison de Mayence était arrivée à Nantes, où Canclaux la réunit à ses propres troupes, et, tandis que plusieurs divisions, partant de Saumur, des Sables-d'Olonne, de Niort, de Luçon, de la Rochelle, d'Angers, envahissaient le pays, il s'avança de Nantes, ayant sous ses ordres Kléber et Aubert-Dubayet, maintenant une exacte discipline, et empêchant le ravage et l'incendie, dont on s'était fait une habitude dans cette malheureuse guerre. Il pénétra jusqu'au centre du pays insurgé. C'est alors qu'eut lieu à Torfou un fait à jamais célèbre. Kléber, à la tête de 2000 hommes d'avant-garde, rencontre des forces supérieures; obligé de reculer, il voit le désordre se mettre dans les rangs; pour avoir le temps de sauver ses troupes, il place auprès d'un pont un officier et quelques soldats, en leur disant : « Mes amis, vous vous ferez tous tuer là! » Cet ordre fut exécuté avec sang-froid, ou plutôt avec joie. Bientôt le corps de bataille arriva, et les Vendéens furent repoussés.

Mais les autres divisions républicaines, vaincues et découragées, avaient quitté le pays. Canclaux fut obligé de rétrograder, pour ne pas rester en flèche exposé à tous les corps vendéens. Il se retira sur Nantes en bon ordre. Charette, qui aurait pu lui faire beaucoup de mal pendant sa retraite, le laissa aller tranquillement; Charette, dit-on, était jaloux des autres chefs vendéens.

A Lyon, les insurgés, sous les ordres de Précy, soutenaient vaillamment la lutte; des redoutes et d'autres fortifications furent improvisées. Les Lyonnais ne manquèrent ni d'artillerie ni de munitions; mais ils ne purent

arriver à faire des canons d'un calibre de plus de douze. La jeunesse s'exerçait continuellement et, à force de zèle, suffisait à la garde des postes nombreux que nécessitait une si vaste enceinte. Une action meurtrière eut lieu sur le plateau de la Croix-Rousse. Les Lyonnais furent vainqueurs; mais les forces de l'armée assiégeante s'accroissaient de jour en jour; ils ne purent l'empêcher de s'approcher assez pour bombarder la ville.

Le bombardement fut terrible. Les troupes conventionnelles firent pleuvoir des bombes sur l'Hôtel-Dieu, où leurs blessés cependant étaient traités avec autant de soin que ceux des assiégés, et sur lequel un drapeau noir avait été hissé pour les avertir de l'épargner.

Bientôt aux horreurs du bombardement se joignirent celles de la famine. Les femmes proposèrent alors que le pain de froment et de seigle fût réservé aux combattants; elles, les enfants, les vieillards, reçurent par jour, pour chacun, une demi-livre de pain d'avoine.

Enfin une attaque générale tentée contre les assiégés eut presque sur tous les points un succès complet; ils furent obligés de se retirer de leurs trois meilleures positions, le pont d'Oullins, les hauteurs de Sainte-Foy, et celle de la Croix-Rousse. Précy et ses compagnons, après s'être vainement signalés par quelques actes d'un courage désespéré, résolurent de quitter la ville et de l'abandonner aux troupes conventionnelles, dans l'espoir que la population faible et sans défense qu'ils y laisseraient serait épargnée. Le blocus d'une aussi grande ville laissait quelques points dégarnis. De ce nombre était la porte de Vaise. C'est par là que les assiégés effectuèrent leur sortie, en deux colonnes, commandées, l'une par Précy, l'autre par Virieu, ancien constituant. Mais les commissaires conventionnels avaient été avertis par leurs espions. Ils laissèrent d'abord sortir les deux colonnes, puis lancèrent toute la cavalerie à leur poursuite; la retraite ne fut bien-

tôt plus qu'une fuite désordonnée; partout dans les campagnes, par ordre des conventionnels, le tocsin sonnait, et on se ruait sur les fugitifs. La colonne de Virieu fut entièrement détruite; de celle que commandait Précy, il n'échappa que cinquante ou soixante hommes qui arrivèrent en Suisse avec lui.

Lyon avait donc ouvert ses portes. Trois commissaires de la Convention y entrèrent : c'étaient Couthon, Collot-d'Herbois et Maignet. Que le lecteur se figure ce que purent faire de tels hommes, ivres de vengeance et armés d'une autorité sans bornes; son imagination restera toujours bien au-dessous de la réalité des faits.

Je ne veux raconter qu'une chose : on créa un comité de démolition pour faire abattre les maisons de tous ceux qu'on appelait contre-révolutionnaires. Voici comment on procédait : Couthon se faisait porter (il était paralytique) sur la place de Bellecour, si célèbre par la somptuosité de ses édifices. Il se présentait successivement devant toutes les maisons et les frappait d'un petit marteau d'argent, en prononçant ces paroles : « Maison rebelle, je te frappe au nom de la loi. » Puis l'œuvre de destruction commençait.

La Convention ôta à la ville son nom, auquel fut substitué celui de *Commune affranchie*. C'est ainsi qu'elle avait décidé que le département de la Gironde s'appellerait département du Bec-d'Ambez, et que pendant quelque temps Marseille dut s'appeler *Ville-sans-Nom*.

Parmi les innombrables victimes que Couthon et ses collègues firent périr se trouvait Lamourette, l'évêque constitutionnel, célèbre par son baiser et son serment : Fontanes, depuis grand maître de l'Université, parvint à se sauver et se cacha jusqu'à des jours meilleurs.

Le lendemain même du jour où Lyon ouvrait ses portes, la Convention, suspendant indéfiniment la mise en exécution de la constitution nouvelle, déclara que le gouvernement de la République serait révolutionnaire jusqu'à la paix.

Par cette déclaration elle s'attribuait une dictature absolue, dont elle confiait l'exercice à son Comité de salut public.

Et toute cette puissance était exercée en son nom dans les départements par les Conventionnels qu'elle y envoyait, et qui, sous le nom de représentants du peuple en mission, eurent tous les droits, y compris celui de vie et de mort.

Le régime auquel la France fut alors soumise, sous la domination du Comité de salut public, a reçu le nom de *Terreur*. Avant d'en esquisser le tableau, je dois dire quel fut le sort de la famille royale.

XXVIII

CATASTROPHES DE LA FAMILLE ROYALE.

Six mois après la mort du roi, deux mois après la chute des Girondins, dans la nuit du 1er au 2 août 1793, la reine, dont Robespierre et la Commune avaient depuis longtemps décidé la mort, fut enlevée de la tour du Temple. A peine eut-elle le temps de serrer une dernière fois dans ses bras sa fille et sa sœur, qui tombèrent évanouies sur le plancher. On la transporta à la Conciergerie, prison annexée au palais de Justice. Dans sa chambre, elle fut gardée par deux gendarmes, qu'un simple paravent séparait d'elle, et continuellement soumise aux visites des commissaires de la Commune.

Elle avait déjà passé ainsi deux mois, lorsque, sur la demande de Robespierre, un décret enjoignit au tribunal révolutionnaire de s'occuper sans délai et sans interruption du procès de *la veuve du ci-devant roi*. Malgré tout leur zèle, les magistrats, obligés de chercher partout des témoins, ne purent être prêts qu'au bout de dix jours; la reine, conduite le 12 septembre 1793, à sept heures du

soir, dans la grande salle, qu'éclairaient seulement des bougies placées sur la table du greffier, fut interrogée par Fouquier-Tinville, célèbre accusateur public auprès de ce tribunal. Cet interrogatoire devait être secret, et cependant la reine reconnut au milieu de la pénombre qu'il se trouvait là beaucoup de spectateurs qui gardaient le plus profond silence.

Les questions furent telles qu'un pareil homme devait les faire. La reine répondit avec calme et fermeté, quoique la présence de tant de spectateurs la préoccupât visiblement : elle pensait peut-être que parmi eux quelques amis pouvaient être cachés.

Son jugement fut fixé au surlendemain. On lui demanda qui elle voulait pour défenseur : elle n'en voulut aucun. Le tribunal lui en donna deux d'office.

Ce tribunal était formé d'un président, de trois juges et de Fouquier-Tinville; le jury était ainsi composé : un membre de la dernière Assemblée législative, Antonelle, ci-devant marquis; un chirurgien; un homme dont la position sociale n'est pas indiquée; un perruquier, un ouvrier imprimeur, un peintre en bâtiments, deux tailleurs d'habits, un ex-huissier, un menuisier, un charpentier et un serrurier.

Interrogée sur ses noms, âge et profession, la reine répondit :

« Marie-Antoinette de Lorraine-Autriche, âgée d'environ trente-huit ans, veuve du roi de France. »

Et sur sa demeure :

« Dans le lieu des séances de l'Assemblée nationale lors de mon arrestation. »

Reproche trop fier et trop délicat pour que ses auditeurs pussent le comprendre.

L'acte d'accusation, œuvre de Fouquier-Tinville, lui reprochait une infinité de crimes, comme d'avoir épuisé, en faveur de l'empereur son frère, les trésors de la France;

d'avoir accaparé le blé pour affamer Paris; d'avoir fermé au public le jardin des Tuileries, *d'intelligence avec son ami Lafayette*, après son retour de Varennes; et surtout d'avoir ourdi contre le peuple l'*horrible conspiration du* 10 *août*, qui n'avait *échoué que par les efforts courageux et incroyables des patriotes*, et d'avoir ce jour-là dans sa fureur saisi des cartouches et mordu des balles.

Les témoins, appelés au nombre de 40, étaient dignes pour la plupart de déposer devant de tels juges. L'un a ouï dire qu'en 1783, Joseph II, faisant la guerre aux Turcs, avait reçu de sa sœur plus de 200 millions; à l'autre, on a appris que la reine avait résolu de tuer le duc d'Orléans, que le roi la fit fouiller et qu'on trouva sur elle un pistolet; un autre, homme complétement inconnu, dépose que trois particuliers sont venus chez lui pour l'assassiner de la part de Marie-Antoinette; d'après les dires d'un autre, la reine et le comte d'Artois avaient formé le dessein de faire sauter la salle de l'Assemblée constituante.

Des témoins d'une autre sorte furent entendus : Latour-Dupin, ancien ministre, Valazé, Manuel, Bailly; ceux-là, comme on le pense bien, ne chargèrent point l'accusée.

La déposition qui produisit le plus de sensation fut celle du comte d'Estaing, célèbre par ses victoires navales, qui commandait la garde nationale de Versailles, lors des journées des 5 et 6 octobre, déposition que les historiens lui ont bien à tort reprochée, car le langage qu'il tint, calculé d'après la nécessité du moment, était aussi favorable à la reine en réalité qu'hostile en apparence. Un des griefs qu'on faisait le plus valoir contre Marie-Antoinette était d'avoir voulu émigrer le 5 octobre. Interrogé d'abord sur ses qualités, d'Estaing répond : « Matelot et soldat. — N'avez-vous pas d'autres qualifications militaires? — Celles-là sont les premières de toutes : je suis vice-amiral et lieutenant général des armées de terre. » Quant à ce qui concerne la reine, il répondit : « L'accusée a em-

pêché que je ne fusse maréchal de France; je la déteste. Mais vous voulez la vérité; je vous la dirai : j'ai entendu des conseillers de cour dire à l'accusée que le peuple de Paris allait arriver pour la massacrer, et qu'il fallait qu'elle partît; à quoi elle répondit avec un grand caractère : « Si les Parisiens viennent pour m'assassiner, c'est « auprès de mon mari que je serai; je ne fuirai pas. »

Ici l'historien est contraint d'ajouter que l'on entendit aussi Hébert, autrement dit *le Père Duchêne*, substitut du procureur de la Commune; il apportait, dit-il, des preuves de la conspiration d'Antoinette. Il avait trouvé au Temple un livre d'église à elle appartenant, dans lequel était un cœur enflammé, traversé par une flèche, avec ces mots au-dessous : *Jesu, miserere mei.* Seconde preuve, *fait important :* A table, Louis-Charles occupait la place d'honneur, et sa mère et sa tante voulaient qu'il fût servi avant elles.

Je continue, malgré l'horreur que j'éprouve, car il faut bien que le lecteur sache jusqu'où la perversité fut poussée. Il est un vice que la nature abhorre et qui tue l'enfance. Hébert déclara au tribunal que Louis-Charles avait ce vice et que c'était sa mère et sa tante qui le lui avaient donné, parce que, espérant qu'il deviendrait roi, elles voulaient l'énerver et l'hébéter d'avance, afin de régner sous son nom.

Cela fut dit par Hébert, en termes cyniques, à la lumière du jour, en plein tribunal; et comme la reine, interrogée sur la déposition de cet homme, n'avait répondu que relativement au cœur enflammé et aux autres indices de conspiration, un juré dit :

« Citoyen président, je vous invite à faire observer à l'accusée qu'elle n'a pas répondu sur le fait dont a parlé le citoyen Hébert, relativement à ce qui s'est passé entre elle et son fils. »

Et le président fit l'interpellation.

La reine dit : « Si je n'ai pas répondu, c'est que la nature se refuse à répondre à une pareille inculpation faite à une mère. J'en appelle à toutes celles qui peuvent se trouver ici. »

Le compte rendu du procès dit qu'en ce moment elle parut vivement émue ; et je pense bien que de son cœur si ferme des larmes montèrent jusque dans ses yeux, car on avait fait signer par force à son enfant une dénonciation contre elle. Mais ce fut, pendant cet affreux débat de près de vingt heures consécutives, la seule marque d'émotion qu'elle donna.

Toutes ses réponses étaient articulées avec une fermeté sereine, et elle avait l'air de juger ses juges.

Voici quelques-unes des questions et des réponses :

« Il est notoire que vous avez fait une visite aux corps armés qui se trouvaient à Versailles, pour les engager à défendre ce que vous appeliez les prérogatives du trône. — Je n'ai rien à répondre.

« Ne teniez-vous pas des conciliabules nocturnes où assistait la Polignac ? — Je n'ai jamais assisté à aucun conciliabule.

« Il est prouvé que vous faisiez faire au ci-devant roi ce que vous vouliez. — Il y a loin de conseiller une chose à la faire exécuter.

« Vous avez disposé de son caractère faible pour lui faire exécuter de bien mauvaises choses. — Je ne lui ai jamais connu le caractère dont vous parlez.

« N'avez-vous pas dit à Michonis, membre de la municipalité, que vous craigniez qu'il ne fût pas réélu ? — Oui.

« Quels étaient les motifs de vos craintes à cet égard ? — C'est qu'il était humain envers les prisonniers. »

Elle fut beaucoup et vainement questionnée au sujet d'un incident qui avait éveillé des soupçons. Un jeune homme, introduit par Michonis, était entré dans sa prison et lui

avait offert un œillet en présence des gardes. Dans cette fleur était un billet ; on s'aperçut que la reine lisait un papier, mais elle le déchira à temps, et l'on n'a su que plus tard l'exacte vérité sur ce fait. Tout ce que la reine voulut alors répondre à ses juges sur le jeune homme qui lui avait donné l'œillet, c'est qu'elle l'avait reconnu comme s'étant tenu auprès d'elle au 20 juin pour la défendre. On a su plus tard que ce jeune homme, nommé le chevalier de Maison-Rouge, lui apportait des nouvelles d'une tentative qu'on voulait faire pour la délivrer. Maison-Rouge parvint à se soustraire aux poursuites ; Michonis et quelques autres payèrent leur humanité de leur vie.

Dans ses réponses, la reine était fort attentive à ne compromettre personne ; car beaucoup de questions lui étaient adressées avec perfidie, dans l'espoir qu'on pourrait se faire une arme de ses paroles, surtout contre Bailly. Quand Bailly vint déposer, toutes les paroles que lui adressa le président, pleines de fiel et d'aigreur, étaient autant de sinistres menaces. Ainsi : « Pourquoi lors de la fédération êtes-vous allé faire le pleureur auprès de la réunion des vainqueurs de la Bastille ?... Pourquoi avez-vous fait déployer au champ de Mars cet infernal drapeau rouge ?... N'est-ce point la municipalité dont vous étiez le chef, qui avait provoqué le rassemblement du champ de Mars, afin d'attirer là les meilleurs patriotes et de les y égorger ?... Qu'avez-vous fait des morts, c'est-à-dire des patriotes qui ont été assassinés ? »

Lorsque Fouquier-Tinville eut longuement développé les *crimes* de la *ci-devant reine*, que les deux avocats nommés d'office, Chauveau-Lagarde et Tronçon-Ducoudray, le premier surtout, eurent exposé la défense de l'accusée, aussi bien qu'il était alors permis et possible de le faire, et que le président eut prononcé un résumé tel que le tribunal était digne de l'entendre, le jury déclara Marie-Antoinette coupable de complot et de conspiration. Fou-

quier-Tinville requit la condamnation à mort, et le président ayant demandé à l'accusée si elle avait quelque réclamation à faire sur ce réquisitoire, la reine répondit par un signe de tête négatif.

La condamnation fut prononcée : il était alors quatre heures du matin; la séance, commencée à huit heures du matin la veille, avait duré vingt heures, avec une seule interruption d'une heure et demie. Rentrée dans sa prison, transie de froid, la reine s'enveloppa les pieds d'une couverture, écrivit une lettre pour Madame Élisabeth, et après l'avoir achevée, s'endormit tranquillement. Voici cette lettre, digne pendant du testament de Louis XVI :

« Ce 16 octobre 1793, à quatre heures et demie du matin.

« C'est à vous, ma sœur, que j'écris, pour la dernière fois. Je viens d'être condamnée, non pas à une mort honteuse, elle ne l'est que pour les criminels, mais à aller rejoindre votre frère.

« Comme lui innocente, j'espère montrer la même fermeté que lui dans ces derniers moments. Je suis calme comme on l'est quand la conscience ne reproche rien. J'ai un profond regret d'abandonner mes pauvres enfants. Vous savez que je n'existais que pour eux et vous, ma bonne et tendre sœur; vous qui avez, par votre amitié, tout sacrifié pour être avec nous, dans quelle position je vous laisse!

« J'ai appris par le plaidoyer même du procès, que ma fille était séparée de vous. Hélas! la pauvre enfant! je n'ose pas lui écrire ; elle ne recevrait pas ma lettre : je ne sais pas même si celle-ci vous parviendra.

« Recevez pour eux deux ici ma bénédiction. J'espère qu'un jour, lorsqu'ils seront plus grands, ils pourront se réunir avec vous et jouir en entier de vos tendres soins. Qu'ils pensent tous deux à ce que je n'ai cessé de leur in-

spirer, que les principes et l'exécution exacte de ses devoirs sont la première base de la vie ; que leur amitié et leur confiance mutuelle en fera le bonheur.

« Que ma fille sente qu'à l'âge qu'elle a, elle doit toujours aider son frère par des conseils que l'expérience qu'elle aura de plus que lui et son amitié pourront lui inspirer.

« Que mon fils à son tour rende à sa sœur tous les soins, les services que l'amitié peut inspirer. Qu'ils sentent enfin tous deux que, dans quelque position qu'ils puissent se trouver, ils ne seront vraiment heureux que par leur union.

« Qu'ils prennent exemple de nous ! Combien dans nos malheurs notre amitié nous a donné de consolations ! et dans le bonheur on jouit doublement, quand on peut le partager avec un ami ; et où en trouver de plus tendres et de plus chers que dans sa propre famille ?

« Que mon fils n'oublie jamais les derniers mots de son père que je lui répète expressément : qu'il ne cherche jamais à venger sa mort.

« J'ai à vous parler d'une chose bien pénible à mon cœur. Je sais combien cet enfant doit vous avoir fait de la peine ; pardonnez-lui, ma chère sœur : pensez à l'âge qu'il a, et combien il est facile de faire dire à un enfant ce qu'on veut, et même ce qu'il ne comprend pas.

« Un jour viendra, j'espère, où il ne sentira que mieux tout le prix de vos bontés et de votre tendresse pour tous deux.

« Il me reste à vous confier encore mes dernières pensées.

« Je meurs dans la religion catholique, apostolique et romaine, dans celle de mes pères, dans celle où j'ai été élevée, et que j'ai toujours professée, n'ayant aucune consolation spirituelle à attendre, ne sachant pas s'il existe encore ici des prêtres de cette religion, et même le lieu où je suis les exposerait trop s'ils y entraient une fois.

« Je demande sincèrement pardon à Dieu de toutes les fautes que j'ai pu commettre depuis que j'existe ; j'espère que dans sa bonté il voudra bien recevoir mes derniers vœux, ainsi que ceux que je fais depuis longtemps pour qu'il veuille bien recevoir mon âme dans sa miséricorde et sa bonté.

« Je demande pardon à tous ceux que je connais, et à vous, ma sœur, en particulier, de toutes les peines que, sans le vouloir, j'aurais pu vous causer. Je pardonne à tous mes ennemis le mal qu'ils m'ont fait.

« Je dis ici adieu à mes tantes et à mes frères. J'avais des amis : l'idée d'en être séparée pour jamais, et leurs peines, sont un des plus grands regrets que j'emporte en mourant. Qu'ils sachent du moins que, dans mon dernier moment, j'ai pensé à eux.

« Adieu ! ma bonne et tendre sœur ! Puisse cette lettre vous arriver !

« Pensez toujours à moi. Je vous embrasse de tout mon cœur, ainsi que mes pauvres et chers enfants. Mon Dieu ! qu'il est déchirant de les quitter pour toujours !

« Adieu ! adieu ! Je ne vais plus m'occuper que de mes devoirs spirituels. Comme je ne suis pas libre dans mes actions, on m'amènera peut-être un prêtre constitutionnel ; mais je proteste ici que je ne lui dirai pas un mot, et que je le traiterai comme un étranger. »

Le sommeil de la reine fut bientôt interrompu.

Dès avant le jour, le rappel fut battu dans toutes les sections ; de bonne heure la force armée formait une double haie depuis le palais de Justice jusqu'à la place de la Révolution, et toute cette ligne fut hérissée de canons. Pendant ce temps, la reine, après avoir fortifié son âme par la prière, se coupa les cheveux de sa propre main, et s'habilla entièrement en blanc, un bonnet de mousseline simple, une camisole et une robe de coton. Au sortir de

la Conciergerie, quand elle aperçut qu'on avait préparé pour elle une charrette, elle fit un mouvement d'indignation; elle y monta et y fut attachée. Auprès d'elle était un prêtre constitutionnel vêtu en laïque, qu'elle n'écoutait pas. Pendant le trajet, ses regards étaient élevés vers le ciel, ses pommettes colorées d'une vive rougeur. A midi et quelques minutes, elle arriva sur la place, jeta un long regard sur le palais des Tuileries, et monta avec calme sur l'échafaud. On l'entendit murmurer ces mots : « Adieu, mes enfants, je vais rejoindre votre père. » Lorsque le bourreau lui ôta violemment le fichu de mousseline qui couvrait son sein, et rabattit le haut de sa camisole, l'auguste victime secoua fortement la tête, et ses regards brillèrent d'indignation.

Le corps de la reine fut aussi transporté au cimetière de la Madeleine, à la place où repose aujourd'hui, dans un monument expiatoire, ce qui a pu être retrouvé de ses cendres et de celles de Louis XVI.

La chambre où elle avait été renfermée à la Conciergerie a été transformée en chapelle ; un aumônier des prisons y offre tous les matins le saint sacrifice.

Quant à la lettre qu'elle avait écrite à Madame Élisabeth, le croira-t-on ?... elle ne fut point portée à son adresse, mais livrée à Robespierre, qui s'en empara. Après la chute de Robespierre, un autre conventionnel vola dans ses papiers cette lettre, qui resta inconnue ; et ce n'est qu'à la mort de cet homme, en 1820, que la lettre a été trouvée.

Madame Élisabeth était restée au Temple. Au bout de neuf mois, Robespierre et son Comité de salut public ne voulurent pas laisser vivre plus longtemps la sœur du roi. On vint tout à coup, à huit heures du soir, la saisir dans la tour du Temple; à peine eut-elle le temps d'embrasser une dernière fois sa nièce, qu'elle laissa évanouie. Elle subit un interrogatoire à huis clos. Le lendemain matin, elle parut devant le tribunal révolutionnaire.

Le président lui ayant demandé son nom, elle répondit : *Élisabeth de France.* Ces trois dernières syllabes importunèrent le président, qui voulut en vain les lui faire retrancher.

Après l'avoir interrogée sur les divers crimes qui lui étaient imputés, il lui demande d'abord où elle était au mois de juin 1789.

« J'étais dans le sein de ma famille.

— N'avez-vous point accompagné le tyran, votre frère, dans sa fuite de Varennes ?

— Je me suis fait un devoir de ne jamais quitter mon frère. Si mon frère eût été un tyran, comme vous le dites, ni vous ni moi ne serions ici.

— N'avez-vous pas figuré dans l'orgie infâme et scandaleuse des gardes du corps ?

— J'ignore si une orgie a eu lieu.

— Vous ne dites pas la vérité ; vous avez dû nécessairement partager toutes les machinations de Marie-Antoinette. Le 10 août, n'avez-vous pas fourni aux assassins des patriotes des balles que vous preniez vous-même la peine de mâcher ?... N'avez-vous point entretenu des correspondances avec vos deux frères ?... N'avez-vous point bercé votre neveu de l'espoir qu'il succéderait à son père ?... »

A cette dernière question, la princesse répondit :

« Je donnais à cet enfant les consolations qui me paraissaient capables de le dédommager de la perte de ceux qui lui avaient donné le jour.

— C'est convenir que vous vous flattiez de relever le trône, en l'inondant du sang des patriotes.... N'avez-vous pas donné des soins aux ennemis de la nation, en pansant vous-même les blessures des assassins envoyés par votre frère aux Champs-Élysées contre les braves Marseillais ?

— Je n'ai jamais su que mon frère ait envoyé des as-

sassins contre qui que ce soit. S'il m'est arrivé de donner des secours à quelques blessés, l'humanité seule a pu me conduire dans le pansement de leurs blessures ; je n'ai point eu besoin de m'informer de la cause de leurs maux ; je ne m'en fais point un mérite, et je n'imagine pas que l'on puisse m'en faire un crime.

— Il est difficile d'accorder ces sentiments d'humanité dont vous vous parez, avec cette joie cruelle que vous avez montrée en voyant couler des flots de sang dans la journée du 10 août. Tout nous autorise à croire que vous n'êtes humaine que pour les assassins du peuple, et que vous avez toute la férocité des animaux les plus sanguinaires pour les défenseurs de la liberté. »

Ce fut là tout le procès.

Afin d'aller plus vite, on n'avait appelé ni témoins ni défenseurs. Le jury déclara que la princesse était coupable de conspiration. Fouquier-Tinville réclama la peine de mort ; le tribunal la prononça.

En même temps que Madame Élisabeth, vingt-quatre personnes avaient été amenées devant le tribunal, comme ayant aussi conspiré. Pour celles-là, on ne se donna pas la peine de les interroger, et elles furent condamnées à mort en bloc. Dans le nombre étaient plusieurs dames, dont une âgée de soixante-seize ans. Ces victimes furent conduites à l'échafaud avec la princesse, sur des charrettes. Là, aussi grande, aussi bonne, aussi honorée que jadis à la cour de son frère, elle ne cessa, pendant tout le trajet, de les encourager et de les consoler. L'appui d'un prêtre, même assermenté, leur avait été refusé. Pendant le trajet, le fichu de la princesse tomba ; comme ses mains étaient liées : « Au nom de la pudeur, » dit-elle à un des satellites, « couvrez-moi le sein. » Par un raffinement de barbarie, on voulut qu'elle fût témoin des vingt-quatre autres supplices, et que le sien fût le dernier. Sa constance n'en fut pas ébranlée, et quelques

dames l'ayant priée de leur faire l'honneur de les embrasser, elle déposa un baiser sur leurs fronts avec une sérénité ineffable.

Les restes mortels de Madame Élisabeth furent confondus, dans le cimetière de Monceaux, avec ceux des innombrables victimes de cette époque.

Il ne restait plus dans la tour du Temple que les deux enfants. Ni la Convention et ses comités, ni la commune de Paris n'avaient sur eux aucun droit; et cependant, au mépris de toutes les lois divines et humaines, la Convention et la Commune les retenaient en prison : Madame Royale fut traitée sans inhumanité, et on laissa sa gouvernante auprès d'elle; mais tel ne fut pas le sort de Louis-Charles, à qui l'émigration et l'Europe avaient donné le nom de Louis XVII; et par sa conduite envers cet enfant la démagogie, souveraine depuis le 10 août, se montra plus barbare qu'au 2 septembre, plus parricide qu'au 21 janvier.

La Commune chargea de son éducation, aussitôt après la mort du roi, un cordonnier jacobin, athée et stupide, nommé Simon, dans l'espoir que cet homme tuerait lentement en lui la moralité et la vie.

Ainsi le jeune roi, depuis la mort de Madame Élisabeth, n'entendit plus parler ni de Dieu ni de religion; aucun mot de douceur ni de consolation ne lui fut adressé, et le nom de son père et de sa mère ne fut prononcé devant lui qu'au milieu des exécrations. On dit que l'homme auquel il avait été livré employa la violence et les coups pour le forcer à maudire la mémoire de son père et de sa mère. On dit qu'il le réveillait exprès souvent en sursaut au milieu de la nuit. On dit qu'il buvait sans cesse en sa présence du vin et de l'eau-de-vie, et l'encourageait à en boire. On dit qu'il lui avait enlevé tous les livres. On dit qu'il l'empêchait de cultiver les fleurs, son seul plaisir. On dit que l'enfant s'étant plaint de n'avoir point de jouets, il lui apporta une petite guillotine, et que l'enfant

ayant repoussé cet objet avec horreur, il s'élança sur lui un chenet à la main; heureusement une personne qui se trouvait là l'arrêta.

Et cependant cet homme finit par comprendre qu'on lui faisait jouer le rôle d'assassin : il y renonça et s'en alla, et le jeune roi resta seul; et comme on trouva qu'il ne périssait pas assez vite, on le condamna à ce supplice réservé pour les grands coupables, qu'on appelle *le secret* ou *l'isolement*, et dont le résultat à cet âge devait être infaillible.

Il fut renfermé dans une chambre étroite, dont la fenêtre était garnie en dehors de barreaux de fer et en dedans d'un treillis d'osier; personne ne venait le servir, le voir, lui parler; il était abandonné à lui-même pour tous les soins si nécessaires à cet âge. Deux gardes veillaient dans la chambre voisine, ne lui parlant presque pas, ou ne lui parlant que pour l'épouvanter. On lui passait à travers un guichet une cruche d'eau, trop lourde pour ses faibles mains, et les aliments qui lui étaient mesurés avec parcimonie. On comprend quels effets un pareil traitement dut produire; je n'ai ni la force ni la volonté de les retracer. Peu à peu tout sentiment parut s'éteindre en lui, excepté celui de la reconnaissance pour ceux de ses gardiens qui s'informaient de ses souffrances et montraient quelque intérêt à son sort.

La Convention, qui a cherché à expliquer un grand nombre de ses actes, en disant qu'elle votait sous les poignards, *qu'elle avait peur*, n'avait plus peur cependant quand elle consomma sur cet enfant cet abominable homicide; car c'est neuf mois après les événements de thermidor que Louis-Charles rendit le dernier soupir, au moment où il entrait dans sa onzième année. Immédiatement son oncle, Louis-Stanislas, qui était alors à Vérone, prit le nom de Louis XVIII. L'enfant fut inhumé dans le cimetière attenant à l'église Sainte-Marguerite, faubourg Saint-

Antoine. Quelques personnes n'ont pas voulu croire à sa mort. Des bruits romanesques ont circulé à ce sujet; mais croire qu'une victime a pu échapper à la Convention et à la Commune, c'est les connaître bien peu.

Restait Madame Royale. L'empereur d'Allemagne, son cousin germain, la réclamait avec instance, et la Convention finit par décréter en principe qu'elle lui serait rendue en échange des conventionnels et du ministre de la guerre livrés aux Autrichiens par Dumouriez. Les négociations n'aboutirent que sous le Directoire. Alors le ministre de l'intérieur, Benezech, alla chercher la princesse au Temple et la remit entre les mains des commissaires autrichiens. Elle arriva à Vienne, où l'empereur fit de vains efforts pour la décider à épouser son frère l'archiduc Charles. Elle avait promis à sa mère d'épouser le fils aîné du comte d'Artois; elle se rendit donc auprès de son oncle Louis XVIII et épousa le duc d'Angoulême. Elle n'eut point d'enfant. Avec elle, en 1853, est descendu dans la tombe tout ce qui restait du sang de Louis XVI et de Marie-Antoinette.

Je reprends le récit des faits politiques, et je reviens à l'époque où la Montagne, aidée de la Commune, des Jacobins et des Cordeliers, venait d'inaugurer, sous le nom de gouvernement révolutionnaire, le régime de la Terreur.

XXIX

GOUVERNEMENT RÉVOLUTIONNAIRE; TERREUR.

Pour écraser la Vendée, le Comité de salut public résolut de tenter un suprême effort. Il réunit les trois armées qui attaquaient ce pays en une seule, dont le commandement réel, sinon nominal, fut confié à Marceau et à Kléber. Ces deux chefs établirent une excellente disci-

pline, reçurent des renforts et prirent d'habiles dispositions.

Charette laissa les autres chefs vendéens exposés à l'orage, et resta renfermé dans le Marais.

Les chefs de la haute Vendée réunirent aussi en une seule masse leurs soldats, dont la plupart traînaient avec eux leurs femmes et leurs enfants. Toute cette multitude, composée de près de 100 000 personnes, s'appuyait à la Loire, dans l'intention de franchir le fleuve, si une défaite les chassait de leur pays. L'armée républicaine se concentra en avant de Chollet, formant à peu près 30 000 hommes bien disciplinés et supérieurement commandés. Un détachement des troupes vendéennes était à Saint-Florent et gardait le passage de la Loire. La masse de leurs hommes en état de combattre était à Beaupréau.

Ils résolurent de tenter une grande bataille et allèrent attaquer les républicains à Chollet. Les uns s'avançaient en bataillons serrés et chargeaient à la manière des troupes de ligne; les autres s'éparpillaient en tirailleurs, pour tourner l'avant-garde de l'aile gauche républicaine en pénétrant dans les bois. Ils eurent d'abord l'avantage à la gauche et à la droite; le combat continua avec des chances diverses au centre. La victoire semblait assurée aux Vendéens; mais Kléber et Marceau, qui étaient restés à l'écart avec une seule division, s'étant placés devant les canons et les cachant ainsi à la vue de l'ennemi, le laissèrent approcher à une portée de fusil, puis tout à coup ils s'écartèrent : l'artillerie démasquée tonne et écrase les royalistes. Ils résistent d'abord, ils se serrent sous une pluie de mitraille; mais bientôt ils sont forcés de fuir. Leur déroute est générale au centre, à la droite, à la gauche. On les poursuit avec ardeur. Presque tous leurs principaux chefs étaient blessés à mort.

Le lendemain (19 octobre 1793), les malheureux débris de la Vendée se pressaient à Saint-Florent, impatients

de passer le fleuve. Avant de se jeter dans les barques, ils voulaient fusiller 4000 prisonniers républicains qu'ils traînaient à leur suite, et qu'ils avaient renfermés dans une église : acte horrible que ne pouvait excuser la conduite de leurs ennemis dans de semblables circonstances. Mais Bonchamp, blessé à mort, et étendu en plein champ sur un matelas, mêlant d'ardentes prières aux derniers ordres qu'il avait droit de leur donner, obtint la vie de ces malheureux; puis il rendit le dernier soupir.

Les Vendéens passèrent sur la rive droite de la Loire; mais leur cause était perdue et ils ne pouvaient rien tenter d'important. Leur armée était dans un état pitoyable, et ils marchaient sans rang et sans ordre, poursuivis par les troupes républicaines. Ils occupèrent Laval, où ils remportèrent cependant un assez brillant avantage.

Ce fut leur dernier exploit important. Après une marche errante et désordonnée, dans la Normandie et dans la Bretagne, ils revinrent à Angers, d'où leurs malheureux débris, diminuant de jour en jour, eurent encore la force de s'emparer de la Flèche et ensuite du Mans. Marceau, devenu général en chef, secondé par Kléber, les attaqua au Mans, les enfonça, les écrasa. Jamais déroute ne fut plus meurtrière. On poursuivit impitoyablement ce qui restait jusqu'à Savenay, où leurs derniers restes furent à peu près exterminés. Ce fut la fin de ce qu'on a appelé la *grande Vendée*.

Cependant il tardait à Robespierre et au Comité de faire périr les Girondins, captifs depuis plusieurs mois. Amar fut chargé de rédiger contre eux un acte d'accusation, que la Convention écouta avec une grande faveur. En commençant son discours, Amar promenait sur le côté droit, où siégeaient encore quelques anciens amis de la Gironde, des regards animés d'une fureur sombre : « Avant tout, » dit-il, « je dois prévenir la Convention

qu'elle a encore dans son sein des traîtres que la loi doit frapper. Ils sont présents, ils m'entendent ; les lâches méditent leur fuite ; il faut que la Convention la leur ferme, et qu'elle se consigne elle-même dans cette salle. »

La Convention acclame le décret demandé; on ferme les portes de la salle. Amar continue son rapport contre les Girondins, contre Philippe d'Orléans et contre quelques députés qu'il dit être leurs complices. Ceux-ci sont à l'instant saisis dans la salle même, et réunis dans la prison à ceux qui avaient été arrêtés le 2 juin. Ceux des Girondins qui avaient fui sont mis hors la loi.

Quant à ceux qui se trouvaient alors en prison, au nombre de vingt et un, ils furent livrés au tribunal révolutionnaire, sous le nom de Brissotins et de Girondins, comme accusés de complot contre l'unité et l'indivisibilité de la République, contre la liberté et la sécurité du peuple français. Comme ils paraissaient tous disposés à se défendre, le tribunal révolutionnaire demanda et obtint un décret qui lui permettait de fermer les débats *dès que la conscience du jury serait éclairée*, soit que tous les accusés eussent été entendus ou non.

Les débats n'offrirent rien de remarquable; on n'entendit aucun témoin à décharge. Les témoins à charge étaient Hébert, Chaumette, Chabot et six autres. Les accusés en général manifestèrent dans leurs réponses plus d'étonnement et de colère que de dignité calme. On voyait qu'ils n'auraient jamais cru que la fureur de leurs ennemis aurait été poussée si loin.

Le chef du jury était Antonelle, qui quelques jours auparavant avait été aussi chef du jury dans le procès de la reine. Le troisième jour, et sans que la plupart des accusés eussent été entendus, il déclara que la conscience des jurés était suffisamment éclairée.

Sur tous les points de l'accusation la réponse du jury

fut affirmative et unanime. Le tribunal prononça la peine de mort.

Les Girondins accueillirent leur arrêt par une explosion de clameurs indignées. Ils se jetèrent dans les bras les uns des autres; Valazé, qui s'était muni d'un couteau, se l'enfonce dans le cœur et tombe sur le carreau; les clameurs redoublent, les jurés, les juges, s'élancent précipitamment de leurs siéges; Fouquier-Tinville ordonne aux gendarmes de traîner les accusés hors de l'audience. Le tribunal ordonne que le corps de Valazé sera porté le lendemain matin à l'échafaud avec les autres condamnés.

Ceux-ci, de retour dans leur prison, passèrent leurs dernières heures à s'encourager et à se consoler mutuellement. Les plus jeunes chantaient avec enthousiasme les quatre premiers vers de *la Marseillaise*. Le lendemain, vers midi, ils furent conduits dans une charrette sur la place de la Révolution. Vergniaud s'était muni d'un poison sûr, mais il ne voulut point en faire usage. L'exécution dura trente-huit minutes.

Ainsi moururent, tous dans la fleur et dans la force de l'âge, Brissot, Vergniaud, Gensonné, Lasource, Sillery, le jeune Duchastel, qui s'était arraché de son lit de souffrance pour donner un vote favorable à Louis XVI; en tout, ce jour-là, vingt et un, que suivirent bientôt beaucoup d'autres. Gorsas avait été supplicié avant eux; Lebrun, ministre des affaires étrangères, le fut peu de jours après. Clavière, ministre des finances, se tua dans sa prison; sa femme l'imita.

Quelques mots maintenant sur ceux qui s'étaient échappés de Paris et que la Convention avait mis hors la loi.

Roland avait trouvé en Normandie une retraite sûre. Mme Roland, qui ne se croyait point menacée, était restée à Paris : on l'arrêta. Dans sa prison, elle conserva une liberté d'esprit, un calme, une gaieté douce dont l'histoire doit conserver le souvenir. Elle y écrivit des mémoires sur

sa vie. Elle se défendit devant le tribunal révolutionnaire avec une rare éloquence. En allant au supplice, passant devant une statue colossale de la Liberté, elle prononça ces paroles devenues célèbres :

« O liberté! que de crimes on commet en ton nom ! »

Que ne s'en était-elle aperçue plus tôt!...

Cette nouvelle parvint à Roland dans l'asile où il se cachait auprès de Rouen. Désespéré, il se dérobe à la surveillance de ses amis et va errer sur les confins du département de l'Eure. Sur le soir, il s'enfonça dans une allée déserte qui conduisait à un château. Là il s'arrêta au pied d'un chêne, tira sa canne à dard et se perça d'outre en outre.

Sa dernière crainte était qu'on ne déchirât son corps. On ne trouva sur lui que ces mots : « Roland. — Respectez les restes d'un homme vertueux. »

Aux environs de Bordeaux, Guadet avait été caché par sa sœur dans un souterrain, avec quelques autres proscrits ; découvert, il vit sa sœur associée à son supplice. Barbaroux se tira deux coups de pistolet et fut traîné encore vivant sur l'échafaud. Péthion et Buzot avaient pu s'échapper du souterrain ; une mystérieuse horreur enveloppe leurs derniers moments ; leurs corps furent trouvés au coin d'un bois, à demi dévorés par les loups.

C'est à Paris que Condorcet se cachait, dans une rue voisine du Luxembourg. Ne pouvant supporter l'ennui de sa captivité, voulant une dernière fois respirer l'air des champs et contempler la nature, il s'échappa de Paris, emportant un Horace dans sa poche, en casquette et en veste d'ouvrier (alors les ouvriers ne portaient pas la blouse). Tout le jour il erra dans la campagne; il visita le village de Fontenay-aux-Roses, qui avait été longtemps sa résidence d'été, passa la nuit dans les bois, et les jours suivants il marcha, marcha toujours sans direction fixe, tournant sans cesse autour des mêmes lieux. Enfin,

harassé de fatigue, mourant de faim, il entra dans un cabaret de Clamart; là, en mangeant, il se mit à lire dans son Horace. Cette circonstance et son air à la fois distingué et exténué éveillèrent les soupçons de quelques Jacobins qui venaient d'entrer dans le cabaret. Arrêté par eux et conduit à Bourg-la-Reine sur un mauvais cheval (car ses pieds meurtris lui rendaient la marche impossible), il s'empoisonna dans sa prison. Lanjuinais et Louvet échappèrent à toutes les recherches; le premier fut caché dix-huit mois à Rennes, dans sa propre maison, par une servante dévouée.

Après le procès des Girondins vint celui du duc d'Orléans. Conduit à Marseille après la défection de Dumouriez, il avait été traduit devant le tribunal de cette ville et acquitté. Le Comité de salut public annula cet acquittement et fit traduire le prince devant le tribunal révolutionnaire de Paris. Entre autres griefs, on l'accusait d'avoir voulu placer un fils du roi d'Angleterre, le duc d'York, sur le trône de France. « En vérité, » s'écria-t-il, « ceci a l'air d'une plaisanterie. » Quand son interrogatoire fut terminé, il dit :

« Puisque vous étiez décidés à me faire périr, vous auriez dû au moins chercher des prétextes plus plausibles. Au reste, puisque mon sort est décidé, je vous demande de ne pas me faire languir ici jusqu'à demain, et d'ordonner que je sois conduit à la mort sur-le-champ. »

Sa demande lui fut accordée. Il traversa, en jetant sur ses juges un regard de mépris, la salle d'audience, et alla se placer sur la fatale charrette, où il trouva quatre autres condamnés, dont un pauvre serrurier, à qui il essaya de donner du courage par ses paroles. Par un raffinement de cruauté, on fit arrêter la charrette sur la place du Palais-Royal pendant un quart-d'heure : le prince regarda un instant, avec une sorte d'indifférence, la façade de son palais, sur laquelle on avait écrit, en lettres énormes,

Propriété nationale, et détourna ensuite les yeux. La charrette reprit sa marche. Lorsqu'elle eut dépassé la rue Richelieu, il demanda à un prêtre qui était sur la charrette de se rapprocher de lui et de ne plus le quitter. Il montra une grande fermeté à ses derniers instants. Il était âgé de quarante-six ans.

Tout en multipliant les meurtres, les Jacobins ne négligeaient pas leur œuvre de destruction; selon eux, toute trace de l'ancienne France devait disparaître. Déjà l'université de Paris, les universités de province, les congrégations enseignantes et tous les colléges avaient cessé d'exister; l'Académie française, l'Académie des sciences et toutes les sociétés savantes furent supprimées.

Tous les souvenirs de la royauté, de la féodalité et de la religion furent proscrits : on brisait ou l'on déchirait partout les tableaux, les tapisseries, tous les objets d'art qui retraçaient quelque souvenir de ce genre, où se trouvaient par exemple une fleur de lis, une couronne, l'image d'un prince.

La Convention fit plus : elle ordonna la destruction des tombeaux de Saint-Denis où, depuis Dagobert, avaient été ensevelis les rois français. Les pierres tumulaires furent brisées; les ossements furent arrachés de leurs sépulcres, Henri IV aussi bien que les autres. On dit qu'il avait conservé dans la mort quelques apparences de la vie, et qu'à sa vue les profanateurs reculèrent.

C'est alors qu'eut lieu la tentative d'anéantir le christianisme.

Six jours après le supplice des Girondins, le jour même du supplice du duc d'Orléans, les autorités départementales et communales de Paris, Chaumette, Hébert, Momoro, et avec eux Collot, Clootz et quelques autres Conventionnels, tous en bonnet rouge, entrent à onze heures du soir chez l'évêque de Paris, Gobel, vieillard de quatre-vingts ans, et lui enjoignent de venir dès le lendemain matin avec son

clergé à la barre de la Convention, pour y déposer solennellement ses pouvoirs. Gobel employa le peu d'énergie qui lui restait à se débattre contre cette violence : il versa même des larmes de désespoir. Mais menacé du dernier supplice, il n'eut pas le courage de résister plus longtemps. Il se rendit le lendemain à la Convention avec son clergé.

Après avoir dit qu'il était d'origine plébéienne, et qu'il se faisait un devoir d'obéir à la volonté du peuple souverain, il s'exprima ainsi :

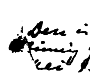
« Aujourd'hui que la Révolution marche à grands pas vers une fin heureuse, puisqu'elle amène toutes les opinions à un seul centre politique, aujourd'hui qu'il ne doit plus y avoir d'autre culte public et national que celui de la liberté et de la sainte égalité, parce que le souverain le veut ainsi; conséquent avec mes principes, je me soumets à sa volonté, et je viens vous déclarer hautement que dès aujourd'hui je renonce à exercer mes fonctions de ministre du culte catholique. Les citoyens mes vicaires, ici présents, se réunissent à moi : en conséquence, nous vous remettons tous nos titres ; puisse cet exemple servir à consolider le règne de la liberté et de l'égalité ! »

Le président donne à Gobel l'accolade fraternelle. La Convention décrète qu'un *culte raisonnable* sera substitué au culte catholique, et que l'église métropolitaine de Paris sera consacrée au culte de la Raison. Robespierre improuvait cette profession publique d'athéisme, mais il laissait faire les meneurs qui balançaient son pouvoir à la Commune, se réservant de se venger d'eux quand cette première fougue serait passée, comme il se réservait aussi d'écraser Danton, qui balançait sa popularité à l'Assemblée.

Armés du décret de la Convention, Hébert et Chaumette chassent les prêtres de toutes les églises de Paris, et consacrent ces églises, l'une à l'Amour conjugal,

l'autre à la Liberté, et ainsi des autres. Quant à l'église de Notre-Dame, ils y organisent sur-le-champ le culte de la Raison avec une grande pompe.

Dans la nef était élevée une immense estrade figurant une montagne ; sur la cime brillait le flambeau de la Vérité ; au-dessous était cette inscription : *A la Philosophie.* Tous les artistes des théâtres lyriques, groupés sur l'estrade, chantaient des chœurs. Alors de la sacristie sortit, portée en palanquin, entourée d'un brillant cortége, une jeune et très-belle femme, à demi nue, représentant la déesse Raison. Elle se plaça sur le grand autel, et là elle reçut l'encens et les adorations de la multitude. Les chants continuaient toujours. Des groupes de jeunes filles vêtues de blanc, couronnées de chêne, ne cessaient de descendre et de traverser la montagne, un flambeau à la main. Quand la cérémonie fut achevée, Hébert et Chaumette conduisirent en pompe la déesse Raison et les groupes de jeunes filles à la Convention. Là il y eut plusieurs discours ; puis la Convention, enthousiasmée, se rendit presque tout entière au temple de la Raison, où l'on renouvela cette cérémonie en son honneur.



Dans toutes les villes de France et dans beaucoup de communes rurales le culte de la Raison fut inauguré, et des jeunes filles sages et pures se virent contraintes de représenter la déesse.

Quelques jours après, Chaumette, pour célébrer l'émancipation des noirs, dansa des rondes pendant toute une nuit avec des négresses, dans cette même église de Notre-Dame, au son de plus de trois cents instruments.

Le culte de la Raison dura en France plusieurs mois ; la cérémonie avait lieu tous les décadis.

Ce mot de *décadi* va trouver son explication. Après avoir renversé l'ancien culte, la Convention ne voulut laisser subsister ni l'ère chrétienne, ni l'ancien calendrier, ni les dimanches, ni les semaines ; tout fut remplacé.

L'ère nouvelle data du 22 septembre 1792, jour de l'équinoxe, qui coïncidait avec la fondation de la République. L'année fut divisée en douze mois égaux de trente jours : vendémiaire, brumaire, frimaire, pour l'automne; nivôse, pluviôse, ventôse, pour l'hiver ; germinal, floréal, prairial, pour le printemps ; messidor, thermidor, fructidor, pour l'été; à la suite de ce dernier mois venaient cinq jours destinés à des fêtes, et appelés *sans-culottides*, et en outre, tous les quatre ans, une *grande sans-culottide* pour le 366e jour. Chaque mois fut divisé en trois décades; les jours de chaque décade s'appelaient primidi, duodi, tridi, quartidi, quintidi, sextidi, septidi, octidi, nonidi, décadi; le décadi, jour de repos et de fête, remplaça le dimanche. Fêter le dimanche, ne pas fêter le décadi, c'était s'exposer à de terribles peines. Aux noms des saints inscrits sur le calendrier furent substitués des noms empruntés à l'art agricole.

Voici pour exemple les noms des jours de la première décade du mois de vendémiaire :

1.	Primidi.	*Raisin.*
2.	Duodi.	*Safran.*
3.	Tridi.	*Châtaigne.*
4.	Quartidi.	*Colchique.*
5.	Quintidi.	CHAR.
6.	Sextidi.	*Balsamine.*
7.	Septidi.	*Carotte.*
8.	Octidi.	*Amarante.*
9.	Nonidi.	*Panais.*
10.	DÉCADI.	CUVE.
11.	Primidi, etc.	

Ce nouveau calendrier, œuvre d'un Montagnard nommé Romme, fut en vigueur pendant environ dix ans.

En même temps qu'on créait une France nouvelle, on décimait l'ancienne France. Sous la direction de Fouquier-

Tinville, le tribunal révolutionnaire fonctionnait avec une rapidité qui ne fit que s'accroître de jour en jour depuis le supplice des Girondins jusqu'à la fin de la Terreur, c'est-à-dire pendant environ huit mois.

Les prisons de Paris renfermaient 8000 personnes; on n'en sortait que pour aller à l'échafaud, et les vides étaient immédiatement comblés.

Parmi les membres des diverses législatures que, sur l'ordre de Robespierre et du Comité de salut public, Fouquier-Tinville et son tribunal envoyèrent à l'échafaud, les plus célèbres sont Barnave, Chapelier, Thouret, d'Épremesnil, Manuel, Bailly, tous accusés d'avoir conspiré contre la République.

Il y eut pour Bailly une disposition exceptionnelle : le tribunal ordonna qu'en souvenir du 17 juillet, son exécution aurait lieu sur ce même champ de Mars, où, deux ans auparavant, il avait déployé le drapeau rouge contre l'émeute. Au sortir de l'audience, il fut donc conduit au champ de Mars. Pendant le trajet il fut en butte aux plus grossiers outrages; on crache sur lui; on lui brûle au visage un drapeau rouge; on le frappe entre les mains mêmes de ses gardes; on le couvre de boue; dépouillé de son habit, on le laisse près d'une heure exposé à une pluie glaciale, en attendant qu'on ait apporté et monté les pièces de l'échafaud, d'abord dans le champ de Mars, puis dans un fossé voisin, afin, disait-on, *que le sol sacré du champ de la Fédération ne fût pas souillé par le sang d'un scélérat*. Ferme, calme, intrépide, Bailly supporte tout sans se plaindre. Il frissonnait, cependant. « Ah! » s'écria l'un de ces hommes, « tu trembles, Bailly. — Oui, » répondit-il, « c'est de froid. »

Parmi les autres victimes, je citerai André Chénier, le charmant poëte (frère d'un autre poëte, conventionnel). André eut dans la prison, aux approches de la mort, de plus belles inspirations que jamais. Nous voyons, par des

vers qu'il y composa, quel mortel effroi glaçait alors tous les gens honnêtes, et dans quel isolement on laissait les proscrits :

Lorsqu'à l'agneau bêlant la sombre boucherie
Ouvre ses cavernes de mort,
Pasteurs, chiens et moutons, toute la bergerie
Ne s'informe plus de son sort.
Les enfants qu'amusaient ses ébats dans la plaine,
Les vierges aux belles couleurs
Qui le suivaient en foule, et sur sa blanche laine
Entrelaçaient rubans et fleurs,
Sans plus songer à lui le mangent, s'il est tendre.
Dans cet abîme enseveli,
J'ai le même destin; je m'y devais attendre;
Accoutumons-nous à l'oubli.
.... Mes amis !...
Peut-être en de plus heureux temps
J'ai moi-même, à l'aspect des pleurs de l'infortune,
Détourné mes regards distraits.
A mon tour aujourd'hui mon malheur importune....
Vivez, amis, vivez en paix.

Tout le monde sait par cœur les vers qu'André Chénier fit en prison pour Mlle de Coigny, intitulés *la Jeune captive*.

Un autre poëte, Roucher, auteur des *Mois*, se fit peindre en prison, et envoya son portrait à sa femme et à ses enfants avec ces vers :

Ne vous étonnez point, objets charmants et doux,
Si quelque air de tristesse obscurcit mon visage;
Quand un crayon savant dessina cette image,
L'échafaud m'attendait, et je pensais à vous.

Parmi les innombrables victimes frappées à cette époque, nulle n'excita plus d'intérêt que Malesherbes.

Quand on l'amena dans la prison, tous les détenus se levèrent pleins de respect et de consternation. On va au-

devant de lui, on soutient ses pas, on veut le faire asseoir sur le seul siége un peu commode qui fût dans la salle. « Vous accordez, » dit-il en souriant, « le fauteuil au doyen d'âge. » Un des prisonniers s'écriait d'une voix étouffée : « Vous ! vous ! C'est M. de Malesherbes ! — Que voulez-vous ? » répond-il ; « je me suis avisé vers mes vieux ans d'être un mauvais sujet ; on m'a mis en prison. » Sa constance et sa simplicité ne se démentirent pas un instant. Après avoir lu son acte d'accusation, il dit : « Mais si cela avait au moins le sens commun ! » En descendant l'escalier pour aller au tribunal, il fit un faux pas : « C'est de mauvais augure, » dit-il en souriant ; « un Romain rentrerait chez lui. »

Quand il parut devant le tribunal révolutionnaire, on dit que les juges fermaient ou détournaient les yeux. Malesherbes fut condamné à mort avec sa sœur, sa fille Mme de Rosambo, son gendre, sa petite-fille et son petit-gendre Châteaubriand, frère du grand écrivain. En quittant la prison pour marcher au supplice, Mme de Rosambo aperçut Mlle de Sombreuil ; car on avait ressaisi Sombreuil et un de ses fils, et Mlle de Sombreuil les avait suivis en prison. « Mademoiselle, » lui dit Mme de Rosambo, « vous avez eu le bonheur de sauver votre père, et moi j'aurai la consolation de mourir avec le mien. »

Tous ces meurtres ordonnés à Fouquier-Tinville par le Comité de salut public et surveillés par Henriot, commandant de la garde nationale, s'exécutaient d'abord sur la place de la Révolution, puis sur celle de la Bastille, puis à la barrière du Trône. Le nombre en devenait de jour en jour plus effrayant. Barrère, faisant allusion à la confiscation des biens des condamnés, disait : « La République bat monnnaie sur la place de la Révolution. » Il disait aussi : « Il n'y a que les morts qui ne reviennent pas. » Pendant les trois derniers mois du règne de la Terreur, les charretées de condamnés se succédaient plusieurs fois

par jour. Alors la comparution à l'audience n'était plus qu'une formalité dérisoire; le président se bornait à demander à l'accusé son nom, son état, et à lui dire : « As-tu connaissance d'une conspiration? » La négative, sans discussion, était suivie de ces mots : « Tu n'as plus la parole; gendarmes, faites votre devoir. » L'accusé était sur-le-champ emmené. Les jugements étaient prononcés en masse, et les chariots qui attendaient les condamnés les traînaient à l'instant au supplice.

Des ressemblances de nom firent condamner un accusé pour un autre; et si l'erreur était reconnue, le président répondait : « Qu'importe, aujourd'hui ou demain? » Un jeune homme de vingt ans fut condamné comme coupable d'avoir un fils qui portait les armes contre sa patrie. On jugea la duchesse de Biron sur un acte d'accusation dressé contre son homme d'affaires. Quand on interrogea la maréchale de Mouchy, octogénaire, elle ne répondait rien, et quelqu'un dit qu'elle était sourde. « Eh bien! » dit Fouquier, » elle a conspiré sourdement. » Un vieillard, dont la langue est paralysée, ne peut répondre aux interpellations; Fouquier s'écrie : « Ce n'est pas la langue qu'il me faut, c'est la tête. » En faisant de grand matin, dans la prison du Luxembourg, l'appel de ceux qui devaient comparaître devant le tribunal, un huissier appelle Loiserolles fils : il dormait et n'entendit pas; son père répond à sa place et part; les juges ne s'aperçoivent de rien, et envoient au supplice le père, heureux de mourir pour son fils.

Dans cette même prison du Luxembourg, un enfant de seize ans, nommé Mellet, s'entend appeler; éperdu, il court vers un ami de sa famille, en s'écriant : « Qu'ai-je donc fait? » On l'appelle de nouveau; on l'emmène, et le président, qui croyait juger un nommé Bellet, l'interroge. Or Bellet était un vieillard. « Mais, je m'appelle Mellet, » dit l'enfant, « je n'ai que seize ans. — Tu en as soixante pour le crime, » dit le président. « A mort. »

Lavoisier, le plus illustre chimiste du XVIIIe siècle, condamné avec trente-trois autres anciens fermiers généraux, demandait quelques jours pour terminer une de ses belles découvertes. On lui répondit que la République n'avait pas besoin de chimistes.

Dans les départements, les représentants du peuple en mission exerçaient en même temps des cruautés semblables et peut-être pires. Un seul trait en fera juger. Dans une petite ville du département de Vaucluse, appelée Bedoin, l'arbre de la liberté fut coupé pendant une nuit très-noire, on ne sait par qui. Maïgnet, représentant du peuple en mission, fit périr une grande partie des habitants, détruisit par le feu toute la ville composée de cinq cents maisons, et édicta la peine de mort contre quiconque irait visiter les ruines.

J'ai hâte d'en finir. Ceux qui se signalèrent le plus par leurs cruautés furent à Arras Joseph Lebon, et à Nantes, Carrier. Carrier faisait périr par centaines ses victimes; il faisait lier des hommes et des femmes ensemble et les faisait jeter ainsi dans la Loire; il appelait cela des *mariages républicains*.

Dans toute la France et à Paris surtout, la terreur était telle que les citoyens exposaient le portrait de Marat dans l'endroit le plus apparent de leur demeure. Sur la porte de plusieurs maisons, comme sur celle de toutes les administrations publiques, à la légende républicaine : « *Liberté, égalité, fraternité,* » on avait ajouté : « OU LA MORT. » A Paris on n'osait plus avoir ni chevaux ni voitures; au mot de *domestique* avait été substitué celui *d'officieux*. On ne paraissait dans les promenades, dans les rues et aux spectacles, qu'avec une veste courte, appelée *carmagnole*, un pantalon d'étoffe grossière, le cou entièrement découvert, ou garni d'une cravate rouge, un bonnet rouge et une énorme cocarde tricolore. Mais dès qu'on était dénoncé par un Jacobin, ou même simplement par un homme du

peuple, toutes ces précautions ne servaient de rien. On était enfermé comme suspect, puis jugé comme conspirateur.

XXX

SUITE DE LA TERREUR. — CHUTE DES CORDELIERS.

Au milieu de toutes ces horreurs, les hommes qui avaient alors le pouvoir en main et que l'on confondait sous le nom général de *Terroristes*, Montagnards, Jacobins, Cordeliers, membres de la Commune de Paris, vivaient dans des transes continuelles, se défiant les uns des autres, toujours prêts à se dénoncer et à s'exterminer mutuellement.

Depuis la chute de la Gironde, deux partis faisaient obstacle à Robespierre, qui, secondé de Saint-Just et de Couthon, voulait être maître absolu; celui de Danton et celui d'Hébert.

Il craignait Danton; quant à Hébert, il le méprisait profondément et il ne pouvait lui pardonner, non plus qu'à Chaumette, d'avoir impatronisé officiellement l'athéisme en France.

Aussi ce fut pour lui un grand sujet de joie que de voir le parti de Danton et celui d'Hébert se déclarer la guerre, et l'on assure qu'il fomenta entre eux cette discorde, dont il espérait profiter pour les perdre les uns par les autres.

La guerre entre les Dantonistes et les Hébertistes eut lieu d'abord dans les journaux et dans les clubs.

Hébert et ses amis trouvaient qu'on n'allait point assez vite; ils eussent voulu des massacres en masse.

Danton et surtout son ami Desmoulins commençaient au contraire à s'alarmer de ces proscriptions, qui avaient été tout à fait de leur goût tant qu'on n'avait versé que le sang des royalistes, des constitutionnels et des amis de la

Gironde, mais qui paraissaient vouloir s'étendre beaucoup plus loin. Ce n'est point qu'ils supposassent possible qu'on les attaquât eux-mêmes; mais ils auraient voulu que tout ce qui était Cordelier et Jacobin fût épargné.

La discussion entre les deux partis commença dès l'automne de 1793; elle parut s'apaiser, puis se ralluma avec une nouvelle fureur dans les mois de février et de mars suivants.

Robespierre surveillait tout, et quand il crut avoir trouvé le moment favorable, il porta inopinément aux Hébertistes un coup terrible.

A son instigation, Saint-Just les dénonça à la Convention au nom du Comité de salut public.

Or, une dénonciation faite par le Comité de salut public, à cette époque, c'était l'annonce certaine d'une mise en accusation suivie presque immédiatement du supplice.

Il va sans dire qu'Hébert, Chaumette, Anacharsis Clootz, Momoro et leurs amis furent accusés (les Girondins avaient introduit cet usage) d'être des conspirateurs royalistes soudoyés par Pitt et par Cobourg, et travaillant à la restauration de la monarchie.

En même temps quelques Conventionnels, Fabre-d'Églantine, poëte comique, auteur du *Philinte de Molière*, l'ex-capucin Chabot et d'autres étaient prévenus de concussion et de fraudes, qui les avaient illégalement enrichis; mais tous ces hommes excitent si peu d'intérêt que l'histoire s'est à peine occupée de relater les griefs allégués contre eux.

Leur plus grand crime, à ce que disait Robespierre, c'était de chercher à déconsidérer la République par leurs vices; il voyait là de leur part une conspiration, et, en sa qualité d'homme éminemment *vertueux*, il se montra implacable envers d'anciens amis qui lui avaient rendu plus d'un service.

Dans son rapport Saint-Just parla longuement de trames

ourdies par Pitt, Cobourg et les puissances étrangères, pour détruire le gouvernement républicain par la corruption, et désigna suffisamment, sans le nommer, le rédacteur du *Père Duchêne*. « Quoi! » s'écria-t-il, « notre gouvernement serait humilié au point d'être la proie d'un scélérat, qui a fait marchandise de sa plume et de sa conscience, et qui varie, selon l'esprit et le danger, ses couleurs, comme un reptile qui rampe au soleil!... Fripons, mauvais citoyens, allez aux ateliers, allez sur les navires, allez labourer la terre! allez dans les combats!... Mais non, vous n'irez point; l'échafaud vous attend! »

Prophétie promptement vérifiée. Dans la nuit suivante, le Comité de salut public fit enlever Hébert, Chaumette, Clootz et plusieurs autres.

Le 22 mars, la France apprit leur prétendue conjuration, et en même temps leur supplice, par une proclamation que Barrère avait rédigée, et dans laquelle la Convention, pour rassurer les citoyens que les doctrines anarchiques d'Hébert avaient alarmés ou pour effrayer ceux qui seraient tentés de l'imiter, déclarait que la justice et la probité étaient l'âme de la République française. « Nous ne cesserons de vous répéter cette vérité : le gouvernement d'un peuple libre n'a d'autre garantie que la justice et la vertu du peuple. Ceux qui cherchent à altérer sa justice et à corrompre sa vertu, ôtent au gouvernement sa garantie et au peuple son gouvernement; ils doivent donc périr plutôt que la République. »

Hébert était aussi lâche que barbare; quand il arriva près de l'échafaud, il perdit trois fois connaissance. Chaumette, l'évêque Gobel et plusieurs autres furent condamnés comme ses complices.

A la place d'Hébert et de Chaumette, on mit à la tête de la Commune des Jacobins plus complétement dévoués à Robespierre, Fleuriot-Lescot, Payan, Cofinhal.

C'est la première fois que la hache tombait sur la tête

d'hommes qui avaient pris part à tous les excès commis jusqu'alors. Danton et Desmoulins applaudirent à leur chute, se croyant eux-mêmes inviolables, et ne pensant point que, s'ils avaient quelques démêlés avec le Comité de salut public, ils pussent jamais courir d'autre péril que de subir les froids et cruels sarcasmes de Robespierre. Desmoulins, qui avait tant plaisanté sur les victimes que la fureur populaire avait massacrées, plaisantait alors sur Saint-Just et sur sa mine altière. « Il porte, » disait-il, « sa tête comme un saint-sacrement. » On rapporta le mot à Saint-Just. « Et moi, » dit-il, « je lui ferai porter la sienne comme saint Denis. » Il n'est pas indigne de l'histoire de relater de tels mots ; ils peignent ces hommes.

Robespierre avait vu que, loin de soutenir Hébert, Chaumette et leurs amis, la population de Paris avait applaudi à leur supplice; il sentit alors toute sa force, et il frappa un coup inouï.

Huit jours après le supplice d'Hébert, le Comité de salut public, au milieu de la nuit, fit saisir Danton avec Desmoulins et Hérault de Séchelles, ses principaux adhérents et plusieurs autres, et les fit jeter en prison. Danton ne pouvait pas croire qu'on eût osé porter la main sur lui, et quand il arriva dans la prison du Luxembourg, sa présence produisit une émotion extraordinaire. On les transporta ensuite à la Conciergerie, dans le cachot qu'avaient occupé les Girondins.

Dès le lendemain matin, le Comité vint, par l'organe de Saint-Just, exposer à la Convention les motifs de l'arrestation, et demanda la tête des accusés. Alors la Montagne fut glacée de terreur; chacun craignait d'être frappé à son tour, et Legendre hasarda quelques mots en faveur des accusés. Robespierre lui dit froidement : « Poursuis, il est bon que nous conaissions tous leurs complices. » Legendre se tut, et personne après lui n'osa élever la voix. C'est, comme je l'ai dit, Saint-Just qui s'était chargé du rapport

et qui, au nom du Comité de salut public, était monté à la tribune. Tant que les terroristes avaient frappé en dehors des leurs, ils avaient montré une sorte de logique; mais alors ils dépassèrent toutes les limites de l'absurde. Ils désignaient Danton et Desmoulins par le nom de faction des *indulgents;* ils les accusaient d'être *modérés;* à en croire Saint-Just, dans son rapport, Danton avait conspiré successivement avec les Feuillants et avec les Girondins, et tout récemment avec Hébert et Chaumette, pour seconder Pitt et Cobourg et placer Louis XVII sur le trône.

Les membres du tribunal révolutionnaire, Fouquier surtout, ne virent pas sans effroi comparaître les accusés en leur présence. Quand on demanda à Danton son nom et sa demeure, il répondit : « Mon nom est inscrit au Panthéon de l'histoire, ma demeure sera bientôt dans le néant. » Desmoulins dit : « J'ai l'âge du sans-culotte Jésus-Christ, trente-trois ans, âge fatal aux révolutionnaires. » En entendant la lecture de l'acte d'accusation, Danton était hors de lui. « Je sens, » disait-il, « tout mon être frémir d'horreur. Où sont mes accusateurs? Je veux les voir paraître; je veux leur répondre. » Et il réclamait à grands cris la présence de Saint-Just et de Robespierre. Plusieurs autres accusés le secondaient de leurs clameurs. Tous ces cris, les murmures du public, la voix de Danton, la sonnette du président, formaient un tumulte horrible. Les juges paraissaient intimidés. Danton leur lançait des regards affreux, Desmoulins, dit-on, leur jetait des boulettes de pain au visage. Fouquier, éperdu, lève la séance, écrit au Comité de salut public que les accusés sont en pleine révolte. Le Comité fait rendre sur-le-champ par la Convention un décret qui autorise le tribunal à mettre les accusés hors des débats, et à terminer leur affaire sans les entendre. En conséquence, le lendemain les accusés, ayant voulu ouvrir la bouche, furent sur-le-champ renvoyés en pri-

son. Alors Desmoulins se livra à tous les transports d'une fureur désespérée. On fut obligé d'employer la force pour lui faire quitter l'audience, et il resta jusqu'au dernier moment en proie à la plus horrible agitation. Il eut cependant la force d'écrire à sa femme une lettre de six pages : « Ah! ma chère Lucile, ma bien-aimée! si c'était Pitt ou Cobourg qui me traitassent si durement!... Mais mes collègues! mais Robespierre, qui a signé l'ordre de mon cachot! Mais la République, après tout ce que j'ai fait pour elle! C'est là le prix que je reçois de tant de vertus et de sacrifices.... Je sens fuir devant moi le rivage de la vie. Je vois encore Lucile! je la vois! mes bras croisés te serrent! mes mains liées t'embrassent et ma tête séparée repose sur toi. Je vais mourir! »

Danton était beaucoup plus ferme.

Le jury déclare qu'il a existé une conspiration tendant à rétablir la monarchie et à détruire le gouvernement républicain, que Danton, Lacroix, Hérault de Séchelles, Philippeaux, Camille Desmoulins et Westerdmann, sont convaincus d'avoir trempé dans cette conspiration; qu'il a existé une conspiration tendant à diffamer et avilir la représentation nationale, et à détruire par la corruption le gouvernement républicain; que Fabre-d'Églantine, Chabot, Delaunay sont convaincus d'avoir trafiqué de leurs opinions, comme représentants du peuple; cinq autres sont déclarés avoir été leurs complices. Tous sont envoyés sur-le-champ au supplice.

Danton monta avec fermeté sur la charrette, il tenait la tête haute et promenait sur la foule un regard sombre et fier; au pied de l'échafaud, il s'écria : « O ma femme! ô ma bien-aimée! ô mes enfants! je ne vous verrai plus! » Puis s'interrompant brusquement : « Danton, point de faiblesse! » Desmoulins s'était violemment débattu pour ne pas monter sur la charrette; sa chemise était en lambeaux et ses épaules nues, ses yeux étincelaient; au moment

où on lui attacha les mains : « Voilà donc, » s'écria-t-il, « la récompense réservée au premier apôtre de la liberté! »

L'exécution des quatorze condamnés eut lieu sur la place de la Révolution.

L'aimable et vertueuse épouse de Desmoulins, Lucile, accusée d'avoir voulu le délivrer, subit bientôt le même supplice.

L'exécution de Danton eut lieu onze jours après celle d'Hébert, et environ cinq mois après celle des Girondins. Les trois mois qui suivirent furent les plus affreux du règne de la Terreur, non dans les départements, mais à Paris.

Robespierre, devenu maître absolu, voulut que la Convention abjurât le culte de la Raison, et fit rendre ce fameux décret :

« Le peuple français reconnaît l'existence de l'Être-Suprême et l'immortalité de l'âme. »

Ces paroles furent gravées sur le frontispice de l'église Notre-Dame, à la place de cette inscription : *Temple de la Raison*.

La fête de l'Être-Suprême fut fixée au 8 juin.

Robespierre s'en occupa avec un soin tout particulier. Nous en rendrons compte plus loin.

Revenons aux opérations militaires. Tandis que la grande armée vendéenne, après la défaite de Chollet, se fondait rapidement dans le cours de la promenade militaire que nous avons décrite, Jourdan, à la tête de l'armée du Nord, était vainqueur de Cobourg à Wattignies; Pichegru et l'armée du Rhin, Hoche et l'armée de la Moselle reprenaient les lignes de Wissembourg et rejetaient les ennemis hors du territoire français. Kellerman défendait les Alpes; Dagobert, malgré ses quatre-vingts ans, refoulait les Espagnols sur les Pyrénées, et l'armée républicaine qui avait réduit Lyon marchait sur Toulon, que défendaient 15 000 Anglais et Espagnols. Dugommier commandait

cette armée; Bonaparte, alors âgé de vingt-trois ans, se trouvait à la tête de l'artillerie, il se couvrit de gloire et contribua beaucoup à la prise de la place. Les assaillants firent des prodiges de valeur; deux forts, dont on avait cru que la résistance pouvait être longue, furent rapidement emportés. Les Anglais alors ne songèrent plus qu'à la fuite. Vingt-sept vaisseaux français étaient encore dans cette belle rade; les Anglais en emmenèrent trois, en brûlèrent neuf, en coulèrent quinze, et mirent le feu à l'arsenal. Ce furent là leurs adieux. La ville ouvrit ses portes aux républicains. Fréron et Barras se conduisirent à Toulon comme Couthon et Collot-d'Herbois à Lyon.

Après la campagne de 93, commencée par d'affreux désastres et terminée par un mélange de revers et de succès, vint l'immortelle campagne de 1794.

Au mois de mars, on vit sur pied les armées les plus nombreuses que jamais peut-être l'Europe ait présentées. La France, sans alliés, attaquée sur tous les points de ses frontières, avait réuni sous ses drapeaux près d'un million de combattants. Le gouvernement conventionnel (et c'est à Carnot que revient ici la plus grande part de gloire) fit une répartition assez habile de toutes ses forces pour qu'elles ne fussent ni incommodes ni dangereuses. Comme tous les points de nos frontières étaient attaqués à la fois, les bataillons circulaient sans cesse de l'une à l'autre, n'épuisaient point un même pays, fournissaient des garnisons à toutes les places, donnaient des renforts assurés après un échec, ou venaient accabler d'une masse toujours croissante l'ennemi déjà vaincu. La France entière retentissait sans cesse du bruit des clairons et des tambours; ce bruit enivrant et le passage continuel de tant de citoyens armés et pleins d'enthousiasme ne permettaient dans les départements ni de voir ni d'entendre les horreurs dont Paris et les autres grandes villes étaient le théâtre. Jamais nation ne fût à la fois et plus opprimée à l'intérieur

et plus grande à l'extérieur. Le soldat de la République française égala les héros de l'antiquité. Il en eut le courage, il en eut la générosité, il en eut le désintéressement. Passionné pour la liberté, pour la France, pour la gloire, il fut humain et bon, excepté en Vendée, et ne voulut jamais obéir au décret de la Convention, qui ordonnait de ne pas faire de prisonniers et de tuer tous les ennemis.

A cette époque, les savants français, sous la direction du gouvernement, créèrent des ressources extraordinaires pour la défense du territoire. Monge surtout se signala, et aussi Berthollet et Guyton-Morveau. Il fallait du fer, de l'acier, du salpêtre, de la poudre et des armes. 12 millions de salpêtre furent extraits du sol de la France dans l'espace de neuf mois; 45 fonderies fabriquèrent 7000 bouches à feu en bronze et 13 000 canons en fer; les usines pour la fabrication des projectiles et des attirails d'artillerie multiplièrent leurs produits dans une proportion inusitée : 20 nouvelles manufactures d'armes blanches, dirigées par des procédés nouveaux; une fabrique considérable d'armes à feu, créée tout à coup à Paris, et donnant 140 000 fusils par année; plusieurs fabriques de ce genre, formées sur le même plan, dans les départements; 148 ateliers de réparation pour les armes de toute espèce; l'art de renouveler la lumière des canons découvert et porté aussitôt à une perfection qui permet de l'exercer au milieu des camps; la télégraphie aérienne, et même les aérostats, devenus des moyens de succès; tous les procédés de l'art de la guerre perfectionnés par l'application des théories les plus savantes; la découverte de procédés prompts et ingénieux pour remplacer ou reproduire les matières premières que les besoins de la guerre dévorent : tels sont les secours que fournit la science aux besoins de quatorze armées que le patriotisme venait de créer.

Notre marine, depuis la Révolution, était presque désor-

ganisée ; mais elle était pleine d'ardeur, et une expédition confiée à la flotte de Brest aurait réussi, si un représentant du peuple, qui se trouvait en mission sur la flotte, n'eût forcé l'amiral Villaret-Joyeuse de livrer aux Anglais un combat inégal. Notre marine ce jour-là reçut un coup terrible. C'est alors que périt *le Vengeur*. Attaqué par trois vaisseaux de ligne à la fois, *le Vengeur* résista jusqu'à la dernière extrémité. Sommés de se rendre, les Français aimèrent mieux se faire sombrer. Tous leurs mâts étaient brisés ; ils dressent sur le pont le drapeau tricolore, et élevant les yeux et les mains vers le ciel, poussant tous ensemble ce cri : « Vive la liberté ! » ils disparaissent sous les flots.

Nos armées de terre avaient non plus d'héroïsme, mais plus de bonheur.

Par suite d'un plan concerté avec Carnot, Pichegru, général en chef de l'armée du Nord, et Jourdan, général en chef de celle de Sambre et Meuse, aoandonnant l'ancien système d'éparpiller les troupes, marchent par grandes masses. Pichegru s'éloigne de Jourdan et refoule les Anglais et les Hollandais. Cobourg, à la tête des cent dix mille Allemands et Autrichiens, juge l'occasion favorable pour attaquer Jourdan ; il espérait l'écraser et arriver rapidement à Paris. Alors fut livrée la fameuse bataille de Fleurus, où les mouvements des deux armées furent très-multipliés, et les succès d'abord très-variés ; il y eut même un moment où Cobourg put se croire presque certain de la victoire. Mais il se voit arrêté par nos retranchements. Les ennemis font des efforts incroyables pour s'emparer de la position, ou pour la tourner : ces efforts vingt fois renouvelés sont vingt fois inutiles. Alors ils se réunissent et s'avancent en ligne de bataille dans la plaine avec une artillerie nombreuse. Jourdan, qui juge que cette attaque va être décisive, donne l'ordre de ne tirer qu'à demi-portée de canon ; il est ponctuellement obéi. Le feu de ses

redoutes et celui de l'artillerie légère jettent la confusion dans les rangs ennemis; les divisions commandées par l'archiduc Charles, frère de l'empereur, reviennent deux fois à la charge; deux fois elles sont repoussées avec une perte immense. Dans cette lutte acharnée, quelques-uns de nos bataillons se laissèrent un moment ébranler : ils demandaient la retraite. « Non, » dit Jourdan, « point de retraite aujourd'hui. » Ce cri répété retentit dans toute l'armée et devient le signal de la victoire. Les Français se précipitent à leur tour sur les ennemis, qui plient et opèrent précipitamment leur retraite.

Dans cette journée Jourdan, dignement secondé par Moreau, Kléber, Championnet, Lefebvre, rendit un service immortel à la patrie. Toute la France fut ivre de joie à la nouvelle du triomphe de Fleurus. Les fruits ne s'en firent pas attendre. Les garnisons autrichiennes des quatre places de Valenciennes, Condé, Landrecies, le Quesnoy, se rendirent à discrétion. Pichegru, Jourdan, Hoche, poussant toujours devant eux, l'un les Anglais et les Hollandais, l'autre les Autrichiens et les Allemands, le troisième les Prussiens, arrivent jusqu'au Rhin; toute la Belgique, toute la rive gauche du Rhin furent reconquises par les Français, qui en restèrent définitivement maîtres. En même temps, Dugommier et Moncey, vainqueurs des Espagnols, envahissaient l'un la Catalogne, l'autre la Biscaye.

Revenons à Paris et à la fameuse fête de l'Être suprême. Le programme de cette fête avait été dressé par David, et Robespierre la présida, la Convention l'ayant, dans ce but, nommé son président à l'unanimité. La foule dès le matin était immense. Robespierre, qui s'était fait attendre longtemps, parut enfin au milieu de la Convention. Tous les yeux étaient fixés sur lui. Il avait un habit bleu-violet et, selon son usage, une tenue très-soignée. Son chapeau était couvert de plumes de grand prix, et il tenait à la main, comme

tous les représentants, un bouquet de fleurs et d'épis. Sur son visage, ordinairement sombre, éclatait la joie. Au milieu du jardin des Tuileries un amphithéâtre était dressé. La Convention l'occupa; à droite et à gauche étaient placés plusieurs groupes. Les enfants étaient couronnés de violettes, les adolescents de myrte, les hommes de chêne, les vieillards de pampres et d'olivier; les femmes tenaient leurs filles par la main et portaient des corbeilles de fleurs. Vis-à-vis de l'amphithéâtre étaient les images de l'Athéisme, de la Discorde et de l'Égoïsme, destinées à être brûlées.

Dès que la Convention eut pris place, la musique se fit entendre. Robespierre fit ensuite un premier discours sur l'objet de la fête. « Français républicains, » dit-il, « il est enfin arrivé le jour à jamais fortuné que le peuple français consacre à l'Être suprême. Jamais le monde qu'il a créé ne lui offrit un spectacle aussi digne de ses regards. Il a vu régner sur la terre la tyrannie, le crime et l'imposture : il voit dans ce moment une nation entière aux prises avec tous les oppresseurs du genre humain, suspendre le cours de ses travaux héroïques pour élever sa pensée et ses vœux vers le grand Être qui lui donna la mission de les entreprendre et le courage de les exécuter! » Il termina son discours par ces mots significatifs : « Livrons-nous aujourd'hui aux transports d'une pure allégresse; et demain, reprenant nos travaux, nous frapperons avec une nouvelle ardeur sur *tous les ennemis* de la patrie. »

Ces derniers mots glacèrent d'épouvante quelques-uns de ceux qui les entendirent. Après ce discours, Robespierre descend de l'amphithéâtre et, prenant une torche, met le feu aux trois images. Du milieu de leurs cendres paraît la statue de la Sagesse. Robespierre retourne à sa place et prononce un second discours sur l'extirpation des vices ligués contre la république. Puis on se dirige vers

le champ de Mars. Robespierre affectait de marcher très en avant de ses collègues.

Au champ de Mars, avait été élevée, sur l'emplacement de l'ancien autel de la patrie, une immense montagne, au sommet de laquelle était un arbre : la Convention s'assied sous ses rameaux. De chaque côté de la montagne se placent les différents groupes ; une symphonie commence ; les groupes chantent ensuite des strophes dont Joseph Chénier avait fait les vers et Méhul la musique. A un signal donné, les adolescents tirent leurs épées et jurent, dans les mains des vieillards, de défendre la patrie, les mères enlèvent leurs enfants dans leurs bras, tous les assistants lèvent les mains vers le ciel ; et les serments de vaincre ou de mourir se mêlent à la décharge de cinquante pièces d'artillerie. La fête se termina par des jeux publics.

Le lendemain, on eut l'explication des paroles de Robespierre. Par son ordre et au nom du Comité de salut public, fut proposée par Couthon une loi qui aggravait encore le système de la Terreur : c'est ce qu'on appela la loi du 22 prairial. Le premier article supprimait les défenseurs auprès du tribunal révolutionnaire. La Montagne ne demandait pas mieux ; mais un second article lui fit peur : il donnait implicitement au Comité de salut public le droit de faire arrêter les représentants sans l'autorisation de l'Assemblée. Un Montagnard s'écria : « Mais si cette loi passe, il ne reste plus aux députés qu'à se brûler la cervelle ! » Un murmure favorable accueillit ces paroles. Barrère dit avec un froid mépris : « On murmure, je crois. » Robespierre voulut que la loi fût votée séance tenante, et elle le fut. Bourdon, se croyant désigné par une sortie violente de Robespierre contre les intrigants qui avaient voulu désunir la Montagne, se récria. Robespierre, lui lançant un froid regard : « Je n'ai pas nommé Bourdon ; malheur à qui se nomme ! » Personne ne dit mot.

Mais les membres du Comité de salut public, qui inspi-

raient une telle frayeur aux autres Montagnards, se faisaient peur aussi les uns aux autres. Billaud-Varenne et Collot-d'Herbois craignaient que Robespierre ne leur fît éprouver le sort de Danton. Robespierre leur laissa soupçonner son mépris, et parut s'irriter de quelques contradictions qu'il eut à subir de leur part. Il devint moins assidu au Comité, sans cesser pourtant de diriger les opérations du tribunal révolutionnaire. Il ne se plaisait plus qu'aux séances des Jacobins, où on l'encensait continuellement et où bientôt Collot et Billaud n'osèrent plus paraître. Tout faisait présager que ces hommes, qui s'inspiraient mutuellement une peur affreuse, allaient se jeter les uns sur les autres et s'entre-déchirer.

XXXI

FIN DE LA TERREUR. — JOURNÉE DU 9 THERMIDOR AN II. (27 JUILLET 1794.)

Depuis l'adoption de la loi du 22 prairial, les Montagnards, comme je l'ai dit, étaient en proie à de mortelles alarmes : le sort de Danton, celui de Chabot et de tant d'autres, leur présageaient le leur. Ils ne dormaient plus. Enfin ils commencèrent à s'encourager mutuellement, à conspirer dans l'ombre, à déployer pour leur propre salut cette énergie dont ils avaient si souvent fait usage pour la perte de leurs ennemis. Le péril devenait plus pressant de jour en jour. Robespierre était de plus en plus sombre; la plus légère contradiction excitait sa haine. Il cessa tout à fait de paraître au Comité de salut public. Se renfermant souvent avec Saint-Just et Couthon, souvent en relation avec Henriot et les autres meneurs de la Commune, remplissant ou faisant remplir de motions menaçantes la tribune des Jacobins, évidemment il préparait un grand coup contre tout ce qui restait de notabilités révolutionnaires.

Ceux qui se croyaient menacés l'observaient, épiaient toutes ses démarches et se préparaient à l'attaquer lui-même. Tallien, qui avait suspendu à Bordeaux le cours de ses atrocités pour complaire à une belle et charmante femme, Mme de Fontenay, dont il était devenu amoureux, apprit avec autant d'épouvante que de fureur que, par ordre de Robespierre, Mme de Fontenay venait d'être incarcérée à Paris. Elle put lui faire parvenir une lettre, dans laquelle elle faisait appel à ses sentiments. Il jura de la sauver, et de sauver aussi tous ces hommes si semblables à Robespierre, dont Robespierre méditait la perte.

Leur haine cependant se cachait sous les dehors de la flatterie la plus empressée. Seulement, Billaud tâcha sous main de porter atteinte à sa popularité. Voici comment :

Dans un misérable logement sous les toits, entourée de prosélytes ou niais à demi aliénés, une vieille femme racontait des visions, des révélations mystérieuses dont elle se prétendait honorée. Elle s'appelait Catherine *Théot*, qu'elle avait changé en *Théos*, nom grec qui lui donnait le prétexte de se faire appeler la mère *Dieu* ou la mère de *Dieu*. Elle était secondée par Gerle, cet ancien chartreux qui avait été membre de l'Assemblée constituante. C'était un homme fort doux, mais dont vraisemblablement la raison s'était un peu altérée, dans le passage de sa solitude à des scènes si tumultueuses. Ces gens-là, probablement par peur et pour n'être pas inquiétés, affichaient un grand dévouement à Robespierre, qui peut-être espérait se servir d'eux. Billaud, pour nuire à Robespierre sans se compromettre, chargea un des membres du comité de sûreté générale, Vadier, de faire passer cette assemblée de visionnaires pour une assemblée de conspirateurs.

Robespierre eut à dévorer le déplaisir de voir arrêter sans oser les défendre ces gens qui affichaient pour lui un dévouement fanatique. Vadier pressait leur supplice ; Robespierre voyait dans cette insistance une attaque dégui-

sée contre lui. Après avoir fait tomber Danton, il pensa que pour faire tomber aussi les membres des comités de salut public et de sûreté générale, il n'avait encore cette fois qu'un mot à dire.

Ce mot, il vint le prononcer à la tribune de l'Assemblée, dans la fameuse séance du 8 thermidor :

« Oui, il existe une conspiration contre la liberté publique ; cette conspiration doit sa force à une coalition criminelle, qui intrigue au sein même de la Convention ; cette coalition a des complices dans le Comité de sûreté générale qu'ils dominent ; des membres du Comité de salut public entrent dans ce complot : la coalition ainsi formée cherche à perdre les patriotes et la patrie. Quel est le remède à ce mal ? Punir les traîtres, renouveler le Comité de sûreté générale, épurer le Comité de salut public, constituer l'autorité du gouvernement sous l'autorité suprême de la Convention nationale, et écraser ainsi toutes les factions du poids de l'autorité nationale, pour élever sur leurs ruines la puissance de la justice et de la liberté : tels sont les principes. Quant à moi, je suis fait pour combattre le crime, non pour le gouverner. Le temps n'est point arrivé où les hommes de bien peuvent servir impunément la patrie; les défenseurs de la liberté ne seront que des proscrits tant que la horde des fripons dominera. »

Après ces paroles, Robespierre quitte la tribune ; une sombre agitation se manifeste dans l'Assemblée; les membres de la Montagne se consultent, sont inquiets, incertains. Enfin l'un d'eux demande l'impression du discours de Robespierre. Bourdon s'y oppose : le discours qu'il vient d'entendre renferme, dit-il, des assertions si graves qu'il lui paraît dangereux de le publier ; il en demande le renvoi à l'examen des deux comités de salut public et de sûreté générale. Barrère soutient que dans un pays libre tout doit être publié, la vérité comme l'erreur ; il vote pour l'impression, qui fera connaître l'une et l'autre.

« Et moi, » dit Couthon, « je déclare que la proposition de Bourdon est un outrage à la Convention, qui sait sentir et juger ; et pour prouver à la France qu'il est encore des hommes qui ont le courage de dire la vérité tout entière, je demande que le discours de Robespierre soit envoyé dans toutes les communes de la république. » L'impression et l'envoi sont décrétés à la presque unanimité.

Mais la Montagne était résolue à ne pas se laisser ainsi écraser.

Vadier ramène l'attention de l'Assemblée sur Catherine Théos, et déclare qu'il voit une conspiration des plus étendues dans les relations de la *mère de Dieu* avec ses *élus*.

Encouragé par l'initiative de Vadier, Billaud-Varenne dit : « Robespierre a raison, il faut arracher le masque, sur quelque visage qu'il se trouve ; et s'il est vrai que nous ne jouissons pas de la liberté des opinions, j'aime mieux que mon cadavre serve de trône à un ambitieux que de devenir par mon silence le complice de ses forfaits ! »

Fréron croit le moment favorable pour obtenir l'annulation de la loi du 22 prairial, qui accorde aux comités le droit de faire arrêter les représentants du peuple. « Quel est celui, » dit-il, « qui peut parler librement lorsqu'il craint d'être arrêté ? » On applaudit, mais Billaud-Varenne comprend que dans une telle crise il ne faut pas déclarer les membres de la Convention inviolables. « Celui, » dit-il, « que la crainte empêche de dire son avis n'est pas digne du titre de représentant du peuple ! » On applaudit alors davantage, et, comme pour confirmer l'assertion de Billaud, un Montagnard interpelle Robespierre, se plaint de la tyrannie qu'il exerce aux Jacobins, et signale une liste de proscription dressée par eux où figurent plusieurs représentants montagnards.

Ainsi les opposants s'enhardissaient de plus en plus ; on reporte la discussion sur le discours de Robespierre : on le signale comme très-dangereux, et l'on demande l'annu-

lation du décret qui vient d'en ordonner l'impression et l'envoi. La majorité ose enfin se ranger de cet avis.

Ainsi la guerre est déclarée. Bourdon reproduit sa motion et elle est accueillie.

« Quoi! » dit Robespierre, « j'aurai eu le courage de venir déposer dans le sein de la Convention des vérités que je crois nécessaires au salut de la patrie, et l'on renverrait mon discours à l'examen des membres que j'accuse! — Quand on se vante d'avoir le courage de la vertu, » lui répond un Montagnard, « il faut avoir celui de la vérité. Nommez tous ceux que vous accusez! — Je persiste dans ce que j'ai dit; jamais on ne tirera de moi une rétractation qui n'est pas dans mon cœur; en jetant mon bouclier, je me suis présenté à découvert devant mes ennemis; je n'ai flatté personne! »

Ces paroles décelaient un grand trouble. L'Assemblée maintient ses décisions : l'on se sépare en se lançant des regards farouches, et avec la ferme résolution de mener vigoureusement la guerre à mort qui venait de s'engager.

Pas une minute ne fut perdue pendant la nuit. D'un côté, les comités maîtres du gouvernement; de l'autre, Robespierre, Couthon, Saint-Just, maîtres de la Commune, prenaient leurs mesures; mais Robespierre était dans la même erreur que Danton, et ne se précautionnait pas contre une arrestation personnelle, qu'il ne croyait pas possible. Aux Jacobins la séance fut affreusement tumultueuse. Robespierre y parla; quelques membres, en très-petit nombre, qui ne se prononçaient pas pour lui, furent conspués et chassés; plusieurs motions incendiaires, entre autres celle de proscrire un certain nombre de Conventionnels, même de dissoudre la Convention, furent accueillies.

Pendant cette même nuit, Tallien et ses amis coururent successivement chez presque tous les membres de l'Assemblée; ils parvinrent à leur faire comprendre qu'ils

périraient tous les uns après les autres s'ils n'écrasaient pas Robespierre, et que leur union dans ce moment pouvait seule les sauver. Ils eurent quelque peine à entraîner Boissy-d'Anglas et les autres membres de la droite; ils y réussirent, en promettant qu'avec Robespierre tomberait le régime de la Terreur.

Le lendemain est le jour le plus célèbre de la révolution française.

Dès le matin (9 thermidor an II, 28 juillet 1794), les députés se rendaient au palais des Tuileries, et se livraient dans les couloirs et dans les salles à des colloques animés. On s'encourageait réciproquement, et dans la frayeur qu'on avait de Robespierre, on prenait l'engagement d'étouffer sa voix, et de l'attaquer tous ensemble, sans lui permettre de se défendre. A onze heures et demie la séance s'ouvre, Collot-d'Herbois préside.

Saint-Just se présente à la tribune sous prétexte de faire un rapport au nom du comité de salut public; mais c'est un droit qu'il n'avait pas, ce rapport n'ayant pas été communiqué à ses collègues. Il débute en disant que, la tribune dût-elle être pour lui la roche Tarpéienne, il n'en dira pas moins son opinion sur les divisions qui ont éclaté dans le gouvernement. Tallien l'interrompt; Tallien, qui avait à peine vingt-cinq ans et dont le danger de la femme qu'il aimait doublait le courage, s'était chargé de monter le premier à l'assaut; il s'écria : « Dans quel état sommes-nous? qui ne pleurerait sur le sort de la République? Hier un membre du gouvernement s'est isolé et a prononcé un discours en son nom particulier, aujourd'hui un autre vient en faire autant. Plus de ménagements. Je demande que le rideau soit entièrement déchiré. »

« Oui! » s'écrie-t-on de toutes parts, et les applaudissements éclatent par trois salves consécutives. Billaud augmente l'exaltation de l'Assemblée en racontant ce qui s'est passé dans la nuit aux Jacobins; que les conspirateurs

veulent égorger la Convention nationale ; que Henriot s'est chargé de l'exécution ; qu'il va venir. Des cris d'indignation éclataient sans cesse. Robespierre, pâle de courroux, était à la tribune et réclamait la parole. Des cris : « A bas le tyran! » étouffent sa voix. Tallien, de sa place, demande aussi la parole et l'obtient. « Je demandais que le rideau fût déchiré ; il vient de l'être. Hier j'assistais à la séance des Jacobins ; là j'ai vu se former l'armée du nouveau Cromwell; je me suis armé d'un poignard pour lui percer le sein, si l'Assemblée n'a pas le courage de le décréter d'accusation à l'instant même. » Il tire en effet son poignard, et l'Assemblée, s'associant à ce mouvement de fureur, éclate en applaudissements. Les gens des tribunes, à qui Robespierre et ses ennemis avaient jusque-là inspiré une égale sympathie, suivaient avec anxiété ce combat de tigres. Tallien poursuit :

« Nous, républicains, accusons-le avec la loyauté du courage, en présence du peuple français! Ce n'est pas un individu que je viens attaquer, c'est une vaste conspiration que je viens vous dénoncer. Je ne doute pas que la Convention ne prenne des mesures énergiques et promptes, qu'elle ne reste ici en permanence pour sauver le peuple ; et quoi qu'en aient dit les partisans de l'homme que je dénonce, il n'y aura pas de 31 mai, il n'y aura pas de proscription, la justice nationale seule frappera les scélérats. Comme il est de la dernière importance que, dans les dangers qui environnent la patrie, les citoyens ne soient pas égarés, et que les chefs de la force armée ne puissent pas faire de mal, je demande l'arrestation d'Henriot et de son état-major. » Puis, pour intéresser à sa cause les citoyens honnêtes : « Nous examinerons cette loi du 22 prairial, qui a été rendue sur la seule proposition de l'homme qui nous occupe. Nous voulons que l'innocence ne soit point opprimée ; nous voulons que le président du tribunal révolutionnaire traite les accusés avec décence et

justice. Voilà la véritable vertu! voilà la véritable probité! L'homme qui est à la tribune » (car Robespierre était toujours à la tribune, attendant la parole) « est un nouveau Catilina; ceux dont il s'était entouré étaient de nouveaux Verrès. Robespierre voulait tour à tour nous attaquer, nous isoler, et enfin il serait resté un jour seul avec les hommes crapuleux et perdus de débauche qui le servent! Je demande que nous décrétions la permanence de nos séances jusqu'au moment où le glaive de la loi aura assuré la révolution, et que nous ordonnions l'arrestation de ses créatures. »

La majorité était immense en faveur de Tallien; la Montagne insurgée contre Robespierre avait toute la Convention pour elle. Les propositions de Tallien sont adoptées au milieu des applaudissements et des cris de : *Vive la République!*

Billaud demande aussi et obtient l'arrestation de trois chefs des Jacobins, y compris celui qui présidait le tribunal révolutionnaire, lors de la condamnation de la reine et de celle des Girondins.

Aussi étonné qu'irrité de l'audace de ceux qui la veille encore tremblaient devant lui, Robespierre était toujours à la tribune, et ne cessait de réclamer la parole. Barrère, au nom du Comité de salut public, entre dans la salle. Il avait préparé deux discours, l'un en faveur de Robespierre, l'autre contre. Voyant que la cause de Robespierre est perdue dans l'Assemblée, il se déclare contre lui et propose, entre autres mesures, de mander à la barre le maire de Paris pour qu'il ait à répondre de la tranquillité publique Quand les propositions de Barrère ont été adoptées, Robespierre croit pouvoir enfin parler; mais ses ennemis étaient bien décidés à étouffer sa voix.

Vadier vient lui reprocher d'être le seul auteur de la loi du 22 prairial, et revient longuement sur l'affaire de la mère de Dieu.

Tallien interrompt Vadier et demande à ramener la discussion à son véritable point. « *Je saurai bien l'y ramener*, » s'écrie Robespierre, et il se dispose à parler; les clameurs l'en empêchent.

Tallien continuant : « Citoyens, ce n'est pas, en ce moment, sur des faits particuliers que doit se porter l'attention de l'Assemblée : c'est sur le discours prononcé hier à la Convention, répété aux Jacobins, que j'appelle toute votre attention ; c'est là que je rencontre le tyran ! c'est là que je trouve toute la conspiration ! c'est dans ce discours que je veux trouver des armes pour le terrasser, cet homme dont la vertu et le patriotisme étaient tant vantés, mais qu'on avait vu, à l'époque mémorable du 10 août, ne paraître que trois jours après la révolution ! cet homme qui devant être, dans le Comité de salut public, le défenseur des opprimés, et rester à son poste, l'a abandonné depuis quatre décades ! Il l'a abandonné pour venir calomnier les comités, et les comités ont sauvé la patrie. Certes, si je voulais retracer les actes d'oppression particuliers qui ont lieu, je remarquerais que c'est pendant le temps que Robespierre a été chargé de la police générale, qu'ils ont été commis. »

Robespierre s'écrie (et il avait raison) : « C'est faux ! je.... » D'affreux murmures l'interrompent. Robespierre, qui ne peut croire à une coalition de toute la Montagne contre lui, arrête un moment les yeux sur les plus ardents Montagnards, pour chercher dans leurs regards l'expression de la sympathie; quelques-uns détournent la tête, d'autres restent immobiles et baissent les yeux ; la plupart le repoussent par des gestes de haine. Alors se tournant vers le côté droit et vers la plaine : « C'est à vous, hommes purs, que je m'adresse, et non pas aux brigands.... » Une violente interruption éclate ; et Robespierre s'écrie : « Pour la dernière fois, président d'assassins, je te demande la parole. » Le président répond : « Tu ne l'auras qu'à ton

tour. — Non! non! » reprend-on de tous côtés.... Le bruit continue; Robespierre s'épuise en efforts; sa voix s'éteint.

A ce moment le Montagnard Louchet demande formellement un décret d'arrestation contre lui. Les applaudissements, d'abord isolés, deviennent bientôt unanimes. La motion est appuyée; on met aux voix l'arrestation.

Alors Robespierre jeune : « Je suis aussi coupable que mon frère : je partage ses vertus; je dois partager son sort. Je demande aussi le décret d'arrestation contre moi. »

L'Assemblée paraît disposée à y consentir. Robespierre veut réclamer en faveur de son frère; il lui est impossible de se faire entendre; il apostrophe alors l'Assemblée avec une grande véhémence, et ses paroles se perdent dans le bruit.

« Président, » dit un membre, « est-ce qu'un homme sera maître de la Convention? — Il l'a été trop longtemps! » dit un autre.

On met aux voix l'arrestation des deux frères. Elle est décrétée à l'unanimité. Tous les députés sont debout, et font retentir la salle des cris de : *Vive la Liberté! vive la République!*

« La République! » s'écrie Robespierre, « elle est perdue; les brigands triomphent. »

Louchet dit : « Nous avons entendu voter pour l'arrestation des deux Robespierre, de Saint-Just et de Couthon. »

Lebas, un des plus fameux terroristes : « Je ne veux pas partager l'opprobre de ce décret! je demande aussi à être arrêté. »

L'arrestation de Lebas est décrétée, aussi bien que celle de Couthon et de Saint-Just.

Barrère rédige immédiatement le décret qui met en arrestation les cinq représentants, et qui ordonne celle de Henriot, de tous les chefs de la garde nationale de Paris et de quelques chefs des Jacobins. Les vainqueurs, que

leur prompte victoire ne laissait pas exempts d'alarmes, se hâtaient. On arrête les cinq représentants immédiatement dans la salle même, et on les confie provisoirement à la garde du Comité de sûreté générale, dans le pavillon Marsan. Il était cinq heures, la séance est suspendue jusqu'à sept.

Pendant que ces événements se passaient aux Tuileries, Fleuriot-Lescot, Coffinhal, Payan et les membres du conseil de la Commune, réunis, à l'hôtel de ville, délibéraient et attendaient. Vers cinq heures, ils ignoraient encore l'arrestation des cinq députés; Henriot, qui, suivi de quelques officiers à cheval, courait les rues de Paris pour s'assurer de l'état des esprits et pour les disposer à l'insurrection, est arrêté près des Tuileries par les gendarmes de la Convention; on le garrotte; on le mène dans la salle du comité de sûreté générale, où étaient déjà les cinq députés.

Immédiatement, cette nouvelle est apportée à la Commune; les tribunes de la salle où elle délibérait étaient remplies, et une foule nombreuse, pleine d'anxiété, couvrait la place de Grève. Coffinhal s'écrie : « Allons délivrer les captifs! Qui me suit? » Trois cents hommes environ partent sous sa conduite. En même temps la Commune envoie aux concierges de toutes les prisons l'ordre de refuser tous les prisonniers qui leur seraient présentés. Elle ordonne de sonner le tocsin, se déclare en insurrection et appelle les sections aux armes. Mais l'immense majorité des citoyens abhorrait le système de la Terreur, qui leur paraissait se personnifier dans Robespierre, et applaudissait avec transport à sa chute.

Il était cinq heures: déjà Maximilien Robespierre avait été conduit au Luxembourg; son frère, à Saint-Lazare; Couthon, à Port-Royal; Saint-Just, aux Écossais; Lebas, à la Conciergerie. Partout les concierges, d'après l'ordre de la Commune, avaient refusé de recevoir les députés mis en arrestation; les administrateurs de police, qui, au nom de la Commune, avaient porté cet ordre et qui

étaient en force, s'étaient emparés de ces députés et les avaient fait monter auprès d'eux dans des voitures. Ainsi délivrés ils furent rapidement conduits à l'hôtel de ville. Là, Robespierre est accueilli avec enthousiasme, on l'embrasse, on jure de mourir pour le défendre.

De son côté, Coffinhal était entré le sabre à la main dans le pavillon du Comité de sûreté générale, avait dispersé les membres, et avait délivré Henriot. Henriot se rend sur la place du Carrousel, et là, s'adressant aux canonniers que la Convention avait appelés pour la défendre, il les excite à tourner leurs canons contre elle. Mais ses exhortations n'étaient accueillies qu'avec défiance. Quant à Coffinhal, il retourne à la Commune, fier de son succès et plein d'espoir.

A sept heures la Convention rentre en séance. La nouvelle de ce qui venait de se passer la frappe d'épouvante. Le président, Collot-d'Herbois, se couvre en signe de détresse et dit : « La chose publique est perdue; il ne nous reste plus qu'à mourir courageusement. » Tallien, Legendre, Barras et quelques autres raniment le courage de leurs collègues, et comme un membre racontait que Henriot allait faire tourner les canons contre l'Asssemblée, une voix s'écrie : « Hors la loi, le brigand! » Ce cri fut le salut de la Convention. Sur-le-champ la mise hors la loi est décrétée. Des représentants, revêtus de leurs insignes, accourent dans le Carrousel vers les canonniers : « Gardez-vous d'écouter ce scélérat; il va vous perdre; la Convention vient de le mettre hors la loi. » Ce mot produit un effet magique. Les canonniers repoussent Henriot; il s'enfuit à toute bride vers l'hôtel de ville.

Ce premier succès ranime l'espoir de la Convention. Enflammée du courage désespéré que lui donne son épouvante, elle prend les mesures les plus hardies;

Elle met hors la loi les cinq représentants rebelles, la municipalité de Paris, le conseil général de la Commune;

Elle appelle les sections de Paris au secours de la loi, et leur défend d'obéir à la municipalité conspiratrice;

Elle met Barras à la tête de toute la force armée de Paris, et lui adjoint sept autres députés pour commander sous ses ordres.

Des représentants sont envoyés dans toutes les sections, pour y donner communication de ses décrets et les appeler aux armes.

Le succès de toutes ces mesures fut immense.

Dans presque toutes les sections, les représentants furent bien aceueillis; leurs bataillons s'armèrent; le tocsin et la générale ne cessèrent de se faire entendre dans cette nuit mémorable; mais ce n'était plus comme au 31 mai, pour marcher contre la puissance publique, c'était pour la défendre. Le faubourg Saint-Marcel, dont Henriot se croyait sûr, le faubourg Saint-Antoine, qui était las de se voir sans cesse traverser par les charrettes fatales, renoncèrent à protéger Robespierre. Dès que deux ou trois bataillons furent prêts, Barras ordonna à Bourdon de marcher avec eux sur l'hôtel de ville.

Quand Bourdon arriva sur la place, il était à peu près deux heures du matin; les sectionnaires peu nombreux qui s'y étaient réunis pour défendre la Commune n'essayèrent pas de résister et se retirèrent. Toutes les issues de la place furent cernées.

Dans la grande salle de l'hôtel de ville, les membres de la Commune, les cinq représentants, et Henriot, qui délibéraient alors en tumulte et qui se préparaient à marcher contre la Convention, s'aperçoivent avec épouvante qu'ils sont attaqués eux-mêmes. Henriot descend à la hâte, pour donner l'ordre à des canonniers qu'il avait placés devant le palais municipal de tirer sur les agresseurs. Les canonniers étaient partis. Il remonte furieux, et entrant dans la salle : « Ah! les traîtres, » dit-il, « ils nous ont abandonnés! » Coffinhal, désespéré, tourne

sa rage contre Henriot : « Misérable, » lui dit-il, « c'est ta lâcheté qui nous perd. » Il le saisit par le milieu du corps, le porte vers une fenêtre, et de là le jette dans la rue. Henriot tomba sur un tas d'ordures qui amortirent la chûte, et empêchèrent qu'elle ne fût mortelle.

De la salle de l'hôtel de ville on entendait s'approcher au pas de charge les hommes qui allaient forcer l'entrée. En ce moment terrible, Robespierre voit que tout est perdu pour lui ; il ne songe plus qu'à ne pas tomber vivant entre les mains de ses ennemis, si longtemps ses amis. Il se tire un coup de pistolet pour se brûler la cervelle ; mais la balle frappant au-dessous de la lèvre, lui perce seulement la joue. Lebas se tire aussi un coup de pistolet. Robespierre jeune se jette par une fenêtre ; Saint-Just reste immobile, une arme à la main ; Couthon se cache, bien inutilement, sous une table.

A l'instant même où les deux coups de feu venaient de se faire entendre, la porte de la salle s'ouvre brusquement, et l'on voit paraître, armés de sabres et de pistolets, les hommes chargés par Barras d'opérer l'arrestation. Tous les assistants sont saisis et amenés à la Convention. Robespierre et Lebas, ainsi que Henriot et Robespierre jeune, qu'on avait ramassés dans la rue tout meurtris, avaient été placés sur des brancards.

Trois heures sonnaient lorsque le cortége arriva aux Tuileries. Le président de la Convention, informé, dit : « Le lâche Robespierre est là. Vous ne voulez pas qu'il entre ? — Non, » s'écria un membre, « le cadavre d'un brigand ne peut apporter que la peste ! Prenons des mesures pour que le glaive le frappe sans délai, lui et ses complices. »

La Convention décrète que l'échafaud sera dressé sur la place de la Révolution, et que la constatation de l'identité sera affranchie des formalités ordinaires. Elle décrète aussi que les sections de Paris ont bien mérité de la patrie. A

quatre heures du matin, 10 thermidor, la séance est suspendue.

On avait transporté Robespierre dans la salle du Comité de salut public. Là on l'avait étendu sur une table, et on lui avait placé quelques cartons sous la tête. Il avait toute sa présence d'esprit, et se montrait impassible. Il portait l'habit bleu-violet, qu'on avait tant remarqué à la fête de l'Être suprême, des culottes de nankin, et des bas blancs, qu'au milieu de ce tumulte il avait laissé retomber sur ses souliers. Le sang jaillissait de sa blessure; il l'essuyait avec un fourreau de pistolet. On lui présentait de temps en temps des morceaux de papier, qu'il prenait pour s'essuyer le visage. Il demeura ainsi plusieurs heures sur la table; une foule de gens venaient le contempler, beaucoup l'insultaient, quelques-uns lui crachèrent au visage : il resta insensible à tous ces outrages. Quand le chirurgien arriva pour le panser, il se leva lui-même, descendit de dessus la table, et alla se placer sur un fauteuil. Il subit un pansement douloureux, sans faire entendre aucune plainte. Il ne répondait à aucune parole. On le transporta ensuite avec Saint-Just, Couthon et les autres à la Conciergerie. Fouquier-Tinville fut obligé de déclarer leur identité; et après cette seule formalité, ils furent envoyés au supplice, vers quatre heures de l'après-midi. L'exécution eut lieu sur la place de la Révolution, en présence d'une foule innombrable, qui applaudissait avec transport chaque fois qu'une tête tombait. Outre les cinq représentants, Fleuriot-Lescot, Henriot, Payan, Coffinhal et douze autres furent suppliciés. Ainsi périt Robespierre, à l'âge de trente-quatre ans.

Le lendemain et le surlendemain furent décapités, également sans jugement, sur la place de la Révolution, quatre-vingt-quatre Jacobins, la plupart membres de la commune de Paris. De ce nombre était le cordonnier Simon, l'ancien *instituteur* du prince royal.

XXXII

RÉACTION THERMIDORIENNE. — JOURNÉES DU 12 GERMINAL ET DU 1er PRAIRIAL AN III (1er-20 AVRIL 1795).

Les événements du 9 thermidor avaient produit à Paris et dans tous les départements une joie inexprimable. On ne doutait pas qu'avec Robespierre le système de la Terreur n'eût succombé; on pensait que la hache allait s'arrêter, les prisons s'ouvrir; non-seulement on le pensait, mais on le voulait; l'opinion publique se prononçait en ce sens avec une force toujours croissante.

Mais un grand nombre de Montagnards, Billaud, Collot, Barrère, ne l'entendaient pas ainsi. Ils avaient voulu, pour se sauver, renverser Robespierre, mais ils voulaient maintenir la Terreur. Ils résistèrent, autant qu'il leur fut possible, à la majorité réactionnaire qui se forma dans la Convention après le 9 thermidor, et de concert avec les Jacobins, qui se réconcilièrent pleinement avec eux, ils opposèrent mille entraves aux mesures réparatrices.

Tallien, Legendre, Barras, et tous ceux des anciens Montagnards qui dirigeaient cette majorité nouvelle, avaient pensé d'abord à prendre le nom de *Cordeliers;* mais répudiant promptement cette appellation odieuse, bien décidés du reste à ne reculer que jusqu'à la Gironde, et à faire aux royalistes purs et aux royalistes constitutionnels une guerre implacable, ils se firent appeler *thermidoriens*.

Les membres de la minorité terroriste conservèrent le nom de montagnards.

Aux thermidoriens se réunirent l'ancienne droite et l'ancien centre, qui, soutenus par la faveur publique, reprirent courage; Sieyès, qui se taisait depuis deux ans,

recommença à se faire entendre, ainsi que Grégoire, Boissy-d'Anglas et d'autres.

La liberté fut rendue à la presse; la Convention s'attribua les pouvoirs de la commune de Paris et se chargea de gouverner la ville; les assemblées des sections ne purent plus avoir lieu que le décadi; et les quarante sous par jour que l'on donnait aux ouvriers pour leur assistance à ces assemblées furent supprimés.

Les prisons furent ouvertes, et, malgré l'opposition montagnarde, les innombrables détenus comme suspects furent relâchés; et comme Collot-d'Herbois s'en plaignait : « Nous avons, il est vrai, » lui dit Legendre, « pour déblayer les prisons, d'autres moyens que vous. » La loi du 22 prairial fut abolie; le tribunal révolutionnaire cessa presque de fonctionner et finit par être supprimé. Fouquier-Tinville fut mis en accusation. Les Montagnards parvinrent à faire durer son procès plus de huit mois; et il se crut même longtemps sûr de l'impunité : « Tout ce que j'ai fait, » disait-il à la Convention, « c'est vous qui me l'aviez ordonné. J'étais la hache de la Convention. Punit-on une hache? » Mais ils ne purent le sauver, non plus que la plupart des jurés et des juges du tribunal révolutionnaire, qui furent condamnés avec lui.

La réaction continuait rapidement, mais seulement dans le sens républicain. La voix publique criait vengeance contre ceux que l'on appelait *buveurs de sang*, et cette voix se faisait obéir. Les Thermidoriens repoussaient toute assimilation avec la Terreur et secondaient avec ardeur la réaction pour se laver de toute complicité avec Robespierre. Joseph Lebon, Carrier et les plus cruels d'entre ceux qu'on appelait les *proconsuls*, payèrent de leur tête l'abus qu'ils avaient fait de leur pouvoir.

Tout cela n'avait pas lieu sans que la Montagne et les Jacobins poussassent des cris de réprobation et de fureur. Ils accusaient la majorité d'être royaliste et aristocrate.

C'était pour eux un vrai supplice que de voir les rues pleines de personnes joyeuses, empressées, se félicitant de ces changements heureux et chantant l'hymne réactionnaire, le *Réveil du peuple;* on laissait aux Jacobins le bonnet rouge et la carmagnole, on osait s'habiller avec décence et même avec élégance; quelques salons s'ouvraient, celui de Mme de Fontenay, devenue Mme Tallien, agissait puissamment sur l'opinion publique; aussi les Montagnards déclamaient-ils avec violence, à la tribune, contre cette aimable et généreuse femme; ils criaient que la république allait se perdre faute d'*énergie*, car c'est sous ce nom qu'eux et leurs amis désignaient et ont ensuite continué de désigner ce que le reste de la France appelait le *Terrorisme*.

Les votes de l'Assemblée leur avaient enlevé toute participation au pouvoir, tous les anciens membres des Comités de salut public et de sûreté générale avaient été remplacés, même Carnot, et il n'eut plus aucune part aux victoires de nos armées. Les Thermidoriens prêtaient leur énergie au centre, et le centre les soutenait de ses votes.

Ainsi les coups que Collot, Billaud, Barrère, Vadier, avaient portés à Robespierre, retombaient sur eux; ils voyaient avec une colère impuissante que l'orage allait bientôt fondre sur eux-mêmes; ils serraient autour d'eux les Montagnards les plus exaltés, et employaient les Jacobins à agiter l'opinion, mais sans rien oser contre l'Assemblée: car depuis la chute de Danton, et surtout depuis l'exécution sans jugement de Robespierre et de plus de quatre-vingts Jacobins influents, la toute-puissance de la Convention frappait si vivement les imaginations, que nul n'eût songé à l'abattre; tout au plus pouvait-on aspirer à la violenter.

Elle marchait donc résolûment dans sa nouvelle voie, usant, pour faire cesser la Terreur, des moyens révolutionnaires qui lui avaient servi à l'établir. Elle envoyait des commissaires extraordinaires dans les départements, et

leur donnait tout pouvoir de dissoudre les sociétés populaires, d'épurer les autorités, et de nommer directement à toutes les places qui, d'après les lois, appartenaient à l'élection.

Non-seulement elle refusa de mettre en vigueur la Constitution de 93, mais elle annonça qu'avant de se séparer, elle allait en faire une autre, qui organiserait la république d'une manière plus sensée.

Furieux de toutes ces mesures, les Jacobins ne cessaient de harceler la Convention, d'agiter les masses. Fréron, l'un des plus ardents Thermidoriens, imagina d'organiser une agitation en sens contraire; il réunit au nombre de mille à douze cents des jeunes gens appartenant à la bourgeoisie, et qui pour la plupart étaient fils ou proches parents ou amis des victimes de la terreur; leur tenue élégante les fit appeler par la population la *jeunesse dorée*. Ces jeunes gens se répandaient dans les rues, isolément ou en groupes, lançaient des sarcasmes aux Jacobins en bonnets rouges, répondaient à leurs provocations par des huées, échangeaient dans l'occasion des coups avec eux. La population s'amusait de ces luttes. Les Jacobins, dans leurs clubs et aussi dans les sections, redoublaient d'acharnement et faisaient un bruit affreux. La Convention, décidée à en finir avec eux, leur porta d'abord un coup mortel, en interdisant toute affiliation entre les sociétés populaires et les clubs, quel que fût leur nom. Ainsi privés de leur plus puissant moyen d'action, les Jacobins des départements furent atterrés, et leurs sociétés populaires finirent par se dissoudre: ceux de Paris devinrent plus furieux que jamais; et comme alors on procédait au jugement de Carrier, de Fouquier, de plusieurs autres, et qu'on prévoyait la mise en accusation de Collot et de Billaud, il y eut dans leur club des motions menaçantes.

La majorité de la Convention, instruite que dans leur séance Billaud avait dit: *Le lion sommeille, mais à son ré-*

veil il exterminera ses ennemis, et que ces paroles avaient été couvertes d'applaudissements frénétiques, résolut de dissoudre le club. Fréron donna le mot à la jeunesse dorée.

L'agitation de Paris était extrême. Des groupes nombreux, partis, les uns du Palais-Royal, et composés de jeunesse dorée, les autres du faubourg Saint-Antoine, des rues Saint-Denis, Saint-Martin, de tous les quartiers dominés par les Jacobins, se rencontraient au Carrousel, dans le jardin des Tuileries, sur la place de la Révolution. Les uns criaient : *A bas les terroristes, à bas la queue de Robespierre!* Les autres : *Vivent les Jacobins! à bas les aristocrates!* et tous : *Vive la Convention!* On chantait, d'un côté, le *Réveil du Peuple*, de l'autre, la *Marseillaise*, et souvent on s'attaquait à coups de pierres et de bâton; le sang coulait, on se faisait des prisonniers qu'on livrait de part et d'autre au Comité de sûreté générale; car, comme je l'ai dit, la Convention s'était attribué tous les pouvoirs de la Commune. Les Jacobins disaient que ce comité, tout composé de Thermidoriens, relâchait les jeunes gens et ne détenait que les *patriotes* (car ils s'appelaient ainsi).

Ces scènes durèrent pendant plusieurs jours de suite. Le 19 brumaire (9 novembre 1794), les rassemblements étaient encore plus nombreux que les jours précédents. Des groupes de jeunes gens partis du Palais-Royal, en longeant la rue Saint-Honoré, étaient arrivés devant la salle des Jacobins et l'avaient entourée. La foule augmentant sans cesse, toutes les avenues se trouvèrent obstruées; et les Jacobins, qui dans ce moment étaient en séance, pouvaient se croire assiégés. D'autres groupes qui leur étaient favorables faisaient entendre les cris de : *Vivent les Jacobins!* auxquels on répondait par des cris contraires; une lutte s'engage, et les jeunes gens parviennent à dissiper les groupes ennemis. Ils entourent alors la salle du club, et en cassent les vitres à coups de pierres. Déjà d'énormes cailloux étaient tombés au milieu des Jacobins assemblés.

Ceux-ci, furieux, s'écrient qu'on les égorge ; et, se prévalant surtout de ce que parmi eux se trouvaient plusieurs Montagnards, ils crient qu'on assassine la Convention. Les femmes qui remplissaient leurs tribunes, et qu'on appelait les *furies de la guillotine*, avaient voulu sortir pour échapper au danger ; mais les jeunes gens qui les attendaient dans la rue, s'étant saisis de celles qui cherchaient à fuir, les avaient rudement fustigées. Toutes les violences dont les Jacobins avaient donné jusque-là impunément l'exemple étaient alors employées contre eux. Les pierres pleuvaient toujours dans la salle. Les Jacobins en sortent armés de bâtons et tombent sur les assaillants. Une effroyable mêlée a lieu. Si de part et d'autre les armes eussent été meurtrières, un massacre s'en serait suivi. Les Jacobins rentrent dans leur salle avec quelques prisonniers ; les jeunes gens, restés au dehors, menacent, si on ne leur rend pas leurs camarades, d'envahir la salle ; il était alors huit heures. Les comités de gouvernement envoient quelques-uns de leurs membres qui engagent les jeunes gens à se retirer, en leur promettant de leur faire rendre leurs camarades, et font ensuite évacuer et fermer la salle.

Elle ne se rouvrit plus.

Comme il était évident que les désordres allaient recommencer et devenir plus graves, les comités, profitant de l'occasion, suspendirent par un arrêté les séances des Jacobins, se firent apporter la clef de leur salle et immédiatement soumirent leur arrêté à la Convention, qui le confirma aux cris mille fois répété de : *Vive la République!*

Ainsi, quatre mois après le 9 thermidor, finit la société des Jacobins. Les plus fougueux allèrent demander asile aux sections des faubourgs, où ils excitèrent l'agitation dont nous allons voir les résultats. Les autres sections de Paris chassèrent de leur sein les Terroristes, et l'on vit alors combien ce parti, à qui l'effervescence publique avait donné tant de puissance, était en réalité peu nombreux.

Par la dispersion du club des Jacobins, les Montagnards avaient reçu un coup terrible; ce qui fut plus cruel encore pour eux, ce fut de voir rentrer dans l'Assemblée les 73 représentants qui en avaient été exclus pour avoir signé une protestation contre le 31 mai, et qui depuis ce temps étaient détenus à Port-Royal; l'opinion publique réclamait à grands cris leur réintégration. Ils rentrèrent donc, Dusaulx à leur tête, et ne montrèrent ni aigreur ni ressentiment. Ainsi fortifiée, la majorité proposa la réintégration de ceux des Girondins qui avaient échappé à l'échafaud et qui avaient été déclarés hors la loi. Malgré les efforts désespérés de la Montagne, de Cambon surtout, cette réintégration fut décrétée. Lanjuinais, Lareveillère-Lépaux, Louvet, sortirent des asiles où ils se cachaient, et rentrèrent en triomphe dans l'Assemblée, ainsi qu'Isnard.

Il était difficile qu'au milieu de ce mouvement les anciens chefs de la Terreur restassent impunis. Legendre avait demandé la mise en arrestation de Billaud, de Collot-d'Herbois, de Barrère, de Vadier; ils avaient été arrêtés peu de temps après la dernière agitation jacobine, mais la Convention mettait dans leur affaire une lenteur excessive, soit qu'elle craignît de pousser à bout leur parti, soit que les Thermidoriens répugnassent à condamner des crimes qu'ils avaient partagés.

Carnot vint défendre auprès de l'Assemblée ses trois anciens collègues du Comité de salut public.

Il explique d'abord comment sa propre signature et celles de quelques-uns de ses collègues se trouvaient au bas des ordres les plus sanguinaires. « Accablés, » dit-il, « de soins immenses, ayant jusqu'à trois et quatre cents affaires à régler par jour, n'ayant pas souvent le temps d'aller manger, nous étions convenus de nous prêter des signatures. Nous signions une multitude de pièces sans les lire. Je signais des mises en accusation, et mes collègues signaient des ordres de mouvements de

troupes, des plans d'attaque, sans que ni les uns ni les autres nous eussions le temps de nous expliquer. La nécessité de cette œuvre immense avait exigé cette dictature individuelle, qu'on s'était réciproquement accordée à chacun. Jamais, sans cela, le travail n'eût été achevé. »

Carnot s'attacha ensuite à rejeter sur Robespierre, Couthon et Saint-Just, tous les actes alors incriminés. Quoique cette affaire traînât en longueur, l'issue n'en paraissait pas douteuse. Les amis des accusés résolurent de les sauver par une émeute, et de profiter de cette émeute pour faire mettre en vigueur la Constitution de 93. Le pain alors était devenu rare, et l'on avait été pendant quelques jours obligé de mettre les habitants de Paris à la ration d'un demi-kilogramme. Les Montagnards, et les Jacobins réfugiés dans les faubourgs, réussirent aisément à soulever une population ignorante, en lui persuadant que les persécutions contre les *patriotes*, c'est-à-dire contre Collot, Billaud, Barrère et Vadier, et l'annulation de la Constitution démocratique de 93, étaient la cause de la rareté du pain.

Le 12 germinal an III (1er avril 1795), excitée par leurs suggestions et sans bien se rendre compte de ce qu'elle voulait, la population du faubourg Saint-Antoine et du faubourg du Temple, formant un rassemblement énorme, se porta sur les Tuileries. Ils n'étaient armés que de bâtons. La plupart étaient affublés de bonnets rouges; sur les chapeaux des autres étaient écrits ces mots : *Du pain et la Constitution de* 93, et, pour être plus sûrs qu'on ne tirerait pas sur eux, ils se faisaient précéder d'une foule considérable de femmes et d'enfants. La garde des Tuileries fait de vains efforts pour les arrêter; elle est enfoncée par l'irruption des femmes et des enfants; les hommes viennent ensuite, dispersent à coups de bâton tout ce qui veut résister, forcent les portes et au milieu d'un nuage de poussière se précipitent dans la

salle de l'Assemblée. A leur vue les applaudissements éclatent parmi les Montagnards ; le reste de l'Assemblée se tait et attend. La multitude se répand au milieu des députés et prend place à côté d'eux ; le bruit était horrible ; il s'apaise cependant lorsque divers orateurs de la multitude se présentent à la barre et demandent qu'on rende la liberté aux patriotes et le pain au peuple : « La Convention s'occupera de vos demandes, » dit le président, André Dumont, « lorsqu'elle pourra reprendre ses travaux. — Non, c'est sur-le-champ. Délibérez à l'instant même ; nous ne sortirons point, le peuple est ici chez lui. » Les Montagnards, voyant que la majorité ne vote pas, et craignant que les sections armées ne viennent chasser l'émeute de la salle, engagent eux-mêmes la multitude à se retirer. En effet les bataillons des sections arrivaient de toutes parts ; la foule se retire, dans la pensée que la Convention rendue à elle-même va convertir ses demandes en décrets. Les Montagnards le croyaient aussi, mais ils se trompaient. L'Assemblée était furieuse d'avoir été insultée et violentée. La soirée était déjà avancée, et la Convention, se sentant entourée d'une force imposante, ne voulut pas retarder d'un instant le châtiment de ses ennemis : « Il est temps, » dit André Dumont, « de punir une faction criminelle ; il faut frapper les chefs. On a voulu sauver aujourd'hui les Billaud, les Collot, les Barrère. Eh bien, frappons-les ! Je ne vous propose pas de les envoyer au supplice, car le temps des assassinats est passé, mais de les bannir de notre territoire, qu'ils souillent et agitent par la sédition. Condamnons-les à la déportation, dès cette nuit même. »

La proposition est adoptée avec enthousiasme.

En conséquence Billaud, Collot, Barrère et Vadier sont condamnés à être déportés dans la Guyane. On frappe d'arrestation sept autres députés montagnards, dont l'adhésion au mouvement qui venait d'avoir lieu avait été

évidente, et l'on ordonne qu'ils soient détenus au château de Ham. Le général Pichegru était alors à Paris : on le nomme commandant en chef de la force armée pendant tout le temps que durera le péril. Il était six heures du matin.

Quelques heures après on enferme dans des voitures les quatre déportés et on les achemine sur la route d'Orléans pour les envoyer à Brest. Dans d'autres voitures étaient les sept représentants condamnés à la détention. Les meneurs de l'émeute savaient qu'on devait faire passer les voitures par les Champs-Élysées. Ils se tenaient prêts. Ils tirent sur l'escorte, dispersent les gendarmes, s'emparent des voitures. Mais Pichegru arrive à la tête de quelques sectionnaires armés et de la jeunesse dorée. Il disperse l'émeute non sans avoir couru de grands dangers, et les voitures partent sans obstacle.

Cette tentative des Jacobins à Paris, coïncidant avec plusieurs soulèvements de la même faction dans les départements, aigrit les défiances et l'irritation de l'Assemblée contre eux. On ordonna le désarmement de tous les hommes qui étaient connus pour avoir contribué à la tyrannie abolie au 9 thermidor. Sur la demande de Tallien, Cambon et huit autres représentants montagnards furent aussi arrêtés séance tenante et envoyés au château de Ham.

Ainsi la journée du 12 germinal, vraie caricature des grandes journées de la Révolution, avait pu prouver aux Jacobins leur faiblesse. Mais ils n'y croyaient pas. La Montagne, affaiblie par la perte de Danton et de Robespierre, par tant de sang versé, et tout récemment encore par la condamnation extrajudiciaire de ses vingt membres les plus redoutables, espérait toujours qu'une grande convulsion lui rendrait le pouvoir et inaugurerait de nouveau le règne de la Terreur. Ceux qui étaient alors à sa tête, Romme, Soubrany, Duquesnoi, n'étaient pas, dit-on, des

hommes féroces; mais les Jacobins, qui mettaient en eux leur espoir, se flattaient de les entraîner. Le pain était toujours rare. Ils organisèrent donc dans le silence une nouvelle journée, mais sur une plus grande échelle; leur plan mieux combiné et préparé longtemps d'avance s'exécuta au bout de six semaines. Pendant toute la nuit qui précéda le 1er prairial an III (20 mai 1795), les faubourgs furent extraordinairement agités, et dès le point du jour, au bruit du tocsin et du tambour, on marcha sur les Tuileries; les Jacobins et les Montagnards espéraient bien cette fois arracher par la force la Constitution de 93 et le renouvellement du régime de la Terreur; les ouvriers qui les suivaient en foule croyaient que ce mouvement allait assurer au peuple la liberté et du pain.

Vers dix heures du matin, les premières colonnes insurgées débouchent sur le Carrousel. La Convention, qui était loin de s'attendre à une attaque aussi formidable, était en séance. Pendant quelques heures, l'émeute ne montra pas toute sa force; la salle fut envahie par une foule tumultueuse, qui en fut assez facilement chassée; mais cette foule grossissait sans cesse, elle inondait le palais; elle assiégeait toutes les portes de la salle à la fois. Ces portes cèdent, éclatent, se brisent. Les membres de la Convention se réfugient à la hâte sur les bancs supérieurs; la gendarmerie forme une haie autour d'eux pour les protéger, le président se couvre. Des citoyens armés, accourus à la hâte de la section de Grenelle au secours de l'Assemblée, refoulent d'abord la multitude, mais sont bientôt refoulés à leur tour par l'émeute. Le combat s'engage dans la salle; les sectionnaires armés ne pouvaient résister à la masse toujours croissante de l'émeute. Enfin ils croisent la baïonnette; les assaillants font feu, et les balles viennent frapper les murs de la salle. Les députés se lèvent en criant : *Vive la République!* De nouveaux détachements accourent pour les défendre. Les coups de feu redoublent;

on charge, on se mêle, on sabre. Un officier des sections est tué d'un coup de feu; la foule repousse enfin tous les obstacles, et, déjà maîtresse du reste du palais, s'empare entièrement de la salle, qu'elle inonde.

C'est alors contre le président, Boissy-d'Anglas, que se dirigent tous les efforts des émeutiers ; ils exigent qu'il fasse immédiatement décréter par l'Assemblée les mesures prescrites par les Jacobins et les Montagnards. Ils appuient leurs piques et leurs baïonnettes contre sa poitrine ; ils lui intiment, avec d'affreux hurlements, l'ordre de mettre leurs propositions aux voix ou de quitter le fauteuil. Il résiste, calme et intrépide. Un jeune député, Féraud, voit son danger, et veut percer la foule pour aller le défendre : on tue Féraud d'un coup de pistolet, on emporte son corps hors de la salle, on en sépare la tête, on la met au bout d'une pique, et on vient en hurlant la présenter à Boissy-d'Anglas. Lui se lève et se découvre avec respect devant elle. Il faut que la vertu ait un bien grand empire pour que les assassins de Féraud aient respecté Boissy. On ne sait cependant jusqu'où se serait portée leur fureur ; mais ses amis, en grand nombre, se font jour jusqu'à lui, le font lever de son fauteuil, après cinq heures de lutte, et l'emmènent. Vernier le remplace.

Il était déjà sept heures du soir. Les émeutiers, vainqueurs, faisaient un bruit horrible; dans la salle et dans tout le palais leurs tambours ne cessaient de battre ; tous parlaient et criaient à la fois ; les députés montagnards s'épuisaient en inutiles efforts pour se faire entendre et pour donner une direction au mouvement. Enfin, une sorte de silence s'établit.

Une voix propose de faire descendre les députés des hautes banquettes où ils se sont réfugiés, pour les réunir au milieu de la salle, et les contraindre de délibérer ; la proposition est adoptée ; on les pousse hors de leurs

siéges, on les fait descendre, on les parque, comme un troupeau, dans l'espace qui sépare la tribune des banquettes inférieures. Les émeutiers les entourent, et les enferment en faisant la chaîne avec leurs piques. Il est neuf heures. Une espèce de délibération s'organise; on convient que le peuple restera couvert, et que les députés seuls lèveront leurs chapeaux en signe d'adhésion aux mesures proposées. Alors les motions se succèdent. On proclame Soubrany chef de la force armée parisienne. Romme demande l'élargissement des *patriotes;* Duroi, que les députés arrêtés au 12 germinal soient reconnus innocents et rappelés; un autre, que la constitution de 93 soit de nouveau proclamée. On oblige le président de mettre ces différentes propositions aux voix; les représentants lèvent ou ne lèvent pas leurs chapeaux; tout le monde crie: *Adopté! adopté!* toujours au milieu d'un bruit épouvantable. Cependant le Montagnard Goujon, imposant silence aux tambours, parvient à se faire entendre: « Il faut, » dit-il, « supprimer les comités de gouvernement et les remplacer sur-le-champ par une commission extraordinaire investie de la plénitude du pouvoir exécutif. » Adopté. On nomme par acclamation membres de cette commission: Bourbotte, Prieur (de la Marne), Duroi et Duquesnoy: tous quatre se déclarent dès lors en fonctions, et sortent de la salle pour aller chasser les comités et s'emparer de tous les pouvoirs. Mais cela n'était pas aussi facile qu'ils le croyaient; car, pendant ce temps, les deux comités de gouvernement, entourés et défendus par la jeunesse dorée, avaient employé tous leurs efforts à réunir les sections; ce qui offrait bien des obstacles, vu le trouble qui régnait dans Paris, l'effroi qui s'était emparé de plusieurs sections, et la mauvaise volonté de quelques-unes. Enfin, ils étaient parvenus à en convoquer et à en rallier un certain nombre, grâce surtout au zèle de la section des Filles-Saint-Thomas

(on l'appelait alors section Lepelletier); et ils se disposaient vers la nuit à saisir, pour s'emparer de la salle et délivrer la Convention, le moment où le peuple, fatigué, commençait à s'écouler. Déjà la nécessité de prendre de la nourriture, jointe à la certitude du succès obtenu, avait dispersé une grande partie de la multitude; les abords du palais, et même de la salle, étaient libres.

Les membres du Comité de salut public, Legendre, Kervélégan et Auguis, et le chef de bataillon Raffet, se dirigent vers la salle à la tête d'un détachement de sectionnaires; ils rencontrent les quatre Montagnards qui venaient pour s'emparer de tous les pouvoirs, ils les repoussent et arrivent auprès de la porte. Prieur demande à Raffet s'il a reçu du président la permission d'entrer : « Je ne te dois aucun compte, » lui répond Raffet, et il avance. Alors le président invite la multitude à se retirer : elle répond par des huées. Aussitôt on baisse les baïonnettes et on entre; les émeutiers sont repoussés, et fuient en criant : *A nous, les sans-culottes!* Une partie des Jacobins qui se trouvait dans la cour revient à ce cri et charge avec violence le détachement de Raffet; ils ont un instant l'avantage. Kervélégan est blessé à la main; les Montagnards Bourbotte, Peyssard, Gaston, crient victoire; mais le pas de charge retentit dans le vestibule : un renfort considérable de citoyens armés arrive, fond sur les insurgés, les repousse, les sabre, les poursuit à coups de baïonnette : ils fuient, se pressent aux portes, ou escaladent les tribunes et se sauvent par les fenêtres; la salle est enfin évacuée : il était minuit.

Enfin délivrés, après quatorze heures d'une oppression horrible, les députés ne songent ni au sommeil ni à la faim, mais uniquement à la vengeance. Le reste de la nuit se passe à punir les excès du jour. Les décrets que l'émeute avait arrachés sont déclarés non avenus; on en brûle les minutes. On met en état d'arrestation et d'ac-

cusation Romme, Soubrany, Gaston, Duroi, Goujon, Bourbotte, Duquesnoy, Peyssard et d'autres ; on les fait saisir immédiatement par les gendarmes ; plus de ménagements pour les Terroristes. On décrète aussi d'arrestation les Montagnards qui pendant leurs missions s'étaient signalés par leur cruauté, et qui ne s'étaient pas ralliés aux vainqueurs de thermidor, et aussi les chefs les plus influents des Jacobins, Pache, Bouchotte ; on autorise les sections à désarmer tous les hommes qui avaient pris quelque part aux excès. Enfin, cette nuit, fut proclamé un éternel divorce entre la révolution française et le crime, qui, depuis les assassinats du 14 juillet 1789, l'avait souillée et ensuite dominée. La France put espérer des jours glorieux et purs.

Mais le jacobinisme n'était pas entièrement vaincu. Le lendemain, il parvint à soulever les trois sections des Quinze-Vingts, de Montreuil et de Popincourt, qui vinrent dans l'après-midi se placer en face du palais des Tuileries, avec leurs canons braqués. La section des Filles-Saint-Thomas et quelques autres accoururent au secours de l'Assemblée ; mais au moment d'en venir aux mains, les rangs se mêlèrent, des colloques animés s'établirent, les braves ouvriers des trois sections aimèrent mieux céder aux représentations et aux prières de leurs concitoyens et de la Convention qu'aux sollicitations des Jacobins ; ils se retirèrent assez tranquillement.

Mais les Jacobins ne désarmaient pas. Le jour suivant, ils se réunissent, et, sachant que l'assassin de Féraud, saisi et jugé, allait être conduit au supplice, ils se jettent sur son escorte, la dispersent, s'emparent du condamné et le conduisent au fond du faubourg Saint-Antoine, qu'ils soulèvent pour le défendre.

Menou est investi par la Convention du commandement de la force armée. A la tête de quatre mille hommes de troupes de ligne et de vingt mille sectionnaires, il marche

sur le faubourg Saint-Antoine, dont il occupe toutes les issues, et le somme de rendre le condamné et de se soumettre. Les ouvriers ne voulurent pas que le sang coulât pour une telle cause. Ils livrèrent l'assassin, et Paris redevint parfaitement calme.

Une commission militaire condamna à mort vingt et un gendarmes qui s'étaient mis du côté des rebelles, et tous les membres des comités révolutionnaires qui s'étaient formés le 1er prairial. Parmi les représentans arrêtés, Romme, Goujon, Duroi, Duquesnoy, Bourbotte, Soubrany furent condamnés à mort. Quand on leur signifia leur arrêt, Romme, qui avait caché un couteau dans la doublure de ses vêtements, le saisit, et s'en frappa au cœur, au cou et au visage, puis il transmit l'arme à ses compagnons. Duroi, Bourbotte et Soubrany ne réussirent pas à se porter des atteintes mortelles, et furent traînés sanglants à l'échafaud. Cela se passait environ huit mois après le 9 thermidor.

A dater de ce jour, la soumission ou, si l'on veut, l'indifférence politique de la population ouvrière de Paris fut complète. Après avoir vu successivement flétris et suppliciés, comme traîtres à la république, tous les hommes qui, au nom de cette même république, l'avaient soulevée, elle n'avait plus aucune confiance dans les agitateurs. Nous ne la verrons prendre aucune part aux événements qui vont suivre. Son abstention rendit quelque audace au parti royaliste à l'intérieur; mais ce parti était peu nombreux, et se confondait dans l'immense majorité des amis de la république modérée.

Nous venons de voir comment s'accomplit à Paris la réaction thermidorienne.

Dans la plupart des départements, cette réaction s'opéra sans excès; dans ceux du Midi, il y eut des représailles affreuses contre ceux qu'on appelait, quelquefois sans raison, *jacobins* et *terroristes*.

Les représentants envoyés par la Convention ne réprimèrent pas toujours ces excès.

Enfin la loi, dans ces départements, reprit son empire; mais le feu des haines politiques y couva longtemps sous la cendre.

La Vendée ressentit aussi l'influence de la réaction. La Convention destitua Turreau, l'inventeur des colonnes infernales qui depuis quelques mois traversaient le pays en tous sens, brûlant et tuant tout sans commisération, et le remplaça par Canclaux, qui conclut à la Jaunais, avec Charette, chef de la basse Vendée, un traité de pacification auquel Stofflet, chef de la haute Vendée, accéda un peu plus tard. Les Vendéens gardèrent leurs prêtres non assermentés et furent exempts de toute conscription et réquisition, militaire ou autre; ils se mirent à cultiver leurs champs, à rebâtir leurs maisons; et, comme les promesses faites par Canclaux furent fidèlement observées, le nombre de ceux qui étaient disposés à reprendre les armes dans l'occasion se trouva bien restreint.

En même temps, la Convention effaçait tous les vestiges de la Terreur :

Sur tous les édifices était gravée cette inscription : *Liberté*, *égalité*, *fraternité*, *ou la mort!* la jeunesse dorée alla partout effacer ces trois dernières syllabes;

Cette même jeunesse alla au Panthéon prendre les restes de Marat et les jeta dans l'égout de Montmartre;

Le nom des jours *sans-culottides* fut changé en celui de jours *complémentaires*;

Toutes les assemblées connues sous le nom de *société populaire* furent dissoutes et interdites;

La vente des biens des hospices et autres établissements de bienfaisance fut suspendue;

Le loi sur les suspects, qui ne s'exécutait plus, fut formellement annulée;

Le maximum fut aboli et la liberté rendue au com-

merce, et il fut permis de faire usage d'or et d'argent;

Le décret qui déclarait hors la loi toutes les personnes désignées sous l'appellation d'*ennemis de la patrie* et tous les citoyens qui leur donnaient asile, fut annulé;

Il fut décrété qu'aucune assemblée ou autorité quelconque ne garderait ou ne prendrait le titre de révolutionnaire;

Le nom de la place de la Révolution fut changé en celui de place de la Concorde.

Pendant que l'ordre se rétablissait à l'intérieur, la France se montrait à l'extérieur plus redoutable que jamais.

Partout nos armées, chassant l'ennemi devant elles, faisaient sur son territoire de nouveaux progrès. Il n'osait plus sur aucun point livrer de grande bataille; mais tous les jours la nouvelle de quelque place forte conquise par nos soldats sur les rives du Rhin, en Belgique, en Hollande, en Espagne, venait exciter l'allégresse générale.

Au milieu de tous ces exploits, la conquête de la Hollande, par Pichegru, fut comme une merveilleuse transition entre la campagne de 1794 et celle de 1795. Elle eut lieu pendant l'hiver. Pichegru attendit que le Wahal fût entièrement gelé; alors, secondé de Souham et de Macdonald, il fait passer toutes nos troupes sur la glace; l'armée hollandaise et anglaise, frappée de terreur, n'essaye pas même de se défendre, et se disperse ou se rend. Le prince d'Orange s'enfuit en Angleterre. Toutes les villes se soumirent à nos troupes, qui se firent admirer par leur discipline autant que par leur bravoure.

Ce qui signala surtout cette campagne, ce fut la prise de la flotte hollandaise, mouillée près du Texel. Pichegru, ne voulant pas qu'elle eût le temps de se détacher des glaces et de faire voile vers l'Angleterre, envoya pour la prendre une division de cavalerie et quelques batterie

d'artillerie légère. Le Zuyderzée était gelé ; nos escadrons traversèrent au galop ces plaines de glace, et la flotte se rendit à eux.

La paix fut conclue avec la Hollande, qui prit ensuite le nom de République batave ; et non-seulement la paix, mais aussi une alliance offensive et défensive fut conclue. Sieyès en fut l'heureux négociateur.

Presque au même moment, la grande coalition européenne vit se détacher un de ses membres les plus puissants, malgré les efforts de Pitt : la Prusse demanda la paix. Au nom de la France, Barthélemy à Bâle en fixa les conditions. Il fut convenu que les troupes françaises abandonneraient la partie des États prussiens qu'elles occupaient sur la rive droite du Rhin et conserveraient celle qu'elles occupaient sur la rive gauche ; la France s'engageait à ne pas traiter en ennemis ceux des princes allemands à qui le roi de Prusse accorderait sa médiation.

L'Espagne aussi se lassa d'une guerre qui l'épuisait inutilement. Dugommier, vainqueur à la Montagne Noire, y avait péri frappé d'un obus. Mais déjà son successeur Pérignon s'était emparé de Figuière et de Rosas, et menaçait Barcelone ; Moncey avait pris Villaréal, Bilbao, Vittoria, et allait envahir la Vieille-Castille. Le cabinet de Madrid demanda la paix. Ce fut encore Barthélemy qui à Bâle signa ce traité. Nous rendîmes à l'Espagne les places que nous avions conquises sur elle, et elle nous céda la partie espagnole de Saint-Domingue. A la nouvelle de ce traité, l'Espagne fit éclater, comme la France, la plus vive joie, et le ministre favori du roi d'Espagne, le fameux Godoï, reçut à cette occasion le titre de *prince de la Paix*.

XXXIII

FIN DE LA CONVENTION. — JOURNÉE DU 13 VENDÉMIAIRE AN IV (5 OCTOBRE 1795).

Depuis le 9 thermidor, la Convention avait cessé la guerre que, sous la domination des Montagnards, elle avait déclarée à la civilisation, aux lettres et aux arts; quoique toujours implacable envers les prêtres non assermentés, elle permit, sur le rapport de Lanjuinais, la célébration des cultes dans les édifices qui y étaient originairement destinés.

Elle mit les monuments publics sous la garde des autorités constituées; et on cessa de les mutiler sous prétexte d'effacer les vestiges de la féodalité ou du christianisme.

Pour réorganiser l'enseignement public, elle établit à Paris une grande École normale, où furent appelés de tous les départements les hommes instruits qui voulurent se former à l'art d'enseigner; les cours étaient professés par les plus hautes capacités de cette époque, si féconde en talents; puis, des établissements d'enseignement semi-secondaire, semi-supérieur, furent institués dans les départements, sous le nom d'écoles centrales. Paris eut de hautes écoles de médecine et de législation.

La Convention créa, en remplacement des académies qu'elle avait supprimées, l'Institut de France, composé des cinq classes ou académies qui subsistent encore. Sieyès n'oublia pas de s'y faire placer.

Elle créa le Conservatoire de musique; celui des arts et métiers.

Elle établit l'uniformité des poids et des mesures dans toute la France et leur donna pour base le système métrique.

Elle créa le Bureau des longitudes, et le composa

d'hommes du plus haut mérite : Lagrange, Laplace, Lalande, Cassini, Méchain, Delambre, Bougainville.

Elle fonda l'École polytechnique, qui eut pour premiers professeurs Monge, Prony, Fourcroy, Guyton-Morveau, Berthollet, Vauquelin, Chaptal.

En un mot, elle parut entrer dans les voies d'une république grande et glorieuse, favorable à tous les progrès de la civilisation, à toutes les aspirations du génie, puissante à la fois par les armes et par tous les arts de la paix.

Tandis que, victorieuse au dehors et au dedans, la Convention s'occupait ainsi à rétablir l'ordre et aussi à discuter la constitution nouvelle, le feu de la guerre civile menaçait de se rallumer.

L'aversion déclarée de toute la population pour les Terroristes avait ranimé les espérances des émigrés et des royalistes de l'intérieur.

La chouannerie, qui n'avait jamais cessé en Bretagne, fut organisée avec beaucoup d'habileté par Puisaye, dans toute l'étendue de cette province et dans quelques cantons de la Normandie.

Lorsque Puisaye crut que la chouannerie pouvait se transformer en une véritable guerre, il courut à Londres, où une foule d'émigrés français étaient réunis; il obtint de Pitt de les former en corps d'armée et lui promit qu'à l'arrivée de cette armée une insurrection générale royaliste, préparée et organisée par ses soins, éclaterait sur tous les points de la Normandie et de la Bretagne, et que le feu mal éteint de la Vendée se rallumerait. En effet, Charette reprit les armes dans la basse Vendée, et, à la tête de douze mille hommes, fit quelques progrès; et Stofflet, ranimant les débris de la haute Vendée, releva aussi le drapeau blanc. L'armée des émigrés se forma, à Londres, sous le commandement de d'Hervilly, ancien chef de la garde constitutionnelle de Louis XVI; il avait pour premier lieutenant Charles de Sombreuil, frère de la jeune fille que

son dévouement a rendue illustre. Comme presque tous les émigrés voulaient un grade, on leur donna pour soldats un grand nombre de prisonniers de guerre, qui saisissaient cette occasion de rentrer dans leur patrie, mais avec la pensée secrète de déserter aussitôt et de se joindre aux républicains.

Un immense armement fit donc voile des côtes d'Angleterre pour la France; 10 000 soldats, des munitions et des armes pour 80 000, des habits pour 60 000, des canons et autres pièces d'artillerie de tout calibre, des provisions de bouche en abondance, deux millions en or, et, à ce qu'on dit, une assez grande quantité de faux assignats, fabriqués à Londres, chargeaient plus de cent bâtiments de transport qu'escortait une flotte anglaise de quinze vaisseaux de ligne. Une flotte française était aussi en mer; un engagement eut lieu, l'avantage resta aux Anglais. D'Hervilly et ses émigrés purent débarquer en Bretagne, sur la plage de Carnac, où Puisaye les attendait pour se joindre à eux, à la tête de quelques milliers de chouans.

Hoche, à la tête d'une armée républicaine, s'avançait rapidement vers ce point. Les deux généraux royalistes, après avoir perdu huit jours à se disputer le commandement en chef, et s'être vus pendant ce temps abandonnés d'un grand nombre de leurs soldats, s'emparèrent de la presqu'île de Quiberon, et du fort Penthièvre, qui en défend l'accès du côté de terre; quittant la plage de Carnac, que l'armée de Hoche allait envahir, ils s'établirent dans l'étroite presqu'île, sous la protection de leur fort et du feu de l'escadre anglaise. Là, ils attendaient un renfort de 10 000 Anglais, que Pitt avait promis et qu'il n'envoya pas. Ils espéraient aussi voir arriver Charles-Philippe. comte d'Artois; mais ce prince fut retenu à Londres. Dans un combat de nuit contre les troupes républicaines, au débouché de la presqu'île, d'Hervilly fut blessé à mort. La confusion se mit alors dans l'armée royaliste. Un com-

plot fut formé, parmi les anciens prisonniers de guerre, pour livrer le fort Penthièvre aux assiégeants. Hoche, averti par des transfuges, profite de l'occasion, et pendant la nuit il fait enlever le fort.

Aux premières lueurs de l'aube, les émigrés campés dans la presqu'île voient flotter sur le fort le drapeau tricolore. Puisaye donne ordre à Sombreuil de défendre une position qu'il lui assigne, en attendant son retour, et se jette dans un bateau, se dirigeant vers la flotte anglaise. Le désordre est alors à son comble parmi les royalistes; la plupart des soldats, abandonnant ou massacrant leurs officiers, vont se réunir aux républicains; les chouans s'éparpillent dans la campagne. Acculé à l'extrémité de la presqu'île avec quelques centaines d'émigrés et privé de cartouches, Sombreuil pouvait se jeter dans un bateau, comme Puisaye; mais il eût fallu abandonner ses compagnons : « Cela, » dit-il dans une lettre, « aurait été pire que le sort qui m'attend. » Les troupes républicaines accouraient au pas de charge. Sombreuil demande une capitulation : « La vie sauve pour tous, excepté pour lui. — Oui ! » crient d'une voix unanime les républicains. Les émigrés se rendent; les officiers républicains se mêlent dans leurs rangs et leur renouvellent leurs promesses. Quelques-uns des émigrés, y comptant peu, se jettent à la mer pour atteindre à la nage des chaloupes et des bateaux qui les auraient amenés à la flotte anglaise; la flotte anglaise, sous prétexte de tirer sur les républicains, foudroie la plage de ses boulets et de sa mitraille, et les fugitifs qui allaient vers eux périssent dans les flots.

Hoche, il est vrai, n'avait point donné sa parole; il n'en regardait pas moins la capitulation comme sacrée. Mais Tallien venait d'accourir, muni des ordres de la Convention, qu'il avait sollicités lui-même. Ces ordres portaient que les émigrés devaient être traités *conformément aux lois*. Or, j'ai dit quelles étaient ces lois. On avait conduit les

captifs à Auray. Hoche, ne voulant pas être témoin de ce que Tallien allait faire, partit pour Saint-Malo. Aucun officier français ne consentit à faire partie de la commission militaire qui devait faire fusiller les captifs. On la composa d'officiers belges et suisses, et on eut bien de la peine à déterminer les soldats à tirer sur Sombreuil ; lui, refusa de se laisser bander les yeux et donna le signal. Les premiers qui furent frappés après lui furent Victor de Broglie, l'évêque de Saint-Pol et trente ecclésiastiques, qui avaient saisi cette occasion de rentrer en France ; en tout, 788 victimes, dont 300 anciens officiers de la marine française.

L'exécution eut lieu non loin d'Auray, dans une prairie solitaire, séparée par un ruisseau du champ de bataille où Duguesclin fut fait prisonnier. Depuis on a élevé sur ce lieu un monument funèbre.

Pitt, en rendant compte de ces faits au parlement anglais, dit : « Le sang anglais n'a pas coulé. — C'est vrai, » répondit le célèbre Shéridan, « mais l'honneur anglais a coulé par tous les pores. »

Deux mois plus tard, une escadre anglaise amena à l'Ile-Dieu, en vue des côtes de la Vendée, 10 000 émigrés et 4000 Anglais, sous le commandement de Charles-Philippe. Après six semaines d'inaction, cette armée, voyant que la Bretagne, contenue par Hoche, ne se soulevait pas, et que la Vendée, sous Charette et sous Stofflet, ne faisait que de faibles efforts, se rembarqua pour l'Angleterre.

A peine remise de l'inquiétude que la tentative des émigrés lui avait causée, la Convention ajouta comme article additionnel à la constitution qu'elle venait d'achever : que jamais les émigrés ne pourraient être autorisés à rentrer en France, et que leurs biens étaient pour toujours acquis à la nation. Elle fit quelques exceptions cependant, et elle autorisa Talleyrand à rentrer, *comme ayant puissamment secondé la révolution, par sa noble conduite comme citoyen*

et comme ecclésiastique. Cet ancien évêque d'Autun se rallia à la république et se maria.

La Constitution rédigée alors, et dite de l'an III, revient, sur un grand nombre de points, aux principes de 89, sépare complétement le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif, et donne au premier une grande force, mais le partage entre cinq membres.

Elle lui donne le nom de *Directoire de la république française*, lui laisse le choix des ministres, l'autorité suprême sur les armées et sur les flottes, la nomination aux emplois qui n'appartiennent pas à l'élection, et veut que ses membres, nommés par la législature, soient renouvelés chaque année par cinquième.

Quant à la législature, on était revenu à l'opinion qui voulait deux chambres. Le corps législatif fut formé de 750 membres divisés en deux conseils, d'après leur âge : l'un, composé des cinq cents plus jeunes, aura l'initiative des lois ; ces lois ne seront valables que lorsque le Conseil des anciens, formé des 250 membres les plus âgés, les aura acceptées. La législature se renouvellera par tiers chaque année.

L'indépendance des tribunaux est proclamée, et la plupart des rouages administratifs continuent de fonctionner, tels qu'ils avaient été organisés par la Constituante.

On assigna aux législateurs et surtout aux directeurs des costumes très-pompeux, rappelant ceux des sénateurs et des consuls de Rome ; à chaque directeur un traitement annuel de cent cinquante mille francs, outre des frais généraux et un logement splendide ; aux Cinq-Cents vingt-huit francs par jour ; aux Anciens, trente-trois francs.

Mais, au moment de mettre en vigueur la constitution républicaine, la Convention n'entendait pas abdiquer ; ses membres, surtout ceux qui avaient pris part à la mort du roi, soutenaient qu'il n'était pas temps encore *d'abandonner la république à elle-même*, et qu'il fallait à tout prix

empêcher un retour vers l'ancien régime; l'affaire toute récente de Quiberon leur servait de prétexte, et les Jacobins, à cette occasion, se rallièrent momentanément aux Conventionnels, tout en déplorant leur *peu d'énergie.*

En conséquence la Convention imagina le moyen le plus extraordinaire qui ait jamais été employé : ce fut de se perpétuer tout en se séparant, et pour cela d'obliger les électeurs à nommer sur les 750 membres de la nouvelle législature au moins 500 conventionnels. Elle annexa donc à la Constitution, et elle soumit en même temps à l'acceptation du peuple français, un décret par lequel les assemblées électorales étaient obligées de choisir parmi les membres actuels de la Convention les deux tiers au moins des nouveaux représentants.

Cette mesure, tout extraordinaire qu'elle était, avait les plus grandes chances de succès, car elle paraissait un moyen infaillible d'assurer les résultats de la révolution ; et le nombre de ceux qui tenaient à ces résultats, par intérêt, par crainte ou par conviction patriotique, était immense.

Si l'on avait versé tant de sang à Quiberon, ce n'était point par une cruauté gratuite; c'était surtout pour calmer l'effroi de ceux qui avaient acquis des biens nationaux, et qui avaient ou voté ou provoqué ou ostensiblement approuvé la mort de Louis XVI.

Mais à Paris, l'opinion se prononça contre ce décret. Aussitôt qu'on en eut connaissance, une assez vive agitation se manifesta dans les parties élevées et moyennes de la population qui, depuis le 9 thermidor et surtout après les journées de prairial, avaient repris le dessus.

En général la nation était lasse de donner successivement tant de votes contradictoires les uns aux autres. Quand la Constitution et le décret furent soumis à la nation dans ses assemblées primaires, il n'y eut que 958 000 votants : 44 000 contre ; 914 000 pour.

Ce résultat ayant été publié, on crut généralement dans Paris que la Convention l'avait falsifié, en annonçant que le décret en faveur des Conventionnels avait été adopté en bloc avec la Constitution. On soutint que, dans les départements comme à Paris, les assemblées primaires avaient délibéré séparément sur ces deux objets, et qu'après avoir adopté la Constitution, la plupart avaient rejeté le décret; c'est ce qu'il fut impossible de constater, la Convention ayant fait immédiatement disparaître toutes les traces des deux votes.

Quoi qu'il en soit, la Constitution étant acceptée, les élections devaient avoir lieu immédiatement. A Paris, la fermentation redoubla à cette occasion. Il y avait, surtout au Palais-Royal, des rixes violentes. Tout faisait prévoir une insurrection. L'Assemblée, par une proclamation, invita les bons citoyens à se rallier à elle et annonça que, si la représentation nationale était attaquée à Paris, elle se réunirait à Châlons-sur-Marne. Elle déclara coupables d'attentat contre la république les présidents et secrétaires des sections qui excéderaient les limites de leurs attributions, bornées, depuis que la Constitution était acceptée, au choix des électeurs.

Les sections de Paris n'en furent pas moins agitées; 250 électeurs réunis à l'Odéon (qu'on appelait alors Théâtre-Français) discutaient sur ce qu'il fallait faire et n'étaient d'accord que sur un point, c'est qu'il fallait à tout prix empêcher la Convention de perpétuer son règne.

Les diverses sections délibéraient aussi, mais seulement sur la nécessité d'une prompte prise d'armes; car la bourgeoisie parisienne, qui venait, en germinal et en prairial, de sauver la Convention, et qui voyait que les ouvriers n'avaient plus que du mépris pour les Jacobins, pensait qu'elle pouvait faire une insurrection à son tour, et forcer la Convention d'assurer à la France des élections libres.

La Convention n'entendait pas céder; elle se déclare en

permanence à cause des dangers de la patrie; elle ordonne que les assemblées électorales de Paris se séparent dans la journée; elle fait venir des troupes du camp des Sablons; elle forme à la hâte un corps des hommes les plus compromis dans les sanglantes journées de la révolution, corps à qui elle donna le nom de *patriotes de* 89, et que la population appela le *bataillon des Terroristes*. Ce bataillon, composé de 3000 hommes environ, bivouaqua dans le jardin des Tuileries.

Ainsi couverte par ces trois mille hommes, par quatre mille soldats du camp des Sablons et par 42 pièces de canon, la Convention se sentit assez forte contre l'attaque que les sections oseraient tenter.

Elle fit sortir par force de l'Odéon les 250 électeurs qui s'y étaient installés; elle publia, dans la matinée du 12 vendémiaire, défense aux sections de s'assembler; et dans l'après-midi, instruite que la section des Filles-Saint-Thomas, la plus ardente de toutes, se réunissait en armes malgré la défense, elle envoya pour la disperser un de ses membres, Menou, connu par son succès en prairial. Menou, à la tête d'une force militaire imposante, arrive dans la rue Vivienne, où il trouve la section sous les armes et disposée à se défendre; il hésite à donner le signal de la guerre civile, signe une sorte de capitulation et se retire.

La nuit était déjà avancée, lorsque la Convention apprit que Menou venait de se retirer, laissant la rue Vivienne au pouvoir des sectionnaires. Elle destitue Menou, le décrète d'accusation comme traître à la patrie, et nomme général en chef de l'armée de l'intérieur ce même Barras, qui avait commandé avec succès au 9 thermidor. La régularisation de ces diverses mesures avait pris du temps. Il était déjà quatre heures du matin.

Barras jugea tout de suite que les sectionnaires n'ayant pas de canons (on les leur avait enlevés après les dernières

journées), c'était l'artillerie qui devait les écraser. Il choisit donc pour son second le jeune général d'artillerie Bonaparte, qui, depuis ses exploits au siége de Toulon, était resté quelque temps dans une sorte de disgrâce, par suite de la haine du Montagnard Aubry, et que la chute de ce même Aubry avait remis en faveur. Bonaparte, dès ce moment, déploya l'activité infatigable et la capacité extraordinaire dont il a donné depuis tant de preuves.

C'était pour la première fois que Paris présentait le spectacle d'une insurrection à laquelle le peuple proprement dit ne prenait point part. On a voulu faire accroire plus tard que cette insurrection avait uniquement pour but le rétablissement de l'ancien régime ; il n'en était rien : tous les partis s'entendaient pour mettre fin au règne des Conventionnels, mais pour cela seulement : les républicains modérés, les Feuillants, les royalistes purs s'étaient réunis, et, s'ils avaient été vainqueurs, il leur aurait été probablement impossible de s'accorder.

Pendant la nuit, trente-deux sections se décidèrent à prendre les armes ; les seize autres, appartenant surtout aux faubourgs Saint-Marcel et Saint-Antoine, restèrent inactives. Fréron, abandonné de sa jeunesse dorée, qui s'était dispersée dans les sections, passa la nuit à solliciter les faubourgs de s'armer en faveur de la Convention ; mais il n'obtint rien, heureusement ; car qui peut dire ce qui se serait passé ? C'était bien assez du bataillon des patriotes de 89, que ses chefs avaient une peine extrême à contenir, et qui ne respirait que sang et carnage.

On évalue à près de trente mille hommes les sectionnaires qui ce jour-là prirent les armes ; c'était à peu près l'ancienne garde nationale de Lafayette.

Ils s'avançaient armés de fusils, sous le commandement de chefs proposés et acceptés, sans que l'on sût trop comment et pourquoi, pendant la nuit précédente. Le principal était le général Danican, qui avait commandé les troupes

conventionnelles dans la Vendée, sans prendre part à aucun excès.

La Convention, entourée de canons, les laissait venir. Pour le cas très-improbable de la défaite de ses troupes, elle fit apporter des fusils dans la salle, afin d'en armer ses membres à la dernière extrémité. Barras et Bonaparte veillaient à tout; ils voulaient laisser arriver les insurgés à portée de leurs canons, et ils firent même replier sur le Louvre un de leurs bataillons qui se trouvait serré sur le Pont-Neuf par la multitude.

Les sectionnaires continuaient leur marche, sans pousser de cris, sans commettre aucun excès, et finirent par se former en deux grandes colonnes, dont l'une s'avançait par la rue Saint-Honoré, et l'autre suivait le quai de la Monnaie et le quai Voltaire pour déboucher sur les Tuileries par le pont Royal.

Un parlementaire envoyé par Danican, et introduit dans la salle les yeux bandés, somma l'Assemblée de désarmer le bataillon des Terroristes, promettant qu'à ce prix les sections se retireraient. Tandis qu'un débat s'engageait à ce sujet, Barras et Bonaparte laissaient les sectionnaires s'agglomérer à la portée du canon. Leur foule était énorme dans la rue Saint-Honoré; les marches de l'église Saint-Roch en étaient inondées.

Il était déjà quatre heures, et de part ni d'autre aucun acte d'hostilité n'avait été commis, lorsqu'un coup de fusil, dirigé contre les troupes conventionnelles, partit d'une des fenêtres de l'hôtel de Noailles. Aussitôt Bonaparte, qui se tenait prêt, fait tirer tous ses canons. La canonnade écrase la foule amassée sur les marches de Saint-Roch, et bientôt, sous les coups redoublés de la mitraille, la rue Saint-Honoré est couverte de cadavres; la déroute des sectionnaires sur ce point est complète.

De là Bonaparte court au pont Royal, que les insurgés cherchaient à forcer. Son artillerie, qui occupait le pont et

le quai d'Orsai, fait feu des deux côtés en même temps et prend les insurgés en tête et en écharpe. Trois décharges successives les mettent en pleine déroute. Tandis que de ce côté les sectionnaires fuient par toutes les rues latérales aux quais, et de l'autre par toutes les issues latérales à la rue Saint-Honoré, les troupes les poursuivent, les canonnent et s'emparent de tous les postes. On a dit qu'environ onze cents personnes[1] périrent dans cette journée, mais ce nombre est évidemment exagéré.

Pendant la nuit, pour entretenir l'épouvante des vaincus, Bonaparte, par ordre de Barras, ne cessa de faire tirer le canon à poudre, sage précaution qui empêcha qu'on ne fît des barricades et que le sang ne coulât inutilement.

A minuit la Convention célébra sa victoire par une proclamation adressée au peuple français. Elle supprima la force armée parisienne, et, profitant de l'occasion, retrancha aux citoyens de Paris la ration de pain que le gouvernement fournissait chaque jour à tous les habitants, moyennant trois sous en assignats, c'est-à-dire à peu près gratis, car alors les assignats étaient presque sans valeur. Elle créa des commissions pour juger les chefs du mouvement; deux seulement furent exécutés : le président de la section de l'Odéon et un ancien garde du corps qui avait été pris à la tête d'une colonne ; quarante autres, du nombre desquels était Danican, furent condamnés à mort par contumace ; mais la Convention, heureuse d'une victoire qui n'assurait pas seulement la sécurité de ses membres, mais encore mettait à leur disposition le pouvoir et toutes les places, se montra d'une indulgence inusitée ; elle n'empêcha point Danican de passer à l'étranger, et voulut que les jugements rendus par contumace ne reçussent point d'exécution.

Dès le lendemain Barras se démit du commandement et

1. Montgaillard, *Histoire de la Révolution.*

présenta à l'Assemblée Bonaparte, qui fut nommé par acclamation général en chef de l'armée de l'intérieur. On lui accorda la grâce de Menou, puis on lui ordonna de procéder au désarmement des sections. C'est alors qu'un enfant d'une douzaine d'années, Eugène de Beauharnais, fils de l'infortuné général, vint le supplier de lui laisser l'épée de son père; Bonaparte accueillit avec bonté la demande de l'enfant; il vit à cette occasion Mme de Beauharnais et, encouragé par Barras, demanda sa main; elle l'épousa et lui apporta une fortune encore assez belle. Barras ne croyait pas pouvoir faire assez pour l'homme auquel il devait le succès du 13 vendémiaire, que devait suivre, comme récompense, sa nomination au Directoire. Puis, laissant le titre de général en chef de l'intérieur à Hoche, on créa Bonaparte général en chef de l'armée d'Italie; ces deux héros avaient, le premier vingt-huit ans, le second vingt-sept.

Cependant les élections avaient eu lieu dans toute la France sous l'influence des craintes produites par le débarquement des émigrés; aussi avaient-elles été aussi favorables à la Convention qu'elle avait pu le désirer. Plus de cinq cents Conventionnels firent partie de la nouvelle législature. La plupart des autres obtinrent des places influentes ou lucratives. L'estime et l'admiration publique se manifestèrent alors avec énergie pour Lanjuinais; il fut nommé dans soixante-treize départements.

De l'extérieur on ne recevait que des nouvelles heureuses.

La campagne de 1795 avait été aussi glorieuse que la précédente. Aucune bataille très-importante ne l'avait signalée, parce que partout les armées ennemies battaient en retraite devant nos soldats; mais elles étaient vaincues dans une infinité de rencontres partielles, et toutes leurs places fortes étaient successivement ou obligées de se rendre ou prises d'assaut. Chaque jour on avait à enregis-

trer un nouveau succès obtenu par Pichegru, par Moreau, par Jourdan, par Hoche.

Les Pays-Bas conquis sur l'Autriche, et la portion que la Hollande nous avait cédée, furent déclarés partie intégrante de la France et formèrent neuf départements dont voici les noms et les chefs-lieux : les Deux-Nèthes, Anvers; la Dyle, Bruxelles; la Lys, Bruges; l'Escaut, Gand; Jemmapes, Mons; Sambre-et-Meuse, Namur; les Forêts, Luxembourg; l'Ourthe, Liége; la Meuse inférieure, Maestricht. La rive gauche du Rhin, réunie de fait, ne fut pas organisée encore.

Ces accroissements de territoire, fruits d'une juste conquête, pouvaient à peine compenser l'accroissement qu'avaient pris injustement la Russie, l'Autriche et la Prusse, en s'emparant de la Pologne sans aucun droit, et en faisant trois partages successifs de ce pays, qui disparut alors de la carte d'Europe.

Le moment était arrivé où la Convention allait en apparence se dissoudre et en réalité se reconstituer sous la triple forme de Directoire, Conseil des Anciens et Conseil des Cinq-Cents.

Par deux dernières lois, qu'avait proposées Tallien, elle exclut, jusqu'à la paix, des fonctions publiques les parents et alliés des émigrés, et tous les citoyens qui, dans les assemblées ou électorales ou primaires, avaient signé des arrêtés ou adresses *liberticides;*

Et elle accorda une amnistie complète à tous les faits révolutionnaires et annula toutes les procédures commencées : mais cette amnistie ne s'étendait ni aux faits de royalisme, ni aux émigrés, ni aux prêtres;

En outre elle déclara qu'après la paix la peine de mort devrait être abolie.

Ce furent là les derniers décrets de la Convention.

Elle en avait rendu 8366.

Elle avait siégé trois ans un mois et quatre jours.

Le nouveau tiers pris en dehors de la Convention était en général composé d'hommes qui représentaient l'opinion dominante alors en France, c'est-à-dire qui aimaient la Révolution et qui détestaient les crimes commis en son nom : Tronchet, Portalis, Siméon, Pastoret, Vaublanc, Dupont (de Nemours), Mathieu-Dumas, Barbé-Marbois, Tronçon-Ducoudray. Les Conventionnels prirent leurs précautions contre ce nouveau tiers, et, se trouvant en immense majorité, s'entendirent pour ne nommer au Directoire que des hommes qui eussent voté la mort du roi; les élus furent Barras, Laréveillère-Lepaux, Rewbel, Letourneur, Sieyès. Mais Sieyès, mécontent de ce que, dans la rédaction de la constitution nouvelle, ses idées n'avaient pas prévalu, refusa, pour cette fois, et se fit nommer ambassadeur en Prusse; Carnot fut nommé directeur à sa place.

Le conseil des Anciens siégea au palais des Tuileries;

Le conseil des Cinq-Cents siégea provisoirement dans le magnifique édifice du Manége, remplacé aujourd'hui par les nos 34, 36, 38 de la rue de Rivoli, et s'installa un an plus tard au palais Bourbon, appelé aujourd'hui palais du Corps législatif;

Le Directoire eut pour résidence le palais du Luxembourg.

C'est le 5 novembre 1795 que le nouveau gouvernement de la République française fut installé et que la France passa de la dictature révolutionnaire sous un régime constitutionnel.

DIRECTOIRE.

CONSTITUTION DE L'AN III.

XXXIV

COMPLOTS DE BABEUF, DU CAMP DE GRENELLE, DU CAMP DES SABLONS.

La Révolution semblait finie. Cependant, comme nous allons voir, elle ne l'était pas; mais les mouvements populaires avaient pris fin; les masses en étaient lasses et n'en voulaient plus; c'est à la surface seulement que l'agitation allait encore se produire; cette mer terrible que venaient de bouleverser les ouragans du 14 juillet et du 10 août, les tempêtes du 30 juin et du 1er prairial, ne devait plus se remuer qu'au souffle de l'intrigue. Tandis qu'à l'extérieur nos armées se couvraient d'une gloire immortelle, nous n'avons, nous, historien du mouvement intérieur, rien de grand, rien d'émouvant à raconter; point d'orateurs célèbres; les débats législatifs de cette époque n'ont ni intéressé les contemporains, ni laissé de trace dans l'histoire; elle a enregistré seulement quelques coups d'État et quelques complots jusqu'à l'acte du 18 brumaire, qui emporta et le gouvernement créé par la constitution de l'an III et cette constitution même.

Le premier de ces complots causa, lorsqu'il fut découvert, un véritable effroi. Les Jacobins, qui se réunissaient

dans le Panthéon, au nombre de près de quatre mille (car la liberté avait été rendue aux clubs politiques), préconisaient sans cesse dans leurs discours les journées de septembre, auxquelles ils ne reprochaient que d'avoir été incomplètes, et se livraient à des déclamations si violentes, que le Directoire les chassa du Panthéon et obtint du Corps législatif une loi réglementaire des clubs. Leurs doctrines alors, s'exagérant de plus en plus, eurent pour organe le *Tribun du peuple*, journal rédigé par le plus exalté d'entre eux, qui signait *Caïus Gracchus* Babeuf. Babeuf prêchait ouvertement le partage des terres et d'autres mesures qui devaient amener la dissolution du corps social. Le gouvernement, qui fit épier ses démarches, acquit bientôt la certitude que, non content de prêcher, il conspirait.

En effet, une vaste conjuration avait été ourdie par lui, par le fameux Drouet, alors membre du conseil des Cinq-Cents, et par Darthé, qui, du temps de la Terreur, à Arras, avec Lebon, contraignait les filles des condamnés de danser avec lui la veille du supplice de leurs pères. Les conjurés enrôlés par ces chefs à Paris étaient déjà nombreux, et les ramifications du complot s'étendaient dans les départements. Soulever les faubourgs, égorger le Directoire et les principales autorités, chasser les conseils, réunir sur-le-champ une assemblée dictatoriale formée de Jacobins d'élite, déjà désignés; puis assurer ce que les conspirateurs appelaient le *bonheur commun*, provisoirement par le pillage des propriétés, et ensuite définitivement par leur partage, tel était le plan. Tandis que Babeuf, Drouet, Darthé, s'en occupaient activement, le gouvernement veillait sur leurs démarches. Tous trois furent arrêtés, rue Bleue, dans la maison d'un menuisier, où ils avaient convoqué un grand nombre de leurs complices; mais il n'y eut que soixante-cinq arrestations, car le complot avait été organisé si habilement que la plupart des

conjurés ne se connaissaient pas entre eux et ne savaient pas quels étaient les chefs.

Le Directoire fit traduire les conjurés devant la haute Cour, à Vendôme; la Constitution nécessitait cette juridiction exceptionnelle, parce que Drouet était député.

Mais Drouet ne fut point emmené à Vendôme. Le Directoire, ne voulant pas faire tomber la tête de l'homme qui, à Varennes, avait livré Louis XVI, le fit évader.

Le procès des conspirateurs dura près d'un an. Les preuves étaient à peu près nulles. Tous furent acquittés, à l'exception de Babeuf et de Darthé, qui furent condamnés à mort. Après le prononcé de l'arrêt, le jeune fils de Babeuf, âgé de onze ans, s'étant jeté dans ses bras au milieu des gendarmes, lui remit secrètement un poignard, et glissa aussi un poinçon à Darthé. Babeuf se perça du poignard, Darthé du poinçon. On laissa les armes dans leurs plaies, afin de prolonger leurs souffrances; et, le lendemain, quand on les guillotina, leur agonie durait encore. Leurs corps furent jetés sans sépulture sur un grand chemin; quelques passants, émus de pitié, les recouvrirent d'un peu de terre.

Il y eut aussi un autre complot jacobin, celui du camp de Grenelle. L'armée de l'intérieur était campée dans cette plaine, près de Paris. Sept ou huit cents Jacobins, ayant à leur tête quelques ex-conventionnels terroristes, voulurent soulever cette armée, sous prétexte de fraterniser; c'était de très-grand matin, avant que la diane eût sonné. Le chef d'escadron Malo, qui les voit arriver, sort à la hâte de sa tente, à demi habillé, réunit quelques dragons et charge les agitateurs à coups de sabre; plusieurs furent blessés; cent trente-deux furent arrêtés; le reste s'enfuit. On en fusilla un assez grand nombre, entre autres l'évêque constitutionnel de la Creuse, Huguet.

Ce n'était pas seulement les Jacobins qui conspiraient. Il y avait aussi des complots royalistes. Tandis que la

Vendée continuait la guerre civile, Puisaye agitait secrètement la Bretagne, Frotté la Normandie ; et les routes, dans l'Ouest, étaient infestées de chouans ; dans le Midi et autour de Lyon, se formaient des sociétés secrètes. Louis XVIII, de Vérone, et ensuite de Blankenbourg, son frère Charles-Philippe, de Londres, le prince de Condé, de son quartier général, envoyaient en France des émissaires, quelquefois à l'insu les uns des autres. Les négociations ourdies par le prince de Condé étaient les plus actives. Pichegru, commandant de l'armée de Rhin-et-Moselle, s'étant laissé séduire par les plus magnifiques promesses, s'engagea à opérer la contre-révolution ; en attendant, il recevait du prince des sommes très-considérables fournies par l'Angleterre, et il cherchait, dit-on, à se faire battre avec toute son armée, lorsque le Directoire, ayant conçu quelques soupçons, le destitua, sous prétexte de lui donner une ambassade qu'il n'accepta pas, et mit Moreau à sa place. Pichegru alla continuer ses intrigues dans le Jura, son pays. A Paris, trois agents royalistes, Brottier, Lavilleheurnois et Duverne, que Pitt ne laissait pas manquer d'argent, eurent l'idée de faire révolter, en faveur de Louis XVIII, un corps de douze mille hommes campé dans la plaine des Sablons, et se figurant que Malo, parce qu'il avait sabré les Jacobins, était nécessairement royaliste, ils s'ouvrirent étourdiment à cet officier, qui fit semblant de les écouter et les attira dans sa chambre, où ils lui expliquèrent tout le complot, sans se douter que des agents de police cachés entendaient tout : ils furent sur-le-champ arrêtés et jugés, et en faveur des révélations que Duverne fit au Directoire, et qui restèrent quelque temps secrètes, on les condamna seulement à la détention.

Tout cela n'est guère intéressant à raconter ; mais, durant ce temps-là, nos armées se couvraient de gloire.

Pendant cette fameuse campagne de 1796, la Vendée, l'Allemagne, l'Italie, furent le théâtre de leurs succès.

Hoche, général en chef de l'armée de l'intérieur, parvint à opérer la soumission à peu près complète de la Vendée, moins encore par la force des armes que par sa capacité administrative et surtout par son humanité. Stofflet et Charette, pris les armes à la main, avaient été fusillés, le premier à Angers, le second à Nantes. Ce furent les dernières exécutions de ce genre ; Hoche n'en permit plus.

L'armée du Nord n'agit pas; elle contenait la Hollande et les pays voisins, ainsi que la Belgique, souvent agitée.

Deux armées opéraient en Allemagne, sur la rive droite du Rhin : celle de Sambre-et-Meuse, commandée par Jourdan, qui avait sous ses ordres Kléber, Lefebvre, Championnet, Bernadotte, Soult, Ney; celle de Rhin-et-Moselle, confiée d'abord à Pichegru, puis à Moreau, ayant sous ses ordres Desaix, Gouvion-Saint-Cyr, Lecourbe, Dessolles. Chacun de ces généraux en chef était à la tête d'environ quatre-vingt mille hommes; Marceau, entre les deux armées, commandait un corps détaché. A eux faisaient face environ deux cent mille Autrichiens et Allemands, formant deux armées, sous le commandement supérieur de Charles d'Autriche, jeune prince très-habile et très-brave. Avec ces troupes allemandes marchait le corps de Condé, toujours à l'avant-garde dans les attaques, et à l'arrière-garde dans les retraites.

Victorieuses dans plusieurs combats, les deux armées françaises s'étaient avancées assez loin; mais à Neumarck, Jourdan éprouve des revers et se replie jusqu'à Dusseldorf, en très-bon ordre. Marceau, qui par d'habiles manœuvres protégeait ce mouvement rétrograde, frappé d'une balle autrichienne, expire en disant : « Que je suis heureux de mourir pour ma patrie! » Moreau, qui, après avoir pris Ulm et Augsbourg, venait de franchir le Leck, se trouve placé par la défaite de Jourdan dans une posi-

tion d'autant plus hasardeuse, que, par suite d'un armistice conclu avec Jourdan, presque toutes les troupes allemandes et autrichiennes avaient pu se réunir contre lui. C'est alors que, forcé de se replier sur le Rhin, il fit, à travers la Forêt-Noire, cette retraite triomphante, qui a placé son nom si haut; à travers cent lieues d'un pays hérissé de montagnes, couvert de forêts, coupé de défilés et de rivières, au milieu d'une population irritée et en armes, suivi et débordé par des troupes infiniment supérieures en nombre, attaqué chaque jour et chaque jour vainqueur, amenant une foule de prisonniers dont il grossit sans cesse le nombre, il arriva, au bout de quarante jours, en deux colonnes, sur Kehl et sur Huningue, restant maître des ponts du haut Rhin et des principaux postes de la rive droite.

Ainsi, en Allemagne, nos succès étaient mêlés de revers; mais, en Italie, les succès étaient continuels et tellement éclatants, que Bonaparte et son armée devinrent en France l'objet d'un enthousiasme toujours croissant. En Bonaparte se révéla tout à coup un génie extraordinaire, mêlé de science, de divination et d'audace, et aussi propre à l'organisation et au gouvernement qu'à la conquête. Cette campagne d'Italie, sa première, est aussi sa plus belle : Masséna, Augereau, Joubert, Berthier, Lannes, et ensuite Bernadotte, détaché de l'armée du Rhin, le secondèrent dignement.

Dès le début, ayant à combattre à la fois les armées autrichienne et piémontaise, il les sépare en deux par des manœuvres habiles; il est vainqueur à Montenotte, à Millésimo, à Mondovi, et force le souverain de Piémont à demander la paix, qui lui est accordée moyennant la cession du comté de Nice, devenu le département français des Alpes-Maritimes. Bonaparte poursuit les débris de l'armée autrichienne, les écrase au pont de Lodi et à Borghetto, et se trouve maître de toute la Lombardie, qu'il s'occupe de révolutionner.

Mais pour remplacer l'armée détruite, le général autrichien Wurmser arrive d'Allemagne avec des troupes fraîches et aguerries : Bonaparte le bat à Lonato, à Castiglione, à Roveredo, à Bassano, et l'oblige à se renfermer dans Mantoue, tandis que Parme, Modène, Naples, Rome, demandent la paix, et que le gouvernement de Venise, pour complaire aux vainqueurs, oblige Louis XVIII de quitter Vérone.

Pendant que Wurmser se défend opiniâtrément dans Mantoue, une troisième armée autrichienne, plus formidable que les deux autres, descend des Alpes : Alvinzy, qui la commande, est vaincu à Arcole. L'hiver n'interrompt point la lutte ; et Alvinzy, à qui de nombreux renforts avaient formé comme une armée nouvelle, voit cette armée presque complétement anéantie à Rivoli et à la Favorite. Mantoue se rend : la conquête de la Lombardie est achevée; et ce pays s'organise en république d'abord Cispadane, puis Cisalpine, sous la protection de la France.

Ainsi, en dix mois, cinquante-cinq mille Français avaient écrasé, outre l'armée piémontaise, trois armées autrichiennes trois fois renforcées, avaient gagné douze batailles rangées et fait quatre-vingt mille prisonniers ; Naples, Parme, Modène avaient obtenu la paix, et le pape un armistice : la joie en France était à son comble.

L'hiver avait beau sévir, Bonaparte ne s'arrêtait pas, et la campagne de 1796 se continuait en 1797 sans interruption. Déjà quelques troupes envoyées par lui en Corse avaient rendu à la France cette île, qui s'était donnée à l'Angleterre pendant la Terreur. D'autres troupes marchent contre les États du pape, accusé de ne pas observer fidèlement l'armistice. Pie VI est contraint de livrer à la France, avec cinquante-cinq millions en numéraire, d'inestimables chefs-d'œuvre de peinture et de sculpture, et les trois provinces de Bologne, de Ferrare et de Ravenne,

dont on fit la république Transpadane, fondue plus tard dans la république Cisalpine. Maître de l'Italie, Bonaparte marche contre l'archiduc Charles, qui, à la tête d'une quatrième armée autrichienne, couvrait la frontière allemande de l'Empire. Sur le Tagliamento, il est vainqueur de Charles; il le poursuit dans le Tyrol, dans la Styrie, dans la Carinthie; déjà il n'est plus qu'à trente lieues de Vienne : l'Autriche, lassée, effrayée, lui demande de s'arrêter, et Bonaparte, à Léoben, signe avec l'archiduc des préliminaires de paix, sur l'ordre du Directoire, qui charge le jeune général de poursuivre les négociations; tout en négociant, il s'empare de Venise, dont la feinte neutralité nous avait toujours été hostile, occupe ses provinces de terre ferme, et, des îles grecques qui lui appartenaient, il forme la république des Sept-Iles.

A la nouvelle de l'armistice, Hoche et Moreau, qui, à la tête, l'un de l'armée de Sambre-et-Meuse, l'autre de celle de Rhin-et-Moselle, venaient de franchir le Rhin au printemps de 1797 et avaient été vainqueurs dans plusieurs batailles, s'arrêtent; les hostilités cessent, la paix continentale se négocie.

Tels étaient, à l'extérieur, les succès du Directoire; nous allons voir qu'à l'intérieur il était moins heureux.

XXXV

COUP D'ÉTAT DU DIRECTOIRE CONTRE LE CORPS LÉGISLATIF. — 18 FRUCTIDOR AN V (4 SEPTEMBRE 1797).

Ce qui donnait autant d'embarras au gouvernement nouveau que les complots jacobins et royalistes, c'était les finances; la Convention, en se retirant, les avait laissées dans un désordre affreux. A la vérité, après les journées de vendémiaire, en supprimant les distributions,

ou gratuites ou presque gratuites, de pain et de viande faites aux habitants de Paris, on avait tari une source de dépenses de plus de quatre-vingt-dix millions par an; mais il s'en fallait bien que cela suffît pour remédier au mal : les assignats étaient tellement dépréciés, qu'il vint un moment où un pain de quatre livres coûtait ou quinze sous en numéraire, ou deux mille francs en assignats.

La valeur des assignats décrut même si rapidement, que bientôt cette valeur ne pouvait plus même payer les frais d'émission : on brisa les planches et poinçons qui servaient à les fabriquer, et qui, depuis la création de ce papier-monnaie, en avaient émis pour plus de quarante-cinq milliards. Quant aux créanciers de l'État, on leur payait les intérêts un tiers en numéraire et deux tiers en assignats qui ne valaient rien.

Comme il restait encore à vendre beaucoup de biens dits nationaux, c'est-à-dire ou enlevés au clergé, ou confisqués sur les émigrés et sur les condamnés à mort, on imagina de créer un nouveau papier-monnaie sous le nom de bons territoriaux, et on décréta que le Trésor donnerait cent francs de ces bons en échange, d'abord de trois mille francs en assignats, puis de dix mille; mais ces bons finirent par n'avoir presque pas plus de valeur que les assignats mêmes. La position financière n'était plus tenable, vu surtout que les intérêts de la dette publique s'élevaient à plus de deux cent cinquante millions. Nous verrons tout à l'heure comment le Directoire vint à bout de cette difficulté.

Les mœurs n'étaient pas en meilleur état que les finances. Une religion nouvelle, qui venait d'être établie et qui voulait se substituer à la religion chrétienne, avait pour principal promoteur un membre du Directoire, Laréveillère-Lepaux. Ces sectaires, qui prenaient le nom de *théophilanthropes*, se réunissaient dans les églises; leurs

cérémonies consistaient en un sermon et des cantiques français ; chacun, prêtre à son tour, se revêtait d'une longue tunique blanche ; le temple et l'autel n'avaient d'autre ornement que des fleurs, des feuillages et des épis. Rebuté par les souvenirs sanglants qu'éveillait la présence de la plupart des théophilanthropes, le public goûta fort peu cette nouvelle religion, qui n'eut sur les mœurs aucune influence favorable. A Paris surtout, les gens enrichis par les biens nationaux et par les fournitures des armées se livraient à des dissolutions effrénées ; les divorces étaient fréquents : on voyait les maris changer de femmes et les femmes de maris avec une facilité scandaleuse ; le luxe renaissait, et n'était point excusé par le bon goût : on copiait les costumes et les usages de la Grèce et de Rome, mais on se piquait peu d'imiter leurs mœurs simples et nobles. Barras, au Luxembourg, donnait le ton à cette société nouvelle : ses profusions insensées, qui rendaient sa probité suspecte, compromettaient excessivement le Directoire dans l'opinion ; cependant les autres membres du Directoire étaient en général honnêtes ; mais la plupart de leurs agents, à l'exemple de Barras, avaient, dit-on, peu de scrupule.

Pour ces motifs, et pour d'autres encore, la machine gouvernementale créée par la constitution de l'an III fonctionnait péniblement. Entre le Directoire et les deux Conseils il y avait peu d'union, peu de confiance, et les tiraillements étaient fréquents.

A la vérité, les majorités étant encore conventionnelles, les propositions du Directoire finissaient presque toujours par être accueillies. Mais il y avait dans les Conseils, comme dans le public, une opposition très-vive contre le Directoire et contre la majorité de ces mêmes Conseils, c'est-à-dire contre la Convention ; opposition qui se fortifiait chaque jour et qui attendait avec impatience que les élections qui s'approchaient vinssent lui donner de nouvelles forces. Ce

parti se composait, en majorité, de ceux qui voulaient à la fois affermir le gouvernement républicain et abolir toute trace du gouvernement révolutionnaire. Les royalistes, tant ceux qui ne conspiraient pas que ceux qui conspiraient, étaient bien décidés à voter avec eux dans les colléges électoraux. Il se faisait surtout dans les esprits une réaction en faveur de la religion catholique, qui n'avait jamais paru plus sainte que depuis qu'elle était si cruellement persécutée.

Ainsi la Convention, quoique ayant prolongé son règne, forte encore des deux tiers de ses membres, se voyait menacée de retomber en minorité, d'être jugée enfin par des successeurs inflexibles, passionnés, et qu'elle croyait disposés à s'associer aux vengeances qu'elle supposait, bien à tort, que voulaient exercer les Bourbons.

Les orateurs les plus distingués du parti qui luttait contre le Directoire et les majorités étaient, dans le conseil des Anciens, Portalis, Tronçon-Ducoudray, Tronchet, Muraire, Dupont de Nemours, Lebrun; dans le conseil des Cinq-Cents, Siméon, Boissy-d'Anglas, Pastoret, Vaublanc.

On nommait ce parti les *Clichiens*, parce que leurs chefs se réunissaient habituellement à Tivoli, près de la rue de Clichy.

Le Directoire avait des adversaires plus passionnés que le parti clichien et beaucoup plus dangereux, dans un grand nombre d'écrivains politiques. Ils signalaient les maux causés par la Révolution; ils en indiquaient le remède, ils en demandaient vengeance. Les plus célèbres étaient Fontanes, Suard, Michaud.

C'est sous l'inspiration des idées clichiennes qu'eurent lieu les élections de germinal an v (mai 1797); presque partout elles furent faites dans un esprit hostile à la Convention, et elles amenèrent deux cent cinquante députés, dont l'arrivée donna dans les deux conseils, surtout dans

celui des Cinq-Cents, la majorité aux Clichiens, et remplit le Directoire d'inquiétude. Ce nouveau tiers était-il au fond ou républicain ou royaliste ; c'est ce qu'on n'a pas eu le temps de savoir, tant son existence a été courte et orageuse. Les Cinq-Cents choisirent Pichegru pour leur président. Le Directoire se vit attaqué plus violemment que jamais.

Par ce mot de *Directoire*, il faut entendre la majorité de ce Directoire, c'est-à-dire Barras, Laréveillère-Lepaux et Rewbel. Carnot et Barthélemy, qui au bout d'un an avait remplacé Letourneur, virent, au contraire, arriver avec joie le nouveau tiers. Il y avait entre ces deux membres et leurs trois collègues une inimitié déclarée. Carnot, à qui les vices de Barras étaient odieux, Barthélemy, qui inclinait vers le royalisme, s'étaient liés avec l'opposition ; mais, quoi qu'on en ait dit, ils ne conspiraient pas.

Barras, Lepaux, Rewbel, le crurent cependant, ou feignirent de le croire, et, ne pouvant plus compter sur la majorité des conseils, ils méditèrent de la briser par un coup d'État, c'est-à-dire par une révolution nouvelle.

Depuis le 20 mai, jour où, par l'installation du nouveau tiers, la Convention se trouva en minorité dans les conseils, jusqu'au 4 septembre, jour où le coup d'État que nous allons raconter foudroya les Clichiens, la lutte entre la majorité des conseils appuyée par deux directeurs, d'une part, et les trois autres directeurs, appuyés par la minorité des conseils, d'autre part, se renferma, ou à peu près, dans les limites constitutionnelles, et fut signalée par diverses lois favorables aux personnes que les mesures révolutionnaires avaient atteintes, et par quelques motions ardentes, dont une seule a laissé des traces, celle de Camille Jordan, qui redemandait pour les catholiques l'usage des cloches. Pendant ces trois mois, Barras, Lepaux, Rewbel, laissant leurs adversaires s'agiter et déclamer avec violence, parlaient peu et agissaient.

Les révélations de Duverne les avaient mis sur la trace du complot royaliste; ils supposaient que les Clichiens étaient entrés dans ce complot. Bonaparte, ayant fait saisir en Italie un émigré nommé d'Antraigues, conspirateur aussi étourdi que violent, avait communiqué au Directoire les révélations de cet homme, qui compromettaient diverses personnes. La trahison de Pichegru n'était plus douteuse.

Le Directoire (c'est-à-dire toujours Barras, Lepaux et Rewbel, qui avaient soin d'exclure de leurs délibérations secrètes Barthélemy et Carnot) représentait, dans sa correspondance avec les généraux, la patrie comme menacée par un vaste complot qui voulait anéantir tous les bienfaits de la Révolution.

Il chercha et il trouva facilement un appui dans l'influence militaire, et il la grandit alors démesurément, sans se douter qu'il la mettait par là en état de le renverser lui-même. A son instigation, les armées, consultées par les chefs, lui envoyèrent des adresses toutes brûlantes d'ardeur républicaine et pleines de menaces contre les conspirateurs et les traîtres; celle de l'armée d'Italie, surtout, alors à l'apogée de sa gloire, fit sur l'opinion l'impression la plus vive.

Ce n'est pas tout : le Directoire demanda à Bonaparte un général hardi et résolûment patriote, pour lui donner dans ces conjonctures le commandement de Paris. Bonaparte envoya Augereau, soldat intrépide, patriote exalté, du reste homme médiocre.

En même temps les trois directeurs ordonnaient secrètement à Hoche de se rapprocher de Paris avec l'élite de son armée, et d'entrer, comme par mégarde, dans le rayon que, d'après la Constitution, les troupes ne pouvaient franchir.

Ainsi appuyés sur Hoche, sur Bonaparte, et comptant avec raison sur Moreau, qu'ils disgracièrent néanmoins

peu après, parce qu'il leur envoya sur le complot de Pichegru des révélations trop tardives, sûrs de Jourdan, qui aux Cinq-Cents balançait l'influence de Pichegru, les trois directeurs ne s'occupèrent plus que de fixer le jour où ils exécuteraient leur plan.

De sourdes rumeurs circulaient à ce sujet; on s'attendait dans Paris à quelque grand coup; une assez vive effervescence se manifestait parmi les Jacobins, à qui ce coup devait être favorable et qui se préparaient à l'appuyer; les Clichiens ne croyaient cependant pas que le gouvernement osât attenter à la représentation nationale; quant à Barthélemy et à Carnot, ils ne se doutaient de rien.

Enfin, Barras, ayant tout concerté avec Augereau, annonce à Lepaux et à Rewbel, le soir, veille du 18 fructidor, que dans la nuit même le coup sera frappé.

Ils s'enferment tous trois chez Rewbel, après avoir appelé auprès d'eux Talleyrand, ministre des affaires étrangères; Merlin, ministre de la justice; François (de Neufchâteau), ministre de l'intérieur. Là ils se tiennent en permanence toute la nuit, rédigeant les proclamations, les adresses, les décrets, et dressant les listes de proscription, tandis qu'Augereau, qui seul avait la permission de communiquer avec eux, s'occupait d'exécuter leurs ordres. Dans le même palais, à deux pas de là, Carnot et Barthélemy dormaient tranquilles dans leurs appartements.

Toute la nuit, par ordre d'Augereau, des troupes entrèrent silencieusement dans Paris.

Le plus grand calme régnait dans la ville, où l'on n'entendait d'autre bruit que le pas des soldats et le roulement sourd des canons. Déjà, vers minuit et demi, douze mille soldats et une artillerie nombreuse cernaient le palais des Tuileries et le palais Bourbon.

Vers une heure du matin, un aide de camp du ministre de la guerre, envoyé par Augereau, entre aux Tuileries,

réveille Ramel, commandant de la garde du Corps législatif, et lui transmet l'ordre d'aller sur-le-champ parler au ministre. Ramel devine le piége, renvoie l'aide de camp avec un refus, court à la caserne de ses grenadiers et leur fait prendre les armes.

A quatre heures du matin, Augereau fait tirer un coup de canon. A ce signal toutes ses colonnes s'ébranlent et, amenant leurs canons, se présentent aux divers postes des Tuileries et du Carrousel. Les soldats de Ramel, ou gagnés depuis longtemps, ou intimidés par la présence du commandant supérieur des troupes de Paris, livrent tous les postes. Ramel veut en vain retenir le reste de ses grenadiers dans le devoir ; ils passent tous du côté d'Augereau, qui, furieux de la résistance de Ramel, se jette sur lui et lui arrache ses épaulettes. Ramel est traîné au Temple. Augereau est entièrement maître des Tuileries et du palais Bourbon ; tous les ponts sur la Seine et les autres points importants de la ville étaient occupés par les troupes et par de l'artillerie.

Il était cinq heures du matin. Au bruit du canon, les chefs des Conseils, qu'on appelait *la Commission des inspecteurs de la salle*, étaient accourus, entre autres le général Pichegru et le général Willot. Augereau les arrête tous deux de sa main et les envoie au Temple, ainsi que les autres membres des deux commissions.

En ce même moment, au palais du Luxembourg, le triumvirat directorial envoyait un détachement chez Carnot et chez Barthélemy pour s'emparer de leur personne. Carnot, averti à temps, sort de son appartement et s'échappe par une petite porte du jardin, dont il avait la clef. Barthélemy est saisi et envoyé au Temple.

Il était huit heures ; les murs de Paris étaient tapissés d'affiches annonçant qu'une grande conspiration venait d'être découverte et était déjà étouffée. Partout se publiait un arrêté du Directoire ainsi conçu : « Tout individu qui

se permettra de rappeler la royauté, la constitution de 1793 ou d'Orléans, sera fusillé. » Les curieux se pressaient en foule dans les rues; les députés de la majorité, se frayant avec peine un passage à travers la foule, arrivent à leurs palais, d'où ils sont repoussés par la force armée. Les Jacobins, réunis par masses, faisaient éclater leur joie et poussaient mille cris : Vive le Directoire! Vive Barras! A bas les aristocrates!

Ainsi repoussés de leurs palais par les baïonnettes et poursuivis même fort loin dans les rues, les députés se réunissent en assez grand nombre, les Anciens chez Lafond-Ladebat, les Cinq-Cents chez André (de la Lozère), et commencent à délibérer en tumulte et à protester; la force armée accourt, envahit les deux maisons, s'empare de quelques députés, qui sont emmenés sur-le-champ au Temple, et disperse les autres.

Quant aux deux minorités des conseils, minorités favorables au Directoire, elles avaient reçu l'ordre de se réunir, tout près du Luxembourg, celle des Anciens à l'École de médecine, celle des Cinq-Cents à l'Odéon. Là elles se déclarèrent en permanence, prêtes à faire ce qu'on attendait d'elles. La peur en augmenta assez rapidement le nombre. On dit que vers la fin du jour les Anciens atteignirent le nombre de cent vingt-six, et les Cinq-Cents le nombre de deux cent cinquante et un, c'est-à-dire la moitié plus un.

Aux Cinq-Cents, à qui appartenait l'initiative des lois, Poulain-Grandpré s'empresse de dire : « Rendons grâce au Directoire, qui vient de sauver la patrie. A nous maintenant de prendre des mesures pour achever son œuvre et assurer le salut public. Je demande que sur-le-champ une commission de cinq membres nous propose ces mesures. »

La commission des cinq est nommée; Sieyès était du nombre, ainsi que Boulay (de la Meurthe) et Poulain-Grandpré; immédiatement la commission propose ces mesures, telles que le Directoire les avait rédigées pendant la

nuit. « Nous sommes sur un champ de bataille, » dit le rapporteur, Boulay de la Meurthe ; « il n'est pas possible de juger les conspirateurs; mais il faut les mettre hors d'état de nuire, et cela, sans verser leur sang. » Il présente la liste de proscription dressée par le Directoire et les autres projets de loi. Un membre demande douze heures de délai pour examiner; sa voix est étouffée par les cris de l'Assemblée.

Tous les projets de loi furent votées par les Cinq-Cents dès le soir. On les porta sur-le-champ aux Anciens. La simple lecture des projets et des rapports dura jusqu'au lendemain matin. Fatigués d'une séance si longue, les Anciens voulaient se séparer pour quelques heures; mais le Directoire les força de rentrer sur-le-champ en séance: « Quoi! » leur fit-il dire, « le Directoire s'est dévoué pour la liberté, il compte sur vous, nous sommes déjà au 19, et vous n'avez rien fait! » On alla sur-le-champ aux voix sur toutes les propositions, qui furent successivement converties en lois et envoyées le jour même au Directoire.

On les appela les lois de fructidor. En voici les principales dispositions :

Sont condamnés à la déportation dans un lieu choisi par le Directoire (ce lieu, pour la plupart, fut la Guyane) :

1° Deux directeurs, Carnot et Barthélemy;

2° Onze députés du conseil des Anciens, entre autres Lafond-Ladebat, Barbé-Marbois, Portalis, Muraire, Tronçon-Ducoudray, Murinais;

3° Quarante-deux députés du conseil des Cinq-Cents, entre autres, Pichegru, Willot, Boissy-d'Anglas, Camille Jordan, André (de la Lozère), Pastoret, Siméon, Vaublanc;

4° Plusieurs hommes de lettres et journalistes, entre autres, Suard, Fontanes, Michaud, l'abbé Sicard;

5° Et enfin Ramel, commandant de la garde du Corps législatif, Duverne, Brottier, Lavilleheurnois et quelques autres.

Ce n'est pas tout : il fallait se débarrasser complétement de ce troisième tiers qui ôtait à la Convention la majorité dans les conseils. En conséquence, toutes les opérations faites par les colléges électoraux dans quarante-huit départements sont déclarées nulles ; les députés nommés par ces quarante-huit départements sont cassés et ne seront pas remplacés ; quant aux juges, aux maires et autres administrateurs qui, conformément à la Constitution d'alors, avaient été élus par ces colléges, ils sont également cassés, et à leurs places le Directoire nommera qui il lui plaira ;

La presse périodique est mise pour un an sous l'autorité du Directoire, qui, aussitôt, supprima quarante-deux journaux ; la nuit précédente il avait fait saccager plusieurs imprimeries ;

Toutes les lois révolutionnaires contre le clergé et contre la religion catholique, qui avaient été adoucies depuis quelques mois, sont rétablies dans leur ancienne rigueur ; le Directoire aura la faculté de déporter, par un simple arrêté, les prêtres qu'il saura *se mal conduire ;*

Tous les noms rayés de la liste des émigrés dans les dix derniers mois y seront reportés ; si les émigrés qui avaient obtenu la permission de venir solliciter leur radiation de la liste ne sortent point de Paris dans vingt-quatre heures et de la France dans quinze jours, ils seront traduits devant une commission militaire et fusillés sur-le-champ ; nul parent d'émigré ne pourra voter dans une assemblée quelconque ; personne ne pourra remplir de fonction publique avant d'avoir juré haine à la royauté.

Tel est l'ensemble des lois de fructidor. Les Jacobins, qui avaient espéré mieux, parurent cependant satisfaits ; on leur permit de rouvrir leurs clubs. Le gouvernement fut à la fois révolutionnaire et constitutionnel : état de choses sombre et confus, qu'on appela *une demi-terreur*[1].

1. Lacretelle jeune, *Précis historique sur la Révolution.*

Au Directoire, on nomma à la place de Carnot et de Barthélemy les deux ministres Merlin et François. Augereau, qui avait compté sur une place au Directoire, eut pour dédommagement le commandement en chef de l'armée de Rhin-et-Moselle, à la place de Hoche, qu'une mort prématurée venait d'enlever; mais comme il se voyait joué, on lui supposa des projets hostiles, et on lui ôta ce commandement sous un prétexte dérisoire; il se fit nommer plus tard membre des Cinq-Cents.

Un mot maintenant sur les condamnés à la déportation.

Plusieurs d'entre eux parvinrent à s'échapper et se dispersèrent sur différents points de l'Europe où ils furent en général bien accueillis. De ce nombre étaient Carnot, Portalis, Siméon, Mathieu-Dumas. Il y en eut qui ne purent sortir de France et qui se cachèrent, entre autres, Fontanes. Presque tous les autres furent traînés à Rochefort, dans des chariots grillés, préparés à l'avance pour cet usage; puis, après tous les dégoûts et les tortures d'une captivité dans l'entre-pont d'une corvette, ils abordèrent à Cayenne, et de là on les envoya dans les déserts de Synnamari. « Voilà des bêches et des râteaux, » leur dit-on; « cultivez, faites cultiver ces lieux; vos travaux leur donneront la salubrité qui leur manque. »

Bientôt le climat les frappe, le découragement les atteint, une fièvre lente les consume. Murinais et Tronçon-Ducoudray succombèrent les premiers.

Pichegru, Willot, Barthélemy, Ramel, parvinrent à s'échapper; ils se jetèrent dans une pirogue. Leur navigation fut pénible; ils eurent beaucoup à souffrir, et d'un soleil brûlant et de la faim. Accueillis avec bienveillance dans la colonie hollandaise de Surinam, ils partirent de là pour l'Angleterre.

Leurs compagnons restés à Synnamari périrent presque tous misérablement; quelques-uns s'enfuirent aussi et périrent sur mer. Barbé-Marbois et Lafond-Ladebat ne vou-

lurent jamais s'enfuir, et supportèrent leur sort avec courage.

Bientôt après, le Directoire envoya dans la Guyane trois autres navires chargés de prêtres. Jetés dans un canton plus pestilentiel encore que Synnamari, ils ne se servirent de la bêche que l'on avait remise entre leurs mains que pour creuser leur tombe.... L'histoire de leur captivité se résume en ces deux mots : prier, mourir.

Devenu tout-puissant après fructidor, le Directoire réalisa la mesure qu'il avait projetée relativement à la dette publique, dont, comme je l'ai dit, l'intérêt annuel se montait à 250 millions et le capital à 5 milliards. On remboursa les deux tiers de ce capital en *bons sur les biens nationaux*, bons dont la plupart de ceux à qui on les donna en payement ne surent que faire, et qui, d'ailleurs, dès le jour même de leur émission, perdirent les cinq sixièmes de leur valeur. C'était, ou peu s'en faut, une véritable banqueroute des deux tiers. L'autre tiers est resté inscrit sur le grand livre de la dette publique, sous le nom de *tiers consolidé*.

XXXVI

COUP D'ÉTAT DU DIRECTOIRE ET DU CORPS LÉGISLATIF CONTRE LE CORPS ÉLECTORAL. — COUP D'ÉTAT DU CORPS LÉGISLATIF CONTRE LE DIRECTOIRE. — 22 FLORÉAL AN VII; 30 PRAIRIAL AN VIII (11 MAI 1798; 9 JUIN 1799).

La confiance et la faveur publiques, s'éloignant de plus en plus de ce gouvernement et de ces conseils, qui faisaient peu d'honneur à la nation, inclinaient vers les généraux et les armées, qui la couvraient de gloire. Hoche, Moreau et Bonaparte, jouissaient d'une popularité immense. Hoche, après avoir, au commencement de 1797, franchi le Rhin en présence de l'ennemi, fait trente-cinq lieues en quatre jours, livré cinq combats et gagné les trois batailles de Neuwied, d'Ukerath et d'Altenkirchen,

venait d'être enlevé par une mort prématurée, qui a laissé à son nom l'auréole d'une gloire pure. Moreau, général du premier mérite, mais, du reste, homme assez ordinaire, gagna peu à la disparition de Hoche; Bonaparte y gagna beaucoup. Les esprits amoureux des beaux souvenirs de l'antiquité voyaient en lui un nouveau Scipion, destiné, comme celui de Rome, à abaisser Carthage, c'est-à-dire l'Angleterre, dont les efforts contre la France étaient plus violents que jamais; la masse de la nation, voulant à tout prix conserver les conquêtes morales et matérielles de la Révolution, et ne pouvant compter ni sur le Directoire ni sur les deux conseils, désirait et pressentait en Bonaparte un chef de la République; ce vœu secret commençait à se faire jour; les royalistes étaient disposés à accueillir quiconque les délivrerait d'un gouvernement qui s'obstinait à célébrer par des réjouissances publiques les souvenirs du 21 janvier; quant à la fièvre populaire, naguère si redoutable, elle était entièrement calmée; et les Jacobins, isolés, n'avaient plus d'autre importance que celle que le Directoire leur prêtait, non sans répugnance, depuis fructidor.

Tel était l'état des esprits, lorsque Bonaparte arriva à Paris, tout resplendissant de la double gloire de héros et de pacificateur, et après avoir fait preuve, en Italie, de la plus haute intelligence dans l'art d'organiser et dans celui de gouverner. Il apportait le traité de Campo-Formio, négocié et conclu par lui, qui assurait à la France la limite du Rhin et le protectorat au delà des Alpes; l'Autriche, renonçant à la Belgique et à la Lombardie, acceptait comme compensation Venise et les provinces vénitiennes; un congrès, à Rastadt, devait fixer les conditions de la paix avec les autres puissances allemandes. Paris accueillit Bonaparte avec enthousiasme. La remise du traité au Directoire eut lieu au Luxembourg, dans une séance solennelle. Depuis longtemps Paris n'avait été

témoin d'une aussi belle réunion. Quand Bonaparte parut, le traité à la main, les acclamations les plus vives éclatèrent. On ne se lassait pas de contempler ce héros si jeune encore, à la taille grêle, au visage pâle, à l'œil ardent et plein de pensée. C'est Talleyrand, ministre des affaires étrangères, qui présenta au Directoire le général en chef, dont il fit le plus brillant éloge; il ajouta : « Ah! loin de redouter ce qu'on voudrait appeler son ambition, je sens qu'il nous faudra peut-être le solliciter un jour pour l'arracher aux douceurs de sa studieuse retraite. La France entière sera libre: peut-être lui ne le sera jamais.»

Bonaparte, en présentant le traité, dit quelques mots vivement sentis et modestes. Barras, au nom du Directoire, parla très-longuement et très-emphatiquement contre l'Angleterre, que Bonaparte, selon lui, allait incessamment écraser; et, en effet, Bonaparte fut immédiatement nommé *général en chef de l'armée d'Angleterre.* Mais cette armée n'existait pas; et c'est en Égypte que le vainqueur de l'Italie voulait aller attendre un moment plus favorable pour la réalisation de sa secrète pensée. L'Orient, qui fascinait alors les imaginations, devait ajouter à sa gloire quelque chose de fantastique et d'exceptionnel; on avait enlevé à l'Italie et apporté à Paris les plus belles œuvres de peinture et de sculpture qui la décoraient; et la conquête de l'Égypte promettait à la science d'aussi brillants résultats que ceux que la conquête d'Italie avait eus pour les beaux-arts. L'Égypte, à la vérité, appartenait à la Turquie, avec qui nous étions en paix; mais c'est de quoi le Directoire s'inquiétait peu; il ordonna même à Bonaparte de s'emparer en passant, par un coup de main, de Malte, qui n'était pas en guerre avec nous.

Tandis que l'expédition d'Égypte se préparait dans le secret le plus profond, Bonaparte, à Paris, continuait d'attirer tous les regards, et plus il paraissait vouloir se soustraire aux ovations, plus sa popularité grandissait. Les savants, les

artistes, les hommes de lettres, qui ont sur l'opinion tant d'influence, admiraient et vantaient l'étendue de ses connaissances, la sûreté de son goût, l'éclat de son imagination; l'Institut l'admit parmi ses membres; la rue Chantereine, où il demeurait, fut, en son honneur, appelée rue de la Victoire. Il subjuguait tous les esprits, il entraînait tous les cœurs. La faveur publique s'étendit sur toute sa famille : son frère Lucien fut élu membre du conseil des Cinq-Cents; son frère Joseph fut nommé ambassadeur à Rome. Le Directoire, évidemment inquiet de tant de popularité, le pressait de partir pour l'Égypte; mais Bonaparte ne voulut y consentir qu'après avoir fait mettre dans ses instructions qu'il reviendrait en France quand il le jugerait convenable. Et son intention était de revenir bientôt si, comme tout le faisait présumer, le Directoire, enivré de ses succès, gâtait les affaires de la France, alors si prospères. Tout ce qu'on a dit de son projet de se créer un empire en Orient est fabuleux.

En ce moment, autant l'opinion était hostile au Directoire, autant les circonstances lui étaient favorables. La paix était faite avec l'Autriche; les puissances secondaires de l'Allemagne, qui négociaient à Rastadt, consentaient à laisser à la France la limite du Rhin; la France avait imaginé un moyen de les indemniser et de les satisfaire en leur permettant de prendre bien plus qu'elle ne leur ôtait; il y avait alors en Allemagne d'immenses principautés appartenant à l'Église, l'électorat de Trêves, celui de Cologne, celui de Mayence, qui s'étendaient sur les deux rives du Rhin, et quelques autres États moins considérables sur la rive droite; la France engagea les souverains allemands à s'emparer de ces États et à se les partager; ils ne demandaient pas mieux; et telle est l'origine du grand accroissement de territoire que, malgré les conquêtes de la France, les puissances allemandes ont réalisé.

A l'intérieur, le Directoire n'était pas moins heureux; depuis le 18 fructidor, les deux conseils adoptaient avec empressement toutes ses propositions; et toutes les fois qu'il lui plaisait de violer les lois, ils convertissaient en loi la violation même. Car il ne faut pas l'oublier, ces deux conseils, c'était encore la Convention. Nous avons vu quel avait été le sort des élections de l'an VI; nous allons voir quel fut le sort de celles de l'an VII.

L'approche de ces élections avait naturellement excité une assez vive agitation dans le pays. Mais les souvenirs de fructidor étaient si récents, et en outre les masses étaient tellement dégoûtées de toute participation aux affaires politiques, que la plupart des gens paisibles n'allèrent pas aux assemblées primaires. Ces assemblées restèrent donc en proie aux Jacobins, et la majorité des électeurs se composa d'hommes de leur parti, en général turbulents et audacieux. Le Directoire, qui avait préparé ou approuvé d'avance des choix pour chaque collége, prévit la chute de ses candidats et l'avénement d'une nouvelle fraction législative qui déplacerait les majorités en sens inverse de celle de fructidor, en sorte que les Jacobins, au lieu d'être tolérés et protégés par lui, seraient en position ou de le protéger à leur tour ou de le renverser. Contre ce péril voici ce qu'il imagina.

Prévoyant que dans les colléges électoraux surgirait une lutte très-vive, parce que presque partout il y aurait, en face d'une majorité violente, une minorité mécontente et opprimée, il enjoignit aux autorités départementales de mettre un local à la disposition des minorités électorales qui, pour des motifs d'illégalité ou de violences, feraient scission avec la majorité. Cette scission eut lieu, en effet, dans la plupart des colléges, et il y eut ainsi deux élections faites, l'une par la majorité des électeurs, l'autre par la minorité scissionnaire. Sur d'autres points, les Jacobins, par un raffinement de ruse, se tinrent parfaite-

ment tranquilles, et firent échouer les candidats du Directoire en nommant des royalistes.

Ainsi s'accomplirent les élections de l'an VII, au milieu d'une agitation que les souvenirs de fructidor, l'indifférence des masses et la présence des troupes rentrées à l'intérieur, empêchèrent de dégénérer en collisions sanglantes.

Quand toutes les élections et contre-élections furent terminées, le Directoire s'en déclara juge. Sur les listes de la majorité et de la minorité, il prit qui lui plaisait, élimina qui lui déplaisait; et quant aux élections royalistes faites sans désordres et sans scission par les majorités jacobines de quelques colléges, il les déclara nulles.

Puis il présenta son travail, sous forme de proposition, aux deux conseils, pour le faire convertir en loi. Dans son message il représente la plupart des opérations électorales comme étant le résultat d'une vaste conspiration ourdie par les anarchistes; il expose les violences auxquelles ils se sont livrés dans les colléges; il leur reproche leur ingratitude envers un gouvernement qui avait rouvert leurs clubs et qui a été ensuite contraint de les fermer; il les accuse de vouloir inaugurer de nouveau le règne de la Terreur; enfin il les accuse aussi d'être royalistes.

Les deux conseils convertirent en loi la proposition du Directoire.

Cet événement, si grave, et qui cependant passa presque inaperçu, eut lieu dans le mois de floréal.

Le coup d'État de fructidor, le nouveau coup d'État de floréal, accoutumaient la nation à ne plus regarder la constitution de l'an III comme une chose sérieuse, et la préparaient à voir sans étonnement un nouveau coup d'État dirigé contre ceux qui avaient fait les deux autres.

L'homme à qui cette œuvre était réservée, Bonaparte, était parti de Toulon, avec trente-six mille soldats et un cortége de savants; parmi les premiers on remarquait

Menou, Berthier, Desaix, Kléber, Regnier, Murat, Lannes, Davoust, Junot, Marmont; parmi les seconds, Berthollet, Desgenettes, Larrey, Thouin, Geoffroy-Saint-Hilaire, Conte, Monge, Denon, Redouté, Parseval-Grandmaison : tant la France était alors féconde en noms illustres. Quatre cents bâtiments de transport étaient convoyés par une flotte de 72 navires de guerre, que montaient 10 000 soldats de marine, et que commandait Brueys, ayant sous ses ordres du Petit-Thouars et Casa-Bianca. Malte fut pris en passant; ainsi finit la souveraineté de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, un des plus étranges gouvernements qui aient jamais existé. On allait détruire en Égypte un gouvernement plus étrange encore, celui des mamelucks.

Ces mamelucks étaient une milice qui, sous la haute souveraineté, plus nominale que réelle, de la Porte Ottomane, gouvernait, c'est-à-dire pressurait et tyrannisait l'Égypte. Rarement ces mamelucks, dont l'adolescence était dépravée, avaient des enfants; ou s'ils en avaient, ils ne les faisaient jamais entrer dans leur corps, qui se recrutait presque exclusivement de jeunes esclaves achetés en Circassie, en Mingrélie et en Géorgie. Ces mamelucks avaient aussi à leur solde des troupes turques et arabes.

Le débarquement de l'armée française fut heureux, et Alexandrie tomba immédiatement en notre pouvoir.

L'Egypte vit se renouveler les prodiges de valeur et d'habileté dont l'Italie venait d'être témoin. Quand notre armée, après une longue et pénible marche dans les sables, aperçut les pyramides, on dit qu'elle fut frappée d'enthousiasme; elle saluait, elle battait des mains; Bonaparte, profitant de l'émotion générale, dit : « Songez que du haut de ces monuments quarante siècles vous contemplent, » et le lendemain, au pied de ces mêmes monuments, il gagna une bataille fameuse, qui écrasa pour jamais les mamelucks et lui livra le Caire. Ces succès eurent une com-

pensation cruelle dans la perte de notre flotte, mouillée désavantageusement dans la rade d'Aboukir, et que l'amiral anglais Nelson vint attaquer et détruire. Nos troupes contemplèrent du rivage ce désastre avec une colère impuissante. Leur ardeur n'en fut pas ralentie. En moins d'un an l'Égypte fut conquise tout entière.

Que se passait-il cependant en Europe? A l'intérieur, la France, quoique une fermentation sourde ne cessât d'y régner, paraissait tranquille, si ce n'est que, dans la Bretagne et dans les provinces voisines, les chouans infestaient encore les routes, et, sous prétexte de servir la cause royaliste, s'emparaient, à leur profit personnel, des caisses publiques. Le pays de Liége et les bords du Rhin, troublés par des insurrections bientôt réprimées, furent aussi ravagés par des brigands désignés sous le nom de *chauffeurs*. Le Directoire s'occupait moins de mettre fin à tous ces brigandages que de redoubler de précautions et de sévérité contre les émigrés et leurs familles, ainsi que contre les prêtres.

En même temps, à l'extérieur, le Directoire manifestait une turbulence et une ambition qui ne promettaient pas à la paix continentale, non encore définitivement conclue, une longue durée. C'est un défaut trop commun chez les Français, que de vouloir régler les autres peuples à leur mode, et d'imposer, partout où ils dominent, ce que leur volonté changeante vient d'établir chez eux Le Directoire poussa fort loin cette manie : partout où il put faire dominer son influence, il renversa toutes les institutions anciennes, pour établir un gouvernement républicain, composé d'un directoire, d'un conseil des Anciens, et d'un second conseil plus nombreux. La république cisalpine fut organisée sur ce modèle ; Gênes, pour avoir l'appui de la France, dut l'adopter aussi, et se transformer en république ligurienne; même condition fut imposée à la Hollande, qui dut substituer à son nom

celui de république Batave. La Suisse se reposait en vain sur sa neutralité, jusque-là respectée de toute l'Europe : le Directoire, profitant de quelques divisions qui venaient d'éclater dans cette république fédérale, dont, au reste, l'organisation alors était l'objet de très-justes reproches, la fit envahir par Brune à la tête d'une forte armée; il y eut résistance, soulèvements, guerre civile; la Suisse fut cruellement ravagée, et en même temps pillée par les commissaires du Directoire, dont le chef, par une singularité assez remarquable, s'appelait Rapinat; mais Rapinat était probe et ne pillait point pour lui-même : il envoya au Directoire, sans en rien distraire, tous les millions dont il dépouilla les villes, les églises, les châteaux. La Suisse devint la *république Helvétique*, et eut un gouvernement modelé sur celui de la république française. Mulhouse, ville jusqu'alors indépendante sous la protection de la Suisse, fut réunie à la France : c'est tout ce qui nous est resté de tant de conquêtes.

Quelque temps avant l'invasion de la Suisse, Rome et les États pontificaux avaient été aussi érigés en république par le Directoire. Voici à quelle occasion. Une émeute avait éclaté dans cette ville; les soldats pontificaux chargés de la réprimer avaient poursuivi les insurgés jusque dans le palais de l'ambassade française, et au milieu de ce désordre avaient tué le jeune général Duphot, qui se trouvait auprès de Joseph Bonaparte. Le gouvernement pontifical ne sévit pas contre les auteurs de ce crime, ne fit que très-tard des excuses, et les fit de fort mauvaise grâce. L'ambassadeur, indigné, quitta Rome, que bientôt les troupes françaises envahirent. Le gouvernement pontifical ne fit aucune résistance : la république romaine fut proclamée; et, en attendant qu'elle eût deux conseils, elle eut cinq directeurs, auxquels, par respect pour les souvenirs de l'histoire, on donna le nom de consuls. Provisoirement, le pays fut administré militairement par

les Français. On voulut arracher au pape Pie VI sa renonciation à la souveraineté : il s'y refusa, n'ayant pas, disait-il, le droit de disposer d'un pouvoir qui n'était qu'un dépôt fait par l'Église entre ses mains. Sur l'ordre du Directoire, ce vieillard de quatre-vingt-deux ans fut saisi, pendant la nuit, entraîné hors de son palais, et enfermé dans un couvent à Sienne, puis à Florence, à Parme, à Turin ; enfin, au cœur de l'hiver et par un froid excessif, il fut contraint de traverser les Alpes, porté par quatre hommes, et fut amené à Valence en Dauphiné, où il mourut quelques mois après. On a prétendu, mais cela n'est nullement prouvé, que le chef des théophilanthropes, Laréveillère-Lepaux, s'était fait un cruel plaisir de persécuter ainsi le chef de l'Église chrétienne.

Cet attentat contre le souverain pontife, cet envahissement de la Suisse et des États romains, rallumèrent sur le continent le feu mal éteint de la guerre. Les négociations de Rastadt se ralentirent; l'Autriche se prépara à une nouvelle lutte; le roi de Naples, qui se voyait menacé de près, entra en négociations avec l'Angleterre et avec le czar de Russie, Paul, qui annonçait hautement l'intention d'envoyer une armée en Italie pour rétablir le pape, et probablement pour accomplir, s'il était possible, de plus grands desseins; car il avait donné à Louis XVIII un asile dans ses États, et ce prince, à Mittau, était traité en roi. Seules, l'Espagne et la Prusse restaient tranquilles. C'est dans ces conjonctures que, sur la proposition du Directoire, les conseils, par une loi, établirent la *conscription*, qui appelle au service militaire tous les jeunes gens de vingt à vingt-cinq ans; institution qui s'est toujours maintenue depuis ce temps, et que les nations voisines ont imitée. Pour se procurer l'argent nécessaire à la lutte que ses fautes avaient provoquée, le Directoire eut recours à un emprunt forcé progressif; cette mesure, renouvelée de la Convention, souleva de plus en

plus contre lui l'opinion publique, irritée et inquiète de voir qu'une nouvelle coalition allait jeter 400 000 hommes sur nos frontières. Nous avions à peine 180 000 hommes à leur opposer.

Le roi de Naples, impatient, ne voulut pas attendre que cette seconde coalition qui se formait contre la France fût complétement organisée. Séduit par les promesses de l'Angleterre, et ayant mis à la tête de sa nombreuse armée le général autrichien Mack (le même qui fut pris dans Ulm cinq ans plus tard), il se jette sur le territoire romain et s'empare de Rome : triomphe bien court. Dix-sept jours après, Championnet, à la tête de 8000 Français, met en fuite les 60 000 Napolitains de Mack, rentre dans Rome, poursuit les ennemis sur le territoire napolitain, s'empare de Naples et y établit la *république Parthénopéenne*. En même temps le Directoire déclare la guerre au roi de Sardaigne, dont le seul tort, au milieu de tous ces bouleversements, était d'être faible et hors d'état de se défendre. Surpris dans Turin par les troupes françaises, Charles-Emmanuel renonce à la souveraineté du Piémont et de ses autres provinces continentales, signe l'incorporation de ses troupes dans l'armée française, et se retire dans l'île de Sardaigne, qu'on lui laissa, parce qu'on ne pouvait la lui prendre. Le général Joubert chargea du gouvernement du Piémont une commission provisoire. Le Directoire n'érigea pas ce pays en république, parce qu'il avait l'intention de l'annexer à la France, intention que le gouvernement consulaire réalisa ensuite.

Cependant la seconde coalition contre la France était complétement organisée : outre Naples, elle comprenait l'Angleterre, la Russie, la Turquie, l'Autriche, la plupart des États d'Allemagne, le Portugal, et quelques autres puissances du second ordre; et une armée russe, commandée par le célèbre Souwaroff, un des hommes les plus

habiles et les plus singuliers qui aient jamais existé, et par Korsakoff, s'avançait vers l'Italie en traversant la Pologne et l'Allemagne. Les conférences de Rastadt furent rompues, et cette rupture fut signalée par un crime affreux : les plénipotentiaires français, en quittant cette ville, furent assassinés par des hussards autrichiens.

Pour résister à tant d'ennemis, la France, comme je l'ai dit, n'avait guère que 180 000 hommes sous les armes ; la fortune lui fut presque toujours contraire. Jourdan, vaincu en Souabe par l'archiduc Charles, dut se replier sur le Rhin ; l'armée d'Italie, que le Directoire avait confiée à Schérer, éprouva d'abord sur l'Adige, ensuite sur l'Adda, des désastres qui auraient amené sa destruction totale, si Moreau, relégué alors à une position secondaire dans cette armée, et acclamé général en chef par les soldats après ces désastres, ne l'eût sauvée par des prodiges d'habileté et de courage, mais sans pouvoir ramener la victoire sous ses drapeaux. Macdonald et Joubert se couvrirent de gloire sans résultats utiles. Souwaroff, les Autrichiens, les Russes envahissaient l'Italie entière ; et ces républiques à peine fondées, Cisalpine, Ligurienne, Romaine, Parthénopéenne, s'écroulaient de toutes parts.

Dans l'intérieur, l'opinion générale devenait de plus en plus hostile au Directoire ; les revers et les embarras publics étaient exploités contre le gouvernement, comme c'est l'usage en France, et l'occasion alors était belle. On imputait tous ces revers à son incapacité, à sa tyrannie, à son immoralité et aux dilapidations effroyables de ses agents. Les deux conseils, si complétement d'accord avec lui du temps des succès et des victoires, l'abandonnèrent dès qu'il fut malheureux. Ces conseils venaient de s'adjuger une somme de plus d'un million, montant du traitement des députés proscrits en fructidor, et de la partager entre leurs sept cent cinquante membres : ils n'en déclamèrent pas moins contre la rapacité du Directoire et

de ses agents. Rewbel étant sorti du Directoire, ils le remplacèrent par Sieyès, qui d'abord avait refusé de faire partie du Directoire, et qui alors entra dans son sein avec l'intention et l'espoir de le renverser : la constitution de l'an III lui était odieuse, et il se proposait de faire tous ses efforts pour la détruire. En attendant, il se lia avec Barras, qui, voyant en lui un homme d'un grand talent, tout-puissant dans le conseil des Anciens, sacrifia sans aucun scrupule ses trois autres collègues, et acheta ainsi la certitude de se maintenir au pouvoir.

La majorité du Directoire, ainsi menacée, se croyait néanmoins certaine d'échapper au péril, en restant étroitement unie : c'était Laréveillère-Lepaux, Merlin et Treilhard, qui avait remplacé François. Ils virent d'abord, sans beaucoup d'inquiétude, la coalition qui se formait contre eux, et qui était ainsi composée : Sieyès et Barras, la majorité des Anciens, dévouée à Sieyès, et la majorité des Cinq-Cents. Dans les Cinq-Cents il y avait, malgré le coup d'État de floréal, un assez grand nombre de Jacobins, et un très-grand nombre d'ardents patriotes qui votaient avec eux, mais à qui il serait injuste de donner le nom de Jacobins. A eux se joignirent les royalistes et beaucoup de députés constitutionnels. On commença par arracher au Directoire, malgré ses instances désespérées, la dictature qu'on lui avait accordée, après fructidor, sur la presse périodique et sur les clubs, ainsi que le pouvoir de déporter les ecclésiastiques selon son bon plaisir, et de rayer ou d'inscrire des noms sur la liste des émigrés. Après l'avoir ainsi désarmé, on travailla ouvertement à le renverser. On a dit que les trois directeurs menacés eurent un moment l'idée d'essayer un coup d'État contre les Conseils; mais, parmi les directeurs, Sieyès seul avait des talents, Barras seul avait de l'audace. Que pouvaient les trois autres?

Les Cinq-Cents se déclarèrent en permanence, les An-

ciens les imitèrent : les Conseils déclarèrent hors la loi quiconque attenterait à la représentation nationale. Les trois directeurs furent sommés de se démettre. Comme ils n'y paraissaient point disposés, on proposa de les mettre en accusation : moyen autorisé par la constitution, mais évidemment inique, puisque tous les actes anticonstitutionnels du Directoire avaient été sanctionnés par les Conseils, et qu'on exceptait Barras, qui, en fait de corruption et de tyrannie, était bien plus coupable que ses collègues. Treilhard, dont l'élection avait été légèrement entachée d'inconstitutionnalité, céda le premier. Lepaux et Merlin tinrent bon un jour ou deux ; enfin, dans la nuit du 29 au 30 prairial an VII, ils se laissèrent arracher leur démission, et reçurent en échange la promesse que la proposition de mise en accusation n'aurait pas de suite. La religion des théophilanthropes disparut de la scène en même temps que son grand prêtre.

Le nouveau Directoire, à qui était réservée une existence de six mois, fut formé de Barras, de Sieyès, de Roger Ducos, très-attaché à Sieyès, d'un jurisconsulte obscur, ancien membre de l'Assemblée constituante, Gohier, et d'un général peu connu, Moulins. Sieyès, qui, huit jours à peine après son entrée au Directoire, venait d'obtenir une victoire si complète, redoubla de confiance en lui-même, résolut de renverser avec l'aide de Roger Ducos, non-seulement les trois autres directeurs, mais le Directoire même, et se crut appelé à remplacer la Constitution et le gouvernement par une constitution dont il serait l'auteur, et par un gouvernement dont il serait le chef. Il venait d'être ambassadeur en Prusse, ne cessait de vanter, devant ses collègues, la manière dont ce pays était gouverné, inclinait visiblement vers la monarchie, et, ce qui paraît incontestable, rêvait cette monarchie pour lui-même. Il apprenait à monter à cheval et s'exerçait dans la cour d'honneur du Luxembourg, au grand étonnement

de ses collègues, qui ne pouvaient comprendre dans quelle intention ce prêtre se donnait des allures militaires. En même temps, pour mieux s'assurer l'appui de l'armée, il noua des relations secrètes avec Bonaparte, à qui il destinait le second rôle dans cette nouvelle révolution, mais qui, comme nous verrons, ne jugea pas à propos de s'en contenter. Talleyrand, prévoyant la chute prochaine du gouvernement directorial, quitta le ministère; le portefeuille de la guerre fut donné à Bernadotte, qui le garda très-peu de temps; celui de la justice fut confié à Cambacérès, et celui de la police à Fouché (de Nantes), tous deux très-disposés à s'entendre avec Sieyès.

XXXVII

JOURNÉES DES 18 ET 19 BRUMAIRE AN VIII (9 ET 10 NOVEMBRE 1799). ABOLITION DE LA CONSTITUTION DE L'AN III.

Le règne du nouveau Directoire fut inauguré par les revers de nos armées. Tandis qu'en Souabe l'archiduc Charles obtenait de nouveaux succès, Souwaroff et ses Russes achevaient la conquête de l'Italie. A Novi, les Français perdaient et la bataille et leur jeune et vaillant général, Joubert, frappé à mort au moment où il prononçait ces mots : *Marchez toujours !* Souwaroff se porta en Suisse, d'où il comptait marcher sur Besançon; en même temps une armée anglaise et russe de 40 000 hommes, ayant débarqué dans la presqu'île du Helder, menaçait la Hollande et la Belgique.

Trois hommes alors sauvèrent le territoire français : Moreau, en Italie, rallia les débris de l'armée française et empêcha sa destruction totale; Masséna, en Suisse, battit complétement à Zurich l'armée russe de Korsakoff, et refoula celle de Souwaroff, qui, furieux de ses échecs, mécontent de ses lieutenants, de ses soldats, et encore

plus du gouvernement autrichien, s'en retourna en Russie avec les débris des deux armées; et Brune, en Hollande, après avoir repris le Helder et avoir écrasé près d'Alkmaër les Anglais et les Russes, leur imposa une capitulation par laquelle, heureux d'avoir la liberté de se rembarquer, ils s'obligeaient à rendre sans compensation 10 000 prisonniers français.

La joie que ces succès causèrent en France était bien troublée. Le nouveau Directoire avait hérité de l'impopularité de l'ancien. Les partis qui s'étaient momentanément ligués pour renverser le Gouvernement au 30 prairial s'étaient de nouveau désunis après leur triomphe. Le Directoire n'obtenait de temps en temps quelque succès auprès des Conseils qu'en cédant, selon l'occurrence, aux différents partis, et en employant avec eux un système de bascule qui le rendait de plus en plus méprisable à leurs yeux. A l'intérieur, les troubles sur plusieurs points prenaient le caractère d'une guerre civile. Les insurrections royalistes ne cessaient d'inquiéter les intérêts moraux et matériels créés par la Révolution ; ces intérêts ne pouvaient se consolider qu'au moyen de l'ordre, et l'ordre paraissait incompatible avec le gouvernement directorial. C'est alors que fut longuement discutée et enfin votée, au milieu de la plus violente opposition, la fameuse loi des otages. Par cette loi, les anciens nobles, les parents ou alliés des émigrés et des hommes qui avaient fait partie de quelque rassemblement, étaient considérés comme otages, et déclarés civilement et personnellement responsables des désordres; l'administration pouvait les incarcérer dans des maisons où ils vivraient à leurs frais; et pour chaque meurtre qui serait commis, quatre otages seraient, par mesure administrative, condamnés à la déportation. Tout en armant le Directoire de ces moyens révolutionnaires, les Conseils limitaient le plus possible sa puissance, lui interdisaient le droit d'autoriser des scissions électorales,

de supprimer les journaux, de fermer les clubs. Au plus fort de cette anarchie, Sieyès et Roger Ducos, certains d'avance de l'assentiment des Anciens, firent secrètement avertir Bonaparte que le moment d'agir était venu.

Après avoir achevé la conquête de l'Égypte, Bonaparte s'était porté en Syrie, où il avait gagné la bataille du mont Thabor, l'un de ses plus éclatants faits d'armes; puis, contraint de lever le siége de Saint-Jean d'Acre, après soixante jours de tranchée ouverte, il était revenu en Égypte pour repousser une armée de Turcs qui, à l'aide des Anglais, venaient d'opérer une descente dans ce pays; il avait jeté dans la mer l'armée ennemie, à Aboukir, dans un combat après lequel Kléber, qui avait quelquefois plaisanté sur sa petite taille, lui dit avec enthousiasme : « Général! vous êtes grand comme le monde! » C'est après cette victoire que, se conformant aux avis que Sieyès, et d'autres encore, lui adressaient de Paris, et donnant pour prétexte son désir de défendre le territoire français, menacé d'une invasion, il remit l'armée d'Égypte entre les mains de Kléber, et s'embarqua secrètement pour la France. Berthier, Lannes, Murat, et quelques autres de ses plus illustres lieutenants, l'accompagnaient. Il débarqua auprès de Fréjus, et au bout de sept jours, après avoir été sur sa route l'objet d'une ovation continuelle, il arriva à Paris.

Il y fut accueilli en homme qui est maître de la situation; les militaires, surtout, qui espéraient par lui arriver au pouvoir et à tous les avantages dont le pouvoir fait jouir ceux qui le possèdent, firent éclater le plus vif enthousiasme : seuls, Bernadotte, Jourdan, Augereau, attachés à la République, se tinrent à l'écart; Moreau, qui était aussi à Paris, et que Bonaparte gagna par les plus gracieuses avances, déclara qu'il ne voulait se mêler à aucun complot, mais que le jour de l'exécution on pouvait compter sur lui. Dans tout Paris circulait ce mouve-

ment fiévreux, précurseur des grands bouleversements politiques; mais la population n'avait nulle envie de s'y mêler, elle laissait faire : on pensait, d'ailleurs, qu'il ne s'agissait que de fortifier le gouvernement et de satisfaire l'armée, en faisant entrer dans le Directoire, contrairement à la constitution, Bonaparte, qui n'avait pas l'âge.

Entre le jour où Bonaparte arriva à Paris, et celui où son plan fut définitivement arrêté, il s'écoula environ trois semaines.

Ces trois semaines furent bien employées par lui et les siens.

Le Directoire, au contraire, restait inactif. Sieyès et Roger Ducos étaient les chefs du complot, ou croyaient l'être; les trois autres directeurs, Barras, Gohier et Moulins, étaient trahis par leur ministre de la police, Fouché, qui leur laissait tout ignorer. Barras, d'ailleurs, ne songeait qu'à ses plaisirs; et quant à Gohier, dont la femme était chaque jour invitée et choyée par Mme Bonaparte, il était complétement dupe.

A la tête de ceux qui travaillaient l'opinion en faveur du prochain changement étaient Talleyrand, Regnaud-de-Saint-Jean-d'Angély, Rœderer, Garat, et les membres les plus influents du conseil des Anciens. Ce conseil, presque tout entier dévoué à Sieyès, était prêt à user en sa faveur de tous les moyens dont il pouvait disposer. Dans le conseil des Cinq-Cents, au contraire, la majorité était franchement et vivement républicaine; mais cette majorité était si loin de penser que l'ambition de Bonaparte allait jusqu'à aspirer au pouvoir suprême, que, pour lui faire honneur, elle venait d'élever à la présidence son frère Lucien.

Quand tout parut mûr pour l'exécution, le plan que voici fut arrêté, entre Bonaparte et Sieyès, dans une conférence qui eut lieu, un soir, au palais du Luxembourg, chez ce directeur.

Faire rendre par les Anciens un décret qui transférerait le Corps législatif à Saint-Cloud, et qui mettrait la force armée sous le commandement de Bonaparte ; obtenir ou arracher la démission du Directoire ; puis, à Saint-Cloud, faire décréter par les Conseils, en fait, l'établissement d'un gouvernement provisoire composé de trois consuls, Sieyès, Roger Ducos et Bonaparte ; et, en principe, la formation d'une constitution nouvelle. Sieyès avait cette constitution toute prête dans ses cartons, d'où heureusement elle ne devait pas sortir.

L'exécution dut avoir lieu trois jours après cette conférence, c'est-à-dire le 18 brumaire an VIII, ou 9 novembre 1799.

Pendant la nuit qui précéda cette fameuse journée, les chefs du conseil des Anciens (on les appelait les inspecteurs de la salle, et ils étaient investis, dans l'intérieur du palais, d'une sorte de puissance exécutive), auxquels s'était joint Lucien Bonaparte, président du conseil des Cinq-Cents, se tinrent en permanence aux Tuileries, afin de concerter les mesures qui, le lendemain, faciliteraient l'action des Anciens et paralyseraient l'opposition des Cinq-Cents. On avait fermé les rideaux et les volets des fenêtres, pour que le public ne fût pas averti, par les lumières, de cette réunion insolite. On prépara tout d'avance, même le texte des décrets qui seraient rendus. On convoqua le conseil des Anciens pour sept heures du matin, et celui des Cinq-Cents pour onze, afin que les décrets des Anciens fussent rendus avant même que les Cinq-Cents pussent se réunir.

Pendant cette même nuit, et pendant la soirée qui l'avait précédée, Bonaparte n'avait pas perdu un moment. Sébastiani, colonel du 9e de dragons, en garnison à Paris, lui promit de distribuer ses hommes dès cinq heures du matin autour des Tuileries, et de venir lui-même, à la tête de 200 cavaliers, occuper la rue de la Victoire.

Bonaparte fit dire aux officiers de la garnison, qui depuis son arrivée avaient demandé à lui être présentés, qu'il les recevrait à sept heures du matin, s'excusant de l'heure sur la nécessité d'un départ imprévu. Il fit prier Moreau et plusieurs autres généraux de se rendre chez lui à la même heure.

Tous furent exacts. Quand les premières lueurs du jour éclairèrent la rue de la Victoire, il y régnait déjà une animation extraordinaire. Sébastiani et ses dragons, Moreau, Berthier, Murat et plusieurs autres généraux, les colonels et tous les officiers de la garnison, remplissaient la maison et la rue, se formaient en groupes, s'entretenaient avec chaleur; on initiait au projet ceux qui ne le connaissaient pas encore: il s'agissait, leur disait-on, « de frapper un grand coup, et de le frapper légalement; la France allait cesser d'être en proie aux *avocats* (c'est ainsi que, depuis quelque temps, les militaires, et Bonaparte tout le premier, nommaient les orateurs des deux conseils); le pouvoir allait passer entre des mains dignes de l'exercer. »

Dès sept heures, aux Tuileries, le conseil des Anciens entrait en séance; la commission des inspecteurs de la salle, pour sauver les apparences, explique à la hâte, par l'organe de Cornet, cette réunion matinale, par l'imminence du danger : « Une conspiration contre la représentation nationale et contre la sûreté de la République a été ourdie dans l'ombre ; déjà les conspirateurs sont arrivés en foule à Paris, et une révolution est sur le point d'éclater : heureusement la Constitution donne au conseil des Anciens le moyen de sauver la République; ce moyen, qu'il faut employer à l'instant même, le voici : transférer le Corps législatif à Saint-Cloud, pour le soustraire aux attentats des conspirateurs; charger du soin de maintenir la tranquillité publique un général investi de la confiance de la nation et sûr de l'obéissance de l'armée; ce général est tout prêt, c'est Bonaparte. » Lebrun, qui fut

ensuite consul et architrésorier, Regnier, qui devint plus tard ministre de la justice, appuient la proposition, sur laquelle presque tous les membres étaient d'accord d'avance, et qui ne fut pas même discutée. Avant huit heures, deux décrets étaient rendus.

Par un de ces décrets, les deux conseils sont transférés à Saint-Cloud, et convoqués pour le lendemain, à midi.

Par l'autre, Bonaparte est nommé général en chef de toutes les troupes contenues dans la division militaire de Paris, de la garde du Corps législatif, de la garde du Directoire, et de toutes les gardes nationales de Paris et des environs. Ordre lui est donné de venir sur-le-champ prêter serment à la barre du conseil. Cornet est chargé d'aller lui porter les deux décrets et de l'amener.

Cornet arrive rue de la Victoire. Bonaparte était alors sur le perron de son hôtel et parlait aux officiers. Il saisit le décret que Cornet lui présente, le lit tout haut, et s'adressant aux officiers, leur demande s'il peut compter sur eux. « Oui, » s'écrient-ils. Seul, Lefebvre (depuis duc de Dantzick), commandant de la division militaire de Paris, gardait un silence d'humeur. « Et vous, Lefebvre, » lui dit Bonaparte, « refusez-vous de vous unir à moi pour sauver la patrie? Tenez, prenez ce sabre que je portais aux Pyramides; je vous le donne comme un gage de ma confiance. — Eh bien, » dit Lefebvre, « allons, jetons les avocats à la rivière. » Tous ces officiers, tous ces colonels, tous ces généraux se mettent à la suite de Bonaparte; et escorté de ce magnifique état-major, il se présente à la barre du conseil. Les Anciens, à cet aspect, se sentent pleins d'espérance. Déjà Sieyès et Roger Ducos étaient venus se réunir à eux.

« Citoyens représentants, » dit Bonaparte, « la République allait périr; votre décret vient de la sauver. Malheur à ceux qui voudraient s'opposer à son exécution! Aidé du général Lefebvre, du général Berthier, de tous mes compagnons d'armes, je rendrai vains leurs efforts. Qu'on ne

cherche pas des exemples dans le passé pour inquiéter vos esprits; rien dans l'histoire ne ressemble à la fin du XVIIIe siècle; rien dans la fin du XVIIIe siècle ne ressemble au moment actuel. Votre sagesse a rendu ce décret; nos bras sauront l'exécuter. Nous voulons une République fondée sur la vraie liberté : nous l'aurons! Je le jure! je le jure! »

Ainsi il évita de prêter serment à la Constitution qu'il allait détruire. Un membre voulut faire remarquer cette omission; on lui imposa silence, parce que, disait-on, le décret ne permettait plus de délibérer. L'Assemblée se sépare. Bonaparte descend dans le jardin, où il passe rapidement en revue les régiments qui arrivaient successivement; par ses paroles il les remplit d'espoir et d'audace, et des cris de joie lui répondent. De là Bonaparte retourne dans le palais, auprès de Sieyès et de Roger Ducos : les ministres, Cambacérès, Fouché et Talleyrand, et les chefs du conseil des Anciens se réunissent à lui et aux deux directeurs, et organisent toutes les mesures nécessaires pour maintenir l'ordre; à peine y eut-il au faubourg Saint-Antoine, autour de Santerre, une légère apparence d'agitation; Fouché, pour empêcher les municipalités parisiennes d'agir, publia un prétendu arrêté du Directoire qui les suspendait. Pour opérer la dissolution du Directoire, Sieyès et Roger Ducos, aux Tuileries, donnèrent leur démission; il fallait une troisième démission; on chargea Talleyrand d'aller la provoquer au Luxembourg. En même temps, Moreau se dirigea vers ce palais, à la tête de 500 grenadiers, renvoya la garde directoriale qui ne fit aucune résistance, occupa le palais et fit garder les directeurs à vue. Barras, qui ne s'était douté de rien, s'écria : « Ah! cet homme nous a tous joués! » Il avait trop l'intelligence des hommes et des choses pour essayer une lutte impossible; il remit, sans beaucoup de difficultés, sa démission entre les mains de Talleyrand, et avec une escorte de dragons que Moreau

lui donna pour sa sûreté, il se rendit à une de ses terres; il vécut encore trente ans avec un grand faste, et les Bourbons, à leur retour, ne l'inquiétèrent pas. Gohier et Moulins, apprenant que Barras était parti, s'esquivèrent du Luxembourg en habit bourgeois; tous deux acceptèrent plus tard des fonctions obscures.

Ainsi finit le Directoire.

Cependant les Cinq-Cents, ne comprenant rien à tout le mouvement qui se faisait autour d'eux, arrivent, tout effarés, à leur palais, à l'heure indiquée; ils y trouvent leur président, Lucien, qui leur notifie le décret de translation, les empêche, en vertu de la Constitution, de délibérer, et leur annonce leur convocation à Saint-Cloud pour le lendemain. Chacun se prépare à la hâte; divers sentiments les agitaient; parmi ces sentiments dominaient l'indignation et l'inquiétude; bientôt la route de Saint-Cloud fut couverte de troupes en marche, et de voitures emmenant les Anciens, les Cinq-Cents, un grand nombre de fonctionnaires et une foule de curieux. A Paris, le général en chef, seule autorité reconnue depuis que le Directoire n'existait plus, distribuait les commandements, assignait les postes, prenait toutes les mesures d'ordre, au milieu de la tranquillité la plus profonde.

La journée du 18 brumaire, tout à fait paisible, fut suivie d'une nuit aussi calme.

Le lendemain, le château de Saint-Cloud, où tous les généraux s'étaient rendus à la suite de Bonaparte, était inondé de troupes. La plus vive effervescence régnait parmi les députés. Tandis qu'on préparait à la hâte les salles du château pour les recevoir, ils se formaient en groupes dans le parc, circulaient d'un groupe à l'autre, s'entretenaient avec chaleur. La majorité des Cinq-Cents, la minorité des Anciens, exprimaient leurs craintes sur la substitution d'une dictature militaire à un gouvernement libre; quelques-uns s'emportaient violemment contre

Bonaparte, qu'ils accusaient de vouloir imiter César et Cromwell. Cependant la plupart consentaient à le faire entrer dans le gouvernement; mais on voulait que la liberté et l'égalité ne reçussent aucune atteinte; que la Constitution de l'an III fût maintenue. On parlait même de mettre Bonaparte hors la loi s'il essayait l'emploi de la force. Au milieu de cette agitation, plusieurs membres de la majorité des Anciens sentaient leur résolution fléchir, et rien n'était plus incertain que la détermination que prendraient les Conseils, lorsque enfin, à deux heures après midi, on vint avertir les députés que les salles de réunion étaient prêtes. Tous s'y précipitèrent.

Durant ces colloques, Bonaparte, dans une des salles du château, délibérait avec Sieyès et les autres chefs du mouvement. Sieyès n'était nullement certain du succès; une voiture, attelée de six chevaux de poste, l'attendait à une des portes du parc, prête à l'emmener en cas de revers. Cependant il montra de la présence d'esprit et du sang-froid; il encouragea Bonaparte à ne pas abandonner les Conseils à eux-mêmes et à presser l'événement, quel qu'il dût être, en se présentant dans leur sein.

Aux Cinq-Cents (ils étaient réunis dans l'orangerie), la séance avait commencé au milieu de l'agitation la plus violente. A peine Gaudin (depuis ministre des finances), chargé par Bonaparte et par Sieyès de prendre la parole, avait-il commencé d'émettre une proposition qui devait conduire à la création du gouvernement consulaire et à l'ajournement des deux conseils, que des cris violents l'interrompirent. « Point de dictature !... A bas les dictateurs !... Vive la Constitution !... Oui, la Constitution ou la mort ! » Lucien essaye en vain de mettre fin au tumulte. Un député propose de prêter de nouveau serment à la Constitution de l'an III; l'adoption est acclamée : l'appel nominal a lieu, et chaque membre va prêter son serment à la tribune; Lucien est obligé de quitter son fauteuil pour

imiter ses collègues et jurer d'être à jamais fidèle aux lois qu'il allait renverser l'instant d'après. Cette opération consuma deux heures.

Aux Anciens, on délibérait avec calme, mais avec une sorte d'indécision et plusieurs voix s'élevaient en faveur de la Constitution de l'an III. En se rendant auprès d'eux, Bonaparte rencontra Augereau, membre des Cinq-Cents, qui rôdait dans le jardin, pour se faire voir des soldats, prêt à saisir le commandement si un acte législatif le lui déférait. Augereau lui dit d'un ton railleur : « Général ! vous voilà dans une jolie position ! — Elle n'est pas pire qu'à Arcole, » répondit Bonaparte ; et, suivi de son brillant état-major, il entra dans la salle des Anciens, où sa vue produisit l'effet le plus favorable ; il prononça le discours suivant :

« Représentants du peuple, vous n'êtes point dans des circonstances ordinaires ; vous êtes sur un volcan. Permettez-moi de vous parler avec la franchise d'un soldat. J'étais tranquille à Paris, lorsque je reçus le décret du conseil des Anciens qui me parla de ses dangers, et de ceux de la République. A l'instant j'appelai, je retrouvai mes frères d'armes, et nous vînmes vous offrir les bras de la nation, parce que vous en étiez la tête. Nos intentions furent pures, désintéressées, et, pour prix du dévouement que nous avons montré hier, aujourd'hui déjà on nous abreuve de calomnies ! On parle d'un nouveau César, d'un nouveau Cromwell ; on prétend que je veux établir un gouvernement militaire.

« Représentants du peuple, si j'avais voulu opprimer la liberté de mon pays, si j'avais voulu usurper l'autorité suprême, je ne me serais point rendu aux ordres que vous m'avez donnés, je n'aurais pas eu besoin de recevoir cette autorité du sénat. Plus d'une fois, et dans des circonstances extrêmement favorables, j'ai été appelé à la prendre ; après nos triomphes en Italie, j'y ai été appelé par le vœu

de la nation; j'y ai été appelé par le vœu de mes camarades.

« Représentants du peuple, le conseil des Anciens est investi d'un grand pouvoir, mais il est encore animé d'une plus grande sagesse; ne consultez qu'elle et l'imminence des dangers, prévenez les déchirements. Évitons de perdre ces deux choses pour lesquelles nous avons fait tant de sacrifices, la liberté et l'égalité!... »

Alors un membre de la minorité s'écria : « Et la Constitution?... » Bonaparte reprit avec feu :

« La Constitution! vous sied-il de l'invoquer? et peut-elle être encore une garantie pour le peuple français? Elle a été violée au 18 fructidor, au 22 floréal, au 30 prairial; mais la souveraineté du peuple, la liberté, l'égalité, ces bases sacrées de la Constitution, demeurent encore; il faut les sauver.

« Au reste, je déclare que, ceci fini, je ne serai plus rien dans la République que le bras qui soutiendra ce que vous avez établi. Si je suis un perfide, soyez tous des Brutus. Et vous, mes camarades, qui m'accompagnez, que ces baïonnettes avec lesquelles nous avons triomphé ensemble se tournent aussitôt contre mon cœur. Mais aussi, si quelque orateur, soldé par l'étranger, ose prononcer contre votre général les mots *hors la loi*, que la foudre de la guerre l'écrase à l'instant! Souvenez-vous que je marche accompagné du dieu de la guerre et de celui de la fortune. »

Des bravos unanimes accueillent ces paroles; les Anciens sont électrisés. Bonaparte les quitte, et se rend en toute hâte à la salle des Cinq-Cents.

Suivi de quelques grenadiers seulement, il entre dans la salle, le chapeau à la main; les grenadiers qui le suivent et qu'on aperçoit à l'entrée restent en dehors. A cette vue plus de deux cents députés, encore tout échauffés de la prestation du serment, se lèvent avec des cris affreux :

« Ici des sabres! ici des soldats en armes! » Ils se précipitent vers le général, le pressent, le repoussent. « A bas le dictateur! à bas le tyran! hors la loi le nouveau Cromwell! » Les grenadiers accourent, arrachent leur général du milieu du groupe qui le presse, le saisissent au milieu du corps et l'emmènent ou plutôt l'emportent hors de la salle, pâle et irrité. Il n'était pas resté dans la salle plus de trois minutes, et n'avait pas eu la liberté de proférer une parole. On dit que dans ce tumulte des grenadiers reçurent des coups de poignard qui lui étaient destinés. Il était alors un peu plus de quatre heures. Il monte à cheval dans le jardin, appelle à lui les soldats, leur dit qu'on a voulu l'assassiner et est accueilli par des clameurs enthousiastes.

Dans la salle régnait un tumulte horrible. De tous côtés retentissaient contre le général les cris *hors la loi!* On somme Lucien de mettre cette proposition aux voix. Il résiste au milieu des clameurs les plus forcenées. « Moi! » dit-il, « mettre hors la loi mon propre frère! J'aime mieux renoncer au fauteuil! J'y renonce. » Il descend, et veut sortir.

Bonaparte, qui sous les fenêtres entendait ce tumulte, craint pour son frère, et envoie dix grenadiers qui entrent dans la salle, saisissent Lucien et l'emmènent. Lucien monte à cheval auprès de son frère et crie aux soldats que la salle des Cinq-Cents est pleine d'assassins qui oppriment la majorité du conseil. Bonaparte voit que les soldats sont déterminés à tout oser, et il donne l'ordre de faire évacuer la salle par la force.

C'est Murat qui, à la tête d'un bataillon de grenadiers, est chargé d'exécuter cet ordre.

Murat, suivi de ses grenadiers, arrive au pas de charge, franchit la porte, entre dans la salle; à cette vue, les députés poussent des cris, que couvre aussitôt le bruit des tambours. Les grenadiers, la baïonnette en avant, tou-

jours au bruit des tambours et au pas de charge, remplissent la salle et repoussent les députés vers les larges et nombreuses fenêtres ; obligés de sauter par ces fenêtres, les députés s'enfuient à travers le jardin et le parc, jetant dans les allées et sur les gazons leurs toques et leurs toges romaines ; bientôt il ne reste plus dans la salle législative que Murat et ses grenadiers.

Lucien court raconter aux Anciens ce qui se passe. Le temps pressait. On lui dit de réunir en toute hâte ceux des Cinq-Cents qui adhéraient à ce qui venait de se passer ; il les réunit en assez grand nombre, mais non en majorité, quoi qu'en dise le *Moniteur*. Au bout d'une heure ce nouveau conseil des Cinq-Cents rentre en séance dans l'orangerie, tandis que de son côté le conseil des Anciens continuait sa séance.

Les deux conseils restèrent en permanence pendant presque toute la nuit du 19 au 20 brumaire.

Dans cette séance furent décrétées toutes les mesures antérieurement concertées, et qui consommaient la nouvelle révolution. Les voici :

Soixante-deux membres du corps Législatif, entre autres le général Jourdan, sont éliminés ; les deux conseils formant le Corps législatif sont ajournés et ne se réuniront point avant trois mois ;

Le Directoire est aboli ;

Le pouvoir exécutif est confié à trois consuls ;

Ces trois consuls sont Bonaparte, Sieyès et Roger Ducos ;

Les trois consuls et deux commissions, de vingt-cinq membres chacune, nommées séance tenante, l'une par les Anciens, l'autre par les Cinq-Cents, sont chargés de préparer une constitution nouvelle et de la soumettre à l'acceptation du peuple français.

Il était à peu près cinq heures du matin quand toutes ces opérations furent terminées ; Bonaparte vint se pré-

senter aux Anciens, qui, par un dernier décret, déclarèrent qu'il avait bien mérité de la patrie.

Il saisit aussitôt le pouvoir d'une main ferme, et dès ce moment Sieyès, Roger Ducos et les autres auteurs du projet qui avait si complétement réussi, sans la plus légère tentative de désordre, sans l'effusion d'une seule goutte de sang, comprirent qu'ils avaient donné non un chef à la République, mais un souverain à la France.

Les partis ne remuèrent pas. Les hommes que la Révolution avait compromis ou à qui elle avait créé des intérêts, voyaient dans ce coup d'État dirigé par Sieyès, un des hommes qui avaient voté la mort du roi, une garantie contre le retour des Bourbons, seul objet de leur épouvante; et quant à leurs principes républicains, la plupart en firent bon marché.

De leur côté, les royalistes se figuraient que Bonaparte ne s'emparait du pouvoir que pour le rendre aux Bourbons. Quand ils furent désabusés, la plupart d'entre eux finirent aussi par se rallier à lui, pour divers motifs.

Dans la nouvelle Constitution dont il fut l'auteur, et qui fut acceptée par trois millions de suffrages, il se fit donner, sous le titre de premier Consul, la plénitude du pouvoir exécutif, les deux autres consuls ne devant être que ses principaux conseillers et ses principaux ministres, en sorte que cinq ans plus tard, pour changer la République française en une nouvelle monarchie, il suffit de substituer au titre de premier consul celui d'empereur.

Bonaparte ne voulut pas plus de la coopération de Sieyès que de sa constitution, et choisit pour second et troisième consuls un grand légiste, Cambacérès, ancien conventionnel, qui n'avait point voté la mort du roi, et un grand financier, Lebrun, ancien constituant, homme de lettres très-distingué. Pour dédommager Sieyès, il le laissa s'emparer de 800 000 francs qui se trouvaient dans la caisse du Directoire. Il lui fit donner, à titre de récom-

pense nationale, la terre de Crône, évaluée à un million, et le fit entrer au Sénat.

Roger Ducos dut se contenter de 120 000 francs pris dans la même caisse, et d'un fauteuil de sénateur.

Lucien fut ministre de l'Intérieur.

Bonaparte n'oublia aucun de ceux qui lui étaient venus en aide pour le succès de cette journée. La plus belle récompense fut pour Moreau, à qui il donna le commandement de l'armée d'Allemagne, tandis qu'il se destinait à lui-même le commandement de l'armée d'Italie; ainsi furent réservés à l'un Hohenlinden, à l'autre Marengo, deux gloires égales.

Le nouveau gouvernement mit fin à la Révolution en faisant deux parts de ses œuvres, l'une qu'il répudia comme mauvaise ou criminelle, l'autre qui lui sembla bonne, et qu'il chercha à consolider.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

ASSEMBLÉE CONSTITUANTE.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

CONVENTION.

DIRECTOIRE : CONSTITUTION DE L'AN III.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Ch. Lahure, imprimeur du Sénat et de la Cour de Cassation
(ancienne maison Crapelet), rue de Vaugirard, 9.

